

LIBRARY OF
THE NEW YORK BOTANICAL GARDEN

Purchased.
1930

Septemb 1899 R. W. Gibson. Inv.

J. Frederic de Claus 1824

XX

ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE.



II^{me} ANNÉE. (1821.)

XII
N6368
1821

AVIS.

Les personnes qui auraient des renseignemens à donner pour *l'Annuaire nécrologique de 1822*, sont priées de vouloir bien les adresser, FRANCS DE PORT, à *l'Éditeur de l'Annuaire nécrologique (Bureau de la Revue encyclopédique), rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18.*



ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE,

OU

COMPLÉMENT ANNUEL

ET

CONTINUATION DE TOUTES LES BIOGRAPHIES
OU DICTIONNAIRES HISTORIQUES ;

CONTENANT la vie de tous les hommes célèbres par leurs écrits, leurs
vertus ou leurs crimes, morts dans le cours de chaque année, à
commencer de 1820. — ORNÉ DE PORTRAITS.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR A. MAHUL.

~~~~~  
II<sup>me</sup> ANNÉE. (1821.)

~~~~~  
LIBRARY

NEW YORK

ASTORIAN

CANDEL

DE L'IMPRIMERIE DE J. TASTU,
Rue de Vaugirard, n. 36.

PARIS.

PONTHIEU, LIBRAIRE, AU PALAIS -- ROYAL ;
GALERIES DE BOIS, N^o 252.

~~~~~  
1822.



# AVERTISSEMENT.

LIBRARY  
NEW YORK  
BOTANICAL  
GARDEN.

LA publication de *l'Annuaire nécrologique* de 1821 a été retardée par les soins que nous avons dû consacrer à l'article *Napoléon Bonaparte*, et par la difficulté de réunir les matériaux nécessaires à la rédaction de la *partie étrangère*. Ces retards, nous l'espérons, ne se reproduiront plus; de nouveaux arrangemens ayant été adoptés, pour donner à notre entreprise tous les développemens et toute l'activité nécessaires. Désormais, la partie étrangère de notre biographie sera mise de niveau, soit pour l'étendue, soit pour la précision des détails, avec la partie française.

Nous n'avons rien à répondre aux critiques dont ce livre a pu être l'objet, quant aux idées politiques qui président à sa rédaction. La divergence des opinions à l'époque actuelle, nous fait de ces critiques une condition inévitable et prévue d'avance. Nous avons dû nous y résigner, et elles ne nous feront pas dévier de la ligne que nous avons adoptée à cet égard. Mais si la justice ne se sépare jamais des principes qui sont conformes à elle, les hommes qui ont combattu pour ces principes, ont pu quelquefois faire divorce avec la justice: il est permis à l'écrivain engagé dans la polémique politique, de taire ou de dissimuler les torts des hommes de son

APR 24 1930

parti ; la même licence n'est pas accordée à l'historien. Il peut donc lui arriver quelquefois de blesser, par le seul récit des faits, les affections ou les préventions de ceux-là même dont il aimerait ailleurs à partager toutes les passions. Ainsi, par exemple, dans le volume précédent nous avons essayé de présenter les derniers actes du ministre Fouché sous leur véritable point de vue, et par là, nous avons excité les réclamations de ceux qui sont résolus à ne lui trouver en tout que des torts. Ainsi dans le volume de cette année, nous avons qualifié sévèrement les actes politiques de Bonaparte, et sans doute nous aurons excité l'indignation de ceux qui ont décidé irrévocablement son impeccabilité. Quant aux ennemis des principes de la révolution, nous serions heureux seulement de penser qu'il doit se rencontrer en eux assez d'impartialité, pour reconnaître que l'exactitude des faits n'a jamais été altérée dans nos narrations, et qu'une bonne action ou un bon ouvrage, appartenant à eux ou à leurs amis, n'a jamais trouvé ailleurs une plus sincère admiration.

La partie bibliographique de notre travail a continué d'être pour nous l'objet d'un soin particulier. C'est peut-être celle dont l'utilité est le moins contestable ; c'est celle qui a le plus de droits à l'attention des gens de lettres. A l'égard des ouvrages écrits en langues étrangères, nous avons donné leurs titres en langue originale, avec la traduction, toutes les fois que cela nous a été possible.

Les nécrologies négligées dans l'*Annuaire* de 1820, ont retrouvé leur place dans celui de cette année ; il en

sera de même les années suivantes , en remontant toujours à notre point de départ, l'année 1820. De cette manière , il est permis d'espérer , qu'avec le temps , cette galerie biographique offrira un ensemble parfaitement complet , pour les années qu'elle aura embrassées.

## ADDITIONS ET CORRECTIONS

POUR

### L'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE

DE 1820.

*Table.* Pag. VIII, colonne 1, ajoutez :—JARRY (P.-FR.-TH.).  
—*Ibid.* Pag. *id.*, colonne *id.*, ligne 12, effacez :—MARTIN (L.-CH.).

Art. BISSON. Pag. 23, colonne 2, ligne 19.—*Le Président Agier.* Cette indication est inexacte ; lisez : *Le P. A.*

Art. BONFLERS. Pag. 24, colonne 2 ; lisez : —BOUFFEY. Cet art. doit être refait en entier de la manière suivante :

BOUFFEY (LOUIS-DOMINIQUE-AMABLE) fut, avant la révolution, médecin de *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII. Depuis l'émigration de ce prince, il exerça sa profession à Argentan, département de l'Orne, jusqu'en l'année 1800, qu'il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement, dont cette ville devint le chef-lieu. En 1808, Bouffey fut élu député de son département au Corps législatif. Le 31 décembre 1809, il prononça à la tribune l'éloge de son collègue Percin, mort peu de jours auparavant, et, le 3 octobre 1814, il parla contre le projet de loi sur l'importation des fers étrangers ; il cessa d'être député, en 1815. Bouffey est mort à Argentan, dans les premiers mois de 1820.

#### *Liste des ouvrages de L.-D.-A. Bouffey.*

I. *Mémoire qui a remporté le prix au jugement de l'Académie de Nancy, sur la question suivante : 1° Assigner, dans les circons-*

tañces présentes (l'hiver de 1789), quelles sont les causes qui pourraient engendrer des maladies ; 2° déterminer quel sera le caractère de ces maladies, à l'époque où le vent du midi et celui du couchant nous ramèneront un temps pluvieux et moins froid ; 3° indiquer les moyens préservatifs de ces maladies. 1789, in-8.

II. *Essai sur les Fièvres intermittentes, l'action et l'usage des fébrifuges et surtout du quinquina.* 1789, in-8.

III. *Recherches sur l'influence de l'air ; dans le développement, le caractère et le traitement des maladies.* 1799, in-8. — 1813 in-8, 2 parties.

Art. BRUGES (le vicomte de), pag. 28, colonne 1. — Son prénom est ALPHONSE.

Art. DELANDINE. Pag. 74, colonne 2, N° XVII.—Le *Conservateur*, etc. Cet ouvrage a six volumes, et non quatre.

— *Ibid.*, pag. 75, colonne 2, N° XXIII. — Les deux opuscules qui, selon la citation de M. Beuchot, ne seraient pas contenus dans ce vol., s'y trouvent effectivement, mais sous des titres différens. C'est le même M. Beuchot qui nous l'apprend : *Bibliographie de la France*, 1821, pag. 627.

— *Ibid.* Pag. 76, colonne 1, N° XXVII.—La date de l'*Histoire des prisons*, par J.-B. Nougaret, est 1797.

Art. DESPRÉAUX (JEAN-ÉTIENNE), pag. 84, colonne 1. Ajoutez à la liste de ses ouvrages :

*Médée et Jason, ballet terrible, orné de danses, soupçon, noirceur, plaisir, bêtise, horreur, gaieté, trahison, plaisanterie, poison, tabac, poignard, salade, amour, mort, assassinat et feu d'artifice.* 1780, in-8 (anonyme).

*Syncope* (parodie de *Pénélope*). 1786, in-8.

Despréaux était un des auteurs des *Dîners du Vaudeville* (recueil composé de 52 N° , de vendémiaire an V à nivose an X), et conséquemment il peut avoir eu part à quelques vaudevilles, joués au théâtre de ce nom, en l'an IX et en l'an X, et affichés ou imprimés sous le nom des auteurs des *Dîners du Vaudeville*.

Il est, avec MM. Barré, Chazet et Dieulafoy, l'un des auteurs de *Je ne sais Ki*, ou les *Exilés de Charenton* (an VIII), parodie non imprimée de *Beniowski*.

Il a publié encore une *Chorégraphie*, ou *Moyen de transmettre les pas comme on écrit la musique* ; brochure in-8.

Dans sa Bibliothèque, dont le Catalogue forme une feuille in-8, il y avait, sous le n° 160, des *Lettres sur les arts imitateurs en général, et sur la danse en particulier ; par Noverre.* 1807, 2 vol. in-8, avec des notes manuscrites de Despréaux.

Le Feuilleton du *Journal général de France*, du 10 septembre 1815, contient une chanson allégorique de Despréaux, intitulée : *La Révolution des membres*, et qui ne se trouve pas dans mes

*Passe-Temps*. (Extrait de la *Bibliographie de la France*. 1821, pag. 590).

— *Ibid.* Pag. 83, colonne 1, N° II.—*Monia*, lisez : *Momie*.

— *Ibid.* Pag. *id.*, colonne *id.*, N° IV.—*Mes Passe-Temps*, ajoutez : 2° édition (c'est-à-dire, avec un nouveau frontispice), 1809, 2 vol. in-8.

Art. FOUCHÉ. Pag. 89, colonne 1 : *naquit à Nantes*. — Fouché n'est point né à Nantes même, comme le répètent toutes les Biographies, mais dans un village situé à quatre lieues de cette ville ; il existe quelques écrits de lui sur l'éducation publique et sur d'autres matières : nous n'en connaissons point le titre.

Art. LOYSON (CHARLES) ; pag. 144, à la liste de ses ouvrages, ajoutez : — On a publié : *Cécile Delaville*, par Charles Loyson. Lyon, Darnaud, et Paris, Verdrière. 1821, 1 vol. in-12. Cet ouvrage a été désavoué par le frère de l'auteur, inspecteur de l'Académie d'Orléans.

Art. MIGER (SIMON-CHARLES), pag. 54, colonne 1, ligne 25 ; — *l'Ermite de Veïes* ; lisez : *l'Ermite de Vien*.

Art. PORTHMANN (JULES), pag. 174, colonne 1<sup>re</sup>, ligne 1. — 1810 ; lisez : 1820.

Art. PRÉCY (LOUIS-FRANÇOIS PERRIN, comte de), pag. 174, colonne 2, ligne 44. — 25 septembre ; lisez : 29 septembre. — *Ibid.* Pag. 175, colonne 1, ligne 12. — 19 octobre ; lisez : 9 octobre.

Art. TALLIEN (JEAN-LAMBERT). Pag. 217, colonne 1, ligne 25 ; — *âgé seulement de 54 ans* ; lisez : *âgé d'environ 53 ans*.

Art. VIGÉE (LOUIS-GUILLAUME-BERNARD-ÉTIENNE), pag. 218, colonne 1, ligne 15 ; lisez LOUIS-JEAN-BAPTISTE-ÉTIENNE. — *Ibid.* Né vers 1755 ; lisez : Né le 2 décembre 1758.

# TABLE

DES

ARTICLES CONTENUS DANS L'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE  
DE 1821.

---

A.

Allart ( M<sup>me</sup>, née Gay).  
Auvity.

B.

Barrallier.  
Beaumont-Brivazac.  
Bergasse (Alexandre) (1820).  
Beurnonville.  
Bizet.  
Bocthor (Ellious).  
Bonnac.  
Bourlier.  
Bouteville.  
Broglie (Maurice de).  
Buonaparte (Napoléon).

C.

Cadet-Gassicourt.  
Cailly.  
Carron (l'abbé).  
Cassas.  
Charbonnier ( 1820 ).  
Coignet.  
Coigny (le maréchal de).  
Comnène (Démétrius).  
Corvetto.  
Corvisart.  
Costaing de Pusignan ( 1820 ).  
Cubières (le marquis de).  
Cullion.

D.

Dalphonse.  
Dantal (1820).  
Desrotours.  
Dubouchage.  
Dufau.  
Duffour (J.).  
Dufour (G.-J.) (1820).  
Dugast de Bois-St.-Just (1820).  
Dugazon (M<sup>me</sup>).

E.

Emmerich.

F.

Fabry.  
Fleischer (1820).  
Fontanes.  
Fressinet.  
Fritz.  
Fuchs.

G.

Garnier (Germain).  
Gastelier.  
Gaultier de Claubry.  
Germain (Auguste).  
Gilbert (A.-R.).  
Giraud.



Gondreville de Montriché.

P.

Gouan.

Granet.

Grangier.

Gueroult (P.-C.-B.).

Pallièrre (1820).

Périer (Scipion).

Perrier (M<sup>me</sup>).

Pujoulx.

H.

Hadot (M<sup>me</sup> Barthélemy).

Hérissant des Carrières (1820).

Quénon.

Quinette.

Q.

J.

Jacotot.

Jacques.

Jordan (Camille).

Jumilhac-Chapelie (1820).

Jullien (M.-A.).

Rapp.

Rast-Maupas.

Richard.

Rigaud.

Rivarol (M<sup>me</sup>).

R.

L.

Lachapelle (M<sup>me</sup>).

Lagrénée.

Lelièvre, dit Chevalier.

Lenoir-Laroche (M<sup>me</sup>).

Lepître.

Lerebours (M<sup>me</sup>).

Levrault.

Luzerne (le cardinal de la).

S.

Sabatier (de la Nièvre) (1820).

Saint-Priest.

Scepeaux.

Segaud.

Sy.

T.

M.

Magallon (1820).

Maistre (Joseph de).

Mazet.

Messey.

Montaigne.

Moriset.

Talleyrand Périgord (le cardinal de).

Tarrible.

Théveneau.

V.

O.

Ogier.

Orléans (S. A. R. la duchesse d').

Viel.

Viguiér.

W.

Wailly (E.-A.).

## *PARTIE ÉTRANGÈRE.*

A.

Acharius.

Anelli.

B.

Banks (Joseph).

Beaulieu.

Brême (Louis de).  
Brown (Th.).

Mattei.  
Milner.  
Mudge.

C.

Christophe (Henri).  
Colalto.  
Colquhoun.  
Cooke.  
Conde (Don J.-A.).  
Gras.

P.  
Palmieri.

R.

Reeve.  
Rosenmuller (J.-Chr.).  
Ruding.  
Ruchs.

D.

Devoti.  
Dollond (P.).

S.

E.

Eschenburg.  
Escoiquitz.

Sparmann.  
Stock.

T.

G.

Georges III.  
Grattan.

Thorlasken.  
Tooke.  
Topham.

H.

Hayley.

V.

Venini.

K.

Kent (S. A. R. le duc de).

W.

West (Benjamin).

L.

Lipsius.  
Litta.

Y.

Young (Arthur).

M.

Macnally.

Z.

Zamagna.

# ANNUAIRE

## NÉCROLOGIQUE.

### A.

ALLART (MARY-GAY, femme) Paris, Renard, 1818, 2 vol. in-12.  
naquit à Lyon, sans doute d'une Ce roman est de la composition de M<sup>me</sup> Allart.  
famille anglaise, comme son nom doit le faire supposer. Ses romans sont écrits avec une élégance, que négligent souvent les personnes qui font un métier de ce genre de travail; aussi en a produit qu'un petit nombre. Chénier, dans son *Tableau de la littérature depuis 1789*, a parlé avec estime d'*Éléonore de Rosalba*. Des chagrins domestiques ont troublé les derniers jours de M<sup>me</sup> Allart. Elle est morte à Paris, le 8 janvier 1821, âgée de 45 à 50 ans.

#### Liste des ouvrages de M<sup>me</sup> Gay-Allart.

I. *Éléonore de Rosalba*, ou *Le Confessionnal des Pénitens noirs*, par Anne Radcliffe, traduit de l'angl.; Paris, 1797, 7 vol. in-18.

L'abbé Morellet avait déjà traduit ce roman sous le titre de l'*Italien*.

II. *Les Secrets de famille*; traduits de l'anglais, de miss Pratt, sur la troisième édition; 1799, 5 vol. in-12. — 1802, 5 vol. in-18.

III. *Albertine de Sainte-Albe*;

AMBÉRIEU (PIERRE-DUJAT D'), né à Lyon, fut membre du Conseil municipal de cette ville, et président du Collège électoral de l'Ain, au mois d'août 1815. Il prononça à cette occasion un discours qui a été imprimé, et qui est écrit dans le sens du parti dominant à cette époque. Peu de temps auparavant, en mars 1815, M. d'Ambérieu avait été appelé avec le conseil municipal à l'audience de Bonaparte, lors de son passage à Lyon; mais il avait refusé de se rallier à lui. M. d'Ambérieu cultiva les lettres. On a de lui un opuscule en vers et en prose intitulé: *Les Singes*, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires. Il est mort le 24 octobre 1821, âgé de 83 ans.

AUVITY (.....), médecin, membre de la Légion-d'Honneur, ancien membre du Collège et de l'Académie de chirurgie, chirurgien en chef, durant 40 ans, de l'hôpital des Enfants-Trouvés, est mort à Paris, le 7 avril 1821. Il

est auteur d'une *Dissertation sur le Muguet*, sorte d'aphtes particuliers aux enfans. Il s'était acquis de la réputation pour le traite-

ment des maladies de cet âge. M. Auvity a laissé plusieurs fils qui exercent avec distinction la profession de leur père.

## B.

**BARRALLIER (HONORÉ-FRANÇOIS-NOËL-DOMINIQUE)**, naquit à Marseille le 10 avril 1805. Dès sa plus tendre enfance, il manifesta un penchant décidé pour les belles-lettres, et apprit plusieurs langues avec une étonnante facilité, entre autres la langue grecque, pour laquelle il manifestait un goût singulier. Après avoir fait ses premières études sous un précepteur particulier, il suivit des cours de rhétorique et d'humanité au petit séminaire de Marseille. A l'âge de 15 ans, il fit sa philosophie. C'est à seize ans qu'il composa un *Discours sur l'immortalité de l'ame*, publié après la mort du jeune auteur, par M. Dominique Barrallier, avocat, son père (*Marseille, Dubié*, 1822, in-8°, 4 feuilles et demie). Barrallier est mort à l'âge de 16 ans et 4 mois, le 24 juillet 1821, pour s'être baigné au sortir de table. L'amour de l'étude dévorait cet infortuné jeune homme. Il était à la veille de se rendre à Paris pour y apprendre les langues orientales. Il a laissé en manuscrit quelques *Poésies*, couronnées par une société littéraire de Marseille, dont il était devenu secrétaire; et un *Traité sur les mœurs des anciens, comparées à celles des modernes, sous le point de vue de la morale*. Son inconsolable père se dispose à publier ses manuscrits.

**BEAUMONT - BRIVAZAC** (le comte de), naquit aux environs de Toulouse. Il était, avant la révolution, chef d'escadron au régiment de la Reine, cavalerie, et chevalier de Saint-Louis. Il avait long-temps vécu à Londres, où il avait étudié à fond divers objets de politique extérieure, et notamment les affaires coloniales, sur lesquelles il a publié un ouvrage remarquable; cet ouvrage est intitulé: *L'Europe et ses colonies, en décembre 1819*, Paris, Delaunay, 1819 et Chassériau, 1822, 2 vol. in-8; il contient entre autres, des détails précieux sur les États nouvellement indépendans de l'Amérique du Sud. On dit que c'est par l'intermédiaire de M. de Beaumont Brivazac, que M. Decazes avait ouvert, en 1819, une négociation dans l'espoir de faire accepter pour roi, à Buenos-Ayres, le fils de la reine d'Étrurie, de la famille des Bourbons d'Espagne. Cette affaire qui a été révélée à l'Europe par les débats de l'Assemblée nationale de ce pays, n'a point eu de suite. M. de Beaumont Brivazac est mort à Paris le 3 août 1821, âgé de 75 ans.

**BERGASSE (ALEXANDRE)**, frère du célèbre avocat et publiciste, *Nicolas Bergasse*, naquit à Lyon, où il exerça, avec distinction, la profession de négociant. La seule fonction publique qu'il ait rem-

plie est celle d'Administrateur des hôpitaux. Uniquement occupé d'idées religieuses, Alexandre Bergasse quitta de bonne heure le commerce, et se retira dans une belle maison de campagne, située sur les bords de la Saône, à Montanay, département de l'Ain. M. Bergasse était un des partisans de l'OEuvre des convulsions et du nombre de ceux qui ne reconnaissent point l'Eglise qu'a constituée le Concordat de 1801. Il était lié avec M. Desfours de Génétières, auquel nous avons consacré un article dans l'*Annuaire de 1820* (pag. 78). Il est mort à Lyon, le 19 février 1820. Alexandre Bergasse a composé et fait imprimer un livre, intitulé : *Réfutation des faux principes et des calomnies avancées par les jacobins, pour décrier l'administration de nos rois et justifier les usurpateurs de l'autorité royale et du trône ; par un vieux Français*. Lyon, chez Joseph Bertrand, libraire, rue Mercière, n° 49, 1816, imprimerie de J.-M. Boursy, place de la Fromagerie, 1 vol. in-8 de viij et 293 pag. — Ce livre est fort curieux. Il est tout entier destiné à démontrer que la Charte constitutionnelle est essentiellement illégitime et irrégulière, et que le roi peut et doit la réformer. Trois objets principaux choquent l'auteur, 1° la participation au pouvoir législatif attribué à une représentation nationale; 2° la protection accordée aux cultes non catholiques; 3° la confirmation de la vente des biens nationaux. Mais, comme en ces sortes de matière, il est dangereux d'analyser, nous allons citer textuellement le corollaire du livre.

« . . . Les véritables Français

ne reconnaissent plus leur patrie sous le régime de cette Charte. Ils ont vécu sous l'empire de nos anciennes lois qui condamnaient toutes les injustices : et on leur présente aujourd'hui des lois nouvelles, qui autorisent l'usurpation des biens enlevés à l'Eglise et aux défenseurs de la royauté légitime.

» Ils étaient heureux sous le gouvernement paternel de nos rois, dont l'autorité indépendante maintenait la liberté individuelle et la paix intérieure, et ils voient cette autorité réduite à l'impuissance par le partage qui en est fait; puisque le roi est obligé de venir solliciter auprès de ses sujets leur acquiescement tardif, à des lois dont la promulgation et l'exécution ne devraient souffrir aucun délai.

» Ils étaient accoutumés à voir la religion sainte qui avait perfectionné leurs mœurs, jouir de toutes les prérogatives qui lui *appartiennent*, lorsqu'elle était la seule qui fût avouée dans l'Etat; tandis qu'elle n'est plus distinguée aujourd'hui des religions qui lui sont opposées, puisque le gouvernement accorde les mêmes avantages à tous les cultes.

» La Charte ne peut donc que prolonger les divisions qui existent parmi nous, au lieu de les faire cesser; car les vrais Français ne sauraient en adopter les principes (1).

---

(1) La Charte a encore un inconvénient auquel on ne fait pas assez attention; c'est que plusieurs personnes très-éclairées et vraiment religieuses, s'éloignent des administrations, parce que leur conscience ne leur permet pas de prêter serment d'obéissance à cette nouvelle constitution. Ainsi l'Etat se

« Cette nouvelle constitution n'a pour partisans dans nos provinces que les factieux, qui prétendent y trouver un appui; elle est vantée par les possesseurs de biens nationaux, dont elle autorise les scandaleuses acquisitions; elle l'est encore par les amateurs d'idées libérales, qui ont étudié la politique dans les écrits de Jean-Jacques Rousseau, de Delolme, et des encyclopédistes.

« Mais les factieux, les acquéreurs de biens nationaux, et les amateurs d'idées libérales ne composent pas la nation. Ils n'en forment heureusement que la moindre partie: et cette partie, qu'il est si essentiel de rallier au reste des Français, ne pourra jamais y être réunie, tant que nous aurons une constitution qui favorisera ses erreurs et ses écarts. » (Pag. 290, jusqu'à la fin.)

L'auteur d'un livre si gravement répréhensible, était un homme de fort bon sens, et qui ne manquait d'aucun genre de mérite. L'analyse qu'il trace de la constitution anglaise, et l'exposition abrégée des révolutions de ce pays est un morceau fort remarquable. La conduite de M. Bergasse fut d'ailleurs toujours en harmonie avec la sévérité de ses principes religieux, et il jouissait parmi ses concitoyens de la considération la mieux méritée.

« Les opinions que j'ai manifestées dans cet écrit, dit M. Bergasse, méritent d'être prises en considération, (et je ne crains pas de dire qu'elles sont partagées

par beaucoup de personnes éclairées)... » (Pag. 279.) Sans doute qu'ici M. Bergasse se faisait illusion; mais si l'amour de la justice a pu l'aveugler à ce point, l'intérêt personnel, naturellement ombrageux, paraîtra désormais excusable de s'être quelquefois laissé abuser par les mêmes apparences.

On va voir au reste qu'en ceci aucune inculpation ne peut atteindre le gouvernement. M. Bergasse publia son livre quelque temps après l'Ordonnance du 5 septembre. A peine fut-il connu du préfet du Rhône (c'était alors M. Chabrol de Cruzol, aujourd'hui membre de la Chambre des députés, et Directeur-général de l'enregistrement et des domaines), qu'il fit appeler M. Bergasse, et lui représenta la nécessité où se trouverait le gouvernement de poursuivre le livre devant les tribunaux, s'il ne consentait lui-même à sa suppression. M. Bergasse déféra à cette invitation; le livre ne fut point mis en circulation publique; mais la suppression ne fut pas exécutée avec une telle rigueur, qu'il soit impossible d'en rencontrer des exemplaires. Ceux entre les mains desquels ils seraient tombés auraient pu être tentés d'admettre des suppositions inexactes; la publicité donnée à l'histoire de ce livre, servira à les prévenir.

M. Alexandre Bergasse a laissé un fils, que le ministère actuel (1822) vient de nommer avocat-général à la Cour royale de Rouen.

BEURNONVILLE (PIERRE RIEL de), maréchal et pair de France, naquit à Champignolles, arrondissement de Bar, département de l'Aube, le 10 mai 1752. Il

---

trouve privé des secours et des lumières de personnes qui pourraient rendre les plus grands services.

(Note de M. Bergasse.)

avait été destiné d'abord à l'état ecclésiastique, et, à cet effet, on l'envoya, très-jeune encore, suivre un cours de belles-lettres dans la capitale. Mais son penchant pour les armes l'emportant sur les vues de ses parens, il s'adonna de préférence aux mathématiques, à la géographie, et débuta dans le corps de la gendarmerie de France en 1766, avec le grade de sous-lieutenant. La mort d'un frère aîné leva définitivement les obstacles qui s'opposaient à sa vocation pour l'état militaire. En 1775, il passa, avec son même grade, dans le régiment de l'Île-de-France, où il remplit successivement les fonctions de sous-aide-major, de capitaine, d'aide-major commandant la place de Saint-Denis (île Bourbon), et les milices de la colonie, enfin celle de major. Il fit, sous les ordres du bailli de Suffren, les campagnes de l'Inde, de 1779 à 1781, et y fut blessé deux fois. Il contracta dans ce pays un riche mariage qui fut la première cause de sa fortune. Destitué, sans en connaître le motif, par le commandant de l'île Bourbon, Beurnonville revint en France en 1789, se plaignit à l'Assemblée constituante, qui ne lui donna point satisfaction; mais il reçut la croix de Saint-Louis, comme par compensation, et obtint la charge de colonel-lieutenant de la compagnie suisse de la garde ordinaire de Mgr. le comte d'Artois.

La guerre ayant éclaté en 1792, le maréchal Luckner, nommé général en chef de l'armée, appela Beurnonville auprès de lui, pour y remplir les fonctions d'aide-de-camp-colonel, et le 13 mai de la même année, Louis

XVI l'éleva au grade de maréchal-de-camp. Détaché au camp de Maulde avec sa brigade, le nouveau général soutint les efforts plusieurs fois renouvelés de l'ennemi, et parvint à couvrir cette partie de la frontière. Cette conduite lui valut le brevet de lieutenant-général, que lui apporta Dumouriez, en venant prendre le commandement supérieur de toute cette frontière. Ce général avait pour lui une affection particulière, et il le surnomma dans sa correspondance l'*Ajax français*. Le *Moniteur* du 5 octobre raconte qu'il eut le malheur de faire prisonniers quatre émigrés, que l'Assemblée législative renvoya devant le tribunal criminel de Sainte-Menehould. Beurnonville qui partageait alors toute l'exaltation du moment, en avait aussi adopté le style; il écrivait à Couthon qu'il venait de donner le *bal* aux Autrichiens, à Flines. Ces choses-là faisaient alors popularité, et menaient ainsi à la fortune; Beurnonville fut appelé d'abord au commandement de l'armée du centre; il reçut ensuite, avec le grade de *général d'armée*, l'ordre d'organiser celle du Nord. L'invasion de la Champagne, par les Prussiens, ayant rendu nécessaire la concentration des divers corps d'armée, celui du Nord, conduit par son général, exécuta son mouvement avec assez de rapidité pour concourir au glorieux combat de Valmy, comme l'appelle, à bon droit, le panégyriste de Beurnonville, M. le maréchal Macdonald. Chargé de conduire l'armée du Nord au secours de Lille, pendant que le général Dumouriez était appelé à Paris,

Beurnonville fit lever le siège de cette importante place, et l'armée autrichienne se retira sous Mons. L'armée française fut postée en avant de Valenciennes. et s'y réorganisa, jusqu'au moment où elle fut appelée à prendre part à la bataille de Jemmapes. Ce fut au milieu même de l'action, à laquelle il participa d'une manière active, que Beurnonville reçut l'ordre de se rendre à Metz, pour y prendre le commandement de l'armée de la Moselle, qui faible, dispersée dans des cantonnemens étendus et manquant de tout, ne put entreprendre rien d'avantageux pendant le reste de la campagne. Elle eut plusieurs rencontres malheureuses avec les Autrichiens, dans les environs de Trèves, notamment à Pelligen et à Grewenmacher; enfin, elle vint prendre son quartier d'hiver derrière la Sarre. Tout le monde a gardé le souvenir du rapport de Beurnonville sur la dernière affaire, dans lequel il racontait, qu'après trois heures d'une action terrible, l'ennemi avait eu beaucoup de monde tué, tandis que les Français n'avaient à regretter que la *perte du petit doigt d'un tambour*; ce petit doigt fit pendant quelques jours l'amusement de Paris; les uns prétendaient l'avoir retrouvé, tandis que d'autres ne manquèrent pas d'observer que *le petit doigt n'avait pas tout dit*. Sans doute, en atténuant sa perte d'une façon si dérisoire, le général croyait se conformer aux instructions qu'il avait reçues; à cette époque, d'ailleurs, le style des corps-de-garde avait envahi la tente des généraux.

Durant l'oisiveté du quartier d'hiver, Beurnonville fut dénoncé

par quelques-uns de ses officiers, et par des habitans de Bruxelles, sous prétexte d'incivisme; mais il était élu le même jour (4 février 1793) ministre de la guerre, par la Convention; sur 600 votans il réunit 356 votes; son concurrent, Achille Duchâtelet, n'en obtint que 216. Le nouveau ministre fut admis le lendemain au sein de la Convention, pour lui témoigner sa reconnaissance et protester de son dévouement à la République. C'est le parti de la Gironde qui l'avait porté à ce poste, et l'on peut dire qu'il justifia ce choix, par le zèle et même le succès avec lequel il conduisit l'administration des affaires de la guerre, au milieu des obstacles de toute nature que lui opposaient les circonstances. Cependant, la section Poissonnière, où les jacobins dominaient, vint dénoncer Beurnonville à la barre de l'Assemblée, et demander sa destitution. Ce ministre, fatigué des contrariétés et des dégoûts dont il était abreuvé, envoya sa démission, et demanda à retourner à l'armée, « se croyant plus propre, disait-il, à servir son pays de son épée que de sa plume. » Cette demande amena des débats assez vifs, dans lesquels Danton lui reprocha de n'avoir point les *formes populaires*; enfin, un décret ordonna qu'il rendrait ses comptes sous huitaine, et qu'il serait libre de partir ensuite. Mais il fut réélu le 14 mars, toujours par l'influence du parti qui voulait le maintien de l'ordre, et qui comptait sur sa fermeté et son bon esprit. Dès-lors il fut désigné aux poignards des anarchistes, pour être une de leurs premières victimes; il en



était instruit, et néanmoins il accepta. Quelques-uns d'entre eux s'introduisirent un jour jusque dans les appartemens de Beurnonville ; il n'échappa à leurs coups qu'en se précipitant dans le jardin de son ministère, dont il escalada les murs et se réfugia, jusqu'au jour, dans une maison voisine.

A cette époque, le général Dumouriez, effrayé des envahissemens de l'anarchie, prenait la résolution désespérée de traiter avec les Autrichiens. La perte de la bataille de Nerwinde avait contraint l'armée française d'évacuer la Belgique ; cet échec ne pouvait manquer de provoquer la perte du général ; il écrivit à Beurnonville, avec lequel il était très-lié, pour lui communiquer ses projets contre la Convention, et l'engager à y coopérer ; celui-ci, qui appréciait mieux l'avenir, d'après ce qu'il voyait sous ses yeux, communiqua aussitôt la lettre au Comité de défense générale. Ce comité chargea le ministre de la guerre de se rendre, avec quatre commissaires de l'Assemblée, auprès de Dumouriez, dont le quartier-général était alors à St.-Amand, avec l'instruction secrète de le faire arrêter. On sait que c'est le général lui-même, qui, à la suite d'une conférence très-animée, fit arrêter les commissaires de la Convention. Il hésitait sur ce qu'il avait à faire à l'égard de Beurnonville, son ancien ami, qui n'avait point pris de part à l'entretien, lorsque celui-ci, voyant entraîner les commissaires, et pressentant les conséquences qu'on ne manquerait pas de tirer, à Paris, de cette exception en sa

faveur, s'approcha de Dumouriez, et lui dit à voix basse : « Tu me perds, » en demandant au même instant et à haute voix de partager le sort des députés. Dumouriez, qui saisit aussitôt sa pensée, donna ordre de s'assurer de la personne du ministre, mais de lui laisser son épée. Les prisonniers furent conduits immédiatement, sous une escorte des husards de Berchini, au quartier-général du prince de Cobourg. Au moment où la voiture dans laquelle on avait placé Beurnonville prit la route de Tournay, il tenta de s'échapper, et fut légèrement blessé, à cette occasion, par un des hommes de l'escorte. Tandis qu'on le conduisait, à la suite d'une maladie cruelle, dans les cachots de la citadelle d'Egra en Bohême, Custine le dénonçait avec acharnement, comme ayant préparé, par les mauvaises opérations de son administration, les revers éprouvés par l'armée d'Allemagne, et n'ayant ni les vertus ni les opinions d'un républicain ; Dubois-Grancé, Laporte et Robespierre l'aîné, le dénonçaient à leur tour ; ce dernier, qui ne lui pardonnait pas la faveur des Girondins, alla jusqu'à dire qu'il était aussi coupable que Dumouriez, et demanda que sa tête fût mise à prix ; cependant, la Convention, quelque avilie qu'elle fût déjà sous le joug des tyrans, conserva néanmoins assez de pudeur pour ne pas proscrire Beurnonville, au moment où il était au pouvoir des ennemis de la République.

De la forteresse d'Egra, le général Beurnonville fut transféré à celle d'Olmütz, en Moravie ; il était parvenu à s'en échapper,

mais il y fut réintégré quelque temps après. Il ne recouvra sa liberté qu'avec ses compagnons de captivité, après avoir passé trente-trois mois dans les cachots, durant lesquels il éprouva vingt-sept mois de maladie. Il sortit de prison au mois de novembre 1795, et fut échangé à Bâle, en décembre suivant, ainsi que les membres de la Convention dont il avait partagé le sort, contre la fille de Louis XVI, aujourd'hui M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême. Un décret du Corps législatif, déclara que Beurnonville et ses compagnons d'infortune, avaient dignement rempli la mission dont la Convention nationale les avait chargés.

Peu après son retour à Paris, Beurnonville fut nommé général en chef des armées du Nord et Batave réunies; il y joignit ensuite le commandement de celle de Sambre-et-Meuse; cette dernière armée, qui ouvrit glorieusement la campagne, et soutint opiniâtrément les attaques des armées autrichiennes, dans une retraite forcée, manquant des objets les plus nécessaires, se trouvait alors hors d'état de prendre l'offensive. Le dégoût d'une telle position et le délabrement de sa santé engagèrent Beurnonville à donner sa démission, au commencement de l'an VI; il reçut de nouveau, à cette occasion, les témoignages de satisfaction du Corps législatif; précédemment, il avait été porté candidat au Directoire par le conseil des Cinq-cents, lors de l'élection de M. Barthélemy; en l'an VII, il fut employé par le Directoire, en qualité d'inspecteur-général d'infanterie.

Sous le gouvernement Consulaire, Beurnonville entra dans la carrière diplomatique; il fut nommé, après le 18 brumaire an VIII, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à la Cour de Berlin. C'est par son intermédiaire que furent arrêtés et livrés au gouvernement les émigrés français réunis à Bayreuth, et leur correspondance saisie. Après deux ans de séjour en Prusse, Beurnonville passa à Madrid, avec le titre d'ambassadeur, et reçut la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur, lors de l'institution de l'Ordre; au retour de sa seconde mission, Beurnonville fut appelé au Sénat, le 5 février 1805; c'est vers cette époque qu'il contracta un second mariage, avec M<sup>lle</sup> de Durfort. Bientôt il fut déclaré titulaire de la sénatorerie de Limoges, et reçut le titre de comte, après l'acte du 11 mars 1808, qui instituait une noblesse héréditaire. Le 9 décembre 1809, il passa de la sénatorerie de Limoges à celle de Florence; en 1813, il fut nommé grand-croix de l'ordre de la Réunion. Elu membre de la commission extraordinaire du Sénat, formée le 22 décembre de cette même année, pour aviser à l'immence des circonstances de la guerre, Beurnonville fut envoyé à Mézières, avec le titre de commissaire extraordinaire de l'Empereur dans la deuxième division militaire. Il y publia des proclamations analogues aux circonstances; mais l'invasion de cette frontière ne tarda pas à le ramener dans la capitale.

Il est probable que Beurnonville fut initié de bonne heure aux projets de ceux qui effec-

tuèrent le renversement du gouvernement impérial, puisqu'il fut l'un des cinq membres du Gouvernement provisoire, formé par le Sénat, sous l'influence de M. de Talleyrand. Comme sénateur, il avait voté précédemment la déchéance de Napoléon. Dans la nuit du 5 au 6 avril, où fut décidée, en présence de l'Empereur de Russie, la restauration de la dynastie des Bourbons, Beurnonville se prononça fortement pour cette résolution, et combattit l'établissement d'une régence, proposée par certains chefs de l'armée. Le 26, *Monsieur*, comte d'Artois, ayant pris les rênes du gouvernement, appela Beurnonville au conseil d'Etat provisoire; le Roi le fit ministre d'Etat, l'éleva à la pairie, le 4 juin 1814, et lui donna le grand-cordon de la Légion d'Honneur. Beurnonville fut du nombre de ceux que Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, excepta de son amnistie, par un décret de Lyon. Il vint rejoindre le Roi à Gand, au mois d'avril 1815, et rentra avec lui à Paris. Une ordonnance du 19 septembre l'admit au Conseil privé, et le 23 octobre, il fut nommé président de la commission créée par le ministre de la guerre Clarke, pour examiner les titres des anciens officiers et procéder à leur classification politique et militaire. Au mois d'août de cette année, Beurnonville avait présidé le collège électoral de la Moselle, où il prononça un discours dans le sens des idées du moment, mais qui n'offre d'ailleurs rien de remarquable, quoique certaines Biographies aient cru devoir en rapporter d'assez

longs fragmens. Beurnonville fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 3 mai 1816, élevé à la dignité de maréchal de France, le 3 juillet suivant, et enfin décoré du cordon-bleu, à la promotion d'octobre 1820, faite à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bordeaux. Le maréchal de Beurnonville est mort, à Paris, des suites d'une violente attaque de goutte, le 23 avril 1821. Il votait habituellement dans la Chambre des pairs avec le parti aristocratique. Lors de la classification des titres de la Pairie française, il reçut celui de marquis. Il n'a point laissé d'héritier mâle; mais une ordonnance royale, rendue immédiatement après sa mort, transféra sa pairie au maréchal-de-camp de Beurnonville, son neveu, colonel du 6<sup>e</sup> régiment, de la 2<sup>e</sup> division de la Garde-royale. Beurnonville unissait à ses dignités civiles et militaires, les plus hautes dignités maçonniques; aussi son décès a été honoré dans les loges par des discours et des cérémonies funèbres (1). M. le maréchal Mac-

---

(1) On a publié : 10. *Fête funèbre en l'honneur du maréchal Beurnonville, grand commandeur du suprême consistoire des Rites, célébrée le 26 du 5<sup>e</sup> mois 5821, au G. O. de France, pour les trois plus hauts grades de la maç. de l'ord. de Paris.* Paris, Bailleul, 1821, in-8 une feuille in-4; et se trouve à la suite de l'ouvrage intitulé : *Crata Repoa, ou Initiations aux anciens mystères des prêtres d'Egypte, traduit de l'allemand, parle F. Ant. Bailleul.* Paris, Bailleul, 1821, in-8. 2<sup>o</sup>. *Pompe funèbre célébrée par les □□ réunies de l'O. de Marseille le 16<sup>e</sup> j. du 10<sup>e</sup> m. de l'an 5821, en mémoire de T. Ill. F. maréchal de Beurnonville, G. M. adj. de l'ord. maç. en France.* Marseille, Guyon, in-4. 6 feuilles.

donald a prononcé son éloge à la tribune de la Chambre des pairs, le 12 juin 1821. Cet éloge est imprimé dans le *Moniteur* du 3 juillet suivant.

BIZET (CHARLES-JULES), entra dans l'état ecclésiastique, et fit profession dans la congrégation des Chanoines réguliers, dits de Sainte-Geneviève. Il fut successivement prieur à Beaugency et à Châteaudun, puis curé à Nantouillet. Il ne prêta point le serment à la constitution civile du clergé. Après le Concordat de 1801, Bizet s'attacha à la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, en devint vicaire, puis curé, après la mort de M. Le Clerc du Bradin. Bizet est mort âgé de 74 ans, le 8 juillet 1821. Il a légué 10,000 f. aux pauvres de sa paroisse. Nous ne connaissons de lui que l'ouvrage suivant : *Discussion épistolaire sur la religion, entre G. W., protestant de l'Église Anglicane, et M. J. B. B., catholique romain ; traduit de l'anglais, par M. J. B. B.*, Paris, Cassot, an IX (1801), in-12. iv et 108 pages. Tous les points de dissidence qui existent entre l'Église Anglicane et l'Église Romaine sont passés en revue, dans ce livre, et résolus en faveur de la dernière. Les lettres dont il se compose sont datées de l'année 1797.

BOC THOR (ELLIUS) (1), professeur d'arabe moderne à l'École spéciale des langues Orientales de Paris, naquit dans la religion copte, à Siouït, ville de la Thébaïde (Haute-Egypte), le 12 avril (27 février style grec) de l'année 1784. Bien jeune encore lors

de l'arrivée des Français en Egypte, il fut attaché à l'armée d'Orient en qualité d'interprète. Il revint avec elle en Europe, et séjourna d'abord à Marseille, où il s'appliqua à l'étude de la langue et de la littérature française, qu'il était parvenu à posséder avec une certaine perfection. Pour qui connaît les Orientaux et l'éducation qu'ils reçoivent dans leurs pays, ce fait prouvera une aptitude extraordinaire. Il s'exprimait avec facilité, avec clarté, en français comme en arabe, et, s'il était aisé de reconnaître à sa prononciation une bouche étrangère, il n'en était pas de même pour la propriété des termes et même pour l'élégance de la diction. M. Ellios Bocthor se fit connaître pour la première fois à Paris, il y a peu d'années, en déchiffrant et traduisant avec la plus grande facilité les nombreuses pièces en arabe conservées au Dépôt de la guerre. Depuis cette époque il s'occupa uniquement de la grammaire de sa langue, qu'il travaillait à rendre d'un accès facile pour les Français. En 1819 M. Ellios Bocthor fut nommé professeur d'arabe vulgaire, à la Bibliothèque du roi : il succédait, après quatre ans d'intervalle, à don Raphaël, prêtre syrien, qui fut aussi attaché dans le temps à l'expédition française. Le nouveau professeur ouvrit son cours, le 8 décembre de cette même année, par un discours français, dont quelques fragmens ont été imprimés dans la *Revue encyclopédique* (T. v. p. 33). Malheureusement ce cours n'a pu être fait par M. Ellios Bocthor que durant deux années ; une maladie au foie, qui fit en peu de temps des progrès

(1) C'est-à-dire *Elie*.

rapides, a mis fin à ses jours le 26 septembre 1821; « cette perte, a dit M. Jomard, n'est pas seulement sensible pour la littérature orientale et pour l'enseignement public, c'en est une encore plus grande pour la civilisation de l'Égypte. Ellious Bocthor était un lien naturel entre la France et son pays natal. Familiarisé avec les grammairiens, les philosophes et tous les grands écrivains français, il pouvait mieux qu'un autre initier à nos sciences et à nos arts des élèves choisis parmi ses compatriotes, ou du moins leur en donner la clef. » M. Ellious Bocthor avait publié un *Alphabet arabe accompagné d'exemples*, Paris, 1820, in-4°. Mais il a laissé en manuscrit un travail plus important; c'est un *Dictionnaire français et arabe vulgaire*, d'environ 200 pag. in-folio, à deux colonnes, écrit et mis au net de la main de l'auteur : cet ouvrage est le fruit de dix années de travaux. Chacune des acceptions du mot arabe s'y trouve justifiée par des exemples tirés des bons auteurs.

On a publié : *Notice des livres et manuscrits arabes, turcs, persans et coptes, composant la bibliothèque de feu M. Ellious Bocthor*. Paris, Goujon 1821, in-8°, 32 pag. On lit en tête de ce catalogue des notes biographiques sur M. Ellious Bocthor; elles sont extraites de la *Revue encyclopédique* (T. v. p. 38, et T. xii. p. 238); on les doit à M. Jomard, membre de l'Institut de France et de la commission d'Égypte.

BONNAC (JEAN-LOUIS D'USSON de), naquit à Paris en 1784 d'une famille qui a donné plusieurs ambassadeurs à la diplomatie fran-

çaise. Après avoir été grand vicair de Bourges, il fut sacré évêque d'Agen le 14 février 1768. Député par le clergé de son diocèse aux États-généraux de 1789, il vota avec le côté droit dans l'Assemblée constituante. Une circonstance fortuite donna quelque éclat à son nom. L'Assemblée ayant décrété que les ecclésiastiques qui se trouvaient dans son sein, seraient invités à monter à la tribune, pour y prêter le serment à la constitution civile du clergé, par suite de l'ordre alphabétique, l'évêque d'Agen se trouva interpellé le premier : c'était dans la séance du 4 janvier 1791; l'irritation était grande au dedans et au dehors de l'Assemblée. Il fallait quelque courage pour suivre, avec une telle publicité, le vœu de sa conscience, dans le cas où elle eût prescrit le refus; il en fallait surtout pour donner un premier exemple. L'évêque d'Agen monte à la tribune : « Messieurs, dit-il, » je vois avec douleur la circonstance où vos décrets vont me » réduire. Je déclare que le sacrifice de ma fortune ne me coûte » rien; mais il en est un que je » ne suis pas disposé à faire; ce » lui de votre estime; je ne veux » point la perdre : je ne prêterai » point le serment qu'on exige de » moi (1). » On connaît de M. de Bonnac une *Lettre pastorale* du

(1) Quelques journaux du temps ont rapporté un peu différemment les paroles de M. de Bonnac en cette circonstance : on a suivi la version du *Journal ecclésiastique* de l'abbé Baruel; elle concorde avec celle de l'*Albrégé chronologique pour servir à l'Histoire de l'Église Gallicane, pendant la tenue de l'Assemblée nationale*, par l'abbé Charlier.

20 mai 1791, pour rendre compte à ses diocésains de sa conduite, et une *Ordonnance* du 25 du même mois, contre la nouvelle hiérarchie ecclésiastique, qui s'établissait en vertu des décrets de l'Assemblée constituante.

M. de Bonnac ne tarda pas à quitter la France; il passa d'abord en Suisse, et de là en Allemagne, où il fixa sa résidence à Munich. C'est de cette ville qu'il fit, le 28 novembre 1801, de concert avec deux autres évêques émigrés, une réponse dilatoire au bref du pape, qui leur avait demandé leur démission, afin de faciliter la conclusion du concordat avec le gouvernement français. Après la Restauration, M. de Bonnac, ainsi que presque tous ses collègues, placés dans la même situation que lui, signa la Lettre au pape, du 8 novembre 1816, qui termina ce débat ecclésiastique. En 1817, il fut nommé premier aumônier du roi. M. de Bonnac est décédé le 11 mars 1821.

**BOURLIER (JEAN-BAPTISTE)**, évêque d'Evreux, pair de France, naquit à Dijon le 1<sup>er</sup> février 1731. Ses parens étaient peu riches, mais ils ne négligèrent rien pour lui donner une bonne éducation. Après ses humanités qu'il fit avec succès dans le collège de sa ville natale, il vint à Paris, se destinant à l'état ecclésiastique, et entra aux Robertins, établissement presque gratuit, qui dépendait du séminaire de Saint-Sulpice, et où les maîtres étaient les mêmes. Après avoir été, en théologie, le premier de sa licence, M. Bourlier professa cette science à Rouen. M. l'abbé, depuis cardinal de Périgord, le choisit pour

son docteur, et étant devenu archevêque de Reims, il le nomma son grand-vicaire, et lui donna la dignité de Chantre, qui était la troisième de son chapitre. M. Bourlier obtint, en 1775, l'abbaye de Varennes au diocèse de Bourges. Il parut avec honneur dans les Assemblées du clergé de 1770 et de 1788. A cette époque de sa vie, M. Bourlier vécut dans la société de quelques hommes de lettres, publicistes, ou philosophes, qui comptèrent parmi les plus spirituels de leur temps: le jeune abbé de Talleyrand, l'abbé Barthélemy, Marmontel, Panchaud, Lauzun, Narbonne, Choiseul-Gouffier. Les auteurs de la *Biographie des hommes vivans* assurent qu'à l'époque de la révolution, M. Bourlier adopta les nouvelles idées et se soumit à la Constitution civile du clergé. Pendant le régime de la terreur il fut quelque temps emprisonné. Lors du concordat de 1802, M. de Talleyrand le fit nommer à l'évêché d'Evreux; et il fut sacré le 23 avril de cette année. Peu de mois après, il devint membre du conseil des hospices de sa ville épiscopale, reçut la croix de la Légion-d'Honneur, et fut successivement nommé baron et ensuite comte. Comme tous ses collègues, l'évêque d'Evreux a payé un large tribut d'encens à l'idole de cette époque. Le 14 mai 1806, il présida le Collège électoral de l'arrondissement d'Evreux, et fut présenté, dans le mois de novembre suivant, candidat au Corps-Législatif par le collège électoral de la Seine-Inférieure. Devenu membre du Corps-Législatif par le choix du Sénat, il en sortit au bout de cinq années, et fut réélu le 6 janvier 1813, pour

le département de l'Eure ; le 17 février suivant, il fut l'un des candidats présentés pour la présidence.

M. Bourlier jouissait vers cette époque d'une grande faveur auprès de Napoléon ; il lui avait été fort utile dans ses discussions avec le Pape. Il fut membre des commissions d'évêques formées pour cet objet, en 1809 et en 1811. Après avoir assisté au Concile de 1811, il fit avec quelques-uns de ses collègues le voyage de Savone, pour porter au Souverain-Pontife des propositions qui ne furent point accueillies. Enfin, il fut employé dans les négociations qui amenèrent la signature du concordat éphémère de Fontainebleau, en 1813. Toutefois il est certain qu'en ces conjonctures difficiles, quel qu'ait été son dévouement aux volontés de Napoléon, les détails de la conduite de M. l'évêque d'Evreux furent toujours en parfaite harmonie avec son caractère sacré et ses pieux sentimens. Le cardinal di Pietro, dans une lettre du 13 décembre 1815, déclarait que Pie VII *conservait un vif souvenir* de l'évêque d'Evreux. Napoléon récompensa les services de M. Bourlier en le nommant sénateur, le 5 avril 1813. Après la Restauration il passa dans la Chambre des pairs ; il ne fit point partie de celle des cent jours. « M. l'évêque d'Evreux, » a dit M. de Talleyrand, depuis » qu'il fut appelé par le roi à la » Chambre des pairs, partagea » sa vie entre son diocèse et nos » séances .... sa maison était ouverte à toutes les opinions. Elevé dans les idées anciennes, il comprenait les idées nouvelles ; et il se servait habilement de l'in-

» fluence que donnent toujours » la douceur, un bon esprit, l'indulgence et un grand âge, » pour ramener à de la bienveillance les unes pour les autres, » des personnes entre lesquelles les passions politiques avaient rompu tous les liens. Lorsque, dans la même chambre, on n'était séparé que par l'évêque d'Evreux, on était bien près de s'entendre. » M. Bourlier jouissait, dans un âge très-avancé, d'une parfaite santé de corps et d'esprit, lorsqu'il fut attaqué vers le milieu de l'année 1820, d'une maladie qui lui fit garder le lit pendant plus de 10 mois. Il est décédé à Evreux, dans son palais épiscopal, le mardi 30 octobre 1821, à huit heures du matin, parvenu au milieu de sa quatre-vingt-onzième année. On dit qu'avant de mourir, il a adressé une lettre affectueuse et touchante à l'un des premiers personnalités de notre époque, avec lequel il avait eu des relations étroites, et auquel il donnait des conseils dignes d'un évêque pieux et d'un ami fidèle. Le diocèse d'Evreux, indépendamment de tout le bien qu'il y a opéré, doit à M. Bourlier l'établissement d'un séminaire auquel il a légué tout ce qu'il possédait, à l'exception d'une maison à Evreux, qu'il a consacrée à un établissement des Frères de la doctrine chrétienne. Il a fondé en outre un petit séminaire à Ecois. M. Bourlier réunissait à toutes les vertus évangéliques, une admirable tolérance, une modération parfaite, une grande aptitude aux affaires, un esprit aimable et éclairé. Sa mort est une véritable perte pour l'épiscopat français.

M. le prince de Talleyrand a prononcé l'éloge de M. l'évêque d'Evreux, à la tribune de la Chambre des pairs, dans la séance du 13 novembre 1821. On le trouve dans la collection des imprimés de la Chambre, dans ses procès-verbaux publiés dans le *Moniteur* et dans le *Journal des Débats* du 15 novembre 1821. Ce morceau, l'un des plus spirituels et des plus piquans qui soient sortis de la plume de l'illustre et ingénieux écrivain, recommande la mémoire de M. l'évêque d'Evreux au souvenir de la postérité. — Le portrait de M. Bourlier a été lithographié par M<sup>me</sup> Dumerau, Paris, 1822, format in-4°.

**BOUTEVILLE-DUMETZ** (LOUIS-GUILAIN), issu d'une ancienne famille de robe, naquit à Péronne, en Picardie, au mois de novembre 1745. Il exerçait avec distinction la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsqu'il fut élu député du tiers-état aux Etats-généraux de 1789. Il vota avec le côté gauche dans l'Assemblée constituante, où il était connu sous le nom de Dumetz, et parut fréquemment à la tribune; au mois d'avril 1790, il fut l'un des douze commissaires nommés pour l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques. Le 17 juillet, il fut élu secrétaire. Le 14 décembre, il parla contre les offices vénaux, et héréditaires; rejeta, le 11 janvier 1791, la preuve écrite, dans les procédures devant jury; le 19 mars, il demanda le rappel à l'ordre de Robespierre, pour avoir dit que la loi ne devait pas faire de distinction entre un ecclésiastique et tout autre citoyen; le 7 avril, il se prononça vivement

en faveur des nouvelles lois sur l'égalité des successions; le 18 l'Assemblée décréta, sur son rapport, l'aliénation des rentes nationales, et le 3 juillet, elle adopta une instruction rédigée par lui, concernant l'aliénation des domaines nationaux. Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, et dans la séance du 14 juillet, Bouteville se prononça en faveur des projets des comités, portant que le roi devait être suspendu de ses fonctions jusqu'après l'achèvement de la constitution, et que, dans le cas où il ne l'accepterait point, il devait être déchu du trône. Il faut remarquer que cette opinion, adoptée par la majorité de l'Assemblée, était alors celle d'un grand nombre de personnes qui passaient pour modérées. Il paraît cependant que M. Bouteville ne partagea point entièrement les vœux de ceux qui, lors de la révision de l'acte constitutionnel, essayèrent de restaurer l'autorité monarchique; car on l'entendit au contraire (séance du 8 août) manifester des inquiétudes sur les atteintes portées, selon lui, dans cette révision, à la liberté de la presse.

Après la session de l'Assemblée constituante, M. Bouteville revint à Péronne, où il fut d'abord élu juge, puis président du tribunal civil de cette ville. Sous le régime révolutionnaire, il fut constitué en arrestation par un représentant en mission, mais il obtint sa liberté au moyen du crédit de quelques amis qu'il avait conservés dans la capitale. Le Directoire nomma M. Bouteville commissaire général pour l'organisation de la Belgique. En cette qualité, il eut à pourvoir à la no-



mination provisoire de tous les fonctionnaires publics, à vérifier et à arrêter définitivement l'état de toutes les caisses publiques, à procéder à des ventes nombreuses de domaines nationaux. Il s'acquitta de cette commission délicate avec un si parfait désintéressement, que lorsqu'il revint à Paris rendre compte de sa mission, il fut obligé, en passant par Péronne, d'emprunter à un de ses amis une somme très-modique, pour être en état de continuer sa route. Bouteville a publié à son retour le Compte rendu de sa mission. Il ne tarda pas à être nommé Substitut du commissaire du gouvernement près le Tribunal de cassation; et au mois de mai 1798, ses concitoyens lui donnèrent de nouveau leurs suffrages pour entrer au Conseil des anciens. Il y vota en faveur du Directoire, tel que l'avait fait le 18 fructidor, mais il ne prit la parole, le plus souvent, que sur des questions de législation judiciaire. Le 1<sup>er</sup> ventose an VII, il fut élu secrétaire.

Il paraît que M. Bouteville fut favorable à la révolution du 18 brumaire; car immédiatement après, il passa au Tribunat. Mais s'il se trompa sur le moyen de fonder la liberté de son pays, il ne dévia jamais de sa poursuite. Il prit quelquefois la parole dans cette nouvelle Assemblée sur l'organisation judiciaire. Il contribua considérablement à la rédaction des chapitres *Hypothèques* du Code civil; et le discours placé en tête de cette section a été rédigé par lui. Quelques autres discours qu'il prononça au Tribunat ont été imprimés à part. M. Bouteville eut l'honneur d'être compris dans la première élimi-

nation de ce corps; après quoi, il fut nommé juge au tribunal d'appel d'Amiens. Lors de l'organisation des Cours impériales en 1811, il devint président de Chambre. Au mois de mai 1815, il fut élu membre de la Chambre des Représentans, par le collège électoral de l'arrondissement de Péronne; le 10 décembre 1819, il fut mis en retraite, avec le titre de président honoraire. L'Opposition actuelle, dont il partageait tous les vœux, le choisit pour son candidat aux élections de 1820, et il ne s'en fallut que d'un très-petit nombre de voix, que les électeurs de Péronne ne l'envoyassent pour la quatrième fois représenter leur arrondissement. M. Bouteville a terminé sa carrière à Paris, où il venait de se retirer, le 7 avril 1821. Il était âgé de 76 ans. Orateur médiocre, il fut savant jurisconsulte, magistrat intègre, citoyen vertueux, ardent ami de la liberté. La popularité dans son parti et l'estime de ses adversaires furent sa récompense.

BROGLIE (MAURICE-JEAN-MADELEINE de), évêque de Gand, prince du saint Empire romain(1), naquit au château de Broglie, le 5 septembre 1766. Il était fils du maréchal de Broglie, connu par son opposition aux premiers mouvemens de la révolution française. Maurice de Broglie se destina de

(1) En 1759, l'empereur d'Allemagne, François 1<sup>er</sup>, accorda au maréchal de Broglie le diplôme de prince de l'Empire, pour lui et ses descendans. — M. Maurice de Broglie évêque de Gand était frère de M. le prince de Broglie, ancien député de l'Orne, et cousin-germain de M. le duc de Broglie, pair de France.

bonne heure à l'état ecclésiastique, et entra à cet effet au séminaire de Saint-Sulpice. Il y suivait le cours de ses études lorsque la révolution vint lui faire quitter cette maison et même la France. Il passa en Prusse avec son père, et vécut quelques années à la cour de Berlin. Le roi de Prusse lui procura la prévôté du chapitre de Posen, en Pologne. Il rentra en France en 1803. Bonaparte qui cherchait dès lors à s'entourer des anciens noms de la monarchie, le fit bientôt un de ses aumôniers; et en mai 1805, il lui donna l'évêché d'Acqui en Piémont. M. de Broglie fut sacré le 17 novembre de la même année. C'est sur le siège d'Acqui qu'il publia, à l'occasion de la victoire d'Austerlitz, un Mandement où l'on trouve des éloges exagérés de Bonaparte, et qui même peuvent être taxés d'adulations; car il y est question, entre autres choses, de *son amour pour la paix*. Toutefois cette disposition dura peu. M. de Broglie fut du petit nombre d'hommes qui surent résister avec énergie au dominateur de l'Europe. Quels que soient les principes pour lesquels il combattit, son courage a droit à nos respects.

Le 22 mars 1807, M. de Broglie avait été transféré au siège de Gand. L'austère régularité de ses mœurs et un talent oratoire très-distingué, ne tardèrent pas à lui attirer la vénération de ses nouveaux diocésains. Dès le 10 août 1809, une lettre du ministre des cultes témoignait que Napoléon était mécontent du *peu d'attachement* que l'évêque de Gand montrait *pour sa personne*; que l'esprit de son clergé devenait mau-

vais; que le prélat donnait sa confiance à un grand-vicaire (M. l'abbé Le Surre) peu propre à concilier les esprits au gouvernement. En même temps, M. Le Surre recevait l'ordre de quitter Gand et de se rendre à Paris. L'évêque y alla avec lui; mais il fit de vaines démarches pour conserver son grand-vicaire. En 1810, M. de Broglie fut nommé membre de la Légion-d'Honneur. Cette faveur qu'il n'avait point sollicitée, le jeta dans une grande perplexité. Napoléon venait de s'emparer des Etats du Pape. M. de Broglie crut devoir renvoyer la décoration de la Légion-d'Honneur, parce qu'il ne pensait pas pouvoir prêter un serment qui l'aurait engagé à soutenir l'intégrité de l'empire, dans lequel le domaine de l'Eglise venait d'être enclavé, par une usurpation manifeste. Il déduisit ses motifs dans un Mémoire qu'il adressa au ministre des cultes. Quelque temps après, l'évêque de Gand se montra à l'audience de Napoléon; celui-ci l'apostropha avec cette rudesse sauvage, dont il a plusieurs fois étourdi la civilisation européenne. Le prélat répondit avec calme et comme il convenait à un évêque; il parla des scrupules de sa conscience, mais il ne fut point entendu; dès lors sa disgrâce devint complète.

La conduite que tint M. de Broglie au Concile national de 1811, mit le comble au ressentiment de Napoléon. On sait que cette assemblée avait été convoquée pour trouver un moyen d'instituer les évêques, sans avoir à craindre d'être arrêté par les refus du Pape. Ce système, qui certes pouvait fort bien être défendu, était tout-à-fait opposé aux principes de

M. de Broglie. Elu par le Concile membre de la commission chargée de répondre au message de l'Empereur concernant cet objet, il parla constamment pour le rejet des mesures proposées. On sait comment Bonaparte entendait la liberté des délibérations. Le Concile avait été ouvert le 9 juillet; à peine l'opposition se fut-elle manifestée qu'il fut dissous, le 11 du même mois. Le 12 M. l'évêque de Gand fut arrêté, en même temps que les évêques de Tournay et de Troyes, et conduit au donjon de Vincennes. Cette captivité dura quatre mois et demi; elle fut d'autant plus pénible pour M. de Broglie, que sa constitution fut toujours très-frêle. En même temps des agens de police mettaient le scellé sur les papiers et sur les effets qui se trouvaient dans son palais épiscopal à Gand. De nombreuses vexations furent exercées dans son diocèse. Il n'entre pas dans notre tâche d'en faire le récit. A la fin de novembre 1811, M. de Broglie, pour obtenir sa liberté, consentit à donner la démission de son siège, et il y ajouta même, dit-on, la promesse de ne plus se mêler de l'administration de son diocèse; après quoi on le fit partir pour Beaune, où il devait rester en exil. Dans la suite, on l'accusa d'avoir communiqué avec son clergé, et on le reléqua dans l'île Sainte-Marguerite, sur les côtes de Provence. En 1813, un nouvel évêque fut nommé à Gand, et M. de Broglie fut sollicité de déclarer de nouveau qu'il renonçait à l'administration de son diocèse; ce qu'il fit par un acte daté de Dijon, le 8 juillet, dans lequel il ne révoquait pas

cependant les pouvoirs donnés à ses grands vicaires, mais qui servit de prétexte à de nouvelles vexations contre son clergé.

Les événemens politiques de 1814 firent cesser cette persécution. Dès-lors la démission arrachée à M. de Broglie, parut frappée de nullité, comme dictée par la contrainte. Le 24 mai, le prélat reparut à Gand, et voulut expier ce qu'il regardait comme une faiblesse, en exprimant hautement devant son Chapitre, le regret d'avoir signé l'acte du 8 juillet, et en se reprochant encore, dans un Mandement du 14 juin, d'avoir cédé un instant à l'orage. Cependant les Puissances Alliées venaient de réunir la Belgique à la Hollande, et de placer ces deux contrées sous la domination d'un prince protestant. La constitution donnée à cet Etat autorise le libre exercice de tous les cultes. A part les principes de la tolérance et les droits naturels des hommes, on peut dire que la nécessité d'une pareille disposition résultait, dans ce pays, de l'état matériel des choses. On sait que les peuples de la Belgique sont catholiques et ceux de la Hollande protestans. Toutefois, la conscience de M. de Broglie, exaltée par les dernières persécutions qu'il avait subies, s' alarma d'une loi si sage; il lui sembla qu'elle compromettait l'existence de la religion catholique dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas. Il refusa, en conséquence, de prêter serment de fidélité à Guillaume et à la Loi fondamentale du royaume des Pays-Bas. Voici en quels termes il s'exprimait à

ce sujet : « Jurer d'observer et de  
 » maintenir une loi qui attribue  
 » au souverain, et à un souve-  
 » rain qui ne professe pas notre  
 » sainte religion, le droit de l'ins-  
 » truction publique, les écoles  
 » supérieures, moyennes et in-  
 » férieures ; c'est lui livrer à dis-  
 » crétion l'enseignement public  
 » dans toutes ses branches ; c'est  
 » trahir hautement les plus chers  
 » intérêts de l'Église catholique...  
 » Jurer de maintenir la liberté  
 » des opinions religieuses, et la  
 » protection égale accordée à  
 » tous les cultes, n'est autre chose  
 » que jurer de maintenir, de  
 » propager l'erreur contre la vé-  
 » rité. » Les objections de M. de  
 Broglie furent développées, d'a-  
 bord dans une *Adresse au Roi*,  
 qui fut signée le 28 juillet 1815,  
 de tous les évêques et adminis-  
 trateurs capitulaires de la Belgi-  
 que ; puis dans une *Instruction*  
*pastorale*, du 2 août 1815 (en  
 français et en flamand, 42 p. in-8) ;  
 et, enfin, dans le *Jugement doc-*  
*trinal des évêques des Pays-Bas*  
*sur le serment prescrit* (15 p. in-8).  
 Dans toutes ces pièces, le nom de  
 M. de Broglie paraît à la tête de  
 ceux de ses collègues.

L'évêque de Gand voulut s'ap-  
 puyer dans cette affaire de l'au-  
 torité du Siège apostolique. Il fit  
 passer à Rome les pièces que nous  
 venons d'indiquer, en priant le  
 Souverain-Pontife de prononcer.  
 Une congrégation de cardinaux  
 fut nommée pour s'occuper de  
 l'affaire. La conduite de la Cour de  
 Rome, en cette conjoncture, fut  
 dictée par sa politique ordinaire.  
 Elle ne voulut point sanctionner  
 le principe de la tolérance des  
 cultes, mais elle leva les obsta-  
 cles qui pouvaient armer l'auto-

rité temporelle. Le 16 mai 1816,  
 une note officielle fut adressée  
 par le cardinal secrétaire d'Etat  
 au ministre du roi des Pays-Bas  
 résidant à Rome. La nouvelle Loi  
 fondamentale, dit cette note,  
*contient des erreurs contraires*  
*aux principes de la religion ca-*  
*tholique ; la résistance des évê-*  
*ques ne pouvait être blâmée avec*  
*justice, et on ne pouvait exiger*  
*des sermens contraires à la con-*  
*science.* Le 1<sup>er</sup> mai précédent, le  
 Pape avait adressé un bref à l'é-  
 vêque de Gand, dans lequel il  
 lui déclare, qu'après avoir exami-  
 né mûrement toutes les pièces  
 relatives à cette affaire, il ne peut  
 qu'approuver la marche qu'il a  
 suivie, ainsi que ses collègues. Il  
 n'en fut pas de même à l'égard  
 du refus de M. l'évêque de Gand,  
 d'ordonner des prières publiques  
 pour le Roi. Un bref du Pape les  
 autorisa, et M. de Broglie s'em-  
 pressa de les ordonner. Mais,  
 quelques jours après, il crut en-  
 core devoir réclamer au sujet  
 d'un nouveau règlement sur l'en-  
 seignement public, et spéciale-  
 ment sur celui de la théologie.  
 Ses *Représentations* sur ce point  
 sont datées du 22 mars 1817, et  
 signées des autres évêques et ad-  
 ministrations diocésaines de la  
 Belgique.

Cette déplorable intolérance,  
 qui semblait appartenir à d'au-  
 tres temps, produisit des effets  
 funestes. Elle jeta des inquiétu-  
 des dans les âmes timorées, et  
 excita le fanatisme séditieux de  
 plusieurs ecclésiastiques du se-  
 cond ordre. Le mal menaçait  
 d'entraver la marche de l'admini-  
 stration ; long-temps le gouver-  
 nement voulut persister dans un  
 système d'indulgence, qu'il n'au-

rait pas suivi à l'égard d'une résistance provoquée par tout autre motif que celui de la religion. La réorganisation des tribunaux devint bientôt l'occasion de nouveaux scandales. Le serment exigé des magistrats judiciaires effraya la conscience de quelques-uns d'entre eux ; qui aimèrent mieux renoncer à leur place que de contracter des engagements qu'ils considéraient comme sacrilèges, ou du moins comme étant de nature à les compromettre dans l'opinion publique aveuglée. Des prêtres déclarèrent que les sacremens de l'Eglise seraient refusés à quiconque se rendrait coupable de ce qu'ils appelaient une apostasie. C'est alors que l'autorité publique se crut obligée d'appliquer les lois devant lesquelles tous les citoyens sont égaux, quels que soient leur rang ou leurs fonctions. Un mandat d'arrêt fut lancé contre l'évêque de Gand. Il s'y déroba par la fuite. Parvenu en France, il protesta contre la procédure. La Cour d'assises de Bruxelles passa outre ; par arrêt du 8 novembre 1817, l'évêque de Gand fut condamné à la déportation. L'arrêt fut attaché au poteau sur la place publique, entre celui de deux voleurs exposés pour leurs méfaits. Si elle n'a point été prescrite inévitablement par les réglemens judiciaires, cette circonstance est odieuse. Peut-être est-elle le fait de quelque subalterne, empressé de servir l'autorité avec un zèle honteux, qui n'a servi qu'à la compromettre. Les châtimens politiques peuvent être équitables, mais jamais ils ne sont flétrissans ; car toute flétrissure est dans

l'opinion ; et qui ne sait qu'aux yeux des partis, le fer du bourreau confère la palme du martyre ? Sous le titre de *Réclamation respectueuse*, M. de Broglie adressa un Mémoire sur les affaires religieuses de la Belgique, aux souverains réunis en congrès à Aix-la-Chapelle. Cette pièce, qui a été imprimée, est datée du 4 octobre 1817.

Depuis cette époque, M. de Broglie a vécu constamment en France ; il résidait tantôt à Beaune, tantôt à Paris, en proie à des infirmités que les traverses de sa vie et les nouvelles affligeantes pour lui, qu'il recevait de son diocèse, aggravaient chaque jour. Attaqué, vers la fin de juin, d'une maladie sérieuse, M. l'évêque de Gand, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise, des mains du curé de Saint-Sulpice, rendit le dernier soupir le vendredi 20 juillet, à une heure du matin, à l'âge de 54 ans et 10 mois. Son corps, après avoir été embaumé et déposé dans un double cercueil de plomb et de chêne, a été déposé provisoirement dans un caveau de l'église de Saint-Sulpice, situé sous le chœur. Il paraît qu'on nourrit l'espoir de le rendre quelque jour à sa cathédrale. M. le coadjuteur de Paris célébra les funérailles, où l'on remarquait la présence du Nonce du Pape et de plusieurs évêques.

La droiture du cœur, la noblesse de l'âme, des mœurs sévères, un dévouement sans borne à ce qu'il considérait comme les intérêts de l'Eglise, une conscience au-dessus des séductions de la crainte et de l'ambition ; tels sont les principaux traits

qui caractérisent M. de Broglie. M. de Pradt, qui, d'ailleurs, juge la conduite de son collègue avec quelque sévérité, a dit pourtant, avec justesse, qu'il fut « un » prélat d'un grand nom, d'une » piété éminente, d'un esprit » très-aimable. » (Voyez *les Quatre Concordats*. T. IV, p. 265.)

On trouve une *Notice* sur M. Maurice de Broglie, dans l'*Ami de la Religion et du Roi*. T. XXVIII, p. 362—68.

**BUONAPARTE** (1) (NAPOLÉON), naquit à Ajaccio, en Corse, le

(1) Buonaparte avait francisé, au moyen de la suppression de l'U, la forme italienne de son nom. Nous écrivons donc constamment *Bonaparte*, ainsi que cela est usité depuis long-temps; mais le nom de la famille est bien réellement *Buonaparte*. On trouvera la preuve de cette assertion dans la signature de la pièce suivante :

« *Extrait des registres des actes de mariage de l'an IV* (II<sup>e</sup> Arrondissement de Paris).

» Acte de mariage de *Napolione Buonaparte*, général en chef de l'armée de l'intérieur, âgé de vingt-huit ans, né à Ajaccio, département de la Corse, domicilié à Paris, rue d'Antin, fils de Charles *Bonaparte*, rentier, et de *Letzia Ramolini*, son épouse.

» Et de Marie-Joseph-Rose de Tascher, âgée de vingt-huit ans, née à l'île de la Martinique, dans les îles du Vent, domiciliée à Paris, rue Chantereine, fille de Joseph-Gaspard de Tascher, capitaine de dragons, et de Rose-Claire des Vergers de Sanois, son épouse.

» Moi Charles-Théodore-François Leclercq, officier public de l'état civil du second arrondissement municipal de Paris, après avoir fait lecture, en présence des parties et témoins; 1<sup>o</sup> de l'acte de naissance de *Napolione Buonaparte*, général, qui constate qu'il est né le 5 février 1768, de légitime mariage de Charles *Bonaparte* et de *Letzia Ramolini*; 2<sup>o</sup> de l'acte de naissance de Marie-Joseph-Rose de Tascher, qui

15 août 1769 (1). Il était fils de Charles Buonaparte et de Lætitia Ramolino. La famille Buonaparte se dit originaire de San-Mi-

constate qu'elle est née le 23 juin 1767, de légitime mariage de Joseph-Gaspard de Tascher et de Rose-Claire des Vergers; vu l'extrait de décès d'Alexandre-François-Marie Beauharnais, qui constate qu'il est décédé le 5 thermidor an II, marié à Marie-Joseph-Rose de Tascher; vu l'extrait des publications dudit mariage, dûment affiché, le temps prescrit par la loi sans opposition, et après aussi que *Napolione Buonaparte* et Marie-Joseph-Rose de Tascher ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé, au nom de la loi, que *Napolione Buonaparte* et Marie-Joseph-Rose de Tascher sont unis en mariage, et ce, en présence des témoins majeurs ci-après nommés, savoir: Paul Barras, membre du Directoire exécutif, domicilié palais du Luxembourg; Jean Lemarrois, aide-de-camp capitaine, domicilié rue des Capucines; Jean-Lambert Tallien, membre du Corps-Législatif, domicilié à Chaillot; Etienne-Jacques-Jérôme Calmelet, homme de loi, domicilié rue de la place Vendôme, n<sup>o</sup> 207, qui tous ont signé avec les parties et moi, après lecture.

» Signé, Tallien, M.-J.-R. Tascher, P. Barras, Lemarrois le jeune, *Napolione BUONAPARTE*, Calmelet, Leclercq, officier public. »

Dans l'*Etat militaire du corps de l'artillerie de France, pour l'année 1791*, (Paris, Firmin Didot, petit in-12, 166 pages), le nom de Buonaparte se trouve imprimé trois fois; savoir: page 60 *Buonaparte*, et pages 94 et 139, *Buonaparte*.

(1) Buonaparte avait fixé officiellement le jour de sa naissance au 15 août 1769. L'acte que nous venons de transcrire, contredit cette date. On a supposé que Napoléon aurait transposé ainsi le jour de sa naissance, dans le dessein d'établir qu'il était né Français. La cession de la Corse par les Génois est du mois de juin 1768, et l'autorité de la France n'y était plus contestée à la fin du même mois de l'année suivante. On remarquera toutefois qu'il est impossible



*Revid sculp.*

*Buonaparte*





miato, en Toscane, où il a existé, en effet, des gentilshommes de ce nom (1). Quelques écrivains, M. de Chateaubriand entre autres, dans son écrit de *Buonaparte et des Bourbons*, avaient donné à Napoléon une origine plébéienne. Le dernier, au moins, a rétracté son erreur. « L'histoire, » dit-il, remarquera que, dans » notre siècle, si fécond en vertus » guerrières, les anciennes races » militaires ne dégèrent point » de leur valeur. . . . Elles ont » fourni des généraux habiles, » des maréchaux célèbres; Buonaparte même est sorti de leurs » rangs. » (*Biographie Universelle*, art. NANSOUTY, tom. xxx.

d'accorder la date de naissance de Napoléon Bonaparte, si on la place au 5 février 1768, avec celle de son frère Joseph, que toutes les biographies et tous les almanachs, ont placée, sans contestation, au 7 janvier 1768. Il faut observer, en outre, que la date du 15 août 1769 se trouve dans un Etat des élèves de l'école de Brienne, dressé avant la révolution, et rapporté ci-après (page 72), pièce dont rien jusqu'à ce moment ne fait suspecter l'authenticité.

(1) On connaît un livre intitulé : *La Vedova, comedia facetissima da Niccolò BUONAPARTE; Firenze, Giunti, 1592*, petit in-8. Cette pièce qui était longtemps restée dans l'oubli, a été réimprimée à Paris, *Molini*, 1803, petit in-8. Nous citerons encore : *Raguglio storico di tutto l'occorso, giorno per giorno, nel sacco di Roma, del anno 1527, opera di Jacopo BUONAPARTE, Colonia, 1756*, in-4. Traduit en français, Paris, 1809, in-8. M. Panckoucke a promis de donner la généalogie de Bonaparte, en tête de la collection de ses *Oeuvres*. « Cette pièce assez étendue, dit-il, a été extraite des registres de San-Miniato; elle se compose de vingt pièces, remonte jusqu'en 1268, et contient l'histoire de tous ses ascendants. »

p. 555.) Charles Buonaparte, au milieu des guerres civiles qui agiterent sa patrie, combattit avec Paoli dont il était l'ami. Après la pacification, il sut gagner les bonnes grâces de M. de Marbeuf, gouverneur-général de l'île. Lorsqu'il fut question d'asseoir et de répartir les impôts, le gouverneur écrivit au ministre que tous les habitans de la Corse se prétendaient nobles, et se refusaient, en conséquence, à payer aucun impôt. Le ministre lui ayant alors ordonné de choisir 400 familles qu'il reconnaîtrait comme nobles, la famille Buonaparte fut comprise sur cette liste. Charles Buonaparte fut même envoyé à Versailles en 1776, comme député de son ordre; ce qui lui valut bientôt la place d'Assesseur à la justice royale d'Ajaccio. Il mourut à Montpellier, où il était venu pour se faire traiter par les médecins de cette ville, le 24 février 1785, âgé de 39 ans. Il fut inhumé dans un des caveaux des RR. PP. Cordeliers de Montpellier. Un procès-verbal de l'ouverture de son corps constate qu'il mourut d'un cancer à l'estomac, et décrit les effets occasionés par cette maladie déjà réputée héréditaire. Cette pièce, datée du 25 février 1785 et signée par les docteurs *Farjon, Lamure, Bousquet et Favre*, est en ce moment à Paris, entre les mains de M. le professeur Dubois.

Charles Buonaparte laissa cinq fils, Joseph, Napoléon, Lucien, Louis, Jérôme; et trois filles, Caroline, Élisabeth, Pauline, connues dans leur pays et dans leur enfance sous les noms de *Carletta, Annunciata et Pauletta*,

Élisa est décédée, et nous lui avons consacré un article dans l'*Annuaire nécrologique* de 1820 (p. 3, art. BACCIOCHI). Les autres enfans, à l'exception de Napoléon, vivent encore. Ce dernier n'avait que neuf ans, lorsque, par la protection de M. de Marbeuf qui prenait beaucoup d'intérêt à sa famille, il obtint une place gratuite d'élève à l'École militaire de Brienne en 1777. On s'accorde à dire que, dès sa plus tendre jeunesse, toutes ses habitudes le portaient vers l'étude et la méditation; il parlait peu, s'isolait volontiers de ses camarades; et de ses diverses études, paraissait n'aimer que celles qui pouvaient se rapporter à l'art de la guerre. On l'a vu dans le cours des hivers, prendre plaisir à élever des fortifications de neige et les défendre avec opiniâtreté. Son amour pour les sciences exactes nuisit à ses progrès dans les lettres. Il n'eut jamais qu'une connaissance imparfaite de la grammaire, de la poésie, du latin et même du français, qu'il parlait, comme on sait, avec l'accent italien, et qu'il écrivait peu correctement. Le professeur l'Eguille, dans un compte rendu de la conduite de ses élèves, mettait en note, au nom de Buonaparte, ces mots: « Corse de nation et de caractère, il ira loin, si les circonstances le favorisent. » Plutarque était alors sa lecture favorite, comme le fut depuis Ossian; et les Spartiates, l'objet spécial de son admiration. On a imprimé, dans un recueil allemand, intitulé *Annales de l'Europe*, une pièce qu'on dit avoir été trouvée dans les papiers de M. le maréchal de Ségur, qui était ministre de la guerre à l'é-

poque dont nous parlons; la voici :

#### *École des élèves de Brienne.*

« Etat des élèves du roi, susceptibles, par leur âge, d'entrer au service ou de passer à l'École de Paris; savoir :

» M. de Buonaparte (Napoléon), né le 15 août 1769, taille de 4 pieds 10 pouces 10 lignes; a fini sa quatrième; de bonne constitution, santé excellente; caractère soumis, honnête et reconnaissant; conduite très-régulière; s'est toujours distingué par son application aux mathématiques; il sait très-passablement son histoire et sa géographie: il est assez faible dans les exercices d'agrément et pour le latin, où il n'a fini que sa quatrième: *ce sera un excellent marin*: mérite de passer à l'École de Paris.»

En effet, Napoléon entra à l'École militaire de Paris le 22 octobre 1784. C'est vers cette époque qu'on faisait un jour devant lui l'éloge de Turenne. « Oui, c'était un grand homme, dit une dame, mais je l'aimerais mieux s'il n'eût pas brûlé le Palatinat. — Qu'importe, reprit vivement le jeune Napoléon, si cet incendie était nécessaire à ses desseins. » Ce mot renferme toute sa morale, et toute sa politique (1). En 1785, il subit un

(1) Nous ne parlerons point de l'anecdote du ballon du Champ-de-Mars, qu'un élève de l'École militaire perça de son épée, n'ayant pu obtenir de s'enlever avec lui. Ce trait, qui a été souvent attribué à Buonaparte, appartient à un jeune homme nommé Dupont, mort trois ans après, dans l'émigration.

examen pour entrer dans l'artillerie, et sur 36 places d'officiers qui étaient à donner, il obtint la 12<sup>e</sup>, et fut nommé sous-lieutenant au régiment de la Fère; d'où il passa dans celui de Grenoble, alors en garnison à Valence, où il était, en 1791, le quatrième des premiers lieutenans de première classe,

La Révolution éclata; le capitaine de la compagnie où servait Bonaparte lui témoignait quelque inquiétude des évènements: « Il » faudra voir, répondit-il; d'ail- » leurs, les révolutions sont un » bon temps pour les militaires » qui ont de l'esprit et du coura- » ge. » On lui a fait tenir plus tard ce propos: « Si j'avais été ma- » réchal-de-camp, j'aurais em- » brassé le parti de la Cour; mais » sous-lieutenant et sans fortune, » j'ai dû me jeter dans la révolu- » tion. » Quoiqu'il en soit, Napoléon suivit avec beaucoup d'ardeur le parti de la révolution, et la servit activement dans son pays où il retourna en 1790, avec Paoli, l'ancien ami de son père (1).

Il vécut trois ans en Corse, sous les ordres de ce général, étudiant la théorie de l'art militaire, et secondant ses premiers efforts

(1) « Il passait pour certain à l'armée du Midi, dit M. Salgues, lorsque Bonaparte y fut admis, qu'il avait émigré avec le général d'Arçon; que le général n'ayant pas été bien reçu à Coblenz, et Napoléon n'ayant pas même été remarqué, ils prirent l'un et l'autre le parti de revenir. » (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France, sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte, et pendant l'absence de la maison de Bourbon*; par J.-B. Salgues. Paris, 1814, in-8. T. I. p. 127). Nous ajouterons que l'auteur s'applique lui-même immédiatement, à faire sentir le peu de vraisemblance de son insinuation.

contre l'influence aristocratique. Mais lorsque l'esprit d'anarchie qui s'était emparé du gouvernement de la France, voulut aussi étendre sur la Corse sa désastreuse influence, Bonaparte se rangea parmi les adversaires de Paoli et au rang des démagogues les plus exagérés. Déjà il avait écrit un pamphlet très-violent sur les dissensions qui agitaient la Corse, et qui, indépendamment des causes particulières à la révolution, se compliquaient encore des vieux souvenirs de l'indépendance et des intrigues de l'Angleterre. Les partisans de l'indépendance finirent par se réunir aux aristocrates, et Paoli lui-même, ainsi que les patriotes les plus purs, adhérèrent à cette opposition, lorsque la Convention, par sa propre démenée, se fut lancée hors de la civilisation européenne. Ajaccio, patrie de Bonaparte, avait été, de bonne heure, le foyer de cet esprit d'opposition. On n'y voulait pas reconnaître le nouvel évêque constitutionnel, et les assemblées religieuses continuaient d'avoir lieu, sous la direction du clergé insermenté. Le lundi de Pâques 1792, au moment où l'on sortait de l'église, Bonaparte, à la tête d'un bataillon de gardes nationaux, soldés et organisés pour prêter main-forte à l'exécution des actes de l'autorité publique, fit tirer sur le peuple et dissiper l'attroupement. Cet acte de violence exaspéra les esprits contre lui, et l'enfonça de plus en plus dans le parti de l'exagération. Mandé à Paris pour se justifier, il n'eut pas de peine à réussir; il arriva peu après, le 10 août. Au mois de septembre, il était revenu en Corse.

En décembre 1792, le contre-amiral Truguet vint mouiller dans le port d'Ajaccio, pour aller tenter une expédition contre la Sardaigne. Bonaparte, à la tête de deux bataillons de garde nationale Corse, fut chargé d'attaquer les îles du détroit de Bonifacio. Il s'empara, en effet, de San-Stéfano et de son fort, et prit possession de la Madeleine au nom de la République ; mais l'expédition principale ayant échoué, il dut rentrer en Corse. C'est de cette époque que date la rupture de sa liaison avec Paoli. Au mois de mai 1793, celui-ci avait levé l'étendard de la révolte contre la Convention. Bonaparte vint rejoindre à Calvi les troupes qui avaient débarqué avec les Représentans du peuple, Salicetti et Lacombe St.-Michel ; ils marchèrent contre Ajaccio, et furent repoussés. Un décret spécial de la Consulta que présidait Paoli, daté du 27 mai de cette année, bannit, à perpétuité, Bonaparte de la Corse. Il quitta sa patrie, suivi de sa nombreuse famille qui, privée de tout moyen d'existence, vint fixer sa résidence à Marseille où elle recevait les secours accordés par la Convention, à tous les insulaires bannis pour sa cause. Napoléon rejoignit son régiment. La compagnie dont il était lieutenant avait alors pour capitaine M. Dammartin, mort général de division en Égypte. Elle avait été récemment détachée de l'armée des Alpes, avec quelques autres troupes, sous les ordres de l'adjudant-général Cartaux, pour marcher contre les fédéralistes de Marseille et du Gard. Bonaparte descendit la rive gauche du Rhône, depuis le

Pont-St.-Esprit jusqu'à Ville-neuve. C'est des hauteurs de cette ville, que le 25 juillet 1793, avec deux pièces de quatre habilement placées, il fit taire l'artillerie Marseillaise postée sur la plate-forme du rocher d'Avignon, et décida ainsi l'évacuation de la place. Il vint ensuite occuper Tarascon et Beaucaire, et rejoignit l'armée de Cartaux à S.-Martin-de-la-Croix, à trois lieues à l'est d'Arles. Une affaire plus importante eut lieu sur la route de Marseille ; elle décida du sort de cette insurrection. Bonaparte contribua au succès par son activité et ses talens. « Je suis mémoratif, dit un témoin oculaire à qui nous empruntons ces détails (1), qu'il fut encore question de lui dans cette circonstance, comme d'un officier d'artillerie très-distingué. Le capitaine Dammartin fut alors nommé chef de bataillon de son arme, et Bonaparte capitaine de la compagnie Dammartin.

» A cette époque, sa santé se trouva affaiblie par les fatigues. Il retourna à Avignon pour la soigner et se remettre. Il logea chez M. Bonchet, négociant, où il demeura environ un mois. Le 29 juillet, Bonaparte logeait à Beaucaire, dans une auberge, avec des commerçans de Montpellier, de Nîmes et de Marseille ; il s'engagea entre eux

(1) Voyez *Napoléon Bonaparte lieutenant d'artillerie ; Documents inédits sur ses premiers faits d'armes en 1793*. Paris, Baudouin frères, 1821, in-8. — Cette brochure curieuse est de M. Moureau (de Vaucluse), qui eut la direction politique de la petite armée dont Bonaparte commanda l'artillerie.

» une discussion sur la situation politique de la France. Les conversations vives avaient chacun une opinion différente. » Bonaparte profita de son séjour à Avignon pour consigner ce dialogue dans une brochure d'une vingtaine de pages ; il l'intitula *le Souper de Beaucaire*. Il fit imprimer cet opuscule chez Sabin-Tournal, rédacteur et imprimeur du *Courrier d'Avignon*. Cette brochure, favorable au parti de la Montagne, n'avait rien de bien saillant ; elle ne fit aucune sensation quand elle parut, et ce ne fut que lorsque Bonaparte commença à se rendre célèbre à l'armée d'Italie, que M. Loubet, secrétaire et prote de M. Sabin-Tournal, mort depuis quelque temps, qui avait gardé un exemplaire de cet opuscule, signé, à la main, par son auteur, le distingua dans la foule des écrits que la révolution avait fait naître à Avignon, et qu'il avait eu soin de garder. A la mort de M. Loubet, son fils l'a trouvée dans ses papiers ; et c'est sur une copie fidèle, levée sur cet exemplaire, que M. Panckoucke a reproduit cet opuscule dans la collection des *OEuvres de Napoléon Bonaparte*.

Bonaparte, remis de sa lassitude, se rendit au siège de Toulon. La direction de l'artillerie lui fut confiée, en l'absence de M. Danmartin qui avait été blessé à la prise des gorges d'Olivioules. Voici comment il fut fait chef de bataillon de cette arme. Un vieux sergent d'artillerie, devenu capitaine par ancienneté et par bravoure, le contrariait dans ses dispositions, et prétendait qu'il devait commander, parce qu'il était son ancien dans le

même grade ; les Représentans, pour faire cesser les altercations journalières qui s'élevaient entre les deux officiers, et qui nuisaient au service, nommèrent Bonaparte chef de bataillon ; le vieux capitaine lui obéit alors avec la plus respectueuse déférence. C'est au siège de Toulon que Bonaparte connut Barras, qui devait être un jour la cause essentielle et déterminante de sa haute fortune. Après avoir déployé beaucoup d'habileté et de courage devant cette place, il fut nommé adjudant-général chef de brigade, le 19 décembre 1793, jour de sa reddition. On sait de quelles atroces cruautés elle fut suivie. On sait même que l'artillerie y fut employée en guise du fer du bourreau. Nous ne voulons pas répéter, après des biographes d'une impartialité suspecte, que Bonaparte ait été le complice de ces affreux excès. Mais il est certain qu'il eut le malheur d'en être le témoin (1).

---

(1) M. Barré, émigré Français, a publié à Londres en 1805, un ouvrage intitulé : *Rise, progress and fall of Buonaparte*. Ce livre contient le *fac-simile* d'une lettre conçue en ces termes :

« Citoyens représentans,

» C'est du champ de la gloire, mar-  
 » chant dans le sang des traîtres, que  
 » je vous annonce avec joie que vos or-  
 » dres sont exécutés, et que la France  
 » est vengée. Ni l'âge ni le sexe n'ont  
 » été épargnés. Ceux qui avaient été  
 » seulement blessés par le canon répu-  
 » blicain, ont été dépêchés par le glaive  
 » de la liberté et par la baïonnette de  
 » l'égalité. Salut et admiration !

» Signé Brutus BUONAPARTE,  
 » Citoyen sans culotte.

» Aux représentans du peuple Robes-  
 » pierre jeune et Fréron. »

M. Malte-Brun a publié le premier cette lettre en français, dans ses *Variétés*

Après la prise de Toulon, une nouvelle expédition fut dirigée sur la Corse (mai 1794). Elle fut confiée à Bonaparte; mais il revint à l'armée du Var, après avoir fait d'inutiles tentatives pour s'emparer d'Ajaccio. Il se distingua à la prise de Saorgio, où il fut nommé général de brigade. Vers cette époque, Robespierre le jeune était en mission auprès de cette armée. Bonaparte eut quelques rapports avec lui; mais le conventionnel était déjà retourné à Paris, quelques jours avant le 9 thermidor, et il partagea le juste sort de son frère. Cette révolution compromit la fortune de Bonaparte, qui s'était prononcé très-hautement pour le parti montagnard. Le nouveau Comité de sûreté générale décerna un mandat d'arrêt contre lui, comme terroriste. Il fut le premier officier arrêté à l'armée du Var. Il se trouvait aux avant-postes au moment de son arrestation (1). On le conduisit enchaîné au fort carré d'Antibes; mais il fut relâché peu de temps après, et assista encore à quelques affaires peu importantes, à l'entrée du Piémont. Il écrivait de Nice, le 20 thermidor

---

*historiques, littéraires et critiques.* Nous remarquerons d'abord qu'elle n'a point de date. Quant à la circonstance du *fac simile*, nous ne la regardons point comme décisive. En Angleterre, comme en France, la licence de la presse a discrédité ce moyen de preuve.

(1) Bessroy de Reigny, dans son *Dictionnaire neologique des hommes et des choses* (Paris, 1800, in-8.) dit que l'ordre fut donné par les représentans Albitte et Salicetti, exécuté par le chef de brigade de gendarmerie Nievein, et que ce fut M. le commissaire ordonnateur Denné qui apposa les scellés sur les papiers de Bonaparte.

an II, au général Tilly : « J'ai été » un peu affecté de la catastro- » phe de Robespierre le jeune, » que j'aimais et que je croyais » pur. Mais, fût-il mon père, » je l'eusse moi-même poignar- » dé s'il aspirait à la tyrannie. »

Le député Aubry, ancien capitaine d'artillerie, l'un des 73 Girondins proscrits au 31 mai, était devenu président du Comité militaire de la Convention. C'était un homme d'une moralité sévère, qui avait entrepris de purger l'armée des jacobins. On prétend qu'il destitua dix ou douze mille individus, qui avaient le titre d'officiers. Il se borna à faire passer Bonaparte dans la ligne, avec son rang de général de brigade, employé à l'armée de l'Ouest. Cette translation le blessa vivement. Il sollicita et obtint des Représentans alors en mission à Marseille, Poulitier et Bessroy, un congé pour se rendre à Paris et y obtenir sa réintégration dans son arme. Il descendit rue des Fossés-Montmartre, dans un hôtel garni, tenu alors par le sieur Grégoire, qui occupait encore en 1814 l'hôtel de Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin. Malgré les pressantes sollicitations de Fréron, Aubry demeura inflexible. M. de Pontécoulant, qui succéda à Aubry dans la direction des affaires militaires, fit employer Bonaparte momentanément, aux travaux du plan de campagne dont s'occupait alors le Comité de la guerre. Bonaparte lui sut gré de ce service, et le lui a témoigné depuis. Les personnes qu'il voyait habituellement à cette époque de sa vie étaient le général Tilly, M. de Bourienne, son ancien camarade

à l'école de Brienne, le P. Patraud, son ancien professeur de mathématiques à la même école, Talma, Michot et quelques hommes de lettres et artistes. Il dînait assez souvent au Palais-Royal chez les Frères provençaux. Cependant sa position pécuniaire devenait difficile. La Porte s'occupait alors d'un armement contre l'Autriche, et cherchait à enrôler des officiers d'artillerie français; Bonaparte eut un moment la pensée de se tourner de ce côté; mais Jean Debry et Fréron obtinrent pour lui, la promesse du commandement de l'artillerie à l'armée de Hollande.

La fortune commençait à sourire pour Bonaparte. M. de Volney, qu'il avait connu en Corse en 1792, l'avait présenté à M. Laréveillère-Lepaux qui avait alors beaucoup d'influence. Barras l'avait introduit chez M<sup>me</sup> Tallien qui tenait le salon le plus brillant de l'époque. C'est là qu'il rencontra la jeune veuve du vicomte de Beauharnais. Sur ces entrefaites, l'insurrection du 13 vendémiaire an IV éclata. Barras fut chargé du commandement des troupes de la Convention contre les Sections insurgées. Il demanda et obtint à l'instant l'autorisation de s'adjoindre Bonaparte, qui prit aussitôt les dispositions les mieux entendues et dissipa en une heure la révolte la plus menaçante. Il fut obligé d'en venir à tirer, avec deux pièces à mitraille, placées dans la rue du Dauphin, sur le portail de Saint-Roch, où était posté le bataillon de la Butte-des-Moulins (1). Le bataillon riposta et

résista pendant près d'une heure. On prétendit même à la tribune de la Convention, que les canonniers du cul-de-sac Dauphin avaient laissé tuer trois de leurs camarades avant de faire feu. Il est presque impossible de constater la vérité au milieu du tumulte qui domine dans les affaires de ce genre, et des récits contradictoires de l'esprit de parti. Dans la circonstance dont il s'agit, il y eut usurpation de pouvoir des deux côtés; mais on peut dire que l'insurrection des Sections fut inexcusable, puisqu'il existait alors tant de voies ouvertes à la résistance légale, tandis que la résistance armée pouvait être détournée facilement aux plus funestes résultats. Cette époque de la vie de Bonaparte ne saurait être comptée sans doute parmi ses jours de gloire; car la gloire n'est jamais acquise dans ces désastres domestiques: mais ceux-là sont injustes qui veulent lui faire un crime de l'accomplissement d'un devoir rigoureux. Le 13 vendémiaire valut à Bonaparte le titre de général en second de l'armée de l'intérieur; et bientôt il devint général en chef, par suite de la démission de Barras.

Peu de jours après cette journée, le Directoire succéda à la Convention. Barras fit partie de cette première autorité du nouveau gouvernement. Désormais Bonaparte fut tout à la fois un homme important et un homme en crédit. Il vint se loger rue d'Antin, et acheta ses premiers

---

du portail de Saint-Roch, des pièces carrées de pierre blanchâtre, qui indiquent les réparations des dégats occasionés par la mitraille.

(1) On distingue encore sur la façade

chevaux d'équipage chez un sieur Follie, marchand de chevaux, boulevard de Bondy. C'est alors (ventose an IV) qu'on lui fit épouser Joséphine Tascher, veuve d'Alexandre de Beauharnais, qui avait été l'un des plus illustres membres du côté gauche de l'Assemblée constituante. Le commandement en chef de l'armée d'Italie fut comme la dot de l'épouse de Bonaparte. A l'époque des victoires du jeune général, Carnot et Barras ont tous deux réclamé l'honneur de sa nomination.

Bonaparte partit de Paris le 1<sup>er</sup> germinal an IV (21 mars 1796) ; il n'avait pas encore 28 ans ; il passa par Marseille pour voir sa famille, et se rendit à Nice, ayant pour aides-de-camp son frère Louis, MM. Marmont, Junot, Lemarrois ; et pour secrétaire son ancien professeur Patraud. Son plan d'invasion de l'Italie avait été adopté par le Directoire. L'avenir rayonnait devant lui. A quelqu'un qui s'étonnait de sa jeunesse, il répondait : Je reviendrai vieux. Il disait à un autre ; « Avant un mois, vous apprendrez que je suis mort ou que l'armée autrichienne est en déroute. » Et il disait vrai ; Schérer lui avait remis une armée sans argent, sans vivres, sans munitions, sans discipline, mais où s'étaient formés Masséna, Augereau, Berthier, Joubert, Kellermann, Serrurier, etc. Pour sa première proclamation, Bonaparte leur traduisit une harangue d'Annibal, dans Tite-Live : « Camarades, vous manquez de tout au milieu de ces rochers ; jetez les yeux sur les riches contrées qui sont à vos pieds :

» elles nous appartiennent. Al-  
» lons en prendre possession. »  
Tel fut son début dans la harangue militaire, genre d'éloquence où il devait cueillir presque autant de palmes que dans la lice de la victoire.

L'armée que Bonaparte eut d'abord à combattre était composée d'Autrichiens, de Sardes et d'un petit nombre de Napolitains. Elle s'élevait à peu près au nombre de 60,000 hommes, commandés par le général autrichien Beaulieu. Les débuts de cette campagne furent rapides et décisifs. Du 11 au 22 avril, l'armée autrichienne avait été battue successivement à Montenotte, Milésimo, Mondovi, séparée de l'armée piémontaise, dont le chef, Provera, était tombé entre les mains des Français. Le Roi de Sardaigne avait signé une capitulation dans sa propre capitale, et le 10 mai suivant, le passage du Pô, effectué à Lodi, ouvrit aux Français l'entrée de la Lombardie. Nous passerons rapidement sur l'histoire des faits d'armes de Bonaparte. Assez d'autres les ont racontés ; nous voulons nous attacher spécialement à l'histoire de sa personne. Le 26 floréal (15 mai) Bonaparte était entré dans Milan. Castiglione, Arcole, Roveredo, Lodi où il brava, ainsi qu'Augereau, la mort la plus imminente, Rivoli, Saint-Georges, la Favorite, réveillent à notre mémoire le souvenir des faits d'armes les plus éclatans et au succès desquels l'habileté de Bonaparte eut la plus grande part. Désormais et malgré des insurrections populaires assez graves, l'Italie fut soumise à l'influence française. Bonaparte proclamait



tout la liberté et l'égalité; ce n'était pas si simple. On voulait dire tout simplement pour le pays conquis, le renversement de l'ancien ordre de choses, remplacé par un gouvernement militaire. On organisa pour cela des formules de république. Mais ces gouvernemens sans indépendance, s'ils donnèrent lieu à la manifestation d'un grand patriotisme chez les Italiens, furent toujours traités sans respect sans considération, soit par le Directoire, soit par le chef de l'armée française. Les proclamations de Bonaparte continuèrent d'être très-démocratiques; mais son gouvernement fut complètement absolu. Sa justice n'allait pas jusqu'à donner une protection suffisante aux personnes et aux propriétés des Italiens; et, sans doute, il est à craindre que soit dans cette première expédition italique, plus funeste, en fait, qu'elle ne fut brillante, ce soit le général français, ainsi que ses capitaines, aient contracté ces habitudes du pouvoir absolu qu'ils devaient plus tard faire peser sur leur propre patrie. Là aussi fut perdue, ou fortement relâchée, cette indispensable subordination des chefs militaires à l'autorité civile, première condition des sociétés modernes. Bientôt l'amour de la gloire ne fut qu'un nom destiné à couvrir l'amour du butin. Mallet Dupan a donné, dans le *Mercure britannique*, le tableau détaillé des contributions de tout genre levées sur les villes d'Italie, durant cette première campagne. Elles se montent à 351, 760, 000 fr.

Les premiers mois de l'année 1797 furent signalés par une suite de succès non moins éblouissans.

Le traité de Tolentino ébranla le trône ecclésiastique de Rome; il introduisit dans le droit des gens de l'Europe la coutume barbare de la spoliation, qui jamais n'avait existé qu'en fait, et qu'il était réservé à une civilisation égarée d'ériger en principe. L'Italie en deuil se vit arracher ces glorieux monumens des arts qui naissent comme spontanément à sa surface, et qui semblent inséparables de l'éclat de son soleil et de l'enthousiasme poétique de ses habitans. Il y eut pourtant un sentiment noble dans ce rapt diplomatique; les chefs-d'œuvre des arts furent traités avec un saint respect par leurs nouveaux maîtres, et lorsque la conquête est venu revendiquer les trophées de la conquête, la France en les pleurant s'est montrée digne de les posséder (1).

Pendant l'armée française poursuivait le cours de ses succès. Avant la fin du mois de mai, elle avait envahi la Haute-Italie, le Tyrol, la Carinthie, tandis que l'insurrection démocratique lui ouvrait les portes de Venise. Ces conquêtes inattendues ne tardèrent pas à jeter Bonaparte au-delà de son rôle militaire. Bientôt, au lieu de mener simplement des armées à l'ennemi, il gouverna les pays vaincus, les organisa, les administra; il conclut des armistices et signa des traités. Il avait bien en côté de lui des commissaires du Directoire; mais,

(1) Une représentation fut adressée au Directoire contre cet enlèvement des objets d'art. Elle fut signée de la plupart des artistes célèbres de notre époque. Il suffira de nommer, entre plusieurs autres, David, Vien, Vincent, Girodet, etc.

que pouvaient ces modestes délégués au milieu de l'enthousiasme qu'inspirait à l'armée la personne de son général, et de l'éclat que jetait en Europe le nom de Bonaparte? Le Directoire sentit tout ce que cette position avait d'alarmant pour la sûreté de l'Etat. Il ne pouvait plus se dissimuler que l'armée d'Italie était à peu près soustraite à son pouvoir, et que Bonaparte ne suivait d'autres plans de campagne que ceux que lui inspiraient les circonstances et son ambition. Pour faire cesser cet état de choses, il essaya timidement d'associer Kellermann au commandement de l'armée d'Italie, mais il n'insista point pour vaincre la résistance de Bonaparte. Toutefois la condescendance du Directoire fut calculée, et voici quel en était le motif. Il se voyait menacé dans l'intérieur de dangers imminens et plus prochains, par l'ascendant formidable que prenait chaque jour le parti anti-jacobin, au dedans et au dehors des deux Conseils. C'est contre ce parti que le Directoire se ménageait l'appui de Bonaparte, comptant sur la popularité de son nom, et même sur la force et le dévouement de son armée, pour déjouer les entreprises de ses ennemis du dedans. Dans ces circonstances, une lutte de prérogatives et d'autorité aurait fait passer Bonaparte du côté de la majorité des Conseils, et amené peut-être leur victoire. C'est pourquoi on se décida provisoirement à le laisser aller; ce qui n'empêcha pas qu'aux approches de la crise du 18 fructidor, des propositions lui furent faites au nom du parti clichien, par l'intermédiaire

de Carnot, et il parut un moment y prêter l'oreille.

Telle était alors la position des choses au dedans et au dehors. L'armée française se trouvait n'être plus qu'à soixante lieues de Vienne, lorsque l'Autriche obtint la paix. Trois de ses armées avaient été détruites. Une seule lui restait encore: elle était commandée par l'archiduc Charles, le seul capitaine digne de lui que Bonaparte eût encore rencontré. L'Italie suffisait à l'ambition du Directoire, et pour le moment à celle de Bonaparte. Les préliminaires de la paix furent signés à Léoben le 29 germinal (8 avril) (1). Bonaparte avait eu la magnanimité de faire les premières ouvertures. C'est pendant les négociations que le coup d'Etat du 18 fructidor fut frappé, à Paris, par la majorité du Directoire, assisté de la minorité des Conseils. Les attaques des journaux de l'opposition, que Bonaparte supportait dès-lors très-impaticiemment, l'avaient d'avance indisposé contre elle (2).

(1) Une des conditions de l'armistice fut la mise en liberté de M. de La Fayette, et de ses aides-de-camp, MM. de Latour-Maubourg et Bureau de Pussy, détenus depuis 1792, à Olmutz. Un arrêté du Directoire du 24 avril chargea Bonaparte de les réclamer. M. de Vanblanc en fit honneur au général à la tribune du conseil des Cinq-Cents, et sollicita de voir rendus à la liberté « trois Français, dit-il, qui ont dû leur long esclavage à leur amour pour elle. » (*Moniteur* du 1<sup>er</sup> thermidor an V—19 juillet 1797.)

(2) Voici ce qu'il écrivait au Directoire: « Je ne sais ce que messieurs les journalistes veulent de moi: ils m'ont attaqué dans le même temps que les Autrichiens; vous les avez écrasés par la publication de votre lettre, j'ai complètement battu les Autrichiens; ainsi,

Quelque temps avant le 18 fructidor, il se permit de publier une proclamation contre la majorité du conseil des Cinq-Cents; cet audacieux attentat qui, dans un Etat bien réglé, eût été considéré comme un crime de haute trahison, fut favorisé par le Directoire, avec lequel sans doute il était concerté. Sous prétexte d'un envoi de drapeaux, Augereau fut détaché par Bonaparte de l'armée d'Italie, pour effectuer la partie militaire du coup d'Etat. Quand il fut consommé, Bonaparte y donna son adhésion, de manière à passer dans l'opinion pour en être le complice.

Le 16 vendémiaire an VI (17 octobre 1797), le traité de Campo-Formio fut signé. L'empereur d'Allemagne renonçait, en faveur de la République française, à tous ses droits sur les Pays-Bas autrichiens, et reconnaissait l'indépendance de ses anciennes possessions italiennes, sous le titre de République Cisalpine. On lui céda en dédommagement l'ancien territoire de la République de Venise (1). Le reste de la péninsule rançonné et conquis, restait sous l'influence française.

---

jusqu'à cette heure, ces doubles tentatives de nos ennemis ne sont pas heureuses.» (*Moniteur* du 6 fructidor an IV — 23 août 1796). MM. Rœderer et Lacroix jeune se distinguèrent à cette époque, par la courageuse prévoyance avec laquelle ils signalèrent dès-lors les dangers dont la République était menacée, par l'ascendant et la popularité de Bonaparte.

(1) Cette cession d'un Etat indépendant, dont il paraît difficile de justifier la moralité, fut vivement critiquée à la tribune du Conseil des Cinq-Cents, par M. Dumolard, et dans un pamphlet de Mallet-Dupan.

Ainsi fut terminée la première campagne d'Italie. Un arrêté du Directoire, du 5 brumaire, an VI (26 octobre 1797), nomma Bonaparte général en chef de l'armée des côtes de l'Océan, destinée à agir contre l'Angleterre. Avant de quitter le premier théâtre de sa gloire, il reçut l'ordre de se rendre au congrès de Radstat, pour y présider la légation française (1). Le 1<sup>er</sup> décembre, il y signa, avec le comte de Cobenzel, la convention militaire relative à l'évacuation respective des deux armées. Le 5, il était de retour à Paris. L'enthousiasme populaire dont il fut l'objet augmenta les trop justes appréhensions qu'il inspirait au Directoire. Celui-ci cacha ses défiances sous les dehors d'une fête magnifique qui fut donnée au jeune triomphateur, le 10 décembre (20 frimaire), dans la vaste cour du Luxembourg. Bonaparte y remit solennellement au Directoire le traité de Campo-Formio, en présence des ambassadeurs des rois et des républiques de l'Europe, et aux pieds des drapeaux qu'il avait conquis. Barras, chargé de répondre au nom du Directoire, fit entendre pour la première fois ces expressions d'une adulation ampoulée qui devaient par la suite trouver tant d'échos; il dit, entre autres choses: « Que la nature épuisa toutes ses richesses pour créer Bonaparte. » Quelques jours après, le Corps législatif lui donna une seconde fête dans la galerie du Muséum, décorée

---

(1) C'est dans cette circonstance qu'il fit la connaissance de M. l'abbé de Pradt, qui fut depuis son premier aumônier, et obtint une partie de sa confiance.

aussi des trophées de ses victoires. L'Institut le choisit pour remplacer Carnot, que le 18 fructidor venait de proscrire (1); l'Administration départementale fit prendre le nom de rue de la Victoire à la rue Chantereine, où Bonaparte logeait, dans une maison appartenant à sa femme.

Après un séjour d'environ deux mois, et après quelques explications assez vives avec le gouvernement, dont un membre, Rewbell, contrariait surtout ses idées, Bonaparte partit de Paris, le 22 pluviose an VI (10 février 1798), pour se rendre à Dunkerque et faire la visite des côtes de l'Océan. Revenu à Paris, après une absence de quelques semaines, sa présence et ses prétentions jetèrent de nouveau le Directoire dans l'embarras. Son influence sur les militaires était manifeste; une cour d'officiers généraux se groupait déjà autour de lui; et Bonaparte n'était plus un citoyen comme les autres, dans cette France

alors si jalouse de l'égalité. Il n'était pas possible de le punir de sa gloire et de sa popularité, et pourtant il devenait évident que son caractère remuant et son ambition indéfinie, allaient le rendre un homme dangereux pour la République. Appelé fréquemment aux séances du Directoire, un jour, après avoir témoigné un vif mécontentement de la conduite du gouvernement qui, disait-il, ne reconnaissait ses services que par d'injustes défiances, il lui échappa de dire qu'il était prêt à donner sa démission. Quatre directeurs gardèrent le silence; mais Rewbell prenant aussitôt du papier avec une plume, le présenta à Bonaparte qui feignit de ne pas prendre garde à cette action, et continua ses plaintes. Il n'est pas douteux que c'est à cette position respective du Directoire et de son général, qu'est dû l'accomplissement de l'expédition d'Égypte.

La pensée première de cette mémorable entreprise appartient, à ce qu'on assure, à Bonaparte (1). Il paraît qu'elle lui avait été inspirée par la lecture d'un ancien projet, déposé, sous Louis XV, au ministère des affaires étrangères, et tendant à former en Égypte une colonie puissante, destinée à devenir l'entrepôt du commerce de l'Inde. Cette idée préoccupait Bonaparte en Italie; elle formait alors l'avenir de son ambition. Il en avait fait confidence à Monge, durant son séjour à Milan; il l'avait indiquée dans une proclamation adressée à l'es-

(1) Lebrun fit à ce sujet son plus mauvais quatrain. Le voici :

Collègues, amans de la gloire,  
Bonaparte en est le soutien;  
Pour votre mécanicien  
Prenez celui de la victoire.

Il faut se rappeler que la proscription de Carnot laissait une place vacante dans la section de mécanique. Lebrun a expié ces méchans vers par une constante opposition au despotisme impérial, soutenue par de sanglantes épigrammes. La réception de Bonaparte à l'Institut eut lieu le 4 janvier 1798; plusieurs discours furent prononcés, où l'on s'occupa beaucoup de lui, par MM. de Prony, Monge, Lassus, Fourcroy, Toulougeon, Garat, mais lui-même ne prit point la parole. C'est à cette époque que M. de Bonald lui envoya de Hambourg, un exemplaire de sa *Théorie du pouvoir*, qu'il venait de publier.

(1) On croit que les rapports de M. Magallon, consul de France au Khaire, contribuèrent aussi à la faire adopter par le gouvernement. Voyez ci-après l'art. MAGALLON.

cadre française dans la mer Adriatique. Il s'était fait apporter une foule de livres de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, relatifs à l'Orient; et l'on remarqua, lorsqu'il les eut rendus, qu'il avait surchargé les marges, de marques et de notes, aux passages qui traitaient de l'Égypte. Il avait conféré de ce plan, depuis son retour à Paris, avec M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, qui, naguère, avait lu dans le Cercle constitutionnel de la rue de Lille, un discours, dans lequel il proposait l'adoption d'un ancien plan du duc de Choiseul, qui consistait à établir des colonies françaises sur les côtes d'Afrique. Le Directoire ayant adopté le plan de Bonaparte (1), les préparatifs furent faits avec une rapidité extraordinaire. 50,000 hommes, dont 10,000 marins, sont réunis dans les ports de la Méditerranée; ce sont, pour la plupart, les généraux et les sol-

dats de l'armée d'Italie. Un armement immense se prépare à Toulon. De nombreux bâtimens de convoi et de transport sont équipés. Une commission des arts et des sciences est formée pour suivre l'expédition. Cette circonstance devait faire pressentir un projet colonial; car, du reste, pendant les deux mois qui suffirent à préparer l'embarquement, le secret de l'expédition resta constamment impénétrable. On s'épuisait en conjectures; on parlait d'une descente en Angleterre, de la Grèce, de l'Inde, de l'Égypte. Bonaparte devait quitter Paris dans la nuit du 3 au 4 floréal an VI (22-23 avril 1798). Des nuages diplomatiques avaient fait craindre une rupture avec l'Autriche, et son départ fut différé jusqu'au 14 floréal (3 mai). Tous les plans, ceux de l'armement, de la composition de l'armée, de la descente, tous les projets présents et futurs de la mystérieuse expédition furent, dit-on, l'ouvrage de Bonaparte. On assure que Barras écrivit tout sous sa dictée. Les trésors de l'Italie, et ceux qu'on venait de ravir à la Suisse, devinrent le nerf de l'entreprise. Le 9 mai, Bonaparte arriva à Toulon, et descendit à l'hôtel de la Marine. Dix jours après, le 30 floréal (19 mai), il adressa à l'armée une proclamation toute pleine des souvenirs de l'histoire ancienne (1), et, le

---

(1) Voici la lettre officielle que le Directoire écrivit à Bonaparte, pour lui confier l'expédition. Elle est du 15 ventose an VI (5 mars 1798).

« Vous trouverez ci-jointes, Général,  
 » les expéditions des Arrêtés pris par  
 » le Directoire exécutif, pour remplir  
 » promptement le grand objet des ar-  
 » memens de la Méditerranée; vous  
 » êtes chargé, en chef, de leur exécu-  
 » tion. Vous voudrez bien prendre les  
 » moyens les plus prompts et les plus  
 » sûrs. Les ministres de la guerre, de la  
 » marine et des finances sont prévenus  
 » de se conformer aux instructions que  
 » vous leur transmettez sur ce point  
 » important, dont votre patriotisme a  
 » le secret, et dont le Directoire ne  
 » pouvait mieux confier l'exécution  
 » qu'à votre génie et à votre amour  
 » pour la vraie gloire. *Signé* RÉVEIL-  
 » LÈRE-LEPEAUX, MERLIN, P. BARRAS. »

---

(1) On publia dans le temps, et l'on a réimprimé récemment une proclamation, dans laquelle on remarque ce passage, qui semble pris dans les harangues de Marius ou de Sylla. « Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition, il aura à sa disposition de quoi

même jour, l'escadre mit à la voile, sous les ordres du vice-amiral Bruceys. Elle emmenait 36,000 hommes de débarquement qui partaient avec confiance et même avec enthousiasme, sans savoir seulement où on les conduisait. Le nom du vaisseau amiral, que montait Bonaparte, divulguait presque le secret de l'expédition; il se nommait l'*Orient*.

Après avoir évité, par un rare bonheur, l'escadre britannique commandée par Nelson, qui s'était mis à sa poursuite, Bonaparte se présenta, le 9 juin à cinq heures du matin, devant Malte; il occupa la ville le 13, en vertu d'une convention. Après y avoir laissé 4,000 hommes de garnison, et avoir organisé un gouvernement à la place du vieux gouvernement des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, il quitta l'île le 19, pour continuer sa route; et le 1<sup>er</sup> juillet (13 messidor 1798), treizième jour depuis son départ de Malte, et quarante-troisième depuis son départ de Toulon, l'armée française aperçut, à huit heures du matin, les minarets d'Alexandrie. Nelson venait de sortir de ce port pour aller à la recherche de nos vaisseaux. Le débarquement fut de suite ordonné, par le général en chef. Menou prit terre le premier, Bonaparte et Kléber débarquèrent ensemble, et le joignirent dans la nuit au Marabou, où fut planté en Afrique le premier drapeau tricolore. Le 2 juillet, à deux heures du matin, on marcha vers la ville qui

---

acheter six arpens de terre. » Ce discours fut désavoué par le gouvernement.

fut facilement emportée. Dans une proclamation, véritable chef-d'œuvre d'habileté et d'éloquence, Bonaparte avait instruit ses soldats de tout ce qu'il leur importait d'apprendre en débarquant sur cette terre, où tout était nouveau pour eux, soit relativement à la manière de combattre leurs ennemis, soit touchant le respect et les égards qu'il importait de montrer pour leur religion, leurs mœurs et leurs usages. C'est dans cette proclamation qu'on trouve une phrase que la mauvaise foi de l'esprit de parti a voulu attribuer à Bonaparte, tandis qu'elle n'était en effet qu'une citation du Coran.

» Les peuples avec lesquels nous  
 » allons vivre, disait-il, sont  
 » mahométans : leur premier article de foi est celui-ci : *Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète*. Ne  
 » les contredisez pas, agissez avec  
 » eux comme vous avez agi avec  
 » les Juifs, avec les Italiens; ayez  
 » des égards pour leurs muphtis  
 » et pour leurs imans, comme  
 » vous en avez eu pour les rabbins et les évêques. Ayez pour  
 » les cérémonies que prescrit  
 » l'Alcoran, pour les mosquées,  
 » la même tolérance que vous  
 » avez eue pour les couvens, pour  
 » les synagogues, pour la religion  
 » de Moïse et pour celle de Jésus-Christ. Les légions romaines protégeaient toutes les religions.  
 » Vous trouverez ici des usages  
 » différens de ceux de l'Europe,  
 » il faut vous y accoutumer, etc. »

La proclamation adressée aux Musulmans est encore plus remarquable sous le rapport de l'éloquence; elle parle à tous leurs préjugés et à toutes leurs

passions ; mais les concessions qu'elle leur fait ne sauraient être prises au sérieux. Elles n'étaient pas de nature à duper l'Européen le plus crédule , et on ne peut les considérer que comme l'expression d'une politique d'un genre nouveau , exclusivement appropriée à cette nouvelle sorte d'ennemis. « L'éloquence populaire , » dit un des biographes de Bonaparte , caractérise éminemment ceux qui ont asservi les peuples. C'est pour cela aussi qu'ils ont réussi. Bonaparte possédait au plus haut degré le talent des proclamations , qui sont la véritable littérature des conquérans. Il faut du génie pour persuader aux soldats et aux vaincus que les victoires sont pour eux. »

Ici commence la conquête de l'Égypte , mieux défendue par l'ardeur de son climat que par la valeur indisciplinée des Mamluks. Le 23 juillet , à deux heures du matin , l'armée française arriva en vue des Pyramides , à l'instant où le soleil paraissait sur l'horizon : « Soldats , » s'écrie Bonaparte , songez que du haut de ces monumens quarante siècles vous contemplant. » Et trois mille Mamluks restèrent étendus aux pieds de ces monumens ; car il est remarquable que pas un ne fut pris vivant. La division du général Dupuy arriva de nuit sous les murs du Khaire , dont elle parcourut longtemps les rues étroites et silencieuses , avant de trouver un gîte où elle pût se reposer. L'ennemi se divisa en deux corps , dont l'un se replia vers la Haute-Égypte , et l'autre vers la Syrie. Ce dernier attira l'attention de Bona-

parte ; il abandonna l'autre à ses lieutenans.

Cependant Nelson avait détruit la flotte française dans la rade d'Aboukyr. Le conquérant se trouvait ainsi prisonnier dans sa propre conquête. Il fallait éviter que la nouvelle de l'état d'isolement où il allait se trouver n'apportât le découragement dans le cœur du soldat. C'est dans de pareilles circonstances que s'exerçait l'ascendant du génie de Bonaparte. A la nouvelle de cet affreux malheur , il ne laissa paraître aucune émotion sur ses traits ; il prend à part l'envoyé de Kléber qui lui en apporte les détails , en obtient tous les renseignemens possibles , et après l'avoir écouté avec une impassibilité apparente , il s'écrie d'une voix haute , et avec un sang-froid qui relève tous les courages : « Nous n'avons plus de flotte ! Eh bien , il faut rester dans ces contrées , ou en sortir grands comme les anciens. » Aussitôt la nouvelle désastreuse fut rendue publique , en même temps que la sécurité avec laquelle le général l'avait reçue , et cette sécurité , qui peut-être n'était pas dans son ame , passa dans celle du soldat. Mais la guerre n'est pas l'unique soin de Bonaparte ; il n'est pas un chef de barbares venus de l'Occident , uniquement pour en dépouiller d'autres. L'organisation du pays attire aussi son attention. On l'a observé avec beaucoup de justesse : « La nature semblait l'avoir créé pour le trône de l'Asie. Il avait reçu d'elle , pour s'y maintenir , tout ce qui l'a précipité de celui qu'il éleva depuis sur l'Europe. » On ne saurait dire tous

les soins qu'il se donna, toute l'habileté qu'il mit en œuvre, pour gagner les prêtres, les magistrats musulmans, et la populace fanatique qu'ils dirigent à leur gré. Le 1<sup>er</sup> fructidor (18 août), il fit célébrer la fête du débordement périodique du Nil, et de l'arrivée au Khaire des hautes eaux de ce fleuve. Deux jours après, pour l'anniversaire de la naissance de Mahomet, il mêla à la pompe orientale tout l'appareil militaire européen, qu'il dirigeait lui-même; il parut en public, la tête coiffée du turban, et reçut du divan le nom d'*Ali-Bonaparte*. Enfin, à l'époque non moins religieuse du départ de la caravane du Khaire pour la Mecque, il donna les ordres les plus précis pour la protection des pèlerins, et écrivit une lettre de recommandation au schérif de la Mecque. En même temps (4 fructidor-21 août), il organisait, avec les savans qu'il avait amenés d'Europe, un Institut d'Égypte, sur le modèle de l'Institut national de France, destiné à propager dans la colonie les arts et les sciences de la mère-patrie: Bonaparte en fut le président. Obéissant aux idées démocratiques qui gouvernaient la France, il avait formé au Khaire, sous la dénomination indigène de *divan*, une municipalité composée de nationaux. Le 1<sup>er</sup> vendémiaire de l'an VII (22 septembre 1798), il fit célébrer au Khaire la fête de la fondation de la République. L'on vit dans cette cérémonie les enseignes orientales flotter au-dessous du bonnet de la liberté; et les maximes du Coran inscrites à côté des articles de la Déclaration des droits de l'homme. Au

milieu de ces soins accordés aux préjugés d'une population qu'il voulait civiliser, et non pas seulement asservir, Bonaparte ne négligeait pas l'organisation d'une administration intérieure, qui pût assurer l'existence et la prospérité de la colonie. Il essaya d'établir un système complet de contributions, calqué sur celui de la France. Cette dernière partie de sa législation fut précisément celle qui fatigua le plus cette population d'esclaves dégénérés, qui avaient vu jusqu'alors, avec une indifférence stupide, la spoliation arbitraire de leurs voisins, et ne savaient pas se résigner à une contribution régulière et fixée d'avance, par laquelle l'inviolabilité du reste de leurs propriétés était assurée. Les impôts et le fanatisme religieux donnèrent lieu à des assassinats, des révoltes à main armée, qu'il fallut comprimer par de sévères exécutions militaires, seul langage intelligible pour ces hommes abrutis. L'armée française se trouva condamnée à vivre en état de campement, pendant tout le temps qu'elle séjourna en Égypte. Une sédition violente éclata au Khaire le 1<sup>er</sup> brumaire an VII (22 octobre 1798). Bonaparte la comprima après une lutte sanglante, qui l'obligea de recourir à la plus vigoureuse énergie. Peut-on lui faire un crime de sa sévérité en cette circonstance, lorsqu'elle était le seul moyen de salut pour lui-même et pour tous les Français (1)?

(1) Cet événement a fourni à M. Girodet le sujet d'un de ses plus beaux tableaux, qu'on admire aujourd'hui dans la galerie du Luxembourg.



Le 5 nivose an VII (25 décembre 1798), Bonaparte partit du Khaire pour aller reconnaître les traces de l'ancien canal qui unissait autrefois la Mer-Rouge à la Méditerranée, à travers l'isthme de Suez. Il était accompagné d'une partie de son état-major, et de MM. Monge, Bertholet, Duterre, Costaz, Lepère et Caffarelli-du-Falga. La caravane se composait en totalité de 300 hommes. Elle arriva à Suez le 27 décembre, après trois jours de marche dans le désert. Pour se rendre au lieu que les Arabes désignent encore sous le nom de *Sources de Moïse*, Bonaparte traversa un bras de la Mer-Rouge à un gué voisin, lequel n'est praticable qu'à la marée basse, et qui, couvert alors par les eaux de la marée haute, lui fit courir quelque danger. C'est à son retour de cette expédition commerciale et scientifique, qu'il acquit la certitude que la guerre était déclarée entre la Porte et la République française. Il paraît qu'on s'était flatté, d'après certaines combinaisons diplomatiques, que la Turquie verrait envahir une de ses plus belles provinces sans considérer cet acte comme une hostilité. La marche de Djezzar, pacha de Syrie, sur le fort d'El-Arish, situé à la frontière de l'Égypte, dissipa cette illusion.

On sait que Bonaparte n'avait pas coutume d'attendre la guerre chez lui, mais qu'il s'empressait bien vite de la porter chez les autres. Après avoir ordonné la formation d'un régiment de dromadaires, il partit pour l'expédition de Syrie le 22 pluviose an VII (10 février 1799), avec 12,000 hommes détachés de son armée

et quelques pièces d'artillerie. Le 19, le fort d'El-Arish avait capitulé; le 25, l'armée occupait Gaza; le 7 mars, Jaffa était emporté d'assaut, et la garnison, ainsi que ses habitans, passés au fil de l'épée. « Pendant deux jours et deux nuits, dit un des panégyristes de Bonaparte, le glaive exterminateur détruit ceux qui défendaient Jaffa. » Bonaparte avait donné ordre de ne point faire de prisonniers, dont il aurait été embarrassé. On ne lui obéit que trop bien. Cependant, deux officiers, l'un desquels était le jeune Eugène de Beauharnais, avaient consenti à recevoir prisonniers, à condition de la vie, environ 4,000 soldats réfugiés dans un caravansérail. Il eût fallu détacher quelques soldats pour les escorter, et consommer quelques vivres pour les préserver de périr de faim. Bonaparte conçut l'atroce dessein de les massacrer, et il trouva des soldats pour l'exécuter. Cette sanglante boucherie fut méditée de sang-froid et consommée à loisir. Bonaparte passa en revue ses prisonniers, élimina quatre ou cinq cents Egyptiens qu'il fit ramener dans leur pays, joignit aux victimes de Jaffa quelques prisonniers d'El-Arish, auxquels on avait promis de les renvoyer à Bagdad, et donna le signal de l'exécution. Le 10 mars ces malheureux eurent ordre de se rendre sur les bords de la mer : ils étaient entourés d'un vaste bataillon carré, formé des divers corps de la division du général Bon. Laissons parler un témoin oculaire. « Cette colonne de malheureuses victimes marchait » en silence et pêle-mêle, prévoyant déjà leur destinée; ils

» ne versaient point de larmes ; ils  
 » étaient résignés. Quelques bles-  
 » sés, ne pouvant suivre leurs ca-  
 » marades, furent tués en route à  
 » coups de baïonnettes. Lorsqu'ils  
 » furent arrivés dans les dunes de  
 » sable au sud-ouest de Jaffa , on  
 » leur fit faire halte, auprès d'une  
 » mare d'eau jaunâtre. Alors l'of-  
 » ficier qui commandait les trou-  
 » pes fit diviser la masse par pe-  
 » tites portions, et ces pelotons,  
 » conduits sur plusieurs points  
 » différens, furent fusillés. Cette  
 » horrible opération demanda  
 » beaucoup de temps, malgré le  
 » nombre de troupes réservées  
 » pour ce funeste sacrifice ; car,  
 » je dois le dire, elles ne se prê-  
 » taient qu'avec une extrême ré-  
 » pugnance au ministère abomi-  
 » nable qu'on exigeait de leur  
 » bras victorieux.....

» Enfin, il ne restait plus de  
 » tous les prisonniers que ceux  
 » qui se trouvaient près de la ma-  
 » re. Nos soldats avaient épuisé  
 » leurs cartouches. Il fallut frap-  
 » per ceux-ci à la baïonnette et  
 » à l'arme blanche. Je ne pus  
 » soutenir cette horrible vue. Je  
 » m'enfuis pâle et prêt à dé-  
 » faillir..... Il se forma ainsi,  
 » puisqu'il faut le dire, une py-  
 » ramide effroyable de morts et  
 » de mourans, dégouttans de  
 » sang, et il fallut retirer les  
 » corps déjà expirés pour ache-  
 » ver les malheureux qui, à  
 » l'abri de ce rempart affreux,  
 » épouvantable, n'avaient point  
 » encore été frappés. Ce tableau  
 » est exact et fidèle, et le souvenir  
 » fait trembler ma main qui n'en  
 » rend point toute l'horreur (1).»

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des expéditions d'Égypte et de Syrie ;*

Le général Kléber avait opposé vai-  
 nement à ces assassinats de coura-  
 geuses remontrances, et l'officier  
 d'état-major qui remplaçait le gé-  
 néral Bon, alors absent, demanda  
 un ordre écrit qui lui fut refusé.  
 L'événement qu'on vient de ra-  
 conter a été enseveli long-temps  
 dans un silence profond. L'op-  
 pression de la presse nous avait  
 laissé ignorer, que des soldats  
 français furent assez malheureux,  
 pour avoir à leur tête un homme  
 capable d'ordonner de sang-froid  
 le massacre de 4,000 Asiatiques  
 sans armes, et qu'ils n'eurent  
 point la vertu de lui désobéir.  
 Lorsqu'en 1802, sir Robert Wil-  
 son, ce constant ami de la liberté  
 et de l'humanité, révéla pour la  
 première fois ces faits (1), l'Europe  
 resta étonnée et incertaine. On de-  
 mandait les preuves d'une aussi  
 odieuse accusation. Aujourd'hui  
 ces preuves sont acquises ; les  
 amis même de Bonaparte ne désa-  
 vouent point cet atroce massa-  
 cre (2), mais, chose incroyable !  
 ils ont presque essayé de le justi-  
 fier. Nous l'avouons, nous ne nous  
 sommes pas senti le courage de  
 leur répondre ; mais si c'est d'un  
 tel prix que s'achète la gloire des  
 conquérans, honte à jamais, di-  
 rons-nous, à la gloire des conqué-  
 rans !

Cette antique terre de Syrie  
 devait être funeste en tous sens

---

*par J. Miot. Paris, 1814, in-8, 2<sup>e</sup> édit.  
 P. 145.*

(1) Voyez *Wilson's history of the expedition of Egypt*. London, 1802, in-4.

(2) Voyez la *Galerie historique des contemporains*, imprimée à Bruxelles, et la *Biographie nouvelle des contemporains*, aux articles *Napoléon* et *Bonaparte*.

pour Bonaparte ; la peste se déclara dans l'armée française après la prise de Jaffa. Il est vraisemblable qu'elle fut communiquée par le contact des dépouilles cendues durant le pillage. Le savant docteur Assalini, dans son *Traité de la peste*, l'attribue aux cadavres restés sans sépulture, des prisonniers de Jaffa. L'invasion de ce terrible fléau portait déjà le découragement et la consternation dans l'armée. On forma un hôpital des pestiférés. Bonaparte, dit-on, le visita, parla aux malades, toucha même leurs bubons pestilentiels, en disant : « Vous voyez bien que cela n'est rien. » Ce trait a fourni à M. Gros le sujet d'un magnifique tableau, qu'on a vu aux expositions du Louvre. Néanmoins nous ne pouvons pas dissimuler que son authenticité est révoquée en doute. M. le général Berthier, dans sa *Relation de la campagne de Bonaparte en Egypte et en Syrie*. (Paris, an VIII, in-8.), ni M. Miot, dans l'ouvrage cité plus haut, ni M. P. Martin, dans son *Histoire de l'expédition de l'armée française en Egypte pendant les années 1798 — 1801*. (Paris, 1805, 2 vol. in-8.), ni le *Courrier d'Egypte*, journal publié au Khairé sous l'influence de Bonaparte, ne font mention de cette anecdote. Un fait moins contesté, quelque incroyable qu'il soit, c'est l'empoisonnement des pestiférés de Jaffa. Un grand nombre furent évacués en trois convois ; l'un par mer et l'autre par terre. Dans un état de santé qui ne permettait aucun espoir de guérison, et par l'impossibilité d'être transportés à la suite de l'armée, d'autres étaient, dit-on, dévoués à rece-

voir des Turcs une mort certaine et cruelle. Après avoir pris en secret l'avis de quelques personnes, Bonaparte demanda à M. Desgenettes, médecin en chef de l'armée d'Orient, un moyen d'abrèger les souffrances des pestiférés. M. Desgenettes refusa, avec une noble fermeté, de répondre à cette horrible proposition. Un pharmacien se rencontra qui fut moins scrupuleux. De fortes doses d'opium furent administrées à trente malades, d'autres disent à soixante. On prétend que quelques-uns éprouvèrent une crise salutaire ; les autres périrent.

Bonaparte arriva, le 18 mars, devant la forteresse de Saint-Jean d'Acre, et le 20 la tranchée fut ouverte. Djezzar - pacha était renfermé dans cette place, secondé par l'amiral anglais, sir Sidney-Smith, et par l'émigré français Phéliepeaux, qui dirigeait son artillerie. Plusieurs assauts meurtriers furent donnés à la place, mais en vain ; elle fut ravitaillée par les Anglais, et ce fut devant elle que Bonaparte éprouva son premier échec. Au bout de deux mois le siège fut levé, et l'armée battit en retraite sur le Khairé, dans la nuit du 20 au 21 mai. Dans l'intervalle Bonaparte avait gagné (le 27 germinal — 16 avril) la bataille du Mont-Thabor, dont Kléber et Murat partagent la gloire. Les Bulletins de l'armée française empruntaient chaque jour une couleur merveilleuse des noms de Tyr, de Nazareth, du Jourdain, et de ces divers lieux de la Palestine, à jamais mémorables dans l'antiquité juive et chrétienne. Arrivé aux portes de Jérusalem, peut-

être n'a-t-il manqué à Bonaparte que la prise d'Acre, pour manifester le plan d'une République hébraïque, qu'on assure avoir été concerté à Paris entre le Directoire et un comité d'Israélites (1). La retraite de Syrie fut marquée par un système de dévastation, dont les Turcs n'auraient pas su égaler la barbarie. L'incendie détruisait chaque jour les moissons, les bestiaux, les villages, et, selon la relation du général Berthier lui-même, ce fut à la lueur des flammes que l'armée française rentra au Khaire, le 26 prairial (14 juin). Selon sa politique ordinaire, excusable sans doute au milieu d'un peuple barbare, Bonaparte transforma sa retraite en une expédition victorieuse. La proclamation qu'il publia en cette circonstance, n'atteste que trop les massacres dont nous venons de raconter les affreux détails.

« Il (Bonaparte) a protégé, dit-elle, les habitans de Gaza ; mais, ceux de Jaffa, égarés, n'ayant pas voulu se rendre, il les livra tous dans sa colère au pillage et à la mort. Il a détruit tous les remparts, et fait périr tout ce qui s'y trouvait. Il se trouva à Jaffa environ 5,000 hommes des troupes de Djezzar. Il les a tous détruits. » Bonaparte fit de sa rentrée au Khaire une fête triomphale, dans l'intention de calmer et de rassurer l'esprit des peuples

de l'Égypte. On lit quelque part que c'est en cette occasion que le scheik El-Bekry fit présent à Bonaparte d'un Mamluk nommé *Roustan*, que Bonaparte avait paru désirer avant son départ. On sait qu'il l'amena avec lui en Europe, et qu'il paraissait constamment à cheval auprès de sa personne. Cependant les Mamluks, contenus avec peine dans la Haute-Égypte, s'étaient concertés avec les Turcs et les Anglais pour tenter un dernier effort contre les Français. Mustapha-pacha, avait débarqué 18,000 hommes sur le Delta ; ils furent anéantis devant Aboukyr, le 7 thermidor (15 juillet). Ce fut la dernière victoire que Bonaparte remporta en Égypte. Il y courut des dangers personnels. Un caisson de gargousses prit feu à côté de lui, et brûla son habit, sans lui faire de mal.

Depuis quelque temps, Bonaparte nourrissait le projet de retourner en France. L'Égypte était conquise, et l'échec éprouvé devant Saint-Jean-d'Acre avait assigné une limite aux expéditions dans l'Orient. Quelques lettres de France lui étaient parvenues ; elles l'informaient des progrès de la coalition européenne, ainsi que des dissensions et des désordres qui affligeaient la République au dedans. Les journaux anglais qu'il avait obtenus de la flotte britannique, avaient achevé de le mettre au fait de l'état des choses en Europe. Déjà, avant son départ, on lui avait fait des ouvertures pour le placer à la tête d'un complot contre le Directoire (1). Sans répugner à l'en-

(1) Il est certain que le *Moniteur* a dit : « Bonaparte vient d'adresser aux Juifs une proclamation, pour les engager à se réunir sous ses drapeaux, et à rentrer en conquérans dans leur antique patrie. » Cette proclamation ne se trouve dans aucune des pièces officielles de l'expédition de Syrie.

(1) Dans une lettre à son frère Jo-

treprise, le moment ne lui avait pas semblé favorable. Maintenant tout était préparé à Paris ; on l'attendait, et s'il tardait davantage, un autre allait recueillir le fruit du complot. Il se décida à laisser là son expédition d'Égypte et à revenir en France. Quelques écrivains passionnés ont fait de ce départ une fuite ; ils n'ont pas réfléchi qu'il fut effectué presque le lendemain d'une victoire. D'ailleurs, il se trouva qu'il avait été autorisé par le Directoire. Les événemens de la guerre avaient fait désirer son retour. On a publié la lettre qui le rappelle en France, quoiqu'on prétende qu'elle ne lui est point parvenue. Elle est datée du 7 prairial an VII (26 mai 1799), et signée des directeurs Treilhard, Laréveillère-Lepeaux et Barras. Après avoir pris toutes ses mesures dans le plus profond secret, Bonaparte partit du Khairé le 18 août 1799. Les proclamations qu'il laissa, calculées pour inspirer la confiance en abusant la crédulité, promettaient son retour dans deux ou trois mois. Il remit le commandement en chef à Kléber par un ordre du jour, où il est dit expressément que le gouvernement rappelle Bonaparte auprès de lui. La croisière anglaise, que la jalousie

et la méfiance des Turcs refusaient d'approvisionner, s'était éloignée pour aller chercher des vivres en Chypre. Ce moment fut mis à profit. Le 5 fructidor an VII (22 août 1799), à dix heures du soir, Bonaparte sortit du port d'Alexandrie dans une embarcation, pour monter à bord de la frégate le *Muiron*, où l'attendait le contre-amiral Gantheaume. On mit à la voile le lendemain. La frégate qui avait Bonaparte à son bord, portait encore les généraux Berthier et Andreossi, MM. Monge, Berthoilet et Denon, l'aide-de-camp Lavalette et le secrétaire Bourrienne. Elle était suivie de la frégate la *Carrère*, commandée par le chef de division Dumanoir le Pelley, sur laquelle étaient montés les généraux Murat, Lannes et Marmont. On longea la côte d'Afrique, et, par un rare bonheur, on échappa à tous les vaisseaux ennemis qui couvraient alors la Méditerranée. Beaucoup de gens ont voulu voir dans cette heureuse traversée le résultat de grandes intrigues politiques. Quelques relations précédemment établies, entre l'amiral Sidney-Smith et l'armée française d'Égypte, ont servi de base à ces conjectures qui paraissent peu fondées. Après avoir mouillé dans le port d'Ajaccio, où ils furent retenus quelques jours par les vents contraires, les deux vaisseaux arrivèrent en vue des côtes de France le 8 octobre, au coucher du soleil. Dans ce moment, huit à dix voiles que l'on supposait appartenir à quelque croisière anglaise, furent signalées au large. Quelqu'un proposa de revirer de bord pour retourner en Corse : « En France,

---

seph, datée du 28 juillet 1798, imprimée en *fac-simile* par les Anglais, dans le T. II de la collection des lettres interceptées, il disait : « J'espère être en France dans deux mois ; fais en sorte que j'ai une campagne à mon *arrivées*, soit auprès de Paris, ou en *Burgogne*. Je compte y passer l'hi-  
» ver. » Ceci semble prouver au moins que ses projets de s'emparer du pouvoir, n'étaient pas encore arrêtés d'une manière fixe.

» s'écria vivement Bonaparte ;  
 » c'est en France , et non point en  
 » Angleterre ni en Corse que je  
 » veux aller. » On se disposait au  
 combat, lorsque la nuit déroba  
 la vue des voiles qu'on avait re-  
 doutées. A minuit, on toucha la  
 côte de France sans pouvoir dis-  
 tinguer l'endroit où l'on se trou-  
 vait. On mit en panne jusqu'au  
 jour, et l'on reconnut alors le  
 cap Taillat, entre la presque île  
 d'Hières et Fréjus. Le débarque-  
 ment fut effectué sur ce point, et  
 le 7 vendémiaire au VII (9 octo-  
 bre 1799), après 48 jours de tra-  
 versée, Bonaparte remit le pied  
 sur le sol de la France dont il  
 était absent depuis seize mois et  
 vingt jours. Par une exception  
 étrange, et qui ne semble pas en-  
 core bien expliquée, il ne fut  
 point assujéti au délai de la qua-  
 rantaine, quoiqu'il arrivât d'une  
 contrée habituellement suspecte,  
 et où tout récemment la peste  
 venait d'exercer ses ravages.

On a beaucoup exagéré les pé-  
 rils de la situation de la France  
 aux approches du 18 brumaire.  
 Ces périls étaient arrêtés, relative-  
 ment audehors, depuis la bataille  
 de Zurich ; et l'on doit remar-  
 quer que la campagne de 1800  
 s'ouvrit au-delà des frontières.  
 Au dedans, la situation était plus  
 grave ; on recueillait les fruits  
 amers du 18 fructidor. Cepen-  
 dant la majorité du Conseil des  
 Anciens était encore composée  
 d'hommes sages ; celle du Conseil  
 des Cinq-Cents était généreuse et  
 bien intentionnée, quoique peut-  
 être trop ardente. Les hommes  
 qui avaient fait ou laissé faire le  
 18 fructidor pour l'exploiter en-  
 suite à leur profit, ne pouvaient  
 plus supporter de voir les choses

reprandre leur cours naturel et  
 indomptable ; c'est-à-dire la re-  
 présentation nationale dicter des  
 lois au pouvoir exécutif émané  
 d'elle. Ils résolurent de deman-  
 der à une révolution militaire ce  
 qu'on n'avait pu obtenir d'un  
 coup d'état démagogique. Beau-  
 coup d'idées raisonnables se  
 mêlaient à ce coupable dessein.  
 Bonaparte servit à l'exécuter,  
 s'en empara pour lui-même, et  
 successivement, détourna le cours  
 des événemens vers un but que  
 personne, et lui-même peut-être,  
 n'avait pu prévoir. L'arrivée de  
 Bonaparte fut annoncée à Paris  
 par le télégraphe. Dans la capitale  
 comme en Provence, comme dans  
 les départemens intermédiaires,  
 l'enthousiasme fut grand. Bona-  
 parte était reçu partout au mi-  
 lieu des acclamations populaires,  
 et les villes s'illuminaient sur son  
 passage. Toutefois on voudra  
 bien remarquer, que la multitude  
 qui, sans doute, n'était point  
 dans le secret de la conspiration,  
 saluait en lui non pas le réforma-  
 teur du gouvernement, mais le  
 général si souvent favorisé de la  
 victoire, et qui lui semblait ar-  
 river pour préserver la France de  
 l'invasion étrangère. Il arriva à  
 Paris le 16 octobre, et descendit  
 à la maison de M<sup>me</sup> Bonaparte,  
 rue Chanteraine. Ceux qui l'a-  
 vaient vu avant son départ pour  
 l'Egypte avaient de la peine à  
 le reconnaître. Il portait en quit-  
 tant la France de longs cheveux  
 poudrés ; son teint était pâle,  
 ses joues creuses. Il reparais-  
 sait avec un visage plein, des  
 cheveux courts, un teint que les  
 ardeurs du soleil d'Egypte avaient  
 bruni ; en un mot, il ne semblait  
 plus la même personne. Un cim-

terre turc qu'il portait suspendu à un cordon de soie, et une escorte de Mamluks qui l'avait suivi dans sa route, ajoutaient à l'étrangeté de son allure. Un concours extraordinaire de monde affluait chez lui ; mais il se montrait peu, sortait rarement et sans uniforme, pour être moins facilement reconnu. Son habillement ordinaire était une veste de couleur grise tirant sur le verd. Il n'allait au théâtre qu'en loge grillée ; mais ayant été reconnu à l'Opéra-Comique, il fut salué par des *vivat*. Il ne voulut dîner chez les directeurs qu'en famille ; mais il fut obligé d'accepter un banquet qui lui fut offert par les Deux Conseils au *Temple de la victoire* (Saint-Sulpice), le 10 brumaire. Il n'y parut qu'une heure, et se retira avec le général Moreau.

Cependant des intrigues politiques étaient ourdies de tout côté, pour échapper à la situation précaire et orageuse dans laquelle on se trouvait engagé. Chaque coterie (car alors il n'y avait plus de factions) cherchait à placer Bonaparte à sa tête ; les personnes les plus influentes du gouvernement, divisées entre elles, projetaient assez ouvertement le renversement de la constitution. Deux directeurs, Sieyes et Roger-Ducos, le ministre de la Police, Fouché, M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, un nombre considérable de membres des deux Conseils, particulièrement de celui des Anciens, vétérans usés de la révolution, qui voyaient avec chagrin une génération nouvelle de législateurs s'emparer de la popularité et du pouvoir, plusieurs gé-

néraux célèbres qui, depuis quelque temps, s'occupaient beaucoup trop d'intrigues politiques ; tels furent les élémens du 18 brumaire. Moreau en resta le témoin presque impassible, et ce fut un grand malheur. S'il ne voulait pas l'empêcher, il aurait dû s'y employer activement afin d'avoir le droit d'en diriger les suites. Bernadotte a l'honneur de s'y être opposé avec énergie : il passait alors pour un démocrate très-prononcé. Des conférences eurent lieu tantôt chez Lucien Bonaparte, tantôt au château de Malmaison, résidence ordinaire de M<sup>me</sup> Bonaparte. Le général y dissimula si profondément ses projets ambitieux, il répéta si souvent qu'il ne voulait être que *l'instrument* du salut de la République, qu'il trompa ceux qui auraient dû le connaître mieux. Le 15 brumaire an VII, un dernier conciliabule eut lieu à Malmaison. Sieyes y fut présent, et l'exécution définitive du projet y fut arrêtée. Le Directeur s'était assuré de la majorité dans le Conseil des Anciens, pour lui faire rendre un décret qui allait devenir le premier levier de la nouvelle révolution. En effet, dans la nuit du 17 au 18, le Conseil des Anciens, malgré la résistance énergique de quelques républicains qui pénétraient la conspiration, décréta la translation provisoire du Corps législatif à Saint-Cloud, sous prétexte qu'une grande conspiration compromettait la sûreté des Conseils, dans la capitale. En même temps, ce décret plaçait sous le commandement de Bonaparte toutes les troupes de la Division, et même la garde du Corps législatif, et char-

geait le général de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale. On avait voulu prévenir par la translation à Saint-Cloud, les secours que l'opposition aurait pu tirer dans Paris d'un mouvement populaire. Ce décret fut communiqué aux principaux chefs des corps militaires qui se trouvaient alors à Paris, le 18 à 4 heures du matin, dans le domicile même de Bonaparte, où ils avaient été convoqués à cet effet. Ces militaires qui, pour la plupart, avaient servi sous lui ou lui étaient dévoués, écoutèrent sans indignation la harangue séditieuse que leur adressa le général. Aussitôt Bonaparte se rend aux Tuileries où siégeait le Conseil des Anciens ; il est accompagné des généraux Berthier, Lefebvre, Macdonald, Murat, Bessières, Lannes et de quelques autres. Introduit dans la salle des séances, il y prononce sans préparation et sans suite une harangue peu remarquable, dans laquelle il avait l'air de ne faire autre chose que se mettre à la disposition du Conseil pour l'exécution de ses décrets.

Le Directoire, instruit de l'événement à dix heures du matin, se vit tout-à-coup privé de la direction de la force-armée, que le décret du Conseil des Anciens avait remise dans les mains de Bonaparte. Néanmoins, s'il eût été uni, si deux Directeurs, par une abnégation inouïe dans les fastes du monde, n'avaient conspiré pour se détronner eux-mêmes, la révolution aurait encore échoué. Mais Sieyes et Roger-Ducos vinrent au Conseil des Anciens se remettre sous la protection des

soldats de Bonaparte, tandis que Barras, fatigué d'un pouvoir vacillant, et déjà à demi ébranlé par l'intrigue et par la discorde, eut la faiblesse d'envoyer sa démission à Bonaparte, par son secrétaire Bottot. Celui-ci trouva le général dans la salle des inspecteurs du Conseil ; c'est à lui, comme s'il eût parlé au Directoire, que Bonaparte, qui se voyait déjà dictateur, adressa cette fameuse harangue récriminatoire, qui, à l'époque de sa chute, est, pour ainsi dire, retombée sur sa tête : « Qu'a fait le » Directoire de cette France que » je lui avais laissée si brillante ? » Je lui avais laissé la paix, j'ai » retrouvé la guerre ; je lui avais » laissé des victoires, et j'ai re- » trouvé des lois spoliatrices, la » misère. Qu'a-t-il fait de cent » mille Français, tous mes com- » pagnons de gloire ? Ils sont » morts. » M. Gohier et le général Moulin défendirent seuls, avec quelque fermeté, le dépôt sacré du pouvoir ; mais ils étaient réduits à l'impuissance par la trahison de leurs collègues ! Moulin voulut prendre sur lui de faire arrêter et fusiller Bonaparte ; il était trop tard ; un détachement de troupes avait occupé le Luxembourg, et déjà les Directeurs n'étaient plus maîtres de leurs personnes. Cette journée du 18 brumaire avait donc suffi à renverser le pouvoir exécutif ; mais le Conseil des Cinq-cents existait encore, et la République avec lui.

Les décrets du Conseil des Anciens avaient répandu l'étonnement dans Paris et l'alarme parmi les républicains. Il n'était guère possible de ne point obten-



pérer au décret de translation ; car il se trouvait conforme aux articles 102, 103 et 104 de la Constitution. Néanmoins le Conseil des Cinq-cents ne perdait pas l'espoir de résister au nouveau Cromwell. On s'occupa durant la nuit, chez un membre de ce Conseil, d'organiser un plan de résistance et d'opposer à Bonaparte un général à qui la garde du Conseil serait confiée. « Mais, » dit M. de Norvins (*Biographie nouvelle des Contemporains*, » art. BONAPARTE.), le député chez » qui on avait conçu ce projet » en fut alarmé, et alla se dé- » noncer lui-même à Bonaparte, » qui, par une réponse mena- » çante, justifia toute la lâcheté » de cette démarche. Ce député » était Salicetti ; ce général était » Bernadotte, qui avait accepté. » Toutefois, il est inconcevable que cette nuit ait été perdue, sans qu'on soit parvenu à organiser aucune résistance. Dès le matin du 19 brumaire, les soldats de Bonaparte avaient occupé Saint-Cloud, Boulogne, Sèvres et les communes environnantes, ainsi que les avenues des ponts de Sèvres, de Neuilly et de Saint-Cloud. Le Conseil des Anciens ouvrit sa séance à dix heures du matin dans la grande galerie du château. Une heure après, Bonaparte, accompagné de plusieurs généraux et de ses aides-de-camp, demanda à être introduit. Là, il prononça une harangue pour inviter le Conseil à renverser la Constitution. « Le » Conseil des Anciens, dit-il, est » investi d'un grand pouvoir ; » mais il est encore animé d'une » plus grande sagesse. Ne con- » sultez qu'elle..... Prévenez les

» déchiremens : évitons de per- » dre ces deux choses pour les- » quelles nous avons fait tant de » sacrifices, *la liberté et l'éga-* » *lité*... » — Et la Constitution, s'écria Guyomard ! — « La Cons- » titution, reprit Bonaparte, » avec l'accent de la violence, » osez-vous l'invoquer ? Vous l'a- » vez violée au 18 fructidor (1), » au 22 floréal, au 30 prairial. » Vous avez en son nom violé » tous les droits du peuple... » Nous fonderons malgré vous » la liberté et la République : » aussitôt que les dangers qui » m'ont fait conférer des pou- » voirs extraordinaires seront pas- » sés, j'abdiquerai ces pouvoirs. » — Eh quels sont ces dangers, lui cria-t-on ! — Un moment embarrassé par l'interpellation, Bonaparte reprit : « S'il faut s'ex- » pliquer tout-à-fait, s'il faut » nommer les hommes, je les » nommerai. Je dirai que les » directeurs Barras et Moulin » m'ont proposé eux-mêmes de » renverser le Gouvernement. Je » n'ai compté que sur le Con- » seil des Anciens ; je n'ai point » compté sur le Conseil des » Cinq-cents, où se trouvent des » hommes qui voudraient nous » rendre la Constitution, les écha- » fauds, les Comités révolution- » tionnaires.... Je vais m'y ren- » dre ; et, si quelque orateur, payé » par l'étranger, parlait de me » mettre hors la loi, j'en appelle

---

(1) Le reproche était fondé, mais il avait de l'impudence, placé dans la bouche de Bonaparte, qui fut un des principaux moteurs du 18 fructidor, et qui fit solliciter et applaudir ce funeste coup d'Etat par les adresses de son armée.

» à vous, mes braves compagnons  
 » d'armes; à vous, mes braves  
 » soldats, que j'ai menés tant de  
 » fois à la victoire; à vous, bra-  
 » ves défenseurs de la Républi-  
 » que, avec lesquels j'ai partagé  
 » tant de périls pour affermir la  
 » liberté et l'égalité: je m'en re-  
 » mettrai, mes vrais amis, à  
 » votre courage et à ma fortune.»  
 Après ces paroles, qui devaient  
 tout au plus produire quelque  
 effet sur les soldats, Bonaparte  
 se rendit au Conseil des Cinq-  
 Cents qui s'était réuni à midi,  
 dans la salle de l'Orangerie. Ici  
 une scène plus véhémente l'attendait.

L'effervescence était au comble dans cette seconde assemblée. Les républicains qui, mieux instruits ou plus pénétrants, connaissaient le secret motif de la translation, jetaient l'effroi parmi leurs collègues, déjà alarmés par les troupes qu'ils avaient rencontrées sur leur passage, et dont ils avaient dû traverser les rangs pour arriver à leur poste. Deux sentimeus partageaient alors l'assemblée, la terreur et l'indignation; mais comme on ne savait encore rien de certain sur ce qui se préparait, il régnait surtout une anxiété que ne contribua point à dissiper le discours du député Emile Gaudin. Il parla le premier, s'efforçant d'indiquer les changemens à la Constitution que, selon lui, les circonstances rendaient nécessaires, et de les présenter sous un aspect favorable, lorsqu'il fut interrompu brusquement par Delbrel, l'un des républicains les plus prononcés de l'assemblée, qui se leva en s'écriant: « La Constitution  
 » d'abord; la Constitution ou la

» mort. Les baïonnettes ne nous  
 » effraient pas; nous sommes li-  
 » bres ici.» Aussitôt une foule de  
 » voix répondent: « Point de dic-  
 » tature, point de dictateur.»  
 L'agitation et le trouble régnèrent dans l'assemblée pendant une heure. Enfin, sur la proposition de M. Grandmaison, il fut décidé que tous les membres prêteraient sur-le-champ et par appel nominal, le serment de *maintenir la Constitution, et de s'opposer à l'établissement de toute espèce de tyrannie.* A peine l'appel nominal était terminé, que la porte de l'Orangerie, du côté du grand escalier, venant à s'ouvrir, on vit paraître le général Bonaparte, tête nue et accompagné de quatre grenadiers. A l'instant, et par un mouvement spontané, toute l'Assemblée se lève; l'indignation la plus vive se manifeste, et un grand nombre de députés s'écrient, avec un accent énergique: « — Des sabres  
 » ici!... des hommes armés...  
 » à bas le dictateur; à bas le ty-  
 » ran; hors la loi le nouveau  
 » Cromwell! hors la loi!» Une foule de députés l'entoure d'un air menaçant. « Voilà donc pour  
 » quoi vous avez remporté tant  
 » de victoires, lui dit Destrem.» Bigonnet le saisissant par les deux bras. — « Que faites-vous,  
 » téméraire? Retirez-vous, vous  
 » violez le sanctuaire des lois.» Bonaparte, déconcerté, ne répondait pas un mot. Cependant, au bruit qui retentit dans la salle, les compagnons de Bonaparte, restés dehors, se précipitent aux portes du Conseil, ayant le général Lefebvre à leur tête, et suivis d'un piquet de grenadiers. Ils écartent les députés qui se pres-

saient autour de Bonaparte, et réussissent, sans violence, à le conduire hors de la salle, au milieu des imprécations qui s'élevaient de toute part. Selon toutes les relations, l'effroi s'était emparé à un tel point de ses esprits, qu'il ne cessait de s'écrier : « Ils » ont voulu me tuer ; ils ont voulu » me mettre hors la loi. » Troublé, d'ailleurs, par la conscience du crime qu'il allait commettre, il resta un assez long temps sans donner des ordres.

Cependant, l'effervescence du Conseil croissait sans cesse. « Bonaparte a trahi sa gloire, » disaient les uns. — « Il n'est pas encore sur le trône pour se conduire en roi, » disaient les autres. — « A bas le dictateur, le Cromwell, le tyran ! » Lucien Bonaparte présidait l'Assemblée. Les conjurés avaient compté sur lui pour la réussite de leurs projets, et peut-être que sans lui, Bonaparte n'aurait pas osé proposer aux soldats de marcher sur le Conseil. On pressait vivement Lucien de faire voter sur la mise hors la loi de son frère ; il résista long-temps, en essayant de l'excuser et de calmer l'assemblée. Désespérant enfin d'y réussir, et voulant se soustraire lui-même à sa cruelle position, il dépose son costume sur le bureau, quitte le fauteuil, et sort de la salle, protégé par quelques soldats que son frère venait de lui envoyer, et qui, au milieu du tumulte, avaient pénétré, presque sans être aperçus, jusqu'au pied de la tribune. Là se bornèrent de la part de l'assemblée les violences dont les journaux du nouveau gouvernement firent le lendemain un étalage imposteur.

Aucun poignard ne fut levé contre Bonaparte. M. Dupont (de l'Eure), à la tribune de la Chambre des députés (session de 1819), et M. Bigonnet, dans une *Relation* de ces événemens, publiée aussi en 1819, sont d'accord sur ce point ; et certes le témoignage de deux témoins oculaires, d'une si parfaite moralité, est autrement digne de foi que celui de Bonaparte, qui fit si souvent de la calomnie une arme politique, et du mensonge public son principal instrument de gouvernement.

Sorti du Conseil, Lucien monte à cheval, harangue les troupes, s'annonce à elles comme le président d'une assemblée que les factieux oppriment, et qualifie calomnieusement ses collègues de *représentans du poignard*. « Vous » ne reconnaîtrez, dit-il, pour » représentans de la France que » ceux qui vont se rendre près » de moi. » Ces paroles prononcées par le président de l'assemblée, purent faire illusion aux soldats ; elles enhardirent Bonaparte à donner l'ordre de faire évacuer la salle par la force. La séance allait se continuer sous la présidence de Chazal, qui venait d'occuper le fauteuil traîtreusement délaissé, lorsqu'une compagnie de grenadiers, conduite par les généraux Leclerc et Murat, se présenta à la porte du Conseil : « Retirez-vous, représentans, dit le général Leclerc, d'un ton qui promettait un reste d'égards, nous avons ordre d'occuper la salle. » Aux cris d'indignation que provoquèrent ces paroles, les tambours répondent en battant la charge. Les soldats marchent en avant, et les députés, fidèles

jusqu'au dernier moment, dépassent la mesure de courage qu'on pouvait attendre d'eux. Pressés de toutes parts par les baïonnettes, poussés contre les murs, on les force à s'élancer dans le jardin par les fenêtres d'un rez-de-chaussée. Ce fut un spectacle hideux de voir les représentants de la nation française, fuyant à travers les jardins de Saint-Cloud, dont l'élégance contrastait étrangement avec la brutalité de leurs violateurs, et jetant leur robe sénatoriale à travers les bois et dans les fossés. Dès le premier âge des sociétés, les Gaulois s'étaient arrêtés un moment devant la majesté d'un sénateur romain, assis sur sa chaise curule. Tout récemment, l'héritier de bonnaire du pouvoir absolu de Louis XIV avait reculé devant la pensée de trancher par le fer les délibérations des députés du Tiers-état. Mais il était écrit qu'un soldat, nourri sur les côtes sauvages de cette île, où le miel lui-même est amer, oserait détruire en un jour l'espérance de la civilisation et son plus beau résultat. Toutefois, la Providence s'est enfin justifiée; elle n'a point permis qu'il fût durable ce pouvoir né du sacrilège, et grandi dans l'immoralité (car la violation de la représentation nationale, dans les républiques, est le même crime que le régicide dans les monarchies); il s'est abîmé trop tard, dans les larmes et dans le sang d'une génération coupable de l'avoir supporté.

A la nouvelle de ces événemens, le Conseil des Anciens, dirigé par les conspirateurs, décrète la réunion des deux Conseils en comité général, pour neuf heures du soir

de ce même jour. Un fragment du Conseil dispersé s'y rend, et là on décrète l'abolition du Directoire, l'exclusion des députés démocrates, et la nomination d'une *Commission consulaire exécutive*, composée de Sieyes, Roger-Ducos et Bonaparte. Lucien Bonaparte, en voulant justifier la conduite de son frère, prononça ces mots prophétiques qui sont devenus l'arrêt de Napoléon..... puissent-ils ne jamais devenir le nôtre. « Il périrait » bientôt, sans doute, le tyran » qu'un aveugle enthousiasme » aurait investi d'un pouvoir ab- » solu, mais c'en serait fait de la » grande nation. A la suite de » ces nouvelles crises révolution- » naires, il ne resterait plus per- » sonne pour relever l'édifice de la » liberté; et les peuples étonnés, » en contemplant nos débats, » ne rappelleraient les grandes » choses que nous avons opérées » depuis dix ans, que pour en » faire tourner les résultats à » notre éternelle confusion. » Après ces protestations hypocrites l'assemblée désormais asservie, consacra elle-même sa honte, en déclarant que Bonaparte et les autres chefs de la force armée qui l'avaient violée, avaient bien mérité de la patrie. A deux heures du matin, les nouveaux consuls se présentèrent devant les débris du Conseil, pour prêter serment de *fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la République française, une et indivisible, à l'égalité, à la liberté et au système représentatif*. On sait avec quelle félonie Bonaparte a violé ce serment. La Commission consulaire se réunit au Luxembourg. — « Qui de nous présidera, » dit Sieyes à ses deux col-

lègues. — « Vous voyez bien, répondit Roger-Dacos, que c'est le général qui préside. » — Après cette première réunion, on raconte que Sieyes dit aux personnes rassemblées au palais des Consuls : « A présent vous avez un maître. Il sait tout, il fait tout, et il peut tout. » Était-ce donc pour arriver à un tel résultat que ce grand esprit s'enveloppait de nuages depuis douze années? La France trompée par quelques apparences de légalité, blasée sur les secousses révolutionnaires, dégoûtée de la fausse direction suivie par le dernier gouvernement, apprit sans trop d'émotion les résultats de la journée de Saint-Cloud. A peine un petit nombre d'hommes consciencieux purent faire entendre leurs protestations; le reste céda à l'esprit de vertige qui emportait alors ce peuple vers le pouvoir absolu.

Après diverses mesures transitoires, une nouvelle constitution fut promulguée le 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799). Elle confiait le pouvoir exécutif à trois consuls. L'un d'eux, sous le titre de premier consul, fut investi pour dix ans de la plénitude du pouvoir monarchique, déguisé sous quelques restrictions purement verbales. Le pouvoir législatif fut morcelé entre un Sénat aristocratique et dépendant, un Tribunat impuissant, un Corps législatif muet, dépouillé de l'unique instrument d'influence des assemblées représentatives, la parole. La liberté de la presse, cette première garantie de toutes les libertés publiques, les institutions municipales, le jury, la garde nationale, aucun moyen de résistance légale n'était organisé

par cet acte constitutionnel, entièrement conçu, jusque dans ses dispositions les plus minutieuses, dans une pensée de haine et d'effroi pour le gouvernement représentatif. Bonaparte le dicta; des commissions de vingt-cinq membres tirés des deux Conseils le sanctionnèrent; une acceptation clandestine et sans contrôle l'imposa à la France. Pourtant, il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui, avec quelque bonne foi, admirent encore aujourd'hui cette monstrueuse constitution du consulat. Evidemment ils cèdent à des réminiscences fallacieuses; car, en théorie, la constitution de l'an VIII ne supporte pas la discussion; et déjà l'histoire nous raconte qu'elle a étouffé toute liberté et enfanté toute tyrannie,

Sieyes comprit de suite la nouvelle tournure qu'allaient prendre les événemens. Ne pouvant les diriger, il eut le juste orgueil de ne point vouloir se traîner à leur suite, et par là on peut dire qu'il en éluda la responsabilité. MM. Cambacérés et Lebrun devinrent définitivement les deux collègues de Bonaparte au consulat. Nous devons l'avouer d'ailleurs, un grand éclat et de vives espérances se rattachèrent aux premiers pas de ce gouvernement. Presque toutes les lois injustes, enfantées par la révolution, furent rapportées en quelques jours. Tant d'immoralités nées du délire des partis, et qu'une déplorable obstination s'épuisait vainement à soutenir, disparurent en un clin-d'œil. La loi des otages et celle de l'emprunt forcé furent abrogées, la liste des émigrés fut close, les persécutions

religieuses cessèrent, et les cultes recouvèrent la plénitude de leur liberté; les honorables pros crits du 18 fructidor furent pour la plupart rappelés, ainsi que les plus illustres membres de l'Assemblée constituante; le crédit se raffermi, un nouvel ordre fut introduit dans les diverses parties de l'administration; en un mot, la France se sentit délivrée d'oppression. Elle imputa à ses formes précédentes de gouvernement les douleurs qu'elle avait subies. Elle rendit grâce aux nouvelles institutions du soulagement visible qu'elle éprouvait. Son erreur était manifeste. Tout ce que firent les Consuls, la plus simple politique, le plus vulgaire bon sens aurait dû le conseiller au Directoire, dès le lendemain de son installation. L'opinion nationale et la paix publique étaient à ce prix. Sans le désastreux coup d'état frappé le 18 fructidor, tout cela eût été fait deux années auparavant. La constitution de l'an III y avait pourvu; elle nous ramenait à l'ordre par la liberté, tandis que la constitution consulaire ne nous arrachait au désordre de la licence que pour nous rejeter dans le désordre de la tyrannie, lequel, s'il n'est pas le plus intolérable, est bien certainement le plus avilissant. La justice, ce premier moyen de gouvernement, que le Directoire avait si follement dédaigné, fonda tout d'un coup le pouvoir de Bonaparte. Au reste, le mérite des sages mesures qui signalèrent cette première époque de son administration ne lui appartient pas tout entier. Il était alors entouré de conseillers qui peut-être avaient manqué de prévoyance,

mais qui légitimaient, chaque jour, un pouvoir usurpé, par la noble élévation de leurs vues et la parfaite loyauté de leurs desseins. On sait que bientôt Bonaparte éloigna de lui tous ceux qu'il ne sut pas corrompre. En attendant, sa popularité personnelle croissait chaque jour. Les républicains se complaisaient à l'illustration nouvelle qu'il répandait sur la France, en même temps qu'ils s'efforçaient de trouver dans ses antécédens et même dans quelques concessions récentes, des gages de sécurité. Les royalistes ne pouvaient envisager qu'avec reconnaissance celui qui avait fait cesser leur oppression; et ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore renoncé à leur parti, se berçaient de l'espoir de trouver dans Bonaparte un nouveau Monk, qui devait opérer la restauration de l'ancienne monarchie. Il l'a opérée, en effet, mais par d'autres voies qu'ils n'avaient espéré.

Le 30 pluviôse an VIII (29 février 1800) le premier Consul quitta la résidence du Luxembourg pour venir s'installer au palais des Tuileries. Cette démarche, assez indifférente en apparence, était profondément calculée. Trois consuls au Luxembourg offraient encore dans l'opinion du Directoire en trois personnes. Le premier Consul seul aux Tuileries, dans le vieux palais des rois, environné d'une garde nombreuse, plaçant son nom isolé à la tête et au bas des actes publics, se montrait tout-à-coup à la France à une grande distance de ses collègues. Le luxe de la royauté militaire ne tarda pas à l'entourer. M<sup>me</sup> Bonaparte recherchait déjà

les femmes de l'ancienne noblesse. En peu de jours, on était passé de la familiarité des sociétés républicaines du Directoire à l'étiquette du palais des Tuileries. Le premier Consul eut des cercles ; on allait à la Cour chez M<sup>me</sup> Bonaparte. Le titre de citoyen disparut de la conversation, et le négligé fut banni du costume. Maître et courtisans, chacun faisait dès-lors son apprentissage ; et cependant on lisait encore sur l'un des corps de garde du palais de Bonaparte : *Le 10 août 1792, la royauté fut renversée ; elle ne se relèvera jamais.* Nous ne raconterons pas les diverses mesures dignes d'éloge ou de blâme du gouvernement de cette époque. S'il vit créer la banque de France, s'il termina graduellement la pacification de la Vendée, s'il rendit un glorieux hommage au dernier soupir de Washington, on n'oubliera pas qu'il consumma l'anéantissement du système représentatif, en enlevant aux Départemens leurs administrations électives pour les remplacer par des préfets, qu'il détruisit l'indépendance des communes, la plus légitime comme la plus inoffensive des libertés publiques ; qu'en réorganisant la magistrature, il la voulut amovible et dépendante ; et qu'au dehors il fit violer à main armée l'indépendance de la Suisse dont, par la force, Bonaparte se fit proclamer le Médiateur. Nous devons encore donner à Bonaparte un éloge qu'il ne méritera plus qu'une autre fois. Il voulut éviter la guerre ; il écrivit directement au roi d'Angleterre une lettre pleine de modération et de dignité pour l'inviter à la paix. Cette noble dé-

marche fut mal accueillie, et le ministère anglais refusa même d'entrer en négociation. Dès-lors, la nécessité de la guerre fut justifiée aux yeux de la nation, et le Tribunat exprima fidèlement son vœu, en ces termes : *Que le premier consul revienne vainqueur et pacificateur.* Bonaparte prépara tout pour la guerre en demandant itérativement la paix. Docile aux conseils de la modération, il n'eut garde, cette fois, quoique assurément l'occasion fût belle, de se livrer à ces furieux emportemens qui ravalèrent plus tard sa politique extérieure au niveau de la barbarie.

Le 6 mai 1800, Bonaparte partit de Paris pour la seconde campagne d'Italie. Le 17, après avoir battu quelques détachemens de l'armée ennemie qui ne l'attendaient pas sur ce point, il se trouva au pied des Alpes. Sa tactique, en rassemblant depuis quelques mois une armée de réserve à Dijon, avait été de tenir en échec les armées de l'Empire, entre les frontières du Var, la Suisse et le Rhin. Pour compléter cette opération, il voulut porter la guerre au cœur de l'Italie, en franchissant les Alpes, sur lesquelles l'ennemi se reposait comme sur d'inaccessibles remparts. En quatre jours tous les obstacles opposés par la nature furent surmontés, et le mont Saint-Bernard fut franchi. Le 21 mai, l'armée, les bagages, l'artillerie portée à bras d'hommes, à travers les frimats et les sentiers inaccessibles des Alpes, étaient arrivés au revers des montagnes. La peinture et la poésie se sont emparées de cette expédition merveilleuse. Le 2 juin, le premier Consul rentra

dans Milan, et le 14 (25 prairial) la bataille de Marengo fut livrée. On sait que le succès resta longtemps incertain. Il fut décidé enfin par l'arrivée d'un corps de cavalerie commandé par le général Desaix, qui fut tué avant la fin de l'action. La conquête du Piémont et la réorganisation de la République Cisalpine furent les conséquences de cette victoire. Un *Te Deum* d'action de grâces fut chanté à Milan; Bonaparte y assista. C'est la première fête religieuse qu'il présidait, depuis celle de l'anniversaire de la naissance de Mahomet. Mais déjà l'impatience d'agrandir son autorité le rappelait à Paris. Il laissa le commandement de l'armée d'Italie au général Masséna, et entra en France par Lyon. A son passage par cette ville, il posa la première pierre des restaurations de la place Bellecour. Le 3 juillet, il rentra dans Paris, au milieu d'un enthousiasme populaire presque sans exemple.

Dès ce jour tout le gouvernement, et malheureusement toute la patrie, furent concentrés en un seul homme. Désormais le républicanisme, placé sur la même ligne que le royalisme, prit le caractère d'une secte proscrite par le pouvoir. Cette position intermédiaire plaça Bonaparte en butte aux complots des deux partis. Quelques Italiens bannis de leur pays pour la cause de la liberté, conçurent la pensée de délivrer la France et leur patrie de celui qui les courbait déjà sous un commun esclavage. Cerachi, sculpteur romain, Topino-Lebrun, peintre, élève de David, Diana, Arena, corse, vieux ennemi de Bonaparte, Demerville,

ancien secrétaire de Barrère, avaient, dit-on, formé le projet de frapper le premier Consul à l'Opéra, dans la soirée du 18 vendémiaire an IX (10 octobre 1800), où il devait assister à la représentation des *Horaces*. Leur projet fut publié par la police, et quelques mois après ils périrent sur l'échafaud. Le 3 nivose (24 décembre) suivant, Bonaparte se rendait à l'Opéra, où l'on devait entendre pour la première fois le bel *Oratorio* d'Haydn, intitulé la *Création du monde*, lorsque, sortant des Tuileries, et trois secondes au plus après qu'il eut tourné le coin de la rue Saint-Nicaise (aujourd'hui démolie) qui conduisait à la rue de Rohan, une explosion effroyable se fit entendre. Bonaparte ne douta pas un moment qu'il ne vint d'échapper à un grand danger; il fit arrêter sa voiture, dans laquelle il était seul avec le général Lannes, et donna l'ordre en continuant sa route, à l'un des guides qui l'accompagnaient, de retourner à l'instant sur le théâtre de l'explosion, et d'en recueillir les détails, qui lui furent rapportés à l'Opéra quelques momens après. Il fut établi qu'une machine, en forme de tonneau, cerclée en fer, remplie de poudre, de balles, de lingots de fer, de clous, etc., avait été placée sur une charrette attelée d'un cheval, et mise en travers sur la route que devait suivre le premier Consul, afin de causer de l'embarras dans la rue et de ralentir la marche de sa voiture. Une mèche calculée servit à déterminer l'explosion, qui, par suite de la rapidité des chevaux et de l'humidité du temps, se mani-



festa trop tard. Le soir, au retour de l'Opéra, ce fut une clameur universelle à la cour du Consul, pour attribuer l'attentat aux démocrates. Le ministre de la police, Fouché, que ses anciennes liaisons avec eux rendaient suspect à Bonaparte, et désagréable à un grand nombre de ceux qui l'entouraient, déploya une activité incroyable pour découvrir les auteurs de cette nouvelle trame. Il fut prouvé d'une manière irrécusable qu'elle était l'œuvre d'anciens chouans, nommés Saint-Régent et Carbon; ils périrent sur l'échafaud le 16 germinal an IX (6 avril 1801). En attendant, un Sénatus-Consulte, digne du Sénat de Tibère, sans enquête et sans jugement, sans discussion et sans défense, condamna à la déportation sur la côte d'Afrique (îles Séchelles) trois cents individus, entièrement étrangers aux derniers événemens, et qu'on punissait de leur famosité démagogique et de leur influence sur le peuple des faubourgs. Les gouvernemens représentatifs dénaturés, sont seuls susceptibles d'admettre de pareils excès de tyrannie. Rien, il est vrai, n'interdit de tels actes aux rois absolus, mais, dans l'état actuel des sociétés ils dépassent la mesure d'audace d'un seul homme. Désormais toute pudeur politique fut abjurée. Sous prétexte d'arrêter le cours du brigandage, auquel quelques départemens étaient en proie, le gouvernement proposa la création de *tribunaux criminels spéciaux*, jugeant sans jury, en se réservant la faculté de les établir partout où il le jugerait convenable. Une vive opposition combattit dans le Tribunat ce projet

du Conseil d'Etat. Des hommes à qui la liberté n'a jamais cessé d'être chère se prononcèrent avec énergie. M. Benjamin Constant fut un des plus habiles et des plus éloquens adversaires du projet. Une honteuse majorité de huit voix le fit triompher. Chaque jour les limites du pouvoir législatif étaient enfreintes. La liberté individuelle était violée, la liberté de la presse comprimée par la terreur, et avec elle, par la suppression des journaux, le droit sacré de la propriété était foulé aux pieds. Quelques concessions mesquines étaient accordées encore au nom et au souvenir de la République, mais la monarchie était sortie toute vive de la constitution consulaire. Des sabres et des fusils d'honneurs, accompagnés de brevets, prépareraient la voie au retour des anciens ordres de chevalerie. Les usages du vieux temps reparurent avec ses institutions; et les Parisiens oublièrent facilement leurs droits politiques, en revoyant les promenades de Long-Champs, les bals de l'Opéra, et même les mascarades du carnaval.

Les succès de Moreau en Allemagne avaient si bien secondé ceux de l'armée d'Italie, que l'Autriche s'était vue contrainte, pour la seconde fois, d'accepter la paix. Le 20 pluviôse an IX (9 février 1801) fut conclu le traité de Lunéville, qui, confirmant les concessions stipulées en faveur de la France, à Campo-Formio, donnait en outre à la République française, tout le pays situé sur la rive gauche du Rhin, depuis l'endroit où ce fleuve quitte le territoire de la Suisse, jusqu'à celui où il entre sur celui de la

Hollande. Par le même traité était reconnue l'indépendance des nouvelles républiques que la République française avait fondées autour d'elle, et qui ne devaient pas survivre à sa liberté. Quelques autres conventions diplomatiques moins importantes furent encore signées au commencement de cette année, qui valut aussi à la République l'acquisition de l'île d'Elbe et de la principauté de Piombino.

Tout occupé de la pensée de restaurer à son profit l'ancienne monarchie, Bonaparte comprit de quelle influence serait sur l'esprit des peuples un clergé relevé par lui. Depuis le 18 brumaire, la religion catholique jouissait en France de la même liberté qui lui est concédée aux Etats-Unis. Celle-là suffit à sa prospérité, et convient le mieux à sa céleste indépendance. Bonaparte voulut avoir une *Eglise établie*, une *religion de l'Etat*. Une Eglise pauvre mais tolérante, patriotique et éclairée, s'était formée au milieu des orages de la révolution; il lui manquait la considération que le temps et des circonstances heureuses pouvaient plus tard lui donner. C'est celle-ci qu'un magistrat républicain aurait réconciliée avec le chef de la chrétienté, auquel elle tendait des mains suppliantes, et qui naguère s'était montré bien disposé à l'accueillir avec charité. Bonaparte aimait mieux organiser l'Eglise de l'émigration. Leurs doctrines politiques se convenaient. Elle l'a encensé tant qu'il fut puissant; mais sitôt qu'il lui a été possible, elle a tendu la main à l'ancienne monarchie, sa fille

ainée, et dont elle avait dix ans partagé la proscription. Un concordat fut conclu à Paris avec le Saint-Siège, le 26 messidor an IX. Les lois organiques dont on l'entoura garantissaient bien les libertés de l'Eglise gallicane, en tant qu'on la considère comme une institution de l'Etat. Mais relativement au pouvoir de la cour romaine, ce concordat remplaçait les Eglises de France dans la situation dépendante où les avait amenées le Concordat de Léon X; enfin, il était fondé sur la violation la plus expresse de l'immovibilité de l'épiscopat, règle capitale de la discipline ecclésiastique. Ce dernier point était si choquant, que le Clergé de l'émigration se divisa sur l'acceptation du Concordat, malgré tous les avantages qui étaient offerts à sa docilité. Toutefois, et nonobstant le chagrin de quelques vétérans de la philosophie déiste du 18<sup>e</sup> siècle, le rétablissement du culte public fut un des moyens par lesquels Bonaparte fonda le plus puissamment, dans l'opinion, le crédit de son gouvernement; tant les malheurs de la révolution avaient eu d'efficacité pour ramener les esprits vers les idées religieuses; tant le bouleversement social avait manifesté cette vérité, que la civilisation moderne est le produit essentiel de la religion chrétienne!

Mais ces graves considérations n'étaient dans la pensée de Bonaparte que des moyens d'établir son pouvoir absolu. Il faisait chaque jour un nouvel effort pour gagner ce prix déloyal et périssable. L'asservissement de la France ne suffisait pas à son ambition. Le 12

novembre 1801, la *Consulta*, qui gouvernait la République Cisalpine, fut convoquée à Lyon, par ordre du premier Consul. C'était une singulière nouveauté d'appeler un gouvernement étranger à venir discuter ses propres intérêts dans un Etat voisin et dominateur. Jamais hypocrisie politique ne fut sans doute plus révoltante ; remarquons pourtant que de même que l'hypocrisie morale est un hommage rendu à la vertu, l'hypocrisie politique est aussi un hommage rendu aux principes constitutifs des sociétés. C'est un germe d'où la liberté renaît vivace, quand le vent de l'oppression a passé. A peine réunie, la *Consulta* Cisalpine obéit à l'intention du premier Consul, en l'invitant à venir assister à ses séances. Il arriva à Lyon le 11 janvier 1802, et, le 25 du même mois, le docile sénat, en discutant, pour la forme, une constitution dictée par son maître, lui déféra le titre de Président de la République Italienne. Ce premier pas vers la monarchie européenne alarma les cabinets ; mais la victoire les avait réduits au silence. Tous avaient traité avec la France. L'Angleterre elle-même voulut goûter le repos. Elle reconnut la République Française, par le traité signé à Amiens, le 4 germinal an X (25 mars 1802). Les conditions étaient également honorables pour les deux nations ; mais le résultat flattait singulièrement l'orgueil de Bonaparte, soit parce que, malgré l'aveuglement de sa haine, la justesse de son esprit lui fit toujours apprécier toute sa valeur, l'opinion d'une nation libre, et alors reine de la pensée, soit parce que de

sermais son pouvoir se trouvait établi sans contestation.

Le peu de temps que dura la paix fut rempli par une tentative infructueuse pour reconquérir Saint-Domingue sur les noirs, qui en sont encore les maîtres. Là périt par le fer ou par la maladie la meilleure partie de cette glorieuse armée d'Allemagne, si souvent victorieuse sous Moreau. Elle était restée fidèle à la République, dont l'illustre citoyen qui la commandait n'avait cessé de lui inspirer l'amour. Tout porte à croire que Bonaparte ne fut que médiocrement touché de cette perte. Mais leur mort ne suffisait pas toute seule à son ressentiment ; il fallait que ces guerriers trouvassent leur tombeau dans une guerre immorale et sacrilège, soit à cause des barbaries atroces qui la déshonorèrent, soit parce qu'elle avait pour but le rétablissement de l'esclavage. La justice céleste ne permit pas le succès de cette expédition. Au dedans, le pouvoir profitait du calme de la paix, pour envahir sur la liberté tout ce qui avait échappé au tumulte de la guerre. Le Tribunat, dernier et seul asile resté à la franchise de la parole, conservait encore une minorité redoutable à l'usurpateur, car il l'avait trouvée inaccessible à la séduction comme à la crainte. En vain de honteuses chaînes, tressées par les adulateurs du pouvoir, s'efforçaient d'étouffer la liberté des discussions. L'indépendance souveraine de la parole savait briser ces entraves. Si la liberté des votes exigeait déjà du courage, la minorité savait en trouver. Le Tribunat était resté

populaire. Un sophisme vint fort à propos délivrer Bonaparte de l'importunité de l'opposition. La Constitution avait dit que le premier cinquième du Tribunat serait renouvelé en l'an X. La désignation de ce cinquième appartenait naturellement au sort. Mais on ne voulut pas de son impartialité. L'élimination fut opérée par l'omnipotence d'un Sénatus-Consulte (7 mars 1802). Benjamin Constant, Chauvelin, Chénier, Daunou, Andrieux, Thiessé et plusieurs autres, que nous comptons encore aujourd'hui dans les rangs de l'opposition, furent arrachés de la tribune. L'opposition des salons elle-même ne resta pas sans persécutions. La maison de M<sup>me</sup> de Staël réunissait toutes les illustrations de vertu, de talent, de noms historiques. L'opposition du Tribunat y trouvait des encouragemens, qui la consolait de son impuissance. C'est pour cette femme, illustre par la généreuse énergie de son caractère et par la sublimité de son esprit, que Bonaparte exhuma les lettres-de-cachet de l'ancienne monarchie. On sait avec quelle brutalité sauvage il la poursuivit d'exil en exil. Elle s'est vengée de lui comme il appartient au génie ; elle a popularisé en Europe la haine de son nom, et l'avenir le plus reculé répétera ses véridiques imprécations. D'un autre côté, les salons de M<sup>me</sup> Bonaparte se remplissaient de cette aristocratie mitoyenne à laquelle il ne faut qu'un maître, n'importe quelle soit sa race ou sa légitimité. Là commençait l'alliance, chaque jour devenue plus étroite, de la noblesse militaire

de la révolution, avec la noblesse de l'ancien régime.

C'est dans ces circonstances qu'un Sénatus-Consulte, sous le titre d'*Amnistie*, proclama le rappel général des émigrés. Quelle que fût la pensée qui dicta cette mesure, elle était, à l'égard de plusieurs, un acte de justice, à l'égard des autres un acte d'humanité. Or, l'humanité est encore la justice. L'émigration réconciliée désormais, non avec la révolution, mais avec Bonaparte, devint bientôt un titre aux fonctions publiques les plus éminentes. A cet égard, les choses furent poussées si loin que, jusqu'aux dernières révolutions ministérielles, elle a pu, depuis la restauration, donner avec justice des regrets publics à la faveur dont Bonaparte se plaisait à l'entourer. La diplomatie de l'émigration (si toutefois il est convenable de qualifier ainsi les directeurs de quelques intrigues sans suite et sans résultat), fut surtout l'objet des prédilections du premier Consul, qui négligea un peu, il faut en convenir, la fidélité trop tenace et trop peu traitable de quelques gentilshommes campagnards. A cette époque, la Légion-d'Honneur vint remplacer les anciens ordres de chevalerie. Le nom de *royauté consulaire* fut prononcé dans le Tribunat. De son côté l'opposition proclama le péril de l'égalité, conquise par la révolution, et si souvent jurée. M. de Chauvelin fut un des plus éloquens et des plus énergiques adversaires de la nouvelle institution. On peut dire au moins qu'elle naquit sous de funestes auspices, car elle fut suivie de près par une loi abo-

minable qui, renversant la législation précédente, rétablissait l'esclavage dans les colonies rendues à la France par le traité d'Amiens.

Le 6 mai 1802, un Sénatus-Consulte organique commença l'œuvre de la destruction de la Constitution de l'an VIII, en prorogeant de dix à vingt années la suprême magistrature de Bonaparte. Étonné lui-même de la docilité qu'il rencontrait, le premier Consul ne se donna plus la peine d'attendre. Le peuple fut consulté sur cette question : *Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie?* Ceci veut dire qu'on ouvrit des registres dans les greffes des tribunaux, dans les bureaux des administrations publiques, dans les études des officiers ministériels, où il fut enjoint aux fonctionnaires même les plus obscurs, avec menace de destitution, de répondre affirmativement. Leurs votes, grossis des votes redoublés des agens de police, dépassaient facilement les votes négatifs de ceux que ne put intimider l'animadversion du Gouvernement et de ses agens. Sur 36 millions d'habitans qui couvraient alors le territoire de la France, l'on obtint 3,368,885 votes affirmatifs. Il n'y eut que 208,374 votes négatifs (1). Ceux de Camille Jordan, de Carnot, et des plus vertueux citoyens furent de ce nombre. Ils exprimaient peut-être la véritable opinion de la France, et certainement son intérêt réel. Un Sé-

natus-Consulte organique, du 16 thermidor an X (4 août 1802), accommodait la constitution de l'État à la grande innovation qui venait de s'opérer (1). Il étendait le pouvoir du premier Consul à l'égal de sa durée, et restreignait d'autant les libertés publiques, dont il ne subsistait guère plus que de vaines formules. Plusieurs hommes d'État que l'opposition d'aujourd'hui aime à compter dans ses rangs, secondaient alors les usurpations du Gouvernement. Leur conduite fut irrépréhensible, et eux-mêmes s'en accusent maintenant. Ils avaient l'expérience récente de l'anarchie; ils n'avaient pas fait encore celle du despotisme; ils étaient séduits par le prestige de la gloire: telle est leur excuse. Mais une circonstance fort digne de remarque, c'est qu'il n'est pas un homme parmi ceux qui firent opposition légale aux envahissemens de pouvoir de Bonaparte, qui ne soit dans les rangs de l'opposition d'aujourd'hui. Or, comme actuellement l'opinion du monde est unanime pour reconnaître, qu'à la première époque, c'était la liberté, non l'anarchie (ainsi qu'on les en accusait, alors comme aujourd'hui), que ces généreux citoyens invoquaient, je dis, d'après cet antécédent, qu'au milieu de nos débats actuels, il y a préjugé que c'est toujours la vraie liberté qu'ils invoquent de nos jours.

---

(1) C'est à dater de cette époque que l'effigie du premier Consul fut empreinte sur les monnaies, circonstance qui est considérée dans l'Europe moderne, comme la manifestation la plus essentielle de la souveraineté.

---

(1) On n'avait compté que 1562 votes négatifs contre la Constitution de l'an VIII, sur 3,012,569 votans, dont 3,011,700, pour l'affirmative.

Des intrigues de palais occupèrent aussi l'époque de la vie de Bonaparte où nous sommes parvenus. A la fois il avait peur et besoin de son ministre de la police, Fouché ; les courtisans de la famille consulaire, qui était jalouse du crédit du ministre, parvinrent à le faire éloigner un moment. Des tracasseries misérables, des empiétements mesquins appartiennent encore à ce période. L'organisation vaste et libérale de l'Institut de France fut alors essentiellement altérée. La Classe des sciences morales et politiques fut supprimée. C'est qu'en effet l'alliance de la morale avec la politique, qui est le grand objet des gouvernemens représentatifs, était devenue suspecte. Depuis qu'il avait adopté les principes de l'ancienne monarchie, Bonaparte ne devait plus croire lui-même à la légitimité de son pouvoir. La doctrine de la souveraineté du peuple, enseignée, long-temps avant la révolution, par quelques théologiens réformés, avait été constamment foudroyée dans les réquisitoires des gens du roi, et par les arrêts des Cours souveraines et du Conseil. Bonaparte fut conséquent à ses nouveaux principes; il fit faire des démarches auprès de Louis XVIII, pour obtenir de ce prince, au prix de quelques offres brillantes, la ratification de l'usurpation qu'il avait implicitement. L'héritier dépossédé du trône des Bourbons, adressa à son tout-puissant compétiteur une réponse devenue célèbre, par la dignité calme et la noble fierté qui la caractérisait. On y remarquait ces passages :

« Je ne confonds point M. Bu-

naparte avec ceux qui l'ont précédé..... Je lui sais gré de quelques actes d'administration..... Mais il se trompe s'il croit m'engager à renoncer à mes droits : loin de là, il les établirait, s'ils pouvaient être litigieux, par les démarches qu'il fait en ce moment. »

Au mois de mai 1803, la paix d'Amiens fut rompue; elle pesait également aux deux parties contractantes. Bonaparte ne dormait plus tranquille, depuis que la communication était sans obstacle entre la côte de France et cette terre anglaise où triomphe, dans sa force et dans son énergie, la liberté de penser et d'écrire. Bonaparte avait raison, car la liberté de la presse atteint le pouvoir injuste, même à de grandes distances. L'asservissement progressif et à main armée de la Suisse, de la Hollande, de l'Italie détruisait chaque jour davantage l'équilibre européen. L'Angleterre appuya ses réclamations par la suspension de l'exécution des traités. Elle viola la foi publique sur mer. Bonaparte la viola sur terre. Il arrêta, et il a retenu prisonniers, durant de longues années, tous les voyageurs anglais que sa main put atteindre, sur les nombreuses portions du continent où déjà elle pesait. La première opération de Bonaparte fut un voyage en Belgique, pour jeter les fondemens d'un très-beau système de fortifications, posé entre les bras du Rhin; de l'Escaut et de la Meuse, et qui couvrirait complètement la Belgique, en même temps qu'il bridait la Hollande.

L'année 1804, qui devait voir élever le trône impérial, s'ouvrit

sous les plus funestes auspices. Une conspiration dirigée par le général Pichegru et par Georges Cadoudal, l'un des chefs des armées royalistes de l'Ouest, fut signalée par la police. L'un et l'autre furent arrêtés; le général Moreau l'avait été peu de jours auparavant, comme il se rendait à sa terre de Grosbois. Les projets de Georges et de Pichegru, avoués par eux-mêmes et consignés dans la procédure, étaient d'enlever le premier Consul et de le frapper en cas de résistance, sur les hauteurs de Nanterre, en descendant à la Malmaison, où il résidait habituellement. Georges fut condamné à mort; il la subit avec courage, ainsi que quelques-uns de ses compagnons. MM. de Polignac obtinrent grâce de la vie. Le 6 avril, Pichegru avait été trouvé étranglé avec sa cravatte, dans sa prison. On accusa alors de cet événement la police de Bonaparte, et par conséquent Bonaparte lui-même. C'est une terrible prévention contre un gouvernement, si de semblables accusations peuvent obtenir quelque créance sur des hommes probes et sensés. Cela prouve que la justice et la bonne foi lui sont devenues étrangères, et qu'il n'offre plus une sécurité suffisante à l'ordre social; c'est comme un symptôme de mort pour son avenir. Ici un peu de réflexion suffit pour découvrir la vérité. J'admets que le gouvernement de cette époque (et ceux qui l'ont bien observé partageront ma conviction), était incapable d'hésiter devant un crime utile. C'était sa doctrine avouée. On a entendu ses agens la professer tout haut. Or, l'assassinat de Piche-

gru ne pouvait être d'aucune utilité. Pichegru était condamné par huit années de complots contre la République. Aucun tribunal français n'aurait pu l'absoudre; et si quelque voix généreuse se fût élevée pour le sauver, aucune ne se serait trouvée pour plaider la légalité de ses actions. Dans l'intérêt de la rivalité ou de la puissance, c'était Moreau qui était la victime nécessaire. Elle fut long-temps disputée et presque rachetée par l'opinion publique. La complicité du général républicain avec un chef vendéen fut hautement repoussée et qualifiée de vengeance et de calomnie. D'ailleurs, comme le fait dire à Bonaparte le spirituel auteur du *Manuscrit de Sainte-Hélène*: « Les » royalistes m'auraient assassiné, » qu'ils n'en auraient pas été » plus avancés. Chaque chose a » son temps. » L'évidence de cette observation n'a pu échapper à Moreau. Modeste, juste, éclairé, Moreau voulait et toujours il a voulu le renversement du despotisme et la restauration de la liberté. Cette volonté grande et généreuse fut-elle alors suivie d'un commencement d'exécution? L'histoire ne l'a pas encore complètement établi. La preuve légale, même la plus vague, a manqué à la justice: car je ne reconnais plus la justice dans un tribunal d'exception scandaleusement influencé par le pouvoir et entouré par la terreur (1). L'opinion publique se souleva en faveur d'un grand citoyen; l'armée elle-même fut ébranlée par

(1) A l'occasion de ces procès politiques, les barrières de Paris restèrent fermées durant un mois.

ses glorieux souvenirs. La grâce de Moreau fut hautement annoncée d'avance pour obtenir sa condamnation. Ainsi pleure, dit-on, la hyène pour mieux s'assurer sa proie. La majorité du tribunal condamna Moreau à deux années de détention. Les Français qui craignaient pour ses jours, accueillirent cette décision avec une sorte de reconnaissance. Sa vertu n'en avait point souffert, et sa vie était sauvée (1). On lui proposa un exil indéfini en échange de sa détention : il accepta ce parti, que l'immoralité de ses ennemis et sa dignité personnelle rendaient moins intolérable. Il passa aux Etats-Unis, d'où il est revenu quelques années plus tard recevoir la mort sur un champ de bataille, de la main des Français. Fouché, bien qu'il n'eût pas encore repris la direction de la police, ne fut pas étranger au dénouement de cette affaire ; ce dénouement rendit à Bonaparte toute la sécurité que l'agitation des esprits lui avait fait perdre.

Un procès politique d'une barbarie plus révoltante venait, à la

---

(1) Deux juges eurent du courage et de la vertu : M. Lecourbe, frère du général de ce nom, qui dévoua noblement les espérances de son avenir au malheur de son illustre ami, et M. Clavier, depuis membre de l'Institut. C'est celui-ci qui fit cette réponse à un farouche seide qui venait lui apporter des promesses de grâce.—*Et nous, qui nous la fera ?* M. Clavier avait appris cette élévation d'âme dans le commerce de l'antiquité grecque, où il était profondément versé. Lors de la réorganisation des tribunaux en 1811, il fut puni de sa vertu, par l'éloignement des fonctions judiciaires. Il est mort il y a peu d'années, dans l'adhésion aux vœux de l'opposition actuelle.

même époque, de remplir l'Europe d'indignation et d'horreur. Le duc d'Enghien, jeune homme de 22 ans, dernier rejeton de la maison de Condé, avec qui il ne semblait pas que l'intérêt de la révolution eût quelque chose à démêler, fut enlevé tout-à-coup par ordre de Bonaparte, le 18 mars 1804, sur un territoire étranger et neutre, en violation manifeste des règles les plus sacrées du droit des nations. Traduit de nuit et à huis-clos devant une commission militaire, qui siégeait dans le fort de Vincennes, il fut fusillé dans les fossés de cette place. Deux motifs furent assignés à cet horrible attentat : la participation du prince aux intrigues de Georges et de Pichegru ; le besoin que le premier Consul aurait éprouvé, avant de relever le trône, de donner un gage irrécusable, que jamais ce ne serait au profit des Bourbons. Cet assassinat révolta tous les honnêtes gens ; les convulsions de l'anarchie, qu'il n'est d'ailleurs au pouvoir de personne de diriger, n'en avaient jamais occasionné de plus odieux. Les royalistes en furent consternés ; mais il faut le dire, et ce n'est point à leur éloge, nous ne voyons pas que cet événement ait empêché la plupart d'entre eux de se dévouer avec zèle à celui qu'ils n'auraient dû envisager désormais qu'avec horreur. M. de Chateaubriand fut du petit nombre de ceux qui rompirent alors avec Bonaparte. Il se trouvait à cette époque chargé d'affaires en Valais ; il envoya sa démission. Honneur à lui ! honte à ces fidélités mercenaires que la main ensanguinée de Bonaparte corrompt



avec de l'or et des honneurs, et que le gouvernement royal a retrouvées au même prix.

C'est sous ces funèbres auspices qu'allait finir le consulat : époque, en effet, l'une des plus fâcheuses de notre révolution, puisqu'elle détruisit, en France comme en Europe, et sans doute pour un long temps, l'espérance de voir s'établir un gouvernement sans abus, et fondé sur les règles strictes de la morale et de la justice. C'est alors que furent perdues toutes les conquêtes de la révolution, et restaurées toutes les choses mauvaises de l'ancien régime. L'esprit d'égalité fut étouffé et remplacé par la vanité et l'amour effréné de l'or. La bonne foi, la morale publique, l'équité, furent plus d'une fois outragées dans les actes et les principes avoués du gouvernement. La force fut toute sa justice. Il ne conserva de la révolution que l'âpreté dans ses relations extérieures. Il faut l'avouer cependant, le dégoût de l'anarchie, la fatigue des discordes civiles donnèrent au gouvernement consulaire de nombreux admirateurs. Il eut même pour lui, il faut le confesser, l'opinion publique d'un peuple frappé de vertige, et qui se précipita vers le despotisme militaire, avec la même intempérance qu'il avait mise naguère à se livrer aux excès de la démagogie. Tandis que quelques hommes sages gémissaient dans la retraite, ou faisaient entendre des plaintes dédaignées, la multitude applaudit. Les Français se laissèrent ravir avec la plus incroyabile légèreté, ces libertés si chèrement achetées, et plus difficiles encore à reconquérir.

Cette iniquité nationale fut punie dans des flots de sang, prodigués, plus tard, pour des guerres injustes et sans cesse renaissantes. Toutefois, il n'est pas rare encore de rencontrer des opinions favorables à la constitution et au gouvernement consulaire. Les faits que nous avons racontés répondent suffisamment à ces opinions irréfléchies. Sous l'Empire, non-seulement il n'existait plus de liberté politique, mais même il n'y avait plus de possibilité actuelle de la reconquérir. La responsabilité publique de tout ce qui s'est fait de mal à cette époque retombe donc essentiellement sur un seul homme. Mais sous le Consulat, la nation intervenait encore pour beaucoup dans la direction de ses affaires; c'est alors qu'elle les a abandonnées à la merci de l'usurpation. C'est donc à cette époque que fut commis par nos contemporains un grand délit national, dont la vengeance est retombée sur nous. Donc, loin de citer le gouvernement du Consulat avec complaisance ou même avec admiration, nous devons considérer cette époque comme néfaste, car elle a produit et fait grandir les germes de tous nos maux. Un monument utile et bon nous fut pourtant légué par elle; c'est la révision et la compilation de nos lois civiles en un Code, qui nous régit encore aujourd'hui. Ce Code, fruit de l'expérience des anciens temps et de la lumière des temps nouveaux, doit être compté au rang des plus grands bienfaits de la révolution. Il est l'ouvrage des jurisconsultes éminens que Bonaparte avait appelés dans son conseil d'état.

Insensible à la gloire d'être le premier magistrat d'un peuple libre, Bonaparte voulut relever pour lui le trône des empereurs d'Occident. Le rôle de Washington pouvait encore lui appartenir; et en nous léguant la liberté, peut-être nous aurait-il fait oublier par quels moyens il avait ravi le pouvoir. Successeur des empereurs d'Occident, il a fini comme la plupart finissaient, dans une prison d'état. Un Sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804) confia le gouvernement de la République à un Empereur; cet empereur fut Napoléon Bonaparte; et la dignité impériale fut rendue héréditaire dans sa famille. Le même acte détruisait souvent jusqu'aux formes les plus illusoire du gouvernement représentatif. Un petit nombre fut conservé; mais seulement pour servir de décorations dans les jours de parade. Cet acte fut soumis à l'acceptation du peuple, selon le même mode qu'on avait employé précédemment, pour le consulat temporaire et pour le consulat à vie. 3,524,254 citoyens furent réputés avoir donné leur suffrage. 3,521,675 pour l'affirmative; 2,679 pour la négative (1). Ce sénatus-consulte avait été précédé du vœu du Tribunat, émis le 10

floréal (30 avril). Par suite de l'élimination inconstitutionnelle qui l'avait frappé, l'opposition se trouva réduite à un seul homme; ce fut Carnot. Il protesta avec énergie contre ce bouleversement de la constitution de l'État, et sa protestation fut enregistrée au procès-verbal du Tribunat. Cet acte de courage et de patriotisme rendit le nom de Carnot populaire et national; il lui valut le respect et l'admiration de ceux que la révolution avait jetés dans les rangs les plus opposés. Encore aujourd'hui, il suffit à sa gloire.

Divers projets d'Empire furent proposés; quelques-uns présentaient des formes populaires ou seulement militaires. Bonaparte choisit celui qui ressemblait le mieux aux anciennes monarchies de l'Europe. A l'exemple des souverains qu'il appela désormais ses frères, et qu'il força, les armes à la main, à l'accepter pour tel, Bonaparte n'eut plus de nom de famille. Il signa les actes publics et privés, de son prénom seulement. Comme pour anticiper sur l'avenir, on l'appela Napoléon I<sup>er</sup>, quoiqu'il fût arrêté dans le ciel qu'il n'y en aurait pas

(1) On remarquera qu'il y eut beaucoup moins de votes négatifs contre l'Empire que contre le Consulat à vie, quoiqu'il semble au premier coup-d'œil, qu'une innovation beaucoup plus considérable que la première dût rencontrer beaucoup plus d'opposition. L'opinion des bons citoyens qui s'étaient opposés au Consulat à vie, n'avait certainement pas changé de direction en si peu de temps; mais c'est qu'il arrive des époques où le gouvernement re-

présentatif étant faussé, et ses garanties étant devenues de pures déceptions, les peuples cessent alors d'y croire et d'en user; ils aident eux-mêmes par leur inertie à resserrer leurs chaînes. Le Gouvernement représentatif existe alors nominalement, mais non pas en fait; il existe comme une arme meurtrière qui se retrouve au jour du péril pour détruire le pouvoir usurpé. Le Sénat ni le Corps législatif ne purent défendre l'Empire contre la coalition de 1814. Ils furent tout-puissans pour le renverser. Il n'y eut pas une seule protestation contre leurs décrets.



*Revid. sculp.*

Napoléon



un second. Avant même que son nouveau titre eût été créé et défini, il avait décidé que les cérémonies de son couronnement seraient exactement celles qui étaient usitées au sacre des anciens rois de France; il mettait dans le choix et l'observation de cette étiquette une importance misérable. Les flatteurs pullulèrent aux Tuileries comme on n'avait jamais vu à Versailles, tandis que les circulaires ministérielles provoquaient infatigablement les adresses des fonctionnaires publics, tous nommés, directement ou sur présentation, par le premier Consul, et qui l'invitaient à poser sur sa tête la couronne de Charlemagne. C'était un spectacle triste et flétrissant qu'offrait alors cette nation qu'on avait vue, quinze ans auparavant, s'élançant vers la liberté avec une impétuosité à bon droit taxée d'immodérée, implorant maintenant un maître par l'organe de ses magistrats, dans le langage des peuplades de l'Orient. Quelques mois étaient à peine écoulés, depuis que ces magistrats et le premier Consul lui-même avaient promis une éternelle fidélité à la République; et voilà qu'ils la détruisent aujourd'hui, sans autre motif que celui de satisfaire des passions égoïstes et sordides. Certes, nous devons être attachés à la véritable gloire de notre pays. Mais ce n'est point par des éloges mensongers, par des flatteries grossières qu'il faut le montrer; croyons-le plutôt digne d'entendre la vérité; et quand cette vérité l'accuse, proclamons-la tout haut, pour qu'il reconnaisse son erreur, et, autant que l'ordre légal et la paix publique le permettent, qu'il

devienne digne et capable de la réparer.

Un trône amène après lui une aristocratie fastueuse et bien dotée. Tous les anciens titres de Cour reparurent avec le trône de Napoléon. Le Ministère de la police reparut en même temps. Il fut rétabli le 21 messidor (10 juillet). On l'avait jugé inutile sous la république consulaire. Les soins militaires pouvaient seuls distraire le nouvel empereur de l'appareil dont il aimait à s'entourer. Il employa le mois de juillet et d'août de cette année à visiter les côtes de l'Océan, où il rassemblait une armée formidable, qui menaçait l'Angleterre d'une descente. Il était de retour à Saint-Cloud au commencement d'octobre, après avoir visité les départemens germaniques réunis à la France, depuis Aix-la-Chapelle jusqu'à Mayence. Saint-Cloud fut le Versailles de la nouvelle dynastie. Napoléon, qui avait fondé là son pouvoir, dans la journée du 18 brumaire, aimait à y résider; et l'Europe diplomatique s'accoutuma bientôt à dire *le cabinet de Saint-Cloud*, comme elle disait précédemment le cabinet de Versailles. Le nouvel empereur fut bientôt reconnu par toutes les puissances continentales. Le roi de Suède demeura seul fidèle au principe de la légitimité des dynasties: ses protestations furent très-véhémentes; il renvoya au roi de Prusse le cordon de l'Aigle noir que celui-ci venait de donner au nouveau monarque, disant qu'il « ne voulait rien avoir de commun avec l'assassin du duc d'Enghien. » Louis XVIII renvoya dans le même temps au roi d'Espagne l'ordre de

la Toison d'or, dès qu'il apprit que Charles IV l'avait conféré à Napoléon. Le 6 juin 1804, il adressa de Varsovie une protestation à tous les souverains de l'Europe contre l'usurpation de son trône.

Après d'assez longues négociations, dans lesquelles, s'il faut en croire l'auteur des *Quatre Concordats*, on essayait de se tromper réciproquement, le pape Pie VII consentit à se rendre en France, pour y célébrer la cérémonie du sacre de Napoléon. Le 4 frimaire an XIII (25 novembre 1804), Napoléon qui se trouvait alors à Fontainebleau, vint au-devant du Saint-Père, et trois jours après, les deux souverains partirent de cette résidence, dans la même voiture, pour se rendre à Paris. Le 11 frimaire an XIII, Napoléon et Joséphine furent sacrés par le Pape dans l'église métropolitaine de Paris. Mais Napoléon voulut que sa propre main, et non celle du pontife, plaçât la couronne impériale sur sa tête. Tout ce que la richesse et la puissance humaine peuvent accumuler de fastueux fut prodigué pour cette cérémonie. Les ordonnateurs des fêtes de l'Empire surpassèrent de beaucoup, il faut en convenir, ceux des fêtes de la République; aujourd'hui même on désespère de les effacer et peut-être de les atteindre. Or, il faut avouer, bien que l'aveu soit pénible, que ces cérémonies dispendieuses et futiles ne contribuent pas médiocrement, du moins en France, à populariser le gouvernement, dans d'autres rangs que ceux du peuple (1). Vers la même époque,

la *Consulta* de la République Cisalpine abdiquait un pouvoir illusoire pour apporter à Napoléon une seconde couronne, celle du royaume d'Italie, à laquelle il lui plut d'attribuer la dénomination féodale de *Couronne de fer*. Il alla donc se faire couronner roi à Milan, le 26 mai 1805, promettant de ne garder cette couronne qu'autant de temps que les intérêts des peuples de cette contrée l'exigeraient. Cette promesse fut observée comme les nombreux sermens de fidélité à la République. Le 4 juin, Napoléon reçut à Milan une députation de Gènes qui vint le supplier au nom de la République Ligurienne « de vouloir bien s'en » emparer et l'incorporer au » grand Empire. » Il répondit aux députés : « Les circonstances » et votre vœu m'ont plusieurs » fois appelé depuis dix ans à in-

---

cérémonie du sacre de Napoléon les ouvrages suivans :

10. *Sacre de Napoléon dans l'église de Notre-Dame, le dimanche 2 décembre 1804* (Paris, imprim. du Gouvern.), grand in-fol. — « Cet ouvrage est orné de 39 belles planches, d'après les dessins de MM. Isabey, Percier et Fontaine; il n'était pas encore publié au moment de la chute de Bonaparte; en sorte qu'il n'a échappé que quelques exemplaires d'artistes, et ceux qui avaient été déjà distribués à plusieurs grands personnages du Gouvernement impérial. Cette circonstance donne une grande valeur à ce volume, qui sera toujours précieux, et comme monument historique, et comme objet d'art. J'ai ouï dire qu'il en a été vendu des exemplaires jusqu'à 1,200 ou 1,500 francs. (BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur*, T. III, p. 263, 3<sup>e</sup> édition.)

20. *Description des cérémonies et fêtes qui ont eu lieu pour le couronnement de Napoléon*. Paris, 1807, gr. in-fol., fig. au trait.

---

(1) On a publié à l'occasion de la

» tervenir dans vos affaires ; j'y  
 » ai constamment apporté la  
 » paix , et j'y ferai prospérer les  
 » idées libérales, qui seules peu-  
 » vent assurer la splendeur des  
 » États. » En conséquence, un  
 décret du 30 prairial ( 19 juin )  
 réunit Gênes à l'Empire. Napo-  
 léon passa par cette ville en reve-  
 nant à Paris. Avec son hypocrisie  
 ordinaire, il ne craignit pas de dire  
 au Corps législatif, à l'ouver-  
 ture de sa session : « Je ne veux  
 » pas accroître le territoire de la  
 » France, mais en maintenir l'in-  
 » tégrité.... Aucun nouvel Etat  
 » ne sera incorporé dans l'Em-  
 » pire. » Le 22 fructidor ( 9 no-  
 vembre ), un sénatus-consulte  
 abolit le calendrier de la Répu-  
 blique, et déclara qu'à dater du  
 1<sup>er</sup> janvier 1806, le calendrier  
 grégorien serait remis en usage  
 en France ; désormais, il ne resta  
 plus parmi nous aucun débris du  
 gouvernement démocratique (1).

Cependant l'Angleterre bra-  
 vait seule la puissance de Na-  
 poléon, retranchée derrière les  
 vagues de la mer que ses flottes  
 dominant. Vers le milieu de l'an-  
 née 1805, celui-ci s'occupa très-

activement d'un projet de des-  
 cente ; une nombreuse flotille fut  
 rassemblée dans la Manche, tandis  
 qu'un camp de 200,000 hommes  
 se formait à Boulogne. Napoléon  
 alla y passer un mois, et dès-  
 lors il ne fut plus question que  
 de la descente en Angleterre.  
 Des harangues adulatrices vomir-  
 ent des torrens d'injures contre le  
 gouvernement anglais. L'immo-  
 dération et la grossièreté du lan-  
 gage officiel furent les seuls tra-  
 ditions de la révolution soigneu-  
 sement conservées par le gouver-  
 nement impérial ; des écrivains  
 mercenaires s'empressaient de  
 produire des projets de descente  
 impraticables ou même grotes-  
 ques, tandis que la plus chétive  
 embarcation ne pouvait aban-  
 donner la côte sans être prise ou  
 coulée bas ; tandis que les restes  
 de notre marine venaient d'être  
 anéantis à Trafalgar ( 21 octobre  
 1805 ). Toutefois ce grand bruit  
 causait des inquiétudes à l'An-  
 gleterre. Elle renoua des coalitions  
 sur le Continent, lesquelles  
 appelèrent l'effort de la guerre  
 sur un point opposé, et permirent  
 à Napoléon de donner une  
 issue brillante à ses vastes prépa-  
 ratifs militaires. Pendant qu'il se  
 trouvait à Boulogne, il ap-  
 prit que l'empereur d'Allemagne  
 était entré dans une nouvelle  
 coalition contre lui, à laquelle  
 la Russie s'était jointe. Alexan-  
 dre avait dès-lors succédé à Paul  
 1<sup>er</sup>. Les premières hostilités vin-  
 rent de l'Autriche ; elle envahit  
 la Bavière. Aussitôt le Sénat dé-  
 créta une levée de 80,000 conscrits,  
 et, en moins de six semaines,  
 l'armée française se trouva  
 transportée des rives du Danube  
 sur celles du Rhin. Le 24 sep-

(1) Les mots *République française*  
 furent conservés au revers des pièces  
 de monnaie, jusqu'en 1808. En 1811  
 l'on supprima sur le titre du *Moniteur*,  
 le second titre qu'on y lisait depuis  
 l'origine, *Gazette Nationale*. — J'ai re-  
 marqué, en 1808, dans la ville de Tou-  
 louse, qu'au milieu des préparatifs  
 pour la réception de Napoléon, on en-  
 leva le drapeau tricolore qui flottait  
 habituellement sur l'hôtel-de-ville, et  
 l'on scia les arbres de la liberté qui  
 croissaient encore oubliés, sur quelques  
 places publiques. On sait que le dra-  
 peau tricolore ne fut pas banni moins  
 sévèrement des armées, où l'aigle im-  
 périale l'avait partout remplacé.

tembre, Napoléon partit de Paris pour aller se mettre à la tête de son armée, qui reçut alors officiellement, pour la première fois, le titre de *Grande armée*. A peine il venait d'y arriver que le général autrichien Mack fut surpris dans la ville d'Ulm, et mit bas les armes, avec 30,000 hommes, 3,000 chevaux et 80 pièces de canon attelées. Cette capitulation si imprévue porta l'étonnement et l'effroi dans toute l'Europe.

Napoléon entra, le 11 novembre 1805, dans la capitale de l'Autriche, que François II avait évacuée peu de jours auparavant pour se réfugier en Moravie, où il fut rejoint par l'armée russe, que l'empereur Alexandre commandait en personne. Napoléon se trouva en présence des deux empereurs dans les champs d'Austerlitz, le 2 décembre 1805, premier anniversaire de son couronnement; il leur livra la bataille avec son habileté ordinaire; elle fut décisive en sa faveur. Les armées alliées furent anéanties. François II vint en personne, le 4 décembre, demander la paix à Napoléon, qui le reçut dans son bivouac. Le traité fut signé à Presbourg, le 25 du même mois. Napoléon fut reconnu roi d'Italie; ses alliés, les Électeurs de Bavière et de Wurtemberg, furent élevés à la dignité royale, avec un accroissement de territoire pris sur la maison d'Autriche; Venise fut réuni au royaume d'Italie; la Toscane, Parme et Plaisance à l'Empire français. Le 27 décembre, Napoléon lança une proclamation contre les Bourbons de Naples, et appela son frère Joseph à

régner sur ce pays. A la même époque, il venait de créer souverain son beau-frère Joachim Murat. Le 30 novembre il était à Munich, d'où il ne partit que le 17 janvier 1806, pour se rendre à Paris, après avoir célébré le mariage d'Eugène de Beauharnais, fils du premier lit de sa femme Joséphine, avec la princesse Auguste-Amélie de Bavière. Ce fut sa première alliance avec les anciennes maisons souveraines de l'Europe. En même temps, il adopta Eugène pour fils (1), le nomma vice-roi d'Italie, et l'appela à lui succéder au trône impérial, à défaut de descendants naturels et légitimes.

La paix ne fut pas moins active que la guerre. Un décret du 20 février ordonna la restauration de l'église de Saint-Denis, ancienne sépulture des rois, et la consacra à la sépulture des empereurs. En même temps ce décret ordonnait l'érection d'un autel expiatoire aux mânes des trois premières dynasties, dont les tombeaux avaient été violés en 1793. Le Panthéon fut rendu à l'exercice du culte catholique, sous l'invocation de sainte Geneviève, et des chanoines furent nommés pour y célébrer le service divin. Dès le mois de prairial an XII, un décret impérial avait au-

---

(1) Précédemment Bonaparte avait adopté pour fils et héritier présomptif, sous le titre de *Prince impérial*, le fils aîné de son frère Louis. Cet enfant mourut en bas âge. Louis avait écrit à M. de Bonald (sans doute à l'instigation de son frère), pour l'inviter à se charger de faire l'éducation du prince impérial. M. de Bonald n'accepta point cet emploi.



torisé la réorganisation de la Congrégation des missions, supprimée, comme toutes les autres, par les lois de l'Assemblée constituante. Elle devint, à l'époque actuelle, l'objet d'une protection spéciale (1). La liberté de l'instruction, l'un des droits les plus sacrés de l'homme en société, consacrée par la législation de la révolution, fut anéantie par la loi du 10 mai 1806, qui créa l'Université impériale, et lui donna le monopole de l'éducation. Le savant Fourcroy, qui depuis plusieurs années dirigeait les établissemens d'instruction publique, avait présenté le plan de la législation nouvelle qui devait régir cette partie. Elle

était faite sur le modèle de l'Empire, et, comme celui-ci, unitaire, fiscale et absolue. Mais sans doute que Fourcroy n'était ni courtisan assez soumis, ni flatteur assez ingénieux, ni professeur suffisamment versé dans les mystères du pouvoir, car la direction de l'Université ne lui fut point confiée. C'est M. de Fontanes qui en fut nommé grand-Maître. Le 5 juin, Napoléon nomma son frère Louis roi de Hollande, après avoir fait demander la monarchie par les Etats-généraux de ce pays, où la République, d'après tous les antécédens, avait pour elle cette légitimité et ce droit divin, que les trônes s'attribuent exclusivement en d'autres contrées. Le 12 juillet 1806, fut signé, à Paris, par tous les souverains allemands du second ordre, un traité qui les séparait de l'Empire germanique, et les réunissait sous la dénomination de *Confédération du Rhin*. Napoléon était proclamé chef et Protecteur de cette Confédération. François II sanctionna ce traité le 6 août suivant, en abdiquant la couronne impériale d'Allemagne, et ne prenant plus désormais que le titre d'empereur d'Autriche. Ainsi marchait le soldat couronné vers cette monarchie universelle, rêve des modernes conquérans, et dont Charles-Quint et Louis XIV approchèrent bien moins que Napoléon.

(1) Le décret du 7 prairial an XII, accordait à l'établissement des Missions une somme annuelle de 15,000 fr., sans parler des sommes accordées pour les missions lointaines, sur l'utilité desquelles nous ne croyons pas qu'il existe de dissentiment. Il est bon de constater que jusqu'à l'époque où, pour des motifs particuliers, il s'est brouillé avec Rome, Napoléon favorisa les missions à l'intérieur. Nous citerons en preuve : 1° un décret du 7 germinal an XIII, qui place les missions sous la direction du grand Aumônier. 2° Un décret du 19 octobre 1806, qui accorde 3,000 fr pour frais de missions dans le diocèse de la Rochelle. 3° Un décret du 20 novembre même année, qui alloue des fonds, pour frais de mission dans le diocèse de Troyes. 4° Un décret du 12 août 1807, qui accorde un secours de 3,000 fr. pour les frais d'une mission dans le diocèse de Metz. 5° Un décret du 2 février 1809, qui prononce l'exception de la conscription en faveur des missionnaires de Saint-Lazare. On peut ajouter que sous le gouvernement de Napoléon, aussi bien que sous le ministère actuel, les préfets, généraux, et autres fonctionnaires publics assistaient ponctuellement à la procession de la plantation de la croix.

La guerre, que des traités rigoureux, rigoureusement exécutés, devaient rallumer sans cesse, ne tarda pas à fournir de nouveaux alimens à l'ambition de Napoléon. La conscription venait de mettre à sa disposition 80,000 hommes de nouvelles levées.

On négociait avec l'Angleterre. La cession du Hanovre à cette puissance était le prix qu'elle mettait à la paix ; mais par suite des arrangemens arrêtés à Presbourg, ce pays se trouvait engagé à la Prusse. De là naquit la discorde. La correspondance diplomatique devint bientôt d'une aigreur inusitée. La reine de Prusse, jeune et fière, provoquait la guerre, en partie pour venger son orgueil, justement offensé du ton brutal et sauvage de certaines dépêches ; ce ne fut pas sans un médiocre étonnement que l'Europe lut, dans une proclamation de cet empereur si jaloux de restaurer toutes les formes des anciennes cours, la phrase suivante qu'on attribuerait volontiers à d'autres temps : « La reine a » quitté le soin de sa toilette » pour se mêler des affaires de » l'État, et susciter partout le » feu dont elle est possédée. » Ainsi donc, la Prusse, qui l'année précédente était restée spectatrice immobile de la lutte engagée au cœur de l'Allemagne, après avoir laissé battre ses alliés naturels, allait se présenter seule au combat. Il y avait de la témérité dans sa résolution ; un enthousiasme extraordinaire dans la nation et dans l'armée, semblait devoir justifier cette démarche. Le succès fut loin de la couronner. Le 6 octobre, Napoléon ouvrit la campagne en Franconie, et le 14, il gagna la fameuse bataille d'Iéna, qui anéantit l'armée prussienne, et amena la monarchie du grand Frédéric à deux doigts de sa perte. Le 27, Napoléon entra dans Berlin ; des corps entiers capitulèrent sans combattre ; des places qui devaient arrêter plusieurs mois

de nombreuses armées, ouvrirent leurs portes à la première sommation ; enfin, dans moins d'un mois, presque tous les États du roi de Prusse se trouvèrent envahis, et les armées françaises campèrent pour la première fois sur les bords de la Vistule.

C'est pendant son séjour à Berlin que Napoléon, ébloui des faiseurs inouïes de la victoire, promulgua son fameux système continental. Désormais les Anglais se trouvaient seuls en état de braver sa puissance ; s'il ne pouvait les soumettre par la force des armes, il se flatta au moins de les séparer du reste de l'univers, et de forcer les autres nations à rompre toute relation avec eux. Les décrets des 21 et 25 novembre 1806 déclarèrent les Îles britanniques en état de blocus, et interdisaient tout commerce et toute correspondance avec elles. Evidemment les termes étaient renversés. Ce n'étaient point les Îles britanniques qui allaient se trouver bloquées, mais le continent européen, qui, sur aucun point, n'était en état de faire respecter ses eaux. Ce système était gigantesque ; l'exécution eût exigé que Bonaparte fût maître de tous les ports du continent ; il froissait trop d'intérêts pour ne pas susciter des guerres continuelles ; il provoqua sur toutes les côtes maritimes un grand mécontentement ; il servit de prétexte à mille usurpations, aux violations les plus odieuses du droit de propriété. D'un autre côté il paraît certain, que le système continental réagit à l'intérieur du continent d'une manière entièrement favorable à la prospérité de l'industrie manufacturière ; il accrut considérablement

la quantité de ses consommations ; mais les économistes sont partagés sur la question de savoir s'il devait agir d'une manière funeste sur l'Angleterre. L'expérience paraît avoir démontré que sa prospérité n'en fut point sensiblement altérée. D'ailleurs le système continental, malgré toute la ténacité de Napoléon à poursuivre sa plus stricte exécution, fut fréquemment enfreint, tantôt par l'intérêt national, tantôt par l'intérêt individuel ; au total, on peut dire qu'il a contribué pour beaucoup à la chute de son auteur (1).

A peine les Français-avaient-ils fini avec les Prussiens, qu'il fallut, à l'entrée de l'hiver, commencer la guerre avec les Russes. Une nouvelle levée de 80,000 hommes prépara des aliéens aux combats. Le 27 novembre, l'armée française entra à Varsovie. Les Polonais s'empresèrent de demander à Napoléon leur indépendance et leur liberté. Mais l'enthousiasme patriotique de ce peuple généreux lui fit peur ; il crut voir en eux des jacobins. Au lieu de mettre sa gloire à restaurer une nation si digne d'un meilleur sort, il aima mieux la faire servir d'instrument à sa politique ambitieuse et oppressive. Toutefois, pressé

par les circonstances militaires, il ne laissa point pénétrer sa véritable pensée ; il promit tout afin de soutenir l'enthousiasme populaire qui s'apprêtait à le seconder, bien résolu à ne tenir de ses engagements que ce qui conviendrait à ses desseins. Une suite de combats meurtriers, et généralement favorables à nos armes, furent livrés entre les armées russes et françaises, depuis le 23 décembre 1806, jusqu'au 9 février 1807. Ce jour là se livra la bataille d'Eylau, l'une des plus sanglantes dont les annales de la guerre aient conservé le souvenir. La perte fut presque égale des deux côtés, et chacun garda ses positions. Néanmoins, Napoléon s'attribua hautement la victoire. Elle fut moins douteuse le 14 juin, auprès de Friedland ; après seize heures de résistance l'armée russe fut enfoncée, et n'évita une complète déroute, qu'en coupant tous les ponts qu'elle laissait derrière elle. Trois jours après Napoléon établit son quartier-général à Tilsitt : Le 20, un armistice fut conclu entre les deux armées ; et le 25, une entrevue de deux heures eut lieu dans un bateau, sur le Niémen, entre Alexandre, le roi de Prusse et Napoléon. Les résultats de cet entretien, rendus publics les 8 et 9 juillet suivans, furent la reconnaissance des trois frères de Napoléon, comme rois de Naples, de Hollande et de Westphalie, par la Russie et la Prusse, et l'accession de ces deux puissances à toutes les mesures relatives au blocus continental. Le roi de Prusse recouvrait toutes ses provinces, à l'exception de celles de Pologne, qui devaient être possédées, sous le titre de Grand-Du-

---

(1) On est autorisé à penser qu'un des motifs de Napoléon pour tenir si fortement à son système de blocus, fut d'empêcher les journaux et les pamphlets des Anglais de parvenir sur le continent, aussi bien que leurs marchandises. Une des plus vives contrariétés qu'il ait éprouvées pendant sa toute-puissance est de n'avoir pu imposer silence aux journalistes de Londres. Un journal libre et une assemblée délibérante troublaient son sommeil plus qu'une armée ennemie.

ché de Varsovie, par l'Électeur de Saxe, nouvellement érigé en roi. Cette combinaison bizarre était évidemment pour servir comme de pierre d'attente à une nouvelle guerre, puisqu'elle compromettait l'indépendance et la sécurité de trois États. Jamais on n'a pu appliquer avec plus de vérité cette observation, que les traités de paix de Napoléon n'ont jamais été que des trêves. Il partit de Tilsitt le 9 juillet; le 17 il était à Dresde, et le 27, il fut de retour à Saint-Cloud.

Chaque fois, son retour de l'armée était signalé par quelque nouvel acte hostile contre les institutions libérales, dont il portait la haine dans son cœur. Le Tribunal n'était plus qu'un nom; mais ce nom effarouchait son despotisme, en lui rappelant des droits qu'il avait foulés aux pieds, et des résistances dont le souvenir l'importunait encore (1). De la conscience et du courage auraient suffi aux hommes qui le composaient alors, pour faire entendre les réclamations de la France, et écarter du bruit des armes, et fascinée de leur prestige; car ils étaient encore légalement investis du droit de faire opposition, et une tribune publique était debout pour eux. Ils se taisaient, et pourtant cette simple faculté de parler faisait peur à leur maître. Le 19 août

1807, un Sénatus-Consulte supprima le Tribunal. C'était à la veille de consommer la grande iniquité qui devait, par la violence et la trahison, attenter à l'indépendance nationale de l'Espagne, et porter au sein de ce pays une guerre civile d'un genre nouveau, provoquée et soutenue principalement par des étrangers. Pendant qu'au moyen d'intrigues diplomatiques, Napoléon fomentait la discorde à la cour de l'Escurial, il avait l'air de porter son attention sur des points tout-à-fait éloignés. Il employa la fin de l'année 1807 à visiter la haute Italie, depuis Milan jusqu'à Venise. Le 2 février 1808, il institua un Gouvernement général des départemens au-delà des Alpes, et le confia à son beau-frère Camille Borghèse. Le 1<sup>er</sup> mars, un Sénatus-Consulte donna une noblesse à la monarchie impériale. On vit reparaître les titres, les armoiries, et tous les insignes de la féodalité que l'Assemblée constituante avait supprimés dès ses premiers pas; et pour qu'aucun outrage ne fût épargné à la civilisation, les majorats, que depuis long-temps les monarchies absolues cherchaient à énerver graduellement, furent restaurés en France.

Bientôt le développement des intrigues que Napoléon dirigeait en Espagne l'appela vers cette contrée. Les premiers jours du mois de mars 1808 avaient été signalés à Aranjuez par une émeute populaire, à la suite de laquelle le vieux et faible roi Charles IV avait abdicqué, et son fils Ferdinand VII avait succédé à la couronne. Le 15 avril, Napoléon était à Bayonne. La fa-

(1) Bonaparte redoutait si fort les réunions délibérantes, qu'il fit supprimer le cabinet de lecture et de conversation, établi dans un appartement du Luxembourg pour les membres du Sénat, à côté du lieu de leurs séances. C'est un fait que les anciens membres du Sénat peuvent attester.

mille royale d'Espagne eut la simplicité de venir se remettre entre ses mains, et de le prendre pour arbitre de ses discordes. Sous prétexte d'apaiser des différens que lui-même avait au moins exaspérés, il abusa de la faiblesse du père, il épuisa à l'égard du fils toutes les ressources de la violence et de la perversité. C'est par ces moyens qu'il extorqua de tous deux une abdication en sa faveur de la couronne d'Espagne, que le défaut de liberté suffisait seule pour annuler. Après cela il les retint prisonniers dans le nord de la France. M. de Talleyrand avait hautement désapprouvé cette intrigue déloyale. Il perdit dès-lors tout son crédit; son château de Valencey fut choisi pour être la résidence du roi Ferdinand; c'est là que Napoléon voulut qu'il fût gardé étroitement, se plaisant ainsi, dans sa politique vindicative et disgracieuse, à flétrir la générosité et le courage, partout où il les avait rencontrés. Par une proclamation du 6 juin, Napoléon transmit la couronne d'Espagne à son frère Joseph, alors roi de Naples. Cette formalité avait besoin de la sanction des armes; car à la nouvelle des transactions de Bayonne, tous les hommes énergiques qui couvrent les vastes royaumes de l'Espagne, coururent aux armes. En vain, sous différens prétextes, une armée française de 80,000 hommes était entrée dans ce pays, et, par la perfidie, s'était emparée des arsenaux et des places fortes: partout elle rencontra des résistances imprévues et sans cesse renaissantes.

Cependant Napoléon était re-

tourné à Paris le 14 août 1808. En vain une voix unanime, en France et dans toute l'Europe, s'élevait contre sa nouvelle entreprise; en vain ses plus anciens et ses plus fidèles conseillers, rappelaient un reste de courage pour lui adresser quelques représentations: il retrouva son Sénat, avec sa docilité accoutumée, pour lui accorder de-rechef une levée de 80,000 conscrits, destinés à être immolés dans cette sacrilège hécatombe. Ensuite, il annonça au Corps législatif qu'il allait se mettre à la tête de son armée, *avec l'aide de Dieu*, couronner son frère à Madrid, et planter ses aigles sur les tours de Lisbonne. Il disait dans une proclamation aux Espagnols: « Les Bourbons ne peuvent plus régner en Europe. » Je chasserai les Anglais de la Péninsule. Il n'est aucun obstacle capable de retarder l'exécution de mes volontés. La génération présente pourra varier dans ses opinions; vos neveux me béniront comme votre régénérateur. » Mais avant de s'acheminer vers cette nouvelle expédition, il alla en Allemagne pour avoir une entrevue avec l'empereur de Russie. Cette entrevue eut lieu à Erfurth, dans les derniers jours de septembre; Alexandre y donna à Napoléon des témoignages éclatans de la plus parfaite intimité. Le 3 novembre celui-ci était de retour à Bayonne; et il entra dans Madrid le 4 décembre, après avoir livré quelques combats peu importants. Là, il promulgua divers décrets dictés par une politique habile autant qu'astucieuse. Après

avoir déclaré traîtres à la patrie tous les nobles et grands d'Espagne qui avaient pris les armes pour la défense de l'indépendance nationale, ainsi que les membres du Conseil de Castille, qui avaient protesté contre les abdications forcées arrachées aux princes espagnols, il supprima l'Inquisition, réduisit le nombre des couvens, et abolit quelques parcelles de la féodalité. En même temps il convoquait à Bayonne une assemblée des Cortès, à laquelle il dictait une constitution, non moins illusoire que la constitution française, et à peu près comme il avait dicté ses lois à la *Consulta* italienne. Par ces actes d'une politique inaccoutumée, Bonaparte essayait de balancer les invincibles résistances qu'allaient développer, sur tous les points de l'Espagne, les germes vigoureux de liberté, depuis longtemps propagés sur tous les points de ce royaume. Mais, à la même époque, le *Moniteur* du 12 décembre dut révéler officiellement aux esprits observateurs toute l'hypocrisie de ces démonstrations. Il contenait le désaveu, rempli d'une aigreur insultante, d'une expression de bienveillance adressée, par l'impératrice Joséphine, au Corps législatif. Elle avait dit : « Le premier sentiment de l'empereur a été pour » le Corps législatif *qui représente* » *la nation*. » Cette phrase inoffensive, et que peu de monde sans doute avait remarquée, excita la colère du soldat turbulent qui avait la prétention de représenter lui seul une des nations les plus éclairées et les plus policées de l'Europe. Il envoya

de Madrid, pour être inséré dans le *Moniteur*, un article écrit de sa main, où il prétendait établir cette révoltante doctrine. Quel autre que lui eût osé donner une réprimande publique à l'impératrice? Le bonnet de la liberté couronnait les drapeaux pris aux insurgés; il s'empressa de les envoyer au Corps législatif, parce qu'il crut voir dans ce don, une pensée flétrissante: toutefois, ces emblèmes vaincus remplissaient de trouble et d'effroi sa conscience coupable. De retour à Paris, le 4 février 1809, tous ses discours furent un commentaire perpétuel de ce mot de Louis XIV : « L'Etat, c'est moi. » Quoiqu'il eût laissé derrière lui la guerre plus envenimée que jamais, on l'accueillit dans la capitale comme au jour de ses triomphes. La flatterie sut trouver de nouvelles formules pour célébrer cette expédition d'un nouveau genre, que mal à propos elle supposait terminée, car l'Espagne ne cessa de se débattre contre les armées de Napoléon; elle fut pour lui comme une plaie dévorante, qui consuma la plus pure substance de ses armées; elle inquiéta ses jours de prospérité; elle humilia ses jours de revers. A la fin de 1813, Napoléon se vit obligé de rendre la liberté à Ferdinand VII, après lui avoir fait signer un traité que les Cortès frappèrent de nullité. A ce sujet, il importe de remarquer qu'il lui parut moins dur de reconnaître ce roi, détrôné de ses mains, plutôt que cette héroïque assemblée populaire qui sut conserver à l'Espagne son indépendance; on dit même qu'il avait fait insinuer à

Ferdinand VII les mesures illégitimes qu'à sa rentrée dans son royaume des conseillers perfides eurent le malheur de faire adopter à ce roi.

Cependant, l'Autriche humiliée par la paix de Presbourg, méditait en silence de se relever de l'état d'abaissement où la maintenait la politique française. Elle crut avoir trouvé le moment favorable de se déclarer. Pendant qu'une portion considérable des troupes françaises était occupée en Espagne, les armées autrichiennes envahirent subitement le territoire bavarois. La réaction de Napoléon fut aussi rapide que l'agression de l'Autriche avait été imprévue. Il partit de Paris le 13 avril 1809, la campagne s'ouvrit le 19, et le 23, le prince Charles fut battu à Ratisbonne, par Napoléon, qui n'avait sous ses ordres que des troupes de la Confédération germanique. Le vainqueur entra dans Vienne le 12 mai. Cette occupation ne mit pas fin à la guerre. Elle se poursuivit avec acharnement sur les bords du Danube. A Essling (22 mai), Napoléon exposa plus d'une fois sa personne; il y perdit un de ses plus fidèles compagnons d'armes, le maréchal Lannes, qui avait conservé le privilège de lui dire quelquefois la vérité, et qui, dans ses derniers momens, lui parla avec une liberté dont celui-ci ne tira aucun profit. Le 5 juillet, la bataille de Wagram décida du sort de la campagne; elle mit la monarchie autrichienne à la discrétion du vainqueur. Soit modération, soit prévoyance, Napoléon n'abusa point de sa position. Après une longue suspension d'armes, la paix fut signée le 14 oc-

tobre; elle n'imposait à l'Autriche que la rupture de toute relation politique et commerciale avec la Grande-Bretagne, et la reconnaissance de tous les changemens intervenus, ou à intervenir, en Espagne, en Portugal, et en Italie. Dans les circonstances, une telle paix dut être acceptée avec reconnaissance. Il est invraisemblable, quoiqu'on l'ait dit sans preuve, qu'une alliance de famille ait été au nombre des conditions secrètes. Car alors il n'aurait pas existé postérieurement des négociations pour former une alliance de cette nature avec la maison impériale de Russie; or, si ces négociations n'ont point réussi, il est certain du moins qu'elles ont existé (1).

Pendant que Napoléon était occupé à la guerre d'Autriche, les Anglais avaient opéré un débarquement en Hollande, et menaçaient les départemens de la Belgique. Fouché et Bernadotte firent échouer cette tentative, et déployèrent l'un et l'autre, en cette circonstance, beaucoup d'activité et d'énergie. Vers la même époque, les grandes eaux du Danube ayant coupé momentanément les communications entre Napoléon et la France, les bruits les plus singuliers circulèrent, à Paris et au quartier-général, sur des projets de s'emparer du gouvernement, que le ministre et le

(1) Voici dans quels termes le bulletin du 30 avril 1809 parlait du monarque, dont Napoléon devait bientôt devenir le gendre : « L'empereur d'Autriche a quitté Vienne, et a signé, en partant, une proclamation rédigée par Gentz, dans le style et l'esprit des plus sots libelles. Il est difficile de trouver un prince plus débile et plus faux. »

général auraient concertés éventuellement entre eux. Napoléon en prit beaucoup d'ombrage ; peu après son retour, Fouché fut éloigné du ministère, et sur le point d'être arrêté ; Bernadotte tomba dans une disgrâce non moins complète. Depuis quelque temps, Bonaparte aimait à dater ses décrets sur l'administration intérieure, des résidences royales des monarques auxquels il faisait la guerre. Durant plusieurs mois de cette année, la France fut gouvernée du château de Schœnbrunn, près Vienne. Le plus bizarre des décrets datés de cette résidence, est sans doute celui du 15 août 1809, qui instituait l'ordre des Trois-Tétons, que des plaisans nommèrent l'*Ordre du Sépulcre*. En effet, les conditions d'admission étaient telles, il fallait avoir assisté à un tel nombre de batailles, et avoir reçu un si grand nombre de blessures, qu'il ne semblait pas qu'aucun être vivant pût jamais en faire partie. Toutefois, Napoléon en poursuivit longtemps l'idée, qui n'a jamais reçu une complète exécution.

Il revint en France par Munich, et le 26 octobre 1809, il était de retour à Fontainebleau. Bientôt tous les rois de la Confédération du Rhin ou alliés à la famille impériale, furent appelés à Paris pour rehausser l'éclat du trône de Napoléon dans la célébration des fêtes de la paix. Il s'occupait alors d'accomplir un dessein auquel il attachait le sort de sa dynastie. Le bruit d'un prochain divorce entre lui et l'impératrice Joséphine avait été depuis long-temps répandu par ses confidens et par la police ; mais toutes les fois que Joséphine avait

voulu s'en plaindre à lui, il en avait paru presque aussi irrité qu'elle-même. Sur cette apparence, elle, sa famille, ses amis et sa nombreuse clientèle s'efforçaient de détruire de leur côté les bruits que la police ne cessait d'accréditer. L'instant arriva enfin où il fallut s'expliquer, et dans cette explication avec une femme pour laquelle il montra toujours un sincère attachement, et qui ne cessa de le mériter par ses vertus, sa bienfaisance et la dignité de sa conduite, Napoléon apporta des ménagemens et une démonstration de sensibilité fort étrangère à son caractère, que l'habitude du pouvoir absolu rendait chaque jour plus hautain et plus intraitable. Ce qu'il redoutait surtout dans cette situation, c'était l'éclat dont il était menacé à tout instant par Joséphine, et personne n'a plus redouté que Napoléon le ridicule et le scandale. Il avait compté, pour calmer les premiers mouvemens de l'amour-propre outragé de sa femme, et la résoudre à une destinée que sa volonté avait désormais rendue inévitable, sur la présence et les conseils d'Eugène de Beauharnais son fils. Celui-ci arriva à Paris le 10 décembre, et, après quelques entretiens avec lui, Joséphine parut, en effet, résignée. Le 17 de ce mois, le Sénat rendit divers actes relatifs à la dissolution du mariage civil des deux conjoints. Il se manifesta pourtant, en cette occasion, quelques légers symptômes d'opposition dans cette assemblée. Les bulletins négatifs se trouvèrent un tant soit peu plus nombreux que de coutume, et quelques bulletins d'évêques furent



conditionnels (1). D'un autre côté, Napoléon était devenu singulièrement scrupuleux sur la validité spirituelle de son mariage, qu'il avait négligé de faire bénir par l'église, lorsqu'il le contracta étant général de la République et habitué du salon de Barras. Joséphine, qui ne s'était aperçue des scrupules de son époux que depuis qu'ils étaient tous deux montés sur le trône, avait obtenu, à force d'instances, que la bénédiction nuptiale leur serait donnée dans le cabinet de Napoléon, sans autre témoin que son oncle le cardinal Fesch qui fit la cérémonie. Quand elle fut terminée, elle se fit délivrer par le Cardinal une déclaration attestant que son mariage était valide aux yeux de l'Eglise. Celui-ci ayant confié peu après cette particularité à son neveu, il entra dans une grande colère, et lui dit, dans les termes les moins ménagés : « Eh » croyez-vous que si j'avais voulu » me marier en effet, je m'y se- » rais pris de cette manière..... ? » Cette femme ne peut me don- » ner d'enfans, et je sais bien » que le mariage que vous avez » fait ne vaut rien..... » L'au- » torité ecclésiastique ne se montra pas moins complaisante que l'au- » torité civile. Après quelques lé- » gères hésitations, le 14 janvier 1810, l'Officialité diocésaine de Paris déclara nul le mariage de Napoléon et de Joséphine, se fondant sur une disposition du Con- » cile de Trente, laquelle statue que tout mariage est nul s'il n'est point fait en présence du curé de

l'une des parties contractantes ou de son délégué, assisté de deux témoins. Cette question, traitée selon le droit ecclésiastique, pouvait donner lieu à bien des controverses. Il y eut quelque dissentiment dans le clergé français. Plusieurs des cardinaux italiens, qui plus tard se trouvèrent à Paris, lors de la nouvelle union qui suivit de près la dissolution de la première, refusèrent d'assister au mariage ecclésiastique et se présentèrent à la cérémonie civile dont, par représailles, ils furent repoussés. L'ancienne histoire de l'Eglise atteste que ses Pontifes ont cru pouvoir relâcher quelque chose de la sévérité de ses règles sur l'indissolubilité du mariage, lorsque les princes les ont sollicités au nom de l'intérêt des États. L'Officialité métropolitaine confirma le jugement de l'Officialité diocésaine. Ce qu'il y a de singulier dans la décision de la première, c'est qu'elle condamna l'empereur à une amende de 6 francs envers les pauvres. Cette condamnation, toute de forme, de la part d'un tribunal ecclésiastique habitué à promener le niveau jusque sur la tête des rois, jeta Napoléon dans une étrange colère, et l'on eut bien de la peine à lui faire entendre que c'était une sorte de protocole auquel ne s'attachait, aucune importance. Toutefois, il voulut être relevé de son amende par l'Officialité métropolitaine. En cessant d'être impératrice, Joséphine en conserva le titre et les honneurs; elle se retira au château de Navarre, département de l'Eure, où elle reçut quelquefois la visite de son ancien époux.

Aussitôt que la dissolution du

(1) M. de Barral, archevêque de Tours, vota en ces termes : *Oui, quant au mariage civil.*

mariage de Napoléon et de Joséphine fut connue, la plupart des Cours de l'Europe briguerent une alliance qui devait garantir leur affermissement. On parla d'abord de la Grande-Duchesse Catherine de Russie; mais cette princesse et l'impératrice douairière montrèrent un invincible éloignement pour cette alliance. Il fut ensuite question de la Grande-Duchesse Anne, sa sœur; mais il s'éleva des difficultés relatives au culte grec, dont on demandait l'exercice public pour cette princesse dans une chapelle de ce rit, attachée à sa maison. On parlait encore d'une princesse de Saxe. Les premières ouvertures à l'égard de la famille impériale d'Autriche eurent lieu directement avec François II, par l'intermédiaire de M. le comte Louis de Narbonne, qui se trouvait alors à Vienne. Celui-ci en écrivit directement à Napoléon, tandis que le prince de Schwartzemberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, recevait les instructions de sa Cour. Le 1<sup>er</sup> janvier 1810, un Conseil privé, composé de 26 personnes, y compris Napoléon, fut convoqué aux Tuileries. On y prit connaissance de l'état des négociations avec la Russie et avec l'Autriche. Les opinions furent partagées; Fouché inclinait pour la Russie; mais la majorité se prononça en faveur de l'Autriche. La flatterie ou l'adresse ne furent pas étrangères à cette décision. Les courtisans avaient pressenti que tel était le vœu de Napoléon, qui, offensé des difficultés de la Russie, avait pris son parti d'avance, et ne consultait son Conseil que pour la forme. Le 7 février suivant, le contrat de ma-

riage, mot pour mot le même que celui de Louis XVI avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, fut signé par le ministre des relations extérieures de France et l'ambassadeur d'Autriche. Cette alliance produisit un effet remarquable sur l'esprit de Napoléon, qui avait toujours attaché un prix infini à l'illustration de la naissance. Il devint plus que jamais inaccessible à la liberté de représentation; les souvenirs de la révolution lui furent désormais non moins odieux que si elle eût été faite contre sa famille; en parlant de Louis XVI il lui arriva de dire : *Le roi mon oncle*. Le 2 mars, le mariage de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche fut célébré à Vienne par procureur. Le 28, la jeune archiduchesse arriva à Compiègne. Le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud le 1<sup>er</sup> avril, et le 2, il fut béni par le cardinal Fesch dans une des salles du Louvre.

A la fin de ce mois, Napoléon partit pour visiter les départemens de la Belgique, comme pour leur montrer la fille de leur ancien souverain, assise avec lui sur le même trône. Ils étaient de retour à Paris vers la fin de mai. Cette époque fut remarquable par la disgrâce d'un ministre dont la fortune paraissait depuis longtemps liée à celle de Napoléon: le porte-feuille de la police fut retiré à Fouché. On supposa que la nouvelle impératrice dont il n'avait pas conseillé l'alliance, n'était point étrangère à sa disgrâce. Ce motif fut tout au plus un prétexte. Mais il paraît au moins que l'ancien conventionnel était désagréable à la princesse autrichienne, à cause de sa participation à la condamnation de

Louis XVI, et qu'elle l'avait témoigné. Cette raison était bien de nature à faire impression sur l'esprit de Napoléon. En France on était parvenu à s'étourdir sur la mémoire de la révolution; on marchait comme si elle n'eût jamais existé. Mais on l'avait encore toute présente à la mémoire dans l'étranger. Le 1<sup>er</sup> juillet, une fête qu'un accident affreux troubla inopinément, rappela dans quelques esprits les funestes présages qui avaient signalé le mariage de Louis XVI. La salle où le prince de Schwartzenberg donnait un bal, pour célébrer le mariage de la fille de son souverain, fut embrasée, et plusieurs personnes y perdirent la vie. Napoléon s'étant aperçu l'un des premiers qu'une bougie avait mis le feu aux décorations des croisées, et que la flamme se propageait avec une excessive rapidité, s'était avancé vivement au-devant de l'impératrice, qui était à une autre extrémité de la salle, et, la prenant sous le bras, lui avait dit : « Venez, madame, ceci est sérieux. » Après l'avoir conduite à sa voiture et ramenée aux Tuileries, il revint à l'hôtel du prince de Schwartzenberg, où il donna lui-même quelques ordres pour éteindre l'incendie. Le 21 août 1810 Bernadotte qui portait alors le titre de prince de Ponte-Corvo, fut élu, par les Etats de Suède, héritier présomptif de la couronne. Napoléon, qui n'avait exercé aucune influence sur cet acte, le vit avec un déplaisir secret; et lorsqu'on parut croire devant lui qu'il avait dicté ce choix, il dit : « J'avais de plus proches parens » que le prince de Ponte-Corvo; » il est probable que si j'avais dû

» marquer une préférence, c'eût » été pour eux » Le 19 décembre, l'odieuse institution de la censure fut établie par un décret. Elle existait déjà, en fait comme mesure de police. Un décret impérial donna aussi vers la même époque une existence avouée aux prisons d'Etat. Il renfermait quelques dispositions d'une philanthropie hypocrite, précédées de considérans qui établissaient avec une froide impudeur, la nécessité de détenir ceux qui ne pouvaient être condamnés par les tribunaux. Ce n'est pas que le gouvernement de Bonaparte se fût jamais refusé précédemment les détentions arbitraires, mais c'est qu'alors il se disposait à agrandir le nombre de ses cachots, au point qu'il ne serait plus possible de les dissimuler. On voit par ces deux exemples que le pouvoir législatif le plus éminent était envahi par le pouvoir exécutif, sans contestation de la part du Sénat, gardien infidèle de la Constitution.

Depuis quelque temps Napoléon s'était fait des querelles avec le clergé. Fiers de l'ascendant qu'ils avaient recouvré, illustrés par la persécution, aguerris contre elle, les prêtres seuls, à tort ou à raison, ont eu la gloire de lutter contre Napoléon, pendant que l'Europe entière fléchissait devant lui. Ils ont déployé dans cette lutte cet admirable mélange de fermeté et de circonspection qui constitue le courage civil; ils ont fourni une nouvelle manifestation de l'excellence et de la force des institutions qui régissent l'Église catholique. Indépendamment des tracasseries ecclésiastiques de l'intérieur, Na-

poléon convoitait les Etats du Pape, depuis que l'adoption du système continental fournissait incessamment des prétextes pour reculer chaque jour les limites de l'empire. Après un long échange de notes acerbes, qui offraient le spectacle d'une guerre diplomatique, un décret du 2 avril 1808, considérant que le Saint-Père « a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais, » réunit irrévocablement au royaume d'Italie, les provinces d'Ancone, d'Urbino, et de Macerata. Le 16 janvier 1809, Napoléon répondait aux députés que le Pape lui avait envoyés pour réclamer contre cette usurpation : « Votre évêque est le chef spirituel de l'Eglise ; moi, j'en suis l'empereur. » Le 26 septembre de la même année, un autre décret prohiba les missions à l'intérieur, lesquelles jouissaient, naguère, d'une protection éclatante, et révoqua l'autorisation accordée aux Congrégations des missions étrangères de Saint-Lazare et du Saint-Esprit. Ce décret fut rendu à Schönbrunn, sans avis du Conseil d'Etat, ni rapport d'aucun ministre, et avec ordre de ne pas le faire imprimer. Le 17 mai 1809, la ville de Rome avait été réunie à l'empire, et déclarée ville libre et impériale. Le Pape, dont les troupes françaises avaient occupé les Etats, sous différens prétextes, n'opposa à ces violences que des protestations, ou des armes spirituelles. Enlevé par la force de sa demeure sacrée, il fut traîné brutalement à travers l'Italie. Savone fut la première station de son exil. Il y fut traité à peu près comme un prisonnier d'Etat. Le refus de donner des bulles aux

évêques nommés par Napoléon, mit celui-ci en hostilité déclarée avec son clergé. On l'entendit invoquer tout-à-coup les anciennes libertés de l'Eglise gallicane, pour s'en faire une arme contre la cour de Rome ; pendant quelque temps ses décrets ne ressemblaient pas mal à des canons de concile. Il se décida même à convoquer une de ces assemblées ecclésiastiques à Paris, dans l'année 1811 ; mais la majorité s'y déclara énergiquement contre lui, et il prit le parti de la dissoudre. Son oncle, le cardinal Fesch, s'était rangé lui-même dans l'opposition, et lui fit l'affront de refuser l'archevêché de Paris ; le cardinal Maury l'accepta. Il faut remarquer qu'un grand nombre de ceux qui votaient à côté de lui dans l'Assemblée constituante s'étaient déjà rangés depuis long-temps à la suite du char de l'empire. Enfin, la querelle ecclésiastique s'envenima au point que le Pape excommunia Napoléon : malgré l'énergique compression de la police, le bref obtint la plus complète publicité, depuis le fond de l'Italie jusqu'à l'extrémité de la Belgique. Dès-lors l'attitude de la majorité du clergé devint décidément hostile ; et il trouva des appuis jusque dans les conseils du gouvernement. Napoléon faisait enfermer chaque jour à Vincennes, ou en d'autres prisons d'Etat, des prêtres, des évêques qu'il avait fait enlever par sa police. Inhabile à ce nouveau genre de guerre, il ne comprenait pas que c'était autant de coups qu'il se portait à lui-même. Il détruisait ainsi le prestige monarchique dont la religion l'avait entouré aux yeux des peuples, en échange

de la protection qu'il lui avait promise. Cette lutte engagée avec le clergé se prolongea jusqu'à la fin du gouvernement impérial. Elle entraîna Napoléon à des actes coupables de violence. En 1813, il fit conduire le Pape prisonnier à Fontainebleau, et obtint de lui, dans cette situation, la signature d'un Concordat qui n'a jamais reçu d'exécution. Mais il est entièrement faux qu'il ait jamais levé la main sur le vénérable Pontife, comme on l'a écrit calomnieusement. Plusieurs ecclésiastiques gémissaient encore dans des prisons d'Etat, les cardinaux italiens étaient relégués sans honneurs, dans de misérables bourgades du midi de la France, le Pape lui-même était traîné on ne sait dans quel nouvel exil, lorsque la chute de Napoléon vint enfin mettre un terme à ces odieuses persécutions.

Le 19 mars 1811, à sept heures du soir, l'impératrice Marie-Louise ressentit les premières douleurs de l'enfantement. A l'instant, le célèbre accoucheur Dubois fut appelé. Auprès du lit étaient, M<sup>me</sup> la duchesse de Montébello, dame d'honneur, M<sup>me</sup> la comtesse de Luçay, dame d'atours, et M<sup>me</sup> la comtesse de Montesquiou, nommée gouvernante de l'enfant qui allait naître. Napoléon et sa famille se tenaient dans une pièce voisine. Les douleurs s'étant calmées, le 20, vers cinq heures du matin, M. Dubois pensa que l'accouchement ne serait pas prochain, et Napoléon alla se mettre au bain; mais une heure après, les symptômes d'un travail difficile et dangereux s'étant manifestés, M. Dubois alla trouver Napoléon qui était encore au bain, lui fit part de ses

craintes, le pria de venir par sa présence décider l'impératrice à supporter une opération devenue nécessaire et pressante, et lui demanda ce qu'il aurait à faire, dans le cas où il serait impossible de sauver à la fois la mère et l'enfant : « Ne pensez qu'à la mère, lui dit » Napoléon, et donnez-lui tous » vos soins. » Il se rendit aussitôt lui-même auprès de l'impératrice, l'embrassa tendrement et l'exhorta au courage et à la patience. Le travail dura 25 minutes, et fut très-douloureux. L'enfant se présenta par les pieds, et l'on fut obligé de recourir aux fers pour dégager la tête. Enfin, à 9 heures du matin, l'accouchement fut consommé; mais pendant sept minutes, l'enfant ne donna aucun signe de vie, et ce ne fut qu'après lui avoir soufflé de l'eau-de-vie dans les narines, l'avoir frappé du plat de la main sur tout le corps, et l'avoir couvert de serviettes chaudes, qu'il ouvrit les yeux et donna quelque signe d'existence. Napoléon, qui, pendant le travail de l'accoucheur, s'était retiré dans un cabinet de toilette, fut informé à l'instant de la délivrance de sa femme; et du moment où l'on fut rassuré sur la vie de l'enfant, il ouvrit lui-même la porte de la chambre à coucher qui donnait dans le salon où se trouvait réunie sa famille avec plusieurs dignitaires de l'empire, et leur dit: « C'est un » roi de Rome. » L'enfant eut l'Empereur d'Autriche pour parrain, et fut nommé Napoléon-François-Charles. On sait qu'il est aujourd'hui entre les mains de son grand-père maternel, qui lui a donné le titre de duc de Reichstadt.

Louis Bonaparte régnait depuis

deux ans en Hollande, avec une douceur qui lui conciliait l'affection de cette nation paisible. Fatigué de n'être que l'exécuteur des mesures tyranniques que son frère lui prescrivait pour concourir au système continental, incompatible avec la prospérité de la Hollande, il abdiqua son vain titre en faveur de son fils aîné, et s'enfuit en Autriche. Napoléon se fit faire un rapport par son ministre des relations extérieures, dans lequel on lui disait d'abord que cette abdication ne pouvait avoir d'effet sans son approbation; ensuite que la Hollande étant comme *une émanation* du territoire français, devait être réunie à l'empire. La réunion fut prononcée par un décret du 9 juillet 1810, et le fils de Louis reçut en échange du trône de son père le Grand-duché de Berg, que la promotion de Murat au trône de Naples laissait vacant. Le discours suivant que Napoléon adressa à cet enfant, doit servir à mesurer dans quel délire d'orgueil il était plongé.

« N'oubliez jamais, dans quel-  
 » que position que vous placent  
 » ma politique et l'intérêt de mon  
 » empire, que vos premiers de-  
 » voirs sont envers moi; les se-  
 » conds envers la France. Tous  
 » vos autres devoirs, même ceux  
 » envers le peuple que je pour-  
 » rais vous confier, ne viennent  
 » qu'après. »

Avec la Hollande, furent réunies à l'empire Hambourg et les villes Anséatiques, et peu après, le Valais. Napoléon, selon son usage, ne tarda pas à venir se faire voir à ses nouveaux sujets. En 1810, le Corps législatif avait accepté un Code pénal in-

digne d'une nation libre; c'est celui qui nous régit. En 1811, la magistrature judiciaire fut réorganisée sous une forme approchant des anciens corps parlementaires. Les hommes restés fidèles aux principes de la révolution furent généralement remplacés dans les Cours-souveraines, par d'anciens conseillers aux Parlemens ou par leurs enfans. L'immovibilité des juges fut établie en principe; — les journaux tout rigidelement censurés qu'ils étaient paraissaient effrayans à Napoléon: par une violation manifeste du droit sacré de la propriété, plusieurs d'entre eux furent supprimés; d'autres conservés par privilège, furent enlevés à leurs légitimes propriétaires pour être donnés, à titre de faveur, à des courtisans ou à leurs protégés. Les Petites Affiches des départemens devinrent elles-mêmes l'objet de réglemens sévères et minutieux, et la censure étendit sa vigilance jusque sur les cartes de visite.

Au commencement de l'année 1812, les relations diplomatiques avec la Russie devenaient chaque jour moins amicales. L'impatience de la paix, la tyrannie du système continental, des projets sur la Pologne, tels étaient les motifs qui entraînaient Napoléon à la guerre. Dès la fin de l'année précédente, il avait obtenu du Sénat une levée de 120,000 hommes. Le 9 mai, il quitta Paris avec l'impératrice, faisant annoncer qu'il allait inspecter la grande armée, réunie sur les bords de la Vistule. Il passa quinze jours à Dresde, avec l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et plusieurs autres souverains. Le 2 juin, il arriva à

Thorn, et ouvrit la campagne immédiatement, sans déclaration de guerre préalable, et avant d'avoir rompu officiellement les dernières relations diplomatiques. Des écrivains d'opinions diverses ont conjecturé que cette manière d'agir avait pu avoir pour objet de s'emparer de la personne de l'empereur Alexandre qui, dès le 21 avril, était parti de Pétersbourg pour venir se mettre à la tête de son armée. Le 28, Napoléon entra à Wilna, et il y établit un gouvernement provisoire, tandis qu'il provoquait à Varsovie la réunion d'une Diète générale, pour le rétablissement de l'ancien royaume de Pologne dans son intégrité. Mais pour la seconde fois, il mit des entraves au mouvement national qui déjà se manifestait, soit qu'il craignît tout ascendant populaire, soit par égards de famille pour l'Autriche, qui se refusait à restituer la partie de la Pologne qu'elle avait usurpée. Non-seulement cette conduite de Napoléon manquait de générosité, mais sous le point de vue politique, elle entraînait une faute grave. Cependant l'armée française continuait sa marche. Elle passa le Niemen dans les derniers jours de juin, traversa Witepsk et se dirigea sur Smolensko. Chacune de ses stations était marquée par une victoire, c'est-à-dire par un combat sanglant, dans lequel nous perdions presque autant de monde que les Russes; ceux-ci cédaient toujours le terrain en définitive, obéissant au plan habilement calculé de nous attirer au cœur de la Russie, à l'époque la plus rigoureuse de la saison, tandis que des conseils prévoyans ou des présages sinis-

tres étaient méprisés. Le 10 septembre, Napoléon gagna la bataille de la Moskowa, et il entra à Moscou le 14, à midi. Les Russes avaient mis le feu à leur capitale, sacrifiant pour leur indépendance, leurs richesses, leurs monumens, leurs souvenirs religieux et nationaux. Napoléon ne sut voir qu'un trait de barbarie dans un acte de patriotisme dont la sublimité égale tout ce qu'on nous raconte de plus héroïque des temps anciens. Plongé dans une sécurité vaniteuse, il passa trente-cinq jours au milieu des ruines fumantes, envoyant proposer la paix à Alexandre qui la repoussa dédaigneusement. Enfin, le 15 octobre, il se décida à la retraite; mais, par un acte d'un vandalisme farouche, il fit auparavant sauter le Kremlin, antique palais des Czars, resté seul debout après l'incendie. La saison était belle encore, mais le froid commençait à se faire sentir. Dès le 24, les Russes étaient rentrés dans Moscou; ils se mirent presque aussitôt à la poursuite des Français. Le 7 novembre, commença d'éclater dans toute sa rigueur cet hiver du Nord, à qui était réservé d'abattre la puissance de Napoléon; huit jours plus tard, il ne restait que des débris d'une armée d'un demi-million de soldats. Ils furent dévorés par l'intolérance du climat. Leur chef était responsable de leur vie. Que leur mort pèse sur sa mémoire (1)!

(1) La gazette de Pétersbourg évalua ainsi qu'il suit, les pertes de l'armée française :

Officiers d'état-major et autres prisonniers..... 6,000

Napoléon était parti de Moscou le 22 octobre ; après avoir marché quelques jours avec l'armée, il monta dans un traîneau, accompagné de M. de Caulaincourt, alors son ministre des affaires étrangères, et prit en toute hâte la route de la France. Il arriva le 10 décembre à Varsovie, et manda sur-le-champ auprès de lui M. l'abbé de Pradt, à l'hôtel d'Angleterre, où il était descendu. Le spirituel diplomate nous a conservé les détails de la conversation de Napoléon en cette circonstance (*Histoire de l'Ambassade de Varsovie*). Elle n'eut rien de la dignité du malheur ; elle n'en eut que l'égarément. Il arriva à Paris dans la nuit du 18 décembre, le lendemain du jour où le 29<sup>e</sup> Bulletin avait dévoilé à la France une partie de ses pertes (1). On

---

|                                                                                  |         |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Soldats.....                                                                     | 130,000 |
| Canons pris.....                                                                 | 900     |
| Fusils.....                                                                      | 100,000 |
| Chariots et caissons.....                                                        | 25,000  |
| Cadavres brûlés dans les environs de Wilna.....                                  | 55,000  |
| Cadavres brûlés dans les districts de Mohilow, Witepsk, Smolensko et Moscou..... | 253,000 |

(1) Une note bien singulière, et qui dans tout autre temps aurait été prise pour un persiflage, terminait ce récit. « Ce bulletin doit ajouter à l'admiration qu'inspirent la fermeté héroïque » et le puissant génie de S. M. Peu de pages dans l'histoire ancienne ou moderne peuvent être comparées à ce » inébranlable bulletin, sous le rapport » de la noblesse, de l'élevation, de l'intérêt. C'est une pièce historique du » premier rang : Xénophon et César » ont ainsi écrit, l'un la *Retraite des dix mille*, l'autre ses *Commentaires*. » C'est un devoir pour l'historien, bien qu'il soit sévère, de placer sous les yeux

ne l'attendait point aux Tuileries. Lorsque la modeste calèche dans laquelle il avait fait un trajet de 400 lieues se présenta aux portes du palais, on fut quelque temps avant de se décider à les lui ouvrir. Marie-Louise venait de se mettre au lit, lorsqu'on entendit plusieurs voix dans le salon qui précédait la chambre à coucher. A ce bruit, la dame de service s'avance promptement pour fermer la porte ; mais au même instant, se présentent deux hommes couverts de grands manteaux fourrés ; l'un d'eux se précipite vers le lit de l'impératrice ; c'était Napoléon. Peu de jours après il reçut, selon l'usage, les complimens des autorités constituées. Des protestations sans mesure d'une fidélité qui ne devait pas survivre à la puissance, se mêlèrent cette fois aux adulations d'usage. Napoléon y répondit par des déclamations violentes contre les idées libérales, qu'il appelait de l'idéologie. La conspiration républicaine de Mallet, qui avait failli le détrôner en son absence, provoquait ces explosions. Mais le moment était arrivé où les idées libérales allaient reprendre leur cours, quelque temps suspendu. Déjà elles soulevaient toute l'Allemagne contre son oppresseur. Ils les avaient redoutées toute sa vie ; il devait périr par elles.

---

de ses contemporains les turpitudes qu'ils furent condamnés à subir ; elles doivent leur apprendre à avoir en horreur le pouvoir absolu et l'adulation qui le suit. Ainsi les Spartiates corrigeaient leurs enfans de l'ivresse, par le spectacle honteux d'un flote abruti par le vin.



Après quelques jours de repos, Napoléon demanda, et obtint du Sénat une levée de 350,000 hommes, qui avançait de deux années l'époque fixée par les lois pour le service militaire. La Prusse, pour qui la paix avait été plus dure que la guerre, s'était jointe à la Russie, entraînée par un mouvement national, et presque malgré son roi. Ces deux puissances formaient, avec l'Angleterre et la Suède, une coalition contre laquelle Napoléon avait à lutter. Avant d'aller rejoindre son armée, qu'à l'aide des nouvelles recrues il avait réorganisée avec une incroyable activité, il conféra la régence du royaume à sa femme, en vertu d'un sénatus-consulte, rendu peu auparavant. La crainte de quelque intrigue dans l'intérieur, et le désir de flatter l'Autriche, dont l'alliance lui était devenue si précieuse, dictèrent cette mesure. Le 15 avril 1813, Napoléon partit de Paris pour Mayence et Dresde. Les batailles de Lutzen et de Wurtzen, gagnées les 2 et 20 mai, avaient rejeté les armées russes et prussiennes de l'autre côté de l'Elbe. C'est alors que l'Autriche intervint comme médiatrice. Un armistice fut signé le 10 juin. Napoléon séjourna à Dresde pendant qu'il dura. L'Autriche, encore favorablement disposée pour lui, avait fait consentir, par les alliés, un plan qui laissait toute l'Italie sous l'influence française, et conservait à la France la limite du Rhin. Fouché et M. de Caulaincourt insistèrent vivement pour qu'on acceptât ces conditions. Si elles ne satisfaisaient pas l'ambition du conquérant, il est certain au

moins que, même dans les idées militaires, l'honneur national ne perdait rien de son éclat. Mais Napoléon avait dit dans le Bulletin du 30 mars 1811, que « l'ennemi, » fût-il campé sur les hauteurs de » Montmartre, n'obtiendrait pas » de lui la moindre partie de » ses conquêtes; » et ces paroles inconsidérées enchaînaient son amour-propre. Il est incroyable combien Napoléon manqua, en toute occasion, de cette impartialité qui doit être le premier caractère de l'homme d'Etat. Il voulait bien rendre Dantzick, qu'il ne faisait qu'occuper, mais il voulait conserver Hambourg et les parties les plus septentrionales de l'Allemagne, parce qu'il lui avait plu d'imprimer au Bulletin des Lois, qu'elles étaient réunies à l'Empire. L'Autriche, après avoir balancé un moment des considérations de famille avec les intérêts de sa politique, se détermina elle aussi, à entrer dans la confédération européenne. La guerre recommença.

Cette fois les alliés prirent l'offensive. Ils échouèrent devant Dresde, où Napoléon les battit encore, le 27 août. Mais bientôt ses lieutenans furent battus à leur tour, sur divers points, et son armée se trouva débordée de toutes parts. Les rois de Bavière et de Wurtemberg se réunirent à la coalition; l'armée saxonne suivit cet exemple, spontanément, sur le champ de bataille, et sans attendre les ordres de son roi. Cet événement annonçait qu'il ne s'agissait plus d'une guerre ordinaire, mais d'un grand et sublime mouvement de la nation allemande qui secouait le joug tyrannique de l'étranger. Il eut

lieu, le 18 octobre, sous les murs de Leipzig. On se battit presque sans interruption, depuis le 15 jusqu'au 21. Les Français ne disputaient que la retraite; ils ne l'obtinrent pas. Napoléon, pressé vivement par les armées innombrables de toutes les nations du Nord qui affluaient sur lui, sacrifia à l'ennemi une arrière-garde de 40,000 hommes, en faisant sauter le pont de la Saale, qui communique de Leipzig à Lindenau. Mais cette opération ayant produit l'effet le plus désastreux, il ne rougit pas, par une conduite qu'il n'est pas possible de qualifier, de l'imputer à crime à un officier supérieur du génie, qui n'avait fait qu'exécuter loyalement ses ordres. Fuyant précipitamment avec les débris de son armée, il rencontra à Hanau une armée toute fraîche de Bavaurois et d'Autrichiens, qui était venue se placer entre les Français et leur frontière du Rhin, pour leur interdire à jamais de la franchir. Dans cette position effroyable le désespoir redoubla la bravoure des Français. Ils culbutèrent l'ennemi le 30 octobre, et le 2 novembre ils repassèrent le Rhin.

Napoléon, de retour à Paris, apprit enfin de l'imminence du danger la nécessité d'appuyer son gouvernement sur le concours national. Mais il était trop tard, et ses démarches incomplètes et défiantes n'obtinrent point de succès. D'ailleurs, le système de destruction de toutes les libertés publiques était chaque jour poursuivi avec une tenacité, désormais téméraire. Le Sénat venait de casser un jugement de jury (affaire de l'octroi de Bruxelles); il avait récemment dépouillé le

Corps législatif du droit de nommer son président, et lui avait imposé l'obligation de recevoir, pour remplir cette fonction intime, celui des courtisans de l'Empereur qu'il plairait à celui-ci de nommer; ceci, sous le prétexte burlesque des exigences scrupuleuses de l'étiquette, dans une cour de soldats et de démocrates travestis. Des communications diplomatiques, transmises au Sénat, reçurent quelque publicité. Ce corps, fils et héritier de la Révolution, y répondit en prêchant aux monarques de l'Europe les principes surannés de la vieille diplomatie, et en les accusant eux-mêmes de démocratie, parce que leurs manifestes étaient appuyés sur les seuls motifs légitimes qu'une guerre puisse avoir: l'indépendance et la liberté des nations (Voir le Rapport de M. de Fontanes, au nom d'une commission spéciale, 27 décembre 1813). Après cela il accorda une levée de 350,000 hommes. Le 10 décembre, le Corps législatif, qu'on avait oublié de convoquer jusqu'à cette époque, reçut les mêmes communications que le Sénat. Il y répondit par un Rapport courageux, auquel on ne peut reprocher que trop de circonspection, et dans lequel, organe fidèle du vœu des Français, il demandait la paix et la liberté. Orateur éloquent, et vertueux citoyen, M. Lainé parla au nom de ses collègues: rien jamais ne pourra effacer la gloire patriotique, qu'en cette circonstance, il acquit à son nom. Napoléon qui n'attendait du Corps législatif qu'une servile adulation, éprouva une surprise qui allait jusqu'à la colère, d'entendre ceux

auxquels il contestait le titre de Représentans de la nation, se montrer digne d'elle, la seule fois qu'il leur avait été permis d'exprimer leur pensée. Il ajourna le Corps législatif; et comme le budget de l'année n'était pas voté, il leva les impôts par un simple décret. C'est le seul exemple d'un tel attentat qui existe dans nos annales depuis 1789. Avant cette époque, et dans l'ancienne monarchie, on sait que les édits des finances étaient soumis à l'enregistrement des Parlemens. Le vote de l'impôt est un des élémens constitutifs de la société française, puisqu'elle n'a jamais existé séparée de lui. Napoléon commit donc en cette occasion un grand crime politique, et il prépara d'avance un moyen éclatant de justification à toute entreprise tentée contre lui. A l'occasion du renouvellement de l'année, une députation du Corps législatif lui fut présentée aux Tuileries; et c'est en s'adressant à elle, qu'il proféra une suite de phrases insolentes et désordonnées, qui achevèrent de le perdre dans l'opinion de quiconque avait conservé quelque sagesse et quelque indépendance. Nous ne rapporterons que celles qui doivent paraître les plus choquantes dans les circonstances actuelles, et qu'il est bon de reproduire encore pour désabuser, s'il est possible, quelques esprits trompés.... « La nation a plus besoin » de moi que je n'ai besoin » d'elle.... Que prétendiez-vous » faire? Nous reporter à la Cons- » titution de 1791? Si Louis XVI » ne l'avait pas acceptée, il ré- » gnerait encore... Voulez-vous » imiter l'Assemblée législative?

» Elle se laissa gouverner par les » Girondins, par les Vergniaud, » les Guadet. Que sont-ils de- » venus? Ils sont dans le tom- » beau. — Qui êtes-vous, pour » réformer l'Etat? Vous croyez » être les Représentans de la na- » tion? En Angleterre, les Com- » munes le sont, parce que c'est » le peuple qui les nomme; chez » nous la Constitution n'est pas » telle, ce n'est pas ma faute. » — Vous n'êtes que des Députés » au Corps législatif. — Le véri- » table représentant de la na- » tion c'est moi, que quatre mil- » lions de citoyens ont trois fois » proclamé leur souverain. — » Tous les pouvoirs se rattachent » au trône; tout est dans le trô- » ne.... Dans trois mois nous » aurons la paix, les ennemis » seront chassés, ou je serai » mort.»

Avant de marcher au-devant de l'ennemi qui, pour la première fois depuis le commencement de la révolution, envahissait le territoire de l'ancienne France, Napoléon sentit le besoin de réorganiser la garde nationale. Mais il eut peur de ce beau nom, consacré par l'histoire, et il inventa la dénomination mesquine de *garde urbaine*, en même temps qu'il altérait profondément l'institution elle-même, en essayant d'en faire un instrument passif à la disposition du gouvernement. Il perdit encore quelques jours à recevoir pour sa femme et pour son fils les témoignages vains d'un enthousiasme officiel, que la nombreuse clientèle du pouvoir tient aux ordres des gouvernans, quels qu'ils soient, et leur manifesta à la première réquisition. La régence fut, pour la seconde fois,

confiée à l'impératrice, et Napoléon quitta Paris le 28 janvier 1814. Il rencontra l'ennemi au cœur de l'Etat, débordant les frontières de tous côtés, avec des armées très-supérieures aux nôtres. Tandis que d'habiles généraux contenaient avec peine plusieurs armées, sur divers points, l'effort principal de la guerre se porta vers la Champagne. Napoléon redoubla d'activité, et ses troupes de bravoure, dans cette campagne de France, l'une de celles qui, de l'aveu de tous les tacticiens, fait le plus d'honneur à son génie militaire. Il battit les Prussiens, le 2 février, à Brienne; le 9, il battit les Russes à Champ-Aubert, et le 13, il mit en déroute les deux armées réunies à Montmirail. Dans d'autres circonstances, ces victoires eussent pu décider du sort de la guerre; mais la France se trouvait alors tellement envahie par les armées de la coalition, qu'aucun combat partiel, quelque brillant qu'en fût le résultat, ne pouvait contraindre toutes ses forces à se retirer à la fois. Battu sur un point, l'ennemi reparait sur un autre, où il ne trouvait devant lui, au lieu d'une armée, que des cadres de divisions et des débris de corps. Attaqué tour à tour par trois puissantes armées, qui pouvaient se porter de mutuels secours après leurs échecs, et se renforcer de nouveau régimens, qui leur arrivaient chaque jour d'Allemagne, Napoléon inventait pour leur résister les combinaisons les plus profondes, savait trouver les ressources les plus imprévues, et paraissait renfermer une ame de feu dans un corps de fer. Inaccessible au dé-

couragement et à la fatigue, il était partout à la fois; et lorsque les émotions les plus terribles et les plus fréquentes l'assiégeaient de toutes parts, l'ensemble le plus parfait continuait de présider à la distribution de ses ordres. Des combats sanglans furent livrés à Montereau et à Nogent, et après avoir éprouvé de grandes pertes, la principale armée des alliées fut obligée de reculer au-delà de Troyes. Cependant une nouvelle espèce d'ennemis de Napoléon, sur lesquels sa vigilance était endormie depuis long-temps, allait se montrer. C'était les partisans nombreux de la dynastie royale que la révolution avait renversée. Déjà, Monsieur, frère du roi, était à Vesoul; Mgr. le duc d'Angoulême avait passé la Bidassoa; la cocarde blanche et la croix de Saint-Louis avaient paru en divers lieux. Napoléon dissimula tant qu'il put l'existence de ces nouveaux adversaires, dont l'influence morale, et l'apparition inattendue le frappaient d'une terreur qui n'était pas sans fondement. Des décrets datés de Troyes remirent en vigueur la législation de la révolution contre les émigrés; deux qui avaient repris les armes, furent condamnés à mort; un fut exécuté. Cependant un congrès était réuni à Châtillon-sur-Seine, et M. de Caulaincourt, ministre des affaires étrangères de Napoléon, y fut entendu. Jusqu'au 15 mars, l'existence politique de Napoléon n'y fut point mise en question. On lui offrait les limites de l'ancienne France de 1792; il persista à les refuser. Un gouvernement qui aurait eu quelques antécédens de modération, qui ne

se fût pas enté sur la conquête, qui n'aurait pas attaché son existence uniquement à la prépondérance militaire, aurait pu accepter sans ignominie ces conditions. Elles auraient suffi à la République française, si elle eût été destinée à subir d'aussi grands revers que l'Empire; et il n'est pas un des anciens Etats de l'Europe, qui à toute époque ne puisse accepter sans honte une paix analogue. Pour Napoléon lui seul, elle devait être insupportable; elle détruisait le prestige sur lequel était fondé son pouvoir; elle flétrissait l'unique portion brillante de sa vie. Sa fierté en ces circonstances ne fut point exempte de témérité, mais elle est tout-à-fait explicable et même justifiable sous un point de vue.

Les hostilités n'avaient pas cessé durant les négociations. Le 7 mars, Napoléon emporta les hauteurs de Craonne occupées par les Prussiens; mais peu de jours après il fut repoussé de Laon; bientôt il remporta un nouvel avantage à Reims; c'était la dernière faveur que la fortune lui eût réservée. Désespérant de couvrir directement la capitale, il voulut exécuter un plan audacieux qui devait amener l'évacuation complète du territoire français. A cet effet il marcha vers les départemens de l'est, dans l'intention de rallier à lui les garnisons des places fortes de la Lorraine et de l'Alsace, avec lesquelles il serait tombé sur les derrières de l'armée autrichienne. En commençant ce mouvement, il écrivit à l'impératrice-régente qu'il laissait Paris à découvert, dans l'espoir d'attirer l'ennemi après lui. La dépêche tomba en-

tre les mains du général Blücher, et aussitôt toute l'armée alliée se dirigea sur Paris, où elle rencontra néanmoins plus de résistance qu'il n'était permis d'en attendre des faibles corps qui lui furent opposés. On se battit jusqu'aux barrières toute la journée du 30; sur le soir, une capitulation fut signée. Le lendemain les armées de la coalition occupèrent Paris; Napoléon qui avait été informé à Saint-Dizier de la marche des alliés sur Paris, retourna en toute hâte à leur poursuite, mais il fut trop tard. Comme il arrivait à Fontainebleau, il apprit l'occupation de sa capitale. Il s'avança jusqu'à six lieues de Paris, mais la nouvelle des événemens dont cette ville était devenue le théâtre l'engagea à se replier sur Fontainebleau.

Des hommes d'une grande influence, qui non-seulement étaient depuis long-temps éloignés de toute participation aux affaires publiques, mais qui même voyaient chaque jour leur fortune, leur liberté, leur vie, à la merci d'un chef militaire, qui ne reconnaissait plus d'autres lois que ses volontés capricieuses, et qui trouvait toujours des Séides pour les exécuter, épiaient l'occasion de se délivrer de cette situation insupportable. La nation française, irritée d'une invasion que les excès de Napoléon avaient seuls provoquée, épuisée d'hommes, d'argent et de réquisitions, dépouillée de toutes les conquêtes morales de la révolution, privée de toutes les institutions qui attachent le citoyen à la communauté et qui constituent la patrie, la nation française applaudit à la chute de Napoléon, et se jeta avec con-

fiance, et même avec joie (sauf quelques rares exceptions), dans les bras de l'ancienne dynastie qui s'offrait à elle. Le 3 avril, le Sénat prononça la déchéance de Napoléon; cet acte mémorable est un monument immortel de justice et de raison. Rédigé par M. Lambrecht, l'un des plus intègres et des plus fidèles défenseurs des principes de la révolution, qui les défend aujourd'hui dans la Chambre des députés, comme il les défendit toujours dans le Sénat, cet acte pèsera à jamais sur la mémoire de Napoléon. Il a fait entendre aux contemporains, au milieu des préventions de tout genre dont ils sont obsédés, le jugement rigoureux mais équitable de l'avenir. Nous le rapporterons tout entier, soit parce qu'il appartient immédiatement à l'histoire de Napoléon, soit parce qu'il justifiera pleinement la sévérité de quelques-unes de nos observations.

« Le Sénat conservateur,

« Considérant que, dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution ou du pacte social;

« Que Napoléon Buonaparte, pendant quelque temps d'un gouvernement ferme et prudent, avait donné à la nation des sujets de compter pour l'avenir sur des actes de sagesse et de justice; mais qu'ensuite il a déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français, notamment en levant des impôts, en établissant des taxes autrement qu'en vertu de la loi, contre la teneur expresse du serment qu'il avait prêté à son

« avènement au trône, conformément à l'art. 53 de l'acte des Constitutions du 28 floréal an XII;

« Qu'il a commis cet attentat aux droits du peuple, lors même qu'il venait d'ajourner sans nécessité le Corps législatif, de faire supprimer, comme criminel, un rapport de ce Corps auquel il contestait son titre et sa part à la représentation nationale;

« Qu'il a entrepris une suite de guerres en violation de l'art. 50 de l'acte des Constitutions du 22 frimaire an VIII, qui veut que la déclaration de guerre soit proposée, discutée, décrétée et promulguée comme les lois;

« Qu'il a inconstitutionnellement rendu plusieurs décrets portant peine de mort, notamment les deux décrets du 5 mars dernier, tendant à faire considérer comme nationale une guerre qui n'avait lieu que dans l'intérêt de son ambition démesurée;

« Qu'il a violé les lois constitutionnelles par ses décrets sur les prisons d'Etat;

« Qu'il a anéanti la responsabilité des ministres, confondu tous les pouvoirs, et détruit l'indépendance des corps judiciaires;

« Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police, et qu'en même temps il s'est toujours servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables

» au despotisme et d'outrages  
 » contre les gouvernemens étran-  
 » gers ;

» Que des actes et rapports  
 » entendus par le Sénat ont subi  
 » des altérations dans la publi-  
 » cation qui en a été faite :

» Considérant qu'au lieu de  
 » régner dans la seule vue de  
 » l'intérêt, du bonheur et de  
 » la gloire du peuple français ,  
 » aux termes de son serment ,  
 » Napoléon a mis le comble aux  
 » malheurs de la patrie ;

» Par son refus de traiter à  
 » des conditions que l'intérêt na-  
 » tional obligeait d'accepter, et  
 » qui ne compromettaient pas  
 » l'honneur français ;

» Par l'abus qu'il a fait de tous  
 » les moyens qu'on lui a confiés,  
 » en hommes et en argent ;

» Par l'abandon des blessés sans  
 » pansemens, sans secours, sans  
 » subsistances ;

» Par différentes mesures dont  
 » les suites étaient la ruine des  
 » villes, la dépopulation des  
 » campagnes, la famine et les  
 » maladies contagieuses ;

» Considérant que par toutes  
 » ces causes, le gouvernement  
 » impérial, établi par le Sénatus-  
 » consulte du 28 floréal an XII,  
 » a cessé d'exister, et que le vœu  
 » manifeste de tous les Français  
 » appelle un ordre de choses dont  
 » le premier résultat soit le ré-  
 » tablissement de la paix géné-  
 » rale, et qui soit aussi l'époque  
 » d'une réconciliation solennelle  
 » entre tous les États de la grande  
 » famille européenne ;

» Le Sénat déclare et décrète  
 » ce qui suit :

» Art. 1<sup>er</sup>. Napoléon Bonaparte  
 » est déchu du trône, et le droit

» d'hérédité, établi dans sa fa-  
 » mille, est aboli, etc. »

Les événemens de Paris furent connus le 5 avril à Fontainebleau. Napoléon conçut d'abord l'idée de marcher vers l'Italie, pour se réunir à l'armée du prince Eugène ; mais il comprit bientôt, d'après les dispositions des maréchaux et des principaux chefs de son armée, que ce dessein était inexécutable. On lui fit entendre le mot d'abdication ; il consentit à cet acte, d'abord en faveur de son fils, sous la régence de Marie-Louise ; mais cette base fut rejetée par les souverains alliés ; on exigea une abdication pure et simple. Les dispositions universelles de l'Europe à cette époque, et particulièrement de la France, ne laissaient pas la plus légère chance au succès d'une guerre civile. Napoléon abdiqua le 14 avril. Les maréchaux, ses compagnons d'armes, apportèrent une insistance pleine de générosité à lui faire obtenir une retraite analogue au rang qu'il avait occupé. Il fut décidé que l'île d'Elbe lui serait concédée en toute souveraineté, et que quelques centaines de vieux guerriers de son ancienne garde auraient la permission de l'y suivre. Ainsi croula la monarchie de Napoléon, construite sur la pointe de son épée ; pas un symptôme de résistance, ou seulement de mécontentement ne se manifesta, tant elle avait peu de racines dans la nation. Elle ne vivait que de la force matérielle, elle fut renversée par elle. Napoléon partit de Fontainebleau le 20 avril à midi ; descendu dans les cours du château où les troupes étaient ras-

semblées, il leur adressa un discours qui dut faire impression sur des esprits uniquement préoccupés de gloire et de dévouement militaire, mais que l'historien ne pourra s'empêcher de juger rigoureusement. L'insensé ! il osa dire ces mots : « La France elle-même m'a trahi. » paroles qui suffiraient seules à sa condamnation. Quatre commissaires des puissances alliées faisaient partie du cortège de Napoléon. Jusqu'à Lyon, il reçut quelques témoignages d'intérêt, mais au-delà, il ne fut accueilli que par des menaces et des imprécations. A Valence, il rencontra Angereau à la tête d'une petite armée. Dans la persuasion chimérique qu'il avait été trahi par lui, il voulut le traiter avec dureté, mais celui-ci, qui se souvenait d'avoir été son égal, ne le supporta pas. En Provence, ses jours furent menacés, et il fallut quelques précautions pour le dérober aux fureurs d'une partie de la population. Arrivé à Saint-Rapheau le 28 avril, il s'y embarqua le même jour sur une frégate anglaise, non loin du même point où il avait débarqué en 1799, lorsqu'il revenait d'Égypte.

Le 3 mai, à six heures du soir, Napoléon entra dans la rade de Porto-Ferrajo. Le lendemain matin, les troupes qui avaient été mises sous les armes arborèrent un nouveau drapeau que Napoléon avait adopté : sur un fond blanc parsemé d'abeilles, il offrait les armes de la famille Bonaparte, réunies à celles de l'île par une barre rouge. Lorsque Napoléon descendit à terre, il fut salué par 101 coups de canon, auxquels la frégate anglaise répondit seule-

ment par 24, comme cela se pratique à l'égard des généraux en chef, l'Angleterre n'ayant jamais reconnu la souveraineté de Bonaparte. Les habitans de l'île d'Elbe reçurent avec joie le nouvel hôte, qui allait donner de la célébrité et de l'activité à cette humble résidence. Le maire de Porto-Ferrajo lui présenta les clefs de la ville ; après quoi, suivi d'un assez nombreux cortège ecclésiastique, civil et militaire, Napoléon se rendit à l'église principale, où un *Te Deum* fut chanté avec solennité. Le même jour, il monta à cheval, parcourut divers points de l'île, et publia une proclamation. Durant un séjour de dix mois à l'île d'Elbe, Napoléon parut n'être occupé que des intérêts de sa petite souveraineté. Il faisait exploiter des mines, planter des arbres, construire des maisons, et se livrait aux moindres détails de l'économie domestique. Sa mère et sa seconde sœur, Pauline Borghèse, vinrent passer quelque temps auprès de lui. Cependant, apercevant en France les élémens d'une révolution nouvelle, et jouissant encore, par ses trésors et par ses anciennes relations, d'une influence considérable, il conçut bientôt le dessein de reconquérir le trône d'où il avait été précipité. D'ailleurs il sentait que sa position était à la merci d'une foule d'intérêts puissans et hostiles, et il avait apporté trop peu de probité dans les affaires politiques pour qu'il pût croire à celle des autres. En même temps il fut informé que les plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne insistaient au congrès de Vienne pour son éloignement de l'île



d'Elbe. Cette circonstance accéléra l'exécution du dessein qu'il méditait. Les enquêtes judiciaires, ni les révélations historiques ne nous ont point encore appris s'il entretint, à cet effet, des relations politiques avec des personnes restées en France. Il faut en conclure au moins que le cercle en fut très-borné. La nature de l'entreprise, et le secret profond dont il avait toujours eu l'habitude d'entourer ses projets, suffisaient d'ailleurs pour qu'il ne fût point permis d'en douter. On a su seulement qu'il avait fait acheter des munitions de guerre à Naples, des armes à Alger, et qu'il fit venir quelques felouques de Gènes.

Lorsque tout fut prêt pour l'exécution, Napoléon saisit le jour où le commodore Campbell, qui commandait la station anglaise devant l'île d'Elbe, était allé à Livourne. Il donna une fête à sa petite cour; c'était le 26 février 1815. Le même jour, dès six heures du soir, il fit embarquer en silence 600 hommes de sa garde, sur un brick portant 26 canons. Trois autres bâtimens reçurent 200 hommes d'infanterie, 100 cheval-légers polonais, et un bataillon de flanqueurs, d'environ 200 hommes. Le vent était favorable; mais à peine eut-on doublé le cap Saint-André de l'île d'Elbe, qu'il cessa tout-à-coup de souffler. A la pointe du jour on n'avait fait encore que six lieues, et l'on se trouvait entre l'île de Capraja et l'île d'Elbe. Vers midi, le vent fraîchit, et à quatre heures l'on arriva à la hauteur de Livourne. A six heures, le brick que montait Napoléon

se croisa avec un brick français, le *Zéphyr*, commandé par le lieutenant de vaisseau Andrieux. On proposa d'abord de parler au brick français et de tenter de lui faire arborer le pavillon tricolore. Mais Napoléon ne voulut point se compromettre pour un si faible résultat. Il donna ordre à ses soldats d'ôter leurs bonnets et de se cacher sous le pont. Les deux bricks passèrent bord à bord. Le lieutenant de vaisseau Taillade, officier de la marine française, était connu du lieutenant Andrieux, et dès qu'on fut à portée, on parla. On demanda au capitaine Andrieux s'il avait des commissions pour Gènes, on se fit quelques honnêtetés, et les deux bricks allant en sens contraire, furent bientôt hors de vue, sans que M. Andrieux se doutât de ce que portait le frêle bâtiment qu'il venait de rencontrer. Le 28 à midi, on découvrit la côte française d'Antibes; le 1<sup>er</sup> mars, à deux heures du matin, la flotille entra dans le golfe de Juan, où le débarquement fut effectué; on établit ensuite des bivouacs au bord de la mer, pour y attendre le lever de la lune. Les personnes les plus marquantes qui accompagnaient Napoléon dans cette expédition, étaient les généraux Bertrand, Drouot et Cambronne, qui l'avaient suivi à l'île d'Elbe.

Deux proclamations adressées au *peuple* et à l'*armée*, furent à l'instant répandues sur la route que suivit la petite armée. Ces proclamations écrites à peu près dans l'esprit et dans le style de celles de l'empire, révèlent que Napoléon n'avait pas compris que c'était seulement par les idées et

par les principes de la première révolution, qu'il était possible d'en opérer et d'en consolider une nouvelle. Tout ce qui s'est passé par la suite a prouvé surabondamment et l'erreur de Napoléon, et l'état réel des choses. Napoléon débuta par essayer une espèce d'échec, car Antibes retint ses émissaires et refusa d'ouvrir ses portes. Il marcha sur Cannes, de-là sur Grasse, et arriva dans la soirée du 12 au village de Cérenon, ayant fait vingt lieues dans cette première journée. Le 3, il coucha à Barême; le 4, il dîna à Digne. Dans la Haute-Provence et dans les Alpes, s'il ne trouva point de résistance, il n'attira qu'un faible concours; mais dès son entrée en Dauphiné, des masses considérables de la population des campagnes accoururent au-devant de lui; c'est là, et dans les harangues que lui adressèrent ceux des habitans des villes qui se réunissaient à lui, qu'il vit manifestement qu'il avait affaire à l'esprit démocratique. Il se résigna à lui accorder quelques concessions. Le 5, Napoléon coucha à Gap; il en partit le lendemain à deux heures après midi, et vint coucher à Corps, tandis que le général Cambroune, avec 40 hommes d'avant-garde, était arrivé jusqu'à Lamure. C'est ici que la troupe de Bonaparte fut rencontrée par l'avant-garde des troupes qu'on envoyait de Grenoble pour arrêter sa marche. Cambroune demanda à parlementer; on s'y refusa, et l'avant-garde se repliait, lorsqu'informé de cette circonstance, Napoléon s'avança, mit pied à terre, marcha droit à un bataillon, à la tête de ses grenadiers qui por-

taient l'arme sous le bras, et s'écria, lorsqu'il fut à portée du feu: « Celui qui voudra tuer son empereur peut le faire. » A ces mots, le cri de *vive l'empereur* s'éleva des deux côtés, les soldats se mêlèrent, et la cocarde tricolore remplaça la cocarde blanche. Ce trait d'audace, couronné par le succès, fut décisif pour la réussite de l'entreprise de Napoléon. Il voulut entrer le même jour dans Grenoble. Près de Vizille, un régiment commandé par M. de Labédoyère vint se joindre à lui. Les troupes renfermées dans Grenoble et une partie de la population lui ouvrirent les portes de la ville. Il y trouva le régiment d'artillerie dans lequel il avait été lieutenant avant la révolution. Après avoir reçu les complimens des autorités constituées, il partit le jour suivant à deux heures après midi. Le 9, il coucha à Bourgoin. De Grenoble à Lyon, le concours de la population fut immense, mais le caractère démocratique de la nouvelle révolution se manifestait de plus en plus, avec une énergie que Napoléon ne voyait pas sans inquiétude; ce cortège, tout populaire, formait un étrange contraste avec celui de son ancienne cour, et humiliait secrètement sa vanité. Le 10 mars, il entra dans Lyon à neuf heures du soir, à la tête des troupes envoyées pour le combattre, et sans qu'un seul coup de fusil eût été encore tiré, depuis l'instant de son débarquement. Une ordonnance royale du 6 mars l'avait déclaré hors la loi, et avait invité tous les Français à lui courir sus.

Pendant les trois jours qu'il

passa dans Lyon, Napoléon rendit plusieurs décrets destinés à flatter l'esprit démocratique, mais dont aucun ne savait effectivement les bases du despotisme impérial. C'est ainsi, par exemple, qu'en abolissant l'ancienne noblesse, il respectait la nouvelle, à tous égards bien plus susceptible de critique que la première (1). Ces décrets répandus par toute la France, et adressés par la voie ordinaire des courriers à toutes les autorités des départemens, propagèrent l'agitation sur tous les points, et frappèrent d'hésitation plusieurs fonctionnaires publics. Reprenant sa route vers la capitale, Napoléon arriva le 13, à trois après midi, à Ville-Franche en Beaujolais. A Mâcon, à Tournus, à Châlons, des séditions populaires renversèrent l'autorité royale, avant l'arrivée de Napoléon. Le 17 mars, le maréchal Ney, entraîné par l'armée qu'il s'était chargé de conduire contre lui, vint le joindre à Auxerre; le 20 à quatre heures du matin, il était à Fontainebleau. Il partit de cette ville le même jour à sept heures du matin, après avoir appris que les Bourbons avaient quitté Paris, où il entra le même soir à neuf heures et demie, avant qu'on eût pu faire aucun prépa-

ratif pour le recevoir. Beaucoup de militaires, ainsi qu'une masse considérable de la partie virile de la population, se portèrent à sa rencontre; la foule se trouva si grande aux Tuileries qu'il parvint dans les appartemens, porté sur les bras des officiers qui l'entouraient.

Au bout de quelques jours, le gouvernement impérial fut reconnu de nouveau, presque sans opposition, sur tous les points de la France. A l'exception du midi, les courriers et les papiers publics suffirent pour faire tomber les résistances qu'on avait essayé d'organiser. Mais, à peine relevé, ce gouvernement resta comme immobile et frappé de paralysie. Excepté M. Carnot, toutes les personnes qui entourèrent Napoléon, et qui furent appelées par lui à diriger l'administration de l'Etat, étaient les mêmes qu'on avait vu naguère si empressées à seconder ses envahissemens et ses abus de pouvoir. L'armée qui ne demandait qu'un chef fut satisfaite; mais cette portion de la nation qui seule ose prendre une attitude avant la décision de la force, et qui, pour cela même, a seule le pouvoir d'imprimer le mouvement aux masses, les démocrates anciens et nouveaux, furent tout-à-coup arrêtés dans leur élan, qui allait peut-être reproduire un ébranlement pareil à celui de 1792. C'est que Bonaparte sentait que le trône impérial risquait d'être renversé dans la secousse, tout aussi bien que l'avait été celui de Louis XVI. Or, comme il n'avait prétendu agir qu'à son profit, en 1815, comme à toutes les époques décisives de sa vie, il ne vit plus qu'un dan-

(1) On peut remarquer dans le *Bulletin des lois* de cette époque, que dans les décrets datés de Lyon, le mot *impérial* est substitué partout au mot *national*, employé dans les décrets datés de Grenoble. Bonaparte qui n'ignorait pas l'importance des mots dans les actes publics, y donnait une grande attention; mais il y eut presque de la bonhomie de sa part, à supposer que dans ces mots, les hommes clairvoyans ne sauraient pas lire ses intentions.

ger pressant là où la nouvelle révolution pouvait uniquement puiser des forces. C'est pourquoi il recommença à tendre les bras aux royalistes, qui dès lors relevèrent leurs fronts consternés, tandis que, d'un autre côté, il entravait les républicains, qui lui retirèrent leur appui, et se préparèrent à le combattre avec cette énergie qui les caractérise. Bientôt il ne resta plus à Bonaparte que l'armée. Or, une armée, si elle est d'un grand poids lorsqu'elle appuie un parti qui la maintient et l'alimente, isolée entre les partis, se dissout tout naturellement.

Il fallait bien penser que la coalition européenne ne laisserait pas renverser ce qu'elle avait établi, par un événement, que, dans le langage de la diplomatie actuelle, on ne pouvait considérer autrement que comme une sédition ou une émeute. Une déclaration émanée du congrès de Vienne, le 13 mars, dépassa tout ce qu'on pouvait attendre à cet égard. Bonaparte s'était tellement persuadé qu'il était agrégé à la famille des rois, qu'il se fit illusion sur la valeur de cette déclaration. Il crut encore à la possibilité de la paix; il tenta des négociations avec l'Autriche; mais toutes ses ouvertures furent repoussées, et l'on ne voulut pas même laisser approcher ses négociateurs. Obligé de se replier sur l'intérieur, il sentait vivement le besoin d'un pouvoir dictatorial; mais par suite de ses antécédens, il était précisément le seul homme à qui il ne fût pas possible de l'accorder. La liberté de la presse qu'il avait trouvée ressuscitée parmi nous, prêtait ses flèches acérées

aux partis, et il n'était alors en la puissance de personne de les leur enlever. Tous les corps de l'Etat se sentaient de l'indépendance et de l'énergie, à proportion qu'ils avaient plus de condescendances coupables à faire oublier. Le Conseil d'Etat, où siégeaient une foule d'hommes des plus dévoués à Napoléon, avait, par une déclaration fameuse, posé à son pouvoir des bornes étroites; les principaux chefs de l'armée n'auraient plus souffert qu'on remit à la merci d'un caprice leur sécurité et leur dignité personnelle; l'armée elle-même devait à la longue se laisser entamer par la presse démocratique; et, en tout cas, la démocratie s'était préparé d'avance une armée par l'organisation des fédérés. Avec le caractère de Napoléon sa position dut lui paraître bien amère; pourtant la nécessité dompta cette ame orgueilleuse. Il lui fallut consentir à gouverner à la manière des rois constitutionnels, c'est-à-dire, sans action personnelle, lui qui s'était habitué, dès son entrée dans les affaires, à réduire tout à sa personne; mais l'antipathie était devenue si grande entre Bonaparte et la liberté, que tous les actes de son gouvernement paraissaient forcés, incohérens et de mauvaise grâce. L'Acte additionnel aux constitutions de l'empire fut promulgué le 21 avril. Napoléon avait voulu le donner, comme Louis XVIII avait fait la Charte, de sa pleine puissance et autorité, bien que, quant à lui, aucun des principes sur lesquels reposait son pouvoir ne dût l'y autoriser. Indépendamment de ce vice d'origine, l'Acte additionnel consacra-

crait tous les abus de l'ancien régime que le gouvernement impérial avait restauré; il nous rendait l'empire de 1812, plus intolérable en effet que la monarchie de 1788. A l'apparition de cet acte, il n'y eut qu'un cri d'indignation; la réprobation fut universelle. Dès-lors, Fouché commença à parler d'abdication au nom de la coalition, M. de La Fayette, au nom de la révolution. On voulut bien consentir encore à voir dans Napoléon l'épée de la France, mais une épée à deux tranchans, qui menaçait la sécurité intérieure autant que l'ennemi de l'extérieur. Le 1<sup>er</sup> juin eut lieu la réunion désignée sous le nom de Champ-de-Mai, emprunté à une époque guerrière et barbare; on avait prétendu faire une assemblée nationale et patriotique; ce ne fut qu'une cérémonie de cour, ou tout au plus une fête militaire. La Chambre des Représentans se réunit le 4 juin; la révolution y était représentée dans toutes ses phases et par toutes ses notabilités. On débuta par y contester l'autorité de Napoléon. Il voulut la défendre, mais ses discours, sans la raffermir, aggravèrent toutes les méfiances. Cependant la coalition frappait à nos portes; on n'avait besoin de Napoléon que pour la repousser. Il partit de Paris pour l'armée, le 12 juin au matin.

Le 13, Napoléon arriva à Avesne. L'armée française, qui avait été réorganisée avec une grande activité, était remplie d'ardeur; mais la trahison s'était glissée dans ses rangs. Les armées prussiennes et anglaises, jointes à celles de leurs alliées, nous surpassaient en nombre. Néanmoins

le 15, les lignes ennemies furent forcées sur la Sambre; et le 16, l'armée prussienne, commandée par le feld-maréchal Blücher, fut battue à Ligny. Napoléon rentra à Fleurus où était son quartier-général, à neuf heures du soir. Le 18, fut livrée, contre l'armée anglo-hollandaise commandée par lord Wellington, la bataille fameuse à laquelle est resté le nom de Waterloo. On sait que jusqu'à la nuit, l'avantage de la journée parut devoir rester aux Français; mais un corps considérable de notre armée, commandé par le général Grouchy, se trouvant privé d'ordres, par des circonstances qui ne sont point encore parfaitement expliquées, agit sans liaison avec le mouvement principal, et à une distance considérable du lieu où se décidait le succès du combat. A l'entrée de la nuit, l'armée française, débordée et enfoncée sur plusieurs points, fut mise dans une déroute complète. La voiture de Napoléon tomba entre les mains de l'ennemi, lui-même se sauva à cheval, non sans avoir couru de grands dangers, accompagné seulement de trois ou quatre officiers. Le 19 juin, entre quatre et cinq heures du matin, il arriva à Charleroi; à dix heures, il était à Philippeville, d'où il expédia les ordres les plus urgens. Il en partit le 20, à deux heures après midi, pour se rendre à Laon, et le même jour il rentra dans Paris, à neuf heures et demie du soir. Son dessein était alors de passer seulement deux jours dans la capitale, et de revenir à Laon rallier les débris de l'armée et tenter de nouveau le sort des combats. Mais il ne tarda pas à apprendre que la Chambre des Représentans, cou-

vaincue que désormais la force ne pouvait qu'entraîner de grands malheurs, sans obtenir de résultat décisif, avait résolu de le sacrifier à la politique étrangère, dont les manifestes authentiques déclaraient la guerre à sa personne seulement, et promettaient de laisser la France libre de se choisir un gouvernement. La Chambre fit demander à Napoléon son abdication; il hésita à la donner; elle s'apprêtait à la prononcer. Appuyé sur ses soldats et sur ses partisans, il délibéra de la dissoudre par la force; mais ce moyen, qui lui créait de nouveaux ennemis et de nouvelles difficultés, était trop téméraire dans la circonstance. Après bien des négociations, Napoléon consentit à abdiquer en faveur de son fils, qui fut proclamé empereur par les Chambres, sous le nom de Napoléon II. Aussitôt après, Bonaparte quitta l'Élysée-Bourbon, qu'il habitait alors, et se retira à la Malmaison.

Cependant, malgré ses déclarations et ses manifestes, la coalition poursuivait l'envahissement de la France. Napoléon impatient du repos dans une pareille crise, et sans doute espérant encore de ressaisir le pouvoir, écrivit au Gouvernement provisoire qu'on avait formé, pour lui proposer de se mettre à la tête de l'armée, comme général en chef. Ses offres ne furent point acceptées, et les armées étrangères s'approchant de plus en plus, Napoléon, pressé de partir par le Gouvernement provisoire, se mit en route dans la soirée du 29 juin, accompagné du général Becker, pour se rendre à Rochefort où l'attendaient deux frégates destinées à le con-

duire aux États-Unis d'Amérique. Arrivé sans obstacle à Rochefort, Napoléon y séjourna quelques jours, attendant les passe-ports qu'on avait espéré d'obtenir des Puissances alliées, pour son passage en Amérique. Cependant les événemens se pressaient avec rapidité; Paris était occupé par les armées étrangères; les Chambres et le Gouvernement avaient été dissous par elles, toute la France reconnaissait de nouveau le gouvernement royal; Napoléon se vit dans la nécessité de lever l'ancre sans délai, et de mettre à la voile. Aussitôt il dépêcha M. de Lascases auprès d'un croiseur anglais, pour s'informer s'il ne serait pas possible de passer sur un bâtiment neutre; on lui répondit que les ordres de l'Amirauté portaient de s'emparer de lui en tout cas. M. de Lascases ayant été renvoyé une seconde fois vers le croiseur, celui-ci l'informa que son gouvernement, avait donné l'ordre précis de le conduire en Angleterre. Menacé de périr sur l'échafaud s'il venait à tomber entre les mains du gouvernement royal de France, privé de toute voie de fuite, Napoléon n'eut plus d'autre parti à suivre que celui de se remettre entre les mains des Anglais. Le 13 juillet, il adressa une lettre au prince Régent de la Grande-Bretagne, pour se placer sous sa sauvegarde. Il demandait à vivre en Angleterre comme simple particulier, témoignant par cette démarche, sa haute estime pour les institutions et les mœurs publiques d'une nation, sur laquelle il avait voulu si long-temps verser un mépris auquel sa haine elle-même ne croyait pas. Cet

expédient ne manquait ni d'adresse ni de dignité ; il pouvait énoncer la générosité du prince Régent, mais évidemment il ne liait pas les résolutions de son cabinet, puisqu'il n'était pas libre à Napoléon de se soustraire à son pouvoir, autrement que par la mort. Le 15, à quatre heures du matin, Napoléon, revêtu de l'uniforme de colonel des chasseurs de son ancienne garde, s'embarqua sur le brick l'*Épervier*, armé en parlementaire, et se rendit à la croisière anglaise, que les vents contraires et la marée ne lui permirent d'atteindre qu'à huit heures. Il fut reçu à bord du *Belléophon*, où, comme en 1814, on lui rendit les honneurs de général en chef. Immédiatement après son arrivée, on tourna la voile vers l'Angleterre, et le 26 juillet on mouilla dans la rade de Plimouth.

Une foule de curieux, montés sur de petites embarcations, s'approchèrent du *Belléophon* le plus qu'il leur fut possible, pour tâcher d'apercevoir cet homme qui avait fait si long-temps retentir le monde du bruit de son nom, et qui, vu de loin, avait même excité leur admiration : ils trouvèrent toute communication avec le *Belléophon*, interdite. Quelques personnes de l'Opposition essayèrent d'obtenir la liberté du prisonnier par les voies judiciaires, mais elles succombèrent. Le 30 juillet, le colonel Henri Bunbury, et M. Bathurst, fils du secrétaire d'État de la guerre, se rendirent à bord du *Belléophon*, et transmirent à lord Keith, amiral de la flotte, la résolution prise par le cabinet britannique, de con-

cert avec les Puissances alliées, pour que Napoléon fût transféré dans l'île de Sainte-Hélène, située au milieu de l'Océan africain, et confié à la garde de l'Angleterre. Cette décision fut communiquée à Napoléon par lord Keith, le 31 juillet. Napoléon la reçut avec une vive indignation. Il se répandit en protestations, argumentant sans cesse d'une fausse supposition, celle de la liberté et de la spontanéité de la démarche par laquelle il s'était remis entre les mains des Anglais. Dompté par la force, il fut soumis au droit de la force. Lui-même en avait rarement reconnu un autre. Lord Keith écouta en silence les plaintes de Napoléon, et n'y fit point de réponse. Enfin celui-ci se retira dans sa chambre pour y rédiger une protestation ; il la remit à l'amiral le 4 août, et elle fut rendue publique immédiatement par les journaux anglais. Le 7 août à 2 heures, Napoléon, après avoir de nouveau protesté et déclaré qu'il ne cédaient qu'à la violence, passa du *Belléophon* sur le *Northumberland*, commandé par sir Georges Cockburn, et qui avait été choisi pour le transporter à sa dernière destination : le 11 août, l'escadre (le *Northumberland* et le *Tonnant*) sortit du canal pour se rendre à l'île Sainte-Hélène. La traversée dura deux mois. Pendant ce long trajet, Napoléon passait toute la matinée dans sa chambre. Vers les cinq heures, il se rendait dans la pièce qui servait de salle à manger, et jouait aux échecs avant le dîner. Pendant le repas, il parlait peu ; après avoir pris son café il allait se promener sur le pont ; c'était

le seul moment où il se montrait à l'équipage qui lui témoignait beaucoup d'intérêt. Il se retirait de bonne heure dans son appartement. Ainsi se passaient les journées, lorsque le 15 octobre au lever du soleil, l'escadre qui amenait Napoléon fut signalée au nord de Sainte-Hélène, par la vigie du Mont de l'Échelle. Aussitôt la garnison prit les armes; tous les insulaires accoururent au rivage, et le même jour à trois heures, l'escadre mouilla dans la rade, et fut saluée de 21 coups de canon par les batteries de la côte. La chaloupe du *Northumberland* ne débarqua en ce moment que l'amiral Georges Cockburn, avec deux officiers. Les 16 et 17, on transporta à terre le bagage de Bonaparte, consistant en une garde-robe peu considérable, une fort belle bibliothèque, plusieurs bijoux précieux, trois services de vaisselle plate, dont un en or; une toilette en argent; deux pendules en vermeil, quatre lits élégans. Dans la nuit du 18, trois coups de canon annoncèrent le débarquement, et soudain tous les habitans de l'île se répandirent sur la côte. La garnison, en grande tenue, borda la haie, et le gouverneur, accompagné de son état-major, se rendit au bord de la mer. Tout étant ainsi disposé, la chaloupe du *Northumberland*, le yacht et un canot se dirigèrent vers le rivage. Dans le yacht, était Napoléon, sir Georges Cockburn, le capitaine du vaisseau, et deux lieutenans de la marine anglaise; dans le canot, les généraux Bertrand et Gourgaud, MM. de Montholon et de Las Cases; M<sup>mes</sup> Bertrand et de Montholon. Dans la chaloupe, étaient

les personnes de suite et domestiques, au nombre de douze, parmi lesquels trois femmes. C'étaient les seuls individus à qui il eût été permis de suivre le prisonnier. Le 53<sup>e</sup> régiment anglais d'infanterie de ligne, et une compagnie d'artillerie, étaient placés dans les autres embarcations. Pendant ce court trajet une salve d'artillerie fut tirée de la côte et de tous les vaisseaux. Napoléon était vêtu d'un habit bleu, revers et paremens rouges, sans épaulettes, veste et culottes blanches; il portait des bas de soie, l'aigle de la Légion-d'honneur et la cocarde tricolore. A l'instant où il mit pied à terre, le tambour battit, et la troupe présenta les armes. Il fut conduit à l'hôtel du Gouvernement, où un dîner splendide l'attendait.

Dès le lendemain, Napoléon et sa suite prirent possession provisoirement d'une partie de l'élégante habitation de M. Balcombe, négociant anglais, celle qu'on lui destinait à Longwood ne devant être prête que plus tard. Le jour suivant, l'amiral accompagna Napoléon dans l'intérieur de l'île, pour lui faire connaître la résidence qui lui était destinée. Celui-ci revint le même jour à l'habitation de M. Balcombe. Cette habitation, connue sous le nom de *the Briars* (les Ronces), est située sur un terrain parfaitement uni, placé au sommet d'une montagne escarpée, qu'on croirait aplanie par la main de l'homme. Suspendue sur un abîme, au milieu de rochers menaçans, elle est couverte d'arbres fruitiers, arrosée par un courant d'eau qui entretient une belle végétation, et occupe à peu près



deux arpens de terre. A une distance de cinquante pas de la maison, s'élève un bâtiment d'architecture gothique, comprenant une pièce en bas et deux en haut; c'est là que Napoléon choisit sa demeure, en attendant que celle qu'on lui préparait à Longwood fût terminée. Il occupait le rez-de-chaussée, tandis que M. de Las Cases, son fils et un valet de chambre étaient logés au-dessus. Dans les premiers temps de son séjour à Sainte-Hélène, Napoléon avait fait et reçu beaucoup de visites, mais elles devinrent successivement plus rares, et il y renonça peu à peu. La demeure qu'il avait choisie était d'ailleurs fort peu commode, et l'espace tellement étroit dans sa chambre à coucher, qu'il devait en sortir, quand on faisait son lit. Le soir, au coucher du soleil, il se promenait sur un terrain pierreux, le long de l'habitation, ou jouait aux cartes avec la famille Balcombe. Une chose le contrariait surtout dans son nouveau genre de vie, c'était la constante surveillance d'un capitaine anglais, qui ne le quittait point. Napoléon écrivait souvent à l'amiral Cockburn pour obtenir quelque relâchement à cette consigne, mais ses réclamations ne furent point exaucées. Après deux mois de séjour aux Ronces, il prit possession de la résidence qui lui avait été préparée à Longwood. Cette maison, qui était originairement une ferme appartenante à la Compagnie des Indes, déplut beaucoup à Napoléon, qui en témoigna son mécontentement, et ses plaintes ont été souvent répétées par les personnes de sa suite. Une enceinte

de trente arpens autour de la maison lui avait été réservée, pour qu'il pût s'y promener seul, ou avec les habitans de sa maison. Hors de cette enceinte, une autre beaucoup plus vaste était aussi à sa disposition, mais celle-ci était soumise à une sévère surveillance. On lui avait donné la liberté de parcourir l'île tout entière, qui a 25 à 30 milles de circonférence; mais, dans ce cas, il devait être accompagné d'un officier anglais, lequel était suivi lui-même d'une ordonnance. Napoléon ne voulut jamais se soumettre à cette condition, et restreignit ses promenades à la première enceinte de son habitation. On sait qu'il dormait peu habituellement; à Sainte-Hélène, il se couchait à minuit, se réveillait vers trois ou quatre heures du matin, et se faisait apporter de la lumière; après avoir travaillé jusqu'à six ou sept heures, il se couchait de nouveau pour dormir une seconde fois. Vers neuf heures, on lui servait son déjeuner, qu'il lui arrivait souvent de prendre dans son lit; puis il s'entretenait avec quelqu'une des personnes de sa compagnie; il lisait ou reposait pendant la grande chaleur de la journée, et faisait écrire ensuite sous sa dictée. Sir Hudson Lowe, gouverneur de Sainte-Hélène depuis le mois d'avril 1816, a été l'objet des plaintes les plus amères de la part de Napoléon et des personnes attachées à lui. Il paraît qu'en effet, cet Anglais a cru plaire à son gouvernement en exécutant avec inflexibilité les instructions qu'il avait reçues. Peut-être que des prisonniers politiques, d'une moindre importance que Napo-

l'éon, mais non pas d'un rang moins éminent, furent autrefois traités par lui avec encore plus de rigueur qu'il ne l'a été à Sainte-Hélène. Cette considération, qui ne justifierait ni le geôlier anglais, ni ceux qui l'employaient, a dû être pour Napoléon le sujet d'un pénible retour sur lui-même. Toutes les mesures qui n'étaient pas commandées par le besoin d'une infaillible surveillance, doivent être réputées des rigueurs condamnables. On éloigna d'après de lui le docteur O'Meara, qui s'était dévoué à son service avec enthousiasme lorsqu'il arriva sur le *Bellérophon*, et qui avait obtenu de le suivre à Sainte-Hélène, comme son chirurgien. M. de Las Cases, un de ses plus chers confidens, lui fut également enlevé, sous prétexte qu'il aurait manqué de mesure dans ses réclamations et dans ses plaintes. Toutes les lettres que Napoléon écrivait ou qu'il recevait étaient soumises à la vérification préalable du gouverneur. Enfin, on poussa la tyrannie jusqu'à lui interdire de recevoir les journaux anglais de l'Opposition, parce que, a dit lord Bathurst à la Chambre des Pairs, on avait tenté de lui donner des avis, moyennant des articles, en apparence indifférens, insérés dans ces journaux.

Les plaintes du captif de Sainte-Hélène retentirent dans le Parlement anglais, par l'organe de lord Holland, l'élève et le neveu du grand Fox, et aujourd'hui l'un des plus généreux champions de l'Opposition (1). Lord Bathurst,

(1) Bonaparte, avant de mourir, a chargé quelqu'un de remettre de sa part à lady Holland, une tabatière ornée

l'un des secrétaires d'Etat de S. M. Britannique, fournit de longues explications qui parurent satisfaisantes à la majorité de la Chambre des Pairs. Peut-être elles sembleront telles, seulement en ce qui est relatif au climat de Sainte-Hélène et au traitement matériel dont on usait à l'égard de Napoléon. L'ennui, le chagrin et le défaut d'exercice ont sans doute contribué à altérer sa santé. Mais, quant à la température du rocher de Sainte-Hélène dont on s'est plaint, l'orateur ministériel remarque que tous les géographes et tous les voyageurs ont vanté, depuis long-temps, la douceur de son climat, ses bonnes eaux, et ses plantes antiscorbutiques. La température moyenne de Longwood est de 66 degrés de Fahrenheit, ce qui est à peu près celle de Marseille, et probablement celle de beaucoup d'endroits de la Corse et de la Toscane, patrie de Bonaparte et de sa famille. La table de Napoléon à Sainte-Hélène, fut constamment servie avec abondance et avec soin (2).

d'un camée antique d'un grand prix, comme témoignage de sa reconnaissance.

(2) Les détails qui suivent ont été mis sous les yeux de la Chambre des pairs par lord Bathurst. — Le maître d'hôtel de Bonaparte à Sainte-Hélène avait 1000 livres sterl. à dépenser par mois, somme égale à celle qui est allouée au gouverneur de l'île. On fournissait à sa table, de quinze en quinze jours, 84 bouteilles de vin ordinaire, et 266 bouteilles de vins forts; savoir : 7 bouteilles de Constance, 14 de Champagne, 21 de Grave, 84 de Ténériffe et 140 de Bordeaux. Le nombre des personnes qui mangeaient dans sa maison était de 9, sans comprendre les enfans. Ainsi chacun avait 2 bouteilles de vin fort par jour. On fournissait en outre

En 1820, sa famille obtint la permission d'envoyer auprès de lui un cuisinier, un prêtre et un médecin (1), tous trois Italiens. Peu à peu, Napoléon avait tellement renoncé à toute espèce d'exercice que, vers la fin de sa vie, il ne sortait plus guère de son appartement. Ce genre d'existence avait favorisé la disposition à la réplétion, qu'on avait remarquée en lui depuis quelques années. Il est constant cependant que ce n'est point cette circonstance qui a amené la fin de ses jours. Napoléon Bonaparte mourut à Sainte-Hélène, le samedi 5 mai 1821, à six heures du soir, à ce qu'il semblait d'une maladie de langueur, qui n'avait pris un caractère prononcé que depuis environ six semaines. Dans les derniers jours de sa vie, il conversait souvent avec les médecins sur la nature de sa maladie, qu'il paraissait connaître parfaitement. C'était, à ce qu'il disait, un cancer à l'estomac, héréditaire dans sa famille, et dont son père était mort (voyez ci-dessus page 21). En effet, conformément à sa volonté, son corps fut ouvert après son décès; l'estomac s'est trouvé tellement ulcéré, qu'on eût dit qu'il avait reçu de larges blessures en divers endroits. L'ouverture du corps a été faite par le docteur Antommarchi son médecin. Le procès-verbal, signé de lui et des

chirurgiens anglais présents à l'opération, a été publié dans tous les journaux de l'Europe; il en résulte que la maladie était de sa nature incurable, et qu'il n'est pas possible de l'attribuer en rien au climat. Bonaparte est mort sans convulsion et sans vives douleurs. Il a conservé jusqu'au dernier moment du calme et de la fermeté. Sentant approcher sa fin, il s'est fait revêtir de son uniforme ordinaire, avec ses bottes et ses éperons, et poser sur un lit de camp, où il reposait habituellement lorsqu'il se portait bien. On dit qu'il a expiré dans ce costume et dans cette attitude. Les personnes qui lui étaient attachées avaient désiré que son corps fût transporté en Europe, mais, à l'ouverture de son testament, on a vu qu'il demandait d'être enterré dans l'île, et qu'il indiquait l'endroit où il souhaitait reposer, auprès d'une source, ombragée de quelques saules, dont il avait fait souvent le but de ses promenades. C'est en cet endroit nommé la vallée de Rupert, qu'il a été enseveli, avec les honneurs militaires du rang que le gouvernement anglais lui avait reconnu. Son testament contenait des legs considérables, en faveur de diverses personnes qui lui avaient été plus particulièrement attachées. On ne connaît encore que des extraits informes et inexactes qu'en ont donnés les journaux anglais, et qui ont été traduits en français, et publiés sous la forme de brochures. La nouvelle de la mort de Bonaparte fit peu de sensation en Europe; elle n'occasiona aucun mouvement sur les fonds publics de Londres ni de Paris. Seulement, elle donna lieu dans cette dernière ville à un dé-

---

42 bouteilles de porter par quinzaine. La détention de Napoléon, pendant les 6 ans qu'il a passés à Sainte-Hélène, paraît avoir coûté environ 2 millions de livres sterling.

(1) Le médecin, M. Antommarchi, est connu dans l'Europe savante par divers écrits estimés, relatifs à son art.

bordement momentané de pamphlets, qui prodiguèrent à la mémoire du défunt les éloges les plus grossiers, sans mesure comme sans discernement. Mais, ni les masses populaires, ni les classes influentes de la société, ne furent pas même effleurées par cet événement; c'est que, pour la France, Bonaparte était mort bien réellement dès 1815.

Il reste peu de chose à dire sur le caractère de Napoléon; ses actes l'accusent, et leur résultat le condamne: pour l'homme impartial, rien n'est plus évident. Mais, tandis que les uns l'incriminent avec une animosité égoïste, qui peut-être a protégé sa mémoire, les autres le défendent, ou par suite de quelque complicité politique, ou par reconnaissance personnelle. Ces diverses opinions ont quelque chose de raisonnable ou de juste; mais aucune ne veut être éclairée. Tels sont presque tous les hommes faits de l'époque actuelle; il n'est pas possible de les accepter pour juges et de plaider devant eux, car il est trop sûr d'avance qu'on serait condamné. On leur concédera facilement que Bonaparte fut l'un des plus puissans génies qui aient pesé sur le monde; qu'il fut doué de la plus haute supériorité d'organisation que l'homme soit susceptible de recevoir. Mais qu'a-t-il fait de juste et de bon? Or, la véritable grandeur n'est-elle pas l'accomplissement de ce qui est juste et bon, dans un degré sublime? N'est-ce pas lui qui a commis ce crime si grand contre la civilisation, qu'il semblait hors de la portée d'aucun homme? il a détruit tout le nouvel ordre social qu'avait fait la révolution

française; il a refait celui qu'elle avait détruit. Si l'erreur, l'injustice, le privilège, l'inégalité, le désordre, sont redevenus, jusqu'à un certain point, une des conditions inévitables des constitutions de la vieille Europe, la faute n'en est-elle pas presque tout entière à Bonaparte? Il a trouvé la régénération encore dans le chaos, il l'a étouffée au lieu de l'accomplir. Tel il a été, comparé à ce qu'il aurait dû être. Comparé aux rois dont il s'était fait l'égal, en a-t-il effacé quelque un en justice, en clémence, en sagesse, en magnanimité? Ne semble-t-il pas au contraire, en contemplant les irrutions fougueuses de ses passions personnelles sur les actes les plus élevés du gouvernement des hommes, qu'il fut le pareil de ces maîtres des Musulmans, qui semblables au lion fier et farouche, sont tantôt généreux et tantôt cruels, selon le calme ou l'ardeur de leur sang? Et pourtant il ne lui a manqué peut-être pour être véritablement grand, c'est-à-dire, pour contribuer au bonheur et au perfectionnement de l'espèce humaine, que d'arriver dans le monde à une époque de barbarie; il était fait pour elle, car nul doute qu'il l'aurait domptée de sa main de fer. Mais en nos jours, cette main si impitoyable a flétri la France qui, parvenue à la civilisation la plus exquise, ne demandait qu'un régime moral et conservateur. Toutefois, elle a servi à l'accomplissement des grands desseins de la Providence sur le monde; dans le reste de l'Europe, elle a déraciné les vieilles fondations, elle a été comme l'occasion qui en a fait surgir de nouvelles, toutes

empreintes de justice et de virilité. C'est par Bonaparte que sont nées ces démocraties de l'Amérique, si belles de prospérité, si formidables de puissance; c'est à cause de Bonaparte qu'une portion de l'Europe possède la liberté, tandis que l'autre aspire à la conquérir. Il n'avait voulu construire que des monarchies féodales; elles ont disparu comme d'épais nuages, et des monarchies républicaines se sont trouvées en leur place. Sans doute, Bonaparte ne voulait pas ces glorieux résultats; il n'en a été que l'instrument inerte et même malveillant. Néanmoins, ces circonstances heureuses pour lui, ont fermé plusieurs bouches qui s'apprêtaient à maudire son nom. Considéré sous le point de vue stratégique, Bonaparte est sans doute le plus grand capitaine qui fut jamais. Quel autre eut comme lui, ce coup-d'œil de l'aigle, et cette rapidité de l'éclair, qui lui faisait dominer et dévorer les champs de bataille. Mais n'a-t-il point fait rétrograder, en effet, l'art de la guerre, en donnant aux armées une extension démesurée, en leur sacrifiant les populations, en s'éloignant plus que nul autre du but essentiel de toute hostilité; savoir, d'obtenir justice avec le moins de frais et de dommage possible? Si les arts et l'industrie ont fait d'immenses progrès sous son règne, il ne faut pas oublier que l'impulsion première et les plus vastes développemens leur avaient été donnés par la révolution. C'est à celle-ci qu'est due tout entière leur admirable prospérité, et c'est parce qu'elle n'a point été altérée quant à eux, que cette prospérité n'a cessé de s'ac-

croître, et sous l'Empire, et jusqu'en nos jours. Quant à l'administration intérieure de Bonaparte, aucune peut-être ne fut réellement plus perverse et plus dommageable en système; mais du moins, elle établit l'ordre dans son injustice et dans sa dureté; et cet ordre, tout vicieux qu'il fut, se trouva de beaucoup préférable au chaos et à la dilapidation qui l'avaient précédé.

Il y a beaucoup plus à louer dans Bonaparte, si on le considère dans l'intérieur de sa maison. L'orgueil, l'ambition, les nécessités politiques entraînaient le souverain au crime. L'individu lui-même eut souvent la vengeance cruelle et le ressentiment ineffaçable. Mais il est vrai de dire aussi qu'il ne fut point léger dans ses attachemens. Il savait démêler singulièrement le dévouement à sa personne; et cette qualité, à ses yeux, tenait lieu de toutes les autres. Il était pénétré d'un grand respect pour les convenances sociales; or, les convenances sociales sont communément l'expression de la morale publique. L'impiété et le cynisme lui inspiraient du dégoût. Il manifestait généralement beaucoup de considération pour tout ce qui impose aux hommes, pour la religion, la vertu, la renommée. C'était, dira-t-on, de l'hypocrisie; il est permis de l'ignorer. D'ailleurs, un penseur profond nous a dit que ce vice est encore un hommage rendu à la vertu. Bonaparte a senti vivement les affections de famille. Il a tout fait pour les siens. Il a aimé avec orgueil sa seconde femme; il a de même aimé son fils. Ces deux êtres ont enivré ses dernières an-

nées de félicité et d'amertume. Le reste des femmes a eu sur lui peu d'empire. On peut même lui reprocher des'être affranchi quelquefois, à l'égard de celles qui lui avaient déplu, du respect commandé par leur sexe. Son image, peinte par David, et modelée par Canova, a été vue par tant de monde, et reproduite par tant d'artistes, qu'il serait oiseux de l'esquisser. Nous dirons seulement que la hauteur de sa renommée faisait disparaître aux yeux la médiocrité de sa taille. Il faut aussi parler de son regard, car, soit prestige, soit vivacité, les hommes les plus éminens ne le soutenaient pas facilement. De-là, peut-être, ce dévouement, poussé jusqu'au fanatisme, qu'il inspirait à ceux qui l'approchaient habituellement. L'enthousiasme que sentait pour lui le soldat, se conçoit plus aisément; on doit remarquer toutefois qu'il dépassa les limites connues. Enfin, je ne sais comment expliquer ceci, mais la vérité veut qu'on le confesse: Bonaparte a méprisé, désolé, décimé le peuple, et pourtant il fut populaire. Cela est affligeant; mais cela fut ainsi.

*Liste des ouvrages  
de Napoléon Bonaparte.*

I. *Lettre de M. Buonaparte à M. Matteo Buttafuoco, député de Corse à l'Assemblée nationale, 1790.* — Réimprimée dans le n° V ci-après.

Cette lettre porte, au-dessous de la signature *Buonaparte*, la date suivante: *de mon cabinet de Milleli, le 28 janvier l'an second de la liberté* (c'est-à-dire 1790). Elle contient 21 pages format in-8, sans que le frontis-

pice indique ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'imprimeur. Un savant bibliographe, M. C.-N. Amanthon, de Dijon, en a fait la description d'après l'exemplaire qui lui a été donné, il y a environ 20 ans, par une personne d'Auxonne, qui le tenait elle-même *ex auctoris dono*. Deux fautes d'impression, l'une à la 1<sup>re</sup> ligne de la page 8, l'autre à la 6<sup>e</sup> ligne de la page 9, sont corrigées sur cet exemplaire, de la main de l'auteur. Plus tard, M. Amanthon apprit de M. Fr.-X. Joly, imprimeur à Dôle, que la brochure dont il s'agit était sortie de ses presses en 1790; que Bonaparte, qui était alors lieutenant au régiment de La Fère-atillerie, en avait revu lui-même les dernières épreuves; qu'à cet effet il se rendait à pied à Dôle, en partant d'Auxonne à quatre heures du matin; qu'après avoir vu les épreuves il prenait chez M. Joly un déjeuner extrêmement frugal, et se remettait bientôt en route pour rentrer dans sa garnison, où il arrivait avant midi, ayant déjà parcouru dans la matinée huit lieues de poste.

La *Lettre à M. Buttafuoco* est au fond un libelle, écrit d'un style italico-français, contre ce député de la noblesse de Corse, qui siégeait au côté droit de l'Assemblée constituante. On y lit (pag. 21) une lettre par laquelle un sieur *Masseria*, président du club patriotique d'*Ajaccio*, annonce à l'auteur, que le club ayant pris connaissance de cet écrit, en a voté l'impression. Suit une note contenant un *Extrait des procès-verbaux des séances de la Société patriotique d'Ajac-*

*cio.* On remarque aussi (page 16) que Bonaparte y fait l'éloge d'Arrena, son compatriote, que depuis il a fait périr sur l'échafaud.

II. *Le Souper de Beaucaire.* Avignon, Sabin Tournal, 1793, in-8 (*anonyme*) — précédé d'une introduction par Frédéric Royou, Paris, Terry, 1821, in-8, deux éditions. — Réimprimé dans le n° V ci-après (voyez ci-dessus page 25).

III. *Collection générale et complète de lettres, proclamations, discours, messages, etc., de Napoléon-le-Grand, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, etc... Rédigée d'après le Moniteur, etc., classée suivant l'ordre des temps, accompagnée de notes historiques, publiée par Chr.-Aug. Fischer.* Leipzig, H. Graeff, 1808, in-8. — T. II, *ibid.* 1813.

IV. *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Buonaparte, etc.,* Paris, Panckoucke, 1819-1820, 7 vol. in-8.

V. *OEuvres de Napoléon Bonaparte,* Paris, Panckoucke, 1821-1822, in-8, portraits. — L'éditeur annonce que cette collection formera de 6 à 8 vol. il y en a déjà cinq de publiés. On promet de comprendre dans la collection les manuscrits arrivés de Sainte-Hélène.

#### *Ouvrages attribués à Bonaparte.*

1°. Les notes qui sont dans le volume intitulé : *La Bataille d'Austerlitz, par le général-major autrichien baron de Stutterheim*; 2° *édit. avec des notes par un officier français.* Paris, 1807, in-12, de 141 pages.

2°. *Le Manuscrit venu de Sainte-Hélène*; plusieurs fois réimprimé à Paris et à Londres; notamment avec des notes de Napoléon. Paris, Baudouin frères, 1821, in-8. 147 pages; précédé d'un avertissement signé G\*\*\*\*.

On sait positivement aujourd'hui que cet ouvrage n'est point de Bonaparte.

3°. *Manuscrit de l'île d'Elbe. — Des Bourbons en 1815,* publié par le comte \*\*\*. Londres, 1820, in-8.

4°. *Mémoire pour servir à l'Histoire de France en 1815, avec le plan de la bataille du Mont-Saint-Jean.* Paris, Barrois l'aîné, 1820, in-8. — Il existe une contrefaçon, sous un titre peu différent, format in-18.

Cet écrit, pour la publication duquel le libraire a été traduit devant la Cour d'assises de la Seine, et acquitté par un jury, est donné comme le livre neuvième d'un ouvrage plus étendu. Dans un catalogue de sa librairie, publié en 1821, M. Barrois l'aîné déclare avoir fait cette édition sur le manuscrit qui lui avait été transmis par M. O'Meara, chirurgien du vaisseau de Sa Majesté britannique, le *Northumberland*.

5°. *De l'éducation des princes du sang de France.* London, Lackington, 1820, in-8°.

Ce livre est daté de St.-Cloud, 27 juillet 1812; il est imprimé avec une traduction anglaise, qui est intitulée : *System of education for the infant king of Rome.* Les développemens du titre annoncent que cet écrit a été dressé par le Conseil impérial de l'État, sous l'inspection personnelle de Napoléon.

6°. Bonaparte envoyait quelquefois au *Moniteur* des notes sur les traductions des journaux anglais qu'il se faisait mettre sous les yeux. L'article *Angleterre*, dans le *Moniteur* du gouvernement impérial, est fréquemment surchargé de notes. M. Barrère de Vieuzac était habituellement employé à leur rédaction, mais les plus violentes sont de Bonaparte lui-même.

*Ouvrages inédits  
de Napoléon Bonaparte.*

1°. M. Panckoucke dit dans un avertissement du deuxième volume des *OEuvres de Napoléon Bonaparte* : « Nous espérons placer » dans le premier volume un *Discours*, que Bonaparte envoya » fort jeune, pour concourir à un » prix, à l'Académie de Besançon. »

2°. M. Joly, imprimeur à Dôle, le même qui a imprimé en 1790 la *Lettre à M. Buttafuoco*, a donné dans un numéro du *Journal de Dijon*, du mois de septembre 1821, les détails suivans : Bonaparte avait composé dans sa jeunesse une *Histoire de la Corse*, qui allait être imprimée en deux volumes in-12. Étant en garnison à Auxonne en 1790, il engagea M. Joly à venir l'y voir, pour traiter de l'impression de l'ouvrage. M. Joly s'y rendit en effet. Bonaparte occupait au *Pavillon* une chambre presque nue, ayant pour tous meubles un mauvais lit, sans rideaux, une table placée dans l'embrasure d'une fenêtre, chargée de livres et de papiers, et deux chaises. Un de ses frères couchait sur un mauvais matelas, dans un cabinet voisin. On fut d'accord sur le prix d'im-

pression, mais Bonaparte attendait d'un moment à l'autre une décision pour quitter Auxonne, ou pour y rester. Cet ordre arriva en effet quelques jours après; il partit pour Toulon, et l'ouvrage ne fut pas imprimé. M. Joly raconte qu'on avait confié à Bonaparte le dépôt des ornemens d'église de l'aumonier du régiment, qui venait d'être supprimé. Il les fit voir à M. Joly en lui disant : « Si vous n'avez pas » entendu la messe, je puis vous » la dire. »

3°. Bonaparte a lu à l'Institut, en janvier 1798, un *Rapport sur un instrument polygraphique*, à l'aide duquel on pourrait, sans être versé dans les procédés de l'art, composer et imprimer très-rapidement des circulaires, dont la teneur n'excéderait pas une page in-4°; ce rapport parut écrit avec méthode et rédigé avec clarté.

4°. On lit ce qui suit dans le *Correspondant de Hambourg*, du mois de mars 1822 : « Le comte » Dzialinski, amateur de tous » les objets de curiosité, rap- » porte de Paris un manuscrit » des plus intéressans. C'est un » volume de 30 à 40 feuilles, pe- » tit in-folio, tout entier de la » main de Bonaparte. L'authen- » ticité en est attestée par un cer- » tificat en forme de MM. de » Montholon, Mounier et Bas- » sano. C'est ce dernier qui l'a » rédigé et scellé de son cachet. » Ce recueil contient plusieurs » documens curieux sur l'his- » toire du temps compris entre » l'époque où Bonaparte fut ré- » formé du service (après le 9 » thermidor an II), jusqu'au » commencement de la guerre



» d'Italie. — On remarque en-  
 » suite un *Mémoire* de sa main  
 » sur le perfectionnement de l'ar-  
 » tillerie turque, ainsi que plu-  
 » sieurs fragmens relatifs aux  
 » campagnes d'Italie. — Mais ce  
 » qui est incontestablement plus  
 » digne d'attention, c'est le *Plan*  
 » de la première campagne d'Es-  
 » pagne, qu'il dicta au duc d'A-  
 » brantes, et qu'il accompagna  
 » d'une multitude de notes mar-  
 » ginales. On y trouve des rensei-  
 » gnemens précieux sur ses plans  
 » secrets, relativement, par exem-  
 » ple, aux frontières de l'Autri-  
 » che et de la France. »

5°. Enfin, on sait que Bona-  
 parte a composé à Ste.-Hélène  
 des *Mémoires* sur sa vie, qui pro-  
 bablement sont entre les mains de  
 ses exécuteurs testamentaires.  
 Ceux-ci ont désavoué tous les ou-  
 vrages que des spéculateurs ont  
 publiés sous son nom.

#### *Ouvrages sur Napoléon Bonaparte.*

Outre les divers écrits touchant  
 la vie et les actions de Bonaparte,  
 que nous avons cités dans le cours  
 de cette biographie, nous croyons  
 devoir la terminer par l'indica-  
 tion d'un petit nombre d'autres,  
 qui méritent aussi d'être con-  
 sultés.

*Quelques notes sur les premières  
 années de Buonaparte, recueil-  
 lies et publiées en anglais, par le  
 citoyen B. Paris, Dupont, 1797.*

*Campagnes du général Buona-  
 parte en Italie, pendant les an-  
 nées IV et V de la République  
 française, par un officier-général  
 (M. de Pommereul). Paris, 1797,  
 avec cartes. — Il existe une con-  
 trefaçon en deux vol. in-12, sans  
 carte.*

Cet ouvrage est presque entiè-  
 rement composé des dépêches of-  
 ficielles du général en chef, au  
 Directoire exécutif de la Répu-  
 blique française.

*Relation de la bataille de Ma-  
 renngo ; par le maréchal Berthier.*  
 Paris, an XII, in-fol. et in-4.

M. de Châteaugiron possède le  
 manuscrit qui a servi pour l'im-  
 pression de cet ouvrage, corrigé  
 de la main de Bonaparte.

*Exposé des moyens employés  
 par l'empereur Napoléon pour  
 usurper la couronne d'Espagne ;  
 par D. Pedro Cevallos, publié à  
 Madrid en 1808, et traduit en  
 français par M. Nettement. Paris,  
 1814, in-8.*

*Correspondance authentique de  
 la Cour de Rome avec la France,  
 depuis l'invasion des Etats du  
 St.-Père par les Français. Paris,  
 1814, 1 vol. in-8.*

*De Buonaparte et des Bour-  
 bons ; par M. de Châteaubriand.*  
 Paris, Le Normant, mars 1814,  
 in-8. — Réimprimé plusieurs  
 fois, et traduit dans presque  
 toutes les langues.

*Nouvelle relation de l'itinéraire  
 de Napoléon, de Fontainebleau à  
 l'île d'Elbe ; par M. le comte de  
 Waldbourg-Truchsess, l'un des  
 commissaires des Puissances al-  
 liées, chargé de l'accompagner à  
 sa destination ( en allemand ).  
 — Trad. en français. Paris, 1815,  
 in-8. ( Voir dans ce vol. la biblio-  
 graphie de l'art. FABRY. )*

*Mémoires pour servir à l'His-  
 toire de la vie privée, du retour  
 et du règne de Napoléon en 1815 ;  
 par M. Fleury de Chaboulon.*  
 Londres et Paris, 1820, 2 vol. in-8.

*Relation des événemens arrivés à  
 Sainte-Hélène, postérieurement à  
 la nomination de sir Hudson Love*

(lisez Lowe) au gouvernement de cette île, en réponse à une brochure intitulée : *Faits démonstratifs des traitemens qu'on a fait éprouver à Napoléon Bonaparte, confirmés par une correspondance et des documens officiels, etc.*; par Barry E. O'Meara, ex-chirurgien de Napoléon. Paris, Chaumerot jeune, 1819, in-8.

*Collection nouvelle de documens historiques sur Napoléon.* Paris, Barrois l'aîné, 1822, in-8°.

*Recueil de pièces authentiques sur le captif de Ste.-Hélène, de mémoires et documens historiques écrits ou dictés par l'empereur Napoléon, suivis de lettres de MM. le grand-maréchal comte Bertrand, le comte de Las Cases, le général baron Gourgaud, le général comte Montholon, les docteurs O'Meara, Warden et Antommarchi, avec des notes de M. Regnault-Warin, et accompagné de la vie de l'empereur Napoléon, et de Notices biographiques, etc.*, par M. Jay. Paris, Corréard, 1822, 5 volumes in-8.

Ce *Recueil* qui contient déjà les numéros I et II des ouvrages de Bonaparte, comprendra en outre les dernières publications faites à Londres par M. O'Meara, en juin 1820.

*Recueil de pièces officielles,*

*destinées à détromper les Français sur les événemens qui se sont passés depuis quelques années, par Fréd. Schoell.* Paris, 1814-16, 9 vol. in-8°, en 38 livraisons.

*Vie politique et militaire de Napoléon, par A.-V. Arnault, ancien membre de l'Institut. Ouvrage orné de planches lithographiées, d'après les tableaux et les dessins des premiers peintres de l'Ecole française.* Paris, Babeuf, 1822, in-fol., 2 vol.

*Histoire métallique de Napoléon, ou recueil des médailles et des monnaies qui ont été frappées depuis la première campagne d'Italie, jusqu'à son abdication en 1815.* Londres et Paris, Treuttel et Würtz, 1819, in-4., fig.

On remarque la gravure d'une médaille frappée à Londres, en mémoire de l'embarquement sur le *Belléophon*.

*Galerie militaire de Napoléon Bonaparte; recueil de tous les tableaux et momumens, où sont représentés les principaux événemens de sa carrière militaire, par David, Gérard, Girodet, Gros, et (faisant suite aux OEuvres de Napoléon) gravé par C. Normand, père et fils.* Paris, Panckoucke, in-fol. 40 livraisons, au trait.

## C.

CADET-GASSICOURT (CHARLES-LOUIS), né à Paris le 23 janvier 1769, était fils de Louis-Claude Cadet-Gassicourt, membre de l'Académie royale des sciences, pharmacien et chimiste distingué. Sa mère, Thérèse-Françoise

Boisselet, descendait, par les femmes, de Vallot, médecin de Louis XIV. L'enfance du jeune Cadet s'écoula sous les yeux de D'Allembert, la Lande, Francklin, Condorcet, collègues et amis de son père, qui formèrent de bonne

heure son esprit et son cœur pour la philosophie et pour la liberté. Il fit ses humanités aux collèges de Navarre et Mazarin. Un ancien recteur, l'abbé Charbonnet, qui lui conserva toujours de l'amitié, racontait que le grand prix du discours français lui aurait été décerné, si la composition du jeune élève n'eût pas été trouvée imprégnée de cette couleur philosophique, dès-lors proscrite dans les établissemens publics d'instruction. Il n'était encore âgé que de quinze ans, lorsqu'il adressa à Buffon un discours sur l'étude de l'Histoire naturelle. Cadet-Gassicourt se maria avant l'âge de vingt ans, et embrassa d'abord la carrière du barreau. Il fut reçu avocat en 1787, et plaïda plusieurs causes avec éclat, entre autres celle de deux individus qui avaient fourni à Marmontel le sujet du Conte intitulé : *Annette et Lubin*. Doué d'un esprit léger et piquant, il ne dut pas rester étranger, dans Paris, à la culture de la poésie. Quelques morceaux, échappés à sa plume, sont remarquables par la finesse ou la grâce. Il obtint même plus tard des succès dramatiques dans un genre secondaire. Il fut aussi, dans sa jeunesse, membre de la *Société de Bienfaisance judiciaire*, et l'un des fondateurs du *Lycée*, connu aujourd'hui sous le nom d'*Athénée de Paris*.

M. Cadet-Gassicourt embrassa avec enthousiasme la cause de la révolution, dont il est resté le défenseur ardent et fidèle jusqu'à son dernier jour. Il fit partie de la première garde nationale parisienne, et marcha, avec son bataillon, contre les brigands qui dévastaient la maison de Saint-

Lazare. Appelé comme témoin devant le Tribunal révolutionnaire, il eut le courage, alors inusité, de déposer en faveur d'un accusé, M. Poujaud de Montjournain ; en un mot, il balança pendant quelque temps, dans sa Section, l'influence des terroristes. Nommé président de la Section du Mont-Blanc, à l'époque du 13 vendémiaire an IV (octobre 1795), M. Cadet-Gassicourt se prononça contre la Convention, ainsi que le firent, à cette époque, un grand nombre d'excellens citoyens. A la suite de cette journée, il fut condamné à mort par contumace et exécuté en effigie. Réfugié dans le Berry, il avait choisi pour retraite une vaste usine, où il s'occupait de perfectionner les procédés des arts mécaniques. Quelques mois après, il se présenta devant un jury qui l'absout. Il continua de s'occuper de littérature et de politique jusqu'après le 18 brumaire.

La mort de son père, arrivée à peu près vers cette époque, jeta Cadet-Gassicourt dans une nouvelle carrière. A l'âge de 31 ans, après une jeunesse consumée tout entière dans le tumulte enivrant des révolutions, il se trouvait chargé seul du laboratoire de son père, principale source de la fortune de sa famille. L'esprit flexible, et, pour ainsi dire, propre à tout, de M. Cadet-Gassicourt, se prêta merveilleusement à cette transformation. Il apporta un noble orgueil à ne point laisser déchoir un établissement que son père avait rendu célèbre. Sans abandonner jamais la philosophie ni les lettres, il devint, avant tout, chimiste et pharmacien. Il subit, avec supériorité, les exa-

mens du Collège de pharmacie, et la réputation de l'officine paternelle grandit encore dans ses mains. Elle n'a pas cessé depuis d'être une des plus renommées de la capitale de la France. Il voulut de plus asseoir sa célébrité sur des titres scientifiques. L'habitude d'écrire, une rédaction facile, un style élégant et agréable, orné, comme son élocution, d'étincelles d'esprit, lui donnèrent souvent de l'avantage sur plusieurs de ses rivaux. Le Discours préliminaire de son *Dictionnaire de chimie* valut à ce livre l'honneur d'être mis à l'*index*, à Vienne et à Madrid. C'est surtout dans les écrits périodiques que M. Cadet-Gassicourt exerça l'activité de son esprit et la facilité de sa plume. En 1806, il provoqua une nouvelle organisation du *Conseil de salubrité*, institution éminemment utile, et qui protège si scrupuleusement la santé publique de notre vaste capitale. Le plan qu'il avait tracé pour cette nouvelle organisation, fut adopté par M. Dubois, alors préfet de police; Cadet-Gassicourt fut nommé secrétaire-rapporteur du Conseil, et, pendant quinze années, il exerça les laborieuses fonctions de cet emploi, avec un zèle et une sagacité dignes d'éloge. C'est de ce poste qu'il fit constamment, et souvent aux dépens de son repos, une guerre acharnée au charlatanisme, qui trouve tant d'occasions de tendre des pièges à l'ignorance et à la crédulité, au milieu d'une population aussi nombreuse que l'est celle de Paris. Comme tous les hommes généreux, Cadet-Gassicourt ne tenait pas compte, dans la poursuite du mal, des chagrins

que pourraient lui occasioner ceux qui en vivent. L'estime publique l'a suffisamment dédommagé de la haine des charlatans.

Napoléon avait donné à M. Cadet-Gassicourt le titre de son premier pharmacien. En 1809, durant la campagne d'Autriche, il l'appela auprès de sa personne, et lui donna le brevet de chevalier de l'empire. L'histoire de ce voyage a été écrite par M. Cadet-Gassicourt, dans un livre rempli d'observations utiles et de faits piquans. En 1812, quoiqu'il fût parvenu à la maturité de l'âge, le savant pharmacien vint s'asseoir sur les bancs de l'Université, pour y prendre le grade de docteur ès sciences. Ses thèses, l'une sur *l'étude simultanée des sciences*, l'autre sur *l'extinction de la chaux*, furent soutenues avec éclat devant un concours nombreux d'auditeurs. A l'époque de la Restauration, M. Cadet-Gassicourt fut nommé membre de la Légion-d'honneur. Depuis, il s'est fait remarquer d'une manière active dans les rangs de l'Opposition. Devenu, par un long exercice de diverses fonctions municipales et gratuites, un des citoyens les plus populaires de Paris, il s'employait avec zèle à l'époque des élections pour faire réussir les candidats de son opinion. Appelé par diverses assemblées électorales aux fonctions de secrétaire, il avait fini par devenir comme un candidat obligé pour cet emploi. Membre du club politique, connu sous le nom de *Société des amis de la liberté de la presse*, il exerça de l'influence sur les élections et sur divers épisodes des affaires publiques, durant les an-

nées qui suivirent l'ordonnance du 5 septembre.

Une affection chronique des viscères intestinaux a mis fin aux jours de M. Cadet-Gassicourt, le 21 novembre 1821, lorsqu'il n'était encore âgé que de 52 ans. Il a été enseveli au cimetière du Père LaChaise, auprès de Parmentier. Deux fils lui ont survécu : l'un docteur en médecine, et gendre du célèbre professeur Dubois, suit avec honneur la profession de ses pères ; le second, jurisconsulte, est déjà connu par quelques productions littéraires. M. Cadet-Gassicourt était membre de l'Académie royale de médecine, et secrétaire de la section de pharmacie. Plusieurs fois il avait présidé la Société de pharmacie de Paris, la Société de médecine du département de la Seine, la Société médicale d'émulation ; il appartenait à un grand nombre d'académies nationales et étrangères. On le rencontrait partout où il était question de philanthropie, de liberté, de sciences, de beaux-arts ; pharmacien de la Société maternelle, du corps des sapeurs-pompiers, membre de la Société philotechnique, de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, de la Société d'enseignement élémentaire, il a laissé dans ces nombreux établissements des traces de sa singulière activité. Aucun projet utile, aucune association bien-faisante, aucune souscription généreuse ne trouvait sa bourse fermée ou son esprit fatigué. Ami des arts, il encouragea les artistes de son crédit et de sa fortune. Savant pratique et populaire, peut-être n'a-t-on con-

testé à ses écrits le mérite de la profondeur, que parce qu'il possédait l'art de voiler la science, pour la rendre plus accessible et plus attrayante. Cadet-Gassicourt avait la physionomie ouverte, la taille élevée, l'allure gracieuse. Son tempérament était sanguin, son humeur enjouée, sa conversation spirituelle et séduisante, son caractère facile et généreux, sa philosophie un peu épicurienne ; mais toujours ses plus vives comme ses plus profondes affections, furent pour le bien de ses semblables et pour la cause de la liberté.

On a publié : 1° *Notice sur la vie et les travaux de Ch.-L. Cadet-Gassicourt*, par J.-J. Vi-rey, dans le *Journal de Pharmacie et des sciences accessoires* ; T. VIII, pag. 1.-15 (janvier 1822), in-8°. — 2°. *Notice nécrologique sur Cadet-Gassicourt*, par M.-A. Jullien (de Paris), dans la *Revue Encyclopédique*. T. XV, pag. 25. — 3°. Enfin, M. Eusèbe Salverte a publié : *Notice sur la vie et les ouvrages de Ch.-L. Cadet-Gassicourt*. Paris, Baudouin frères, 1822, in-8°, 40 pag. On trouve à la fin, les discours prononcés sur la tombe de Cadet-Gassicourt, par l'auteur de la Notice, par M. Boullay, pharmacien, au nom de l'Académie de médecine, et par M. Cadet de Vaux, oncle du défunt.

*Liste des ouvrages  
de Ch.-L. Cadet-Gassicourt.*

I. *Observations sur les peines infamantes, adressées à l'Assemblée constituante.* 1789. in-8°.

II. *L'Anti - Novateur.* 1794, in-8°.

III. *Le Tombeau de Jacques*

*Molay, ou histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, des templiers, des francs-maçons, illuminés, etc.* Paris, Desenne, an V (1797), in-8.

IV. *Raisons d'un bon choix, ou Théorie des élections.* Paris, 1797, in-8.

V. *Le Souper de Molière, comédie, jouée sur le théâtre du Vaudeville.* 1798, in-8.

VI. *La visite de Racan, comédie, jouée sur le théâtre des Troubadours.* 1798, in-8.

VII. *Mon Voyage, ou Lettres sur la Normandie, suivies de quelques poésies fugitives.* 1799, 2 vol. in-12.

VIII. *Le Poète et le Savant, ou dialogue sur la nécessité pour les gens de lettres d'étudier la théorie des sciences.* 1799, in-8.

IX. *Cahier de réforme, ou Vœux d'un ami de l'ordre, adressés aux Conseils et aux commissions législatives.* An VIII (1800), in-8.

L'auteur s'y montre favorable à la révolution du 18 brumaire.

X. *Essai sur la vie privée de Honoré-Gabriel Riquetti de Mirabeau, lu dans une séance publique du lycée Thélusson.* An VIII (1800).

Cet opuscule imprimé dans un recueil périodique intitulé *le Mois*, a été reproduit à la tête des *Lettres à Sophie*, de l'édition des *OEuvres choisies de Mirabeau*, Paris, Brissot-Thivars, 1820-21, 7 vol. in-8. L'auteur dit l'avoir rédigé avec diverses notes ou manuscrits que lui avait confiés M. de La Fage, de Bordeaux, qui avait été vingt ans l'ami de Mirabeau.

XI. *Finot ou le Portier de M. de Bièvre, proverbe archi-bête*

(avec M. de Chazet). 1800, in-8.

XII. *M. de Bièvre ou l'abus de l'esprit, vaudeville* (avec le même et d'autres auteurs). 1800, in-8.

XIII. *L'Esprit des sots passés, présents et à venir, ouvrage philosophique.* 1801, 1 vol. in-18.

XIV. *La chimie domestique, ou introduction à l'étude de cette science, mise à la portée de tout le monde.* 1801, 3 vol. in-12.

XV. *Christophe Morin, ou que je suis fâché d'être riche!* Comédie (avec M. de Chazet, et autres). 1801.

XVI. *Dictionnaire de chimie, contenant la théorie et la pratique de cette science, et son application à l'histoire naturelle et aux arts.* Paris, 1803, 4 vol. in-8.

XVII. *Saint-Géran, ou la Nouvelle langue française, anecdote récente, suivie d'un Voyage au Mont-Valérien, etc.* Paris, Dentu, 1807, 1 vol. in-12.

C'est une parodie du style de M. de Châteaubriand, de Mme de Staël et de leurs écoles.

XVIII. *Cours gastronomique, ou Les Diners de Magnantville.* 1809, in-8.

XIX. *Formulaire magistral et mémorial pharmaceutique.* 1812, in-18. — 2<sup>e</sup> édition, 1814, in-8. — 3<sup>e</sup> édition enrichie de notes de M. Pariset, Paris, Colas, 1816, in-18. — 4<sup>e</sup> édition, Paris, 182...

XX. *Des moyens de destruction et de résistance, que les sciences physiques peuvent offrir dans une guerre nationale.* Paris, 1814, in-8.

XXI. *Eloge de A.-A. Parmentier, membre de l'Institut, etc.; lu à la séance publique de la Société de pharmacie de Pa-*

ris, le 16 mai 1814. Paris, Bleuët, 1814, in-8, 3 feuilles

XXII. *Pharmacie domestique d'urgence et de charité, à l'usage des personnes qui habitent les campagnes, des manufacturiers, des militaires et des marins*, 2<sup>e</sup> édition; Paris, Colas, 1815, in-8.

La première édit. est de Louis-Claude Cadet-Gassicourt, père de notre auteur.

XXIII. *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière, fait à la suite de l'armée française pendant la campagne de 1809; avec une carte du théâtre de la guerre de 1809, en Autriche, et les plans des batailles d'Essling et de Wagram*; Paris, 1817, un vol. in-8.

XXIV. *Analyse raisonnée des listes d'électeurs et d'éligibles du département de la Seine*; Paris, 1817, in-8.

XXV. *Candidats présentés aux électeurs de Paris pour la session de 1817*; Paris, 1817, in-8.

XXVI. *Confidences de l'hôtel Bazancourt*, Paris, 1818, in-8.

L'hôtel Bazancourt est la maison de détention de la garde nationale de Paris.

XXVII. *Les quatre âges de la Garde nationale*, Paris, 1818, in-8.

XXVIII. *Qui nommerons-nous?* Paris, 1820, in-8.

M. Cadet-Gassicourt a coopéré aux ouvrages et journaux suivans :

1<sup>o</sup>. Sous le nom de *Sartrouville*, au recueil intitulé *l'Épiqueurien*, dans lequel il a inséré un grand nombre de chansons agréables et spirituelles.

2<sup>o</sup>. Au *Dictionnaire des sciences médicales*, publié chez M. Panckoucke, in-8., dans lequel il a fourni, entre autres, les articles *Alchimie, Charlatans, Cosmétiques, Fard, Honoraires, Médecine politique*.

3<sup>o</sup>. Au *Dictionnaire d'agriculture*, publié chez le libraire Derterville, in-8.

4<sup>o</sup>. Aux *Annales de Chimie*, de MM. Arago et Gay-Lussac, in-8.

5<sup>o</sup>. Au *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, in-4.

6<sup>o</sup>. Au *Bulletin de pharmacie et au Journal de pharmacie et des sciences accessoires* (chez Colas, in-8.), qui en est la continuation et dont il fut un des principaux fondateurs en 1809. On y distingue les articles suivans : — Recherches géoponiques, avec l'analyse des terres arables. — Recherches sur l'efflorescence des sels. — Mémoire sur la fermentation acéteuse et sur l'art du vinaigrier. — Mémoire sur le café. — Histoire analytique du thé. — Observations sur la propriété dissolvante de l'albumine et d'autres liquides animaux. — Notice sur le blanc de Krems. — Sur un blutteur pharmaceutique. — Sur quelques tabacs du commerce, et sur les sternutatoires en général. — Conjectures sur la formation du fer dans les végétaux. — Description d'un appareil propre à extraire le gaz méphytique des puits et des fosses d'aisance. — Analyse d'une matière rendue par un goutteux. — Mémoire sur le gluten. — Sur de la manne observée sur un saule. — Sur l'arbre cirier (*Myrica*). — Essai

sur un nouvel électromètre. — Sur la coloration des bois indigènes. — Analyse de l'eau minérale de la Chapelle-Godefroy. — Sur les baguettes d'artillerie propres à remplacer les lances à feu. — Notice sur le papayer. — Méthode utile pour reconnaître les vins colorés artificiellement. — Examen des différentes colles fortes, employées dans les arts. — Mémoire sur la gélatine tannée. — Conjectures sur la formation de la glace dans la cavité de la Grâce-Dieu. — Sur les teintures alcooliques, etc.

7°. Aux *Annales des faits et sciences militaires*, publiées chez Panckoucke, en 1817 et 1818, in-8.

8°. A la *Revue Encyclopédique*, où il a fourni les deux mémoires suivans : *Projet d'un Dictionnaire universel bibliographique* (T. II, p. 500); *Projet d'institut nomade* (T. VI, p. 246); et tiré à part, brochure, in-8., 1820.

9°. A la *Biographie universelle*, publiée chez Michaud.

10°. Au *Constitutionnel*, où il a publié entre autres la série d'articles qui forment le compte rendu de l'exposition des produits de l'industrie au Louvre, en avril 1819.

11°. A l'*Esprit des Journaux*, où il a donné en juillet 1817 (p. 193-250) des *Lettres sur Londres et les Anglais*.

12°. Aux *Mémoires de la Société médicale d'émulation*, où il a donné l'extrait d'une *Statistique physiologique et morale*, (8<sup>e</sup> année, 1<sup>re</sup> partie, pag. 160-174).

On doit encore à M. Cadet-Gassicourt des *Eloges de Baumé*,

pharmacien; *Deparcieux*, physicien; *Curaudau*, chimiste; *Lalande*, astronome, et un recueil de poésies légères, intitulé: *Les soupers du jeudi*.

Il a laissé les matériaux d'un *Traité complet de la salubrité publique*, ouvrage important, fruit de longues et fréquentes observations, et auquel une mort prématurée ne lui a pas permis de mettre la dernière main: on annonce qu'il sera publié par son fils.

CAILLY (CHARLES) naquit à Vire en Normandie, en 1752. Après avoir rempli avec distinction diverses fonctions publiques dans son département (le Calvados), durant les premières années de la révolution, il fut nommé en 1796, Commissaire du Directoire près le tribunal de Caen; mais il fut destitué quelque temps avant le 18 fructidor, comme opposé aux principes dont cette journée arrêta le triomphe. En 1798 (élections de l'an VI), il fut élu député du Calvados au Conseil des anciens, dont il fut un des secrétaires, le 21 février 1799. Il parla le 3 brumaire au VII, pour faire approuver neuf Résolutions sur diverses assemblées primaires; il défendit le 9 du même mois, celle sur le régime hypothécaire; le 12 prairial il fit un rapport sur l'organisation du notariat, par lequel il fit admettre les bases sur lesquelles il repose aujourd'hui; le 7 messidor, il soutint les droits de la République dans les successions des émigrés. Il ne fut pas compris dans le nouveau Corps législatif organisé après le 18 brumaire, mais, le 24 avril 1800



il fut nommé président de la Cour d'appel de Caen ; lors de l'organisation de 1811, il fut nommé l'un des présidens de Chambre de la Cour impériale, et il conserva ces fonctions sous le gouvernement royal, dont il reçut son institution définitive en 1819. Cailly appartenait aux diverses académies de Caen, et il en fut un des membres les plus distingués. Il est mort dans cette ville le 8 janvier 1821. Outre son *Rapport* au Conseil des anciens sur l'*organisation du notariat*, qui fut imprimé in-8., la presse nous a conservé de lui un ouvrage intitulé : *Dissertation sur le préjugé qui attribue aux Egyptiens l'honneur des premières découvertes dans les sciences et les arts, lue à la séance publique de l'Académie de Caen, 1802, in-8.* Les journaux savans de l'époque en firent l'éloge. On trouve quelques autres Mémoires de Cailly, mentionnés ou donnés par extrait dans les recueils de l'Académie de Caen.

CARRON (GUY-TOUSSAINT-JULIEN) dit *le jeune*, naquit à Rennes le 23 février 1760. Son père était avocat au parlement de Bretagne ; il avait eu d'un premier mariage plusieurs enfans, dont un entre autres, M. Bonaventure Carron l'aîné, est encore aujourd'hui curé de Dinan. Guy Carron, né d'un second mariage, vint au monde quand déjà son père n'était plus ; il fut élevé avec soin par sa mère, Hélène le Louet, femme qui joignait à un grand mérite, une profonde piété, et conserva toujours pour elle le respect le plus affectueux. Il chérissait aussi particulièrement

une de ses sœurs, Marie-Anne-Jeanne Carron, morte à l'âge de seize ans, le 19 avril 1774, dans les plus vifs sentimens de religion. Dans leur enfance, ils s'excitaient l'un et l'autre à la vertu, soit par leurs entretiens, soit, lorsqu'ils étaient séparés, par des lettres ascétiques, dont on trouve quelques fragmens dans l'abrégé de la vie de Marie-Anne, que son frère a publié, dans le livre des *Héroïnes chrétiennes*. Né avec les plus heureuses inclinations, Carron se montra, dès son enfance, doux, pieux, appliqué à ses devoirs. L'égalité de caractère, une régularité constante de conduite, la solidité du jugement, l'innocence des mœurs ornèrent les premières années de sa jeunesse, et furent presque éclipsées, dans la suite, par une admirable charité pour les pauvres. Cette belle vertu s'emparant entièrement de son ame, devint le mobile de toutes ses actions et la source de toutes les bonnes œuvres qui remplirent sa vie.

Le jeune Carron entra de bonne heure dans cette carrière sublime. Tonsuré à l'âge de treize ans, il s'associa des camarades zélés, avec lesquels il catéchisait les pauvres dans une chapelle, à quelque distance de Rennes. Il leur distribuait ensuite les aumônes qu'il avait recueillies. Il favorisait la vocation de quelques jeunes gens qui n'avaient pas les moyens de continuer leurs études pour l'état ecclésiastique. Son zèle et sa maturité déterminèrent M. de Girac, évêque de Rennes, à avancer pour lui l'époque de la promotion au sacerdoce. Après avoir obtenu des dispenses de Rome, le vertueux jeune homme

fut ordonné prêtre aux quatre-temps de décembre, lorsqu'il n'avait pas encore accompli sa vingt-troisième année. Appelé immédiatement à l'exercice du saint ministère, et nommé vicaire de la paroisse de Saint-Germain de Rennes, son air de candeur et d'innocence parut ajouter à l'onction de ses discours, et sa jeunesse si pure donnait une nouvelle efficacité à ses travaux assidus pour la gloire de Dieu et le bien des hommes. Dès 1785, il fonda à Rennes un établissement en faveur des pauvres. Au moyen des aumônes qui lui étaient confiées, il forma une manufacture de toile de voile, cotonnades, mouchoirs, etc.; deux mille pauvres y étaient occupés, et des sœurs de la charité étaient chargées d'instruire et de surveiller les jeunes filles employées à la filature de coton, de soigner les malades, et de maintenir l'ordre dans la maison. Dans un autre quartier de la ville, le vertueux prêtre avait rassemblé des femmes arrachées au désordre, et les avait placées sous la surveillance de personnes pieuses de leur sexe, qui les faisaient travailler. Le zèle de l'abbé Carron pour les travaux de charité et pour les fonctions de son ministère fut porté si loin, que les fatigues qu'il se donnait altérèrent sa santé. Ses supérieurs ecclésiastiques se joignirent aux médecins pour lui interdire tout travail. Il profita de ce loisir forcé pour faire le voyage de Paris. Là il se lia d'une étroite amitié avec l'abbé Gérard, l'auteur du *Comte de Valmont*. Il recueillit des aumônes pour ses pauvres et pour ses établissemens ;

la reine Marie-Antoinette fut du nombre des personnes dont il reçut les libéralités. Cette princesse à qui l'on avait parlé de l'abbé Carron, y joignit une somme pour lui-même, en lui faisant dire de l'employer à l'achat d'un cheval pour retourner dans sa patrie, les médecins lui ayant prescrit l'usage de cet exercice.

M. Carron refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, prescrit par l'Assemblée constituante. Il fut emprisonné à Rennes, après le 10 août 1792, et déporté à Jersey le 14 septembre de la même année, avec plusieurs autres prêtres et religieux. Il trouva cette île remplie d'émigrés ecclésiastiques et laïques, qui y affluaient de la Bretagne, de la Normandie et du Maine. Son premier soin fut d'établir une chapelle. En 1793, il ouvrit deux écoles pour les enfans des émigrés ; il prenait soin lui-même des garçons, et s'associa un ecclésiastique qui apprenait aux plus petits à lire et à écrire ; les filles étaient confiées à des dames. L'abbé Carron établit, la même année, une pharmacie où les émigrés indigens trouvaient des médicamens, des bouillons et du vin ; un prêtre qui avait autrefois exercé la chirurgie, fut mis par lui à la tête de l'établissement. Une bibliothèque fut encore formée par ses soins, pour fournir des livres aux prêtres que la précipitation de leur fuite en avait privés. Il fit le voyage d'Angleterre afin d'obtenir des secours en faveur de ses compagnons d'infortune, et il recueillait des aumônes de tout côté pour ses divers établissemens.

Le gouvernement anglais ayant jugé à propos, en 1796, de faire passer en Angleterre la plus grande partie des émigrés et des prêtres réunis à Jersey, l'abbé Carron se rendit à Londres où il arriva au mois de septembre de cette année. C'est là que, secondé par M. l'évêque de Saint-Pol de Léon, et soutenu par la bienfaisance des Anglais, il donna la plus grande étendue à ses aumônes, à ses instructions chrétiennes et à l'exercice de toutes les œuvres de charité. Il rétablit d'abord ses deux écoles et sa pharmacie dans la capitale de l'Angleterre. Il ouvrit successivement deux chapelles qu'il pourvut des ornemens nécessaires, et où, secondé de quelques ecclésiastiques zélés, il adressait aux Français émigrés des instructions chrétiennes. La même année il institua un séminaire de ving-cinq élèves, qui a donné plusieurs prêtres à l'église catholique. En 1799, le nombre de ses élèves s'accrut au point qu'il fut obligé de changer de local. Il quitta Londres et vint s'établir au faubourg de Sommerstown, avec ses deux pensionnats. Dans l'un, quatre-vingts jeunes gens recevaient le bienfait de l'éducation, et soixante jeunes filles dans l'autre. Les princes de la maison de Bourbon, et les personnes les plus distinguées de la noblesse anglaise et de la noblesse française, visitèrent ces établissemens auxquels ils prenaient un vif intérêt. Louis XVIII écrivit à M. Carron pour le féliciter de son zèle et l'assurer de sa bienveillance. Ce monarque et les princes de sa famille lui envoyèrent tous successivement leur portrait.

Le vertueux prêtre bâtit à Som-

merstown une grande chapelle, indépendamment de celle qu'il entretenait dans London-Street, Fitzroy-Square. Il établit une Chambre dite de la *Providence*, où se trouvaient du linge, des layettes, du vin et des confitures pour les malades. On y faisait des distributions de soupes et de charbon pendant l'hiver. En outre, l'abbé Carron avait dans ce lieu deux écoles pour les enfans du peuple; il y faisait tous les dimanches un catéchisme pour les pauvres, et s'y livrait à l'exercice de son ministère, comme s'il n'eût pas été chargé d'autres soins. Il secourait en secret des infortunés qui n'osaient s'avouer. On aurait peine à calculer ce qu'il distribuait annuellement d'aumônes. Beaucoup de riches Anglais, catholiques et protestans, s'associaient à ses bonnes œuvres et le rendaient dépositaire de leurs largesses; il aimait à publier qu'il avait trouvé dans cette nation des hommes généreux, toujours prêts à seconder ses pieux desseins pour le soulagement des pauvres. Des Français émigrés eux-mêmes ne furent point étrangers à ces prodiges de bienfaisance; ils donnèrent peu, mais ce fut le denier de l'orphelin.

En 1801, l'abbé Carron, dévoué de cœur à sa patrie, et voyant qu'il pouvait y être utile au rétablissement des institutions et des idées religieuses, vendit sa bibliothèque, et résolut de rentrer en France. Il quitta sa maison et se mit en route pour Calais; mais quelques personnes qui l'avaient précédé, le détournèrent de suivre ses projets. Il revint à Londres peu de jours après, et les ressources inépuisables de la

charité lui formèrent bientôt une nouvelle bibliothèque et un établissement nouveau, qu'il a progressivement accru et sagement dirigé jusqu'en 1814. L'abbé Carron, ami de la paix et dévoué à l'unité de l'église, adhéra au parti le plus modéré, au milieu de l'opposition qui s'éleva, parmi le clergé français resté en Angleterre, contre le concordat de 1801. Il revint en France après la Restauration de 1814, et ne fit point difficulté d'entrer en communion avec l'église établie. Le 20 mars 1815 le détermina à retourner en Angleterre; il ne repassa en France qu'au mois de novembre suivant, et reprit immédiatement le cours de ses bonnes œuvres.

Il établit à Paris, dans le quartier St.-Jacques, près le Val-de-Grâce, un pensionnat de demoiselles; il se livrait en outre aux fonctions ordinaires de son ministère, prêchant, catéchisant et confessant avec zèle. Tous les dimanches, il faisait aux pauvres une distribution de pain, accompagnée d'une instruction sur la religion. Il avait formé une association d'hommes pieux commis, ouvriers, militaires, qu'il réunissait tous les quinze jours pour des exercices de piété. Il habillait des pauvres, payait l'apprentissage d'enfans abandonnés, et savait encore, du fond de sa retraite, s'intéresser à toutes sortes de bonnes œuvres. Ceux qui avaient été témoins en Angleterre des services qu'il rendit dans ce pays, aux Français émigrés des classes les plus élevées, s'étonnaient quelquefois de l'espèce d'isolement où il était laissé. Mais, étranger à toute ambition, l'abbé Carron se félicitait de vivre loin du tumulte du

monde et d'échapper à des honneurs auxquels il aurait pu prétendre. Il avait été nommé, en 1820, Administrateur de la maison du Refuge, pour les jeunes condamnés, et il allait assiduellement visiter et prêcher ces enfans, ainsi que ceux qui sont renfermés à Ste.-Pélagie. Il était aussi l'un des directeurs d'une association formée pour le soutien des petits séminaires, et membre du Bureau de charité du douzième Arrondissement. M. Carron se délassait de ses travaux charitables par la composition d'une foule de livres pieux; ils sont quelquefois fortement empreints de l'esprit de mysticité qui animait leur auteur, mais ils n'ont pas moins efficacement servi à propager, parmi les plus simples, la pure morale de l'évangile. En parcourant leur longue énumération, on sera surpris qu'une vie aussi pleine de travaux actifs, que fut celle de l'abbé Carron, ait pu suffire à la composition de si nombreux écrits.

C'est au milieu des soins vraiment chrétiens qui remplissaient ses journées, que l'abbé Carron fut atteint d'une maladie, jugée d'abord peu inquiétante, mais qui s'aggravant par la suite, l'a conduit au tombeau le trentième jour. Sa douceur et sa patience ne se sont point démenties pendant tout ce temps: il s'occupait de Dieu et des pauvres, et jusque dans son délire, il demandait si l'on avait songé aux malheureux qu'il était accoutumé de secourir. Il reçut les sacremens de l'église avec les signes de la piété la plus expansive; il adressa des paroles pleines d'affection aux personnes qui l'entouraient, et tout faible

qu'il était, il voulut encore se mettre à genoux pour recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement.

Il cessa de vivre le jeudi 15 mars 1821 à quatre heures du matin. On découvrit après sa mort qu'il portait sur lui des instrumens de pénitence, à l'imitation des plus fervens chrétiens des anciens jours de l'église. Ses obsèques eurent lieu le 17, à St.-Jacques-du-Haut-Pas. Elles furent honorées par un grand concours d'ecclésiastiques, parmi lesquels on distinguait des évêques, par la présence d'un grand nombre d'Anglais et de Français de distinction, et surtout par l'affluence des pauvres qui avaient tant de motifs pour pleurer sur ce cercueil. Le corps a été déposé au cimetière de Vaugirard. M. l'abbé de Maccarthy, prêchant sur l'aumône à St.-Sulpice, devant M<sup>me</sup> la duchesse de Berry, le lendemain de la mort de l'abbé Carron, trouva dans ce sujet, l'occasion de payer un tribut d'éloges à la mémoire du vénérable prêtre. En Angleterre, M. Poynter, évêque catholique de Londres, se chargea lui-même de rendre hommage, par un discours, à la charité et aux vertus de l'abbé Carron, dans le service solennel qui fut célébré pour lui, le 29 mars, dans la chapelle de Sommerstown qu'il a fondée. On doit ériger en ce lieu un monument à son souvenir.

On lit une Notice sur l'abbé Carron dans l'*Ami de la religion et du Roi* (T. XXVII, p. 177), où nous avons puisé la plupart des détails qu'on trouve dans celle-ci. Le portrait de l'abbé Carron, dessiné par Laguiche, a été gravé au pointillé par Mécou, 1821,

in-8. On lit au bas ces vers que Delille lui a consacrés :

Les Français exilés seconde providence,  
Dans leur secret asile il cherche leurs malheurs ;  
Il soigne la vieillesse, il cultive l'enfance,  
Il instruit par sa vie, il prêche par ses mœurs,  
Et quand sa main ne peut soulager l'indigence,  
Il lui donne ses vœux, sa prière et ses pleurs.

Le même poète avait dit ailleurs :

A la voix de Carron le luxe s'attendrit ;  
Sa vertu les soutient (les malheureux), et son  
nom les nourrit.  
Par lui, pour l'indigent la douce bienfaisance  
Trouve le superflu même dans l'indigence ;  
Et parmi les bannis, ses pieuses moissons  
De l'avare opulent ont surpassé les dous.

(*La Pitié*, CHANT II.)

*Liste des ouvrages  
de G. - T. - J. Carron.*

I. *Les trois Héroïnes chrétiennes, ou Vies édifiantes de trois jeunes demoiselles.* Paris, Ber-ton, 1786, in-12, (édit. citée par Ersch, *France littéraire*, 1<sup>er</sup> sup. p. 96). — Rennes, 1790, in-12. — 4<sup>e</sup> édit., Paris, 1801. — Paris, 1815, 2 vol. in-18. — 9<sup>e</sup> édit., Paris, 1819, 2 vol. in-18, fig., contenant, ainsi que la précédente, seize vies, au lieu de trois que comprenait la première. — Trad. en anglais par le révérend Édouard Peach ; London, Keating, 1804, in-16.

II. *Les époux charitables, ou Vies de M. le comte et de M<sup>me</sup>. la comtesse de la Garaye.* Rennes, 1787, in-12.

III. *Les modèles du clergé, ou Vies édifiantes de MM. de Sarra, Boursoul, Beurrier et Morel.* Paris, 1787, 2 vol. in-12. (Ouvrage publié en société avec deux amis de l'abbé Carron.)

IV. *Mélanges de cantiques an-*

ciens et nouveaux. Rennes, 1791, in-12. — 1815, 1 vol. in-18, fig., sous le titre de *Recueil de cantiques*, etc.

V. *Réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année*. Winchester, 1796, in-12. — 2<sup>e</sup> édit., sous le titre de *Pensées chrétiennes*, Londres, 1801, 6 vol. in-12. — Paris, 1803, 4 vol. 12. — 4<sup>e</sup> édit., 1815, 6 vol. in-12, chacun divisé en deux parties.

VI. *Pensées ecclésiastiques*. Londres, 1800, 4 vol. in-12. — Paris, 1801, 4 vol. in-12.

VII. *Lemodèle des prêtres, ou Vie de J. Brydaine, missionnaire*. Londres, 1803, in-12. — 3<sup>e</sup> édit., 1804, in 8. — 4<sup>e</sup> édit., 1820, Lyon, Rusand, un vol. in-12.

VIII. *L'Ami des mœurs, ou Lettres sur l'éducation*. Londres, 1805, 4 vol. in-12.

IX. *L'Heureux matin de la vie, ou Petit traité sur l'humilité*. Londres, 1807, 1 vol. in-16. — Paris, 1817, 1 vol. in-18, fig.

X. *Le beau soir de la vie, ou Petit traité sur l'amour divin*. Londres, 1807, in-16. — Paris, 1817, 1 vol. in-18, fig.

XI. *Les attrait de la morale, ou La vertu parée de tous ses charmes*. Londres, 1811, in-16. — Paris, 1817, un vol. in-18, fig.

XII. *L'Art de rendre heureux tout ce qui nous entoure*. Londres, 1811, in-16. — Paris, 1817, 1 vol. in-18, fig.

XIII. *Le trésor de la jeunesse chrétienne, ou Petit traité sur la pureté*. Londres, 1811, un vol. in-16. — Paris, 1815. — 4<sup>e</sup> édit. 1819.

XIV. *La vraie parure d'une femme chrétienne, ou petit traité sur la pureté*. Londres, 1811, un vol. in-16. — Paris, 1815. — 4<sup>e</sup> édit. 1819.

XV. *Les écoliers vertueux, ou Vies édifiantes de plusieurs jeunes gens proposés pour modèles*. Londres, 1811, 2 vol. in-16. — Paris, 1815, 2 vol. in-18. — 4<sup>e</sup> édit., 1819, 2 vol. in-18, fig.

XVI. *Vies des justes dans les plus humbles conditions de la société*. Versailles, 1815, in-12.

XVII. *Le Manuel du militaire chrétien, ou Vies des justes dans la profession des armes*. Versailles, 1815, in-12.

XVIII. *Vies des justes dans les conditions ordinaires de la société*. Versailles, 1816, in-12.

XIX. *Vies des justes parmi les filles chrétiennes*. Versailles, 1816, 1 vol. in-12.

XX. *Vies des justes dans la magistrature*. Paris, 1816, 1 vol. in-12.

XXI. *Vies des justes dans l'état du mariage*. Paris, 1816, 2 vol. in-12.

XXII. *Modèles de dévotion à la mère de Dieu, dans le premier âge de la vie*. Paris, 1816, un vol. in-12; plusieurs fois réimprimé.

XXIII. *Vies des justes dans les plus hauts rangs de la société*. Paris, 1817, 4 vol. in-12.

XXIV. *La route du bonheur, ou coup-d'œil sur les connaissances essentielles à l'homme*. Paris, 1 vol. in-18, fig.

XXV. *De l'éducation, ou Tableau des plus doux sentimens de la nature*. Paris, Adr. Leclère, 1819, 2 vol. in-18.

XXVI. *Les Confesseurs de la foi, dans l'église gallicane, à la fin du dix-huitième siècle.* Paris, Adr. Leclère, 1820, 4 vol. in-8.

XXVII. *Nouveaux justes dans les conditions ordinaires de la société, ou Vies de Mlle Victoire Conen de Saint-Luc, décapitée en 1794; du comte J.-B. Ignace-Isidore de Forbin, décédé en 1814; de Mlle Fr.-M.-Th. d'Argent, décédée en 1813; M.-A. Sauvage, en 1817; Céleste-M.-C. Mettrie-Offray, en 1817; Adélaïde-Marie de Cicé, en 1818.* Lyon, Rusand, 1822, 1 vol. in-12 (ouvrage posthume).

On trouve en tête de ce volume une vie de l'auteur.

L'abbé Carron a laissé en manuscrit : *Vie des justes dans l'épiscopat et dans le sacerdoce; Vie de l'abbé de Lasalle* (instituteur des frères de la doctrine chrétienne); *Nécrologe des confesseurs de la foi.*

CASSAS (VICTOR), Syndic de la compagnie des courtiers de commerce près la Bourse de Paris, a publié diverses brochures sur les finances et sur les emprunts, dans lesquelles il a combattu tantôt M. Bricogne, tantôt M. Casimir Périer. Il est mort à Paris le 16 janvier 1821, âgé de 48 ans. M. Maurice Archdeacon, successeur de M. Cassas dans les fonctions de Syndic des courtiers de commerce, et M. Moret, avocat à la Cour royale de Paris, et neveu de M. Cassas, ont prononcé son éloge sur sa tombe; le premier au nom de sa compagnie, le second au nom de la famille du défunt.

Liste  
des ouvrages de V. Cassas.

I. *Réflexions sur l'écrit* (de M. Bricogne) intitulé : Examen impartial du budget, etc. Paris, Delaunay, 1816, in-8., 3 feuilles.

II. *Un mot à M. Bricogne.* Paris, Bobée, 1816, in-8., 3 quarts de feuille.

III. *Considérations sur l'établissement d'un entrepôt réel de denrées coloniales à Paris, et réponse aux objections des places maritimes.* Paris, Bailleul, 1816, in-4., 3 quarts de feuille.

IV. *Un mot sur l'écrit* (de M. Casimir Périer) intitulé : Réflexions sur le projet d'emprunt. Paris, Bailleul, 1817, in-8., une feuille.

V. *Observations sur les dernières réflexions de M. Casimir Périer au sujet de l'emprunt.* Paris, Bailleul, 1817, in-8. une feuille un quart.

M. Cassas a fourni plusieurs articles sur les finances à la *Gazette de France*, dont il professait les opinions politiques.

CHARBONNIER (ANTOINE-RENÉ) était, avant la révolution, procureur au Parlement de Paris. Après divers travaux relatifs à son état, il quitta Paris en 1808, pour aller établir et diriger le *Journal d'annonces et nouvelles de Châlons-sur-Marne*, qui, en 1811, prit le titre de *Journal du département de la Marne*: il s'occupait en même temps de l'agronomie théorique du pays. Charbonnier est mort le 19 décembre 1820, dans la 79<sup>e</sup> année de son âge. Il était membre de la Société d'agriculture, sciences et

arts de la Marne. On trouve une courte notice sur lui dans le *Recueil de cette société pour 1821*, (Châlons, Boniez - Lambert, in-8., 88 pag.), réimprimée dans l'*Annuaire de la Marne pour 1822*; elle est due à M. Caquot, secrétaire de la Société d'agriculture.

*Liste des ouvrages  
de A. - R. Charbonnier.*

I. *Théorie pratique du Code de procédure civile et du Code civil, en ce qui concerne l'instruction, et de l'Exposé des motifs servant de commentaire à ces lois; dans laquelle on a réuni en un seul cadre (pour éviter toutes recherches) 1° tous les textes des lois et motifs se rapportent à chaque acte de procédure, et à chaque partie de l'instruction; 2° les règles générales et les exceptions sur chaque matière; 3° la forme de chaque acte de procédure et d'instruction prescrite par les lois, avec l'indication des délais dans lesquels ils doivent être faits; 4° le tableau complet des nullités et déchéances, ainsi que les fins de non-recevoir prononcées par les lois nouvelles, qu'il est intéressant de connaître afin de les éviter; 5° le tableau des attributions, droits et devoirs de chaque fonctionnaire public, propre à les guider dans l'exercice de leur ministère; 6° une table d'indication des articles du Code de procédure, correspondant à l'Exposé des motifs, placé au second volume; 7° enfin le Tarif des frais et dépens, textuellement copié sur le Bulletin des lois. Paris, Gide, 1807, 2 vol. in-8.*

II. *L'Art d'améliorer les mauvaises terres, et principalement*

*les terres crayeuses et légères du département de la Marne, etc.* Châlons-sur-Marne, Martin, 1815, in-8.

Cet ouvrage devait former deux volumes; le deuxième qui n'a point été publié, était consacré aux plantations.

CHEVALIER. (Voyez LELIÈVRE.)

COIGNET (HORACE), musicien, né à Lyon en 1736, commença par être dessinateur pour une fabrique de sa ville natale, puis il se fit marchand brodeur; il apprit ensuite la musique vocale, avec le violon, et il s'exerça long-temps sur cet instrument. C'est lui qui a composé la musique du *Pygmalion* de Jean-Jacques Rousseau. Coignets'inspira près de l'auteur et sa composition a résisté aux efforts tentés pour la remplacer. Il obtint même, sans l'avoir recherché, un triomphe flatteur. Se trouvant à Paris au commencement de la Révolution, il assistait à une représentation de *Pygmalion* avec une musique nouvelle. Elle déplut au public qui demanda celle de Coignet, sans se douter de sa présence, et obligea l'orchestre à l'exécuter. Le 27 janvier 1822, à l'ouverture du *Cercle des Arts* de Paris, on lut la scène de *Pygmalion*, avec une musique faite par M. Plantade; mais plusieurs connaisseurs ont paru donner la préférence à l'ancienne. Coignet a conservé jusque dans un âge très-avancé, sa mémoire, sa présence d'esprit et ses qualités aimables. Il est mort à Lyon le 29 août 1821, dans sa 86<sup>e</sup> année; il était membre associé de l'académie de cette ville,



ainsi que de son Conservatoire des arts. On trouve une *Notice* sur H. Coignet dans la *Gazette Universelle de Lyon*, du 26 octobre 1821.

Horace Coignet possédait plusieurs lettres de J.-J. Rousseau, qui périrent avec tout ce qu'il possédait lors du siège de Lyon; mais il avait rédigé un récit historique et très-circonstancié de ses relations avec J.-J. Rousseau, pendant son séjour à Lyon; cet écrit tracé en faveur de M. Charles Pougens, membre de l'Institut, renferme des détails inédits sur le célèbre philosophe dont la curiosité publique aime à épier les moindres mouvemens, et c'est à la complaisance du savant académicien que j'en dois la communication.

*Horace Coignet*  
sur J.-J. Rousseau.

« J.-J. Rousseau vint à Lyon à la fin de mars 1771. Je fis sa connaissance au grand concert de cette ville (c'était un vendredi-saint) : on y exécutait le *Stabat* de Pergolèse. Rousseau était placé dans une tribune au plus haut de la salle, avec M. de Fleurieux de la Tourette. Je montai avec empressement pour le voir. Il était assis sur une banquette placée en arrière. M. de Fleurieux me fit signe d'approcher; en même temps il disait à Rousseau que j'étais un amateur, bon lecteur, et que j'exécuterais bien sa musique. Moi, je lui dis que je voulais lui montrer quelque chose de ma composition pour le soumettre à son jugement, sur quoi il me reparti qu'il n'était pas louangeur. Il me donna rendez-

vous chez lui, pour le lendemain, à 2 heures après-midi. M. Mazoyer (le père de l'auteur de la tragédie de *Thésée*) s'y trouva avec ses enfans. A mon arrivée, Rousseau me parut fatigué, et il me dit qu'il était obligé de sortir dans un quart d'heure. La conversation roula sur l'harmonie; je lui dis que j'avais son *Dictionnaire*, et il parut s'intéresser à moi. Bientôt me trouvant seul avec lui, je lui chantai l'ouverture de mon opéra (1). Ma manière lui plut, il me dit avec feu : « C'est cela, vous y êtes. » Alors il me fit chanter différens *Motets* de sa composition, tandis qu'il m'accompagnait avec une épINETTE. Il m'en demanda ensuite mon sentiment. Je lui répondis qu'ils étaient chantans, mais un peu petits : il en tomba d'accord avec moi, ajoutant qu'il les avait composés pour des religieuses de Dijon. Il oublia qu'il avait à sortir; je restai chez lui jusqu'à cinq heures. A cette heure, il me proposa d'aller à la promenade, et nous restâmes hors de la ville jusqu'à la nuit. Je le ramenai chez lui, et lui promis d'y faire porter mon violon le lendemain. Ce jour-là je lui chantai un *duo* que j'avais composé, en m'accompagnant moi-même sur le violon, pour la seconde partie. Il parut goûter cette innovation, disant : que de cette manière je ne dépendais pas d'un intermédiaire entre le public et moi, et que personne ne pouvait mieux

---

(1) « *Le Médecin d'amour*, pièce que j'avais remise en musique, et dont je soumis, quelque temps après, la partition à Rousseau qui en parut satisfait. »  
(Note d'H. Coignet.)

rendre l'expression musicale que l'auteur de la musique. Là-dessus il me proposa de dîner avec lui. — « Comment, dîner avec Jean-Jacques ! lui répondis-je, de tout mon cœur. » — Il m'embrassa ; le dîner fut gai ; sa femme fut seule en tiers dans notre société. Nous trinquâmes, et nous en étions à la deuxième bouteille, lorsque je lui dis que je craignais de m'enivrer : il me répondit en riant, qu'il m'en connaîtrait mieux, attendu que le vin poussait en dehors le caractère.

» Après le dîner il me communiqua son *Pygmalion*, et me proposa de le mettre en musique, dans le genre de la mélodie des Grecs.

» Nous allâmes pour le lire dans un petit bois, situé non loin de la ville, planté sur une colline qui descendait dans un vallon : là, nous nous assîmes près d'un arbre sur la hauteur. Rousseau me dit : — « Cet endroit ressemble au mont Hélicon. » — A peine eut-il terminé sa lecture qu'un orage mêlé d'éclairs, de tonnerre, et accompagné d'une pluie à verse, vint fondre sur nous. Nous allâmes nous mettre à l'abri sous un vieux chêne. Ce local lui plut infiniment. Nous étions seuls dans cette solitude, qui dépend d'une maison fermée dont je connaissais le propriétaire, lequel se trouvait absent. Le temps devenu serein, nous revînmes en ville, et soupâmes ensemble ; pendant le repas il raconta à sa femme notre aventure.

» Chargé de sa scène lyrique, pénétré de son sujet, je composai de suite l'ouverture que je lui apportai le lendemain : il fut éton-

né de ma facilité. Enfin je terminai cet ouvrage à sa satisfaction. Il me demanda de lui laisser faire l'*andante*, entre l'*ouverture* et le *presto*, de même que la ritournelle des coups de marteau, pour qu'il y eût quelque chose de lui dans cette musique.

» M. de La Verpillière, Prévôt des marchands, et son épouse, femme très-spirituelle, chez qui Rousseau allait souvent, voulurent donner à M. et M<sup>me</sup> de Trudaine qui passaient à Lyon, le plaisir de voir les premiers exécuter *Pygmalion*, sur un petit théâtre qu'ils avaient fait construire à l'Hôtel-de-Ville, où ils logeaient.

» M<sup>me</sup> de Fleurieux remplissait le rôle de Galathée, M. le Texier, celui de Pygmalion. On compléta la soirée par le *Devin du Village*, où Mme. de Fleurieux jouait Colette, M. le Texier, Colin, et moi le devin. Les deux pièces furent bien rendues ; et *Pygmalion* qu'on entendait pour la première fois, fit le plus grand effet. Après la représentation, Rousseau vint m'embrasser dans le grand salon, où la société s'était rendue, en me disant : « Mon ami, votre musique m'a arraché des larmes. »

» Durant l'espace de trois mois que Rousseau est resté à Lyon, je ne l'ai guère quitté ; je dînai tous les jours chez lui ou dans ses sociétés intimes, comme chez Mme. veuve Bois-de-la-Tour, d'une bonne famille suisse, chez laquelle nous passâmes quelques jours à la campagne. Leur maison, appelée Rochecardon, est située dans un lieu agreste, où coule à mi-côteau un petit ruisseau, qui prend sa source à un demi-

quart de lieue de là. C'est à cet endroit que Jean-Jacques a écrit son nom sur un des rochers qui ornent cette fontaine, dont l'eau est parfaitement limpide. Au bas de la colline est un vallon, où un autre ruisseau, beaucoup plus considérable, serpente sur des cailloux couverts de mousse et bordés de grands arbres sans symétrie, ce qui forme un paysage d'un coup-d'œil admirable.

» C'est là que nous allions nous promener un matin : les demoiselles Bois-de-la-Tour, jeunes et remplies de grâces, nous accompagnaient et gravissaient la colline avec légèreté. Rousseau herborisait en admirant cette belle nature. Je lui chantai sa romance du *Devin du village*, en m'accompagnant du violon. Il s'écria dans un moment d'enthousiasme, que tout ce qu'il voyait et tout ce qu'il entendait était pour lui romantique, que c'était un des jours heureux de sa vie.

» En petit comité, il avait beaucoup de gaieté ; il aimait même à railler. Nous dînions à la campagne de Mme. Delessert, lorsqu'il se mit à raconter les absurdités de sa femme, devant elle. Elle lui avait dit entre autres, qu'un monsieur à grosse perruque était venu pour le voir, mais qu'elle l'avait trouvé bien changé. « Vous le connaissez donc, lui dit Rousseau. » — Elle répondit que non ; que c'était la première fois qu'elle le voyait ; mais qu'elle l'avait jugé ainsi parce qu'il était fort pâle. Continuant la plaisanterie sur le même objet, il nous raconta qu'elle prétendait avoir des *vertigos* dans les jambes. Le soir, après que nous fûmes rentrés au logis de Rous-

seau, à la fin du souper, sa femme lui fit des reproches, devant moi, de ses railleries. Il resta un moment interdit ; ensuite, lui prenant la main, il lui en fit des excuses, en lui disant tendrement que personne ne connaissait mieux que lui l'excellence de son cœur. Ils s'embrassèrent.

» Rousseau vint voir mon père, alors septuagénaire, qui s'attendrit jusqu'aux larmes en le voyant. Rousseau fut on ne peut pas plus sensible à cet accueil. Mon père avait ses œuvres, et lui dit, en les lui montrant, qu'il n'aurait pas cru avoir le bonheur d'en voir l'auteur chez lui. Il avait un cabinet considérable d'estampes encadrées, des meilleurs auteurs. En le parcourant, Rousseau fut très-étonné d'y voir une plume encadrée, qui avait servi à Voltaire pour écrire l'*Histoire du frère Consoce et Bouchu* (1), avec une attestation signée de lui. Cette idée de mon père, qui avait beaucoup flatté l'amour-propre de Voltaire, fit l'effet contraire sur Jean-Jacques, qui aurait souhaité de rencontrer dans ce cabinet quelque monument de lui. On lui présenta plusieurs de ses portraits encadrés ; il trouva que les graveurs avaient cherché à le rendre hideux, et dit qu'il n'aurait jamais fait son ami du porteur d'une telle figure.

» Nous étions au mois de mai ; le printemps lui inspirait ses feux ; il me disait : « Mon ami, c'est » à regret que je quitte le temps » des amours ; j'ai 57 ans ; je ne » suis plus fait que pour inspi-

---

(1) Nous pensons que ce titre est écrit d'une manière inexacte.

» rer des dégoûts ; cette pensée  
» m'afflige. »

» L'archevêque de Lyon, M. de Montazet, devant prêcher dans l'église métropolitaine de cette ville, Mme de La Verpillière écrivit à Rousseau pour l'engager à venir entendre le sermon. J'allai chez Rousseau à l'heure du rendez-vous ; c'était le matin ; il en était au troisième brouillon pour répondre à la charmante épître de cette dame. Heureusement pour le tirer d'embarras, nous entendîmes la voiture qui venait nous chercher. Aussitôt il jeta au feu toutes ses lettres commencées dont il était mécontent ; il me dit après, à ce sujet, que son imagination était lente à se mouvoir, qu'elle ressemblait à ces décorations des théâtres d'Italie, qui, au moment du changement, paraissent s'écrouler, et finissent par nous offrir un bel optique.

» Vers cette époque, un événement tragique se passa aux environs de Lyon. Deux amans se donnèrent volontairement la mort, parce que les parens de la jeune fille ne voulaient pas leur union. Celle-ci attira le jeune homme à la maison de campagne de sa mère, d'où elle était absente ; après s'être promenés long-temps, et avoir pris un léger repas, ils se renfermèrent dans la chapelle de la maison. Là, au pied de l'autel, ils se jurèrent une foi mutuelle, et terminèrent leurs jours avec des pistolets, qu'ils avaient attachés à leurs bras au moyen de rubans.

» Je racontais à Rousseau cette scène tragique, au moment où elle venait de se passer. — « Mon » ami, me dit-il, je me trouve

» trop heureux d'exister à pré-  
» sent, et d'être sur les lieux où  
» une action si héroïque s'est  
» passée. — Il me demanda quel  
» âge avait le jeune homme. — 32  
» ans. — « Eh bien, c'est à cet âge,  
» s'écria-t-il, qu'on sait se déci-  
» der, et non pas au mien, où  
» l'on est lâche, pusillanime,  
» sans courage. » Il m'engagea  
d'aller sur les lieux, d'y dessiner  
l'intérieur de la chapelle où les  
deux amans s'étaient donné la  
mort, et de faire en sorte de lui  
rapporter quelques parcelles des  
rubans qui avaient servi à re-  
tenir les armes ; il ne connaissait  
qu'à le trait de Pétus et Arrie qui  
égalât ce courage.

» Rousseau voulant faire enten-  
dre au grand concert un motet  
qu'il avait composé, il y avait  
alors vingt ans, me chargea, à  
la première répétition, de condui-  
re l'orchestre. Les musiciens en  
prirent de l'humeur contre lui,  
disant qu'il ne les croyait donc  
pas capables d'accompagner sa  
musique. Celle-ci froide et sans  
effet, se ressentait du temps où il  
l'avait composée. Depuis, cet art  
avait fait des pas de géans, en  
Italie, grâces à Jomelli, Picci-  
ni, etc., en France grâces à Phil-  
idor, Grétry, Monsigny. Des oreil-  
les, déjà accoutumées à entendre  
leurs productions ne purent être  
flattées du motet de Rousseau,  
malgré l'enthousiasme que sa  
personne inspirait. Le samedi,  
veille du jour où l'on devait exé-  
cuter sa musique, était précisé-  
ment celui qu'il avait choisi pour  
m'envoyer à cette maison de cam-  
pagne, où s'étaient donné la mort  
les deux amans dont j'ai parlé.  
Rousseau voulant que je laissasse  
son motet à la disposition des mu-

siciens, me pressa fort de partir. Il fallait aller à plus de trois lieues de Lyon; je remplis ses vœux; je dessinai l'intérieur de la chapelle, et lui rendis un compte exact de ce que j'avais vu, ainsi que de ma conversation avec la fermière qui avait préparé le dîner des deux amans, qui le leur avait servi, et qui me donna tous les détails jusqu'au moment où ils se renfermèrent dans la chapelle.

» Enfin, son motet eut le sort que j'avais prévu; il ne réussit point. Une nombreuse réunion était allée pour l'entendre. Rousseau s'en prit aux musiciens. Le chagrin qu'il éprouva de ce mauvais succès le décida à quitter Lyon. Le lendemain, je vins lui rendre compte de ma mission; il me témoigna ses regrets de ce que je n'avais pas accompagné sa musique, et dit que, si j'y avais été, elle aurait été mieux rendue. Il se calma un peu en écoutant les renseignemens que je lui donnai sur l'aventure tragique, et il accepta le dessin de l'intérieur de la chapelle.

» Je revins chez lui à mon ordinaire, le surlendemain: le soir, quand je le quittai, il m'embrassa avec tendresse. C'était un adieu qu'il me faisait. Il avait pour moi une amitié sensible que je lui rendais bien. Sa femme me dit, en me reconduisant, qu'il allait à Paris, et qu'il n'avait pas voulu me le dire, à cause de la peine qu'il ressentait de se séparer de moi.

» Tout le temps que J.-J. Rousseau est resté à Lyon, je ne passais pas un jour sans le voir; ses sociétés étaient les miennes. Nous allions souvent chez M. Cornabé,

dont la famille intéressante cultivait les arts; on y donnait de temps en temps des concerts; Rousseau y assistait, de même qu'à ceux qu'on donnait chez M. de la Verpillière, où l'on jouait son *Pygmalion* et le *Devin du village*. On y représenta aussi *Mélanie*, de la Harpe. J'avais composé une ouverture dans le genre pathétique, qui peignait les différentes situations de la pièce. Ce drame fut parfaitement bien rendu: Mélanie fut si bien jouée par madame de Fleurieux, que Rousseau répondit à ceux qui lui demandaient s'il était content: « Voyez mon habit couvert de larmes. »

» Le jour du départ de Rousseau, je rencontrai M. Bois-de-la-Tour fils, qui allait à la campagne de sa mère. Rousseau y était allé coucher pour partir le lendemain de grand matin. Je priai M. Bois-de-la-Tour de lui témoigner tous mes regrets de son départ, et de lui dire que je ne m'en consolais que dans l'espoir de le voir bientôt à Paris; en même temps je lui remis une petite lanterne que Rousseau me donnait tous les soirs, pour servir à me conduire lorsque je me retirais de chez lui. Je la lui rapportais exactement le lendemain, parce qu'il paraissait y tenir beaucoup. Je n'imaginai pas qu'il ne me l'avait laissée qu'afin d'en faire un monument, comme mon père avait fait de la plume de Voltaire.

» A son arrivée à Paris, Jean-Jacques écrivit à M<sup>me</sup> de la Verpillière, en la priant de me demander la musique de son *Pygmalion* pour la lui faire passer. Je témoignai à cette dame ma

surprise de ce qu'il ne s'adressait pas directement à moi : en lui répondant elle inséra dans sa lettre ma réflexion. Jean-Jacques lui répondit que je ne devais pas en être étonné, attendu que je lui avais rendu sa lanterne : son imagination en était tellement frappée, qu'il y avait sept à huit lanternes dans sa lettre, ce qui fit rire la société de M<sup>me</sup> de la Verpillière, où elle fut lue.

» Peu de temps après je lui écrivis : son humeur s'était dissipée ; je lui exprimais tout mon attachement. Il me répondit sur le même ton, en m'encourageant à cultiver les talens que la nature m'avait donnés (ce fut son expression).

» On représenta chez M<sup>me</sup> de Brionne, à Paris, la scène de *Pygmalion* : Rousseau était présent ; il reçut des complimens sur les paroles et sur la musique.

» Il parut une note dans le *Mercur de France*, dans laquelle on disait qu'un *Anglais*, passant à Lyon, y avait entendu la scène lyrique de *Pygmalion*, dont les paroles et la musique étaient également sublimes, étant du même auteur. Je laissai s'écouler deux mois, comptant que Rousseau relèverait cette erreur ; ce fut inutilement. Alors j'écrivis à Lacombe, rédacteur du *Mercur*, que la musique de *Pygmalion* n'était pas de Rousseau, mais que j'en devais le succès aux conseils de ce grand homme, dont la présence m'inspirait. Je me décidai ensuite à la faire graver, en donnant à Rousseau ce qui lui appartenait. Il n'en fallut pas davantage pour le refroidir à mon égard. Un an après, des négocians de Lyon qui le virent à

Paris, me dirent qu'il leur avait parlé de moi avec intérêt, et qu'il avait dit qu'il espérait me voir dans cette ville.

» Tout ce narré est de la plus exacte vérité. »

H. COIGNET (1).

COIGNY (MARIE-FRANÇOIS-HENRI-DE-FRANQUETOT, duc de), pair et maréchal de France, chevalier-commandeur des ordres du roi, commandeur-honoraire de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Louis et membre de la Légion-d'honneur, naquit à Paris, le 28 mars 1737. Il entra, dès sa première jeunesse, dans la carrière militaire parcourue avec éclat par son aïeul, le vainqueur de Parme et de Guastalla, et fit une partie des guerres de Hanovre, où il commanda un corps de cavalerie, avec le grade de mestre-de-camp. Il assista, en 1761, à l'affaire d'Obérens, où périt le prince Henri de Brunswick, l'un des frères du prince-héritaire. Après avoir parcouru successivement différens grades, il fut promu à celui de lieutenant-général, le 1<sup>er</sup> mars 1780. Il fut en outre revêtu du titre de colonel-général des dragons, et de celui de premier écuyer de Louis XVI, qu'il conserva jusqu'à la suppression de cette charge. Bientôt les dignités et la naissance du duc de Coigny lui firent jouer un certain rôle à la cour, et il fut admis dans la société la plus intime de la reine

(1) Nous n'avons fait à ce récit que de légers changemens de rédaction, que les négligences du style de l'auteur rendaient indispensables.

Marie-Antoinette et des personnes en qui elle avait placé ses affections. Aussi il n'est pas rare de rencontrer le nom du duc de Coigny dans la plupart des mémoires de ce temps.

Le duc de Coigny avait été élu député par la noblesse de Caen, aux Etats-généraux de 1789, mais il n'y parut que pour signer toutes les protestations de la minorité, après quoi il émigra en 1792. Il fit les campagnes de l'armée des princes, où il commandait la maison militaire du roi ; il passa ensuite au service de Portugal, avec le grade de capitaine-général, qui équivalait, à peu près, à celui de maréchal de France. Le duc de Coigny ne rentra en France qu'après la Restauration ; depuis cette époque, il fut successivement promu à la dignité de pair, le 4 juin 1814, et à celle de maréchal de France, le 3 juillet 1816. Il était aussi gouverneur du château de Fontainebleau, et de l'Hôtel des Invalides, depuis le 13 janvier 1816. C'est là qu'il est décédé le 19 mai 1821. Ses restes reposent dans l'église de cet établissement. Le maréchal de Coigny était un des plus vieux officiers-généraux de l'ancienne armée française ; il avait paru à la cour de trois rois de France, Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII. L'Association paternelle des chevaliers de St.-Louis, destinée à secourir les membres de cet ordre tombés dans l'indigence, l'avait choisi pour son président. Son fils ne lui ayant pas survécu, il a eu pour successeur à la Chambre des pairs, son petit-fils, Louis de Coigny. Sa petite-fille a épousé M. le général Sébastiani. M. de

Rosambo a prononcé l'éloge du maréchal de Coigny, à la tribune de la Chambre des Pairs, dans la séance du 28 juin 1821. Cet éloge est imprimé dans le *Moniteur* du 26 juillet de la même année.

COMNÈNE (DÉMÉTRIUS-STÉPHANOPOLI-CONSTANTIN), naquit en 1749 dans l'île de Corse, où sa famille était établie. « On ne peut pas douter que M. de Comnène ne soit issu en ligne directe de David, dernier empereur de Trébisonde, tué par ordre de Mahomet II, l'an 1462. » Ainsi s'exprimait M. Chérin, généalogiste des Ordres du roi, dans un mémoire dressé sur les pièces produites par la famille Comnène. Ces conclusions furent adoptées par lettres-patentes de Louis XVI, du mois d'avril 1782. Elles contiennent la généalogie détaillée de la famille des Comnènes et sont imprimées en tête du *Précis historique* de cette maison, indiqué ci-après. C'est sur la foi du même ouvrage que nous rapportons les détails généalogiques contenus dans cet article. Après avoir occupé le trône de Constantinople et celui de Trébisonde, d'où ils furent renversés par les Ottomans, les Comnènes étaient passés dans le pays des Maniotes, où ils dominèrent encore pendant deux siècles, et de là en Corse, où leur famille conserva un rang distingué, jusqu'à l'époque de la réunion à la France. Constantin Comnène, 41<sup>e</sup> descendant de Nicéphore, le premier de cette famille qui ait occupé le trône de Constantinople, prit du service dans le régiment Royal-Corse-cavalerie, avec le

grade de capitaine. Les vicissitudes d'une vie agitée lui avaient donné une sorte d'aversion pour l'illustration de son origine, et il souhaita de voir éteindre sa branche. C'est dans cette vue qu'il engagea l'aîné de ses fils qui servait en France, à prendre les ordres sacrés. Celui-ci est mort il n'y a que peu d'années, après avoir été attaché à la paroisse de Saint-Gervais à Paris. Le plus jeune, le comte Georges Comnène, vit encore; il a le grade de capitaine d'infanterie, avec la croix de St.-Louis. Démétrius, qui fait l'objet de cet article, fut le second des fils de Constantin. Dès son enfance, son père l'envoya à Rome, où le maréchal d'Aubeterre, alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, obtint pour lui une place au collège de la Propagande, dans lequel il faut, dès l'âge de seize ans, se vouer à l'état ecclésiastique; mais le jeune homme ne se sentant pas de vocation pour cet état, quitta de lui-même le collège, et revint en Corse à l'âge de 18 ans. Il entra au service de France en 1775, et fut pourvu d'une compagnie de cavalerie en 1779. Une petite mission lui fut confiée dans le Levant; c'est à son retour qu'il produisit et fit reconnaître les titres de sa famille, au moyen desquels il obtint l'honneur de monter dans les carrosses du roi. Emprisonné lors du voyage du roi à Varennes, il profita de la liberté qui lui fut rendue, pour se rendre à Coblenz sous les drapeaux des princes émigrés de la maison de Bourbon. Le comte d'Artois l'envoya à Naples en 1796, auprès de Ferdinand IV. Vers cette époque le roi d'Espagne et le duc de

Parme lui assignèrent tous deux une pension. Obligé de quitter les États de Parme pour éviter de tomber entre les mains de l'armée française, Démétrius Comnène se réfugia en Bavière. Rentré en France en 1802, sur l'invitation de M. de Vaubecourt, chargé d'affaires de Louis XVIII à Munich, il vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. A cette époque il obtint le grade de maréchal-de-camp et la croix de St.-Louis. Durant les cent jours, il était passé à Londres, et il s'y trouvait dans le plus profond dénuement. Démétrius Comnène est mort à Paris le 8 septembre 1821. Il a été enterré au cimetière de Vaugirard. En 1784, il avait épousé Mlle. Boucherville de la Chaussée, dont il n'a point eu d'enfans. C'était un homme d'un esprit cultivé, qui connaissait également bien le grec ancien et le grec moderne, et parlait plusieurs langues. Il avait vu Bonaparte en Corse dans sa jeunesse. On assure qu'il existe encore des Comnènes dans cette île.

*Liste des ouvrages  
de D.-S.-C. Comnène.*

I. *Précis historique de la Maison impériale des Comnènes, où l'on trouve l'origine, les mœurs et les usages des Maniotes, précédé d'une filiation directe et reconnue par lettres-patentes du roi, du mois d'avril 1782, depuis David, dernier empereur de Trébisonde, jusqu'à Démétrius Comnène, actuellement capitaine de cavalerie.* Amsterdam (Paris), 1784, in-8. de 184 pages, plus l'Errata.

II. *Lettre de Démétrius Com-*



nène à M. Koch, membre du Tribunal, auteur de l'ouvrage intitulé : Des révolutions de l'Europe, sur l'éclaircissement d'un point d'histoire relatif à la fin tragique de David Comnène, dernier empereur de Trébisonde, précédée et suivie d'une notice historique sur la maison impériale de Comnène. Paris, Rondonneau, 1807, in-8. de 63 pages.

III. Notice sur la maison Comnène et sur ses vicissitudes, sur les circonstances qui l'ont transplantée en France, et sur le dévouement du prince Démétrius Comnène à la cause du roi, pendant la révolution. Paris, Demonville, 1815, in-8. d'une feuille.

On dit que Démétrius Comnène a laissé un ouvrage manuscrit, destiné à démontrer que les peuples de la Grèce, avant Homère, n'étaient pas dans l'état de barbarie.

CORVETTO (LOUIS - EMMANUEL), naquit à Gènes le 11 juillet 1756. Il fut d'abord avocat distingué dans cette ville, où il eut pour maître l'habile jurisconsulte Hyacinthe Mazzola, attaché particulièrement au Sénat de la sérénissime république. Après avoir adhéré à la révolution qui éclata le 21 mai 1795, et qui plaça l'État de Gènes sous l'influence des principes de la révolution française et de son gouvernement, Corvetto entra d'abord au Gouvernement provisoire de la nouvelle République Ligurienne, et devint successivement, membre du conseil des Anciens et ensuite du Directoire exécutif, le 8 juin de cette même année. Elu président du

Directoire, il tint les rênes de l'État d'une main prudente et sage, dans des conjonctures fort difficiles. Une circonstance particulière de son administration, c'est que tandis que ses collègues du Directoire continuaient d'exercer leur profession d'avocat, Corvetto seul les abandonna entièrement, pour s'adonner sans partage à l'exercice de ses fonctions, qui pourtant étaient gratuites. Éliminé du Directoire, par la voie du sort, en 1799, il fut appelé à la Cour de cassation par les votes du Corps législatif. En même temps le corps municipal l'avait nommé défenseur des accusés indigens, devant les tribunaux criminels et les commissions militaires : cette charge était aussi gratuite. Lorsque les Français, repoussés de l'Italie par Souwaroff, se réfugièrent dans Gènes, M. Corvetto y était ministre des affaires étrangères. Il fut nommé commissaire-général près le général en chef Masséna, dont, par son esprit souple et insinuant, il sut gagner toute la confiance. Admis, sans caractère diplomatique, aux conférences de Sestri et de Cornigliano où fut conclue la capitulation, Corvetto réussit à stipuler les intérêts d'une république, que les puissances ennemies n'avaient jamais reconnue. La bataille de Marengo ayant replacé l'état de Gènes sous l'influence française, M. le général Dejean fut envoyé dans ce pays en qualité de ministre extraordinaire de France pour y organiser le gouvernement. M. Corvetto, qui lui avait été nominativement recommandé par le premier Consul, fut choisi pour être membre de la Commission extraordinaire du

gouvernement Ligurien et de la Consulta législative ; il est même certain qu'il fut question de lui conférer la dignité de Doge, mais il se refusa aux ouvertures qui lui furent faites à cet égard, soit à cause de la médiocrité de sa fortune, soit peut-être pour ne point choquer les vieilles habitudes de son pays, qui réservaient exclusivement aux familles nobles la dignité de Doge : or, M. Corvetto appartenait à une famille bourgeoise. Il accepta les fonctions de directeur de la banque de Saint-Georges (1), qui n'étaient pas incompatibles avec la profession d'avocat. Il remplissait encore cette place, lorsque la Ligurie fut réunie à la France.

Cette réunion était contraire, en tout état de cause, aux intérêts nationaux de l'Italie ; dans les circonstances où elle fut effectuée, elle était contraire aux intérêts et à la liberté européenne, puisqu'elle agrandissait l'influence française dès-lors si démesurée, et qui avait pris une direction si funeste. Sans doute personne n'était en état, à Gènes, de s'opposer aux volontés politiques du chef du gouvernement français ; la prudence et le bon sens conseillaient la résignation. Mais à ces époques de calamités nationales, les meilleurs citoyens ne sont pas ceux qui consentent à légitimer la force en lui prêtant leur adhésion, dussent-ils recevoir en échange des honneurs et des richesses qui

finissent quelquefois par les absoudre aux yeux du vulgaire. M. Corvetto ne peut point être disculpé d'avoir adhéré et peut-être prêté la main à cette nouvelle révolution, qui renversait définitivement l'indépendance de son pays. Les fonctions auxquelles il fut appelé ne tardèrent point à le révéler. Nommé d'abord président du collège électoral du département, il fut fort bien accueilli par Napoléon lors de son passage à Gènes, en 1805, nommé conseiller-d'État de l'empire Français, et reçut le même jour, par double brevet, les titres de chevalier et d'officier de la légion-d'honneur ; il obtint successivement, par la suite, du même gouvernement, les titres de comte, de commandant de la légion-d'honneur, et de chevalier de la Couronne de fer. Arrivé à Paris au mois de mars 1806, il travailla à la rédaction du Code de commerce, avec MM. Beugnot et Begouen, ses collègues au Conseil-d'état. Dans le sein de cette assemblée, il protégea plusieurs fois les intérêts de son pays natal. En 1811, il fut chargé, avec un de ses collègues au Conseil, de la visite des prisons d'état. Triste mission, uniquement destinée à pallier une institution illégale, et qui ne méritait point d'autre réforme qu'une suppression absolue.

Après la restauration de 1814, M. Corvetto fut maintenu au tableau du Conseil-d'état du gouvernement royal, publié le 4 juillet de cette année, et présida le comité des finances. En même temps, il obtint du gouvernement Français des lettres de grande naturalisation ; on assure

(1) C'est en cette qualité qu'il publia un *Essai sur l'origine et les moyens de réorganiser la banque de St.-Georges*.

que ce fut après avoir refusé un porte-feuille ministériel, que le dernier roi de Sardaigne lui fit offrir par son ambassadeur à Paris. Sa conduite durant les cent jours fut adroite. Il se laissa porter au Conseil-d'État impérial, mais il ne signa point la délibération du 25 mars; il s'abstint même de siéger sous divers prétextes, et l'état de sa santé le retint à la campagne jusqu'à la rentrée du roi. A cette époque, il s'empressa de venir reprendre ses fonctions, et dès le 9 juillet, il fut nommé président d'une commission de conseillers d'État, chargée de défendre les intérêts relatifs aux transactions des départemens occupés militairement par l'ennemi. Après la retraite de MM. de Talleyrand et Fouché, M. Corvetto fut appelé au département des finances, dans l'administration qui se forma sous la présidence de M. le duc de Richelieu, au mois de septembre de cette année. On croit que c'est M. de Talleyrand, dont le crédit fut plus d'une fois utile à M. Corvetto, qui le proposa pour cette importante fonction.

Au reste les circonstances où se trouvait la France quand le nouveau ministre prit le porte-feuille, semblaient devoir en faire plutôt un objet d'effroi qu'un objet d'ambition. L'expérience n'avait point encore appris jusqu'ou s'étendent nos ressources, et tout ce qu'une administration régulière peut tirer de la France, seulement par le bon ordre des finances et la fidélité aux engagements. M. Corvetto, en sa qualité de ministre, parla souvent dans les deux Chambres sur les

projets de loi financiers qui y furent discutés. Le 3 novembre 1815, il demanda à la Chambre des députés l'annulation de la loi du 28 floréal an XI (27 avril 1803), qui assujettissait à un droit spécial les denrées coloniales françaises réimportées par mer, et proposa un autre mode d'organisation. Le 19 décembre, il exposa les motifs de deux projets de loi, dont l'un avait pour objet le recouvrement provisoire, sur les rôles de 1815, des quatre premiers douzièmes des contributions de 1816; expédient utile à cause de l'urgence des circonstances, mais qui, par un usage répété d'année en année jusqu'à ce jour, était devenu un véritable désordre, dont la cessation fut long-temps désirée. Le second projet de loi était relatif à la création d'inscriptions sur le Grand-Livre de la dette publique, destinées à faire face aux charges imposées par le traité du 20 novembre 1815. Quelques jours après, M. Corvetto présenta le budget de 1816, dont le système, considérablement modifié par la Chambre des députés, s'est à peu près reproduit dans toutes les lois annuelles des finances qui ont suivi jusqu'à ce jour.

Durant le cours de la discussion de cette loi, le ministre des finances défendit les droits des créanciers de l'arriéré, qu'une portion de la Chambre paraissait disposée à traiter avec rigueur. Il soutint qu'on ne pouvait leur retirer le gage que leur avait donné la loi des finances du 23 septembre 1814. Le 23 mars, il présenta un projet de loi, conçu dans un système nouveau, pour le remboursement de l'emprunt

(forcé) de 100 millions. La fidélité aux engagements, observée scrupuleusement en matière de finances, depuis la Restauration, est la source essentielle du brillant crédit dont jouit la France. Elève de l'école fiscale de l'empire, M. Corvetto laissa échapper dans ses rapports officiels ou dans ses discours de tribune quelques phrases mal sonnantes et même quelques opinions erronées ; mais du moins il eut le bon esprit de ne point contrarier absolument la tendance vers un système de crédit, dont il n'avait point d'abord conçu l'espérance. Les banquiers de Paris sont les véritables fondateurs de ce système, qui fait la gloire et la prospérité de la France. Si M. Corvetto n'a point méconnu entièrement l'importance de leurs propositions, on lui reproche d'avoir accordé trop à l'influence qu'il voulut supposer aux maisons de banque étrangères, sur l'amélioration de nos fonds publics.

Deux emprunts ont été effectués sous le ministère de M. Corvetto ; un emprunt de 12 millions de rentes en 1817 ; un emprunt de 16 millions de rente en 1818. L'emprunt du 30 mai 1818 a été le sujet de vifs reproches de la part des banquiers qui siègent au côté gauche de la Chambre des députés ; il est certain qu'il fut adjudgé sans publicité et sans concurrence, d'après un mode que le gouvernement a écarté depuis, lors de la négociation de l'emprunt de 1820. Il est certain encore qu'une société française avait fait offrir au ministre un prix plus avantageux que celui qu'il a consenti. Mais ces circonstances qui, considérées isolément, rendraient la

conduite du ministère si hautement blâmable, permettent de supposer qu'elles entrèrent pour quelque chose dans les stipulations qui amenèrent l'évacuation définitive du territoire français, et que l'emprunt dont il s'agit avait pour but avoué. Certaines insinuations, observées dans les discours ministériels, fortifient cette conjecture. Or, il est certain que les négociateurs de l'étranger, qui consentaient d'avancer le terme fixé par les traités à l'occupation militaire, avaient le droit d'obtenir des garanties pour le parfait acquittement des charges pécuniaires. L'emprunt de 1817 a encouru un autre reproche ; on a insinué assez clairement à la tribune qu'il avait servi d'instrument aux faveurs et aux influences ministérielles. Ici il existe au moins des présomptions défavorables, puisque les ministres et leurs amis se sont opiniâtrément refusés à ordonner l'impression de la liste des parties prenantes, que l'Opposition a vivement sollicitée. Pourtant, si cette liste ne devait donner lieu à aucune observation fâcheuse, il était naturel qu'on s'empresât de la manifester. Le secret où elle est restée ensevelie laisse le champ libre aux conjectures, et même il donne du poids aux accusations. S'il arrivait que celles-ci ne fussent point fondées, la discrétion du ministère serait une faute gratuite, que rien n'excuse plus depuis que les opérations de l'emprunt sont consommées.

M. Corvetto a encore dressé le budget de 1817, sur les mêmes errements à peu près que celui de l'année précédente. Le 20 avril 1816, il avait présenté un projet

de loi dont l'objet était de révoquer un décret de l'Assemblée constituante, qui avait annulé l'acte d'engagement de l'ancienne baronnie de Fénéstrange, concédée au duc de Polignac le 4 juin 1782, moyennant une somme d'un million 200 mille francs. Ce projet, que la fin de la session ne permit point de discuter, n'a pas été reproduit depuis. M. Corvetto, qui s'occupait presque uniquement de finances, ne dut pourtant point rester étranger, comme membre du cabinet, à l'ordonnance du 5 septembre 1815. On assure que son opinion fut en faveur de cette grande mesure. L'état de dépérissement réel de sa santé, plutôt qu'aucun motif politique, lui fit abandonner le porte-feuille des finances vers la fin de l'année 1818, quelques semaines avant la dissolution de l'administration avec laquelle il était monté au pouvoir. On avait déjà jusqu'à trois fois refusé sa démission. Il se retira comblé de faveurs. Le Roi lui fit un don de 50,000 fr., lui accorda la jouissance du pavillon de la Muette à Passy, le titre de ministre d'État et membre du Conseil privé, et le brevet de grand'croix de la Légion-d'Honneur. On croit même que la pairie lui était destinée, mais que le défaut d'héritier mâle et le désir de retourner pour toujours dans sa patrie lui fit renoncer à cette faveur. En effet, M. Corvetto ne tarda point à se rendre à Gênes, auprès de M. Schiaffino, son gendre, consul de France dans cette ville. L'air et le climat de sa patrie ne purent rien pour le rétablissement de sa santé; elle ne fit plus que dépérir pendant environ

deux années, au bout desquelles il expira le 13 mai 1821, âgé de près de 65 ans. Il n'a laissé qu'une fortune médiocre, mais le roi de France a accordé à sa veuve une pension de 10,000 fr.

Il ne paraît pas que M. Corvetto ait jamais eu des idées très-positives en politique. Il appartenait à cette classe d'hommes d'État qui conçoivent et respectent les intérêts de la société nouvelle, mais qui restent sans foi pour les institutions et les principes politiques, quels qu'ils soient. Toujours fidèle au pouvoir, exercé en sens opposé, s'il ne l'arrêta jamais de front, il contribua quelquefois à rectifier ses déviations. Dans sa patrie et dans le Conseil d'État de France, il jouit de la réputation d'un financier habile. On peut dire qu'il la soutint dans son administration ministérielle; car ses opérations furent sages et bien réglées. Il débrouilla le chaos des liquidations et des charges de toute espèce accumulées par la guerre, l'invasion, et par trois révolutions successives. S'il est possible de critiquer ses emprunts, il est certain du moins qu'ils furent couronnés d'un plein succès, et qu'ils ont puissamment contribué, n'importe à quel prix, à ramener l'ordre et la prospérité dans les affaires financières de notre pays. C'est sous son administration ministérielle que furent créées les Reconnaissances de liquidation dont le crédit s'est si bien soutenu, et que la Caisse d'amortissement reçut son organisation définitive, et commença une véritable vie. Nous ne disons pas que tout cela soit dû à M. Corvetto; mais enfin, il est toujours

heureux pour un ministre de laisser l'attache de son nom à de pareilles institutions. Cela prouve au moins qu'il savait apprécier les bonnes choses, et ne leur refusait pas son assistance. On a dit qu'il eut trop de condescendance, ou pour des personnes qui lui étaient chères, ou pour des hommes puissans ; mais s'il ne manifesta point les hautes vertus politiques du serviteur d'un pays libre, on peut dire qu'il fut le sage ministre d'une monarchie tempérée.

M. Corvetto fut encore plus recommandable comme homme privé que comme homme public. Il connaissait parfaitement et aimait avec passion la littérature de son pays. Il avait même publié dans sa jeunesse, des poésies italiennes qui permettent de supposer que la carrière des lettres lui aurait aussi offert des succès. Comme tous les Italiens de la vieille roche, il savait par cœur et récitait au besoin des chants entiers de la *Gierusalemme* et de la *divina Comedia*. Les hommes de mérite de l'Italie que la France a eu le bonheur d'attirer dans son sein, trouvèrent constamment en lui un ami chaud, un protecteur dévoué. M. Carlo Botta et le savant Visconti vécutrent dans son intimité. La conversation de M. Corvetto était spirituelle, et surtout sensée ; il était bon logicien à la tribune, mais l'accent italien assez prononcé et un reste de timidité lui faisaient perdre une partie de ses moyens. On assure qu'il rentrait en possession de toute sa supériorité, lorsqu'il parlait en public dans sa langue maternelle. Sa vie fut toujours bien réglée, ses mœurs pures, et

jusqu'au dernier moment il obéit avec fidélité aux pratiques de la religion dans laquelle il avait reçu la naissance.

On trouve une notice sur M. Corvetto dans le *Moniteur* du 20 juin 1821.

**CORVISART DES MARETS** (JEAN-NICOLAS), médecin célèbre, naquit le 15 février 1755 à Dricourt, canton de Vouziers, en Champagne (Ardennes). Il était fils de Pierre Corvisart, avocat et procureur au parlement de Paris, qui lui fit faire de bonnes études au collège de Sainte-Barbe. Son père, qui le destinait au barreau, ne put jamais surmonter l'éloignement du jeune Corvisart pour l'étude des lois, ni son inclination pour l'art de guérir. Echappant à la surveillance de ses parens, le jeune homme passait des semaines entières dans les hôpitaux, à rendre tous les services dont est capable un élève plein de zèle et de dévouement. Il devint médecin contre le vœu de sa famille, malgré tous les obstacles que le manque de fortune apportait à la continuation d'études longues et dispendieuses. Après avoir été reçu docteur-régent de la faculté de Paris, il fut nommé médecin des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice. On raconte que la place de médecin de l'hôpital que venait de fonder M<sup>me</sup> Necker lui fut refusée, parce qu'il ne voulut point consentir à porter la perruque qui, à cette époque, faisait encore partie obligée du costume doctoral. Agé de 38 ans, il entra dans la carrière de l'enseignement, et commença par faire un cours d'accouchement ; ce cours fut

peu suivi. « Le jeune professeur avait déjà presque tout son mérite réel, » disait-il lui-même dans ses dernières années, mais sa réputation n'était pas commencée. Desault et Antoine Petit l'avaient pourtant déjà remarqué. Corvisart, à cette époque, était encore incertain s'il se livrerait exclusivement à l'exercice de la chirurgie, ou à celui de la médecine proprement dite. Le père Potentien, supérieur de l'hôpital de la Charité, témoin du zèle avec lequel il avait secondé M. Desbois de Rochefort, médecin titulaire de l'hospice, que la mort venait d'arracher à ses fonctions, proposa Corvisart pour le remplacer. Il fut nommé.

Dès l'année 1785, Corvisart avait publié le *Cours de matière médicale* de son prédécesseur. En 1789, il commença l'enseignement de la médecine au lit des malades, et, comme on l'a très-bien observé, ce genre d'enseignement paraissait fait pour lui. Il trouvait dans des improvisations faciles et quelquefois éloquentes, l'occasion de montrer tout son talent d'observation. Il oubliait, disait-il, tout ce qu'il avait appris, pour ne voir que ce qui existait; il perfectionnait l'éducation de ses sens. Il tira un parti admirable d'un moyen simple et peu connu alors, de distinguer les différentes maladies de la poitrine, en observant le son ou le retentissement que fait entendre cette cavité, quand elle est frappée avec précaution dans divers points de son étendue. Cette méthode, inventée par Avenbrugger, devint, sous les doigts de Corvisart, une source abondante de connaissances positives,

sur l'état des organes de la circulation et de la respiration. Il traduisit plus tard le livre du médecin allemand, et y ajouta de lumineux commentaires. Lorsqu'on institua l'*Ecole de Santé*, qu'on appela ensuite *Ecole de Médecine*, puis enfin *Faculté de Médecine*, Corvisart y fut le premier professeur de clinique interne. Il remplit les fonctions de cette chaire jusqu'en 1807. Dès 1797, il avait obtenu la chaire de médecine du Collège de France. Ses leçons devinrent le rendez-vous des élèves qui, après avoir terminé leurs études classiques, voulaient se perfectionner dans la science difficile de déterminer avec précision la nature et le siège des maladies. Il avait aussi pour auditeurs tous les médecins étrangers, que la réputation de notre École de Santé attirait à Paris. Ses commentaires sur les anciens auteurs, et particulièrement sur Stoll et sur Boerrhaave, étaient pleins d'intérêt. En peu d'années, il devint un des médecins les plus occupés de la capitale, et obtint la réputation du plus habile praticien de son époque.

Sous le consulat, Bonaparte, dont la santé, depuis quelque temps dérangée par une maladie cutanée répercutée, s'altérait chaque jour davantage, se détermina à consulter Corvisart. M. Guéneheuc fut invité à le conduire à la Malmaison. Le premier Consul, que le plus heureux instinct rendit si habile à discerner partout le mérite, n'hésita pas à s'attacher Corvisart comme son unique médecin. Dans cette position, Corvisart contracta facilement un dévouement sans bornes, joint à une profonde ad-

miration, pour l'homme extraordinaire qu'il voyait de si près. Ces deux sentimens étaient des conditions indispensables pour gagner la faveur de Napoléon. Elle était assurée à celui qui pouvait y réunir quelque esprit et un peu de mérite personnel. Corvisart obtint toute la confiance de l'empereur. Aux plus brillantes époques de sa puissance, cette confiance ressemblait à de l'amitié, autant que le pouvaient permettre le caractère et la situation de Napoléon. Corvisart eut du moins le mérite de conserver une attitude honorable à la nouvelle cour. Si son enthousiasme fut exalté, du moins il n'eut rien de factice. Son crédit ne fut point de l'intrigue; il ne fut ni rampant avec les grands, ni hautain avec les faibles. Médecin modeste, courtisan fier et altier, il ne flatta jamais; mais les flatteurs eurent quelque accès auprès de lui. Son service à la cour ne le fit point renoncer entièrement à son service de médecin à la Charité. Sur sa demande, un amphithéâtre, spécialement destiné à l'enseignement de la médecine pratique, avait été élevé dans l'intérieur de cet hôpital. Il fit créer une Société d'instruction médicale, formée d'élèves assidus et zélés, pris parmi les plus capables de recueillir l'histoire des maladies au lit des malades. Il n'oublia rien pour encourager et faire récompenser leurs travaux; des prix, fondés à ses frais et donnés par lui-même, furent accordés aux prémices de leurs talens. On doit à ses sollicitations et à ses soins, le monument élevé à Desault et à Bichat, dans l'Hôtel-Dieu de Paris.

En 1806, l'*Essai sur les maladies du cœur* parut, et acheva la réputation du professeur habile dont les leçons, jusqu'alors manuscrites, n'étaient connues que des élèves qui les avaient entendues. Cet ouvrage fut accueilli d'une manière très-brillante; il balança les suffrages, et obtint la mention la plus honorable de la commission nommée par l'Institut, en 1810, pour la distribution des prix décennaux. C'est la *Nosographie philosophique* du docteur Pinel qui fut jugée digne du prix. Voici comment s'exprimait, au sujet du livre de Corvisart, M. Hallé, rapporteur de la commission: « Sur soixante- » seize observations présentées » comme preuves, à l'appui des » principes établis dans le *Traité » des maladies du cœur*, soixan- » te-huit sont propres à l'auteur. » La plupart ont été faites sur » des maladies essentiellement » incurables ou devenues telles, » et, par conséquent, suivies de » l'ouverture des corps. Ces ou- » vertures sont présentées dans » tous leurs détails, précédées de » l'histoire exacte de la maladie, » comparées avec ses phénomè- » nes. Elles ont toutes été faites » dans l'amphithéâtre de l'hospice clinique de la Charité, » sous les yeux d'un grand nom- » bre d'élèves, qui avaient suivi » les maladies dans tous leurs dé- » veloppemens. M. Corvisart s'est » prescrit de ne faire entrer dans » son ouvrage que des observa- » tions qui eussent ce genre d'au- » thenticité..... Aussi la vérité et » l'originalité sont-elles le caractè- » re remarquable de l'ouvrage » qu'il nous a donné. Sur le » diagnostic des maladies qu'il



» examine , il n'a laissé de diffi-  
 » cultés que celle que ne peut  
 » vaincre l'observation la plus  
 » scrupuleuse. M. Corvisart a  
 » évidemment ajouté, sous ce  
 » rapport, aux travaux de ses  
 » prédécesseurs, et son ouvra-  
 » ge est un service réel rendu  
 » à la médecine et à l'humani-  
 » té.»

En 1809, des inquiétudes exagérées sur la santé de Napoléon firent appeler Corvisart à Vienne, où était alors le quartier-général. Ce voyage n'était point nécessaire, car le malade se trouva rétabli avant l'arrivée du médecin. Mais le médecin français profita de cette occasion pour aller rendre visite à Jean-Pierre Frank. Ce vieillard qui avait illustré la médecine allemande, devenu infirme, vivait dans une modeste retraite, après avoir été le médecin et l'ami de Joseph II. Les deux archiatres, après les témoignages d'une estime réciproque, s'entretenirent des profondeurs de leur art. Dans la dernière édition de *l'Essai sur les maladies du cœur*, M. Corvisart a consigné quelques traits de leur conversation. Pourtant, c'est ici le lieu d'ajouter une observation : Corvisart aimait peu à parler de médecine, surtout avec les médecins savans et érudits. Il n'était ni l'un ni l'autre. Sa sagacité lui tenait lieu de savoir. Il semblait né médecin comme on naît poète.

Dès la création de la Légion-d'Honneur, Corvisart en avait été nommé officier. Il reçut ensuite le titre de baron et celui de commandeur de l'ordre de la réunion; en 1811, il fut élu membre de l'Institut (section de médecine

et de chirurgie). Il fut conservé dans ce corps savant, lors de la réorganisation de 1816. Il y a eu pour successeur M. Magendie. A la création de l'Académie royale de médecine en 1821, il en fut nommé membre honoraire. Après la chute de Napoléon, Corvisart comprit parfaitement ce que la reconnaissance des bienfaits et sa dignité personnelle exigeaient de lui. Il vécut dans la retraite; mais, en remplissant un devoir, il ne fit qu'obéir au sentiment de son cœur.

A peine arrivé à sa soixantième année, Corvisart sentit les premières atteintes de la maladie à laquelle il a lentement succombé, qui lui avait toujours paru le résultat inévitable de son organisation, et même d'une disposition héréditaire. Dès lors, la vie fut pour lui un fardeau; son caractère sérieux devint profondément mélancolique. Absorbé dans la pensée de l'urgence de la mort, il désirait qu'une forte apoplexie vînt le soustraire aux infirmités d'une vieillesse malade; il renonça à l'exercice de son art, et même à s'entretenir de médecine, sous le prétexte qu'il l'avait oubliée. L'air de la campagne, la littérature qu'il avait toujours aimée, la chasse qui était convenable à son tempérament, et dans laquelle son adresse ordinaire se faisait remarquer, formèrent tout son régime. A la suite d'une seconde attaque d'apoplexie, ses organes s'affaiblirent; il devint inhabile aux efforts long-temps soutenus de l'esprit; ses sensations devinrent lentes et obtuses; quelques momens d'une excitation beaucoup trop vive remplaçaient son abat-

tement habituel. Il passa près d'une année dans l'exagération incomplètement maîtrisée de ses penchans et de son caractère. Tout annonçait une lésion profonde du cerveau; toutefois son discernement restait sain et droit. Il jugeait son état au-dessus des ressources de l'art; par cette raison seule il refusait tout secours; ne voulant pas, disait-il, joindre l'ennui d'un traitement à la triste certitude d'un mal incurable. Après cette première période, l'altération du cerveau ne fut plus, pour ainsi dire, que locale, et le philosophe, pouvant conserver tout son empire sur lui-même, devint stoïque. Son unique étude fut de rendre sa vieillesse supportable aux autres, de soutenir les forces de son esprit et de conserver son caractère. La lecture des philosophes et des poètes devint sa seule distraction; les écrivains du dix-huitième siècle furent l'objet particulier de ses affections; il s'était rendu acquéreur, pour la somme de 1500 fr. de la canne de J.-J. Rousseau. Elle a dû se trouver parmi ses meubles. Nous n'avons pas craint de prolonger ces détails; indifférens dans la vie d'un autre homme, ils acquièrent quelque intérêt dans celle d'un médecin célèbre.

Au mois d'avril 1817, Corvisart fit son testament. Il était à jeun, dit-il, *sain de corps et d'esprit*. Il veut être enterré dans le coin de sa ferme d'Athis, où il gênera le moins; il veut que son inhumation soit faite sans aucune cérémonie. Il dispose de ses biens, et les pauvres ne sont pas oubliés. Il laisse à ses amis différentes preuves de souvenir; quelques-

unes des conditions qu'il met à ses legs, montrent qu'il n'était ni triste ni abattu, en écrivant de la manière la plus lisible ses dernières volontés. La fin de sa vie fut une longue contemplation de la mort: il calculait avec calme les chances fâcheuses et les progrès de sa maladie. Depuis un peu de temps, il ne quittait le lit que pendant quelques heures de la journée. Le samedi 15 septembre 1821, ayant perdu connaissance après s'être levé, il assura, dès qu'il fut revenu à lui, que cette attaque serait la dernière. Ses amis voulurent combattre cette idée; il les engagea à suspendre leur jugement un jour ou deux. Il expira le mardi 18 septembre, à neuf heures du soir, après une agonie d'environ vingt-quatre heures. Il était âgé de 67 ans. Conformément aux volontés du défunt, et par les soins de M. Louis, avocat à la Cour royale, qu'il avait nommé son exécuteur testamentaire, son corps fut transporté sans pompe religieuse, de son hôtel à Paris, où il était décédé, à sa terre d'Athis où il repose. M. Leroux, au nom de la Faculté de Médecine, et M. Grossaindi, au nom de la Société d'instruction médicale, dont Corvisart était président d'honneur perpétuel, rendirent les premiers hommages à son cercueil.

Devenu riche, par l'exercice brillant de sa profession et par les fonctions importantes où l'appelèrent ses talens, Corvisart savait allier à beaucoup de générosité l'économie d'un homme qui eût à faire sa fortune. Sa famille lui doit toutes sortes de bienfaits. Après avoir fait dissou-

dre par les lois un mariage mal assorti dont il n'eut qu'un enfant, mort au bout de quelques mois, il adopta son neveu, M. Scipion Corvisart, officier supérieur de cavalerie, dans lequel il trouva les valeurs de la piété filiale la plus tendre et la mieux éclairée. Il lui fit de son vivant l'abandon de tous ses biens, et le neveu acheva de justifier les bontés de son oncle, en quittant une carrière qu'il parcourait avec honneur, pour donner à son bienfaiteur les soins assidus dont la reconnaissance lui faisait un devoir.

« Corvisart, dit M. Ferrus, était d'une taille moyenne; il avait l'air adroit et courageux: sa figure était noble et belle, sa physionomie exprimait ordinairement la tristesse et la sévérité; mais lorsqu'un sentiment agréable, une pensée heureuse l'animaient, elle était pleine de finesse et d'une ingénieuse ironie.... Son regard était assuré, vif et pénétrant; la forme et le développement de son front annonçaient le génie: la méditation et l'étude en avaient, de bonne heure, fait disparaître les cheveux; la peau qui le couvrait était blanche, lisse et facilement perméable. Des sens parfaits lui apportaient des impressions vives et justes..... Profondément mélancolique, il éprouvait, comme tous les hommes de ce caractère, des élans de gaieté, pendant lesquels on voyait briller tout son esprit..... Sa présence d'esprit se faisait sentir dans les circonstances les plus ordinaires de la vie; ses mouvemens étaient exacts et mesurés; il déployait en tout une adresse peu commune. Dans les moindres conversations, ses réponses

étaient promptes, directes, précises, ses expressions simples et justes..... Il voulait et savait exercer, au suprême degré, l'influence morale de la médecine; souvent il portait en lui-même un jugement désespérant et certain, tandis que sa physionomie ouverte inspirait la confiance, et que son air calme et serein ramenait la tranquillité et l'espérance aux portes du tombeau.... Il eut aussi tous les inconvéniens d'une organisation forte et irritable..... Les découvertes trop fréquentes qu'une habileté, alors funeste, lui faisait faire sur les faiblesses et les vices des hommes, donnèrent à son caractère une morosité, une âpreté qu'il ne consentit à adoucir pour personne. On lui reprochait de ne pas modérer toujours la vivacité de quelques sorties rudes et offensantes, la dureté et l'amertume de quelques reparties, de ne pas réprimer une brusquerie que l'importunité provoquait trop souvent, mais dans laquelle il semblait se complaire. »

M. G. Ferrus, médecin de l'hospice de la Salpêtrière, a publié: *Notice historique sur J.-N. Corvisart*. Paris, Bechet jeune, octobre 1821, in-8. 32 pag. C'est dans cette brochure que sont puisés la plupart des renseignemens qu'on vient de lire dans cet article. Nous avons consulté encore deux autres biographies de Corvisart, insérées, l'une dans l'*Abeille* (t. IV, p. 411-418), et signée Janin de Saint-Just. D.-M.; l'autre dans le *nouveau Journal de Médecine*, (t. XII, p. 92-95), et signée Hipp. Cloquet. M. le professeur Dupuytren a payé un dernier hommage à la mémoire

de Corvisart, dans un discours prononcé dans la séance publique de la Faculté de Médecine, du 22 décembre 1821, pour la distribution des prix fondés par le défunt. Ce discours a été imprimé la même année, chez Didot jeune, in-4.

Le portrait de Corvisart, peint par Gérard, a été gravé en 1809 par Blot, format in-4.

*Liste  
des ouvrages de J.-N. Corvisart.*

I. *Aphorismes sur la connaissance et la cure des fièvres, publiés par Max. Stoll*; traduits en français avec le texte, etc. Paris, 1797, in-8.

II. *Notice sur M. F.-X. Bichat, suivie des discours prononcés sur sa tombe, par M. Lepreux, premier médecin de l'Hôtel-Dieu, et par M. Roux, professeur, etc.* Paris, 1802, in-8.

III. *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis chronicis, excerpti ex Hermanno Boerhaave.* Paris, 1802, in-8., sans nom d'auteur; mais les trois initiales J.-N. C. se lisent à la fin du *Monitum*, qui précède l'ouvrage.

Ce livre est considéré comme n'étant pas entièrement digne de la réputation de son auteur.

IV. *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur, et des gros vaisseaux.* Paris, 1806, in-8. — 2<sup>e</sup> édit., *ibid.*, 1811, in-8. — 3<sup>e</sup> édit., *ibid.*, 1818, in-8. — Trad. en anglais, par C.-H. Hebb, London, 1816, in-8.

La première édition fut rédigée par M. Horeau. elle contient l'aveu de ce fait. Le nom de M. Horeau disparut de la deuxième,

quoiqu'il n'y eût que peu de chose de changé dans la forme de l'ouvrage

V. *Nouvelle méthode pour connaître les maladies internes de la poitrine, par la percussion de cette cavité*, traduit du latin d'*Avenbrugger*. Paris, 1808, in-8.

Cette traduction est accompagnée d'un commentaire du traducteur.

Corvisart fut l'éditeur du *Cours de matière médicale de Desbois de Rochefort*. Paris, 1785, 3 vol. in-8. Il a placé en tête un *Éloge* de l'auteur.

Il a lu à l'Institut un *Mémoire*, où il donnait le projet et indiquait le plan d'un livre qu'il intitulait: *De sedibus et causis morborum per signa diagnostica investigatis, et per anatomem confirmatis*.

Enfin, son nom a été placé durant plusieurs années sur le frontispice du *Journal de Médecine* de MM. Leroux et Boyer; mais il n'y a jamais rien inséré.

COSTAING DE PUSIGNAN (JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS), mort à Avignon, le 20 novembre 1820, est auteur de: *La Muse de Pétrarque dans les collines de Vaucluse, ou Laure Debaux, sa solitude et son tombeau dans le valon de Galas*. Avignon, 1819, in-12. Cet ouvrage se trouve à Paris, chez le libraire Rapet.—Il en est fait mention dans la *Biographie Universelle*, article NOVES, tome XXXI.

CUBIÈRES (SIMON-LOUIS-PIERRE, marquis de), frère aîné de Cubières-Palmézeaux (voyez *Annuaire nécrologique* de 1820,

page 56), né à Roquemaure, dans le Bas-Languedoc (Gard), le 12 octobre 1747, était issu d'une des plus anciennes familles de cette partie de la province. Entré, à l'âge de seize ans, comme page, aux Petites-Ecuries, il quitta cette maison au bout de six années, après avoir rempli la place de premier page, et fut nommé écuyer-cavalcadour du roi Louis XVI, avec le grade de capitaine de cavalerie à la suite du régiment Dauphin. Répandu dans le monde par suite de sa position à la cour, M. de Cubières eut le bon esprit de mener de front les études sérieuses et les plaisirs. La musique et la poésie partagèrent ses loisirs avec l'histoire naturelle, qui devait plus tard les absorber exclusivement. Quelques-unes de ses pièces fugitives ont vu le jour dans les recueils de cette époque ; il avait fait aussi un grand nombre de chansons et de proverbes, ainsi que plusieurs comédies ; l'une surtout, intitulée le *Charlatan*, avait obtenu beaucoup de succès dans les sociétés ; aucune ne fut donnée au théâtre. Delille et Ducis, le cardinal de Bernis et Buffon encouragèrent ses essais et lui accordèrent leur amitié. Bientôt il s'occupa de former dans sa maison un cabinet de minéralogie, à côté duquel se trouvaient placés une collection d'instrumens de physique et un laboratoire de chimie. M. de Cubières fut un des premiers à tenter le périlleux voyage des aérostats ; il chercha avec soin s'il était possible d'obtenir des moyens certains de direction ; mais dix à douze ascensions à ballon libre ne purent

procurer une heureuse solution à ses ingénieuses recherches.

M. de Cubières avait été chargé d'accompagner à Turin madame Clotilde, lors de son mariage avec le prince de Piémont. A son retour, il passa par Ferney, où il reçut de Voltaire un accueil flatteur et des témoignages d'estime qui continuèrent après leur séparation. Plusieurs lettres de Voltaire, publiées dans sa correspondance, attestent ces sentimens. Bientôt M. de Cubières, cédant aux invitations du cardinal de Bernis, son oncle, alors ambassadeur à Rome, alla passer quelque temps dans cette ville. Il parcourut aussi le reste de l'Italie, visitant partout les gens de lettres, les savans, et recueillant d'utiles notions d'archéologie et d'histoire naturelle. Il rassembla une collection de laves sur le Vésuve et jusque dans l'intérieur du cratère de ce volcan ; il y fit des observations qui le mirent à même de publier, plus tard, un ouvrage sur les *productions volcaniques*. Il rapporta des ruines du temple de Jupiter-Sérapis un marbre qui lui parut différer, par son aspect et ses propriétés physiques, de tous ceux qui sont employés dans les statues et dans les monumens antiques ; il en fit l'analyse, et rédigea une dissertation sur ce minéral, qu'il appela *Marbre grec-magnésien*. Il séjourna à Florence où il se lia particulièrement avec Fontana ; il a publié une description de la statue que ce savant célèbre avait destinée à donner une juste idée de l'intérieur du corps humain. M. de Cubières se rendit ensuite en Angleterre. Accueilli par le prince

de Galles, qui l'avait connu précédemment à Paris, il visita avec soin les ateliers et les manufactures de ce pays, et surtout ses jardins-paysagistes. Il acheta, dans les riches pépinières qui sont aux environs de Londres, beaucoup de jeunes sujets d'espèces encore rares en France, qu'il parvint, à force de soin, à acclimater dans son domaine de Versailles. Ce domaine était voisin d'un petit clos qui renfermait un tulipier, le seul qui restât vivant du produit des graines rapportées par l'amiral de La Galissonnière, en 1732. Cet arbre déjà parvenu à une grande élévation, était superbe par sa végétation, et précieux par son extrême rareté. Il excitait le désir de Cubières, qui voulut déterminer le propriétaire à lui vendre le terrain : celui-ci y consentit, mais à un prix exorbitant; Cubières augmentait gradativement ses offres : il ne restait plus que 2,000 francs entre ses propositions et le prix demandé : pour achever de vaincre sa résistance, le propriétaire du tulipier imagina de couper un jour une grosse branche de l'arbre désiré ; le lendemain, il en coupa une seconde ; enfin, il menaça de tout couper successivement. Cubières effrayé paya de suite la somme qu'on lui demandait, et, devenu propriétaire du terrain et du tulipier, il fit entourer l'arbre d'un escalier circulaire et surmonté d'une grande corbeille, pouvant contenir plusieurs personnes qui, ainsi réunies dans la partie la plus touffue des branches du tulipier, s'y trouvaient entourées et couronnées de fleurs magnifiques et nombreuses.

De retour à Versailles après ses voyages, M. de Cubières avait repris son service auprès de Louis XVI dont il était aimé. D'un côté, il présidait aux fêtes que la reine donnait à Trianon ; de l'autre, il se trouvait quelquefois chargé par le roi de ses bienfaisances secrètes. Pour ne point se laisser attribuer des libéralités dont il n'était que l'agent, il avait imaginé de remettre l'argent qu'il devait distribuer à un ecclésiastique respectable, et de lui en désigner le donataire et l'emploi, sous le sceau de la confession. C'est dans ces douces occupations que la révolution le surprit. Le 17 juillet 1789, il accompagna Louis XVI à Paris : presque seul des officiers de la maison qui avaient suivi le roi à cheval, il avait pu pénétrer dans l'intérieur de la ville ; il précédait la voiture lorsque, sur le quai de la Ferraille, des coups de fusil partirent de l'autre bord de la rivière : une balle atteignit et perça le chapeau de Cubières qui, songeant seulement au danger dont le roi était menacé, vint au galop se mettre à la portière de la voiture et couvrir ainsi de son corps l'ouverture par laquelle les balles de fusil auraient pu passer pour frapper le monarque. Il courut encore de nouveaux dangers dans le trajet du retour à Versailles ; et la reine, à qui il avait écrit quatre fois au crayon depuis le départ du roi, lui témoigna sa reconnaissance de la conduite qu'il avait tenue. Il se trouvait de service le 5 octobre de la même année 1789, lorsqu'une portion de la population de Paris se porta sur Versailles. Instruit que le roi

s'amusait à chasser entre le parc de Meudon et le village de Viroflay, il se rendit précipitamment auprès de lui pour l'instruire de ce qui se passait, et l'engager à se soustraire au danger dont il pouvait être menacé. Le roi refusa de céder à ses instances, en lui disant : « Mon ami, il n'y a » pas de quoi s'inquiéter : ce sont » des femmes qui viennent me » demander du pain : si j'en avais » à leur donner, je ne leur en » refuserais pas. » Aussitôt le roi quitta la chasse pour retourner immédiatement à Versailles, et il donna l'ordre à M. de Cubières de faire avancer ses voitures sous l'escalier de l'Orangerie : son dessein était de partir pour Rambouillet. Les voitures s'avancèrent en effet ; mais un groupe de peuple qui gardait les grilles de l'Orangerie, s'opposa à leur passage. M. de Cubières fit de grands efforts, qui n'étaient pas sans péril pour lui, afin d'engager le peuple à laisser exécuter les ordres du roi, mais ce fut vainement. Après le 6 octobre, il continua son service d'écuyer auprès du roi, autant de temps que cela lui fut possible. Fidèle aux vœux de Louis XVI, M. de Cubières n'émigra point ; et quand la violence des événemens l'eut éloigné de la personne du roi, il se retira dans sa maison de Versailles, livré tout entier aux soins de l'agriculture et à l'étude de l'histoire naturelle.

Dans la nuit du 20 au 21 mars 1794, M. de Cubières fut arraché de sa maison, en même temps que plusieurs autres habitans de Versailles, et conduit dans la maison de détention des Récollets, dont il n'est sorti que quelques semaines après le 9 thermidor,

au bout d'environ cinq mois de captivité. Sous le Directoire, Cubières fut membre de la Commission des arts, et envoyé à Rome en cette qualité, à l'effet de veiller aux dispositions projetées pour la restauration des monumens antiques, et pour effectuer l'envoi des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont la France, alors victorieuse, enrichissait ses musées. A son retour, il fut nommé conservateur des statues du jardin de Versailles, et profita de l'autorité que ses fonctions lui donnaient, pour s'opposer au défrichement de ce parc magnifique. Dépouillé d'une grande portion de sa fortune, il eut le bon esprit de tirer parti des richesses végétales qu'il possédait. Sa pépinière, agrandie et peuplée d'arbres précieux, le mit à même de fournir abondamment à un commerce d'arbres d'agrément qu'il avait entrepris. Le tulipier, dont il avait si chèrement acheté la possession, le remboursa avec usure, puisqu'il fit passer dans le commerce 40,000 pieds de ce bel arbre. Son exemple ne tarda pas à lui donner à Versailles des imitateurs et des concurrens. C'est vers la même époque que M. de Cubières écrivit et publia ses principaux ouvrages de dendrologie. Il a donné sur tous les arbres qu'il a contribué à naturaliser en France, des détails précieux de culture et d'emploi. Ses mémoires, approuvés par l'Institut, dont il avait été nommé correspondant dès la formation, devaient faire partie d'un grand ouvrage sur les jardins paysagistes, qu'il a laissé presque terminé. Le manuscrit, communiqué à l'Académie des

sciences, a déjà obtenu son suffrage, quoique les commissaires de cette compagnie savante aient reproché à l'auteur d'avoir trop sacrifié aux agréens du style; en sorte qu'entraîné par le désir de populariser la science, et de la rendre accessible aux gens du monde, il a évité avec trop de soin d'employer les mots techniques, et s'est exposé par-là à caractériser avec moins de précision la nature et l'espèce des diverses opérations.

La Restauration rendit à M. de Cubières son titre d'écuyer-cavalcadour. Louis XVIII y joignit le brevet de colonel, avec la croix de Saint-Louis. M. de Cubières était encore Grand'croix de l'ordre de la couronne de Bavière. L'ordonnance du mois de juin 1816 le comprit dans la nouvelle organisation de l'Institut, parmi les associés libres de l'Académie des sciences; il était en outre, depuis long-temps, président de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise, et membre de la Société centrale d'agriculture de Paris. Les académies de Florence, de Turin, de Cortone et des Arcades de Rome le comptaient parmi leurs correspondans. Le 1<sup>er</sup> août 1821, M. de Cubières était monté dans une voiture de place, près de Saint-Roch, avec son jeune fils. Il était trois heures de l'après-midi, et la chaleur était excessive; M. de Cubières s'en plaignait, lorsque tout-à-coup, sa tête retombant sur l'épaule de son fils, il perdit connaissance. Le jeune homme effrayé prodigua à son père des secours inutiles; une apoplexie foudroyante avait terminé ses jours. Son corps a été transpor-

té à sa terre de la Hye, près Villejuif, où il a été inhumé. M. de Cubières avait épousé, en 1805, Mme Olive, veuve et mère de plusieurs enfans; il en a eu un fils nommé *Armand*, qui est entré, comme autrefois son père, dans les pages du roi.

M. Silvestre, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture, a prononcé l'éloge de son collègue, dans la séance publique de la Société, du 14 avril 1822; cet éloge imprimé dans le vol. des *Mémoires* de la Société pour 1821, a été tiré à part, sous le titre de *Notice biographique* (Paris, Mme Huzard, in-8., 26 p.). C'est là que nous avons puisé les matériaux de cet article. La Société d'agriculture de Gand a ordonné l'exposition publique d'un arbre funéraire, avec une inscription à la mémoire de M. de Cubières, *comme une expression de sa douleur et un hommage de sa piété*. La Société d'agriculture de Versailles, dans sa séance du 5 février 1822, a ordonné l'impression d'une *Notice historique* sur M. de Cubières, rédigée en son nom, par M. Challelan, un de ses membres.

Par ses écrits et par ses plantations, M. de Cubières a su se rendre utile à son pays; il a propagé et amélioré la culture des arbres dans son département; il en a fait, pour la ville de Versailles et ses environs, une branche d'industrie. Son dévouement à la famille des Bourbons reposait sur les motifs les plus honorables: le souvenir de leur bienveillance pour lui, et des malheurs qu'il leur avait vu subir. Ce sentiment n'était rien à sa tolérance et à sa modération; il unissait d'ailleurs



à beaucoup d'esprit naturel et à un grand nombre de connaissances acquises, un caractère extrêmement bienveillant et une grâce parfaite dans les manières.

*Liste des ouvrages  
de S.-L.-P. de Cubières.*

I. *Histoire abrégée des coquillages de mer, de leurs mœurs et de leurs amours.* Versailles, au VIII (1800), in-4, fig.

II. *Mémoire sur les abeilles.* 1800.

III. *Mémoire sur la pierre adulaire.* 1801.

IV. *Mémoire sur le tulipier.* 1803, in-8.

V. *Mémoire sur l'érable à feuille de frêne, ou acer negundo.* Versailles, 1804, in-8.

VI. *Mémoire sur le génévrier rouge de Virginie, que l'on nomme vulgairement cèdre rouge.* Versailles, 1805, in-8, 21 pages.

VII. *Notice sur M. Fr.-André Michaux.* 1807, in-8.

VIII. *Mémoire sur le micocoulier, ou celtis de Linné.* 1808, in-8.

IX. *Mémoire sur le cyprès de la Louisiane (cupressus disticha de Linné).* 1809, in-8, fig.

X. *Sur les services rendus à l'agriculture par les femmes.* 1809.

XI. *Mémoire sur le magnolier auriculé (magnolia auriculata).* 1810, in-8, 18 pages.

M. de Cubières avait tiré des racines de cet arbre une liqueur analogue au marasquin.

XII. *Mémoire sur un marbre grec magnésien.* 1810, in-8.

M. de Cubières a publié quelques autres mémoires et rapports dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise*, et dans ceux de la Société royale et centrale d'agriculture.

CULLION (FRANÇOIS-VALENTIN de), né en 1734, est mort à Dijon le 20 mars 1821. Il n'a mis que les initiales V. D. C. à l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Examen de l'esclavage en général, et particulièrement de l'esclavage des Nègres dans les colonies françaises de l'Amérique*; Paris, Maradan, an XI, 2 vol. in-8. C'est en frimaire an XI, c'est-à-dire à la fin de 1802, et à l'occasion de l'expédition de Leclerc contre Saint-Domingue, que cet ouvrage a vu le jour.

## D.

DALPHONSE (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE), né en 1756 dans le Bourbonnais, fut d'abord avocat, et ensuite employé dans les finances. Ayant embrassé avec ardeur les principes de la révolution, il fut nommé, en 1790, vice-président et administrateur

du district de Moulins, puis administrateur et procureur-général syndic du département de l'Allier. Il fut membre du conseil général de la commune de Moulins en 1793, et président de l'administration départementale l'année suivante. Député de l'Allier

au Conseil des anciens en septembre 1795, ils s'y montra inviolablement attaché à la constitution républicaine, mais ennemi de toutes les mesures tyranniques par lesquelles on prétendait la maintenir. Dans la séance du 17 nivose an IV (7 janvier 1796), il vota le rejet de la résolution qui écartait Job-Aymé du Corps législatif jusqu'à la paix, sous prétexte qu'il avait été le chef de quelques insurrections royalistes dans le midi; accusation qui pouvait être fondée, mais qui n'autorisait pas à violer la constitution en invalidant une élection légale. Le 13 pluviôse (2 février), il appuya la résolution du Conseil des cinq-cents pour l'envoi dans les départemens du discours prononcé par le président Treillard, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et qui se terminait par le serment de haine à la royauté. Le 8 ventose (27 février), il combattit une résolution qui attribuait au Directoire le droit de statuer sur les réclamations occasionnées par les arrêtés des Représentans en mission. Le 1<sup>er</sup> germinal (21 mars), il fut élu secrétaire. Sur son rapport, le Conseil des anciens rejeta, le 24 messidor (12 juillet), une Résolution du Conseil des Cinq-Cents, qui déclarait nationaux les biens non réclamés des détenus, condamnés ou prêtres déportés, et il fit triompher le principe que la nation ne pourrait s'emparer de ces biens, avant l'expiration du terme ordinaire de la prescription. Il parla encore, vers cette époque, contre une Résolution destinée à faire rentrer au Trésor les derniers restes de l'*Emprunt-forcé* (30

thermidor); fit approuver une résolution qui rendait aux prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion la possession de leurs biens (26 fructidor-12 septembre); soutint une réclamation (28 fructidor) de Mlle de Fourquevaux dont les propriétés, tenues par elle en fidéicommis, avaient été séquestrées, comme appartenant à une corporation religieuse. Durant le cours de l'an V. Dalphonse parla en faveur de la Résolution qui rendait aux hôpitaux la capacité de devenir propriétaires (16 vendémiaire-7 octobre 1796). Deux fois (le 8 frimaire an V-20 novembre 1796, et le 29 floréal de la même année-18 mai 1797) il s'éleva avec force contre la loi du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques des classes entières de citoyens, sur des suspicions vagues et générales. Fidèle, sous tous les régimes, à la cause de la liberté de la presse, il vota contre l'établissement d'un journal tachygraphique auquel on voulait confier le monopole des discussions du Corps législatif (21 pluviôse-9 février 1797). Il combattit (le 5 germinal-25 mars) l'établissement du droit de passe sur les grandes routes, impôt vexatoire et impolitique, qui ne contribua pas peu à dépopulariser le gouvernement du Directoire; il repoussa la peine de mort proposée contre les brigands connus, à cette époque, sous le nom de *chauffeurs*, et voulut qu'on s'en référât à la peine des fers, portée par le Code pénal (26 floréal-15 mai). Cependant une grande crise politique approchait; la position de Dalphonse avait quelque chose d'in-

termédiaire entre les deux partis ; son dévouement à la République n'était point douteux, mais sa parfaite moralité lui imposait fréquemment le devoir d'appuyer les propositions du parti Clichien et de voter avec lui. Cette circonstance le fit porter, par la majorité du Conseil dont il faisait partie, à la commission des inspecteurs, où les membres dirigeants du Corps législatif comptaient trouver leur point d'appui, dans la lutte qui allait s'engager avec le Directoire. Le 18 fructidor en fut le dénouement ; mais la conduite de Dalthonse avait été si fort circonspecte, qu'il échappa au décret de déportation qui frappa presque tous ses collègues de la commission. Depuis cette époque et après sa réélection en l'an VII, il continua de suivre la même ligne de patriotisme et de modération. Le 16 thermidor (4 août 1799), il combattit le projet d'un emprunt-forcé de 100 millions. Dans la journée du 19 brumaire an VIII, il demanda que tous les membres du conseil jurassent fidélité à la Constitution de l'an III. Néanmoins, ses liaisons personnelles avec quelques-uns de ceux qui avaient pris une part active à la conspiration, le firent conserver dans le nouveau Corps législatif, dont il devint secrétaire.

Il en sortit en novembre 1800, et fut nommé préfet de l'Indre ; au mois d'avril 1804, il passa à la préfecture du Gard, où, pendant une longue administration, il a laissé les plus honorables souvenirs. En 1805, il fut nommé commandant de la Légion d'Honneur, et, peu après, reçut le titre

de baron. Créé, le 18 novembre 1810, Intendant de l'intérieur en Hollande, il entra en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1811, et réunit alors à cette charge le titre de maître des requêtes. Le 11 avril 1814, il donna son adhésion aux actes du Sénat relatifs à la Restauration, mais sous le nouveau gouvernement il resta écarté des affaires publiques. Dans les cent-jours, M. Dalthonse fut nommé conseiller d'état, et signa, en cette qualité, la déclaration du 25 mars. Bientôt après, il fut envoyé, en qualité de commissaire extraordinaire de l'empereur, dans la 9<sup>e</sup> division militaire (Nîmes), et prit des mesures pleines de modération pour maintenir l'ordre dans ces contrées. Rentré dans la vie privée depuis le retour du roi, il en fut tiré de nouveau par ses concitoyens. Le département de l'Allier le nomma membre de la Chambre des députés, au mois de septembre 1819. Il vint siéger au côté gauche, et lut quelquefois à la tribune des discours écrits, que la faiblesse de son organe ne permit pas d'apprécier. Les lois d'exception proposées durant la session de 1819, trouvèrent en lui un adversaire, et la loi des élections du 5 février 1817 un zélé défenseur (voir la séance du 24 mai 1820). Quoique très-souffrant de la goutte, il se fit porter à la Chambre pour déposer son vote dans cette mémorable circonstance, et monta à la tribune appuyé sur les bras de deux domestiques. Dalthonse est mort à Beaumont près Moulins, le 24 septembre 1821. Son portrait est gravé dans la *Collection des défenseurs de la Charte et de la loi des élections*, publiée en 1820-

1821, par M. Ambroise-Tardieu, in-4°.

M. Dalphonse fut toujours dévoué à la cause de la révolution, sans jamais en partager les erreurs. Ami de M. Portalis le père, qui contribua à son avancement dans la carrière publique, il professait, comme lui, un inviolable attachement à la religion catholique, et en observait strictement les préceptes.

DANTAL (PIERRE), né à la Souchère, commune de la Beissière, canton de Signol, arrondissement de Brioude, département de la Haute-Loire, le 18 novembre 1781, est mort à Lyon, le 13 octobre 1820.

*Liste des ouvrages de P. Dantal.*

I. *Abrégé de l'Histoire d'Égypte*. Lyon, Boursy, 1809; in-12 de 36 pages.

II. *Cours de thèmes rédigé d'après le Rudiment de Lhomond; avec quelques augmentations et explications, à l'usage des écoles publiques et particulières*. Paris et Genève, J.-J. Paschoud, 1809, 2 vol. in-12. — 2<sup>e</sup> édition, Paris, Delalain, 1811, 2 vol. in-12. — 3<sup>e</sup> édition, Lyon, Barret, 1812, 2 vol. in-12.

Il a paru en 1817, chez M. Delalain, un *corrigé du Cours de thèmes* (de la 2<sup>e</sup> édition en 2 vol., 1811), de M. Dantal, par un ancien professeur de l'Université royale, in-12.

III. *Nouveau Cours de thèmes pour les cinquièmes et les quatrièmes, etc.* Paris, Delalain, 1809, in-12. — 2<sup>e</sup> édition, Lyon, Maillet, 1813, in-12.

IV. *Calendrier perpétuel et*

*historique, fondé sur les principes des plus célèbres astronomes, tels que MM. Copernic, Galilée, Clavius, Cassini, Newton, Lahire, Lalande, etc.* Paris, Auguste Delalain, 1810, in-8. de 23 feuilles trois quarts, avec une planche.

V. *Rudiment théorique et pratique de la langue latine, calqué sur Lhomond, où l'on trouve au bas de chaque page des thèmes, composés de traits d'histoire soigneusement adaptés aux règles qu'il renferme, et suivi d'un petit dictionnaire de tous les mots employés dans l'ouvrage*. Paris, Auguste Delalain, 1810, in-12. — 2<sup>e</sup> édition, Lyon, Boursy, 1812, in-12.

VI. *Nouveau Cours de thèmes pour les quatrièmes et les troisièmes*. Lyon, Boursy, 1811, in-12.

VII. *Petit Levamen des professeurs des basses classes, ou Traduction des thèmes du rudiment théorique et pratique, conforme à la 2<sup>e</sup> édition*. Lyon, Boursy, 1812, in-12.

VIII. *Epitome Historiæ Francorum, ad usum tironum linguæ latinæ*. Lyon, Barret, 1813, in-12.

M. Dantal a laissé en manuscrit :

1<sup>o</sup>. *Petit Cours de versions*, sans traduction, pouvant former 100 pages.

2<sup>o</sup>. Une traduction de son *Epitome Historiæ Francorum* (voyez n<sup>o</sup> VIII), en trois cahiers.

(Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot, 1821, pag. 547.)

DESROTOURS (NOEL-FRANÇOIS-MATTHIEU-ANGOT), naquit à Falaise, en Normandie, le 25 mars 1739. Il s'est occupé presque ex-

clusivement des monnaies, soit comme administrateur, soit comme écrivain. Il fut, avant la révolution, premier commis de l'administration des Monnaies, et, sous l'Assemblée constituante, adjoint à son comité des monnaies. En cette qualité, il a eu beaucoup de part aux rapports présentés, à cette époque, sur cette matière. Obligé, en 1793, de se conformer à la loi qui obligeait tous les nobles à sortir de Paris, il était à peine arrivé en Normandie, qu'il fut conduit dans les prisons d'Alençon. La loi des otages l'exposa à une seconde détention, en 1799. Le gouvernement consulaire appela Desrotours à Paris, pour le consulter sur le projet d'une refonte générale des monnaies; il s'empressa de donner tous les renseignemens et avis qu'on lui demandait; mais son âge avancé ne lui permit point d'accepter les fonctions qui lui furent offertes; il revint dans sa retraite s'occuper de travaux analogues à l'objet constant de ses études. Cet honorable citoyen est mort âgé de près de 82 ans, au commencement du mois de juin de l'année 1821, dans une terre située en Normandie, où il vivait retiré depuis la révolution. Il était membre de l'Académie de Rouen.

*Liste des ouvrages  
de N.-F.-M.-A. Desrotours.*

I. *Almanach des monnaies* (depuis 1784 jusqu'à 1789 inclusivement). Paris, 1 vol. in-12 chaque année.

II. *Observations sur la déclaration du 30 octobre, et l'augmentation progressive du prix des matières d'or et d'argent, depuis*

*le 1<sup>er</sup> janvier 1726 jusqu'en février 1787.* In-4 et in-8.

III. *Notice des principaux réglemens publiés en Angleterre, concernant les pauvres, à laquelle on a joint quelques réflexions qui peuvent la rendre utile aux Assemblées provinciales.* Londres et Paris, 1788, in-8.

IV. *Réponse à une critique de l'art du monnoyage, etc.* Paris, 1789, in-12.

Ces trois derniers articles ont été insérés dans l'*Encyclopédie méthodique (Arts et métiers)*, tome V, p. 151 et 773, et tome VII, p. 36.

V. *Observations sur la question de savoir: S'il convient de fixer invariablement le titre des métaux monnoyés, et s'il ne serait pas utile que la différence tolérée dans les monnaies, sous le nom de Remède, soit toujours en dehors, etc., proposée par l'Assemblée nationale, dans son décret du 6 mai 1790.* — Juin 1790, in-8.

VI. *Réponse très-sommaire aux observations de M. Clavière, sur le projet d'une refonte générale des monnaies. — Observations sur la lettre de M. Clavière au comité des monnaies, et sur celle de M. Baux à M. Clavière.* 1790, in-8.

VII. *Résumé des rapports du comité des monnaies, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.* 1790, in-8.

VIII. *Analyse de l'ouvrage de M. de Mirabeau sur la constitution monétaire, présentée à l'Assemblée nationale par son comité des monnaies.* Janvier 1791, in-8.

IX. *Observations sur le Mémoire de la commission des monnaies, relatif à la refonte générale des monnaies et aux nouvelles empreintes, présenté par le*

*ministre des contributions publiques* (Clavière) à la *Convention nationale*, le 30 octobre 1792. — Novembre, 1792, in-8.

X. *Observations sur nos nouvelles monnaies de cuivre*. Vendémiaire an V (1<sup>er</sup> octobre 1796), in-8.

XI. *Observations sur la Résolution prise par le Conseil des cinq-cents, dans sa séance du 22 vendémiaire an V, portant fixation des retenues à faire pour les frais de fabrication des monnaies*. Brumaire an V (octobre 1796).

XII. *Quelques réflexions sur les motifs auxquels on attribue la rareté du numéraire, l'accroissement du taux de l'intérêt, l'augmentation du prix des denrées, et la diminution de celui des immeubles; sur l'établissement d'une Banque, sur la discussion concernant le paiement des transactions, sur un nouveau mode d'anticipation propre à accélérer le paiement des créanciers de l'Etat, et sur la responsabilité du Directoire exécutif, relativement à la négociation des traités de paix*, par André Ostrogothus. 1797, in-8.

XIII. *Observations sur l'Essai des monnaies, du citoyen L. Basterreche, suivies d'autres observations sur les Considérations générales sur les monnaies*, par Mongèz, 1801, in-8.

DUBOUCHAGE (FRANÇOIS-JOSEPH-GRATET, vicomte), naquit à Grenoble le 1<sup>er</sup> avril 1749. Entré dans le corps de l'artillerie, le 24 septembre 1753, il passa successivement par tous les grades, et le 1<sup>er</sup> novembre 1784, il fut nommé chef de brigade au corps de l'artillerie des colonies. En 1786, une ordonnance royale

ayant créé un corps d'artillerie de la marine, M. Dubouchage fut nommé sous-directeur à Brest, et, le 1<sup>er</sup> juillet 1792, il reçut, avec le grade de maréchal-de-camp, le titre d'inspecteur-général de l'artillerie maritime. Le 21 du même mois, Louis XVI l'appela au ministère de la marine; peu de jours après, le portefeuille des affaires étrangères lui fut aussi confié par *interim*; il ne conserva l'un et l'autre que jusqu'au 10 août. On croira sans peine que M. Dubouchage ait refusé par deux fois ces périlleuses fonctions. Depuis le 20 juin et le renvoi de Roland, Servan et Clavière, le pouvoir exécutif n'était plus maniable. M. Dubouchage se dévoua pour obéir aux volontés du roi et au vœu de la reine. Ses opinions, comme ses affections politiques, ne pouvaient manquer de le rendre odieux au parti de la révolution. Le matin du 10 août, M. Dubouchage conseilla au roi d'appeler à son secours les Suisses casernés à Courbevoie, et de marcher à leur tête, et avec les Français qui lui seraient restés fidèles contre les insurgés. Quelque dût être le succès de ce conseil, on sait qu'il ne fut point suivi. Louis XVI se rendit au sein de l'Assemblée législative, pour se placer sous sa sauvegarde. M. Dubouchage l'y accompagna, et pendant le trajet sur la terrasse des Feuillans, sur l'invitation du roi, il donna le bras à la reine, et tint par la main Madame la duchesse d'Angoulême. Il ne se sépara de Louis XVI que lorsque ce prince fut conduit au Temple, et ne rentra plus à l'hôtel de la Marine. Sa femme y était restée pendant toute la journée durant

laquelle il avait été le théâtre de plusieurs scènes de désordre et de pillage. Un décret de ce jour déclara le ministre de la marine, ainsi que tous ses collègues, déchus de la confiance de la nation; on lui donna Monge pour successeur.

Trois jours après le 10 août, M. Dubouchage, qui pouvait avoir des craintes pour sa sûreté personnelle, quitta Paris; mais un décret du 15 septembre le renvoya à ses fonctions d'inspecteur-général de l'artillerie de la marine. Nous ignorons ce qu'il devint durant la révolution; il paraît certain qu'il n'émigra point, et même qu'il ne resta pas entièrement sans emploi, du moins jusqu'en 1805. A cette époque, il encourut la disgrâce du chef du gouvernement. On lui imputa d'entretenir des intelligences avec l'étranger. Après avoir subi le secret, la prison, les interrogatoires d'un agent supérieur de police, nommé Bertrand, il n'obtint la permission de continuer à rester à Paris, que sur le cautionnement d'un de ses amis.

Le 31 mars 1814, M. Dubouchage fut du nombre des personnes qui se prononcèrent ostensiblement pour la restauration de la dynastie des Bourbons. Il fut, après cet événement, nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Durant les cent-jours, il resta à Paris avec mission d'y servir la cause royale. Le 27 septembre 1815, il fut appelé au ministère formé sous la présidence de M. le duc de Richelieu, et chargé pour la seconde fois du portefeuille de la marine.

Le 28 décembre, le ministre Dubouchage présenta, à l'ap-

probation du roi, une ordonnance pour traduire devant un conseil de guerre le contre-amiral Linois, ex-gouverneur de la Guadeloupe et l'adjutant-commandant Boyer de Peyreleau; tous deux comme prévenus de révolte et de trahison. Le contre-amiral fut acquitté; le pouvoir royal a neutralisé l'effet du jugement plus sévère prononcé sur l'adjutant-général. Le 6 janvier 1816, M. Dubouchage combattit dans la Chambre des députés, comme ministre, les amendemens par lesquels la commission avait proposé d'aggraver la rigueur de la loi d'amnistie. M. Dubouchage fit de nombreux changemens dans le personnel de la marine. On lui a fait un reproche d'avoir éloigné du service actif un grand nombre de marins parvenus à la vigueur de l'âge et à la plénitude de l'expérience, pour rappeler sur les vaisseaux d'anciens officiers, dont on pourrait dire au moins qu'ils avaient perdu l'habitude de la mer. De cette classe était sorti le commandant de la frégate *la Méduse*, perdue sur les côtes d'Afrique, avec des circonstances dont le récit a fait frémir d'horreur et quelquefois aussi d'indignation. Un conseil de guerre, que beaucoup de gens ont trouvé indulgent, a cassé cet officier remis en activité par M. Dubouchage, et l'a condamné à un an de prison. Sous l'administration de M. Dubouchage, un collège royal de marine fut créé dans la ville d'Angoulême. L'institution peut être utile, mais cette position éloignée de la mer a paru malheureusement choisie. La caisse des Invalides de la marine

instituée primitivement par Louis XVI, et détruite par Bonaparte dans les dernières années de son règne, fut rétablie par le même ministre, sur ses anciennes bases. M. Dubouchage n'avait point été favorable, dans le conseil, à l'ordonnance du 5 septembre; cependant il conserva encore le porte-feuille pendant toute la session qui la suivit; mais à mesure que ses conséquences se développaient, M. Dubouchage y devenait de plus en plus opposé. Le 22 juin 1817, il remit le porte-feuille de la marine à M. Molé, et fut élevé à la pairie. Il vint se placer dans les rangs du parti aristocratique, et vota constamment avec lui. Il est mort le 12 avril 1821, âgé de 72 ans. Il avait conservé le titre de ministre d'État, avec le traitement de 20,000 fr. qui y était attaché, outre un traitement particulier de 10,000 fr.

L'éloge de M. Dubouchage a été prononcé à la tribune de la Chambre des pairs, par M. d'Herbouville, séance du 19 juillet 1821. Il est imprimé dans le *Moniteur* du 27 du même mois.

DUFAU (FORTUNÉ), peintre, naquit à Saint-Domingue. Un riche colon (M. de L. B.), qu'on présume avoir été son père, l'amena en France à l'âge de 12 ans; il avait assigné une somme considérable pour lui servir de pension. Dufau, dès qu'il put gagner sa vie, refusa d'y toucher, par une délicate fierté qui était un des traits saillans de son caractère, et qu'il n'a pas démentie une seule fois, quoiqu'il en ait été souvent la victime. Il refusa d'accepter une pension d'un

homme qui n'avouait aucun titre pour devenir son bienfaiteur perpétuel. Né avec le goût des beaux-arts, il entra à l'école de David, s'appliqua avec succès à la peinture, et alla se perfectionner ensuite en Italie. La réquisition militaire l'arracha aux beaux-arts et le força de servir. Dès le début de la campagne en Belgique, il fut fait prisonnier et conduit avec ses compagnons d'infortune dans la Hongrie. Il racontait quelquefois avec attendrissement que, dans les premiers jours de sa captivité, pendant qu'on l'amenait sur une charrette remplie de prisonniers, une dame du pays vint mettre entre ses mains un cornet rempli de fruits, et disparut. Il le reçut avec cette gratitude qu'inspire toujours la moindre marque d'intérêt, accordée à un-malheureux inconnu. Mais il fut bien surpris de trouver au fond du cornet une somme d'argent. Un sentiment pénible se mêlait chez lui au souvenir de ce bienfait. Il ne revit jamais sa bienfaitrice, et ne put lui témoigner sa reconnaissance. Pendant sa captivité, la peinture adoucit pour lui les rigueurs exercées ordinairement contre les prisonniers de guerre. Il peignait pour les Hongrois des portraits et des sujets de dévotion. Quand on vit en lui un homme d'un esprit cultivé et doué de talens, on le traita avec égard, et il gagna même assez pour n'être pas réduit à la détresse. La paix étant enfin survenue, et l'échange des prisonniers ayant eu lieu, Dufau rentra en France où il se livra à la pratique de son art. Il acquit à Paris un grand nombre d'amis, quoiqu'il fût



très-scrupuleux dans le choix de ceux qu'il honorait de son amitié. Il blâmait sans ménagement les personnes qui manquaient de droiture dans leur conduite. Cette rigidité lui fut reprochée plusieurs fois, comme un défaut d'indulgence, par des amis qui ne purent s'empêcher d'estimer en secret cet excès de vertu, trop rare dans la société. Dufau ne transigeait jamais avec sa conscience en pareil cas ; le récit d'une mauvaise action excitait son indignation et le faisait souffrir comme s'il en était la victime, tandis qu'un trait noble et délicat faisait tant de bien à son cœur qu'il se plaisait à le répéter partout. En général, l'intrigue et l'injustice trouvaient en lui un ennemi ardent. Si la société comptait beaucoup de membres doués de cette énergie vertueuse, les malhonnêtes gens seraient bientôt réduits à ne plus agir que dans la plus profonde obscurité. Elevé dans les principes de la révolution, et aimant passionnément sa patrie, il ne put voir sans chagrin, après tant d'efforts faits pour la liberté, la nation française tomber sous le joug d'un homme à qui elle avait confié ses destinées, et qui profitait de la lassitude générale pour la ramener insensiblement sous le pouvoir absolu. Dufau exprimait ses sentimens à cet égard avec si peu de réserve, que ses amis s'alarmèrent pour sa sûreté, et l'engageaient à la modération. Il fit quelque effort, mais sa prudence n'alla jamais jusqu'à seindre des opinions qu'il n'avait point. Ayant exposé au salon deux morceaux qui furent remarqués, *Ugolin dans sa prison*, tableau

effrayant de vérité, et *saint Vincent de Paul*, il obtint la place de professeur de dessin à l'école de cavalerie établie à St.-Germain. Cependant, aucun des travaux que le gouvernement commandait à cette époque avec une sorte de magnificence, aux artistes les plus habiles, ne lui fut confié. Ses amis agirent pour lui. Ceux qui distribuaient alors les grâces de ce genre, lui firent entendre que, s'il ne consacrait son talent au chef de l'Etat, il serait impossible de rien faire pour son avancement. Cette insinuation l'indigna ; la flatterie lui était odieuse, et célébrer par son art un homme qu'il ne pouvait aimer, lui paraissait une tâche insupportable. Cependant ses amis, désirant voir améliorer son sort, employèrent auprès de lui des raisons tellement persuasives, que, pour leur obéir, il se décida enfin à entreprendre, comme presque tous les peintres d'alors, un grand tableau dont Bonaparte fût le héros ; mais il choisit un trait honorable que tout artiste pouvait représenter, sans être accusé de flatterie. C'était une anecdote de l'expédition d'Egypte : *Le Général en chef restituant les effets appartenant à une caravane pillée par ses soldats*. Ce sujet lui coûta plusieurs années d'un travail assidu. Il venait d'y mettre la dernière main, quand Napoléon fut détrôné. Dès-lors, il devint presque dangereux d'avoir chez soi un tableau qui retraçait une action louable du maître déchu. Dufau envoya le sien hors de la France, et ce travail, entrepris avec répugnance, ne fut pour lui qu'un sujet de désagrément.

Après la suppression de l'école de St.-Germain, Dufau fut nommé professeur à l'école de St.-Cyr ; mais, préférant cultiver la peinture à Paris, il renonça à cette place, et vécut dans la pauvreté, au sein de la capitale. Le germe d'une maladie qu'il portait en lui sans le savoir, et qui se développait chaque jour, l'empêcha de s'appliquer, avec la tranquillité qui eût été nécessaire pour sa réputation et pour sa fortune. C'est au milieu de douleurs qui lui laissaient peu de répit, qu'il fit pour le gouvernement le tableau de *Gustave Vasa haranguant les Dalécarliens*, tableau qui, exposé au dernier salon, y fit peu de sensation, auprès d'un autre plus brillant (celui de M. Hersent) qui représentait le même héros. Ce fut le dernier grand ouvrage de Dufau. N'ayant plus d'existence que pour souffrir, il fut perdu pour l'art de la peinture qu'il aurait honoré par ses travaux, si la santé et la fortune lui en avaient laissé le pouvoir. Il négligeait entièrement la dernière; il se croyait obligé de faire le sacrifice de son temps et de son talent à chacun de ses amis. Il n'y en a pas un qui ne possède quelque ouvrage de sa main, fruit d'un travail long et soigné. Il les servait en outre, dans toutes les circonstances de la vie, avec la chaleur d'un homme qui n'aurait eu à cœur qu'une seule affaire. Je l'ai vu suivre sans relâche pendant plusieurs mois, le procès d'un ami à qui on avait fait une injustice. Une autre fois, il oublia pendant 24 heures de prendre de la nourriture et du repos, pour empêcher un duel qui, sans son intervention, aurait

peut-être coûté la vie à un père de famille. Ses souffrances augmentant progressivement, une famille estimable l'emmena à la campagne, durant le printemps de 1821. Il y est mort, le 18 mai, d'un anévrisme au cœur, dont on ne reconnut l'existence que lorsque les progrès de la maladie n'admettaient plus de remède. On ne lui connaît aucun parent, et c'est l'Etat qui hérite du peu de bien qu'il a pu laisser, notamment des tableaux de son atelier, parmi lesquels on remarque un *Philosophe en méditation*, qui est un morceau très-distingué.

( Article communiqué par M. DEPPING. )

DUFFOUR (JOSEPH), médecin, naquit à Bourganeuf, en Limousin (Creuse), le 23 octobre 1761, d'une famille considérée du pays. Après avoir fait ses études à l'Université de Poitiers, il vint les perfectionner à Paris. Il fut reçu docteur à la Faculté de cette capitale, en 1787, et nommé, dès 1790, médecin ordinaire de *Madame*, comtesse de Provence. Pendant la révolution, Duffour fut successivement médecin de plusieurs hôpitaux militaires. Il obtint ensuite le titre de médecin du Directoire exécutif, par la protection de M. de Barras, qui avait pour lui de l'amitié. M. Duffour fut l'un des premiers à reconnaître dans la vaccine le caractère de l'une de ces précieuses découvertes qui signalent une époque, et qui décident une amélioration dans les destinées de l'espèce humaine. On doit à son zèle, pour la propagation de cette précieuse découverte, la traduc-

tion de l'ouvrage anglais du docteur John Torthon *sur l'efficacité de la vaccine* (1). Cette publication obtint beaucoup de succès, et valut à M. Duffour divers témoignages d'honneur ou d'estime. En 1814, il fut nommé membre de la Légion d'Honneur, médecin du roi par quartier, et reçut des lettres de noblesse. En 1820, l'Académie royale de médecine le nomma un de ses membres honoraires. Il était aussi médecin du comité de bienfaisance du 5<sup>e</sup> arrondissement, fonction gratuite, dont il s'acquittait avec zèle. M. Duffour avait été directeur du Cercle médical. Il se trouvait réuni à 50 de ses collègues, le 21 octobre 1821, dans un banquet circulaire annuel, chez un restaurateur de la place du Châtelet, lorsque la mort vint braver la réunion des enfans d'Esculape, et frapper au milieu d'eux M. Duffour, qui expira au bout de quelques minutes, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On raconte que cet événement ne troubla que momentanément le banquet, qui fut repris et terminé avec un stoïcisme rare, après qu'on se fut assuré que toutes les ressources de l'art étaient désormais sans efficacité.

DUFOUR (GEORGES-JOSEPH), lieutenant-général, naquit, le 17 mars 1758, à St.-Seine en Bourgogne. Sa mère était nièce de Fischer, célèbre partisan sous le règne de Louis XV. Il entra au

service dans le régiment de Nivernais, où il devint fourrier, puis dans l'administration de la marine à Rochefort, et fut élu major de la garde nationale de cette ville au commencement de la révolution. Il partit bientôt à la tête d'un bataillon de volontaires de la Charente, et, se trouvant dans Verdun, en 1792, lorsque cette ville se rendit aux Prussiens, il fut un des officiers qui refusèrent de signer la capitulation. Le bataillon qu'il commandait se fit remarquer plusieurs fois dans cette campagne, en inquiétant la retraite des Prussiens. Duffour concourut ensuite à la prise de Namur, et fut blessé d'un biscayen au bras droit, à la bataille de Nerwinde. Nommé général de brigade en 1793, il servit contre les royalistes de l'Ouest, sous M. de Biron et sous le général Turreau, et remporta divers avantages sur Charette, dans le Bocage et à Montaigu, où il fut blessé de nouveau. Il passa, en messidor an II (juin 1794), à l'armée de la Moselle, et s'empara, le 21 thermidor, après un combat de cinq heures, des hauteurs aux environs de Trêves. Le 2 vendémiaire an IV (24 septembre 1795), après le passage du Rhin, le général Duffour fut envoyé au-delà du Neker, et marcha sur Heidelberg. Le désordre s'étant mis parmi ses troupes, il s'exposa aux plus grands périls pour assurer leur retraite, eut deux chevaux tués sous lui, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille, d'où le comte de Hardeck le fit transporter à Heidelberg. Échangé depuis contre le général piémontais Provera, il rejoignit l'armée du Rhin sous Moreau, avec lequel il

(1) Nous ne connaissons rien autre chose de M. Duffour, qu'un article *sur l'emploi du sulfate de quinine*, publié dans la *Revue Médicale*, en 1821, peu de jours avant la mort de l'auteur.

opéra la retraite de Bavière. Peu après, le neveu du comte de Hardeck ayant été fait prisonnier, le général Dufour le renvoya sans rançon, par reconnaissance des bons traitemens qu'il avait reçus de l'oncle. Dufour défendit pendant deux mois, contre le général autrichien, prince de Furstenberg, la tête du pont d'Huningue qui capitula le 4 février 1797. Le 1<sup>er</sup> floréal an V, le général Dufour passa le Rhin près de Strasbourg, avec l'aile droite de l'armée, et concourut au succès des deux journées qui suivirent. Lorsque Bonaparte traversa la Suisse en 1798, pour se rendre à Radstat, le général Dufour vint le complimenter à Bâle. Quelque temps après, lorsque M. Mengaud fut accrédité comme chargé d'affaires auprès du Corps helvétique, le général Dufour lui adressa un discours où il lui disait : « Éloigne de la diplomatie cette astuce freuse politique, cette astuce des cabinets des rois ; la française, la loyauté, la générosité, voilà le caractère de la grande nation que tu représentes. » Il ouvrit encore la campagne de l'an VII (1799), devant Manheim, sous le général Bernadotte, défendit Mayence menacée par l'archiduc Charles, passa à l'armée de Hollande, et concourut à repousser les Anglais et les Russes qui avaient fait une descente dans ce pays. Attaché, en 1799, au parti démocratique du Conseil des cinq-cents, Dufour fut porté sur la liste des candidats au Directoire, en remplacement de ceux qu'avait renversés la journée du 30 prairial. Depuis le 18 brumaire, il fut employé seulement dans l'intérieur, et

commanda successivement les divisions militaires à Bordeaux, à Poitiers, à Nantes, où il était en 1809. Mais enfin Bonaparte ne put supporter plus long-temps ce fier républicain, qui n'avait jamais de harangue adulateur à lui adresser, et qui même critiquait librement son gouvernement absolu. Dufour cessa d'être employé ; il se retira à Bordeaux, où il vécut dans la retraite jusqu'à la chute de Napoléon. La Restauration ne le trouva pas plus empressé que l'Empire ; mais lorsque la révolution lui parut revenir derrière Bonaparte, en 1815, il ne balança pas à lui apporter le tribut de son inébranlable dévouement. Le général Dufour parut au Champ de mai, comme commandant des gardes nationales de la Gironde, et fut élu par ce département membre de la Chambre des représentans. Arrêté après la seconde invasion, il est resté détenu à l'Abbaye jusqu'à la fin de 1816. Après l'ordonnance du 5 septembre, Dufour, rendu à la liberté, s'est retiré à Bordeaux, où il a compté dans les rangs de l'Opposition, jusqu'à sa mort arrivée le 10 mars 1820. Il était âgé de 62 ans.

DUGAS DE BOIS-SAINTE-JUST (JEAN-LOUIS-MARIE), naquit à Lyon en 1743. Issu d'une famille distinguée, on le destina de bonne heure au service militaire ; il entra d'abord à l'école des chevaux-légers, fut ensuite nommé officier au régiment des gardes-françaises, et fit dans ce corps les dernières campagnes de la guerre de sept ans. Après avoir quitté le service, il fut chargé par le roi, avant la révolution, de plusieurs

missions de confiance auprès de diverses cours. Possesseur d'une fortune considérable et d'une terre au Plessis-Piquet, près Paris, il y réunissait une société très-bien choisie, au sein de laquelle il a entendu raconter, dans leur premier, les anecdotes et les bons mots de la cour de Louis XV et de Louis XVI, qu'il prit le soin de confier au papier, et dont la publication, plusieurs années après la révolution, a obtenu un grand succès. M. Dugas émigra au commencement de la révolution, et se vit par suite privé de sa fortune; à son retour en France, il chercha des consolations dans la culture des lettres. Quoique déjà avancé en âge, il publia divers ouvrages intéressans, parmi lesquels on doit distinguer de petits écrits de morale, propres à former l'esprit et le cœur des habitans des campagnes, dont l'administration lui fut confiée, comme maire de Saint-Genis Laval, département du Rhône. M. Dugas a terminé sa carrière honorée par la bienfaisance, et environnée de la considération publique, au château de Lorette, près Lyon, le 23 mai 1820. Il était chevalier de Saint-Louis et membre de l'Académie de Lyon.

#### Liste

*des ouvrages de J.-L.-M. Dugas de Bois-Saint-Just.*

I. *Paris, Versailles et les Provinces au XVIII<sup>e</sup> siècle.* 1809, 2 vol. in-8. — 3<sup>e</sup> édit., 1811, 2 vol. in-8.

Ce recueil piquant d'anecdotes a atteint aujourd'hui sa 5<sup>e</sup> édition, et forme maintenant 3 vol. in-8.

II. *Les Sires de Beaujeu, ou Mémoires historiques sur le monastère de l'île Barbe, et la Tour de la belle Allemande.* 1811, 2 vol. in-8.

III. *Le véritable chemin de la fortune.* Lyon, 1812, in-8.

Imitation de la *Science du bon homme Richard*, de Franklin.

IV. *Catéchisme politique, à l'usage des sujets fidèles.*

DUGAZON (LOUISE - ROSALIE-LEFEBVRE), femme de l'acteur Gourgaud, connu au théâtre sous le nom de Dugazon, naquit à Berlin en 1755. Elle vint en France à l'âge de 8 ans. Attachée de très-bonne heure, comme danseuse, à ce qu'on appelait alors la Comédie-Italienne, que nous appelons aujourd'hui Opéra-Comique, elle fut remarquée par Grétry, qui devina en quelque sorte les talens de la jeune Lefebvre. Aux différentes répétitions de ses ouvrages, il avait observé une petite danseuse de dix à douze ans, qui se permettait de singer, avec un naturel parfait, les grandes virtuoses à côté desquelles elle se trouvait, et qui les parodiait à ravir: il avait observé aussi qu'elle avait la voix juste et la figure piquante. Grétry fit son profit de la remarque, et, lorsqu'il donna *Lucile* en 1769, il songea à tirer partie de Mlle Lefebvre. Ce fut pour elle qu'il composa l'air charmant: *On dit qu'à quinze ans*, etc., devenu depuis un air populaire. Le public fut enchanté de la débutante, et Grétry lui promit, et se promit à lui-même, de composer, sous quelques années, d'autres airs, et même des rôles entiers pour sa jeune élève. Dès ce moment, les études de

Mlle Lefebvre furent partagées entre la danse, qu'elle ne regardait que comme un moyen de transition à un état plus relevé, et le chant qui devait la conduire à sa véritable profession. Mme Favart, excellente actrice, et en même temps femme d'un caractère noble et d'un esprit supérieur, formait secrètement Mlle Lefebvre, et l'initiait aux mystères de son art. Elle était auteur, et le petit opéra d'*Annette et Lubin* passait pour être le fruit de ses relations littéraires avec l'abbé de Voisenon. Elle prépara Mlle Lefebvre, qui était restée élève de Terpsichore, à jouer le rôle d'*Annette*. Un soir que l'actrice qui devait le jouer se trouva indisposée, soit par hasard, soit par arrangement, Mme Favart produisit tout-à-coup sa protégée, qui remplaça si heureusement l'actrice absente, que, dès le même soir, elle fut reçue pensionnaire. Alors, avec une confiance entretenue par la faveur du parterre, et justifiée de plus en plus par de nouveaux succès, Mlle Lefebvre aborda les rôles les plus importants; ceux où elle se distingua le plus furent, Roxelane dans les *Trois Sultanes*, où par sa mine éveillée, son nez retroussé et sa gaieté toute française, elle fit tourner la tête à d'autres grands seigneurs qu'au grand seigneur de Constantinople; Louise, dans le *Déserteur*, où elle développa une énergie, et une sensibilité qui donnèrent la mesure de l'universalité d'un talent qui se prêtait à tout, et que les caractères les plus opposés ne pouvaient trouver en défaut. Au moment où Louise essaie d'obtenir

du géôlier que l'exécution de son amant soit différée, Mme Dugazon eut l'idée de briser le ruban qui retenait sa croix d'or, pour l'offrir plus promptement, et ce mouvement si naturel, qui toucha tous les spectateurs, fut adopté dès ce jour, et a été conservé par la tradition.

Mme Dugazon fut reçue sociétaire en 1776; et bientôt ce fut sur elle seule que les auteurs fondèrent l'espérance de la réussite de leurs ouvrages. D'Hèle et Grétry s'entendirent pour l'avoir comme soubrette, dans les *Evénemens imprévus* et dans l'*Amant jaloux*; ce fut pour elle que, deux ans après ce dernier opéra, Piis et Barré composèrent les *Amans d'étré*. Monvel, alors retiré en Suède, instruit par les journaux de la vogue étonnante de Mme Dugazon, imagina de donner une suite à ses *Trois Fermiers*. L'opéra de *Blaise et Babet* mit le comble à la réputation de l'actrice; elle y produisit, pendant près de deux ans, un de ces effets dont on ne peut guère avoir aujourd'hui une idée exacte. Ce n'était point par la pompe de la musique qu'une simple pastorale partageait, avec les chefs-d'œuvre rivaux de Gluck et de Piccini, l'honneur d'attirer l'affluence; la simplicité de l'action devait encore moins piquer la curiosité publique; c'était donc Mme Dugazon qu'on allait voir; c'était le naturel accompli de son jeu; c'était la naïveté, la franchise, l'abandon, et surtout la sensibilité qu'elle savait montrer dans ce rôle; que le public s'empressait d'admirer. La réputation de Mme Dugazon ne paraissait plus pouvoir s'accroître; elle surprit

néanmoins ses admirateurs eux-mêmes, par la manière dont elle créa le rôle de *Nina*, rôle où les limites qui séparent la vérité de l'exagération sont si faciles à confondre. Il faudrait citer tous les rôles qu'elle a établis pendant trente ans, pour rappeler ceux auxquels elle sut donner un cachet particulier; et telle était la flexibilité de son talent, qu'elle jouait avec la même supériorité les rôles des caractères les plus opposés. Outre ceux dont nous avons déjà parlé, nous pouvons encore citer, parmi les rôles que Mme Dugazon a remplis avec la plus parfaite supériorité, Pauline dans *Sylvain*, Béline dans *la Colonie*, Catherine dans *Pierre-le-Grand*, opéra de M. Bouilly, etc., etc. En un mot, Mme Dugazon fut la première comédienne lyrique de son époque, et son nom s'est associé aux noms de Grétry, de Dalayrac et de Sédaine. Nous devons toutefois consigner ici une observation : du temps de Mme Dugazon (les vingt années qui précédèrent immédiatement l'époque de la révolution), on n'attachait qu'une importance secondaire, dans l'opéra-comique, au talent de la musique et du chant. Mme Dugazon devint donc une excellente comédienne; mais elle ne fut jamais ni cantatrice, ni musicienne. Appréciant fort bien la partie faible de ses talens, elle témoignait une telle répugnance pour le chant, que les auteurs, afin de se concilier sa bienveillance, conçurent l'idée d'écrire ses rôles d'opéra sans musique. L'exemple le plus frappant de ce genre qu'on puisse citer est dans *Stratonice*. L'héroïne de cet ou-

vrage n'a pas un air à chanter. Ceci peut faire regretter que Mme Dugazon n'ait pas consacré à la haute comédie le beau talent qu'elle avait reçu de la nature. Sa voix, peu agréable et même légèrement criarde dans le chant, était au contraire extrêmement séduisante dans le dialogue. Une manière particulière d'articuler la lettre *t*, dans certains mots, loin de produire l'effet ordinaire des vices de prononciation, donnait à la sienne un charme de plus.

L'époque de la révolution fut aussi celle du déclin des charmes et des triomphes de Mme Dugazon. Les acteurs sont placés en contact, d'une manière trop fréquente et trop immédiate, avec l'explosion des sentimens publics, pour qu'il leur soit possible de s'en tenir complètement isolés. Mme Dugazon avait la réputation d'être royaliste, et les nouvelles circonstances où elle se trouva placée, durent rendre parfois son service pénible. Quelque temps avant le 10 août, la reine, Marie-Antoinette, assistait à une représentation des *Evénemens imprévus*; Mme Dugazon jouait le rôle de la soubrette: à ces vers :

J'aime mon maître tendrement ;  
Ah! combien j'aime ma maîtresse!

elle se tourna vers la loge de la reine, en plaçant, avec intention, la main sur son cœur. L'allusion fut saisie et couverte d'applaudissemens par un grand nombre de spectateurs, tandis qu'elle donna lieu à des murmures dans un sens opposé. Pendant le temps des folies révolutionnaires, Mme Dugazon évita d'accepter aucun rôle dans les pièces desti-

nées à les célébrer. Elle eut la sagesse de se réfugier de bonne heure dans des rôles appropriés à son âge ; et les auteurs, jaloux de conserver une actrice aussi précieuse, lui composèrent à l'envi des rôles tels qu'elle les désirait. Ce nouvel emploi fut appelé l'emploi des *jeunes mères*. Dans la province, on y ajouta le nom de celle pour qui il a été créé. On vit donc successivement Mme Dugazon dans la femme du *Secret*, dans la mère du *Prisonnier*, dans celle de *Maison à vendre*, dans Lémaïde du *Calife de Bagdad* ; et dans ces divers rôles, elle ne se montra pas inférieure à ce qu'elle avait été jusqu'alors.

Mme Dugazon ne se retira qu'avec regret du théâtre, et pour des motifs de santé très-pressans ; elle essaya même d'y reparaitre après une première retraite ; mais ce ne fut que pour peu de temps. Atteinte des infirmités qui l'ont accompagnée jusqu'au tombeau, elle vécut encore dix années dans la retraite, tout entière aux soins de sa famille et de l'amitié. C'est là qu'elle aimait à se rendre utile, au moins par ses conseils, à de jeunes élèves, que son absence du théâtre mettait dans l'impossibilité de suivre l'avis de Molé : « Mesdames, disait » ce grand acteur à de jeunes » actrices qui le consultaient, on » donne ce soir *Sargines* ; allez » voir madame Dugazon ; voilà » le meilleur conseil que je puisse » vous donner. » Les sentimens de Mme Dugazon, ainsi que ses souvenirs, ne lui permettaient pas de voir la Restauration avec indifférence. Elle alla au-devant de Louis XVIII, et obtint la faveur de lui être présentée à St.-

Ouen. Le roi lui adressa ces paroles : « Je le vois bien, vous ne » m'avez pas oublié ; mais je n'ai » point oublié non plus le plaisir » que vous m'avez fait plus d'une » fois à Versailles ; je suis bien » fâché que l'état de votre santé » vous ait fait quitter le théâtre ; » j'aurais été enchanté de vous » y revoir. » Une hydropisie de poitrine est venue mettre fin aux jours de Mme Dugazon, le 22 septembre 1821, lorsqu'elle était âgée de 66 ans. Dès le 14, son fils lui avait amené un prêtre qu'elle avait demandé elle-même ; elle fut plusieurs fois visitée par lui. Après s'être confessée, elle fit à haute voix sa profession de foi, et reçut, avant de mourir, les sacremens de l'Église. Elle avait souvent manifesté le désir d'épargner à son fils (M. Gustave Dugazon, pianiste distingué et auteur de plusieurs morceaux de musique) la douleur d'une dernière séparation. Le jour de la mort de sa mère, il a trouvé dans son écritoire le billet suivant :

« Je défends à mon fils d'ac- » compagner et de suivre mon » convoi, au risque d'encourir » ma malédiction, dont je l'ac- » cable du fond de mon tom- » beau, s'il ose manquer à la » prière que je lui fais et à l'or- » dre que je lui donne.

» Ce 13 juillet, jour de l'en- » terrement de la femme de mon » frère.

» L. R. LE FEBVRE-DUGAZON. »

Son fils a dû, quoiqu'à regret, obéir à une volonté si formelle. Les restes de Mme Dugazon, accompagnés de tous les acteurs de l'Opéra-Comique, d'une grande partie des acteurs des grands théâtres de la capitale et de plu-



sieurs hommes de lettres, furent d'abord présentés, avec toutes les cérémonies accoutumées, à l'église de saint-Vincent-de-Paul, sa paroisse, et de-là transportés au cimetière du Père La Chaise, où ils reposent auprès de ceux de Grétry, de Mlles Raucourt et Contat. Là, M. Bouilly a payé à la mémoire de cette grande actrice le tribut de sa reconnaissance personnelle et de celle d'un grand nombre d'auteurs dramatiques.

Il existe de nombreux portraits de Mme Dugazon; la plupart ont été reproduits par la gravure, mais le plus exact, comme le plus piquant, est celui qui a été gravé au pointillé, d'après un dessin de M. Isabey.

On trouve une Notice sur Mme Dugazon, dans le *Journal des Débats*, du 27 septembre 1821; elle est signée C, et rédigée par M. Duvicquet.

DUJAT (*Voy.* AMBÉRIEUX).

DUVIVIER (CLAUDE-RAPHAËL), ingénieur, naquit à Charleville, en 1771. Son père était officier de cavalerie. Il commença ses études dans sa ville natale, et les continua au collège de l'Oratoire, à Angers. Il y obtint de tels succès, qu'en 1788, ses connaissances se trouvant plus étendues que les études ordinaires, on rédigea pour ses examens un programme particulier. Il les soutint en présence des députés de l'assemblée provinciale. Sa thèse de philosophie fut déposée au greffe de la ville, et son triomphe devint comme une solennité publique. C'était surtout vers les sciences abstraites et naturelles que le goût

et les facultés de Duvivier semblaient le porter. Aussi son père le destina à la carrière d'ingénieur civil. Il entra à l'École des ponts-et-chaussées, à l'âge de 17 ans. Livré à lui-même, au milieu des dissipations de la capitale, pendant l'ardeur et la licence des premières années de la révolution, il commença à manifester, dès sa jeunesse, le caractère qui le distingua toujours. Une grande rectitude de jugement, une complète droiture d'âme le préservèrent de tous les écarts. Ses succès à l'École des ponts-et-chaussées répondirent aux espérances qu'avaient données ses premières études. Après un concours où il obtint le premier rang d'élève, il devint professeur et fut chargé d'enseigner les mathématiques. Lorsqu'ensuite on forma cette École polytechnique qui a tant honoré la France, M. Duvivier fut un des jeunes gens qu'on y plaça d'abord, pour recevoir et transmettre aux premiers élèves les leçons de M. Monge et des illustres savans qui commençaient une si grande révolution dans l'enseignement des sciences exactes et naturelles.

En 1797, Duvivier passa dans le service actif des ponts-et-chaussées. Il fut envoyé à Nemours, et dirigea, sous les ordres de M. Boutard, la construction du pont de Nemours, si remarquable par sa légèreté, le choix des matériaux et la perfection d'exécution. Ce fut à cette occasion qu'il composa un très-bon *Mémoire sur l'équilibre des voûtes*.—En 1803, on voulut entreprendre le pont de Bonpas sur la Durance. C'était un travail difficile. On ne savait pas au juste

quels obstacles on trouverait, et quels moyens il faudrait employer pour les vaincre. La Durance est un torrent dont les crues sont subites et énormes; son lit est variable; elle transporte d'une place à l'autre de grands amas d'alluvions. M. Cretet, alors directeur-général des ponts-et-chaussées, reconnut qu'aucun projet ne pouvait être arrêté d'avance; qu'aucune adjudication totale ne pouvait être essayée; qu'il fallait qu'un ingénieur se rendit sur les lieux, étudiait toutes les difficultés, et subordonnât les projets, les devis et la construction, aux exigences encore incomplètement connues de la localité. La confiance qu'il avait en M. Duvivier le détermina à lui confier cette espèce de plein pouvoir. M. Duvivier se rendit à Bonpas, et apporta dans son importante mission ce scrupule d'exactitude qui tenait à la fois, et de l'honnête homme qui veut bien faire son devoir, et du savant qui ne néglige aucune des données des problèmes dont il cherche la solution. Rien ne lui semblait minutieux. Il s'était fait piqueur des ouvriers aussi bien qu'ingénieur. Il allait lui-même dans les forêts des Alpes, choisir des arbres et conclure des marchés. Il faisait ramasser les copeaux, et les vendait au compte de l'entreprise. Il se complaisait à veiller sur les moindres détails. Au bout de cinq années, le pont fut achevé, et il avait nécessité une dépense à peu près de moitié moins grande que l'administration ne l'avait présumé d'abord.

Ce fut sans doute à ce succès que Duvivier dut un poste

qui prouvait encore une haute estime et une grande confiance. Au commencement de 1809, il fut nommé ingénieur en chef, et chargé de diriger les nouveaux travaux du département de la Vendée. Il y avait déjà quelques années que le gouvernement avait ordonné que le chef-lieu de ce département serait établi au village de la Roche-sur-Yon, et que de nombreuses routes traverseraient le pays, en aboutissant à ce point central. Cette volonté avait été subite, assez peu réfléchie, et l'on avait choisi la capitale d'une province, comme on eût déterminé un campement militaire, sans faire attention aux habitudes et aux convenances des habitans. De-là résultèrent de grandes incertitudes sur les moyens d'exécution, et une succession d'ordres, tous fort absolus et annuellement variables. Beaucoup d'argent avait déjà été dépensé et mal dépensé. Napoléon était venu visiter la Vendée et le village dont il voulait faire une ville de son nom; il avait consacré trois millions à faire des bâtimens publics à la Roche-sur-Yon, et trois millions à l'ouverture des routes qui devaient percer le pays. Il fallait faire des projets proportionnés à cette somme, et veiller à leur exécution. Ce fut la nouvelle tâche de M. Duvivier. Il y mit ce soin et ce zèle qui étaient une satisfaction pour son esprit, encore plus que l'effet du désir de contenter ses chefs. L'architecture devint son occupation favorite, bien plus sous le rapport de la construction que de la décoration; car on ne pouvait guère songer à des colonnes et à des pi-

lastres, lorsqu'on avait si peu de fonds pour faire tant de bâtimens. M. Duvivier n'était pas de ceux qui regardent un devis comme un programme qui n'engage à rien, et dont les limites peuvent se reculer à volonté. Il avait trouvé la préfecture, l'auberge publique et l'hôpital à peu près achevés. Ce fut sur ces projets que s'élevèrent le palais de justice, la prison, l'hôtel-de-ville, le collège, la halle et les maisons destinées au logement des fonctionnaires publics. Tous ces édifices sont solides, convenables, et présentent un caractère approprié à leur destination; l'église est aussi entreprise d'après ses dessins. Le voyageur, en traversant cette ville commencée et qui ne se finira point, remarque ces constructions dispersées; on lui explique que des rues et des places publiques devaient les joindre et les mettre en rapport les unes avec les autres. Mais la fausseté de la première conception ne peut être imputée à l'ingénieur; il y faut voir un nouveau témoignage de l'impuissance d'une volonté absolue et irréfléchie, luttant contre la force des choses.

M. Duvivier était resté chargé, depuis la Restauration, du service ordinaire du département de la Vendée. Il trouva là encore un emploi de son activité et de ses talens. La côte du département de la Vendée et les rivières qui le traversent, forment une vaste étendue de marais. De grands et beaux travaux de dessèchement

ont été faits sous Henri IV, par des Hollandais que ce prince avait attirés. Depuis, rien de semblable n'a été exécuté. C'est cependant un des principaux intérêts du pays. Plusieurs associations de particuliers et de communes possèdent ces marais. Leur dessèchement, la navigation et le redressement des rivières, sont des opérations difficiles sous le rapport de l'art, qui exigent un grand ensemble de projets, qui touchent beaucoup d'habitudes, qui ont affaire à des préventions populaires. M. Duvivier ne se rebuta d'aucune de ces difficultés; il étudia long-temps tout le système des eaux de cette contrée, et conçut des plans simples, économiques et d'une exécution successive et conforme, autant que possible, à l'état de la propriété.

Après la Restauration, Duvivier reçut la décoration de la Légion-d'Honneur. L'importance de ses fonctions et son caractère personnel lui avaient acquis de l'influence dans le pays qu'il habitait depuis douze années. Il y avait la réputation d'être dévoué à tout ce que la cause de la révolution a de juste et de légitime. C'était d'ailleurs un homme d'un extérieur calme et froid, et d'un esprit circonspect. M. Duvivier a succombé à une maladie aiguë, étant encore dans la force de l'âge, le 9 novembre 1821. (Extrait d'une *Notice*, signée B., insérée dans le *Moniteur* du 22 décembre 1821.)

## E.

EMMERICH (FRÉDÉRIC-CHARLES-TIMOTHÉE), né à Strasbourg le 15 février 1786, fit ses premières études au Gymnase protestant de cette ville; il se forma dans la suite au ministère évangélique, en suivant avec assiduité les cours du séminaire protestant et ceux de plusieurs facultés de l'Académie de Strasbourg. En terminant ses études, M. Emmerich donna une preuve des connaissances qu'il avait acquises; il soutint en 1807, avec un succès distingué, sa savante dissertation : *De Evangelii secundum Hebreos, Aegyptios, atque Justinii martyris*. Cette même année, il entreprit un voyage littéraire. Il se rendit à Goettingue où il séjourna pendant plus de six mois, pour fréquenter les cours des savans professeurs qui se trouvent réunis dans cette ville. Il parcourut ensuite une partie de la Prusse, de la Saxe, de la Bohême, de l'Autriche et de la France; s'arrêta à Paris durant environ six mois, et fit, dans les différentes villes qu'il visita, la connaissance des savans les plus célèbres, qui tous l'accueillirent avec empressement, et dont plusieurs s'unirent à lui par les liens de l'amitié. Revenu à Strasbourg, Emmerich fut placé, en qualité de supérieur, au collège de Saint-Thomas, établissement destiné à recevoir une partie des élèves du séminaire protestant, pour les former aux études théologiques. On le chargea, en 1809, des leçons latines, grecques et hébraïques du Gymnase de Stras-

bourg. En 1812, il fut nommé professeur agrégé au séminaire protestant, et chargé d'y faire le cours d'histoire ecclésiastique. Enfin, en 1819, il fut nommé professeur de la même science à la faculté de théologie, créée, cette même année, dans la ville de Strasbourg, par une ordonnance royale. M. Emmerich se livra dès-lors entièrement à l'étude des sources même de l'histoire ecclésiastique. Il ne s'arrêta pas à connaître les différens changemens qu'a subis l'extérieur des formes religieuses, pendant les révolutions des siècles; il s'attacha surtout à rechercher les causes de ces changemens, en entrant pour cela dans l'esprit du siècle qui les avait produits. A cet effet, M. Emmerich se proposa d'étudier profondément l'histoire politique de tous les temps et de tous les pays. Sa bibliothèque, qu'il monta à grands frais, contenait un grand nombre des auteurs sacrés et profanes, dont les œuvres sont les sources de l'histoire politique et de l'histoire ecclésiastique. Les cours que le savant professeur donna pendant plusieurs années, sur cette dernière science, montrent assez avec quel succès il la cultiva, et ce qu'auraient pu attendre les savans de tous les pays de ses études approfondies, si la mort ne leur avait assigné un terme trop précoce. En même temps que M. Emmerich s'occupait de ces recherches, il parut souvent en chaire comme ministre de l'évan-

gile, et le Directoire le nomma à la place de prédicateur-vicaire de Strasbourg. En 1818, il fut nommé prédicateur à l'église de Saint-Thomas, et l'affluence d'auditeurs qu'il attirait, atteste son talent comme orateur sacré. La mort enleva cet homme respectable, le 1<sup>er</sup> juin 1820, après une vie courte, mais très-active. Outre la Dissertation scolastique que nous avons mentionnée, M.

Emmerich a fait imprimer séparément quelques-uns de ses discours sacrés (1). Après sa mort, on a publié un Choix de ceux qu'il avait laissés. Ce livre est intitulé : *Auswahl hinterlassener Predigten von doctor Fr.-Carl.-Timoth. Emmerich*. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1821 (Choix des Sermons posthumes du docteur F.-C.-T. Emmerich).

## F.

FABRY (JEAN-BAPTISTE-GERMAIN) naquit, en 1780, à Cornus, diocèse de Vabres. Il puisa de bonne heure au sein d'une famille respectable, le goût et les habitudes de la religion. Sa jeunesse même fut chrétienne, grave et laborieuse. Envoyé à Paris pour y faire son cours de droit, ses principes et sa conduite ne se démentirent point. Il fut reçu avocat en 1804, mais il parut peu au barreau, et se livra à des travaux d'un autre genre. Lié avec cette classe de philosophes aristocrates et religieux qui, dans leurs divers écrits, et particulièrement dans le *Journal des Débats* et dans le *Mercur*, se condiaient en la personne de Bonaparte et sous les formes du gouvernement impérial, la restauration effective des principes et des institutions de l'ancienne monarchie, Fabry, modeste et sans ambition, se borna à recueillir leurs meilleures pièces fugitives, sous le titre de *Spectateur Français au XIX<sup>e</sup> siècle*.

Depuis la Restauration, il publia divers écrits, soit contre Bo-

naparte, et ceux-ci renferment des détails curieux, soit contre le parti de la révolution, et ceux-là sont marqués au coin de l'exagération la plus prononcée. Ces écrits sont en assez grand nombre, mais il n'a attaché son nom à aucun d'eux. Il se proposait de faire une histoire de la législation révolutionnaire sur la religion et sur les prêtres, et d'écrire une réfutation des *Considérations sur la révolution* de Mme de Staël : il avait rassemblé des matériaux pour ces deux ouvrages. Fabry avait épousé, en 1814, Mlle Clément, d'une famille parlementaire de Paris. Il partageait son temps entre la pratique des devoirs religieux et des vertus chrétiennes, ses occupations littéraires et la fréquentation des

(1) Nous connaissons celui-ci : *Was son uns die jubelfener der reformation, etc.* — Quel est pour nous le but du jubilé de la Réformation? Deux discours prononcés par Fr.-Ch.-Timothée Emmerich, professeur du séminaire protestant de Strasbourg. *Strasbourg*, 1817, Treuttel et Würtz, in-8, 2 feuilles.

hommes les plus distingués du parti auquel il s'était attaché, lorsqu'une mort cruelle est venue trancher ses jours, quand il venait à peine d'accomplir sa quarantième année. Le 4 janvier 1821, à cinq heures du matin, Fabry voulut aller lui-même chercher M. le professeur Dubois pour une de ses parentes, Mme de Courcelles, née d'Etampes, qui était alors dans les douleurs d'un accouchement laborieux, et qui mourut le même jour. Son empressement le porta à devancer les personnes qui l'accompagnaient. Arrivé au perron de la maison du professeur, située à l'angle des rues Voltaire et des Fossés-M.-le-Prince, il glisse sur les degrés et s'enfonce dans la cuisse droite une des pointes de fer qui garnissent le perron. Cette pointe lui coupe la grosse artère, par laquelle le sang jaillit en si grande abondance qu'il s'évanouit, après avoir proféré quelques paroles, et expira sur le lieu même.

On trouve une Notice sur Fabry dans l'*Ami de la religion et du roi*, T. XXVI, p. 285-88, et dans la *Bibliographie de la France*, 1821, n° 8, p. 119.

*Liste des ouvrages  
de J.-B.-G. Fabry.*

I. *Le Spectateur français au dix-neuvième siècle, ou Variétés morales et littéraires, recueillies des meilleurs écrits périodiques.* Tomes I et II, 1805, in-8; tome III, 1806, in-8; tome IV, 1807, in-8; tome V, 1808, in-8; tome VI, 1809, in-8; tome VII, VIII, IX et X, 1810, in-8; tome XI, 1811, in-8; tome XII (à la fin duquel est une table générale des ma-

tières des douze volumes), 1812, in-8.

MM. de Boulogne, depuis évêque de Troyes, de Bonald, Delalot, Dussault, de Féléts, Geoffroy, sont ceux qui ont fourni le plus d'articles à cette collection. Il est assez remarquable que l'éditeur n'ait rien mis de lui-même dans un livre de cette nature.

II. *Chefs-d'œuvre d'éloquence chrétienne, ou Sermons de Bourdaloue, Bossuet, Fénelon, Massillon, sur la vérité de la religion, formant un corps d'ouvrage.* 1810, 2 vol. in-12.

III. *La Régence à Blois, ou les derniers momens du Gouvernement impérial.* Paris, Le Normant, 1814, in-8; 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> éditions, 1814, in-8; 6<sup>e</sup> édition revue, etc., 1815, in-8.

IV. *Itinéraire de Buonaparte, depuis son départ de Doulévent, le 28 mars, jusqu'à son embarquement à Fréjus le 28 avril, avec quelques détails sur ses derniers momens à Fontainebleau, et sur sa nouvelle existence à Porto-Ferrajo, pour servir de suite à la Régence de Blois.* Paris, Le Normant, 1814, in-8; 2<sup>e</sup> édition, 1815, in-8; 3<sup>e</sup> édition, 1815, in-8.

V. *Itinéraire de Buonaparte, de l'île d'Elbe à l'île Sainte-Hélène, ou Mémoires pour servir à l'histoire des événemens de 1815, avec le recueil des principales pièces officielles de cette époque.* Paris, 1816, in-8. — 2<sup>e</sup> édition 1817, 2. vol. in-8, dont le second contient les pièces historiques de 1815.

VI. *Le Génie de la révolution considéré dans l'éducation, ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique, depuis*

1788 jusqu'à nos jours, etc. Paris, Le Normant, 1817, 2 vol. in-8.  
— Tome III, 1818, in-8.

VII. *Les Missiionnaires de quatre-vingt-treize*. Paris, 1819, in-8.  
— 2<sup>e</sup> édition, 1820, in-8.

VIII. *Moumens de la reconnaissance nationale, votés en France, au mérite éminent, depuis 1789 jusqu'à la loi du 2 février 1809, relativement à M. le duc de Richelieu*, etc. Paris, Le Normant, 1819, in-8.

Tous ces ouvrages sont anonymes.

La *Biographie des hommes vivans* attribuée à Fabry le Spectateur français depuis la restauration. Tome I<sup>er</sup>, 1815, in-8. C'est une erreur; M. Fabry désavouait cet ouvrage.

FLEISCHER (GUILLAUME), né en Allemagne, est mort à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1820, à 53 ans. On a de lui :

I. *Annuaire de la librairie, première (et seule) année*. Paris, Levrault, an X — 1802. Deux parties, formant un volume in-8 de xxxix et 756 pages; plus, les titre et faux-titre. La première partie finit à la page 336.

C'est le catalogue raisonné, ou, comme l'a intitulé l'auteur lui-même, un *Répertoire systématique de la littérature de France, de l'an IX de la république française* (23 septembre 1800 — 22 septembre 1801, vieux style). Il est à regretter que cet ouvrage n'ait pas été continué. En tête de la première partie, l'auteur a mis une petite Dissertation sur les services rendus par les Allemands à la bibliographie.

II. *Dictionnaire de bibliographie française*. Tomes I et II, 1812.

(Voyez n<sup>o</sup> 403 de la première année de la *Bibliographie de l'empire français*.)

Ces deux volumes viennent jusques et compris la syllabe BHA. Le dernier article est numéroté 5,409. On trouve à la suite quelques corrections et additions, et un supplément qui comprend 69 articles. Ces volumes n'ayant pas eu beaucoup de débit, l'auteur n'a pas publié la suite de cet utile ouvrage : il avait cependant continué son travail avec ardeur; et il a laissé cette suite en 20 volumes in-folio, avec quelques autres matériaux.

M. Jombert, libraire, rue du Paon-Saint-André, propriétaire des 20 volumes in-folio, l'est aussi de quelques exemplaires des ouvrages imprimés de M. Fleischer.

(Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot; 1821, p. 627, n<sup>o</sup> 46.)

FONTANES (LOUIS de) naquit à Niort en 1761. Son père, fils d'un marchand drapier de la ville d'Auch, avait pourtant quelques prétentions à une origine noble; après avoir été inspecteur des manufactures de draps à la résidence de Saint-Gaudens, il passa, avec les mêmes fonctions, à Niort (1). Il avait épousé, dans la première de ces villes, une demoiselle de La Barthe, d'une famille noble et catholique, tandis qu'il professait lui-même la religion réformée. C'est M. de Fon-

(1) Voyez dans la *Biographie Universelle*, l'article *Fontanes* (Jean Marcellin de) père de Louis. Cet article est anonyme, mais tout porte à croire qu'il a été fourni par M. de Fontanes. Il y est dit que les Fontanes sont une ancienne famille des environs d'Alais.

tanes qui nous apprend cette dernière particularité dans son *Épître sur l'Edit en faveur des non-catholiques*.

.... Né d'aïeux errans, qui, dans le dernier âge,  
Du fanatisme aveugle ont éprouvé la rage.

Louis de Fontanes fut élevé dans le culte de sa mère ; il fit ses premières études sous d'anciens jésuites. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra un goût décidé pour la littérature. A peine avait-il fini ses humanités qu'il devint le chef de sa famille, par la mort de son père et par celle de son frère aîné, descendu au tombeau dans la dix-huitième année de son âge, et dont les essais promettaient déjà un poète distingué. Après avoir réglé ses affaires domestiques, Louis de Fontanes vint à Paris, sous prétexte de réclamer une pension à laquelle il se croyait des droits, à raison des services de son père ; mais, en effet, pour se livrer tout entier à son goût pour les lettres. Après s'être ouvert les salons de la bonne compagnie et les cabinets des poètes les plus distingués de l'époque, Fontanes commença à se faire un nom par des vers insérés dans le *Mercure* et dans l'*Almanach des Muses*, qui furent long-temps des instrumens de célébrité. Ces premières poésies étaient déjà remarquables par la correction et le goût. Ne pouvant obtenir de M. Necker la pension qu'il sollicitait, Fontanes alla visiter l'Angleterre, dont c'était alors une véritable mode d'étudier la langue et les mœurs. C'est dans la patrie de Pope, qu'il commença à traduire en vers français son *Essai sur l'Homme*. Bientôt après,

il voyagea en Suisse et dans plusieurs contrées de la France. L'amour, l'amitié et les Muses le fixèrent deux ans en Normandie. De retour à Paris, il publia sa traduction de Pope et son poème du *Verger*. Ces productions, d'un mérite très-distingué, accrurent considérablement la renommée de leur auteur. Les écrivains qui distribuaient alors la célébrité, La Harpe, Marmontel, etc., n'hésitèrent point à proclamer M. de Fontanes l'émule de l'abbé Delille, traducteur des *Géorgiques* ; ils ajoutèrent que le discours préliminaire de sa traduction de Pope le plaçait au rang des meilleurs écrivains en prose. Il y avait dans ces éloges un fond de vérité, mêlé à quelque exagération. Des poèmes de courte proportion, tels que le *Cloître des Chartreux*, des *Fragmens traduits de Lucrèce*, et surtout la *Journée des Morts*, confirmèrent la réputation poétique de M. de Fontanes. Son *Épître sur l'Edit en faveur des non-catholiques* fut couronnée par l'Académie française, en 1789.

M. de Fontanes embrassa, dans les premiers temps, les principes de la révolution. Nous en conservons la preuve durable dans le *Poème séculaire* qu'il publia pour la fête du 14 juillet 1790, jour de la Fédération et anniversaire de la prise de la Bastille. Il écrivit aussi, à cette époque, dans un journal intitulé le *Modérateur*, et dont le nom convenait parfaitement à son caractère comme à ses principes. Mais ayant eu le bonheur de contracter un mariage avantageux avec Mlle Cathelin, nièce d'un mar-



chand miroitier de Lyon, il quitta la scène orageuse pour se réfugier au sein de sa nouvelle famille. Bientôt le siège de Lyon vint lui ravir la paix et compromettre la fortune de sa femme. Celle-ci se trouvait enceinte de plus de huit mois, tandis que les bombes et les obus écrasaient la ville. M. de Fontanes parvint à la faire sortir, la conduisit dans un petit hameau, où une pauvre auberge lui servit d'asile; c'est là que, le même jour, elle donna naissance à une fille. Rentré à Lyon après le siège, M. de Fontanes eut le courage de rédiger une pétition à la Convention, contre le système atroce qu'on faisait peser sur cette malheureuse ville. Le nom de M. de Fontanes ne parut point, il est vrai, dans cette affaire, et la pétition fut présentée par Changeux de Bourges; mais sa participation à cette démarche ne fut point entièrement ignorée, et il se vit menacé de la proscription. Il vint se réfugier à Paris, et demeura enseveli à la campagne, chez une personne qui le garda, lui et sa famille, jusqu'à la fin de thermidor an II. Après cette époque, il rentra dans la capitale et fut nommé membre de l'Institut (classe de la langue et de la littérature française), et professeur à l'école centrale des Quatre-Nations. Quelques discours qu'il prononça, en cette qualité, contiennent des doctrines bien différentes de celles qu'il professa plus tard. Le décret de la Convention, du 4 janvier 1795, lui adjugea une gratification de 3,000 fr. Mais le régime populaire de la République choquait ses idées. Il se rangea sous les

drapeaux de l'opposition royaliste, et écrivit dans le *Mémorial*, avec La Harpe et l'abbé de Vauxcelles. Le 18 fructidor l'exila de la France et de l'Institut. Il échappa à la déportation en se réfugiant, d'abord à Hambourg, et puis à Londres. Il fut bien reçu à Londres par les émigrés français, et obtint des secours du gouvernement britannique. Ce fut alors qu'il se lia d'une étroite amitié avec M. de Châteaubriand, qu'il avait déjà vu en France vers la fin de 1790.

La révolution du 18 brumaire an VIII rouvrit à M. de Fontanes les portes de la France, et bientôt après la carrière des dignités publiques. Il commença d'abord par travailler au *Mercur* que rédigeaient alors, avec un grand succès, La Harpe, Esménard, M. de Bonald et M. de Châteaubriand. Admis dans la société brillante et lettrée d'Eliza Bonaparte, sœur du premier Consul, il gagna les bonnes grâces de cette dame, et Lucien Bonaparte, alors ministre de l'Intérieur, lui confia une division de son département. C'est Lucien qui lui donna la mission de prononcer l'éloge de Washington, dans la fête funèbre célébrée à la nouvelle de la mort de ce grand homme, dans le *Temple de Mars* (ainsi l'on appelait alors l'église des Invalides). Cette cérémonie auguste eut lieu le 20 pluviôse an VIII (1800), et l'orateur ne se montra pas au-dessous de son sujet. On n'en peut pas dire autant du philosophe et du républicain; car il est permis de supposer que M. de Fontanes fut républicain au moins ce jour-là, où, au nom de la République française, il célébra le

fondateur de la République américaine. Ce morceau d'éloquence fixa la réputation de M. de Fontanes, comme orateur. Il devint, depuis cette époque, le harangueur obligé de toutes les cérémonies publiques; et il faut avouer qu'il s'acquitta de cette fonction pénible et difficile avec un art, une dextérité, une grâce, dignes de quelqu'admiration, au milieu de la concurrence qui s'établit en ce genre durant quinze années. Il rentra à l'Institut d'où le 18 fructidor l'avait proscrit, mais ce ne fut qu'après avoir volontairement cédé le pas à l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets; enfin, il fut nommé membre du Corps législatif.

Au mois de janvier 1803, M. de Fontanes fut appelé à la présidence annuelle du Corps législatif; il avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur, lors de l'institution de l'Ordre, et bientôt après il en devint commandant. C'est en qualité de président de ces législateurs muets, et dont pas un n'avait la faculté de le contredire, que M. de Fontanes porta fréquemment aux puissans du nouveau siècle, des paroles qui ne choquèrent jamais leur oreille ombrageuse. Le 29 février 1804, des commissaires du gouvernement vinrent proposer au Corps législatif de rendre un décret, par lequel les personnes qui recèleraient Pichegru et Georges seraient punies de six années de fers, si le recèlement avait eu lieu avant la promulgation du décret, et condamnées à mort, s'il avait eu lieu postérieurement. Cette atroce mesure fut accueillie de sang-froid par le président du Corps législatif; il répondit avec

quelque modération, mais en traitant les prévenus de *vils assassins*. L'auteur de l'article *Fontanes*, dans la *Biographie des vivans*, trouve qu'il *déploya, en cette circonstance, tout la dignité et tout le courage d'un beau caractère*. L'éditeur de la *Collection COMPLÈTE des discours de M. de Fontanes*, non moins dévoué à sa mémoire, mais plus adroit que son imprudent panégyriste, s'est abstenu de reproduire le discours dont il est question. Ici l'exigence de la vérité nous prescrit une remarque. L'obstination que les amis de M. de Fontanes ont mise à le faire passer presque pour un orateur d'opposition, est une chose vraiment singulière. Ses discours leur paraissent aujourd'hui d'une *liberté qui va jusqu'à l'audace* (*Biographie des vivans*, T. III, pag. 115). Ces étonnantes paroles, répétées d'échos en échos, déconcertent l'impartialité et provoquent la récrimination. Un *erratum* du *Moniteur*, et quelques phrases en faveur des idées monarchiques que Bonaparte a toujours protégées si hautement, sont les bases sur lesquelles on a prétendu élever l'échafaudage de cette réputation posthume. La France et l'Europe entière, attentives aux discours du président du Corps législatif, n'y démêlèrent jamais rien autre chose que les doctrines du pouvoir absolu, ornées de mots sonores et de flatteries exquises. De quel effroi l'orateur circonspect aurait été saisi, s'il eût été informé dans le temps, à quelles interprétations ses paroles pouvaient donner lieu! Ne prétendons pas être plus pénétrant que l'homme le plus habile et le plus ombrageux.

geux qui fût jamais. Il comprit fort bien, quant à lui, le sens des paroles que lui adressait M. de Fontanes ; car il les paya avec de l'or et du pouvoir. La vertu politique veut un autre salaire. L'amour du ciel et la vénération de la terre lui sont promis ; mais c'est vainement qu'on entreprendrait de faire adjuger ces palmes incorruptibles aux hommes qui ont voulu les dédaigner.

Pendant les années que M. de Fontanes fut président du Corps législatif, ses discours roulerent exclusivement sur les victoires, la gloire et le génie de Napoléon. Les ouvertures et les clôtures de session, la guerre et la paix, les statues et les drapeaux, les hymens et les naissances fournirent tour à tour des sujets à son inépuisable rhétorique. La présidence de M. de Fontanes étant expirée, les suffrages de ses collègues le portèrent au premier rang de la candidature, à l'ouverture de la session de 1805, et Bonaparte les confirma par son choix. M. de Fontanes sut aussi trouver des éloges pour les victoires sacrilèges gagnées sur les Espagnols, et sa langue, au lieu de se glacer à la vue des étendards enlevés à cette héroïque nation, essaya de flétrir des noms de révolte et d'anarchie l'immortelle résistance de ce grand peuple. Pouvait-il la comprendre celui qui disait à Napoléon, au moment qu'il bouleversait l'Europe : « On aime surtout » à louer en vous ce désir d'épargner le sang des hommes, » que vous avez si souvent mani-festé ».... Nous rapportons avec une exactitude sévère les discours

anarchiques des hommes de la révolution, parce que ces discours ont fait dresser les échafauds où le sang a coulé. Les discours de l'adulation ayant contribué puissamment à tenir ouverte la lice des camps, où coule aussi le sang humain, et ayant nourri la guerre, qui égale en désordres les agitations anarchiques, nous ne leur épargnerons pas non plus notre censure. Les discours de celui qui fut l'organe du seul corps populaire qui restât en France, appellent sur lui une responsabilité spéciale. Un faible éloge doit être accordé en dédommagement à M. de Fontanes ; c'est celui du talent. Il sut louer avec habileté l'homme à qui tant d'autres n'offraient, dans leurs harangues d'apparat, qu'un encens grossier, dont fut importunée quelquefois l'idole qu'ils voulaient déifier. Au contraire, Bonaparte mit toujours quelque prix aux éloges de M. de Fontanes.

Au mois de septembre 1808, l'Université impériale fut organisée, et M. de Fontanes en fut le premier Grand-Maître. On sait quelle était l'importance, les attributions étendues et la riche dotation de cette place. Comme il ne cumula qu'une année avec celle de président du Corps législatif, les panégyristes de M. de Fontanes ont appelé cette promotion une disgrâce. On sait pourtant que M. Fourcroy, jusqu'alors directeur de l'instruction publique, présenta le plan qui confiait le monopole de l'instruction publique à une sorte de congrégation civile, dont il se flattait d'être le chef : or, ce sont les

mêmes personnes qui nous vantent la disgrâce de M. de Fontanes, qui nous assurent en même temps que Fourcroy mourut du chagrin de n'avoir pas obtenu le poste du disgracié. Précédemment M. de Fontanes avait reçu le titre de comte. Ses nouvelles fonctions lui ouvrirent une seconde carrière oratoire, dans laquelle, sans varier le fond de ses discours, il sut encore en varier les formes. Mais ici du moins on peut lui rendre cette justice, qu'il composa le personnel de l'Université avec une équité et un tact dont il faut lui savoir gré. M. de Bonald, MM. les abbés Emery et de Beauisset, siégèrent à côté de Chénier dans le Conseil de l'Université. A cette époque, il est vrai, des hommes imbus des doctrines ultramontaines et affiliés aux corporations jésuitiques s'introduisirent en foule dans l'enseignement public, mais ce fut par la volonté expresse de Napoléon ; car M. de Fontanes ne retira jamais son appui aux vénérables débris des congrégations de l'Oratoire et de la Doctrine chrétienne, qui continuèrent de départir à la jeunesse une instruction à la fois libérale et religieuse. Le régime fiscal et militaire par lequel la nouvelle Université se trouva subjuguée en naissant, lui fut imposé par une volonté supérieure. M. de Fontanes fut sans doute un instrument docile à cette impérieuse volonté, mais on sait qu'il plaida avec quelque succès en faveur de l'autorité paternelle, à laquelle le despotisme voulait attenter. Les pensionnats que Bonaparte avait eu l'intention

de fermer, trouvèrent aussi dans le Grand-Maître de l'Université un défenseur habile et circonspect.

Les fonctions publiques avaient depuis long-temps enlevé M. de Fontanes aux lettres, première source de sa fortune. Il y revint un peu, vers l'époque où nous sommes arrivés, mais seulement pour écrire quelques discours académiques, genre de littérature que le bon ton d'autrefois n'interdisait pas aux grands seigneurs. C'est M. de Fontanes qui répondit à M. Etienne, lors de sa réception à l'Académie française(1). A l'occasion de la publication des *Martyrs* de M. de Châteaubriand, qui avait provoqué un déluge de critiques dictées, pour la plupart, ou par des préventions littéraires, ou par des animosités politiques, M. de Fontanes adressa à son illustre ami des stances pleines d'élégance et d'harmonie, qui obtinrent un grand succès, quoique l'auteur ne les eût point livrées à l'impression.

Le 5 février 1810, M. de Fontanes fut appelé au Sénat. Le 27 novembre 1813, il fut rapporteur d'une commission extraordinaire, chargée de l'examen des pièces relatives aux négociations qui avaient été entamées avec les puissances coalisées. Ce rapport commence par cette phrase d'un ton jusqu'alors inusité : « Le premier » devoir du Sénat envers le monarque et le peuple est la vérité ; » le reste du discours ne répond point

---

(1) Cette réponse a été imprimée chez F. Didot, imprimeur de l'Institut, 1812, in-4.

à ce début ; la vérité promise par l'orateur s'y fait attendre vainement : c'est au Corps législatif qu'était réservé le courage de la faire entendre. Après l'occupation de la capitale par l'étranger, M. de Fontanes vota la déchéance de Napoléon, le 1<sup>er</sup> avril 1814. Le 6, il adressa au Gouvernement provisoire son adhésion au nom de l'Université, aux actes du Sénat : il fut continué dans ses fonctions. Le 22 il harangua *Monsieur*, et, le 3 mai, Louis XVIII. C'est dans cette dernière occasion que, se trouvant avoir épuisé toutes les formules de la harangue politique, il employa, par distraction, les mêmes paroles identiquement, qu'il avait adressées en pareille circonstance, quelques années auparavant, à Napoléon. Cette remarque appartient au malicieux et spirituel auteur de *l'Oraison funèbre de Buonaparte par une société de gens de lettres* (1). M. de Fontanes fit partie de la commission royale à laquelle fut confiée la rédaction de la Charte constitutionnelle ; il fut nommé pair de France le 4 juin.

La liberté de la presse, qui nous fut rendue par la Restauration, permit de critiquer ce que le régime universitaire ren-

ferme d'arbitraire et de despotique. Quelques écrivains royalistes censurèrent, avec aigreur, l'esprit même de l'administration. Un pamphlet plus virulent que les autres avait pour titre : *Le Grand-Maître Fontanes et son Université*. On y répondit par une brochure intitulée : *Aux détracteurs de l'Université*. A cette époque il n'était pas encore question des vérités courageuses que M. de Fontanes aurait, selon ses amis, fait entendre à Napoléon, mais au contraire on lui reprochait avec beaucoup d'amertume ses panégyriques officiels. Son défenseur répond à cette objection d'une façon assez curieuse : « Personne, dit-il, n'aurait fléchi la volonté de Buonaparte avec plus de succès : et pour cela, il fallait bien apprivoiser son esprit farouche ; il fallait l'enivrer d'éloges fréquents, le forcer quelquefois à moins mal faire, en le louant d'avance d'avoir bien fait. *Voilà le mot de l'énigme des louanges exagérées adressées à Buonaparte par M. de Fontanes.* » Cette époque de la vie de M. de Fontanes eut quelque chose de pénible. Il se trouva en butte aux attaques des deux partis. Un journal (*le Nain-Jaune*) qui, avec un succès très-bruyant, distribuait à pleine main l'épigramme et le sarcasme, lança des traits acérés contre M. de Fontanes. L'aristocratie de l'ancien régime qui, faute d'expérience, ignorait encore toute l'assistance qu'elle pouvait obtenir de l'aristocratie impériale, sa sœur puinée, ne put se résoudre à laisser M. de Fontanes à la tête de l'instruction publique. On modifia la constitution de l'Université, principalement pour avoir

(1) 1814, Paris, Delaunay, in-8. Voici les deux phrases : « *L'Université se félicite de porter au pied du trône les hommages et les vœux d'une génération entière qu'elle instruit dans ses écoles à vous servir et à vous aimer.* » (Discours à S. M. Napoléon. *Moniteur* du 26 décembre 1812, p. 132, col. 2.) — « *Elle (l'Université) vous parle au nom des enfants qui vont croître pour vous servir et pour vous aimer.* » (Discours à S. M. Louis XVIII. *Moniteur* du 4 mai 1814, pag. 491, col. 2.)

un prétexte d'en changer le chef. Un conseil dirigé par un président remplaça le Grand-Maître ; et attendu que, dans l'ancien système monarchique, l'on n'admet pas qu'un homme puisse accepter des pouvoirs limités, après en avoir exercé de plus étendus, M. de Fontanes céda son fauteuil magistral à M. le cardinal de Beausset. Ce déplacement affecta vivement M. de Fontanes, et lui donna un moment la couleur d'un disgracié, quoique le grand cordon de la Légion d'Honneur lui eût été accordé, comme dédommagement. Il conserva toujours le désir d'être replacé à la tête de l'Université, et il ne l'a point dissimulé dans des circonstances récentes, où ce vœu a semblé prêt d'être exaucé.

M. de Fontanes vécut durant les cent-jours, retiré à sa maison de campagne de Courbevoye ; au retour du roi, il fut nommé président du Collège électoral des Deux-Sèvres, et revit à cette occasion son pays natal, pour la première fois, après trente ans d'absence. Le 22 septembre, il fut nommé ministre d'État et membre du Conseil privé. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort, au premier tour d'opinion ; mais au deuxième tour qui fut définitif, il vota simplement la déportation, d'après les bons conseils de son loyal ami, M. de Lally - Tollendal. Du reste, il ne se fit point remarquer à la tribune politique pendant la session de 1815. Mais il parla deux fois avec son élégance accoutumée, à l'Académie française. Le 24 avril, il fit, en qualité de vice-président, les honneurs de la séance d'installation ; et le 25

août, il répondit au discours de réception de M. Desèze (1).

Chaque année, jusqu'à celle de sa mort, M. de Fontanes fut chargé de rédiger l'Adresse de la Chambre des Pairs, en réponse au Discours du trône, pour l'ouverture des sessions. Chaque fois il ajouta un nouveau chef-d'œuvre, aux nombreux modèles qu'il avait déjà fournis de la rhétorique révérentieuse qui préside aux compositions de ce genre. Le système ministériel de M. Decazes trouva en lui un auxiliaire assez fidèle jusqu'en 1819. A cette époque, il se réunit au parti aristocratique, parla et vota en faveur de la proposition de M. Barthélemy ; et en 1820, pour l'abolition de la loi des élections du 5 février. Cette année, il eut le malheur de perdre M. de St.-Marcellin, qu'il chérissait comme un fils ; ce jeune homme fut tué en duel. Cette perte a rempli d'amertume les derniers jours de M. de Fontanes, et sans doute qu'elle en a accéléré le terme. Il est mort d'une attaque d'apoplexie, le 17 mars 1821, âgé de soixante ans, après avoir reçu les sacrements de l'église. Son corps a été porté au cimetière du Père Lachaise, où M. Roger prononça un discours au nom de l'Académie française. Un nouvel hommage fut rendu à sa mémoire au sein de cette compagnie littéraire, le 28 juin 1821, par M. Roger, et par M. Villemain qui a remplacé M. de Fontanes au fauteuil

---

(1) Tous ces discours ont été imprimés à leur époque, chez Firmin Didot, imprimeur de l'Institut, format in-4.

académique, et que l'amitié et l'estime particulière du défunt semblent avoir désigné pour cet honneur (1). L'éloge de M. de Fontanes fut prononcé à la Chambre des Pairs par M. de Pastoret, dans la séance du 30 mars, et imprimé par ordre de la Chambre. Le Conseil royal de l'instruction publique a arrêté que le portrait en pied de M. de Fontanes, peint par M. Robert Lefebvre, serait placé dans le lieu ordinaire de ses séances. M. de Fontanes avait été classé parmi les pairs, au rang des marquis; mais il n'a laissé qu'une fille; il existe des collatéraux de son nom. Peu de jours avant sa mort, la *Société des Bonnes-Lettres* venait de le choisir pour son président.

Si, comme personnage politique, M. de Fontanes a pu encourir des censures sévères, comme poète et comme prosateur il doit être placé à un rang très-distingué, parmi les écrivains de l'époque actuelle. Sous ce rapport toutefois, l'esprit de parti, l'esprit de coterie, et l'influence que ses fonctions de Grand-Maître de l'Université lui donnaient sur les gens de lettres, ont contribué à grandir immodérément sa réputation. Sa poésie unit à la grandeur des pensées une versification pleine de nerf, de pompe et d'harmonie; ses écrits en prose sont des modèles de correction et d'élégance; ils sont particulièrement remarquables par la délicatesse avec laquelle il traite

cette partie de l'art qu'on appelle les bienséances oratoires. Mais, dans aucun genre, la place de M. de Fontanes ne fut au premier rang; car ce rang appartient exclusivement au génie: «M. de Fontanes, dit un biographe, eut tout le talent possible, mais il n'eut que du talent. L'adresse avec laquelle il a parlé dans les circonstances les plus opposées, prouve qu'il était orateur habile, mais aucun de ses discours n'a prouvé qu'il y eût en lui une autre faculté que l'esprit. On n'y retrouve pas cette ame dont Quintilien fait le principe de l'éloquence, *pectus est id quod facit disertus*, ce cœur dont Vauvenargues fait la source des grandes pensées. Pour le placer au rang des grands orateurs, il eût fallu qu'il appliquât l'art de dire à d'autres matières que des complimens de cour. C'est au génie qui remue la multitude, et non à l'esprit qui fait sourire les princes, qu'on reconnaît le grand orateur. Il se manifeste plus dans une seule phrase de l'incorrect Mirabeau, que dans la somme entière des discours si académiques de M. de Fontanes.

» Le talent de tourner élégamment des vers ne suffit pas, non plus, pour constituer un poète. On ne l'est que par la réunion de trois facultés: celle d'inventer, celle d'ordonner et celle d'écrire. Tant que l'on n'a employé l'art des vers qu'à exprimer les inventions d'autrui, si habilement qu'on l'ait fait, on n'est pas sorti de la classe des versificateurs. »

Sous le gouvernement impérial, et depuis qu'il était parvenu à d'éminentes dignités, M. de Fontanes renonça entièrement

(1) Ces deux discours ont été imprimés ensemble; Paris, F. Didot, 1821, in-4, 24 pag., et *ibid.*, Mme Seignot, 1821, in-8, 68 pag.

aux travaux littéraires. Il se défendait même du titre d'auteur avec une chaleur au moins singulière, et que la protection qu'il n'a cessé d'accorder aux gens de lettres a pu seule lui faire pardonner. Il portait cet éloignement jusqu'à faire retirer de la circulation les exemplaires de ses poésies, qui avaient fini par devenir des raretés bibliographiques. Depuis la Restauration, enlevé à l'activité des affaires, il se rapprocha de la littérature. La nature l'avait doué d'une mémoire prodigieuse et d'une facilité de composition également merveilleuse, en vers comme en prose. On cite de lui des traits en ce genre qui paraissent incroyables.

Le caractère particulier de M. de Fontanes offrait des contrastes piquans. Né dans une condition médiocre, il avait voué une sorte de culte aux noms historiques. Religieux dans sa pensée comme dans sa parole publique, il alliait ce sentiment avec le goût des plaisirs. Distingué dans les salons, pour son esprit et pour l'élégance de ses mœurs, par les femmes les plus brillantes et les plus spirituelles, il a recherché la fréquentation de celles d'un rang inférieur. Lorsqu'il voulait se donner la peine de plaire, sa conversation était tour à tour grave et légère, spirituelle et savante, mais il était rare qu'il prît le soin de briller dans un cercle; souvent au contraire il s'y maintenait dans l'isolement. Toutefois il apportait généralement dans les conversations particulières, et dans le commerce ordinaire de la vie, une dignité mêlée de grâce, qu'il savait déployer encore avec plus d'avan-

tage, soit dans la polémique politique ou littéraire, soit surtout dans l'exercice de ses fonctions publiques. Il déclamaient avec noblesse; sa physionomie était spirituelle et douce, sa taille un peu au-dessous de la médiocre; l'ensemble de sa personne noble et agréable.

On trouve des notices biographiques sur M. de Fontanes: 1° dans le *Journal des Débats* du 19 mars 1821; 2° dans le *Miroir* du 24 mars 1821; 3° dans la *Minerve littéraire*, T. II, p. 516—21. M. Cousin (d'Avalon) a publié en 1820: *Fontanesiana*, ou *Recueil de bons mots de M. de Fontanes*. Paris, Plancher, in-18, orné d'un portrait de fantaisie.

*Liste des ouvrages  
de L. de Fontanes.*

I. *Nouvelle traduction* (en vers) de *l'Essai sur l'homme*, de *Pope*. Paris, Jombert, 1783, in-8.—Nouvelle édit., Paris, Le Normant, 1821, in-8.—Nouvelle édit., Paris, Le Normant, 1822, in-8.—Cette traduction se retrouve aussi dans les *OEuvres choisies de Pope*; Paris, 1800, 3 vol. in-18, mais sans les notes, ni le discours préliminaire.

L'auteur n'avait que 21 ans lorsqu'il publia la première édit. de ce livre. La deuxième parut deux jours avant sa mort. On remarque dans le *Discours préliminaire* et dans les notes de la première édit., plusieurs passages en l'honneur de Diderot, de d'Alembert, de *l'Encyclopédie*; dans la deuxième édition, l'éloge de Diderot est supprimé, celui de d'Alembert tronqué, et ce qui concerne le



*Discours préliminaire* de l'Encyclopédie (nouvelle édit., p. 241), est précisément le contraire de ce qu'on lit dans la première édition (p. 143). Or, à la première époque les Encyclopédistes ouvraient les portes de l'Académie, des salons, et le chemin de la fortune; à la deuxième, ils ne sont plus, et leur mémoire n'est pas bien en cour. Il est fort bon sans doute de reconnaître ses erreurs, et l'on ne doit pas se laisser arrêter par une fausse honte, mais il faut convenir qu'il est des gens très-habiles pour choisir l'époque de leur rétractation.

II. *Le Verger*, poëme. Paris, 1788, in-8.

III. *Poëme sur l'Edit en faveur des non-catholiques*, qui a remporté le prix à l'Académie française. Paris, 1789, in-8.

IV. *Poëme séculaire, ou Chant pour la Fédération du 14 juillet* 1790. in-8.

V. *La Journée des morts*, poëme. — Imprimé d'abord dans le *Magasin Encyclopédique* de 1796, et plusieurs fois réimprimé depuis, en divers recueils.

Ce poëme a été traduit en latin sous ce titre : *Selecta e recentioribus poetis carmina, quorum unum typis, primâ vice, mandatum, cui titulus : Le Jour des Morts, latino redditum carmine, e gallico egregioque D. de Fontanes, adjuncto poemate cum notis gallicis, et cum vocabulario latino-gallico, ad studiosæ juventutis documentum, ab uno e professoribus in regiâ galliarum Universitate*. Paris, Crapart, 1815, in-18.

VI. *Eloge de Washington* (en prose), prononcé dans le temple

de Mars, le 20 pluviôse an VIII. Paris, 1800, in-8. — Réimprimé dans le n. IX, ci-après. — Traduit en hollandais, Amsterdam, 1800, in-8.

VII. *Extraits critiques du Génie du Christianisme* (de M. de Châteaubriand). Paris, 1802, in-8.

Ces *Extraits* tout-à-fait favorables au livre de M. de Châteaubriand, sont tirés d'un numéro du *Mercure*.

VIII. *Les Tombeaux de Saint-Denis, ou le retour de l'exilé, ode* lue le 24 avril 1817, à la séance générale des quatre académies composant l'Institut royal de France. Paris, Le Normant, 1817, in-4 et in-8, et dans le *Moniteur* du 9 mai 1817.

IX. *Collection complète des discours de M. de Fontanes*. Paris, Domère, 1821, in-8, XIII et 184 pag.

L'*Avertissement* de l'Editeur est signé Alfred F... (Fayot). On a donné la même année une seconde édition, au moyen de la réimpression du titre et de l'addition de quelques feuillets à la fin du volume. Cette *Collection*, publiée après la mort de M. de Fontanes, est loin d'être complète, comme le promet le titre. Nous avons déjà signalé l'omission du discours du 29 février 1804, à l'occasion de la conspiration de Georges et de Pichegru. Nous indiquerons encore parmi les articles omis, le discours prononcé aux funérailles de La Harpe; le discours adressé à Napoléon (*Moniteur* du 26 décembre 1812, p. 1432, col. 2); le discours adressé au collège électoral des Deux-Sèvres le 22 août 1815; et enfin, tous les discours prononcés à la

Chambre des pairs, depuis la Restauration (1).

M. de Fontanes a coopéré : 1° en 1790, au *Modérateur*; 2° en 1796 au *Mémorial*; 3° en 1800 au *Mercur*; 4° M. Ersch (*France littéraire*) dit qu'il a travaillé aussi, en 1790, au *Journal des amis de la Constitution monarchique*; et 5° en 1797 à la *Clef du cabinet des souverains*; 6° enfin, M. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*) lui attribue une part dans la rédaction du *Journal littéraire*, de Clément (de Dijon), qui a paru depuis le 15 messidor an IV jusqu'au 2 thermidor an V, et forme 4 vol. in-8°.

M. de Fontanes a laissé en porte-feuille un poème épique intitulé *la Grèce délivrée*. Cet ouvrage, auquel il travaillait dès 1790, jouit depuis long-temps, sans avoir paru, d'une sorte de célébrité. On en trouve un fragment dans les *Mémoires de l'Institut*, et dans le *Nouvel Almanach des muses*, de 1810. Ce fragment présente les portraits de Thémistocle et d'Aristide. On le retrouve dans le recueil intitulé : *Leçons françaises de littérature et de morale*, par MM. Noël et Laplace (Paris, Le Normant, 2 vol. in-8, souvent réimprimés), où sont cités aussi divers autres fragmens des écrits de M. de Fontanes. Un second fragment de la *Grèce délivrée* a été lu dans la séance publique de l'Académie

française, du 28 juin 1821. Celui-ci a paru inférieur au premier.

On trouve des poésies de M. de Fontanes dans le *Mercur* et dans l'*Almanach des Muses*. Outre celles que nous avons indiquées dans le courant de cet article, nous citerons : Une imitation en vers français de l'épisode du second Livre des Géorgiques : *O fortunatos nimum*; des vers récités au Théâtre de St.-Cloud, et dans une séance publique de l'Institut, en l'honneur du premier Consul; un *Essai sur l'astronomie*; une traduction en vers français du VI<sup>e</sup> Livre du poème de Lucrèce : *De Natura rerum*. On a dit que M. de Fontanes avait rassemblé et même complètement imprimé deux volumes de ses poésies, qu'il aurait soustraits à la lumière, selon les uns, par suite d'une trop grande sévérité pour ses productions; selon d'autres, par suite de son éloignement pour le titre d'auteur. On parle encore d'un poème dans le genre gracieux, dont nous ignorons le titre, composé de quatre chants, trois desquels seulement seraient terminés; et enfin, d'une soixantaine d'*Odes* inédites.

M. de Fontanes avait lu à l'Institut : 1° en prairial an IV, un *Mémoire sur un exemplaire de Virgile imprimé chez les Elzeviers*, et dont les marges contenaient des notes qu'il croyait de l'écriture de Voltaire. M. Beuchot a contesté cette opinion (voir *Bibliographie de la France*, 1822, p. 45); 2° la même année, un *fragment historique de la vie de Louis XI*, faisant partie d'un travail sur les principales époques de l'histoire en France. Il paraît certain que ce travail est

(1) On trouve un discours de M. de Fontanes en faveur de la prolongation de la censure, dans une collection de discours ministériels, intitulée : *Discussion sur la loi des journaux* (session de 1816). Paris, Gueffier, 1817, in-8.

terminé depuis long-temps, mais qu'il n'était pas de nature à voir le jour sous le régime impérial.

On attribue à M. de Fontanes les *Remarques sur les beautés de l'Énéide* qui ont été imprimées avec la traduction de Delille, pour le V<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup>. livre. Il avait été annoncé comme devant être éditeur d'une nouvelle impression des *OEuvres de Rollin*. MM. Guéneau et Rendu l'ont remplacé pour ce travail, et n'ont au reste publié que le *Traité des études*, 1805, 4 vol. in-8 et in-12.

Enfin, il paraît certain que M. de Fontanes a laissé des *Mémoires* sur les premières années du gouvernement de Napoléon et du 19<sup>e</sup> siècle, époque où il exerçait les plus hautes fonctions publiques, et jouissait d'une faveur intime auprès de la famille impériale. Cet ouvrage, dont l'intérêt peut être grand autant que les succès, ne devra être publié, selon les intentions de l'auteur, que plusieurs années après celle de son décès, et lorsque d'autres personnages dont il parle auront cessé de vivre. On dit que le manuscrit, avec tous ceux de M. de Fontanes, est passé, d'après sa volonté, dans les mains de M. Villemain.

On a imprimé, en 1821, le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le marquis de Fontanes*, Paris, 1821, in-8. C'est de sa bibliothèque de la ville qu'il s'agit. Sa bibliothèque de Courbevoie était beaucoup plus importante; elle renfermait plusieurs ouvrages avec des feuillets blancs intercalés, sur lesquels M. de Fontanes avait écrit de sa main des notes, des commentaires et des vers.

FRESSINET (PHILIBERT, baron), lieutenant-général, naquit à Marcigny, département de Saône-et-Loire, le 21 juillet 1767. Il s'enrôla dans un régiment de dragons, en 1789, et passa successivement par les divers grades jusqu'à celui d'adjudant-général, qu'il obtint en 1797. Il fut employé en Allemagne, en Suisse, et fit avec distinction les campagnes d'Italie, de 1799. Sa conduite, à la bataille de Tauffert, lui valut le grade de général de brigade; et il fut blessé à celle de Novi. Il soutint, sur les hauteurs d'Albissolle, un combat de sept heures contre le général autrichien Mélas, qui assiégeait Gênes défendue par Masséna, et réussit le lendemain à dégager le général Soult près de Sasselco. Il continua ensuite de servir en Italie, sous les ordres du général Brune. Fressinet fit partie, en 1802, de l'expédition de Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc. Ayant blâmé l'arrestation de Toussaint-Louverture qui s'était rendu à lui, il fut renvoyé du service actif. Le vaisseau qui le transportait en France fut pris, et il resta quatorze mois prisonnier en Angleterre. A son retour, il demeura cinq ans sans activité; après quoi il fut envoyé à l'armée de Naples. En 1812, il eut un commandement dans le 11<sup>e</sup> corps de l'armée, et joignit, avec ses troupes, le prince Eugène, en Pologne, à la suite des désastres de la retraite de Moscou. Le commandement d'une division lui fut confié en 1813. Il s'empara, à la bataille de Lutzen, du village d'Esdorf, défendu par un corps de gren-

diers russes, et s'y maintint après les plus grands efforts. Les talens et l'intrépidité dont il fit preuve en cette occasion, lui valurent enfin le grade de général de division; il obtint aussi celui de commandant de la Légion-d'Honneur et la croix de commandeur de l'Ordre de Wutzbourg. Il combattit encore avec distinction aux batailles de Bautzen et de Leipzig. En 1814, il passa en Italie, se fit remarquer à la défense du Haut-Mincio, et fut cité avec éloge dans les Bulletins de l'époque. On trouve son nom au bas d'une adresse de dévouement, que les généraux de cette armée présentèrent, au mois d'avril 1814, au prince Eugène, vice-roi d'Italie, sous les ordres duquel ils étaient placés.

De retour en France, après la restauration de 1814, le général Fressinet reçut la croix de Saint-Louis, en vertu d'une ordonnance générale du 17 septembre de cette année, qui la conférait à tous les officiers de son grade. Fressinet fit partie du Conseil de guerre convoqué à Lille, pour juger le général Excelmans, au sujet de ses correspondances avec Murat, et qu'il acquitta à l'unanimité. Après le retour de Bonaparte, Fressinet fut nommé d'abord au commandement de la 15<sup>e</sup> division militaire, à Rouen; et ensuite, par *intérim*, à celui de la 10<sup>e</sup> division militaire, à Toulouse. Il publia, dans ces deux villes, des proclamations où il se prononçait très-énergiquement contre la Restauration et en faveur de la nouvelle révolution. Il remit bientôt le commandement de la 10<sup>e</sup> division au général Decaen, et revint à

Paris où il arriva lorsque l'armée française se trouvait réunie sous les barrières de cette ville, après les désastres de Waterloo. Il signa, le 30 juin, avec quelques autres généraux, une adresse à la Chambre des représentans, contre la restauration de la dynastie des Bourbons. Le général Fressinet fut au nombre des officiers généraux qui se déclarèrent le plus fortement pour la possibilité et la nécessité d'une résistance efficace à l'ennemi, opinion qui, comme l'on sait, ne fut point partagée par tous les militaires, et surtout par ceux qui avaient alors la principale part à la direction des affaires. Après l'évacuation de Paris, il suivit l'armée sur les bords de la Loire. Son nom fut inscrit à l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, confirmée par la loi du 17 janvier 1816. En conséquence, il quitta la France, et se retira en Belgique. C'est là qu'il publia, dans la première effervescence de son ressentiment, une brochure intitulée : *Appel aux générations présentes et futures, sur la convention de Paris, faite le 3 juillet 1815; par un officier-général, témoin des événemens*. Genève (Belgique), 1817, in-12 de 84 pages (réimprimé en France clandestinement en 1820, sans date, in-8. viii et 81 pages, outre les titres et faux-titres). Le général Fressinet prétend démontrer dans cet écrit, que la convention de Paris avait été conclue pour assurer toute garantie aux personnes et aux propriétés, contre la recherche des faits politiques qui venaient de se passer, et qu'ainsi elle n'aurait été violée par les con-

damnations prononcées depuis, contre diverses personnes tant civiles que militaires. Les maréchaux Davoust et Soult, ainsi que le ministre Fouché, sont gravement inculpés dans cette brochure, comme n'ayant point concouru avec franchise et avec énergie, à la défense de la cause dont ils étaient ostensiblement les premiers chefs. Sur ce dernier point, les raisonnemens et les assertions du général Fressinet paraissent susceptibles d'être réfutés et contestés. Son livre renferme d'ailleurs des faits curieux : on désirerait seulement que l'auteur ne se fût jamais écarté de cette mesure d'expression, qui est le bon ton de la discussion écrite.

En janvier 1818, le général Fressinet partit, avec sa famille, d'un port de la Belgique, pour l'Amérique méridionale, dans l'intention d'aller combattre sous les drapeaux des colonies insurgées contre l'Espagne. Il arriva à Buenos-Ayres le 10 mai 1818, à bord de la goëlette américaine l'*Aurora*. Il se proposait d'aller joindre l'armée de San-Martin, mais il paraît que diverses circonstances le dégoûtèrent de ce projet. De retour en Europe, il reçut du ministère français la permission de rentrer dans sa patrie. Il se trouvait à Paris, lors des émeutes populaires du mois de juin 1820, à la suite desquelles il fut arrêté pendant quelques jours. Immédiatement près sa mise en liberté, il obtint une audience du roi. Le général Fressinet est mort à Paris, dans un état voisin de l'indigence, la nuit du 9 au 10 août 1821. Il a été inhumé au cimetière du Père-Jachaise. Le lieutenant-

général Solignac a prononcé un discours à ses obsèques.

FRITZ (CHARLES-MAXIMILIEN), naquit le 7 octobre 1758. Il fut le treizième de douze frères ou sœurs, auxquels il a survécu. Son père, prédicateur estimé, était pasteur de l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg. Selon l'excellent usage adopté en Allemagne, Fritz, après avoir terminé ses études, entreprit un voyage, dans le but de les compléter. Il visita l'Allemagne, et particulièrement Jena, où il fit la connaissance des savans professeurs Griesbach, Doederlein, Eichhorn. De retour à Strasbourg, en 1788, il fut nommé, deux ans après, agrégé au Collège-Guil-laume, et pasteur à Barr, en 1793. A peine avait-il commencé à remplir ce dernier emploi, que la persécution l'obligea à fuir dans les montagnes. On l'y découvrit avec plusieurs autres fugitifs, et il fut traîné dans les prisons. Mais bientôt l'orage ayant cessé, M. Fritz retourna à ses fonctions, auxquelles il joignit celles de prédicateur et de maître d'école. En 1802, il fut nommé prédicateur à l'Église neuve de Strasbourg, et en 1807, professeur de théologie au séminaire protestant. Il obtint le même emploi à la faculté de théologie, lors de son établissement en 1819. M. Fritz joignait encore à ces titres ceux de Gymnasiarque et d'Inspecteur ecclésiastique. Il est mort à Strasbourg, le 14 janvier 1821, âgé de 62 ans 3 mois. On a publié : *Einige blätter zur Erinnerung an Carl. - Maximilian Fritz, etc.* (Strasbourg, Heitz, (1821), in-12, 46 pages); c'est-à-

dire : Quelques écrits à la mémoire de Ch.-Max. Fritz. Ce recueil contient : 1° Un discours académique de M. Isaac Haffner, doyen de la faculté de théologie ; 2° un sermon funèbre prononcé à l'église neuve de Strasbourg, par M. Fr.-H. Nedslob, prédicateur de ladite église ; 3° une pièce de vers en l'honneur de M. Fritz.

*Liste des ouvrages  
de C. - Max. Fritz.*

I. *Tentamen pædagogicum.*  
1782.

Cette thèse fut soutenue sous la présidence du savant J. - J. Oberlin.

II. *Animadversiones ad nonnulla Voltarii, circa religionis christianæ origines, asserta.*  
1786.

III. *Discours prononcé aux funérailles de Jean-Laurent Blessig.*  
Strasbourg, König, 1816, in-8.,

une feuille un quart (en allemand).

IV. *Vie de Jean-Laurent Blessig.* Strasbourg, König, 1818, in-8., avec portrait (en allemand).

FUCHS (GEORGES - FRÉDÉRIC), musicien, né à Mayence, le 3 décembre 1752, se disait élève de Haydn. Il a composé un grand nombre de symphonies, de quatuors et divers morceaux d'harmonie remarquables, entre autres, la *bataille de Marengo*, et un grand nombre de marches militaires que l'on exécute encore journellement. Il avait été nommé membre du Conservatoire de musique, dès la création de cet établissement. Fuchs est mort à Paris, âgé de 69 ans, le 9 octobre 1821. Il laisse plusieurs compositions inédites, qui sont entre les mains de sa famille.

## G.

GARNIER (GERMAIN), ministre d'Etat et pair de France, naquit à Auxerre, le 8 novembre 1754, dans une famille de la bourgeoisie de cette ville. Après avoir fait ses premières études au collège d'Auxerre, il vint à Paris à l'âge de 17 ans, pour suivre un cours de droit, et il y acheta une charge de procureur au Châtelet. Cependant il s'était trouvé rapproché de Mme la duchesse de Narbonne. Cette dame indiqua M. Garnier à Mme Adélaïde, sœur de Louis XVI, qui le nomma secrétaire de son cabinet. Cette nouvelle position ouvrit à

M. Garnier l'accès de la société la plus spirituelle et la plus distinguée. Il y rencontra le comte Louis de Narbonne et l'abbé de Périgord (aujourd'hui M. le prince de Talleyrand), et il eut le bonheur de former avec ces deux hommes éminents des relations intimes, que la mort seule a pu dissoudre. M. Garnier préférait dès-lors à des travaux plus sérieux, en s'adonnant tout entier à la culture des lettres, qui n'ont jamais cessé de charmer les loisirs de sa vie publique. Quelques vers, échappés à sa muse facile, circulèrent dans les salons de

cette époque. Il est impossible de passer sous silence la chanson si connue sous le règne de Louis XVI, et qui commence par ce vers : *J'ai vu Lise l'autre soir*, etc. On l'attribua successivement au duc de Nivernais, au chevalier de Boufflers, et même à un prince que son goût pour les lettres exposa quelquefois à desemblables soupçons. La chanson était de M. Garnier, qui la composa pour Mme la vicomtesse Diane de Polignac.

M. Garnier fut élu député suppléant de la ville de Paris aux États-généraux de 1789, mais il ne fut point appelé à y siéger. En 1790, il s'affilia au club monarchique, fondé par M. Stanislas de Clermont-Tonnerre, dans l'intention d'offrir un point de ralliement à ceux des patriotes de 89 qui s'alarmaient des progrès toujours croissans de la démocratie. Au mois de février 1791, M. Garnier fut élu membre du Directoire du département de Paris. Au nom de cette administration, formée d'une réunion peu commune d'hommes éclairés et vertueux, il publia un Compte de gestion et de situation, qui révéla à toute la France ses connaissances profondes dans la science de l'administration et dans celle de l'économie politique. Au mois de mars 1792, Louis XVI appela M. Garnier au ministère de la justice, en même temps que Roland et Clavières; mais il crut devoir refuser de s'associer à une administration dont il ne partageait pas tous les principes, et il fut remplacé par Duranthon. Un premier écrit de M. Garnier sur l'économie politique, publié au commencement de cette année, avait fondé

sa réputation, dans une science en laquelle il devait plus tard se placer au rang des maîtres. Le traité de la propriété considérée dans ses rapports avec le droit politique, est particulièrement remarquable en ceci, qu'il fit reconnaître dès-lors la propriété comme principe constitutif de tout droit d'élection. On doit y signaler encore une élégance de style et une netteté de diction, qu'on n'avait guère jusqu'alors rencontrées dans les ouvrages de ce genre.

Après le 10 août, M. Garnier fut forcé de s'expatrier. Il trouva une retraite en Suisse, dans le canton de Vaud. C'est là qu'il commença à s'occuper de la traduction d'Adam Smith, et qu'il acheva celle du roman anglais de Godwin, intitulé : *Caleb Williams*, publiée peu de temps après son retour en France. M. Garnier rentra sous le gouvernement du Directoire; les amis qu'il avait dans le Conseil des cinq-cents, réussirent à le porter, le 5 prairial an V (24 mai 1797), sur la liste décuple des candidats au Directoire, dans laquelle devait être pris le remplaçant du membre sortant pour l'année. C'est M. Barthélemy qui fut choisi par le Conseil des anciens.

La révolution du 18 brumaire fit rentrer M. Garnier dans la carrière de l'administration. Bonaparte le nomma préfet de Seine-et-Oise. C'est pendant qu'il remplissait ces fonctions qu'il donna au public sa traduction des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, d'Adam Smith, traduction que les notes et les observations du traduc-

teur ont élevée au rang des meilleurs ouvrages originaux. Ce livre a popularisé, parmi nos hommes d'Etat et nos administrateurs, les véritables principes de l'économie politique, auxquels il ne manqua désormais que d'être réduits en des termes plus rigoureux et purgés de toute inexactitude, ce qui a été effectué par le célèbre *Traité* de M. J.-B. Say. M. Garnier ne tarda pas à faire l'application des principes qu'il avait développés avec tant de succès, sur le département dont l'administration lui était confiée. Sa Statistique de Seine-et-Oise est une des mieux exécutées, parmi celles qu'à cette époque le gouvernement demanda aux préfets. En 1804, M. Garnier fut élu sénateur, sur la présentation de l'empereur; il reçut le titre de comte et la décoration de commandant de la Légion-d'Honneur. Il fut doté d'abord de la sénatorerie de Trèves, et transféré ensuite à celle de Limoges, le 29 décembre 1809. Le 1<sup>er</sup> juillet de cette année, Napoléon le nomma président annuel du Sénat, et lui continua ses fonctions l'année suivante. Cette faveur ne prouve que trop que les votes de M. Garnier dans le Sénat ne furent point affranchis du joug commun. Comme président du Sénat, il fut plusieurs fois chargé de haranguer Napoléon, notamment en 1809, à l'occasion de la paix de Vienne; le 2 décembre 1810, pour l'anniversaire du couronnement, et le 21 mars 1811, sur la naissance de l'enfant, qui reçut alors le titre de roi de Rome. Dans chacune de ces circonstances, M. Garnier paya à la puissance du jour un

large tribut d'adulation, dont le *Moniteur* de l'époque conserve les expressions. En 1810, M. Garnier fut élu par le Sénat, membre de son grand Conseil d'administration; cette même année, Napoléon le nomma président des donataires dans les principautés de Bayreuth et d'Erfurth. Il était en outre conseiller du Sceau des titres, et, le 3 août 1813, il avait été nommé Grand-Croix de l'Ordre de la Réunion. Après les désastres de la campagne de 1813, on proposa à M. Garnier de l'envoyer en qualité de commissaire extraordinaire dans la 11<sup>e</sup> division militaire, mais il refusa cette mission.

Le 2 avril 1814, il vota dans le Sénat la déchéance de Bonaparte, et adhéra à tous les actes du Sénat qui amenèrent la restauration de la dynastie des Bourbons. Au mois de mai suivant, il fut membre de la Commission du Sénat, à laquelle fut communiquée la Charte constitutionnelle. Le 4 juin, il fut appelé à la nouvelle Chambre des Pairs. Dans le cours de la session qui s'ouvrit peu de jours après, il figura dans plusieurs commissions importantes; il s'acquitta dès-lors de l'influence dans la nouvelle assemblée, par ses connaissances en matière de finances et par une facilité de discussion que le défaut d'habitude rendait alors peu commune. Le 21 septembre, il prononça le rapport de la Commission chargée de l'examen du budget de 1814; la nouveauté de sa libre discussion, autant que le talent du rapporteur, firent sensation dans le public. Durant cette même session, il parla encore sur la liberté de la presse et



sur la liberté du commerce des grains. Ce fut M. Garnier qui rédigea l'Adresse présentée à Louis XVIII, par la Chambre des pairs, le 18 mars 1815, deux jours avant l'arrivée de Bonaparte à Paris. Le 23 mars, il quitta la capitale, après avoir rejeté les offres qui lui furent faites, de reprendre des fonctions qu'il avait autrefois remplies secondairement (celles de conseiller du Sceau des titres), mais il ne sortit point de la France.

M. Garnier reparut sur la scène politique après le 8 juillet 1815; il fut désigné pour présider le collège électoral de Seine-et-Oise, aux élections de cette année, et nommé ministre d'État, membre du Conseil privé, et grand officier de la Légion-d'Honneur. Depuis cette époque, il parut souvent à la tribune de la Chambre des pairs; le 5 novembre 1816, il fit une proposition, tendante à inviter les ministres à s'abstenir de faire intervenir le nom du roi dans les discussions des Chambres. Il présenta le rapport sur le budget le 27 avril 1816; ce rapport contenait une critique fort vive de la latitude avec laquelle la Chambre des députés avait discuté et amendé la loi des finances. On convient assez généralement aujourd'hui que les doctrines de M. Garnier, si elles étaient adoptées, circonscraient en des bornes trop étroites le droit d'examen et d'amendement en matière d'impôt. Depuis lors, M. Garnier n'a pas manqué une année, jusqu'à la fin de ses jours, d'être un des rapporteurs du budget, dans la Chambre des pairs; et quoique l'époque, toujours très-avancée, où il peut être

discuté dans cette Chambre, réduise considérablement son influence sur cette loi et en précipite la discussion, M. Garnier s'est acquitté chaque fois de la tâche importante qui lui fut confiée, avec une profondeur de travail, et une exactitude de discussion, qui a paru suppléer jusqu'à un certain point à l'exigence de la situation. Sur les questions politiques, M. Garnier vota avec le ministère du 5 septembre, avec celui de 1819, et enfin avec celui de 1820, après avoir été appelé aux Conseils privés qui le firent éclore. Au milieu de ces apparences de versatilité, M. Garnier conserva cependant une sorte de fixité de principes. A son entrée dans la carrière politique, il avait vu l'anarchie dissoudre la société, au milieu des plus violents orages. Ce spectacle avait laissé dans son esprit une impression dominante de terreur et d'aversion pour les influences populaires. Il ne s'est guère dissimulé depuis les fautes des deux gouvernemens qu'il a servis avec une obséquiosité qu'on serait tenté d'accuser; mais, selon ses idées, les fausses mesures du pouvoir devaient toujours rencontrer un adoucissement, soit dans leur mode d'application; soit dans le bénéfice du temps; tandis qu'il lui semblait hasardeux de prêter la main à toute agression qui ne présentait pas immédiatement les mêmes gages de force et de sécurité que le pouvoir existant. Ce système, quoique certainement erroné, n'est pas tout-à-fait insoutenable, pourvu toutefois qu'il ne soit appliqué qu'aux gouvernemens fondés sur les bases indispensables de la justice, et des intérêts gé-

néraux de leur nation. Mais, si M. Garnier n'a pas mérité d'être compté dans les rangs glorieux des défenseurs des libertés publiques, il est juste de dire que l'ordre social de la révolution lui fut toujours précieux, et qu'il ne le vit jamais menacer sans en éprouver quelque alarme. Un seul des ses éléments, la libre et facile division des propriétés, peut-être le plus important et le plus indestructible, troublait l'esprit de M. Garnier; mais c'était moins sous un point de vue politique, que par suite de quelques idées inexactes d'économie politique, auxquelles il ne voulait pas renoncer. D'ailleurs, on ne cessa jamais de remarquer, dans son caractère privé et dans ses affections particulières, cette indulgence d'opinion et cette propension à juger les gens sur leur valeur personnelle, caractères distinctifs par lesquels un homme manifeste, en dépit de ses défec-tions de tribune, qu'il appartient aux intérêts de la société nouvelle.

Jusqu'aux derniers momens de sa vie, M. Garnier s'est occupé des objets chéris de ses études, l'économie politique et la littérature. Racine et Mme de Sévigné fixèrent son attention d'une manière particulière. Il a joint ses notes à celles de La Harpe, dans une édition des OEuvres du tragique français, publiée en 1807. « Il s'était comme introduit, dit » M. de Jaucourt, dans la société de Mme de Sévigné; il y » passait sa vie: tout lui en était » familier, les noms, les rap- » ports, les affaires. C'est de ce » salon, qui réunissait ce qu'il » y avait de plus aimable, qu'il » observait la cour et la ville,

» et qu'il était parvenu à les con- » naître, comme un contempo- » rain. » M. Millevoye publia, en 1814, un volume in-8 de lettres inédites de Mme de Sévigné; c'est M. Garnier qui lui communiqua les manuscrits autographes de ces lettres. Sa bibliothèque renfermait plusieurs curiosités de ce genre; elle contenait aussi beaucoup de livres précieux (1). En 1816, il avait été élu associé-libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il était déjà correspondant.

» Dans le cours de ses travaux sur l'économie politique, dit M. de Jaucourt, M. Garnier avait eu plus d'une fois l'occasion d'être frappé de l'obscurité que répand, sur une des principales parties de cette science, la diversité des opinions relatives à l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et par conséquent, au rapport de ces valeurs avec celles des monnaies actuelle-

(1) On a publié le *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu M. le marquis Garnier*, etc. Paris, Brunet, 1822, in-8, 164 pag. On y remarque les articles suivans :

N. 215. *Principes d'économie politique*, par M. Canard. Paris, 1801, in-8, avec des notes manuscrites de M. Garnier.

N. 804. *Notice bibliographique sur deux éditions des OEuvres de Racine, avec commentaires de Laharpe et de Geoffroi*, in-8. — *Manuscrit autographe de M. Garnier*; on y a joint divers morceaux imprimés de l'édition donnée par le même.

N. 1165. *Lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à ses amis*, édit. mise en ordre par Grouvelle. Paris, Bossange, 1806, 8 vol. in-8 (avec des notes manuscrites de M. Garnier).

N. 1166. *Lettres inédites de Mme de Sévigné*. Paris, Klostermann, 1814, in-8. (*Exemplaire chargé de notes de la main de M. Garnier.*)

ment courantes. En même temps qu'il regardait cette question comme un des points les plus importants de l'économie politique, il ne se dissimulait pas qu'elle était aussi un des points les plus difficiles de l'histoire. Mais il était persuadé que c'était surtout à l'économie politique à diriger, en cette matière, la critique historique. Aussi, depuis la publication de ses notes sur Smith, où il exposa ses premières idées sur les monnaies, c'est-à-dire, pendant près de vingt années, cette question a-t-elle été l'objet constant de ses réflexions et de ses recherches. Il lut d'abord, en 1817, à l'Académie des Belles-Lettres, deux *Mémoires* sur ce sujet. Il se proposait d'y établir, disait-il, *sur l'autorité de la raison et sur celle des faits*, cette proposition générale : *Que les peuples de l'antiquité n'avaient qu'une seule monnaie de compte.* Il a depuis refondu ces deux *Mémoires*; et en y ajoutant un grand nombre de développemens, il en a composé un ouvrage méthodique, sous le titre d'*Histoire de la monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'à Charlemagne.* Le système monétaire de M. Garnier rencontra de l'opposition au sein de l'Académie. M. Letronne écrit pour le réfuter. Tout en rendant justice à l'érudition de son auteur, et à ce que ces conjectures peuvent avoir d'ingénieux, l'opinion générale des érudits, au sein de l'Institut comme au dehors, paraît avoir classé définitivement ce système au rang des paradoxes historiques.

M. Garnier est mort à Paris, le 4 octobre 1821, à six heures du

matin, par suite d'une suffocation, occasionée par une lésion organique des viscères de la poitrine. Il était âgé de 67 ans. Il avait été classé parmi les pairs du titre de marquis, mais il n'a point laissé d'héritier de son titre. Son neveu, M. le chevalier Garnier, est actuellement (août 1822) préfet de la Creuse. Germain Garnier était frère de Charles-Georges-Thomas Garnier, connu par ses Commentaires sur Regnard, et par quelques autres écrits.

M. de Jaucourt a prononcé l'éloge de M. Garnier à la tribune de la Chambre des pairs, dans la séance du 27 novembre 1821. Cet éloge est imprimé dans le *Moniteur* du 6 décembre suivant. M. Letronne, collègue et antagoniste de M. Garnier, à l'Institut, avait déjà prononcé un discours en son honneur, à la cérémonie de ses funérailles. Enfin, M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a lu l'éloge de M. Garnier, dans la séance publique de cette Académie, du 26 juillet 1822.

*Liste des ouvrages  
de G. Garnier.*

I. *De la Propriété, considérée dans ses rapports avec le droit politique.* Paris, Clavelin, mars 1792, in-12, 208 pag (anonyme). — Traduit en italien par *Marieni*; Milan, 1802, in-8.

II. *Les Aventures de Caleb Williams, ou les choses comme elles sont, par W. Godwin*; traduites de l'anglais. Paris, Agasse, 1794, 2 vol. in-8. — Nouvelle édition, traduite sur l'édition dernièrement publiée par l'auteur, avec des changemens et corrections;

Paris, V<sup>re</sup> Agasse, 3 vol. in-12.

III. *Abrégé élémentaire des principes d'économie politique.* Paris, 1796, in-8.

IV. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations; traduction nouvelle, avec un grand nombre de notes.* Paris, 1802, 5 vol. in-8.

Cette traduction, d'ailleurs supérieure à celles de Roucher et de Blavet, est particulièrement estimée, à cause des notes et des diverses additions de M. Garnier. On annonce la publication d'une deuxième édition, chez Mme veuve Agasse, augmentée d'un volume d'*Observations*. L'auteur y présente l'état actuel de la science de l'économie politique, en retraçant à la fois et la série des faits les plus remarquables d'économie politique, qui se sont passés depuis vingt années, et les divers systèmes qui ont paru pendant cet intervalle,

V. *Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise.* 1802, in-8.

VI. *Théorie des banques d'es-compte.* Paris, 1806, in-8.

VII. *Les Visions du Château des Pyrénées, par Anne Radcliffe; trad. sur l'édition de 1803 (par M. Garnier et Mlle Zimmermann).* Paris, 1809. 4 vol. in-12.

VIII. *Rapport de M. le comte Germain Garnier, pair de France, etc., au nom de la Commission spéciale de sept membres, chargée, par la Chambre des pairs, de l'examen du projet de loi sur les finances.* Paris, Paris, 1816, in-8, 3 feuilles et demie.

Ce Rapport, dirigé contre la majorité de la Chambre de 1815,

peut être considéré comme un véritable pamphlet politique, soit à cause du bruit qu'il a fait, soit parce qu'il a été réimprimé trois fois. M. de Bourienne y a répondu par un écrit intitulé : *Observations sur le budget de 1816 et sur le Rapport de M. le comte Garnier à la Chambre des pairs.* Paris, 1816.

IX. *Deux Mémoires sur la valeur des monnaies de compte, chez les peuples de l'antiquité.* Paris, 1817, 2 vol. in-4.

M. Letronne, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, réfuta ces *Mémoires*, dans un écrit intitulé : *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et sur la valeur de l'or et de l'argent, avant la découverte de l'Amérique.* Paris, 1817, in-4. M. Garnier répliqua par l'ouvrage suivant.

X. *Observations en réponse aux Considérations générales, etc.* Paris, 1818, in-4.

M. Garnier a reproduit les deux ouvrages précédens avec quelques modifications, dans l'ouvrage indiqué sous le n<sup>o</sup> XII.

XI. *Appel à tous les propriétaires en Europe.* Paris, 1818, in-8 (anonyme).

Dans cette brochure, qui renferme des considérations de politique spéciale et d'économie politique, l'auteur présente ses idées sur l'accord de l'ordre avec la liberté.

XII. *Histoire de la monnaie, depuis les temps de la plus haute antiquité, jusqu'au règne de Charlemagne.* Paris, 1819, 2 vol. in-8.

M. Garnier a été l'éditeur des *OEuvres complètes de Racine, avec le commentaire de La Harpe;*

Paris, Agasse, 1807, 7 vol, in-8; reproduites avec des gravures et avec un nouveau titre, sous la date de 1816. C'est encore M. Garnier qui a traduit, en prose, les Poésies de milady Montague, dans la deuxième édition de la traduction des *Lettres* de cette dame, publiée par M. Anson. Paris, 1805, 2 vol. in-12.

GASTELIER (RÉNÉ-GEORGES), médecin, naquit à Ferrières en Gatinais, le 1<sup>er</sup> octobre 1741. Il étudia successivement le droit et la médecine, et fut reçu avocat au Parlement, et docteur en la Faculté de Paris; toutefois, c'est à l'art de guérir qu'il s'attacha principalement, et il obtint le titre de médecin consultant du duc d'Orléans. En 1776, il fournit à M. Turgot, sur la demande de ce ministre, un Mémoire touchant l'agriculture, le commerce et les moyens de salubrité de la province du Gatinais. M. Gastelier fut nommé, en 1780, maire de Montargis, et en 1787 membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais. En 1791, il fut réélu maire, à une grande majorité, selon les nouvelles formes populaires. Le duc d'Orléans lui ayant fait présent, vers cette époque, d'un bâtiment situé à Montargis, il l'accepta pour le consacrer à l'usage des habitans. La même année, il fut élu député du Loiret à l'Assemblée législative, où il siégea au côté droit. Le 21 avril 1792, il fit hommage à l'Assemblée, pour les besoins de la patrie, de cinq médailles et de quatre-vingts jetons académiques. Le 11 juillet, à l'occasion d'une pétition contre M. de La Fayette, il s'éleva contre les pétitions dont

l'Assemblée était assaillie par les habitans de la capitale, disant que quatre-vingt-deux départemens n'avaient pas envoyé des députés pour écouter sans cesse le quatre-vingt-troisième; il publia aussi durant la session, quelques opinions qu'il n'avait pu faire entendre à la tribune. Pendant les temps les plus difficiles de la révolution, qui succédèrent bientôt, Gastelier se retira à Sens, où la bonne composition des autorités locales offrait quelque sécurité aux honnêtes gens; néanmoins, la persécution vint l'y atteindre. Il fut incarcéré, en 1794, comme suspect, et passa dix mois dans les prisons. Le 9 thermidor lui rendit la liberté; mais bientôt sa tranquillité fut troublée par des imputations d'une nature pénible, contre lesquelles il crut nécessaire, dans ses dernières années, de publier une espèce de Mémoire justificatif. Long-temps avant sa mort M. Gastelier avait quitté Montargis, pour venir se fixer à Paris, où il pratiquait son art. Le grand nombre d'écrits qu'il lui a consacrés sont généralement peu estimés de ses confrères; l'auteur, doué d'un esprit ardent et inflexible, y repousse avec obstination des doctrines aujourd'hui universellement admises par les médecins. Gastelier est mort à Paris le 20 novembre 1821, âgé de 80 ans. Il avait reçu 2,000 livres de gratification, par un décret de la Convention nationale du 16 avril 1795, et le cordon de St.-Michel, de Louis XVIII, dans la promotion de 1817. M. Picard, notre célèbre comique, est neveu de Gastelier.

Liste des ouvrages  
de R.-G. Gastelier.

I. *Principes de médecine de Home, traduits du latin, auxquels on a joint un extrait d'un autre ouvrage du même auteur, intitulé : Expériences et Observations de médecine; traduites de l'anglais.* Montargis, 1772, in-8.

II. *Avis à mes concitoyens, ou Essai sur la fièvre miliaire essentielle, etc.* Montargis, 1773, in-12.

Cet ouvrage a été réimprimé avec des additions. C'est probablement ces réimpressions que la *France littéraire* de Ersch indique sous ces titres : *Traité de la fièvre miliaire des femmes en couches, couronné à Paris.* Montargis, 1779, in-8. — Traduit en allemand. Manheim, 1782, in-8. — et *Traité de la fièvre miliaire épidémique*, 1784, in-12.

III. *Histoire d'un enfant monstrueux, en tout genre, par laquelle il est physiquement démontré que l'enfant peut se nourrir et croître dans le sein de sa mère, sans le secours du cordon ombilical* (dans le *Journal de médecine*, tome XXXIX, an 1773).

Haller rapporte cette singulière observation dans sa *Bibliotheca anatomica*.

IV. *Observation sur la végétation d'une espèce de corne de bœuf, qui avait pris naissance à la partie inférieure du temporal gauche d'une femme octogénaire* (dans les *Mémoires de la Société royale de médecine*, an 1779).

V. *Mémoire sur la topographie médicale, et sur l'histoire naturelle du Gâtinais; couronné par la Société royale de médecine* (*Ibid.* an 1779).

VI. *Mémoire sur les maladies chroniques auxquelles les bestiaux sont sujets, dans le Gâtinais; couronné par la Société royale de médecine* (*Ibid.* an 1780).

VII. *Mémoire contenant une série d'observations météorologiques, nosologiques, etc., ainsi qu'un Précis historique des épidémies qui ont régné pendant douze ans dans le Gâtinais; couronné par la Société royale de médecine* (*Ibid.* 1783).

VIII. *Annus physicus, annus medicus; Mémoire couronné par la Société royale de médecine* (*Ibid.* 1783).

Ce Mémoire contient le rapprochement de tous les faits relatifs à la météorologie, pendant l'année 1783, qui a présenté des phénomènes singuliers en ce genre.

IX. *Traité des spécifiques en médecine.* Paris, 1783, in-8.

L'Académie de Dijon avait mis au concours, en 1779, la question suivante : *Y a-t-il des spécifiques en médecine?* M. Gastelier soutint la négative, et combattit l'opinion dominante. L'Académie, en accordant des éloges au talent de l'écrivain, déclara que le système qu'il avait défendu l'avait empêché d'obtenir le prix. M. Gastelier appela de cette décision à la Société de Médecine de Paris, qui, en 1782, adopta son opinion, et ordonna que son Mémoire serait imprimé sous le privilège de la compagnie.

X. *Histoire d'une épidémie du genre des catharreuses putrides, des plus graves et des plus contagieuses; Mémoire couronné par la Société royale de médecine* (1785). Orléans, 1787, in-8.

XI. *Dissertation sur le supplice de la guillotine.* Sens, au IV, in-8.

« J'ai composé, étant en prison, dit l'auteur, cette dissertation sur un supplice que je devais subir le 15 thermidor, sans la mort de Robespierre, arrivée le 9. » L'objet de M. Gastelier était de détruire une erreur qui venait d'être accréditée par le savant physiologiste Soemmering, et reproduite par M. Sue le fils; ces médecins disaient qu'après la décapitation, le supplicié éprouve des douleurs distinctes et prolongées. M. Sue ajoutait qu'il avait vu le visage de Charlotte Corday rougir d'indignation, après que la tête eut été séparée du corps. M. Gastelier réfuta ce système; il fit voir que par la décollation, le passage de la vie à la mort est si rapide, qu'il est impossible d'éprouver la plus légère sensation.

XII. *Des maladies aiguës des femmes en couche.* Paris, Crapart, 1812, in-8.

Ce livre renferme sur la péri-tonite, une doctrine contraire à celle qui est aujourd'hui généralement reçue.

XIII. *Notice chronologique de mes ouvrages (depuis 1771 jusqu'à ce jour).* Paris, Renaudière, 1816, in-4, 4 feuilles.

XIV. *A mes concitoyens.* Paris, Migneret, 1816, in-4, deux feuilles et demie.

XV. *Controverses médicales.* Paris, Croullebois, 1817, in-8.

XVI. *Exposé fidèle des petites véroles survenues après la vaccination; suivi d'observations sur la petite vérole naturelle, sur la petite vérole artificielle et sur la vaccine.* Paris, Croullebois, 1819, in-8.

Gastelier a publié quelques au-

tres mémoires, ou articles, dans divers recueils scientifiques.

GAULTIER DE CLaubry (CHARLES-DANIEL), ancien chirurgien du comte d'Artois, membre du Collège royal de chirurgie, ancien chirurgien-aide-major des camps et armées du roi, en Allemagne, est auteur d'un livre intitulé: *Nouvel Avis aux mères qui veulent nourrir*; 1783, in-12. Il est mort à Paris, le 23 octobre 1821, âgé de 84 ans. C'était un homme très-religieux; son fils, qui exerce aussi l'art de la médecine, a publié quelques livres de chimie.

GERMAIN (AUGUSTE-JEAN), pair de France, fils de M. Germain, député aux États-généraux de 1789, ancien directeur de la Banque de France, naquit à Paris en 1786. Sa famille était d'Avignon. Auguste Germain perdit son père à l'âge de 18 ans. Il se destina de bonne heure et par son propre choix, à la carrière de l'administration publique. Comme quelques autres jeunes gens, il fut admis en qualité de surnuméraire dans les bureaux du ministère de l'Intérieur. C'était alors une sorte de noviciat pour ceux qui se destinaient aux emplois de l'administration, et plusieurs de nos fonctionnaires du premier ordre sont sortis de cette école. Le jeune Germain demandait à être Auditeur. Il fut nommé Chambellan en 1806, et reçut ensuite le titre de comte. Il suivit Napoléon à l'armée, comme officier d'ordonnance, l'accompagna en Espagne en 1808, lorsque les troupes françaises commençaient à envahir

ce pays, et en 1809, dans la campagne d'Autriche. Par ses ordres, il alla prendre le commandement de la garnison bavaroise qui occupait le fort de Kuffstein, dans le Tyrol. Isolé durant plusieurs semaines de toute communication avec l'armée française, M. Germain défendit ce poste important, avec un courage qui lui mérita l'honneur d'être cité dans le Bulletin de la Grande-Armée. Dans l'intervalle qui s'écoula entre la dernière campagne d'Autriche et la campagne de Russie, il fut envoyé, comme ministre plénipotentiaire, près du grand-duc de Wurtzbourg. Rentré en France après la perte de la bataille de Leipzig, il fut nommé, le 8 janvier 1814, adjudant-commandant dans la garde nationale de Paris. C'est en cette qualité qu'il se prononça ostensiblement, dès le 31 mars, pour la restauration de la dynastie des Bourbons.

Après cet événement, M. Germain fut nommé préfet de Saône-et-Loire, le 8 juin 1814; bientôt après, il obtint la croix de Saint-Louis, et fut élevé par Monsieur, frère du roi, au grade d'officier de la Légion-d'Honneur, dont il était membre depuis plusieurs années. Il obtint aussi, en constituant un majorat, l'hérédité du titre de comte. M. Germain eut à braver, en 1815, une émeute populaire qui éclata à Châlons, à l'approche de Bonaparte. Il se comporta avec fermeté dans cette occasion, n'abandonna son poste qu'à la dernière extrémité, et refusa de se rallier au vainqueur. Demeuré sans emploi pendant les cent-jours, M. Germain fut nommé

préfet de Seine-et-Marne après le second retour du roi. Il montra dans ce poste de la modération et de l'impartialité, durant la réaction de 1815. Les troubles occasionnés par la disette de 1817 manifestèrent de nouveau la prudence et la fermeté de son caractère. Il usa, l'année d'après, de l'influence que lui avait procurée cette conduite pour empêcher M. de La Fayette d'être nommé député du département de Seine-et-Marne. L'ordonnance royale du 5 mars 1819 appela M. Germain à la Chambre des pairs. Ses votes y secondèrent le ministère qui l'y avait fait monter, et dont il adoptait généralement les vues. Ses liaisons personnelles l'attirèrent dans les rangs de ces hommes d'État que, dans le langage des journaux, on désignait sous le nom de *Doctrinaires*. M. Germain sut se placer parmi eux à un rang fort distingué. Cette circonstance suffira pour faire apprécier tout son mérite; car, si les vues politiques de ses amis furent souvent critiquées avec sévérité, on n'a point contesté l'éminence de leur esprit et la sincérité de leurs opinions. M. Germain concourut avec quelques-uns d'eux à la fondation de l'ancien *Courrier*, dont il fournit le cautionnement.

Après la retraite de M. Decazes, M. Germain, qui ne pouvait s'accorder que difficilement avec le système de la nouvelle administration, ne conserva pas longtemps sa préfecture. L'adjoint au maire de la commune de Croy (Seine-et-Marne) avait rendu un arrêté qui interdisait l'exercice d'une mission hors de l'enceinte de l'église, motivé sur les troubles



qu'il pourrait occasioner. Cet acte, conforme à une législation non abrogée, fut approuvé par le préfet de Seine-et-Marne; mais il fut cassé par le ministre de l'intérieur, qui donna des ordres pour lever l'interdiction. M. Germain envoya peu après sa démission. Déjà il avait montré que sa position d'agent du ministère ne l'empêchait pas de conserver et de manifester son opinion à la Chambre des pairs. Il avait parlé contre les lois d'exception qui avaient été présentées durant la session de 1819. Son opposition à la nouvelle loi électorale fut plus prononcée encore. Durant la session de 1820, il soutint les mêmes opinions avec autant de fermeté et avec un talent qui croissait chaque jour. Mais sa conduite ne fut pas moins remarquable dans le procès de la conspiration du 19 août. Il apporta, ainsi que ses amis, un soin scrupuleux à examiner tous les détails de l'accusation, et à écarter du procès tout préjugé politique. Il ne put voir l'issue de cette affaire, et tomba malade après les débats relatifs à l'accusation. Une mort inopinée vint terminer presque subitement la carrière de M. Germain; que l'énergie de sa constitution et le cours ordinaire des choses semblaient devoir long-temps prolonger. Il fut enlevé par une fièvre putride, le 16 avril 1821, laissant, de son mariage avec Mlle de Houdetot qu'il avait épousée en 1812, un héritier de sa pairie. M. le duc de Broglie, dont il était l'ami, a prononcé l'éloge de M. Germain à la tribune de la Chambre des pairs, dans la séance du 2 mai 1821. Cet éloge

est imprimé dans le *Moniteur* du 9 juin suivant, et dans la *Collection des Imprimés* par ordre de la Chambre; Paris, P. Didot, 1821, in-8°.

GILBERT (NICOLAS - ALAIN), missionnaire, naquit à St.-Malo le 31 mars 1762. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et voulait même se consacrer aux missions étrangères. A cet effet, il vint, n'étant encore que diacre, passer six mois au séminaire des missions-étrangères, à Paris; mais, au bout de ce temps, sa santé le força de retourner dans son diocèse. Ordonné prêtre à 23 ans, il fut nommé vicaire, puis curé d'office de la paroisse de Saint-Pern. M. l'abbé Carron l'aîné, encore aujourd'hui curé de Saint-Sauveur de Dinan, voulut l'avoir pour vicaire; de Dinan, l'abbé Gilbert alla exercer les mêmes fonctions à Josselin. M. Alain, recteur de cette ville, ayant été nommé député aux États-généraux de 1789, Gilbert fit, comme son vicaire, toutes les fonctions de curé, jusqu'à l'époque où son refus d'obéir aux lois de l'Assemblée constituante, concernant le clergé, l'exposa aux persécutions. Il fut d'abord arrêté, mais ayant été relâché bientôt après, il passa en Angleterre, où son premier soin fut d'apprendre parfaitement la langue du pays. Il y parvint en peu de temps, et en profita pour se rendre utile dans l'exercice des fonctions de son état. A Whitby, où il passa quelques années; il n'y avait à son arrivée que très-peu de catholiques; il y bâtit une église et un presbytère, et y

laissa, lorsqu'il revint en France, à l'époque de la Restauration, une congrégation de catholiques-romains, nombreuse et florissante. Il s'occupa en outre, durant son exil, de défendre, par des écrits, l'Eglise catholique contre les Presbytériens et les Méthodistes. Ces écrits prouvent, au moins, jusqu'à quel point Gilbert avait su se rendre familier l'usage d'une langue étrangère.

A son retour en France, M. Gilbert fut, dit-on, le premier prêtre qui commença à se livrer aux missions de l'intérieur; il est très-peu de paroisses aux environs de Saint-Malo qui n'aient été, depuis quelques années, le théâtre de ces sortes d'exercices: M. Gilbert y présida presque toujours. Il dirigea également des missions à Saint-Pol-de-Léon, Carhaix, Quintin, Tréguier, Guingamp, etc. Son zèle ardent ne connaissait point le repos: durant les intervalles de ses missions, il donnait des retraites à des communautés religieuses, dans les diocèses de Saint-Brieux et de Quimper. Comme la plupart de ceux qui se sont montrés dans la carrière des missions, il ne se bornait pas aux prédications religieuses; il faisait encore la guerre, du haut de la chaire, aux doctrines politiques de la révolution. M. Gilbert était occupé à donner des missions et des retraites en Touraine, lorsque la mort le surprit, au milieu de ses travaux, le 25 septembre 1821. Il avait le titre de chanoine honoraire de Rennes.

*Liste des ouvrages  
de N.-A. Gilbert.*

I. *A Vindication* (1). — Défense de la Doctrine de l'Eglise catholique sur l'eucharistie, dans deux conversations entre un catholique et un presbytérien. Londres, 1800.

II. *An Enquiry*. — Recherche sur cette question: Si les marques de l'Eglise véritable sont applicables aux églises presbytériennes. Berwick, 1801.

III. *La Doctrine catholique du baptême, prouvée par l'Ecriture et la tradition*. Berwick, 1802.

IV. *Réponse aux fausses représentations que J. Wesley a faites des doctrines catholiques*. Whitby, 1811.

On doit encore à Gilbert un *Recueil de cantiques*, qu'il avait rédigé pour l'usage de ses missions (la dernière édition est de 1821), et quelques articles insérés dans les journaux anglais, pour la religion catholique, en réponse à quelques attaques des protestans.

Une notice sur Gilbert a été publiée dans l'*Ami de la Religion et du Roi*. T. XXX, p. 153.

GIRAUD (PIERRE-FRANÇOIS-FÉLIX-JOSEPH) naquit à Bacqueville, en Normandie (département de la Seine-Inférieure), le 20 septembre 1764, et fut attaché dans sa jeunesse à l'instruc-

---

(1) N'ayant pas sous les yeux les ouvrages de M. Gilbert, nous sommes obligés d'en rapporter les titres, tels qu'ils sont indiqués à la source où nous avons puisé.

tion publique. Sous le Directoire, il fut chef du bureau des journaux à la préfecture de police, et se conduisit dans cette place avec beaucoup de tolérance et de modération. Depuis, il a été attaché à la rédaction des journaux, mais dans des fonctions secondaires, au-dessous de l'étendue de son esprit ainsi que de la variété de ses connaissances. La modestie et la simplicité de Giraud ne lui ont point permis d'atteindre à la fortune, ni à la célébrité, mais ses amis ont pu apprécier en lui l'homme éclairé, patriote et vertueux. Il est mort, à Paris, le 26 février 1821, âgé de 56 ans.

*Liste des ouvrages  
de P.-F.-F.-J. Giraud.*

I. *Mémoire sur la colonie de la Guyane française, et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession, rédigé sur les notes d'un colon.* 1804, in-8.

II. *Aristippe, opéra.* 1808, in-8.

Cette pièce, jouée avec succès, est restée au répertoire de l'Académie royale de musique.

III. *La Naissance du Roi de Rome.* 1811, in-4.

IV. *Campagne de Paris en 1814, avec cartes.* Paris, 1814, in-8. — Cet ouvrage a obtenu sept éditions.

V. *Précis des journées des 15, 16, 17 et 18 juin 1815, ou Fin de la vie politique de Napoléon Bonaparte.* Paris, Eymery, 1815, in-8.

VI. *Beautés de l'Histoire d'Italie, ou Abrégé des Annales italiennes, avec le Tableau des mœurs, des sciences, etc., de-*

*puis l'invasion des barbares jusqu'à nos jours.* Paris, Eymery, 1816, 2 vol. in-12. — Il y en a une 2<sup>e</sup> édition.

Cet ouvrage ne doit pas être confondu avec les autres compilations historiques, publiées sous le titre de *Beautés*. Celle-ci, rédigée avec soin, est un excellent livre élémentaire; il serait beaucoup mieux présenté sous son second titre, le seul qui fût du choix de l'auteur, que sous le titre assez ridicule, que les convenances du libraire lui ont imposé.

VII. *Beautés de l'Histoire de l'Empire germanique.* Paris, Eymery, 180...., in-12.

VIII. *Beautés de l'Histoire de l'Inde, etc., avec un Précis historique de la vie d'Hyder Ali-Khan, et de son fils Tipoo Saëb, orné de 12 gravures.* Paris, Eymery, 1821, 2 vol. in-12.

IX. *Précis historique de tous les événemens qui se sont succédés, depuis la convocation des Notables, jusqu'au rétablissement de S. M. Louis XVIII sur le trône de France.* Paris, Eymery, 1822, in-12.

Cet ouvrage a été d'abord publié dans la *Biographie moderne*, qui a paru chez le libraire Eymery en 1816, 2 vol. in-8. La réimpression posthume offre des corrections et des augmentations considérables.

X. *Traité des vers - à - soie.* in-12....

M. Giraud a travaillé à la rédaction des *Tables du Moniteur*, connues sous le nom de *Girardin*, 7 vol. in-4. Il a fourni des articles à la *Biographie Universelle* du libraire Michaud; enfin, il a publié des romances et autres poésies fugitives, dans di-

vers recueils et ouvrages périodiques.

Il a coopéré aux journaux suivants : l'*Observateur des Spectacles*, le *Courrier de l'Europe*, le *Journal de Paris* et le *Constitutionnel*, auquel il fut attaché pendant les dernières années de sa vie.

M. Giraud laisse en manuscrit : 1° une *Chronologie* ; 2° plusieurs *Drames lyriques*, dont deux sont reçus à l'Académie royale de musique ; 3° un assez grand nombre de poésies fugitives.

**GONDEVILLE DE MONTRICHÉ** (A.....), ex-sous-chef au ministère de la guerre, et lieutenant dans la garde nationale de Paris, est mort le 14 septembre 1821. Il était gendre de l'acteur Brunet, du théâtre des Variétés.

*Liste des ouvrages  
de Gondeville de Montriché.*

I. *La Conquête de la Prusse, poème pouvant servir de continuation à la Napoléide, jusqu'à la prise de Berlin* (imprimé à la suite de la *Napoléide*, par M. M. de G. 1806, in-8.)

Les initiales M. de G., qu'on lit au frontispice de la *Napoléide*, ne sont pas une transposition des initiales des noms de Gondeville de Montriché. Elles désignent M. Menegaut de Gentilly, connu aussi sous le nom de Maugenet-Clémence.

II. *Cantate pour la naissance du Roi de Rome*. 1811, in-8 (et dans les *Hommages poétiques*, T. I, p. 15).

III. *Egiste et Clytemnestre*, tragédie en cinq actes. 1813, in-8.

IV. *Épître à Carnot*. 1815, in-8.

(Voy. l'*Aristarque* du 13 mai, et le *Moniteur* du 18 mai 1815). On croit que c'est à cause de ces vers que l'auteur fut destitué après les cent-jours.

V. *Épître à ma femme*. 1819, in-8.

VI. *Elfride*, tragédie. Je ne crois pas que cette pièce ait été imprimée. J'en ai vu un manuscrit in-4, qui est dans la bibliothèque de M. de Soleine. (Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot. 1821, p. 675.)

**GOUAN (ANTOINE)**, botaniste, naquit à Montpellier le 15 novembre 1733. Son père, conseiller à la Cour des aides, l'envoya, dès l'âge de onze ans, faire ses humanités au collège royal de Toulouse, tenu alors par les Jésuites, où il eut pour préfet des études l'abbé Raynal. De retour dans sa ville natale, il y suivit les cours de médecine, mais en s'adonnant spécialement à l'étude de l'histoire naturelle. Il prit le bonnet de docteur le 25 août 1752. Le petit nombre de personnes qui s'occupaient alors de botanique, et la révolution que Linné venait d'imprimer à cette science, déterminèrent M. Gouan à faire du règne végétal l'objet principal de ses études. Boissier de Sauvages fut son premier maître en cette partie ; c'est lui qui plaça dans ses mains les livres de Linné, dont le système trouva dans M. Gouan un zélé propagateur. C'est encore Sauvages qui mit son jeune élève en correspondance avec Linné, qui l'a appelé depuis, dans ses lettres, *son correspondant le plus chéri*. M. Gouan attachait, non sans raison, beaucoup de prix à ce souvenir, et,

dans sa vieillesse, il se complaisait singulièrement à le rappeler. Aussi avait-il adopté exclusivement le système du botaniste suédois, et, quand la méthode naturelle a paru, elle s'est trouvée trop jeune et lui trop vieux; ils n'ont jamais pu s'accorder ensemble.

Le premier ouvrage de M. Gouan fut intitulé : *Hortus Monspeliensis*; quoique peu important par lui-même, il fit du bruit parmi les botanistes, parce qu'il présentait une nouveauté remarquable, la description méthodique, et la nomenclature linnéenne, que Gouan, à ce qu'on croit, fut le premier à divulguer en France. Cet ouvrage fut suivi, trois ans après, de la Flore de Montpellier, fruit de nombreuses herborisations aux environs de cette ville. L'ichthyologie a seule partagé avec la botanique les méditations de M. Gouan. En 1766, il reçut un ordre du roi pour remplacer M. Imbert, qui, nommé inspecteur des hôpitaux, ne pouvait continuer ses cours de botanique à l'Université de Montpellier. Chargé de l'enseignement de cette science, il s'en acquitta avec beaucoup de zèle, et en propagea le goût. Cette même année, le maréchal de Noailles, gouverneur du Roussillon, ayant obtenu un bastion de la ville de Perpignan pour y établir un jardin de botanique, à l'usage de l'Université de cette ville, Gouan fut envoyé à Perpignan, sur l'ordre du ministre de la guerre, afin de donner le plan et de diriger l'exécution du jardin. Il profita de cette occasion pour aller herboriser dans cette partie des Pyrénées qui avoisine Perpignan. Une autre fois, il poussa ses excursions jusqu'à Barcelonne,

et au couvent du Mont-Serrat. En 1776, il vint passer six mois à Paris; il y vit Bernard de Jussieu, et rendit ses hommages à Buffon, au sujet duquel il racontait l'anecdote suivante : Buffon lui dit que la copulation avait lieu parmi les poissons, puisque les sexes étaient distincts et apparens; bien plus, ajouta Buffon, mon cuisinier m'assure avoir ouvert une carpe hermaphrodite. Gouan répliqua à cette allégation singulière, que probablement le cuisinier était né sur les bords de la Garonne.

Une des personnes célèbres que Gouan fréquenta le plus à Paris, fut J.-J. Rousseau. Celui-ci passionné, comme on sait, pour la botanique, accueillit très-bien un botaniste qu'il connaissait de réputation. La musique, que le professeur de Montpellier avait beaucoup aimée dans sa jeunesse, fut pour eux un nouveau motif de conversation. Une dame qui désirait beaucoup de voir Rousseau, obtint de Gouan qu'il la présenterait comme sa parente; mais Jean-Jacques, observant que la prétendue parente n'avait ni l'accent ni la tournure d'une dame de province, comprit bientôt la ruse : « Sachez, Monsieur, dit-il à Gouan avec sévérité, sachez que je n'aime pas qu'on me trompe, lors même qu'on me fait plaisir. » De retour à Montpellier, Gouan envoya à Rousseau, par l'entremise de Dombey, quelques fascicules de plantes pyrénéennes, préparées de sa main. Le philosophe avait formé le projet d'aller le voir, et il parle de lui dans sa correspondance imprimée. Trois lettres inédites de J.-J. Rousseau ont été trouvées, après la mort de M. Gouan, dans

les papiers de ce dernier. On lisait ces mots sur une enveloppe extérieure : « Les seules lettres qui me restent de J.-J. Rousseau ; les autres ont été prêtées à M. M...., qui me les a demandées pour les faire imprimer, et qui les a gardées. » Les trois lettres de Rousseau, qui signait alors *Renou*, sont datées, l'une de Bourgoin, du 28 mai 1769, les deux autres de Monquin, le 6 octobre et le 26 décembre 1769. Rousseau y décrit à sa manière une plante qu'il avait trouvée sur une montagne, près de Chambéry, où elle n'est pas rare. « J'ai de mauvais yeux, dit-il, une mauvaise loupe, les doigts d'une maladresse extrême ; l'analyse de la fructification me fatigue, me rebute, m'épuise, et je m'y perds.... Je crois les méthodes des botanistes très-bonnes pour classer les plantes déjà connues ; mais je suis persuadé qu'il en faut une autre pour les étudier ; et voilà pourquoi, vous autres savans, qui n'écrivez que pour vos semblables, n'avez jamais su voir jusqu'ici. Rai me paraît avoir approché, plus qu'aucun autre, de cette méthode élémentaire ; mais il se moque de nous quand il fait entrer les vertus des plantes dans les caractères essentiels pour les connaître, etc. » Dans sa lettre du 6 octobre 1769, où il s'agit des ombellifères, Rousseau se qualifie de *commençant de soixante ans*. « Il renonçait, disait-il, autant par son ignorance que par la cherté des livres ; à l'acquisition de plusieurs, comme de l'*Hortus Cliffortianus*, des *Amœnitates Academicæ*, et à beaucoup d'autres qui lui se-

raient nécessaires, et, ne vous en déplaît, à celle de l'*Hortus Monspeliensis*, et de la *Flora Monspeliaca*. Vous avez, Monsieur, écrit seulement pour les doctes, c'est fort bien fait ; mais j'aurais grand besoin de livres qui apprirent aux ignorans à le devenir. Il faudrait, pour cela, force figures et force descriptions. »

Albert de Haller, Thunberg, Hermann, Jacquin, Willdenow, Jussieu le neveu, Ventenat, furent, après Linné, les plus célèbres correspondans du botaniste de Montpellier. Jacquin, botaniste de Vienne en Autriche, lui dédia une plante qu'il avait apportée de Saint-Domingue. Il la nomma d'abord *Gouaniana glabra*, et on l'a nommée depuis *Gouaniana Domingensis*. « *A rhamnisi hanc plantam.... se paravi*, disait Jacquin, *imposuique novo generi nomen, à viro clarissimo Antonio Gouan, Monspeliensi medico, quia usur rimè Horto Regio Monspeliensi, ingeniosis atque scitis refertò observationibus, omnibus botanicis se carum reddidit* (1). » On lui a donné pour congénères six autres espèces (*Gouaniana tomentosa*, *crenata*, *striata*, *integrifolia*, *incisa* et *tiliaefolia*), qui sont toutes de la 23<sup>e</sup> classe de Linné, ou de la polygamie, et de l'ordre des monoïques. Ce genre est, dans l'ordre systématique, voisin de ceux des *acer*, des *celtis*, des *mimosa* ; il a été adopté par Linné, par Willdenow, et dans l'*Encyclopédie botanique*. On a trouvé dans les papiers de Gouan

(1) *Plantæ americanæ*, p. 264, tab. 179, fig. 40.

quarante lettres de la main de Linné, toutes écrites en latin, et roulant exclusivement sur la botanique. Il est à remarquer qu'il signe toujours *Linné*, et non *Linnée*, comme quelques personnes l'écrivent. Ces lettres sont toutes datées d'Upsal; la première est de 1759, 29 novembre; la dernière, du 28 décembre 1772: quelques-unes portent pour suscription: *A. M. Antoine Gouan, professeur très-célèbre, Montpellier*. Dans sa lettre du 28 janvier 1763, Linné lui dit: «*Nullus amicorum me tot recreat particularibus observationibus quam tu, vir amicisime, qui impigerrimus excolis artem quam nos ambo in deliciis habemus.*» — Dans celle du 20 janvier 1765, on remarque ce passage: «*Dum percurro tuam Floram, doleo toties quod senex nequeam te adire, et tecum legere pulcherrimas plantas monspelienses, quibus superbit tuum natale, pro reliquis oris europæis.*»

Après la révolution, et lors de l'organisation des Écoles de santé, M. Gouan fut nommé professeur de matière médicale et de botanique à celle de Montpellier. Il fut compris dans le décret de la Convention du 4 septembre 1795, pour une gratification de 3,000 l. Après avoir rempli pendant quelques années les fonctions de sa nouvelle chaire, son grand âge ne lui permettant plus de continuer ses leçons, il se retira avec le titre de professeur honoraire. Vivant dans la retraite, et devenu aveugle huit à neuf ans avant sa mort, il s'occupait encore de botanique, et, dans son petit jardin, il allait, en tâtonnant, suivre les progrès de la végétation des plan-

tes, dont il connaissait très-bien la place. La sobriété, l'habitude du travail et la régularité de la vie ont conduit M. Gouan jusqu'à un âge très-avancé; ses sens se sont évanouis insensiblement et l'un après l'autre: il est mort à Montpellier, presque sans maladie, le 1<sup>er</sup> septembre 1821, âgé de 88 ans. Il était correspondant de l'Institut de France, associé honoraire des Académies de Florence et de Montpellier, membre de la Société linnéenne de Londres et de celle de Stockholm, etc. Depuis la Restauration, il avait reçu la décoration de la Légion-d'Honneur. M. Gouan avait contracté dans sa jeunesse un mariage d'inclination, dont il n'eut point à se repentir; sa femme ne l'a précédé au tombeau que de quelques mois. Il n'avait eu qu'une fille, morte long-temps avant lui, et il n'a laissé personne de son nom. C'était un homme d'un tempérament robuste, maigre, leste, actif, buveur d'eau, marchant vite, et ayant toujours l'air pressé; son front était grand et chauve; de manière que ses yeux paraissaient placés au milieu du visage. Sa conversation n'était point remarquable; il parlait assez facilement le latin des écoles, ce qui fit qu'il ne vit passans peine supprimer ce langage, dans l'enseignement de la médecine. Sa manière d'écrire était simple et même un peu négligée. Les ouvrages qu'il a publiés sont tous remplis de détails qui dénotent un observateur attentif; mais il manquait de ce talent d'induction qui généralise et qui embrasse toutes les parties, pour en former une science. Il ne fut qu'un botaniste laborieux, et

ne s'éleva jamais au-dessus d'une nomenclature ou d'une description. Quoique doué de facultés assez ordinaires, M. Gouan a montré qu'un homme peut toujours se rendre utile par le travail, et fournir une carrière honorable.

On trouve une Notice sur M. Gouan dans la *Revue médicale*, (T. VII, p. 260). Elle est signée : *Amédée DUPAU*. Un travail complet lui a été consacré sous ce titre : *Notice historique sur Antoine Gouan, médecin et professeur de botanique à l'École de Montpellier, etc., suivie de l'examen de sa correspondance avec Linné et les botanistes les plus illustres de son temps, par M. le docteur AMOREUX, médecin, etc.* Paris, imprimerie de d'Hautel, 1822, in-8, 5 feuilles. (Extrait du 1<sup>er</sup> vol. des *Mémoires de la Société Linnéenne*).

*Liste des ouvrages  
d'A. Gouan.*

I. *Leçons de botanique faites au Jardin royal de Montpellier, par M. Imbert, professeur et chancelier de l'Université de médecine, et recueillies par M. Dupuis des Esquilles (par Cusson, Crassous, et GOUAN), maître ès-arts, et ancien étudiant en chirurgie.* Hollande, aux dépens des libraires, (Avignon, Simon Tournal), 1762, in-12.

II. *Hortus regius Monspeliensis. Lugduni, sumptibus fratrum de Tournes, 1762, 1 vol.* in-8 de 548 pag., outre un *index* des genres et trois planches, avec l'explication des figures.

III. *Flora Monspeliaca, sistens plantas n. 1850, ad sua genera relatas et hybrida methodo digestas, etc., Lugduni, sumptibus*

*Benedicti Duplain, 1765, in-8 de 542 pag., y compris plusieurs tables.*

IV. *Historia piscium, sistens ipsorum anatomem atque genera, in classes et ordines redacta. Cum iconibus. Argentorati, Armand Koënicg, 1770, in-4 de 228 pag.* doubles, outre les tables de matières, et 4 planches — Contient une traduction française en regard. — Traduit en allemand par K. de Meidinger. Leipzig, 1781, in-8.

V. *Illustrationes et observationes botanicæ, seu variarum plantarum Pyrenæicarum exoticarum adumbrationes, synonymorum observationes, varietatum determinationes et icones. Tiguri (Zurich), apud Orell et Gessner Fussli et socios; 1773, in-fol. de 82 pag. et XXVI (28) planches, dessinées d'après nature par l'auteur.*

La gravure un peu rude des planches annonce que les échantillons étaient tirés de l'herbier de l'auteur, lequel renfermait à l'époque de sa mort, environ 20,000 plantes; il promettait un autre fascicule de cet ouvrage, qui n'a point été publié.

VI. *Explication du système botanique du Chevalier von Linné.* Montpellier, 1787, in-8., 72 pag. — Réimprimé avec le n. IX ci-après.

VII. *Herborisations des environs de Montpellier, ou Guide botanique à l'usage des élèves de l'École de santé. Ouvrage destiné à servir de supplément à la Flora Monspeliaca.* (Voyez n° III). Montpellier, G. Izar et Ricard, an IV (1796), in-8 de 274 pag. y compris l'*Index generum*, plus une carte itinéraire des environs



de Montpellier, pour l'usage des herborisations.

VIII. *Discours sur les causes du mouvement de la sève dans les plantes, prononcé à la rentrée de l'Ecole de médecine de Montpellier, le 9 brumaire an X.* (Imprimé à Montpellier, dans le Programme de la séance publique de l'Ecole de médecine, in-4, 48 pages.)

IX. *Matière médicale des plantes du jardin de Montpellier, précédée d'une nouvelle édition de l'Explication du système de Linné, ou Nomenclateur Botanique, etc.* Montpellier, G. Izar et A. Ricard, an XII (1804), in-8 de 73, 146 et 430 pag. avec portrait.

X. *Lettre critique à l'auteur d'un article inséré dans le Moniteur du 27 octobre 1811.* Montpellier, 1811, in-8, 15 pag.

Gouan y prend la défense d'une Thèse qu'il avait fait soutenir sur la *monographie des Renoncules*, et de l'Ecole de Montpellier, que le journaliste avait attaquée avec trop peu de mesure.

XI. *Description du Ginkgo-biloba, dit Noyer du Japon.* Montpellier, 1812, in-8, 12 pag. avec la figure d'un individu à fleurs mâles.

Gouan avait reçu cet arbre, en présent, de sir Joseph Banks, par l'intermédiaire d'Auguste Broussonet. Depuis 24 ans, il le voyait grandir dans son jardin, et c'est pour célébrer sa première floraison, qui eut lieu le 12 avril 1812, que Gouan publia son dernier écrit. Ce bel arbre a maintenant 44 ans d'acclimatation à Montpellier; sa hauteur est de 10 mètres ou 30 pieds. M. J. Ed.-Smith, président de la So-

ciété Linnéenne de Londres, l'a nommé *Salisburia*, du nom d'un de ses collègues; Gouan conteste dans sa brochure cette nouvelle dénomination.

GRANET (FRANÇOIS OMER), conventionnel, naquit à Marseille en 1755; il était négociant à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec toute l'exaltation qui caractérise les esprits dans son pays natal. Poursuivi, dès 1789, par le prévôt de Marseille nommé Bournissac, lors des premiers troubles qui agitérent cette ville, l'Assemblée constituante, sur le rapport de Mirabeau, arrêta le cours de la justice prévôtale et le renvoya devant la sénéchaussée, où la procédure n'eut pas de suite. Granet fut nommé, peu de temps après, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, puis député du même département à l'Assemblée législative, où il vota avec la minorité démocratique, et y soutint les agitateurs qui désolaient son pays. Lorsque les fédérés de Marseille, appelés à Paris pour y opérer le renversement du trône, arrivèrent dans cette capitale en juillet 1792, Granet devint un de leurs principaux chefs, et prit ainsi une part active aux événements du 10 août, à la suite desquels il dénonça son collègue Blancgilly, pour des faits contre-révolutionnaires. Elu par son département député à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Le 13 avril 1793, il demanda l'impression et l'envoi aux départemens et aux armées, de l'Adresse de la Société des Jaco-

bins, qui servit de base à la mise en accusation de Marat; le 6 septembre de la même année, il fut adjoint au Comité de Salut public, avec Billaud-Varenes et Collot d'Herbois, pour surveiller l'exécution ministérielle. Redevenu bientôt simple membre de la Convention, Granet prit sa place au plus haut de la montagne. Toujours vêtu de cet habit que, dans le langage du temps, on appelait *carmagnole*, armé d'un énorme bâton, il se faisait remarquer entre ses collègues par des cris et des gestes menaçans. Toutefois, s'il fut le complice de la tyrannie décenvirale, par la violence avec laquelle il avait coutume d'appuyer les propositions du Comité de salut public, on doit remarquer que, n'ayant été chargé d'aucune mission, il ne fut point l'exécuteur immédiat des folies atroces de cette horrible époque. Le 16 décembre 1794, il fit arrêter le rappel de tous les députés ex-prêtres, envoyés en mission; puis observant que sa proposition, n'étant pas encore assez *élaborée*, pouvait avoir des inconvéniens, il demanda lui-même la révocation du décret et le renvoi au Comité de salut public, dont le despotisme s'effarouchait de toute mesure qui n'avait point été prise sous sa dictée. Le 5 ventose an II (25 février 1794), Granet dénonça le général Lapoye et son chef d'artillerie, comme ayant proposé au représentant Maignet de réparer les Bastilles marseillaises que Louis XIV avait fait élever, disait-il, pour tyranniser cette partie du midi; le 18 germinal (7 avril), il demanda les honneurs du Panthéon pour les cendres de P. Bayle

et de Gasparin, morts pour le service de la République; le 29 (18 avril), il provoqua des mesures sévères contre Jourdan *Coupette*, alors commandant de la gendarmerie d'Avignon, et dont les actes arbitraires menaçaient un député en congé. Granet fut du nombre des montagnards qui sentirent, dès avant le 9 thermidor, le besoin d'attédier le mouvement révolutionnaire. On assure que c'est au crédit dont il jouissait à cette époque, que Marseille doit la conservation de son port, qu'on voulait combler, pour la punir de son insurrection contre la Convention, en 1793. Le 10 thermidor an II (20 juillet 1794), après la victoire de la Convention sur Robespierre, Granet fit décréter que les Sections de Paris n'avaient jamais cessé de bien mériter de la patrie. Lorsque, sept jours après, Fréron s'avisa de proposer que l'Hôtel-de-Ville, « ce Louvre du » tyran Robespierre, fût rasé, » Granet s'écria avec beaucoup de raison : « Les pierres de Paris ne » sont pas plus coupables que » les pierres de Marseille; punis- » sez les individus criminels, et » ne démolissez rien. » Cette réplique faisait allusion à la mission que Fréron avait remplie en Provence en 1793. Le 23 thermidor (10 août), Granet fit décréter que les noms de ceux qu'on rendrait à la liberté seraient imprimés, avec ceux des personnes qui auraient attesté leur patriotisme; et le 26, il proposa de remettre en état d'arrestation les individus relâchés, si leurs répondans ne se présentaient pas; ces deux mesures furent repoussées le même jour, comme tendant à

ramener au système de violence auquel on venait d'échapper. Le 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794), Granet, resté attaché aux débris de la Montagne, qui luttèrent contre les conséquences du 9 thermidor, fut dénoncé par Barras et Fréron, comme fauteur des troubles qui agitaient Marseille à cette époque, et en même temps, chose étrange ! comme un des accusateurs de Marat. Sur quoi le député Ruamps prétendit que Granet n'était dénoncé que parce qu'il était porteur de pièces qui prouvaient, disait-il, les dilapidations commises par ses dénonciateurs ; les pièces furent en effet produites, mais sans succès. Arrêté le 16 germinal an III (5 avril 1795), comme l'un des provocateurs de l'insurrection démagogique qui avait éclaté le 12 du même mois, Poulitier l'accusa d'être en correspondance avec les égorgés de Marseille ; il fut décrété d'accusation après la nouvelle insurrection du 1<sup>er</sup> prairial (20 mai suivant), et un second décret ordonna sa mise en jugement ; mais l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), par laquelle la Convention termina ses travaux, le rendit à la liberté.

Granet ne fit point partie des Conseils et ne fut pas même employé sous le gouvernement du Directoire. Il retourna à Marseille, fut nommé par Bonaparte l'un des maires de cette ville, et officier de la Légion d'Honneur. Son administration n'a donné lieu à aucun reproche ; il est même certain qu'il a quelquefois mis de l'empressement pour rendre des services à plusieurs émigrés. En mai 1815, il

fut élu député des Bouches-du-Rhône à la Chambre des représentans ; et bien qu'il n'y eût pas une seule fois pris la parole, la populace se porta à la maison de Granet, qui fut dévastée, et sa belle bibliothèque brûlée, lors des mouvemens populaires qui éclatèrent à Marseille en faveur de la cause royale. Exilé après le second retour des Bourbons, par la loi du 12 janvier 1816, il quitta la France et se retira à Bruxelles. Une ordonnance royale du 27 décembre 1818 l'autorisa à rentrer dans sa patrie. Il y est mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 10 septembre 1821. Le seul imprimé de Granet qui nous soit connu est intitulé : *Rapport et projet de Décret sur les Consuls de France en pays étranger, présenté au nom du Comité de marine*. Paris, 1792, in-8.

GRANGIER (PIERRE-JOSEPH), né à Sancerre, le 12 mars 1758, avait été avocat, puis subdélégué de l'Intendance de Berry, lorsqu'il fut élu député du tiers-état de la province aux Etats-généraux de 1789. Il siégea et vota dans l'Assemblée constituante avec la minorité, et signa ses déclarations et protestations. Il consigna ses motifs particuliers dans un écrit publié le 14 septembre 1791, le jour même de l'acceptation de la Constitution par Louis XVI, et dans lequel cet acte était sévèrement critiqué. Grangier avait été membre du comité des rapports, mais il n'avait pris la parole qu'une fois, pour combattre la multiplicité des écoles gratuites des ponts-et-chaussées. Il vécut ensuite éloigné des affaires jusqu'en 1796, époque

à laquelle il fut élu membre de l'administration départementale du Cher, et bientôt député de ce département au Conseil des cinq-cents. Il y fit plusieurs rapports, dont un relatif aux troubles occasionés par les jacobins dans le département de la Nièvre, à l'occasion des élections. Sa nomination fut annulée le 18 fructidor. En 1802, il fut nommé membre du Conseil général de son département, et conseiller de préfecture en 1804. Anobli par Louis XVIII, le 6 septembre 1814, M. Grangier reçut de Mgr. le duc d'Angoulême, à son passage à Bourges, en 1815, la décoration de la Légion-d'Honneur. Durant les cent-jours, il cessa ses fonctions de conseiller de préfecture, qui lui furent rendues après la seconde restauration. M. Grangier obtint, en 1816, la croix de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, sur la demande du prince de Condé, en considération des services qu'il avait rendus au roi pendant la révolution. Il est mort à Bourges, le 25 juin 1821.

GUEROULT (PIERRE-CLAUDE-BERNARD) l'aîné, professa la rhétorique au collège d'Harcourt, plusieurs années avant la révolution. Il en embrassa les principes, sans abandonner son collège, jusqu'au moment de sa suppression. Dans la séance du 22 octobre 1790, il fit hommage à l'Assemblée constituante, conjointement avec son frère, d'un plan d'éducation et d'enseignement national. Dès que les Écoles centrales furent ouvertes, M. Gueroult en fut un des premiers professeurs; il fut aussi désigné pour remplir une des chaires de l'École normale, à l'é-

poque de sa fondation. Le décret de la Convention, du 3 janvier 1795, le comprit au nombre des hommes de lettres à qui il fut accordé 3,000 livres de gratification. Sous le gouvernement impérial, M. Gueroult remplit successivement les emplois de proviseur du lycée Charlemagne, de conseiller titulaire de l'Université, et de directeur de la nouvelle école normale. Partout il a laissé à ses nombreux élèves d'honorables souvenirs. Au mois de juillet 1815, il fut mis à la retraite, après soixante années de service dans l'instruction publique. La vie entière de M. Gueroult fut partagée entre les devoirs du professorat et l'étude des classiques de l'antiquité, dont il a publié d'estimables interprétations. Il est mort à Paris, le 11 novembre 1821, âgé de 77 ans. Son corps a été inhumé au cimetière du Père La Chaise, où M. Dairaux, ancien proviseur du collège d'Harcourt et du lycée Charlemagne, a prononcé son éloge.

*Liste des ouvrages  
de P.-C.-B. Gueroult.*

I. *Morceaux extraits de l'Histoire naturelle de Pline.* 1785, in-8.—2<sup>e</sup> édition, Paris, 1809, 2 vol. in-8., avec le texte latin.

II. *OEuvres de Cicéron, traduction nouvelle* (par MM. Clément (de Dijon), Desmeuniers et Gueroult frères). Paris, 1783-1789, 8 vol. in-12, ou 3 vol. in-4.

Le tome VIII, publié en 1789, est dû à MM. Gueroult frères; il renferme la harangue sur les réponses des auspices, — le plaidoyer pour Plancius, — la harangue pour Sextus, — l'invective

contre Vatinius, — le plaidoyer pour Célius. M. Gueroult l'ainé continua cette traduction des Oraisons de Cicéron (voyez ci-après n° VIII).

III. *La Journée de Marathon, ou le Triomphe de la liberté, pièce historique en 4 actes et en prose, avec des intermèdes et des chœurs.* 1792, in-8. — Traduit en allemand, mais en abrégé, dans le Journal d'Archenholz, 1792.

IV. *Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains.* 1794, in-8.

V. *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine, suivant les principes de Dumarsais.* 1798, in-8. — 2<sup>e</sup> édition, 1799, in-8. — 6<sup>e</sup> édition, 1805, in-12.

Ouvrage fréquemment réimprimé, prescrit et adopté par la commission des livres classiques de l'Université.

VI. *Histoire naturelle des animaux de Pline, traduction nouvelle, avec le texte en regard.* Paris, 1802, 3 vol. in-8.

VII. *Grammaire française.* 1806, in-12.

Ouvrage plusieurs fois réimprimé, à l'usage des lycées et des écoles secondaires.

VIII. *Discours choisis de Cicéron, traduction nouvelle, avec le texte en regard.* Paris, A. A. Renouard, 1819, 2 vol. in-8.

Les discours contenus dans ces 2 vol. sont : le plaidoyer pour Sextus-Roscius, — la Verrine de Signis, — celle de Suppliciis, — la harangue au peuple prononcée par Cicéron, après son retour de l'exil, — le plaidoyer pour Milon, — le remerciement à César, au sujet du rappel de Marcellus, — le plaidoyer pour Ligarius, — les 2<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Philippiques.

## H.

HADOT (MARIE-ADÉLAÏDE-RICHARD, veuve BARTHELEMY), l'une des plus fécondes, mais aussi des plus médiocres romancières de notre époque, est morte à Paris le 19 février 1821, à l'âge de cinquante-deux ans. Elle avait été institutrice. Ses romans, écrits avec une incroyable précipitation, ne supportent pas l'examen, sous le rapport du style; mais on ne peut que s'étonner de la prodigieuse fécondité d'imagination de leur auteur. On lui doit aussi des livres d'éducation et des mélodrames.

*Liste des ouvrages de Mme Barthélemy-Hadot.*

I. *Zadig, ou la Destinée, mé-*

lodrame héroïque en trois actes, tiré des romans de Voltaire, joué sur le théâtre de la Gaîté, le 7 fructidor, an XII. 1804, in-8.

II. *Maclovie, comtesse de Warberg, ou la Peine du talion, mélodrame historique, en trois actes et à grand spectacle, orné de chants, danses, pantomimes, évolutions militaires, etc.*, 1805, in-8.

III. *L'Homme mystérieux, mélodrame en trois actes, joué sur le théâtre de la Gaîté, le 22 avril 1806, in-8, 1806.*

IV. *Jean Sobieski, ou la Lettre, mélodrame en trois actes, joué sur le théâtre de la Gaîté, le 22 mai 1806, in-8.*

V. *Jules, ou le Toit paternel, mélodrame en trois actes, joué*

sur le théâtre des Jeunes élèves, le 15 juillet 1806. in-8.

VI. *Alméria ou l'Écossaise fugitive*, mélodrame en trois actes, joué sur le théâtre des jeunes élèves, le 8 décembre 1806. in-8.

VII. (Avec M. René Perrin) *Cosme de Médicis*, mélodrame en trois actes, joué sur le théâtre de l'Ambigu-comique, le 21 décembre 1808. 1809, in-8.

VIII. *Clotilde de Hapsbourg, ou le Tribunal de Newstadt*. Paris, Pigoreau. 1810. — Nouvelle édition, 1817, 4 vol. in-12.

IX. *Stanislas Zamoski ou les Illustres Polonais*. 1810, 4 vol. in-12. — 2<sup>e</sup> édition. Paris, Pigoreau, 1818, 4 vol. in-12.

X. *Les Loisirs d'une bonne mère ou le Décameron de l'adolescence*. 1811, 2 vol. in-12.

XI. *L'Amazone de Grenade, mélodrame en trois actes et à grand spectacle, musique de M. Taix, ballets de M. Hullin*, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 27 février 1812. Paris, Barba, 1812, in-8.

XII. *Clarice, ou la Femme précepteur, mélodrame en trois actes et à spectacle, musique de M. Taix, ballets de M. Hullin*, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 30 mai 1812. Paris, Barba, 1812, in-8.

XIII. *Les Mines de Mazzara, ou les trois Sœurs*. Paris, Pigoreau, 1812, 4 vol. in-12. — 2<sup>e</sup> édition. *Ibid, id.*, 1815, 4 vol. in-12. — 3<sup>e</sup> édition. *Ibid, id.*, 1820, 4 vol. in-12.

XIV. *Les Soirées de société, ou un Hiver à Paris*. Paris, Belin Leprieur, 1813, 4 vol. in-12.

XV. *Anne de Russie et Cathe-*

*rine d'Autriche, ou les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, et la Mère écuyer*. Paris, Pigoreau, 1813, 3 vol. in-12. — *Nouvelle édit. Ibid, id.*, 1819, 3 vol. in-12.

XVI. *Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Écosse, ou les Prisonniers de la tour de Londres*. Paris, Pigoreau, 1814, 4 v. in-12. — *Nouvelle édit. Ibid, id.*, 1819, 4 vol. in-12.

XVII. *Les Deux Casimirs, ou Vingt ans de captivité*. Paris, Pigoreau, 1814, 4 vol. in-12.

XVIII. *Les Novices du monastère de Prémol, ou Hermione et Judith*. Paris, Meline, 1814, 4 vol. in-12. — *Nouv. édit.*, 1820, 4 vol. in-12.

XIX. *Les Ducs de Moscovie, ou le Jeune Ambassadeur*. Paris, 1814, 5 vol. in-12.

XX. *La Tour du Louvre, ou le Héros de Bouvines*. Paris, veuve Lepetit, 1815, 4 vol. in-12. — 2<sup>e</sup> édition. *Ibid*, Pigoreau, 1818, 4 vol. in-12.

XXI. *La Vierge de l'Indostan, ou les Portugais au Malabar*. Paris, Pigoreau, 1816, 4 vol. in-12. — *Nouvelle édit. Ibid, id.*, 1821, 4 vol. in-12.

XXII. *Les Héritiers du duc de Bouillon, ou les Français à Alger*. Paris, Pigoreau, 1816, 4 vol. in-12.

XXIII. (Avec M. Victor Ducange); *les deux Walladomir, mélodrame en trois actes et à spectacle*, représenté sur le théâtre de l'Ambigu, le 23 septembre 1816, Paris, Fages, 1816, in-8.

XXIV. *L'Honneur et l'Échafaud*, mélodrame en trois actes, joué sur le théâtre de la Gaîté. 1816, in-8.

XXV. *Guillaume Penn, ou les premiers Colons de la Pensylvanie*. Paris, Pigoreau, 1816, 3 vol. in-12.

XXVI. *Isabelle de Pologne, ou*

*la Famille fugitive.* Paris, Pigoreau, 1817, 4 vol. in-12.

XXVII. *Les Vénitiens, ou le Capitaine français.* Paris, Eymery, 1817, 4 vol. in-12.

XXVIII. *Archambaud et Roger, ou le Siège de Metz.* Paris, Béchet, 1817, 4 vol. in-12.

XXIX. *Atelwood et Clara, ou la Montagne de fer.* Paris, Pigoreau, 1818, 4 vol. in-12.

XXX. *Ernest de Vendôme, ou le Prisonnier de Vincennes.* Paris, Pigoreau, 1818, 4 vol. in-12.

XXXI. *Fernand d'Alcantara, ou la Vallée de Roncevaux.* Paris, veuve Lepetit, 1818, 4 vol. in-12.

XXXII. *Laurence de Sully, ou l'Hermitage en Suisse.* Paris, Marc, 1819, 4 vol. in-12.

XXXIII. *Arabelle et Mathilde, ou les Normands en Italie.* Paris, Pigoreau, 1819, 4 vol. in-12.

XXXIV. *La Révolte de Boston, ou la Jeune Hospitalière.* Paris, Lecointe et Durey, 1820, 3 vol. in-12.

XXXV. *Pierre-le-Grand et les Strélitz, ou la Forteresse de la Moskowa.* Paris, Lecointe et Durey, 1820, 3 vol. in-11.

XXXVI. *Mlle de Montdidier, ou la Cour de Louis XI.* Paris, A. Marc, 1821, 5 vol. in-12, ornés du portrait de l'auteur.

Cet ouvrage de Mme Hadot parut la veille de sa mort.

XXXVII. *Les Portugais proscrits, ou le Dominicain ambitieux.* Paris, Lecointe et Durey, 1821, 3 vol. in-12. (Ouvrage posthume.)

XXXVIII. *Les Brigands anglais, ou la Bataille de Hastings.* Paris, A. Marc, 1821, 4 vol. in-12. (Ouvrage posthume.)

Mme Barthélemy Hadot a laissé en porte-feuille *Aldegonde, Alphonse et Adèle, Alin et Lison, les Rivaux amies, ou l'Enfant perdu, les Deux Ormeaux*; vaudevilles; *Neuf heures, Je suis joué, ou à Trompeur trompeur et demi*; comédies. Elle a donné en société avec M. Hubert, une pièce de circonstance qui n'a pas été imprimée : *Charles Martel*, mélodrame en trois actes, joué sur le théâtre de la Gaité, le 9 février 1814.

HÉRISANT DES CARRIÈRES (JEAN-THOMAS), naquit à Paris. Pendant près d'un demi-siècle, il a donné à Londres des leçons de langue française; il a aussi publié divers ouvrages touchant la grammaire de cette langue, à l'usage des Anglais. Il est mort à Croydon, près Londres, en 1820, âgé de 78 ans.

*Liste des ouvrages de J.-T. Hérisant des Carrières.*

I. *The Catechism of the church of England in french, so as to facilitate the true prononciation of the french, to the beginners, etc.* London, 1790, in-12.

II. *Précis de l'Histoire de France jusqu'au temps présent, en français et en anglais.* Londres, 1792, 2 vol. in-8.

L'auteur a publié depuis un abrégé de ce *Précis*, qui arrive jusqu'en 1815.

III. *Grammatical instituts of the french language, designed for the use of schools.* Londres, 1793, in-12.

IV. *Exercises of the rules and construction of french speech, etc.; by L. Chambaud; 15<sup>th</sup> edit. with great improvements.* London, 1790., in-8.

V. *A Grammar of the french tongue*, by L. Chambaud; new edition. London, 1796, in-8.

Hérissant a donné aussi une édition du *Dictionnaire de Boyer*, déjà précédemment revu et cor-

rigé par Chambaud et Robinet.

VI. *Petit Parnasse Français*, ou *Recueil de morceaux choisis dans tous les différens genres de poésie française*, à l'usage de la jeunesse. Londres, 1796, in-8.

## J.

JACOTOT (PIERRE), naquit à Dijon, en 1755, de parens pauvres, et fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Au moment d'entrer dans les ordres sacrés, sa conscience se refusa à prononcer des vœux qu'il ne se sentait pas appelé à remplir. Il resta dans le monde, et se dévoua à l'instruction publique, à laquelle il a consacré toute sa vie. M. Jacotot professa la physique, la chimie, les mathématiques, et l'astronomie, d'abord à l'École centrale, puis au lycée de Dijon; il devint proviseur de ce dernier établissement, et enfin, recteur de l'Académie de cette ville. Ce poste lui fut enlevé par suite des événemens politiques qui marquèrent la fin de l'année 1815. Il vécut depuis dans une retraite honorable, environné de l'estime et de la considération publique. M. Jacotot est décédé le 14 juillet 1821. Les étudiants de l'Académie de Dijon, dont il avait été le recteur, s'empressèrent d'accompagner jusqu'au tonbeau sa dépouille mortelle. On trouve une *Notice* sur M. Jacotot dans l'*Abeille*, tome IV, page 71. C'est à lui qu'on doit l'ouvrage suivant :

*Cours de physique expérimentale et de chimie, à l'usage des Ecoles centrales et spécialement de l'École centrale de la Côte-d'Or*. Paris, Richard, Caille et

Ravier, 1801, 2 vol. in-8, et atlas de 61 pl. in-4. — 2<sup>e</sup> édition sous ce titre: Tom. 1<sup>er</sup>, *Elémens de physique expérimentale, de chimie et de minéralogie, suivis d'un abrégé d'astronomie, à l'usage des lycées et autres établissemens d'instruction publique*; 2<sup>e</sup> édit. totalement refondue et augmentée de plus d'un tiers. Paris, Crapart, Caille et Ravier, 1804. — Tom. II, *Elémens de chimie et de minéralogie, etc.*; seconde édition, totalement refondue et augmentée d'un tiers. 1804, in-8. — Ces 2 vol. ne sont jamais vendus séparément; ils sont accompagnés d'un atlas in-4 oblong, de 73 planches.

JACQUES (MATHIEU-JOSEPH), professeur de théologie, naquit à Arc, près Salins, en Franche-Comté, le 27 octobre 1736, d'un père agriculteur. Il fit ses premières études chez le maître d'école du village de Chantrans, près Ornans; ses humanités au collège de Salins, et ses cours de philosophie et de théologie à l'Université de Besançon. Toutes ses classes furent terminées avant qu'il eût atteint l'âge de vingt ans. Après avoir exercé les fonctions de vicaire pendant quatre ans, à Frasne et à Saint-Lothein, il fut appelé au collège de Lons-le-Saulnier, pour y professer la philo-



sophie et les mathématiques, dans une nouvelle chaire que le Magistrat de cette ville venait de fonder. Deux ans après, il obtint au concours une chaire de mathématiques, qui fut établie dans le collège de Besançon. Dès la première année de son nouveau professorat, Jacques adressa à D'Alembert, par l'intermédiaire de M. Bergier, l'exposé d'une découverte sur les propriétés des curvilignes, qui fit dire au célèbre géomètre : « Je ne croyais pas qu'on trouvât en province des mathématiciens de cette force. » L'Académie de Besançon nomma l'abbé Jacques, associé, au mois de janvier 1769, et titulaire le 15 décembre 1773. Le jour de sa réception à l'Académie, il lut en séance publique un *Précis de la vie des mathématiciens de la Franche-Comté*. Dans les années suivantes, il lut un *Discours sur l'utilité des mathématiques*, et le développement d'un *Projet de cartes géographiques et chronologiques pour faciliter l'étude de l'histoire*. A la fin de 1775, il concourut avec succès pour la chaire théologique de l'Université de cette ville, vacante par la mort du savant Bullet. L'abbé Jacques remplaça dignement un si redoutable prédécesseur. Il fit successivement imprimer les développemens des cours qu'il donnait; ils forment ensemble un traité complet de théologie, où l'érudition remplace avantageusement les subtilités scolastiques.

Au mois de mai 1791, M. Jacques émigra en Suisse. Voici ce que nous raconte à son sujet un de ses compagnons d'exil : « Je trouvai quelques connaissances

parmi les déportés, entre-autres... M. l'abbé Jacques, mathématicien profond et théologien très-savant, ancien professeur à l'Université de Besançon, arrivé après moi à Constance. L'éminence des talens de ce dernier avait attiré sur lui l'attention du clergé de France, avant la révolution, et lui avait valu une pension qu'il n'avait pas recherchée. Ce me fut une chose pénible de voir un tel homme dans une chambre sans feu, vêtu d'un mauvais habit râpé, et obligé, à soixante ans, de colporter, par un temps très-froid, son allemand et son français, de maison en maison. Il avait appris par cœur non-seulement la grammaire de Gottsched, mais encore l'énorme dictionnaire de langue allemande, en deux gros volumes in-4; et à quelque ligne de ces deux livres qu'on le mit, il continuait sans manquer ni déplacer un mot; qu'on juge par là de sa prodigieuse mémoire. Ses talens n'étaient point inférieurs : avec un mérite aussi extraordinaire, il était la modestie même, et ne se plaignait pas d'une position dont tout le monde gémissait : heureusement pour nous tous qui le connaissions et l'aimions, la providence abrégéa pour lui cette épreuve; il fut avantageusement placé chez un Parisien, qui fit à ses enfans le riche présent d'un pareil instituteur. (*Mémoires de famille, historiques, littéraires et religieux; par l'abbé Lambert*. Paris, Painparré, 1822, in-8, pag 192.) » M. Jacques résida successivement à Fribourg et à Munich, occupé d'éducatons particulières. Il revint en France peu après le Concordat de 1801,

et fixa sa résidence à Paris, où il s'occupa de la composition de divers ouvrages. En 1810, il fut nommé professeur et doyen de la Faculté de théologie de Lyon. Il était âgé de 74 ans quand il accepta ces fonctions, qu'il a remplies pendant dix années; quoique presque aveugle durant les trois dernières années de sa vie, il a néanmoins continué ses leçons dans son appartement, jusqu'à sa dernière maladie, qui a été fort courte: en sorte que, sans l'interruption occasionnée par la révolution, il aurait pu compter soixante-deux ans d'enseignement public. Il avait été lié d'amitié avec Bullet, Bergier, Nonote et autres théologiens de sa province. M. Jacques est mort à Lyon, le 16 février 1821.

*Liste des ouvrages  
de M. - J. Jacques.*

I. *Prælectiones de DEO et TRINITATE, in quibus scholasticorum missis altercationibus, id tractatum unum, quod utile videatur. Vesontione, Steph. Metoyer, 1817, 1 vol. in-12.*

II. *Prælectionum Continuatio. De INCARNATIONE Verbi divini. Tomus secundus, Vesontione, Jac.-Fr. Couché, 1782, 1 vol. in-12.*

III. *Continuatio Prælectionum. de ECCLESIA CHRISTI. Vesontione, Jac.-Fr. Couché, 1783, in-12.*

IV. *Idem. De RELIGIONE. Vesontione, idem, 1785, 1 vol. in-12.*

V. *Idem. De GRATIA. Vesontione, idem, 1786, 1 vol. in-12.*

VI. *Idem. De SCRIPTURA SACRA et TRADITIONE. Vesontione, idem, 2 vol. in-12.*

VII. *Preuves convaincantes de*

*la vérité de la religion chrétienne, en forme de dialogue, à la portée de tout le monde. Première édit. en Suisse, 1793, in-12 — 2<sup>e</sup> édit. 1804. Paris, in-12. — 3<sup>e</sup> édition Dole; Fr.-X. Joly, 1812, in-12.*

La première édition est suivie d'une réfutation des principes de l'église constitutionnelle.

VIII. *Nouvelle Grammaire allemande, d'après les principes de Gottsched et Junker, avec un petit Dictionnaire français-allemand. Strasbourg, L. Hugard; et Paris, Gide et Janet, sans date (vers 1795) 1 vol. in-8, 134 pag.*

IX. *Elémens de la grammaire française. 1804, in-12.*

X. *Moyens de doubler, au moins, les progrès dans la langue latine. 1804. in-12.*

XI. *Démonstration simple et directe des propriétés des parallèles rencontrées par une sécante. Paris, 1804, in-8.*

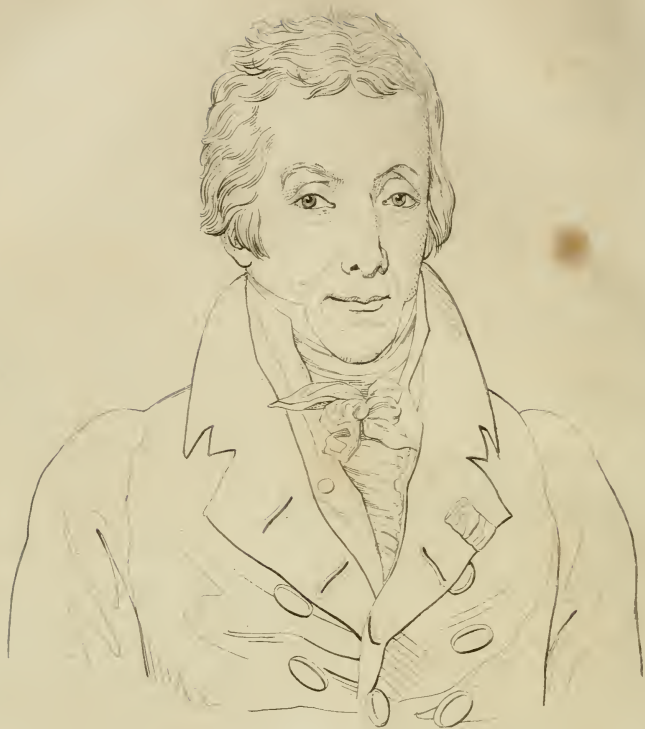
XII. *La logique et la métaphysique rappelées à leurs principes. 1805, in-12.*

XIII. *Les Traits les plus intéressans de l'histoire ancienne et de l'histoire romaine, tirés des meilleurs auteurs, Justin, Cornélius-Nepos, Quinte-Curce, César, Salluste, Tite-Live, etc., liés par des sommaires des autres faits historiques. 1810, 2 volumes in-12.*

Cet ouvrage est une traduction des *Narrationes excerptæ* de Dumouchel. (Voyez l'art. DUMOUCHEL, *Annuaire nécrologique* de 1820, pag. 84).

L'abbé Jacques avait commencé un ouvrage sur les querelles qui ont agité l'église de France durant la révolution, pour lequel les évêques émigrés lui avaient donné des encouragemens; il le





*Brevet sculp.*

*Camille Jordan*

supprima, parce que ce travail ne se trouva plus en harmonie avec les dispositions du Concordat de 1801. — Il avait encore composé une *Grammaire italienne*; mais il paraît qu'elle n'a pas été publiée.

On trouve des Notices biographiques sur M. Jacques : 1° dans la *Bibliographie de la France*. (1821, pag. 263); 2° dans l'*Ami de la Religion et du Roi* (tome XXVII, page 169); 3° dans le *Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, pour 1821, page 17. Cette dernière est de M. BÉCHET, secrétaire perpétuel de l'Académie.

JORDAN (CAMILLE) naquit à Lyon, le 11 janvier 1771, d'une famille de négocians qui jouissait, depuis long-temps, de l'estime publique. Il fit ses premières études au collège de cette ville, tenu par les Oratoriens, suivit les cours de philosophie et de physique, comme élève laïc, au séminaire de Saint-Irénée, alors dirigé par les Sulpiciens. C'est de cette époque que datent ses liaisons avec plusieurs hommes distingués, tels que MM. Degérando, Augustin et Scipion Périer, etc., qui, après avoir été ses amis de collège, restèrent les amis de toute sa vie, en même temps qu'ils devinrent ses rivaux de bonne renommée. En 1788, Camille Jordan passa quelque temps à Grenoble, chez M. Claude Périer son oncle. C'est là qu'il assista au premier éveil de la liberté en France; il fut le témoin de la célèbre assemblée des États de Dauphiné, réunis à Vizille, dans le château de son oncle, et y con-

nut Mounier qui devait être, depuis, un de ses plus intimes amis. Cette circonstance contribua surtout à déposer dans son cœur les premiers germes de l'amour de la liberté, qui fut toujours chez lui si pur et si généreux. En 1790, étant âgé de 19 ans, il fit, avec son excellente et vénérable mère, un premier voyage à Paris, et y suivit, avec un vif intérêt, les débats de l'Assemblée constituante. Il eut le bonheur d'y entendre la voix de ces grands citoyens qu'il était destiné à remplacer bientôt. Ses premiers travaux furent relatifs aux querelles religieuses qui agitèrent l'église de France, à l'occasion de la Constitution civile du clergé. Héritier des traditions morales et religieuses de sa famille, élevé par elle dans les principes de l'école de Port-Royal, toute l'existence de Camille Jordan fut partagée entre le christianisme et la révolution, ces deux grandes révélations du ciel dont il ne faut point méconnaître l'origine, malgré les profanations des hommes pervers. Camille Jordan publia plusieurs brochures contre l'église constitutionnelle; sans parler du fonds de la question, sur lequel on a pu être divisé, il est certain du moins qu'il y défendit les vrais principes de la liberté des cultes. Ces écrits annoncent d'ailleurs des connaissances théologiques, qu'il n'est pas commun de rencontrer chez un jeune homme.

Bientôt les circonstances devinrent plus critiques. Aux approches de la désastreuse journée du 31 mai, lorsque la Convention gémissait déjà sous l'oppression d'une minorité sanguinaire, appuyées sur les démagogues de la commune

de Paris, la ville de Lyon s'insurgea. Fidèles à un article exprès de la constitution d'alors, et au principe décrété par l'Assemblée constituante dans la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, les sections de cette grande cité secouèrent le joug de la Montagne, en conservant la cocarde, le drapeau et le cri de la République. C'est alors que le jeune Camille Jordan fit entendre pour la première fois dans les assemblées sectionnaires, les accents d'une éloquence qui étonna la ville entière. Les citoyens accouraient en foule pour écouter ses improvisations, qui échauffaient leur patriotisme. Une fois, les voyant consternés des préparatifs de la Convention, il commente cette fameuse devise du Polonais : « J'aime mieux une liberté périlleuse qu'un paisible esclavage ; » et ranime leurs esprits abattus. Les caisses publiques sont épuisées ; Camille harangue ses concitoyens, propose une souscription. . . Elle est remplie à l'instant, et s'élève à une somme considérable. A l'exemple des orateurs de l'antiquité, on passait alors du forum au champ de bataille. Camille Jordan prit les armes comme tous les bons Lyonnais ; il combattit dans la journée du 29 mai 1793, et partit en qualité de volontaire, pour une expédition qui suivit de près. Bientôt il fut envoyé dans le département du Jura, afin d'y conclure une alliance utile à la cause de ses concitoyens. Après la fatale issue du siège de Lyon, il se réfugia en Suisse, parcourut cette contrée pendant six mois, et ensuite accompagna sa mère à Londres. Là commencèrent ses liaisons avec d'illustres réfugiés, tels

que MM. Malouet, Lally-Tollendal, Cazalès, et quelques Anglais qui sont devenus la gloire de l'opposition britannique, Erskine, Fox, Holland. C'est là qu'il étudia la langue, la littérature, les mœurs, les lois, la constitution de l'Angleterre. Il suivit surtout avec attention les séances parlementaires, et y puisa de nouvelles connaissances politiques et de nouveaux sujets d'inspiration.

Le retour progressif aux habitudes de la civilisation, amené par la révolution du 9 thermidor, permit bientôt aux Lyonnais pros crits de revoir leur patrie. Camille Jordan y rentra en 1796 ; il vint d'abord à Grenoble assister aux derniers momens de sa mère. Au commencement de 1797, le second tiers du Conseil des cinquans fut renouvelé : Camille Jordan fut élu à Lyon, à l'unanimité des suffrages. Il n'avait alors que 26 ans. C'est dans le Conseil des cinquans que commencèrent ses liaisons avec MM. Royer-Collard, Barbé-Marbois, Boissy-d'Anglas, etc., et que se déployèrent dans tout leur éclat ses talens oratoires. Il parut aux premiers rangs, au milieu de cette majorité formée par les nouvelles élections, et que le 18 fructidor brisa illégalement. Cette majorité représentait essentiellement tout ce qui existait alors en France de pur et de moral. Aussi ne cessait-elle de réclamer, comme le disait éloquentement M. Royer-Collard, « la justice, et puis la justice, » et encore la justice. » A elle se réunissaient, naturellement, les victimes de la plus récente oppression ; des hommes ambitieux ou intrigans se mêlèrent aussi dans ses rangs ; quel parti

fut jamais à l'abri de leur funeste assistance? Cette majorité, sauf quelques exceptions, était loin de vouloir le renversement du gouvernement alors établi, et la restauration de l'ancien régime, comme l'en ont accusé les auteurs du 18 fructidor. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la liste de déportation. Conspiraient-ils contre la révolution, Boissy-d'Anglas, Dumolard, Barbé-Marbois, Madier de Montjau, Ramel, eux que nous avons vus, après sa défaite, rester fidèles à ses principes? Conspiraient-ils contre elle, Bourdon (de l'Oise), Carnot, Cochon, Mailhe, etc., eux qui ne pouvaient espérer hors d'elle que la malédiction, l'exil ou la mort? Ah! s'il en fut parmi eux qui aient admis une telle pensée, du moins ellen'entra jamais dans l'âme de Camille Jordan. Il s'en vantait avec son admirable candeur, même depuis la restauration de l'ancienne monarchie, tandis que d'autres se montraient si audacieux à exploiter les circonstances. Si le système qu'il suivit devait détruire la république, je ne le sais pas? Mais ce que personne n'ignore, c'est que le système contraire l'a laissé renverser.

Après avoir abrité la mémoire de Camille Jordan du plus dur reproche qui pût lui être adressé, nous allons sans crainte le montrer dans le Conseil des cinq-cents, blessant les préjugés nés de la révolution, car elle aussi a les siens. Le 3 prairial an II (22 mai 1797), il appuya une motion de M. Boissy-d'Anglas, pour que les élections déléguées au Corps législatif (par exemple celles des Directeurs), eussent lieu dans la même

forme que les élections des Assemblées électtorales des départemens. Au mois de juin, il fut membre de la commission qui proposa, par l'organe de M. Dubruel, et obtint une Résolution qui révoquait la déportation et les lois pénales, contre les prêtres insermentés. Le 17 juin (29 prairial), Camille Jordan fit au Conseil des cinq-cents un rapport devenu célèbre, sur la police des cultes. Il y établissait la nécessité de réviser les lois relatives aux ministres des cultes, pour ramener les administrateurs dans la ligne des principes, qu'un grand nombre d'entre eux ne cessait de violer à cet égard, par suite des mauvaises habitudes précédemment contractées, et peut-être aussi par l'impulsion du Directoire. Ce rapport qui excita dans le temps un débordement de sarcasmes contre son auteur, ne contient pourtant que les principes de la plus stricte tolérance. La constitution ayant proclamé l'entière liberté des cultes, le rapporteur en concluait que toutes les lois qui tendraient à les gêner devaient être abrogées. Parmi les droits que la constitution assure au peuple, disait-il, il n'en est pas dont l'exercice lui soit plus cher, il n'en est pas dont le maintien soit plus sacré pour le Corps législatif. La loi qui astreint les ecclésiastiques à la prestation d'un serment est vexatoire, directement opposée à la lettre et à l'esprit de la constitution. Les citoyens étant libres dans l'exercice de leur culte, les cloches doivent être permissives, comme partie intégrante d'un culte professé par la majorité du peuple français. Il doit être libre aussi aux sectateurs de tous les

cultes, d'avoir des lieux particuliers pour leur sépulture. Le rapporteur, après de longs développemens sur la nature et les limites de la liberté des cultes, présentait les moyens de la garantir, les mesures propres à en prévenir les abus, et les peines à infliger aux infracteurs. La partie de ce rapport relative à l'usage des cloches, était la seule qui fût susceptible d'objections fondées, respectivement à la police et à la sûreté publique. C'est celle aussi à laquelle on s'attaqua spécialement, et dont on fit le plus de bruit. Les brocards et les caricatures ne furent pas épargnés. Chénier lui-même lança, contre Camille Jordan, des traits satiriques qui ne sont pas entièrement oubliés, et l'orateur ne fut plus désigné dans un parti, que sous le nom de *Jordan-Clocke* (1).

Le 16 messidor (4 juillet), le Directoire adressa au Conseil des cinq-cents un message sur la situation de Lyon, qu'il dépeignait comme un foyer de contre-révolution, un lieu de réunion de chauffeurs, de déserteurs, d'émigrés rentrés, qui faisaient de cette ville le théâtre de leurs assassinats, dirigés principalement contre les patriotes et les acquéreurs de biens nationaux, tandis que la terreur qu'ils savaient inspirer, rendait les tribunaux impuissans à réprimer ces excès. Quoique peu mesuré dans les termes, ce tableau approchait de la vérité. On en con-

vient généralement aujourd'hui que le temps a calmé la vivacité des ressentimens. L'impunité des crimes révolutionnaires avait provoqué des vengeances individuelles qui étaient restées sans répression, et qui, à cette époque, n'avaient pas encore entièrement cessé. Elles tombèrent fréquemment sur des êtres souillés de forfaits. Mais le crime ne saurait jamais être expié par le crime. Nous osons dire qu'en cette circonstance, Camille Jordan ne fut pas inspiré par le sentiment calme de l'impartialité. Son ame froissée par le spectacle des plus horribles injustices, céda au mouvement de l'indignation. Il repoussa avec énergie le message accusateur du Directoire; il justifia chaleureusement ses concitoyens, mais il nia que les assassinats eussent des motifs politiques, assertion qui était loin d'être exacte, et qui ne put lui être suggérée que par l'entraînement de l'esprit de parti, excusé du moins cette fois par des motifs généreux. Un *seul* événement, dit-il, a eu la vengeance pour cause : un jeune homme rencontre un juge du tribunal révolutionnaire de Feurs, et lui donne un coup de poignard; le monstre était l'assassin de son père. L'orateur est bien loin d'approuver cette vengeance; mais dit-il, n'était-elle pas, jusqu'à un certain point, digne de pardon? (*Moniteur* du 24 messidor an V, n° 294.) D'abord, tenir un tel langage à la tribune, en pareille circonstance, n'était-ce pas verser de l'huile bouillante sur un feu encore ardent? Ensuite, quel est le Lyonnais qui ne convienne aujourd'hui, que des assassinats pareils à celui de Feurs, ensan-

(1) Dans le manifeste que le Directoire publia en 1798, contre le gouvernement papal qu'il s'appretait à renverser, il mit au nombre de ses griefs une correspondance avec M. Camille-Jordan, relative à la discussion législative dont nous venons de parler.



glantèrent fréquemment Lyon et les villes environnantes, depuis le 9 thermidor ; et d'après l'aveu de Camille Jordan lui-même, on voit qu'ils n'avaient pas encore entièrement cessé au commencement de 1797, tandis que, chose à peine croyable ! les meurtriers venaient se présenter avec audace devant des tribunaux terrifiés, qui bien rarement leur dénièrent l'impunité.

Pendant le Directoire méditait un coup d'Etat contre la représentation nationale. Le 30 mesidor (18 juillet), Camille Jordan monte à la tribune pour exprimer ses inquiétudes sur les dangers de la patrie, au sujet de l'approche illégale d'une force armée, du renvoi des ministres et de l'affluence à Paris d'une foule de malintentionnés et d'hommes sans aveu, qui menacent la sûreté des Conseils. Le 18 fructidor, son nom fut porté sur la liste de déportation.

Dans la nuit du 17 au 18 fructidor, pendant qu'on le cherchait pour l'arrêter, Camille Jordan fut soustrait, presque malgré lui, aux poursuites de la police du Directoire, par M. Degérando, et grâce aux soins réunis de M. Tabarié, de M<sup>mes</sup> de Vannoz, de Grimaldi, et d'un petit nombre d'autres personnes ; il trouva un premier refuge dans l'oratoire secret de M<sup>me</sup> de Grimaldi. Un trou pratiqué dans un plafond pouvait, en cas d'une visite imprévue de la police, le soustraire à ses recherches. Il passa trois semaines dans cette retraite. C'est de-là qu'il adressait, dès le lendemain de la catastrophe, un premier *Avis à ses commettans*, où il leur démontrait la tyrannie des

mesures du Directoire, la violation de la représentation nationale, et les dangers dont cet attentat menaçait la France. Environné de périls, Camille Jordan fut toujours calme et même gai. Enfin, ses amis parvinrent à le faire sortir de Paris. M. Degérando qui ne le quittait point, le conduisit heureusement jusqu'à Bâle, et partagea volontairement son exil. Dans les environs de cette ville et de Neufchâtel, il fut encore sur le point d'être arrêté ; celui qui venait de le dérober aux vengeances du Directoire, le sauva pour la seconde fois. C'est en Suisse qu'il écrivit sa protestation contre le 18 fructidor. Ensuite il se rendit en Souabe, à Tubingue, puis à Weimar. C'est alors qu'il se lia avec les principaux savans et philosophes de la Saxe, et qu'il étudia la littérature allemande, à laquelle il consacra depuis une partie de ses loisirs. Ce fut alors aussi que sa liaison avec le vertueux et rigide Mounier, devint, par un commerce assidu, une amitié intime qui n'a jamais été altérée. Partout dans l'étranger, Camille Jordan fut accueilli comme le méritait son noble caractère ; partout il se fit aimer et respecter.

Au mois de février 1800, les portes de la France se rouvrirent pour lui. Après avoir demeuré quelque temps à Grenoble, en état de surveillance politique, il vint à Paris rejoindre M. Degérando et d'autres amis. Il habita quelque temps, vers cette époque, la maison de campagne de M. Necker, à Saint-Ouen, qui lui fut ouverte par M<sup>me</sup> de Staël. C'est dans la société de cette illustre dame qu'il acquit

l'amitié de M. Matthieu de Montmorency, aujourd'hui (août 1822) ministre des affaires étrangères ; c'est là aussi qu'il se rallia à l'opposition contre le système du gouvernement consulaire, sentier étroit et difficile, et qu'il n'a été donné de suivre qu'aux plus parfaits. A l'époque de la réunion de la *Consulta* cisalpine à Lyon, Bonaparte voulut avoir un entretien avec Camille Jordan, pour l'enchaîner au char de son ambition. On sait quelle séduction était attachée à sa parole et à son regard, et quel prix il mettait à la conquête des hommes purs de la révolution. Mais rien ne put éblouir notre vertueux citoyen, il demeura fidèle à ses principes. Bientôt il fallut du courage pour les professer ; Camille Jordan n'en manqua jamais. Il publia, en 1802, un écrit sous ce titre : *Vrai Sens du vote national sur le Consulat à vie*. Tout en rendant justice au peu que Bonaparte avait fait de bien, et à l'éminence de ses qualités personnelles, il s'y élevait contre les prétentions usurpatrices du premier Consul ; il y dévoilait avec une franchise dès-lors inaccoutumée, les intrigues et les vexations de la police ; il y prédisait tous les abus du régime impérial, et plaidait énergiquement la cause de cette liberté si chèrement achetée. Cet écrit produisit d'abord cet effet, qu'il sépara bien nettement Camille Jordan des partisans de l'ancien régime, avec lesquels beaucoup de monde l'avait confondu, au Conseil des cinq-cents. Le gouvernement, qui déjà en était venu à ce point de ne pouvoir plus supporter aucune vérité dite avec franchise, s'a-

larma vivement de cette brochure ; elle fut saisie. Comme elle n'était pas signée, un des parens de Camille Jordan, M. Duchesne, connu dès-lors, comme il n'a cessé de se montrer depuis, pour un ardent ami de la liberté, fut soupçonné d'en être l'auteur : on l'arrêta. Aussitôt Camille Jordan se nomma, et sa personne fut respectée.

Il passa dans la retraite le long période de l'Empire, et consacra ses loisirs à des travaux littéraires. L'étude de la philosophie et surtout celle de la philosophie morale, avait pour lui un grand attrait. Il s'en est occupé long-temps, et laisse un recueil considérable de notes sur ce sujet. En 1805, Camille Jordan unit son sort à une femme digne de lui. Nommé membre de l'Académie de Lyon, il lut, dans les séances publiques, divers ouvrages écrits avec élégance et remplis d'une saine philosophie. Durant tout le cours de ces années, il vécut paisiblement, éloigné de toute fonction publique, au sein de sa famille, et au milieu de plusieurs amis, MM. Ballanche, Bredin, Mottet, Dugas-Montbel et autres littérateurs, artistes ou négocians, ses compatriotes.

Quand les vicissitudes de la guerre amenèrent à Lyon les armées de la coalition, Camille Jordan se trouvait membre du Conseil municipal de cette ville. Le 30 mars 1814, il fut un des trois députés de ce corps envoyés à Dijon, auprès de l'empereur d'Autriche, pour solliciter des adoucissemens aux réquisitions dont la ville était frappée. En même temps, quelques-uns d'eux s'étaient chargés confidentielle-

ment, de sonder les intentions de l'empereur François sur la possibilité du rétablissement des Bourbons. Nous ne sommes pas informés que Camille Jordan ait agi d'une manière positive en ce sens, mais nous avouerons volontiers qu'il fut du nombre de ces bons citoyens à qui la tyrannie impériale semblait si justement insupportable, et qui saluèrent la restauration comme l'aurore de la liberté. Les députés de Lyon furent accueillis avec bienveillance au quartier-général de l'empereur d'Autriche, mais, sur tout ce qui touchait à la politique, la réserve fut extrême. De retour à Lyon, le 8 avril, Camille Jordan assista, ce jour-là même, à la séance dans laquelle le Conseil municipal reconnut Louis XVIII pour roi de France. Il fit partie de la députation de ce corps qui vint porter son hommage au pied du trône. Le roi lui donna des lettres de noblesse, par ordonnance du 18 août 1814, et, la même année, Mgr. le comte d'Artois, à son passage à Lyon, le nomma membre de la Légion-d'Honneur. Au mois de mars 1815, il fut le dernier Lyonnais qui, à l'approche de Bonaparte, resta aux côtés de ce prince. Nous savons même qu'en ce moment difficile, il fit entendre à son oreille la voix de la raison et de la vérité. Le peuple de Lyon, qui n'avait vu que l'extérieur de la conduite de Camille Jordan, et qui ne pouvait en apprécier le mérite, en conçut de l'irritation contre lui; les vitres de sa maison furent cassées. Il était curieux depuis de l'entendre raisonner sur cet événement, avec son inaltérable impartialité.

Au mois d'août 1815, M. Camille Jordan fut nommé président du collège électoral de Lyon. Des circonstances domestiques le portèrent à refuser cet honneur et à détourner les suffrages de ses concitoyens. Au commencement de 1816, il fut député à Londres par le Conseil municipal de Lyon, pour poursuivre auprès du gouvernement anglais le paiement d'un legs considérable, fait à la ville de Lyon par le général Martin, Lyonnais, mort aux Indes-Orientales. Depuis la mort de Camille Jordan on a dit qu'il fut un de ceux dont les conseils, auprès d'un homme puissant, contribuèrent à faire rendre l'ordonnance du 5 septembre. C'est une circonstance qu'on avait ignorée de son vivant; sans doute que sa circonspection ne lui avait point permis de la publier. Aux élections de cette époque, il fut nommé membre de la Chambre des députés par le département de l'Ain, dont il présidait le collège. Sa nomination fut le signal de la retraite des partisans de la Chambre de 1815, qui, se voyant en minorité, profitèrent d'un vice de la législation, alors existante, pour empêcher au moins de compléter la députation. Camille Jordan vota constamment durant la session de 1816, avec la nouvelle majorité. Il était permis alors d'appuyer un ministère qui marchait dans les voies constitutionnelles, autant que les circonstances le permettaient. Camille Jordan soutint avec chaleur et défendit avec habileté la loi des élections de 1817; dans un discours dont la Chambre ordonna l'impression, il défendit l'article du budget qui affectait

tous les biens de l'Etat ( parmi lesquels se trouvent ceux du Clergé et des corporations religieuses ) à la Caisse d'amortissement. Il parla aussi en faveur de la prolongation pour une année, de la suspension de la liberté individuelle et de celle de la presse. Il est bon de rappeler à cette occasion, la modération avec laquelle le ministère du 5 septembre usait des lois d'exception, et les garanties que trouvaient alors les deux partis qui se divisent la France, l'un dans la nature même et les antécédens du gouvernement, l'autre dans le système adopté par l'administration. Le 4 décembre 1816, Camille Jordan avait été nommé conseiller d'Etat, à la même époque où M. Benoist venait de cesser de l'être. Dans le courant de 1817, il fut appelé dans les conseils des ministres où il fut question du Concordat, et l'on sait qu'il y fit prévaloir pour le moment, des mesures préservatrices des libertés politiques et religieuses.

La session de 1817 plaça dans un nouveau jour la glorieuse indépendance de son caractère. Encore une fois il consentit à prolonger d'une année la suspension de la liberté de la presse, mais il commença dès-lors à se plaindre d'un système de tergiversation qu'il qualifia éloquemment de *constitutionnalisme bâtard* : il déclara nettement que le dernier terme de la condescendance était atteint, et réclama avec une lumineuse énergie l'organisation d'un droit reconnu par la Charte. Il soutint la loi du recrutement, et ce ne fut pas sa faute si elle n'a point réservé aux Chambres le vote annuel de l'ar-

mée permanente, condition essentielle à la plénitude du gouvernement représentatif. Il critiqua avec une égale indépendance, et le défaut de publicité et de concurrence des emprunts de M. Corvetto, et l'obscurité suspecte des dépenses du ministère de la police. C'est à cette époque que la Cour prévotale de Lyon promenait l'instrument de mort dans les campagnes florissantes qui entourent cette grande cité ; les caves de l'Hôtel-de-Villes'emplissaient de prisonniers ; l'arbitraire et la terreur avaient remplacé les lois et provoquaient le mécontentement et la sédition. Quelle fut la part de l'intrigue ? Quelle fut celle de la violence de l'esprit de parti, dans ces déplorables affaires ? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est que leurs résultats resteront profondément détestables. Camille Jordan fit retentir la tribune de ses plaintes généreuses autant qu'énergiques, en faveur des victimes et des opprimés. Combien d'autres, dans un fatal système qu'on cherche depuis long-temps à faire prévaloir, auraient sacrifié l'intérêt pressant de la justice à leurs liaisons politiques et aux convenances de leur position ! Mais quand le sang a coulé, de pareilles considérations deviennent misérables et quelquefois criminelles. La lutte une fois engagée, descendit de la tribune aux pamphlets ; Camille Jordan n'y fut point ménagé par ses adversaires. Mais l'opinion publique était éveillée, et le gouvernement forcé par la publicité à mettre un terme à ces malheurs. M. le duc de Raguse, investi de grands pouvoirs, fut envoyé à Lyon, et ses

rapports comme ses mesures justifiaient les plaintes de Camille Jordan, et firent cesser leurs trop justes motifs.

Une grande popularité devint la récompense de cette belle conduite. Attentif à importer parmi nous toutes les bonnes habitudes des gouvernemens représentatifs, Camille Jordan, après ses pouvoirs expirés, voulut rendre compte de sa conduite à ses commettans. Ils lui répondirent en réalisant presque à l'unanimité dans le collège de l'Ain qu'il prédisait, tandis que les Lyonnais lui faisaient le même honneur, quoiqu'ils fussent déjà informés de son élection à Bourg. C'était une manière éclatante de répliquer à ses ennemis et à leurs propres oppresseurs. Durant la session de 1818, Camille Jordan n'eut guère qu'à seconder d'un vote silencieux le ministère constitutionnel qu'il avait contribué à former. Au commencement de la session de 1819, pressé par les sollicitations de sa famille, profondément affligé des fausses directions que prenait le gouvernement, sentant le besoin de veiller à sa santé chancelante, il avait un moment conçu la pensée de renoncer aux affaires; mais dès qu'il eut compris que sa présence à la Chambre des députés était plus que jamais nécessaire, il n'hésita point à garder son poste. C'est dans cette mémorable session de 1819 que Camille Jordan accumula toutes les preuves de patriotisme et de dévouement. Il se trouva, sans le savoir, sans l'avoir désiré ni prévu, placé naturellement à la tête de l'Opposition, par suite de l'influence que son caractère lui avait acquise dans la Chambre. Encore

conseiller d'Etat, il défendit l'élection populaire et directe contre les systèmes du ministère, avec une éloquence, un zèle, une conviction, qui entraînèrent un moment la majorité. Son système électoral fut pourtant repoussé à une majorité de cinq voix. Il en est plus que ce nombre qui s'en repentent aujourd'hui. On a entendu dire depuis : *Ah! si l'amendement de Camille Jordan avait été adopté.....* Tout présage que nous ne sommes pas arrivés au terme de ces regrets. A la même époque où de si grands intérêts se débattaient au sein de la Chambre des députés, les citoyens de la capitale alarmés, manifestaient publiquement leur inquiétude; des rixes s'élevèrent du sein de ces rassemblemens; les députés de l'Opposition furent directement menacés. On sait avec quelle énergie et courageuse sollicitude Camille Jordan réclama l'impartiale protection du gouvernement pour ses collègues, et les accusations qu'il ne craignit pas d'élever, soit contre les agens des partis, soit même contre ceux de la police. Ces accusations, il les a répétées depuis sous la foi du serment, et en présence de la justice, dans les débats de la Cour d'assises de Paris, relatifs à l'affaire des troubles de juin, où il fut appelé comme témoin.

On avait prévenu Camille Jordan que son opposition publique, au nouveau système du gouvernement, le ferait éloigner du Conseil d'Etat; mais il repoussa fièrement toute idée de transiger avec sa conscience politique. Après la session de 1819, M. de Serre raya Camille Jordan du tableau du Conseil d'Etat. Il parta-

gea cette disgrâce avec les plus illustres amis du ministre. Le titre de conseiller d'Etat honoraire lui fut conservé. On voulut même lui faire accepter une pension assez considérable. Il la refusa, pour conserver à ses opinions toute leur indépendance. Ce trait de désintéressement ne fut pas unique. On peut en citer d'autres exemples. A l'ouverture de la session de 1820, toutes les voix de l'Opposition s'étaient réunies pour porter Camille Jordan à la présidence. Déjà ses forces épuisées ne lui permettaient guère de reparaitre à la Chambre, mais il voulut faire sur lui-même un dernier effort, pour prendre part à la discussion de l'Adresse au roi, relative à l'explosion d'un pétard dans les appartemens des Tuileries. Arrivé péniblement à la tribune, il s'y livra à la plus énergique et à la plus franche de ses improvisations. Ce fut véritablement le chant du cygne. Etouffée dans un comité secret, elle a été perdue pour la France, mais elle est recueillie et conservée par des amis fidèles.

Vers la fin de l'automne de 1818, M. Camille Jordan avait ressenti les premières atteintes du mal qui devait l'enlever (un squirrhe intestinal). Les pertes de sang que ce mal lui occasionait, affaiblissaient chaque jour son corps, d'une manière visible. Lors d'un voyage qu'il fit à Lyon vers la fin de 1819, les médecins s'étaient étonnés qu'il existât encore. Dans les derniers mois, l'affaiblissement devint plus rapide. Mais sa force morale, l'énergie de ses facultés, l'infatigable activité de son esprit, le soutinrent et l'animèrent jusqu'à la fin. Les

quatre ou cinq derniers jours de son existence, il était déjà mort physiquement, et presque personne ne s'en était aperçu, tant sa belle ame était pleine de vie. Elevé par le sentiment de sa fin prochaine, par le consolant témoignage de sa conscience, il voyait avec sécurité la perspective de la mort, et s'y préparait par de pieuses et morales méditations; il s'abandonnait même à une douce et bienveillante gaieté, jouissait avec une sorte de naïveté de toutes les distractions, se plaisait à tous les instans d'une vie prête à lui échapper. Les malheurs récents de l'Italie, auxquels, dans les intérêts de la politique et de la civilisation européenne, il prit une part très-vive, chagrinerent les derniers jours de Camille Jordan.

Le 14 mai (lundi soir), il avait reçu, comme à son ordinaire, ses amis et ses collègues de la Chambre, et soutenu, avec eux, une longue conversation. Dans le courant de la semaine, il avait vu encore plusieurs personnes, sans qu'au milieu des inquiétudes qu'inspirait son état, on eût pu prévoir qu'il touchait de si près à sa fin. Le samedi 19, il dicta quatre pages d'un discours qu'il voulait prononcer, sur la loi relative aux établissemens ecclésiastiques. Il ne put le terminer: ils s'éteignit paisiblement, et comme à son insu, dans les bras de sa famille, et de deux deses plus chers amis, ce même jour 19 mai 1821, à onze heures trois quarts du matin. *L'Ami de la Religion et du Roi* dit que, dans ses derniers momens, un ecclésiastique de sa paroisse lui administra l'Extrême-Onction. Camille Jor-

dan laisse deux fils, à peine sortis de l'enfance, et une fille adolescente, dont la physionomie retrace fidèlement celle de son père (1).

Les funérailles de M. Camille Jordan furent célébrées le lendemain de sa mort, dans l'église de Saint-Thomas-d'Acquin, au milieu d'un concours de circonstances qui manifestèrent un deuil national. Toutes les personnes distinguées de l'Opposition, dans les deux Chambres et hors des deux Chambres, se firent un devoir d'y assister. Beaucoup de personnages du parti ministériel, surtout parmi ceux qui sont connus pour leurs opinions religieuses, MM. de Bonald, Matthieu de Montmorency, de Lally-Tollendal, Pasquier, etc., se joignirent, en cette circonstance, aux amis du défunt. Le cortège funèbre, en se rendant au cimetière du P. La Chaise, se trouva grossi spontanément d'une foule de citoyens, et particulièrement de jeunes gens et d'étudiants, qu'on a évaluée à quatre mille personnes. M. de Saint-Aulaire, député du Gard, prononça le premier un discours, dont nous citerons les derniers mots :

« Personne ne soupçonna jamais les intentions de M. Camille Jordan ; ses adversaires n'accusaient que ses opinions. Ses opinions, cependant, recevaient un

intérêt bien grand du sentiment de sa fin prochaine ! Il savait qu'il allait mourir ; il n'attendait d'autre récompense de ses actions, que celle dont il jouit en ce moment ! De tels conseillers ne sont pas à dédaigner pour le pouvoir ; il est imprudent peut-être de les écarter de l'oreille des princes. Les conseils de la sagesse expirante égareront rarement l'homme puissant. Messieurs, nous avons entendu les derniers accents de cette voix touchante. Désormais, privés de l'appui de son beau talent, nous nous fortifions par le souvenir de ses exemples. Sa place reste marquée sur nos bancs ! Ses doctrines ne seront pas abandonnées : un ami de Camille Jordan, compagnon de sa fortune, associé à ses méditations, saura les défendre à sa place (M. Royer-Collard). Quant à nous, sujets et députés fidèles, nous marcherons sur les traces de l'illustre chef que nous perdons ; et s'il nous arrive d'être visités par la souffrance, prévenus par le pouvoir ; si, comme lui, nous devons terminer avant l'âge une carrière difficile, nous demanderons au ciel pour récompense, que notre nom soit associé à la gloire du sien, et d'arriver au même terme, en laissant les mêmes regrets. »

Ici, M. Royer-Collard, qu'une longue similitude de doctrines, de destinées et d'illustrations politiques, associait à la gloire et aux affections du défunt, laissa échapper, au bord de la tombe, ces paroles douloureuses :

« Adieu, mon cher Camille ! Nous sommes entrés ensemble, il y a vingt-quatre ans, dans la carrière publique ; et pas un seul

(1) Il existe encore plusieurs frères de M. Camille Jordan ; l'un est curé de Notre-Dame, à Roanne ; l'autre est directeur des contributions directes à Vienne (Isère) ; un troisième, M. Augustin Jordan, était directeur de la division des affaires ecclésiastiques au ministère de l'intérieur, place qu'il vient de perdre récemment.

jour, dans une si longue route, nous n'avons été désunis : même but, mêmes pensées, mêmes efforts, même fortune ! La mort seule a pu nous séparer pour un temps ! Adieu, ô le plus aimable des amis ! Adieu, noble esprit, cœur généreux, orateur éminent, député fidèle à la religion, au roi, au peuple ! Adieu ! Ta mémoire sera chère à la patrie. Que le Dieu de paix te reçoive dans son sein ! »

Enfin, M. Rambaud, maire de Lyon et compatriote de Camille Jordan, lui paya un dernier hommage, au nom de la cité qui a donné le jour à cet homme vertueux, à cet excellent citoyen. Le corps de Camille Jordan est inhumé au cimetière du P. La Chaise, où ses collègues de l'opposition ont fait élever un monument. Son cœur, qui doit être transporté à Lyon, a été déposé provisoirement dans l'oratoire de Mme de Grimaldi, où nous avons dit que M. C. Jordan fut caché, les premiers jours qui suivirent le 18 fructidor.

Camille Jordan si honorable dans sa vie publique, ne le fut pas moins dans sa vie privée. Le trait distinctif de son caractère était l'amour de la justice, de la vérité, et une fidélité rigide à les chercher et à les suivre. Sa morale était douce et sans ostentation. La simplicité de ses mœurs et de ses goûts égalait la pureté de sa conscience. Il unissait au courage civil le plus élevé, à des connaissances étendues et profondes, une candeur admirable. Il y avait quelque chose de l'enfant dans son caractère ; c'était cette bonhomie qui provient de la rectitude du cœur et de la vi-

gueur naturelle de l'esprit. Bienveillant, sobre, religieux, il obéissait aux pratiques du vrai chrétien, mais surtout il observait fidèlement ce culte du cœur et de la raison, que nous prêchait l'Évangile. Naturellement ingénieux, il aimait la plaisanterie douce, et la maniait avec grâce. Il avait l'esprit fin et prompt, la conversation agréable, sans effort et sans prétention, mais attrayante assez pour l'avoir fait rechercher et citer dans les salons. Dans ses relations privées, il était aussi excellent pour sa famille et pour ses amis, qu'il le fut pour sa patrie dans sa carrière publique. La douceur et la facilité formaient le caractère général de son éloquence ; la haine de l'injustice et de l'oppression l'exaltaient quelquefois jusqu'au sublime. Sa diction était habituellement élégante avec simplicité, et ornée sans recherche. Une grande partie de l'effet que produisaient ses discours s'évanouit à la lecture. Il tenait à la réunion d'une foule de circonstances personnelles à l'orateur, à sa bonne renommée, à son air de conviction, au son doux et persuasif de sa voix, aux souvenirs de sa personne, qui retraçait à l'œil la vivante image de ces législateurs chers à la France, qui avaient voulu essayer de réconcilier la république du Directoire avec les idées morales et religieuses. Justement fier de l'estime publique dont il était environné, Camille Jordan en jouissait avec sérénité, mais il n'en était point enivré. Exalté dans son patriotisme, passionné pour la vraie gloire, il ne sacrifia jamais son devoir ou sa modération à sa popularité. « Combien



il aimait les jeunes gens ! écrit quelqu'un qui l'a vu de bien près ; il les accueillait avec bonté, les écoutait avec intérêt ; il fondait sur la jeunesse française les plus belles espérances : quelquefois même il avouait que son estime ne lui était pas indifférente, et que son suffrage était un de ceux qui le touchaient le plus. »

Outre les Notices biographiques sur Camille Jordan, publiées dans tous les journaux et Dictionnaires biographiques de notre époque, nous en indiquerons spécialement deux, l'une insérée dans la *Revue encyclopédique* (T. X, p. 494—507) ; elle est signée G., et a été écrite sous les yeux de l'un des plus intimes amis de M. C. Jordan ; l'autre a été publiée dans la 29<sup>e</sup> livraison de l'*Abeille*, et tirée à part (Paris, Dondey-Dupré, 1821, in-8, 14 pag.). Celle-ci est de M<sup>me</sup> DUFRESNOY, qui jouit aussi de l'amitié de M. C. Jordan. Elle lui a consacré ces vers :

Repose en paix, ombre chérie ;  
Et du sein de ce Dieu, tes pieuses  
amours,

Qui peut-être abrègera ta vie,  
Pour t'épargner de mauvais jours,  
Veille encore sur ta patrie !

Le portrait de M. Camille Jordan a été gravé plusieurs fois, format in-8, et notamment dans la *Collection* des portraits des pairs, députés et écrivains, défenseurs de la Charte et de la Loi des élections, publiée en 1820—21, par M. Ambroise Tardieu ; mais on doit distinguer surtout, pour sa belle exécution et sa parfaite ressemblance, le portrait à demi-corps, gravé au burin par H.-C. Muller, d'après le tableau de Mlle Gode-

froy, in-4, 1821, sept pouces et demi sur six.

*Liste des ouvrages de C. Jordan.*

I. *Lettre à M. Lamourette, se disant évêque de Rhône-et-Loire, et métropolitain du sud-est.* Lyon, 1791, in-8 (en société avec M. De-gérando).

II. *Histoire de la Conversion d'une dame parisienne.* Paris, 1792, in-8, 64 pag.

Cette fiction est dirigée contre l'Eglise constitutionnelle.

III. *La Loi et la Religion vengées. — Sur les troubles arrivés dans les Eglises de France.* Paris, 1792, in-8., 16 pag.

Cet écrit est signé *le citoyen Simon*. C'est une réclamation énergique, contre l'intolérance avec laquelle on traitait à cette époque, les catholiques qui ne voulaient point reconnaître l'Eglise établie.

IV. *Discours et Rapport sur la liberté, la police et l'exercice de tous les cultes, prononcé au Conseil des cinq-cents, dans la séance du 29 prairial an V.* 1797, in-8.

V. *Avis à mes Commettans.* Paris, 19 fructidor an V (imprimé clandestinement).

VI. *Camille Jordan, député du Rhône, à ses Commettans, sur la révolution du 4 septembre* (18 fructidor) 1797. Londres, 1797, et Hambourg (en Suisse et en France), 1798, in-8. — Trad. en allemand dans le *Frankreich*, 1798, — et en anglais, par John Gifford. 1798, in-8.

VII. *Vrai sens du Vote national sur le Consulat à vie.* 1802, in-8.

L'édit. entière fut saisie par la police, à la réserve de six exemplaires. On en fit sur-le-champ

deux réimpressions à Paris même ; (l'une est due au courage de M. Beuchot), et, à ce qu'on croit, dans d'autres villes de France.

VIII. *Réponse de M. Camille Jordan, député du département de l'Ain, à un Discours sur les troubles de Lyon, prononcé dans la séance du 22 avril 1818, pendant la discussion sur le budget.* — *Réponse de M. de Cotton, député du Rhône, à M. Camille Jordan, de Lyon, député de l'Ain.* Paris, Plancher, 1818, in-8.

IX. *La Session de 1817 aux habitans de l'Ain et du Rhône.* Paris, Delaunay, 1818, in-8.

Divers *Discours* de Camille Jordan, ont été réimprimés dans un ouvrage intitulé : *Session de 1819*, Paris, Corréard, 1820, 3 vol. in-8 ; et dans la collection qui a pour titre : *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale, etc.* Paris, Eymery, 1819—22, 2 vol. in-8.

Dans une collection de *Discours ministériels*, intitulée : *Discussion à la Chambre des députés sur la loi de la liberté individuelle (session de 1816)*, Paris, Gueffier, 1817, un vol. in-8, on trouve le *Discours* prononcé par M. Camille Jordan, dans la question indiquée par le titre.

On trouve des *Fragmens de Klopstock et de Schiller*, trad. en prose par M. Camille Jordan, dans l'*Abeille* de 1820 et 1821.

Il a laissé en manuscrit : *Discours sur l'influence réciproque de l'éloquence sur la révolution, et de la révolution sur l'éloquence.* — *Eloge de l'avocat-général Servan.* — *Eloge de M. Fay, maire de Lyon.* — *Études sur Klopstock.*

Le libraire Eymery a publié, en 1821, le prospectus d'une édition des *OEuvres* de Camille Jordan, qui devait être dirigée par M. Degérando. Cette entreprise est ajournée.

On avait mis le nom de M. Camille Jordan sur le prospectus des *Archives littéraires et philosophiques* ; mais il réclama contre cette usurpation. Il avait réclamé pareillement, durant la révolution, contre la coopération qu'on lui attribuait, à un journal français *anti-jacobin*, qui s'imprimait à Londres, après le 18 fructidor.

*Robespierre aux Frères et Amis, et Camille Jordan aux Fils légitimes de la Monarchie et de l'Église* (in-8, 32 pag., sans date). Tel est le titre d'une brochure publiée vers 1798, pour influencer les élections dans le sens du système de bascule, alors adopté par le Directoire. Le pamphlétaire y fait parler ironiquement les deux personnes, qu'il a si odieusement placées en regard.

JULLIEN (MARC-ANTOINE), député de la Drôme à la Convention nationale, naquit au Péage de Romans en 1744. Il partit de son pays à 18 ans pour se rendre dans la capitale ; ignorant jusqu'aux premiers élémens du latin, il n'en suivit pas moins un cours de rhétorique sous le docte Lebeau, et il obtint à la fin de l'année le prix de l'amplification française. Bientôt l'abbé de Mably le présenta chez la duchesse d'Anville, qui lui confia l'éducation d'un de ses petits-fils. Dans cette maison ouverte aux hommes distingués de toutes les classes, le jeune instituteur vit des courtisans et des philosophes, et ce ne fut point

l'éclat des premiers qui le séduisit. Quelques poésies publiées par lui, à cette époque, méritèrent les éloges des journaux. On sait avec quelle chaleur la cause de la révolution fut embrassée par le Dauphiné. Les États de cette province en furent pour ainsi dire le berceau. M. Jullien vivait alors à Paris ; il ne put rester étranger aux événemens qui se pressaient autour de lui. La correspondance qu'il avait toujours entretenue avec des hommes distingués de son pays, notamment avec le célèbre avocat-général Servan, prit une couleur politique. Ecrites avec une chaleur entraînante, ses lettres furent connues de tout le département, et attirèrent à M. Jullien les suffrages de ses concitoyens. Il fut élu successivement député suppléant à l'Assemblée législative, et membre de la Convention nationale. Là, il s'assit au milieu de ces hommes qui voulurent précipiter la marche de la révolution en renversant tous les obstacles, et qui, par leur terrible énergie, opposaient une barrière à l'Europe qui se précipitait sur la France. Avec eux, il vota la mort de l'infortuné Louis XVI. Les paroles violentes étaient alors comme prescrites aux hommes publics, ou par la terreur, ou par le délire des esprits ; cela est si vrai, que les expressions employées généralement par ceux-là même qui voulurent sauver Louis XVI, ressembleraient aujourd'hui à des blasphèmes. Trop souvent on n'a consigné la mémoire que de ces discours condamnables, et l'on a oublié ou même tout-à-fait ignoré les actes positifs d'humanité, par lesquels des hommes nés pour être vertueux, réparaient en secret les

funestes exagérations de leur vie publique. Ceux qui ont connu M. Jullien, savent que plusieurs personnes, distinguées aujourd'hui par leur rang, leur fortune ou leurs talens, durent la vie à ses démarches ou à ses conseils.

Sorti de la Convention, M. Jullien (de la Drôme) ne voulut plus occuper aucun emploi public ; il rendit ses loisirs aux Muses, et publia quelques poésies dans le *Mercur de France*, que rédigeaient alors MM. de Châteaubriand, de Fontanes, de Bonald, etc., et parmi lesquelles on distingue une idylle intitulée : *La Nouvelle Ruth*. Ces poésies sont remarquables par une teinte philosophique et mélancolique, qui leur prête du charme. M. Jullien réunit ses divers poèmes, épars dans plusieurs recueils ou dans ses portefeuilles, sous le titre d'*Opuscules en vers, par l'Auteur de la Nouvelle Ruth*. Paris, Le Normant, 1807 (in-8, 107 pag., plus la table). Il a laissé encore des *Contes pour l'éducation des enfans*, dont il existe plusieurs copies manuscrites. En 1814, M. Jullien se retira sur ses propriétés en Dauphiné ; la loi d'exil de 1816 ne l'atteignit point, parce qu'il n'avait, durant les cent-jours, ni signé l'Acte additionnel, ni accepté aucune fonction publique. Un accident funeste a mis fin à sa vie, le 27 septembre 1821, lorsqu'il était âgé de 78 ans. Il a laissé deux fils, qui ont servi successivement dans l'administration militaire et dans le corps des inspecteurs aux revues. L'un d'eux, M. M.-A. Jullien (de Paris), est connu par divers écrits politiques ou philosophiques, et dirige actuellement la *Revue Encyclopédique*, l'un de

nos recueils scientifiques les plus accrédités, dont il a été le fondateur. (*Article communiqué*.)

JUMILHAC-CHAPELLE (le baron de), issu d'une famille ancienne, alliée aux plus nobles maisons de France, entra de bonne heure dans l'état militaire; il fit ses premières armes dans le régiment d'Artois-cavalerie; chargé ensuite de missions diplomatiques, il voyagea en Allemagne avec M. O'D'unne, ambassadeur de France près les Cours du Nord, et passa quelque temps à Berlin, à la Cour du grand Frédéric. De retour en France, M. de Jumilhac reçut le brevet de colonel, et fut nommé conseiller d'ambassade en Portugal, où il resta deux ans, après lesquels il revint dans sa patrie. Il avait obtenu la survivance du gouvernement de la Bastille. Son père, le marquis de Jumilhac, en avait été gouverneur avant M. de Launay, dont M. de Jumilhac épousa la fille. On sait que M. de Launay périt dans la journée du 14 juillet 1789. Peu d'instans avant sa fin tragique, il avait pourvu au salut de son gendre, en le faisant éloigner d'auprès de lui. Il paraît que M. de Jumilhac ne quitta point son pays durant la révolution. A l'époque de la Restauration, il reçut la croix de St.-Louis et le brevet de maréchal-de-camp. Nommé, en septembre 1815, président du collège électoral du département de Seine-et-Oise, il fut élu membre de la Chambre des députés. Durant la session, il vota pour le ministère dans les questions politiques, et avec la majorité dans les questions qui touchaient aux intérêts ecclésiastiques. Au mois d'avril 1816, il

appuya la proposition de M. Lachèse-Murel, tendant à remettre les registres de l'état civil entre les mains des curés catholiques. Après le 5 septembre 1816, le ministère le nomma, pour la seconde fois, président du collège électoral de Seine-et-Oise, qui le réélut membre de la Chambre des députés. Il y siégea au centre droit, et vota habituellement avec la nouvelle minorité du côté droit, pendant quatre sessions. M. de Jumilhac est mort dans son château de Guigneville, près Arpajon, le 7 juillet 1820.

*Liste des ouvrages  
de M. de Jumilhac.*

I. *Réflexions sur l'état des finances, sur le budget de 1816, et sur les moyens les plus propres à fonder le crédit public.* Paris, Leblanc, 1816, in-8, 2 feuilles un quart.

II. *Opinion de M. le baron de Jumilhac, député de Seine-et-Oise, sur la proposition de M. de Lachèse-Murel, tendant à supplier le Roi de vouloir bien faire proposer un projet de loi pour rendre aux ministres de la religion les fonctions de l'état civil.* Paris, Leblanc, 1816, in-8, demi-feuille.

M. de Jumilhac a donné quelques articles dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise*, savoir : *Sur la Distillation d'eau-de-vie tirée de divers fruits sauvages; sur l'application d'un ressort qui soulage la fatigue de la ménagère, dans l'opération de battre le beurre; sur la fabrication du vin; Réponses à des questions sur la culture de la vigne, dans le département de Seine-et-Oise.*

On trouve une *Notice* sur M. de Jumilhac, par M. DUCHESNE, dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise* (XXI<sup>e</sup> année, p. 92-97), et dans le *Journal des Débats* du 16 juillet 1820.

## L.

LACHAPELLE (Madame), naquit le 1<sup>er</sup> janvier 1769. Fille de Mme Dugès, sage-femme en chef à l'Hôtel-Dieu, Mme Lachapelle fut de bonne heure instruite par sa mère dans l'art que celle-ci pratiquait avec succès. Dès l'âge de 11 ans et demi elle eut le bonheur de réussir complètement dans un accouchement difficile, où, se défiant d'elle-même, elle avait voulu inutilement faire appeler sa mère. A l'âge de 22 ans elle fut mariée à un médecin, anciennement attaché à l'Hôpital-St.-Louis. Peu d'années après, elle perdit presque en même temps son époux et sa mère, et se livra désormais sans partage à l'état de sage-femme, qu'elle pratiqua avec une sagacité peu commune. Lorsqu'en 1797 le Directoire créa un hospice particulier pour les femmes en couches, Mme Lachapelle fut chargée de l'organisation et de la direction de cette maison. Ces fonctions lui imposaient le devoir de visiter trois fois par jour les malades de la maison, et de faire un cours aux élèves de son sexe, qui, de tous les départemens de la France, sont envoyées à la maison d'accouchement de Paris. Mme Lachapelle fut liée de la plus étroite amitié avec le savant accoucheur Baudelocque. Elle lui fournit, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration des hospi-

ces, de nombreuses observations pour les tableaux officiels qu'ils ont publiés. Après avoir consacré 35 années de sa vie à pratiquer ou à enseigner l'art des accouchemens, Mme Lachapelle est morte à Paris, le 4 octobre 1821. Ses élèves ont accompagné son convoi; Mlle Caroline Holleville, l'une d'elles, dame sage-femme de la Maison royale d'accouchement, et associée-résidente de l'Athénée des arts, a prononcé un discours sur sa tombe. On trouve une *Notice* sur Mme Lachapelle, dans le *Moniteur* du 6 octobre 1821.

*Liste des ouvrages  
de Mme Lachapelle.*

I. *Recherches sur les maladies des nouveaux-nés.* in-4.

II. *Pratique des accouchemens, ou Recueil de mémoires et observations sur les points les plus importans de l'art.* Paris, Baillière, 1821, un vol. in-8.

Mme Lachapelle a donné des *Observations* dans le premier volume de l'*Annuaire des Hôpitaux*.

LAGRÉNÉE (J.-J.), dit le Jeune, élève de L.-J.-F. Lagrénée, son frère, après avoir perfectionné ses études en Italie, suivit ce frère en Russie, et revint ensuite à Paris, où l'Académie de peinture l'admit dans son sein, et le nomma bientôt professeur. Les peintures gracieu-

ses, mais décentes, et les dessins de M. Lagrénée le jeune, sont encore recherchés par quelques amateurs. Cet artiste, passionné pour les ouvrages des anciens, fut un des premiers qui sut nous familiariser avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité : les peintures des thermes, celles des vases étrusques et des arabesques, furent reproduites par lui, sur les émaux, sur la toile, sur le bois, sur le verre et sur le marbre, au moyen des procédés les plus ingénieux. Attaché pendant quelque temps à la manufacture de Sèvres, ses dessins produisirent une heureuse révolution dans les formes et dans les ornemens des vases de cette manufacture. M. Lagrénée est mort le 13 février 1821, âgé de 81 ans. On trouve un éloge de cet artiste, par M. Vaudoyer, architecte, son collègue à l'École des beaux-arts, et son neveu, dans le *Moniteur* du 22 février 1821.

**LELIÈVRE** (PIERRE-ÉTIENNE-GABRIEL) qui, sous le nom usurpé de *Chevallier*, s'est acquis, par ses crimes, une odieuse célébrité, naquit en 1785 à Madrid, où sa famille était encore établie peu d'années avant la révolution française. Il vint se fixer à Paris à l'âge de 18 ans, et fut placé à la Banque, où il se fit remarquer d'abord par d'heureuses dispositions. Son éducation, des protections puissantes, la fortune et la réputation sans tache de son père, tout semblait lui promettre un avancement presque certain : mais déjà ses inclinations vicieuses avaient commencé à se développer. Un grand nombre de billets faux, dans lesquels la si-

gnature de M. Garat, directeur de la Banque, était imitée, avec une perfection qui, dit-on, le trompa lui-même, avait été mis en circulation. Les soupçons se portèrent bientôt sur le jeune Lelièvre, qui fut inopinément arrêté le 7 janvier 1809, au milieu de papiers servant à attester son crime. Le montant des billets faux s'élevait à 60,000 fr. que sa famille offrit à l'instant d'acquitter, dans l'espoir de le sauver d'une mort ignominieuse. L'affaire fut déferée à Fouché, alors ministre de police, qui consentit à n'y donner aucune suite, sous la condition expresse que le coupable serait enrôlé sur-le-champ dans un bataillon colonial. Ce fut dans ce nouvel état que Lelièvre fit, à Anvers, la connaissance de la veuve d'un officier hollandais nommé Débira, jeune femme que son esprit et sa beauté rendaient également intéressante, et que la fortune destinait à devenir sa première victime. Après quelques mois passés avec elle dans la plus étroite intimité, Lelièvre déserta les drapeaux français, et se rendit à Lyon, à l'aide des papiers d'un nommé Pierre-Claude Chevallier, que le hasard avait mis en sa possession, et dont ils s'approprièrent alors le nom ; il eut même la précaution de pourvoir par un faux congé et par une feuille de route également falsifiée, à l'absence de ces deux pièces. Accueilli à Lyon par M. de Bondy, alors préfet du Rhône, il fut aussitôt admis dans ses bureaux et attaché à la division des finances. La jeune Hollandaise, dont nous avons parlé, ne tarda pas à le rejoindre : ils prirent un logement dans la rue Saint-Dominique. Au bout de

quelque temps, la santé de la veuve Débira, jusqu'alors fort robuste, s'altéra subitement; une inflammation très-vive se déclara dans le bas-ventre. Les remèdes ordonnés furent impuissans, et la malade expira au bout de trois jours. L'instruction de la procédure a établi depuis, que Lelièvre avait tour à tour attribué cette mort à l'usage des liqueurs fortes, qu'il supposait familier à la veuve Débira, et à la circonstance qu'elle aurait pris un bain dans un moment peu favorable; mais de ces deux assertions, la première fut formellement démentie par la malade elle-même; quant à la seconde, il est de même constant que Lelièvre n'en rendit aucun compte au médecin appelé pour lui donner ses soins. Huit mois environ après la mort de la veuve Débira, le 5 mai 1813, Lelièvre épousa Mlle. Desgranges, malgré l'opposition de la tante de cette jeune personne, à laquelle il avait inspiré des soupçons; au bout de quelques mois de mariage, il eut une fille qui périt peu après dans les convulsions; sa mère ne lui survécut que vingt-trois jours. Cette mort fut accompagnée de circonstances remarquables, qui ne laissèrent aucun doute que Lelièvre n'en fût réellement l'auteur. Deux cousines de la malade s'étant rendues auprès d'elle pour s'assurer de son état, elle leur annonça avec empressement que sa santé s'était améliorée, et qu'elle les accompagnerait le lendemain à la fête d'un village voisin.... Le jour même, elle avait cessé d'exister. Aussitôt après sa mort, Lelièvre se mit en devoir de la dépouiller de ses vêtemens,

et ne lâcha prise que sur les observations qui lui furent faites par les spectateurs de cet acte d'insensibilité. Le lendemain, il se mit à prier auprès du corps, et lut en pleurant *l'Imitation de Jésus-Christ*. On remarqua qu'aussitôt après la convulsion qui avait procuré la mort à son épouse, il avait eu la précaution de jeter sous un évier ce qui restait d'une potion particulière qu'il lui faisait prendre. A peine l'année de son veuvage fut-elle expirée, qu'il épousa en secondes noces la demoiselle Marguerite Pizard, qui cependant avait témoigné de la répugnance à s'unir à lui. Treize mois après leur mariage, cette jeune femme périt dans les mêmes convulsions que les deux premières, après avoir donné le jour à un fils dont il sera bientôt plus amplement question. Durant sa maladie, Lelièvre s'était constamment obstiné à la garder seul et à éloigner d'elle tout secours étranger. Neuf mois après la mort de cette seconde femme, il contracta un troisième mariage avec la demoiselle Marie Riquet. Il n'est pas hors de propos de faire remarquer qu'à chaque nouveau crime, il changeait de logement et de médecin. Marie Riquet ne tarda pas à devenir mère; son accouchement fut douloureux et pénible; on eut recours au *forceps*. Cependant l'accouchée parvint à se rétablir; on la croyait hors de danger, quand tout-à-coup elle éprouva une crise violente accompagnée de vomissemens et de dévoiemens, et elle expira bientôt dans des convulsions tellement effrayantes, qu'aucun témoin, à l'exception

de son mari, ne put en supporter le spectacle. C'est à l'occasion de ce quatrième trépas que s'élevèrent les charges les plus accablantes contre Lelièvre. La garde malade, l'ayant surpris au moment où il faisait boire à sa femme quelque chose dans une tasse à café, elle se permit une observation à cet égard, à laquelle il répondit par ces paroles cruelles : « On n'a qu'une mort à faire : ce » que je lui donne là lui procurera une crise qui la sauvera » ou l'emmènera. » Peu d'instans avant cette mort, Lelièvre s'était présenté chez un pharmacien pour y obtenir du sulphure de potasse, qui lui fut refusé. On l'entendit plusieurs fois s'efforcer de persuader à sa malheureuse épouse qu'elle ne pourrait en revenir, quoique le médecin eût répondu de sa guérison. A ses derniers momens, Lelièvre lui avait amené un ecclésiastique auquel il avait suggéré de la disposer à lui faire une donation de tous ses biens. Enfin, après la mort de cette troisième épouse, il affecta un désespoir qui n'avait aucun des caractères de la réalité, et pâlit quand on le menaça de faire ouvrir le corps de la défunte. Bientôt il convola à un quatrième mariage avec la demoiselle Rose Besson, qui, vraisemblablement, ne doit l'existence dont elle jouit encore qu'à l'arrestation de son coupable mari. Là ne se bornent pas les crimes dont Lelièvre a été convaincu. On se rappelle qu'il avait eu un fils de son union avec Marguerite Pizard, sa seconde femme ; cet enfant, qui portait le nom de Denis-Eugène Chevalier, était confié aux soins des mariés Renaud, habitans de Vil-

leurbanne près Lyon. Le 2 août 1819, Lelièvre alla le retirer sous le prétexte le plus frivole, en promettant de le ramener sous peu de jours. A peine fut-il éloigné, qu'il se hâta de congédier la voiture qu'il avait amenée. S'il faut ajouter foi à son récit, il aurait pris aussitôt la route de Pollyonnais, village à trois lieues de Lyon, pour y remettre son enfant entre les mains d'une nouvelle nourrice ; s'étant égaré dans son chemin, une branche d'arbre aurait frappé son enfant, qui, ébranlé par le coup, l'aurait entraîné lui-même au fond d'un abîme, où la nuit ne lui eût pas permis de retrouver le corps de son fils : alors, accablé de douleur et de désespoir, il se serait remis dès le lendemain en route pour Lyon. Ce système de défense, si maladroitement imaginé, fut un des principaux élémens de l'accusation portée contre lui : on présuma généralement que l'innocente créature avait trouvé la mort dans l'une des rivières qui avoisinent Lyon, et cette conjecture se convertit en certitude, par la connaissance qu'on acquit, postérieurement à la condamnation de Lelièvre, de la découverte faite sur les bords du Rhône, au mois d'août 1819, du corps d'un enfant dont l'identité avec celui de Lelièvre fut établie de la manière la plus positive. Peu de jours après cette disparition mystérieuse, ce père dénaturé écrivit à la femme Renaud une lettre qui se terminait par ces mots : « Mon fils se porte bien, et l'a » venir prouvera que je n'ai agi » que pour lui procurer un sort » constant et assuré. » Enfin, et c'est ici le dernier des crimes de



Lelièvre et celui qui conduisit à la découverte de tous les autres, ce scélérat se rendit, le 17 juin 1820, à St.-Rambert, près l'île Barbe, à une petite distance de Lyon, et passa une partie de la journée à jouer avec de jeunes enfans, auxquels il distribuait des bombons ; tout-à-coup, il chargea l'un d'eux sur ses épaules, s'embarqua sur la Saône, et prit rapidement la route de Lyon. On remarqua que, durant le trajet, l'enfant fut constamment assoupi, circonstance qu'on ne saurait attribuer qu'à la précaution prise sans doute par Lelièvre, de mêler quelques drogues soporifiques aux bombons qu'il lui avait fait prendre. Atteint par le père de l'enfant, et remis entre les mains de l'autorité, Lelièvre s'écria : « Qu'on lui avait volé un » enfant, et qu'il en avait pris un » autre ; » mais il est hors de doute qu'il n'avait commis ce dernier forfait que pour satisfaire, par une supposition criminelle, aux réclamations de la famille de sa seconde femme, qui le pressait vivement de lui représenter l'enfant auquel elle avait donné le jour. Les débats de ce procès célèbre eurent lieu devant la Cour d'assises de Lyon, les 11, 12 et 13 décembre 1820, en présence d'une foule nombreuse. L'interrogatoire de l'accusé, rempli de contradictions choquantes et de protestations hypocrites, fournit les preuves les plus positives des crimes qui lui étaient imputés : il fut plusieurs fois interrompu dans ses réponses par les témoignages de l'indignation publique. Lelièvre entendit avec un sang-froid extraordinaire la sentence qui le condamnait à la peine

capitale, et salua, sans affectation, les juges qui venaient de la prononcer. Ramené dans sa prison, il y fut l'objet d'une surveillance très-étroite. Il ne cessa jusqu'au dernier moment de protester de son innocence, et dit à l'auteur de cet article « qu'à » l'exemple de notre Seigneur, l » souffrait sans être coupable. » A la nouvelle du rejet de son pourvoi en cassation, il se livra à un violent emportement, qui ne céda qu'aux secours de la religion qu'il reçut avec ferveur. Conduit au supplice, le 29 janvier 1821, au milieu d'une immense population et d'une escorte considérable, il parut fléchir à la vue de l'échafaud, sur lequel on fut obligé de le soutenir. Le nombre et la variété des crimes à raison desquels Lelièvre a péri ; le défaut d'aucun intérêt majeur bien prouvé à les commettre ; les circonstances qui les accompagnèrent ; le rang avantageux que le coupable occupait dans la société ; tels furent les principaux motifs qui fixèrent long-temps sur ce procès la curiosité publique : cette curiosité parut même survivre à celui qui en était l'objet. L'hypocrisie de Lelièvre qui, semblable à Desrues, couvrait habituellement du manteau de la religion, la perversité de son amé, séduisit quelques personnes ; cependant, on ne peut disconvenir que l'infanticide commis sur Denis-Eugène son fils, et l'empoisonnement de Marie Riquet, sa troisième femme, ne furent prouvés jusqu'à l'évidence, et chacun de ces crimes suffisait à lui seul pour le conduire à l'échafaud. Il paraît même résulter de divers témoignages, que ce

monstre avait encore d'autres attentats à se reprocher, mais pour lesquels le défaut de preuves suffisantes l'a empêché d'être poursuivi. Lelièvre était d'une taille un peu au-dessous de la moyenne; sa chevelure blonde et bouclée était magnifique; ses yeux étaient bleus et doux; son organe était un peu sourd, comme celui d'une personne enrhumée; sa parole lente et entrecoupée. On prétend qu'il avait dans les lèvres un mouvement de contraction, qui imprimait par momens à sa physionomie une vivacité effrayante. On s'accordait à louer en lui une obligeance et une civilité qui s'étendaient jusqu'aux gens de la plus basse classe; singulier contraste avec la férocité de son ame! Après la mort de Lelièvre, son crâne a été soumis à l'inspection de plusieurs médecins distingués, et cet examen, dit-on, leur a fourni de nouvelles raisons pour accréditer le système du docteur Gall. Ce crâne est déposé aujourd'hui au Muséum de Lyon. La relation complète du procès de *Lelièvre* dit *Chevallier* a été publiée par M. Boullée, avocat à la Cour royale de Lyon: Lyon, 1820, in-8. (*Article communiqué par M. BOULLÉE.*)

**LENOIR - LAROCHE** (CLAIRE RÉGUIS), femme de M. Lenoir-Laroche, pair de France, naquit à Grenoble le 19 août 1762. C'était une personne de beaucoup d'esprit et d'une imagination très-ardente, mais portée vers un mysticisme singulièrement exalté. Elle avait connu Saint-Martin, l'illuminé, dont elle adoptait en partie les idées, et qui est mort chez elle. Dans les

dernières années de sa vie, elle a consacré des sommes d'argent assez considérables à élever le Calvaire qu'on remarque sur les coteaux d'Aulnay; elle avait formé un certain nombre de prosélytes, et paraissait aspirer, par l'adoption d'un costume particulier, à devenir fondatrice d'une espèce d'ordre ou d'association. Mme Lenoir-Laroche est morte à la maison de campagne de son mari, située à Aulnay près Sceaux, le 25 décembre 1821.

*Liste des ouvrages  
de C.-R. Lenoir-Laroche.*

I. *La Grèce et la France, ou Réflexions sur le tableau de Léonidas de M. David, adressées aux défenseurs de la patrie, par une Française; suivies de la Correspondance d'un officier d'artillerie, pendant la campagne de 1814, et de différentes pièces relatives à cette époque.* Paris, 1815 (mai), in-8.

II. *Description du Calvaire des Lauriers, monument élevé au nom des mères, des veuves, des sœurs et des orphelines des guerriers français, sous l'invocation de la Vierge sainte, mère des affligés; à la gloire du Très-Haut, par la gloire de la croix,* etc. Paris, 1820, in-8 de 36 feuilles.

Ces deux ouvrages de Mme Laroche-Lenoir sont anonymes. Elle a dû laisser plusieurs manuscrits, parmi lesquels on cite une interprétation mystique de la fable de l'Amour et Psyché.

**LEPITRE** (JACQUES - FRANÇOIS) naquit le 6 janvier 1764. Professeur de rhétorique en l'Université de Paris, Lepitre forma, dès

avant la révolution, un pensionnat qui s'est soutenu au milieu de tous les orages politiques. Partisan, même zélé, des principes de la révolution, son caractère ne fut point perverti par un sauvage enthousiasme. M. Lepitre était membre de la commune de Paris, lorsqu'il fut nommé, le 8 décembre 1792, un des commissaires chargés de surveiller la famille royale au Temple. Il sut allier, dans ces douloureuses fonctions, l'humanité avec la circonspection. Placé les premiers jours auprès de la reine, de sa fille et de sa belle-sœur, il conserva pour ces princesses tous les égards dus à leur caractère et à leur position. Le 11 décembre, il fut désigné pour être de service auprès de Louis XVI. Secondé par un autre commissaire de la commune nommé Toulan, il procurait à ce prince les journaux et les livres qu'il désirait, et faisait ses commissions au-dehors. M. Lepitre a raconté lui-même quelques particularités de cette époque intéressante de sa vie, dans une relation qu'il a publiée en 1814. Un jour qu'il se trouvait de garde auprès de Louis XVI, ne sachant comment passer son temps avec un collègue maussade, qui ne répondait jamais que par un signe de tête, il demanda au prince la permission de prendre les œuvres de Virgile, qui étaient sur la cheminée. « Vous savez donc le latin, lui dit Louis XVI. » — Oui, Sire, répondit M. Lepitre :

Non ego, cum Danais, trojanam excidere  
gentem  
Aulide, juravi. . .

Un regard expressif lui prouva

qu'il avait été compris. Lorsqu'il reparut pour la première fois au Temple, après la mort de Louis XVI, il offrit à Marie-Antoinette une romance qu'il avait composée sur ce triste sujet; et quelques jours après, il eut la satisfaction de voir la reine la faire chanter elle-même par son fils. M. Lepitre ne s'en tint point à de stériles marques d'humanité et d'intérêt; il conçut le projet de faire évader la famille royale, et se concerta avec son collègue Toulan et le chevalier des Jarjayes, pour son exécution qui devait avoir lieu le 2 mars 1793. Il paraît que des dispositions avaient été prises à cet égard, mais un soulèvement, qui fut excité ce même jour dans Paris, déconcerta et fit avorter toutes les mesures. Les trois auteurs de ce complot furent dévinés; Toulan périt sur l'échafaud; M. Lepitre fut enfermé à Sainte-Pélagie. Amené devant le Tribunal révolutionnaire pour être confronté avec la reine, Mathey, concierge du Temple, le désigna comme venant ordinairement avec Toulan, et montant de suite à la Tour, sans s'arrêter dans la chambre du conseil, et disant : « Montons toujours; nous attendrons nos collègues là-haut. » Après le 9 thermidor, Lepitre, rendu à la liberté, reprit la direction de sa maison d'éducation. Le 19 mai 1814, il fut présenté à M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême, qui lui dit : « Monsieur, je n'ai point oublié, et n'oublierai jamais les services que vous nous avez rendus. » M. Lepitre fut nommé, en 1816, professeur de rhétorique au collège royal de Rouen; il céda alors sa maison

d'éducation à M. Isidore Guillet, qui la dirige encore avec succès. M. Lepitre est mort à Versailles, le 18 janvier 1821.

*Liste des ouvrages  
de J.-F. Lepitre.*

I. *Histoire des dieux, des demi-dieux et des héros adorés à Rome et dans la Grèce...* Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. 1814, in-12, et 1819, in-12.

II. *Cinq Romances, composées en 1793 et 1795, pour les illustres prisonniers du Temple*, musique de Mme Cléry. Paris, Sieber, 1814. (Voyez le *Journal de Paris*, des 6 et 20 juin 1814.)

III. *Quelques Souvenirs, ou Notes fidèles sur mon service au Temple, depuis le 3 décembre 1792 jusqu'au 26 mars 1793*, etc. 1814, in-8. — Seconde édition. 1817, in-8.

LEREBOURS (MARIE-ANGÉLIQUE-ANEL veuve), née en 1731, avait épousé M. Lerebours, ancien contrôleur-général des postes à Paris. Son esprit et ses connaissances littéraires lui avaient procuré, dans le cours de sa longue carrière, de nombreux et illustres amis : D'Alembert, Condorcet, le président Dupaty, Roucher, Dupont (de Nemours) furent de ce nombre. J.-J. Rousseau avait commandé aux mères de nourrir leurs enfans ; Mme Lerebours leur facilita l'accomplissement du précepte, en publiant un ouvrage intitulé : *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfans* (anonyme). Utrecht, 1767, in-12. — *Nouvelle édition*, 1770, in-12. — 3<sup>e</sup> *édition*. avec le nom de l'auteur, 1775, in-16. — 4<sup>e</sup> *édition*. 1783, petit in-12. —

5<sup>e</sup> *édition*. 1799, in-12. — *Trad. en allemand*, Breslaw, 1772, in-8, et par J.-F. Simond et Schwœighæuser, Strasbourg, 1780, in-8. — *En danois*, par J.-B. Lodde, Copenhague, 1771, in-8. Indépendamment du succès qu'il obtint dans le public, ce livre reçut aussi, lorsqu'il parut, l'approbation de la Faculté de médecine de Paris, et les éloges du célèbre médecin Tissot. M<sup>me</sup> Lerebours a publié un *Supplément à l'Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfans*, ou *Observations sur le danger et l'inutilité de préparer, pendant la grossesse, le sein des femmes qui se proposent de nourrir leurs enfans*. Paris, 1772, in-12. Elle est décédée à l'Arche, près le Mans, le 3 août 1821, âgée de 90 ans. Mme Lerebours avait aussi cultivé la peinture avec succès ; plusieurs de ses portraits ont été pris pour des Rembrandts. Le tragédien Victor est son petit-fils.

LEVRAULT (JAURENT-FRANÇOIS-XAVIER) naquit à Strasbourg, le 10 août de l'année 1763. Après avoir suivi avec distinction les cours de l'ancienne Université de cette ville, sans négliger l'état d'imprimeur, que son père eut le bon esprit de lui faire apprendre, aux heures qui n'étaient pas occupées par les classes, il termina ses études en soutenant une thèse, dont le sujet joint au talent du candidat, commença à attirer sur M. Levrault l'attention de ses compatriotes. Il y réclamait l'abolition de la torture, qui eut lieu quelques années plus tard. Reçu avocat au Conseil souverain d'Alsace, il débuta bientôt après dans la carrière adminis-

trative, par un emploi dans les bureaux de l'Intendance de la province, qu'il occupa pendant plusieurs années, et il devint successivement, jusqu'au moment de la révolution, conseiller du roi au siège royal et prévôtal de la Basse-Alsace; l'un des trois avocats-généraux au Magistrat de Strasbourg et au Conseil des trois-cents; échevin et membre du Conseil des trois-cents.

La révolution étant arrivée, M. Levrault se livra avec ardeur à l'espoir des changements heureux qu'elle devait produire; il adopta et suivit, dès 1789, la ligne politique dont il ne dévia jamais, celle du patriotisme joint à la modération. Il remplit successivement, en 1790, 1791 et 1792, les fonctions de substitut du procureur de la commune, et de procureur-général-syndic du département du Bas-Rhin. Il occupait ce dernier poste lors de la révolution du 10 août. M. Levrault, par un réquisitoire énergique, provoqua une protestation du Conseil-général du département du Bas-Rhin contre cette journée, à la suite de laquelle il fut suspendu, dès le 13 août. Ce courageux réquisitoire, fait en plein Conseil, et en présence des commissaires de l'Assemblée législative, Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, le contraignit à se soustraire momentanément, par la fuite, à un ordre de transfert à l'Abbaye, où il serait arrivé le 1<sup>er</sup> ou le 2 septembre. Rappelé quelque temps après, par ses concitoyens, à de nouvelles fonctions publiques, M. Levrault devint membre du Conseil municipal de Strasbourg, sur son refus d'accepter son ancienne place de

procureur-général-syndic et tout autre emplois salarié. Mais bientôt il fut de nouveau suspendu. Menacé de nouvelles persécutions, il fut obligé de se cacher pendant quelque temps, puis de fuir dans l'intérieur, où, ne trouvant plus d'asile assuré, il se vit forcé de chercher à gagner l'autre rive du Rhin. Il ne parvint à Bâle qu'après avoir échappé à mille dangers, pendant une route de plus de 80 lieues. Il se fit dans cette ville ouvrier imprimeur, et il exerça cet état durant plusieurs années, protégé par M. Barthélemy, alors chargé d'affaires de France en Suisse.

Rentré dans sa patrie à la fin de janvier 1795, par suite de la loi du 18 nivose an III, qui rappela quarante mille fugitifs d'Alsace, M. Levrault n'exerça d'autres fonctions publiques jusqu'en 1800, que celle de membre du jury d'instruction publique, où il eut pour collègues l'helléniste Brunk, le savant Oberlin, l'historien Koch et le naturaliste Hermann, tous quatre ses amis. Il s'était refusé à plusieurs autres emplois. Devenu membre du Conseil-général du département après le 18 brumaire an VIII, il fut nommé adjoint au maire de Strasbourg à la fin de 1808, par un décret daté de Tilsit, et en 1809, inspecteur de l'Académie de Strasbourg. En 1811, M. de Lezay-Marnésia, alors préfet du Bas-Rhin, avec lequel il avait formé une liaison intime, le fit nommer conseiller de préfecture. C'est en cette qualité, que M. Levrault prit la part la plus active à l'exécution des mesures adoptées peu après, pour la défense des fron-

tières de l'est, et particulièrement des places fortes du département du Bas-Rhin. A la tête d'un bureau formé à la préfecture pour l'approvisionnement de ces places, ou le vit travailler sans relâche à hâter l'arrivée des denrées, destinées à l'entretien des garnisons qui devaient être jetées dans les forteresses, et s'efforcer de diminuer les charges des communes, en coopérant à la plus juste répartition possible des réquisitions. En 1815, la même tâche se reproduisit, et il la remplit avec le même zèle. Obligé ensuite d'assurer la subsistance et l'entretien des troupes de l'armée d'occupation, il contribua à leur casernement, et par suite au soulagement des habitans du pays, dans les charges les plus dures qui leur étaient imposées. Il voulut en outre diriger tout le travail de liquidation des charges de guerre, et fit tout ce qu'il était possible pour réparer les maux qui avaient affligé le pays. Ce travail ne fut terminé qu'à la fin de 1820.

M. Levrault se trouva quelquefois préfet par *intérim*, et, en même temps, chef de l'instruction publique de son Académie; il suffisait facilement à ces importantes fonctions. Membre de la Chambre de commerce de Strasbourg depuis plusieurs années, il fut presque toujours élu secrétaire des sessions annuelles du Conseil-général, dont les procès-verbaux attestent la variété, en même temps que l'étendue et la profondeur de ses connaissances, dans tout ce qui pouvait être intéressant pour son pays. Ses concitoyens savent tous avec quelle ardeur il réunit ses

efforts à ceux des personnes déléguées par le commerce d'Alsace, pour combattre le funeste monopole des tabacs, et obtenir le transit des marchandises étrangères par l'Alsace. Il n'eut pas la satisfaction d'atteindre au but de ses efforts.

En 1814, M. Levrault avait reçu la décoration de la Légion-d'Honneur. Depuis plusieurs années, il remplissait, par délégation, les fonctions de recteur de l'Académie de Strasbourg, lorsqu'en novembre 1818, il fut définitivement nommé recteur titulaire. Cette place importante lui permit de rendre de grands services à l'instruction primaire. Il fut un des plus zélés propagateurs de l'admirable méthode de l'enseignement mutuel, qu'il a fait adopter universellement en Alsace. Il a fait rédiger en allemand des tableaux de lecture et d'histoire, tirés de l'ouvrage de Bredow, intitulé : *Aperçu des événemens les plus remarquables de l'Histoire universelle*. En même temps, il s'occupait activement du soin de rendre la langue française plus familière aux Alsaciens de la classe inférieure. M. Levrault est mort le 17 mai 1821, âgé de 58 ans, après avoir constamment pratiqué tous les devoirs du magistrat intègre et de l'homme vertueux. Citoyen industrieux autant qu'éclairé, il n'a cessé d'être utile à son pays, en même temps qu'il a été l'un des fondateurs de l'importante maison de librairie qui porte son nom, et qui fut continuée par sa famille (comme elle l'est encore aujourd'hui), depuis que les fonctions publiques empêchèrent M. Levrault d'y vouer ses soins.

LUZERNE (CÉSAR-GUILLAUME de la), cardinal, évêque de Langres, naquit à Paris le 7 juillet 1738, d'une ancienne famille de Normandie. Son père, César-Antoine, maréchal-de-camp, avait épousé en secondes noces Marie-Elisabeth de Lamoignon, fille du chancelier de ce nom, et sœur de l'illustre Malesherbes. Ils eurent trois fils; César-Henri, César-Guillaume (qui fait le sujet de cet article), et Anne-César; le premier et le dernier furent, l'un ministre de la marine sous Louis XVI, et l'autre ambassadeur de ce prince à la cour de Londres. César-Guillaume de la Luzerne fut d'abord chevalier de Malte au berceau; puis, s'étant destiné à l'Église, il entra, en sortant du collège, au séminaire de St.-Magloire, et obtint des bénéfices dès sa première jeunesse, par le crédit du chancelier de Lamoignon son grand-père. En 1754, (c'est-à-dire à l'âge de 16 ans), il fut nommé chanoine *in minoribus* de la métropole de Paris, et abbé de Mortemer en 1756; il avait alors 18 ans. Heureusement ces faveurs prématurées ne l'empêchèrent pas de se livrer à des études sérieuses. Il fit sa licence avec distinction au collège de Navarre, et obtint le premier rang en 1762. M. de Dillon, nommé cette année même archevêque de Narbonne, lui donna le titre de grand-vicaire; et en 1765, la province ecclésiastique de Vienne se trouvant de tour à nommer un Agent-général du clergé, choisit l'abbé de la Luzerne, qui possédait, dans le diocèse de Grenoble, la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié. La situation des affaires ecclésiastiques et les con-

testations survenues vers cette époque, entre le clergé et les parlemens, rendaient ce poste difficile. L'abbé de la Luzerne, de concert avec l'abbé de Cicé son collègue depuis, archevêque de Bordeaux, et garde-des-sceaux sous l'Assemblée constituante, prit part aux actes de l'Assemblée du clergé de 1765, qui présenta requête au roi, en mars 1766, contre le réquisitoire de M. de Castilhon, avocat-général au parlement de Provence, sur les actes du clergé.

M. de Montmorin, évêque de Langres, étant mort en 1770, Louis XV nomma, le 24 juin, l'abbé de la Luzerne à ce siège, qui était la troisième des pairies ecclésiastiques, et avait le titre de duché-pairie. M. de la Luzerne fut préconisé à Rome le 10 septembre, et sacré à Paris le 30 du même mois. Il resta chanoine honoraire de la métropole de Paris, et assista à l'Assemblée du clergé de cette année, ainsi qu'à celle de 1775. En 1773, il prononça devant Mgr. le comte d'Artois, à Notre-Dame, l'Oraison funèbre du roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III; le 7 septembre de l'année suivante, il prononça encore dans la même église, et devant *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, l'Oraison funèbre de Louis XV. Ce discours frappa vivement ce prince, puisqu'un grand nombre d'années après, en remettant au prélat la barrette de cardinal, il lui adressait ces paroles: « Quant à moi, » si je vauz quelque chose, c'est » parce que je me suis constamment appliqué à suivre les conseils que vous m'avez donnés; » il y a quarante-trois ans, en ter-

» minant l'éloge funèbre de mon grand-père. » Un passage du discours relatif aux jansénistes, que le prélat appelait *une secte souple et audacieuse*, provoqua une *Lettre à M. de la Luzerne* (9 octobre 1774, in-12, 24 pages). Elle était de Joseph Massillon, neveu de l'éloquent évêque de Clermont.

Chargé d'un grand diocèse, qui comprenait sept cents paroisses ou annexes, M. de la Luzerne s'occupa avec activité des soins de son administration; il tint des assemblées synodales, publia diverses ordonnances tendantes à maintenir et à réformer la discipline ecclésiastique. Son *Instruction pastorale sur l'excellence de la religion* est considérée comme un des meilleurs livres publiés dans ces derniers temps, en faveur du christianisme. Un zèle éclairé a dicté plusieurs des décisions qu'elle renferme, ce qui lui a valu les attaques de la plus aveugle prévention. En 1782, l'évêque de Langres remit son abbaye de Mortemer, et fut nommé à celle de Bourgueil, au diocèse d'Angers. Il siégea à l'Assemblée des notables en 1787, et l'année suivante, à la dernière Assemblée du clergé. Le clergé du bailliage de Langres le nomma député aux États-généraux de 1789.

Dans cette mémorable assemblée, M. de la Luzerne apporta, avec le vœu sincère d'établir une forme régulière et libérale de gouvernement, un esprit de modération qui ne tarda pas à lui donner de l'influence. Des Mémoires rédigés par lui et adressés à M. de Malesherbes, contiennent le développement de ses idées à ce sujet. On a lieu d'espérer leur

prochaine publication; ils ajouteront quelque honneur au nom du prélat. Quand les prétentions du tiers-état, en faveur du vote par tête, se furent manifestées, M. de la Luzerne, qui ne les envisageait pas sans inquiétude, proposa comme terme moyen la formation de deux Chambres pareilles, l'une formée du clergé et de la noblesse, l'autre du tiers-état seulement. Mais ce projet n'obtint l'approbation d'aucun des trois Ordres, et Mirabeau consacra trois *Lettres à ses commettans*, à le réfuter. Depuis la réunion, l'évêque de Langres fut le second du clergé porté à la présidence; il obtint deux fois cet honneur. Mais après les journées des 5 et 6 octobre, il donna sa démission et se retira dans son diocèse.

Là, il s'occupa uniquement à lutter contre les réformes ou innovations qui atteignaient le clergé. Il adhéra à l'*Exposition des principes* des trente évêques, et refusa, le 1<sup>er</sup> décembre 1790, de coopérer à la suppression de son chapitre; il adressa divers écrits aux administrateurs de la Haute-Marne, à M. Becquey, alors procureur-général-syndic du département, qui pressait avec zèle l'exécution des nouvelles lois sur l'organisation ecclésiastique, aux électeurs, à ses curés, pour rendre compte de ses principes, pour motiver son refus de serment, pour réfuter les principes et les dispositions de la Constitution civile du clergé, pour détourner les électeurs de lui nommer un successeur, enfin, pour tracer des règles de conduite aux ecclésiastiques qui lui demeuraient fidèles.



Cependant les partis s'aigrissaient de plus en plus, et chaque jour les circonstances devenaient plus mauvaises. En 1791, M. de la Luzerne crut devoir quitter son diocèse et même la France. Il se setira d'abord à Constance, où il accueillit les prêtres de son diocèse, expatriés pour la même cause que lui. Durant plusieurs années qu'il y séjourna, il en eut tous les jours douze à sa table, et vendit, pour les faire subsister, jusqu'à sa croix pectorale et à ses boucles d'or. L'émigration, que des circonstances particulières rendirent moins pénible pour lui, fut une occasion de faire éclater sa charité. De Constance, M. l'évêque de Langres passa en Autriche, auprès du comte de la Luzerne son frère, ancien ministre de Louis XVI, qui vivait alors retiré dans la terre de Bernau près Wellz. Mais ayant perdu ce frère en 1799, il se rendit en Italie et se fixa à Venise, où il est resté jusqu'à la Restauration. Il se trouvait dans cette ville au mois d'octobre 1813, lorsque l'armée française commençait à céder le terrain à l'armée autrichienne. Six cents malades et blessés étaient entassés dans un monastère. L'évêque de Langres, alors âgé de 75 ans, et quelques autres prêtres français accourent leur apporter les secours qui dépendent d'eux. Le typhus se déclare et fait des ravages effrayans; plusieurs prêtres en sont atteints. Le patriarche de Venise ne pouvant éloigner M. de la Luzerne de ce foyer pestilentiel, par la voie de la persuasion, prend le parti de lui adresser une défense canonique d'entrer dans l'hôpital. L'évêque de Langres

obéit, mais il était déjà bien tard: le typhus l'avait atteint et le conduisit au bord du tombeau; il échappa pourtant après une maladie de trois mois. C'est pendant son séjour à Venise, que le prélat s'est occupé de la composition d'un grand nombre d'ouvrages en faveur de la religion chrétienne, qu'il a successivement publiés, et qui lui assurent un rang distingué parmi les écrivains ecclésiastiques de nos jours. Les uns sont polémiques, les autres ascétiques; tous attestent un profond savoir et une éminente piété.

M. de la Luzerne avait fait partie de la majorité des évêques émigrés qui remirent leur démission entre les mains du pape, pour faciliter le Concordat de 1801. Il ne revint en France qu'en 1814, après une absence de 27 ans. Son nom fut porté sur la première liste des pairs, du 4 juin 1814. Vers la fin de cette année, on forma une commission de neuf évêques pour délibérer sur les affaires de l'Église; M. de la Luzerne en fit partie. Il demeura tranquillement à Paris pendant la révolution des 100 jours de 1815. Présenté par le Roi de France pour le Cardinalat, il fut promu à cette dignité dans le consistoire du 28 juillet 1817. Il reçut la barette des mains du Roi, le 24 août, avec le cérémonial usité, et adressa à cette occasion à S. M., un discours auquel elle répondit les paroles que nous avons rapportées plus haut, à l'occasion de l'Oraison funèbre de Louis XV. M. de la Luzerne eût pu, comme les autres anciens évêques, passer à un siège archiepiscopal; mais les témoignages

d'affection qu'il avait recueillis à Langres, en passant par cette ville, lors de sa rentrée en France, lui firent souhaiter de retourner à son ancienne église. Le roi le nomma en effet à ce siège, qui venait d'être rétabli par la convention mixte du 11 juin 1817, et il fut préconisé à Rome en cette qualité. Des difficultés législatives encore subsistantes ne lui permirent pas de prendre possession. Seul de tous les évêques français, il fut appelé en 1818 dans les conseils des ministres, relatifs à la mise en exécution du Concordat de l'année précédente. Quel que soit le système qu'il y soutint, on doit avouer que cette distinction était due au zèle que M. de la Luzerne avait toujours professé pour les libertés de l'église gallicane. Contre le sentiment de plusieurs canonistes, elles ne lui parurent point compromises en cette circonstance, et il sollicita vivement l'exécution plénière du nouveau Concordat. Il adhéra aux réunions d'évêques tenues pour le même objet, et signa les lettres adressées, à cette époque, soit au pape soit au roi. On lui attribue, entre autres, la Lettre écrite au roi en juin 1818, et signée d'environ trente évêques, pour réclamer l'exécution du Concordat de 1817.

La politique, principalement dans ses rapports avec la restauration du clergé, occupait aussi M. de la Luzerne. Il votait à la Chambre des pairs avec le parti aristocratique. Le 10 mai 1819, il protesta par une déclaration rendue publique, avec trois autres évêques ses collègues dans la même Chambre, contre le refus d'insérer dans la loi de répression

des délits de la presse, les mots : outrages à la *religion* (au lieu de ceux-ci : à la *morale publique et religieuse*). On sait que la législature de 1822 a satisfait plus tard à ce vœu de l'évêque de Langres. Des articles déposés dans le *Conservateur*, ou même dans la *Quotidienne*, sur divers sujets de politique religieuse, et notamment en faveur des Frères de la doctrine chrétienne, et contre les écoles d'enseignement mutuel, complètent le tableau des travaux parlementaires de M. de la Luzerne.

Depuis son retour en France, et malgré son âge avancé, il ne cessait de se livrer à l'étude et à la composition. Il se levait à quatre heures du matin, vivait dans la retraite, et observait un régime frugal et même austère. L'altération de sa santé l'avertissait depuis quelques années de sa fin prochaine. Sa dernière maladie a duré cinquante-cinq jours, durant lesquels il a toujours conservé sa présence d'esprit. Dès qu'il sentit l'approche du danger, il demanda les consolations de l'Eglise, et voulut les recevoir en présence de sa famille, à laquelle il adressa une touchante exhortation. La résignation et la piété soutinrent son courage jusqu'au bout. Il expira le 21 juin 1821 à 5 heures du soir, âgé de 83 ans, moins quelques jours. Son corps, scellé dans un cercueil de plomb, a été déposé, comme il l'avait demandé, dans un caveau de l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, à côté de celui de l'abbé Legris-Duval. Il joignait à ses dignités ecclésiastiques le titre de ministre d'Etat, qu'il avait reçu depuis la Restauration, et le cor-

don du Saint-Esprit qui lui fut conféré lors de la promotion du mois d'octobre 1820.

Le cardinal de la Luzerne doit être compté parmi les plus savans et les plus pieux évêques de notre époque. Son érudition était vaste, sa piété éclairée et tournée principalement vers la charité. Ses idées politiques et religieuses étaient à peu près les mêmes qui absorbent aujourd'hui presque tout l'épiscopat français, et pourtant il entrevoyait un peu les besoins des sociétés modernes, et prêtait à leurs réclamations une oreille attentive, quoique sévère; avec lui, du moins, la discussion était possible. Il différait d'ailleurs sur un point essentiel d'un grand nombre de ses collègues. Les libertés de l'Eglise gallicane, telles qu'elles ont été consacrées par la célèbre déclaration de 1682, le comptèrent toujours parmi leurs défenseurs, et son dernier écrit fut pour elles. Il serait à désirer qu'il devint classique dans tous les séminaires.

M. Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon, a prononcé l'éloge de M. le cardinal de la Luzerne, à la tribune de la Chambre des pairs. Cet éloge est imprimé dans le *Moniteur* du 26 juillet 1821. On trouve une Notice sur M. de la Luzerne dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, T. XXVIII, p. 225-33.

*Liste des ouvrages  
de C.-G. de la Luzerne.*

I. *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne.* 1773, in-4 et in-12.

II. *Oraison funèbre de Louis XV, roi de France.* 1774, in-4, 38 p., et in-12.

III. *Ordonnance synodale sur l'instruction que les pasteurs doivent à leurs peuples.* 29 août 1783.

IV. *Instruction pastorale sur l'excellence de la religion.* 15 avril 1786, Langres, Defay et L. Bournot, in-12, 400 pag.—ibid. 1809. — Paris, Société typographique, 1810. — Blaise et Potey, 1818. — Lyon, Rusand, 1810 et 1815. — Traduit en italien par *Gio. Prosdocimo Zabeo*. Venezia, Ant. Rosa. 1799, in-8. — ibid. Ant. Curti, 1810.

V. *Instructions sur le Rituel de Langres.* Besançon, J.-Fr. Couché (sans date), 1786, in-4. — Nouvelle édit. Paris, Méquignon fils aîné, 1817, in-4.

Cet ouvrage a été critiqué dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, T. XIV, p. 305 et 369.

VI. *Réflexions sur la forme la plus avantageuse d'opiner aux Etats-généraux.* Paris, 1789, in-8.

VII. *Lettre aux administrateurs de la Haute-Marne.* 20 décembre 1790, 55 pages.

VIII. *Lettre aux officiers municipaux de Langres.* 27 janvier 1791, 8 pag.

IX. *Lettre à M. Becquey, procureur-général-syndic du département.* 19 janvier 1791.

X. *Réponse à M. Becquey, procureur-général-syndic du département.* 1791, 86 pag.

Ces quatre derniers articles sont relatifs aux affaires de la Constitution civile du clergé.

XI. *Examen de l'instruction de l'Assemblée nationale, sur l'organisation prétendue civile du clergé.* 1791, 70 pag. in-8.

XII. *Instruction pastorale aux curés, vicaires, et autres prêtres du diocèse de Langres, qui n'ont*

*pas prété le serment.* Langres, 15 mars 1791, 38 pag. in-8.

Cette Instruction traçait aux curés non-assermentés la conduite qu'ils devaient tenir, à l'égard des successeurs qu'on leur avait donnés par la voie de l'élection, et relativement à l'administration des sacremens. Elle fut adoptée presque immédiatement par trente-trois évêques. Cependant l'abbé Barruel en critiqua quelques dispositions dans son *Journal ecclésiastique* (avril 1791).

XIII. *Lettre aux électeurs de la Haute-Marne.* 1791, 16 pages in-8.

Elle avait pour but de leur contester le droit d'élire un évêque. Ils choisirent pourtant M. Hubert Wandelaincourt, curé de Planrupt, qui a publié depuis quelques ouvrages pour l'instruction élémentaire. Il est mort l'un des derniers jours de l'année 1819.

XIV. *Instruction pastorale sur le schisme de France.* Langres, 1791. — Ibid. 1808, 2 vol. in-12.

XV. *Sermon sur les causes de l'incrédulité, prêché à Constance le jour de pâques 1795.* — Nouvelle édit. 1818, in-8, 42 pag.

XVI. *Considérations sur divers points de la morale chrétienne.* Venise, Ant. Curti, 179... 5 vol. in-12. — 2<sup>e</sup> édit. 1816. Lyon, 4 vol. in-12.

XVII. *Instruction pastorale sur la révélation.* 1803, in-12.

XVIII. *Dissertation sur la révélation en général.* in-12.

Cette *Dissertation* n'est autre que l'*Instruction pastorale* n<sup>o</sup> IV, avec de légers changemens.

XIX. *Dissertation sur la loi naturelle.* in-12.

XX. *Dissertation sur la spiritualité de l'ame, et sur la liberté de l'homme.* in-12. — Nouv. édit. Paris, Méquignon-junior, et Périsse frères, 1822, in-12.

XXI. *Dissertation sur l'existence et les attributs de Dieu.* in-12, 508 pag.

XXII. *Dissertation sur les prophéties.* in-12, 648 pag.

Ces diverses *Dissertations* ont été imprimées à Langres, chez Laurent Bournot, de 1802 à 1808. Elles forment 11 Tom. en 6 vol. in-12. Quelques-unes ont été réimprimées en 1810 et années suivantes, in-12.

XXIII. *Explications des évangiles des dimanches et de quelques-unes des fêtes principales de l'année.* Lyon, 1807, 5 vol. in-8 et in-12. — Paris, 1816, 4 vol. in-12. — Avignon, Offray, 1822, 4 vol. in-12.

XXIV. *Considérations sur l'état ecclésiastique.* Paris, Société typographique, 1810, in-12.

XXV. *Sur la Passion de J.-C.* Paris, Société typographique, 1810, in-12.

XXVI. *Dissertations sur la vérité de la religion.* Langres, 1802 et 1811, 4 vol. in-12.

On y a joint le *Sermon sur les causes de l'incrédulité* (n<sup>o</sup> XV).

XXVII. *Dissertations sur les Eglises catholique et protestante.* 180... in-12. — Nouv. édit. 1816, 2 vol. in-12.

XXVIII. *Sur la différence de la Constitution française et de la Constitution anglaise.* Paris, Blaise, 1815, in-8.

XXIX. *Sur l'Instruction publique.* Paris, 1816, in-8.

XXX. *Sur la responsabilité des ministres.* 1816, in-8.

XXXI. *Dissertations morales,*

lues à Venise, dans l'académie des Filaretti, et dans l'Athénée de cette ville. Paris, 1816, in-8.

XXXII. *Sur le projet de loi relatif à la responsabilité des ministres. — Observations.* Paris, 1817, in-8.

XXXIII. *Réponse au Discours prononcé par M. de Lally-Tollendal, sur la responsabilité des ministres.* Paris, Egron, 1817, in-8.

XXXIV. *Eclaircissemens sur l'amour pur de Dieu.* 1818, in-12, 214 pag.

Le cardinal de la Luzerne prouve dans ce livre que l'amour de Dieu, à raison des biens qu'il nous accorde ou qu'il nous promet, est le seul compatible avec notre nature. Il y combat ce que certains théologiens mystiques appellent l'amour gratuit et désintéressé.

XXXV. *Articles relatifs à la religion, extraits du Journal du commerce.* 1818, in-8, 40 pag.

XXXVI. *Sur le pouvoir du roi, de publier par une ordonnance le Concordat du 11 juin 1817.* in-8, 1818, 15 pag. — 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1821.

Le cardinal se prononce pour l'affirmative. Il a paru une réfutation de cet écrit sous le titre d'*Examen.*

XXXVII. *Projet de loi sur les élections.* Paris, A. Egron, 1820, in-8, 2 feuilles.

XXXVIII. *Sur la déclaration de l'Assemblée du clergé de France, en 1682.* Paris, 1821, in-8, 495 pag.

C'est une défense de quatre articles, contre un livre du cardinal Orsi.

M. de la Luzerne a publié des articles : 1<sup>o</sup>. Dans le *Conservateur*, sur la *Lettre et l'esprit de la Charte* (14<sup>e</sup> livraison); sur la *Puissance spirituelle* (38<sup>e</sup> livrai-

son); sur la *Nécessité de l'éducation religieuse* (55<sup>e</sup> livraison); reproduit dans le *Défenseur*, avec quelques changemens (T. III, pag. 1); 2<sup>o</sup>. Dans le *Défenseur*: sur le *Gouvernement représentatif* (T. II, pag. 49); sur la *Nécessité de la religion dans les hommes en place* (T. II, pag. 529); ce dernier article est extrait d'une Dissertation lue à Venise, en 1808, dans l'Académie des *Filaretti*.

M. de la Luzerne laisse en manuscrit un *Traité théologique sur le Prêt à intérêt*, qui pourrait former 3 vol. in-8, et un *Traité touchant la Supériorité des évêques sur les prêtres.*

Il existe deux ouvrages que nous devons mentionner ici.

1<sup>o</sup>. *Cérémonial du diocèse de Langres, publié de l'autorité de C.-G. de la Luzerne, évêque duc de Langres, etc.* Neufchatel, Monnoyer, 1775, petit in-8.

2<sup>o</sup>. *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Mgr. le cardinal de la Luzerne, etc.* Paris, Bleuet, 1822, in-8, 168 pag.

Cette bibliothèque était riche en livres de théologie et de religion; on y remarquait plusieurs articles curieux, entre autres: les procès-verbaux imprimés et manuscrits de toutes les Assemblées du clergé, à dater du colloque de Poissy en 1561; beaucoup de livres jansénistes ou philosophiques; d'une part, les ouvrages de Port-Royal et de M. Grégoire; de l'autre ceux de Voltaire, de Naigeon, d'Holbach, etc. L'article le plus curieux, sans doute, est celui qui est inscrit sous le n<sup>o</sup> 855, en ces termes: *Essai sur la vie de Sénèque par Diderot.* Paris, Debure, 1779, in-12. On lit ces mots, écrits de la main

de l'auteur, au verso du frontispice : *Pour Mgr. l'évêque de Langres, de la part de son très-humble serviteur, DIDROT.*

## M.

MAGALLON (CHARLES), né à Marseille en 1741, fut d'abord négociant dans cette ville, et passa ensuite en Egypte, où il établit dans la ville du Khaire une maison de commerce importante, qu'il dirigea pendant plus de vingt années, avec le titre et les fonctions de consul de France. C'est en cette qualité qu'il aida à conclure, en 1785, avec le pacha d'Egypte, les beys et plusieurs chefs de tribus arabes, des traités favorables au commerce de la France. Les négociations avaient été confiées à M. de Truguet, envoyé au Khaire pour cet objet, par M. de Choiseul; mais leur succès fut dû en grande partie au crédit personnel que s'était acquis M. Magallon dans les contrées où il résidait. Malheureusement le résultat ne répondit qu'imparfaitement aux espérances qu'on avait pu concevoir, soit à cause de la mauvaise foi des Musulmans, soit par l'effet des intrigues des Anglais, soit enfin par suite de la préférence que le ministre français accordait aux intérêts de la compagnie des Indes, nouvellement créée, avec privilège exclusif. Pendant sa longue résidence en Egypte, M. Magallon fournit fréquemment de l'argent, des provisions, des guides aux voyageurs français qui pénétrèrent dans cette contrée, dans des vues scientifiques, notamment à Sonnini, au baron de Tott, à M. de St.-Germain de St.-Hubert, et à divers envoyés civils

et militaires que le gouvernement faisait passer en Orient. Ruiné par l'invasion du capitain-pacha, M. Magallon revint en France en 1790, et rendit compte à l'Assemblée constituante de sa conduite en Egypte, des pertes qu'il avait faites, et des mauvais traitemens qu'il avait reçus des Arabes, auxquels il n'avait échappé que couvert de blessures. Louis XVI lui fit présent d'une tabatière enrichie de diamans et ornée de son portrait. M. Magallon rentra quelque temps après dans la carrière des consulats, et occupa tour à tour les résidences de Salonique et du Khaire. Il paraît certain que l'on puisa l'idée de l'expédition d'Egypte dans la correspondance de M. Magallon, soit avec M. de Choiseul, soit avec le gouvernement de la république. (Voyez l'art. BUONAPARTE, p. 32.) Ses idées, purement commerciales, furent sans doute considérablement étendues et agrandies par la politique; mais enfin s'il sema, comme cela ne paraît point douteux, le germe de cette mémorable expédition, le nom de M. Magallon appartient aux souvenirs de l'histoire. Arrivée sur les bords du Nil, l'armée française trouva dans la personne de M. Magallon un guide précieux et dévoué, et c'est en la servant qu'il reçut de nouvelles blessures de la part des Arabes. Lorsque le succès de l'expédition d'Egypte fut devenu problématique, il s'éleva dans le *Mo-*

niteur (n<sup>o</sup> 307 et 309 de l'an VII) une discussion entre M. Charles de La Croix, sous le ministère duquel l'expédition avait été entreprise, et M. de Talleyrand, sous l'administration duquel elle avait été poursuivie. Les lettres des deux ministres, curieuses et importantes par le jour qu'elles jettent sur les affaires de ce temps-là, constatent toutes deux l'influence considérable que M. Magallon avait exercée sur le projet d'expédition. Revenu d'Égypte en France, avec le reste de l'armée expéditionnaire, en 1801, M. Magallon ne paraît pas avoir rempli de nouvelles fonctions publiques. Il passa le reste de sa vie à Paris, jouissant d'une pension de 6,000 f. que le gouvernement français lui avait accordée pour prix de ses services. Il est mort le 4 décembre 1820, âgé de 79 ans.

MAISTRE (JOSEPH, comte de), ministre d'État et écrivain politique, naquit à Chambéry (1) le 1<sup>er</sup> avril 1753. Il était fils du comte Xavier de Maistre, président au sénat de Savoie, et de Marie-Christine de Motz. Sa famille, originaire du Languedoc, sort de la même souche que la maison de Maistre-Vaujour, de Paris. Joseph de Maistre entra dans la magistrature en 1775, et prit place d'a-

bord parmi les gens du roi près le sénat de Chambéry ; il publia, dès cette époque ; quelques écrits où l'on remarque le pressentiment de la révolution française et la haine de ses principes. En 1784, dans le discours d'usage pour la rentrée annuelle du sénat de Savoie, parlant au nom du ministère public, il s'écriait : « Le » siècle se distingue par un esprit » destructeur qui n'a rien répar- » gué : lois, coutumes, institu- » tions antiques, il a tout atta- » qué, tout ébranlé, et le ravage » s'étendra jusqu'à des bornes » qu'on n'aperçoit point encore. » L'observation était exacte sans doute ; elle annonçait un coup-d'œil pénétrant, mais un esprit craintif et prévenu. M. de Maistre devint sénateur en 1787.

En 1793, lors de l'invasion de la Savoie par les armées françaises, M. de Maistre émigra en Piémont. C'est à Turin, et après avoir publié quelques brochures en faveur des Savoisiens, dont les intérêts se trouvaient lésés par la nouvelle législation et par la conquête, qu'il composa ses *Considérations sur la France*. Cet ouvrage obtint un grand succès ; il fonda la réputation de l'auteur, et fit sensation dans toute l'Europe. Quoiqu'il ne fût point de nature à paraître publiquement en France, il y fut propagé clandestinement avec beaucoup d'activité, à la faveur de la législation douce et libérale de l'époque. Après le 18 fructidor, le Directoire publia, parmi les pièces saisies à l'occasion de cette journée, une lettre de félicitation, adressée à l'auteur par Louis XVIII. Quelque opinion que l'on ait sur les événemens de notre temps, il est impossible de

(1) Nous rangeons M. de Maistre parmi les hommes célèbres qui appartiennent à la France, parce que c'est dans notre langue que tous ses écrits ont été composés, et que d'ailleurs presque tous sont plus ou moins relatifs aux affaires ou aux opinions de la France ; il nous a donc semblé que le lecteur irait naturellement chercher le nom de M. de Maistre, dans le catalogue des écrivains français.

disconvenir que le livre des *Considérations* est l'ouvrage d'un penseur profond et d'un homme d'esprit. Nous n'y reconnâmes pas également l'inspiration prophétique que ses partisans prétendent y signaler. M. de Maistre y prédit, il est vrai, la chute de la Constitution de l'an III, comme la prédisaient sans doute tous ceux qu'elle contrariait, comme nous prédisons aujourd'hui la chute de celles qui nous déplaisent. D'ailleurs, le temps a démontré aujourd'hui que si les œuvres de la révolution subissent des modifications, elle n'en poursuit pas moins son but, en étendant chaque jour son irrésistible influence.

M. de Maistre fut nommé, en 1799, régent de la chancellerie de Sardaigne; il suivit dans cette île le roi Charles-Emmanuel, lorsqu'il fut chassé du Piémont par les envahissemens de la France. En 1803, il alla à Pétersbourg en qualité d'Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sardaigne près la cour de Russie. La haine de la philosophie, auxiliaire active de la révolution française, jeta M. de Maistre dans un mysticisme sombre et intolérant. Il se lia intimement avec les jésuites de Pétersbourg. A l'époque où ces religieux furent chassés de Russie, M. de Maistre fut rappelé à Turin. Il s'embarqua en 1817, sur un des bâtimens de l'escadre envoyée en France, pour ramener une partie du contingent russe de l'armée d'occupation. Il s'arrêta quelque temps à Paris, où il resserra ses liaisons avec les écrivains les plus distingués du parti aristocratique et religieux, qui exerce parmi nous une influence assez

grande. Par eux, la réputation de M. de Maistre, que la multitude avait perdu de vue, redevint une seconde fois populaire en France; de son côté, M. de Maistre communiqua à ses amis une nuance de mysticisme et d'exaltation qu'ils n'avaient pas encore atteinte.

A son retour en Piémont, le roi de Sardaigne nomma M. de Maistre ministre d'Etat, et lui confia la régence de la grande chancellerie des Etats de terre ferme. Il joignait à ces dignités le titre de chevalier grand-croix de l'ordre religieux et militaire des SS. Maurice et Lazare, et la qualité de membre national, non résidant, de l'Académie royale des sciences de Turin, qui lui avait été conférée par ordonnance royale, en 1816. La santé de M. de Maistre commença de s'altérer d'une manière sensible vers 1820. Dans les derniers jours de cette année, il écrivait à M. de Marcellus, député de la Gironde, son ami : « Je » sens que ma santé et mon esprit » s'affaiblissent tous les jours. *Hic jacet!* voilà ce qui va bientôt » me rester de tous les biens de » ce monde. *Je finis avec l'Euro-* » *pe* : c'est s'en aller en bonne » compagnie. » La religion, qui depuis long-temps remplissait son ame, ne laissa pas manquer de consolation ses derniers momens. Il expira, âgé de près de 68 ans, le 25 février 1821. C'était peu de jours avant la révolution du Piémont, qu'il pressentait peut-être, mais dont le spectacle aurait rempli d'amertume la fin de sa vie.

M. de Maistre était un homme d'un caractère loyal, d'un esprit élevé et de mœurs douces; il était



brillant dans la conversation ou plutôt dans la discussion solennelle, mais il n'aimait pas la causerie. On cite, comme une anecdote remarquable, qu'un homme qui avait incontestablement de l'esprit, soit tombé dans un assoupissement profond en causant avec une femme (Mme de Staël) dont peu de personnes ont égalé le talent pour la conversation, et qui d'ailleurs, sous tant de rapports, devait intéresser le philosophe le moins sensible aux charmes de son élocution. Il est vrai qu'il y avait bien peu de points de contact entre ces deux esprits. Un caractère fort remarquable de celui de M. de Maistre, c'est qu'il ne se faisait point illusion sur l'avenir qui attend les sociétés de l'Europe actuelle. Personne, dans ces derniers temps, n'a combattu avec plus d'énergie les conséquences de la révolution ; mais nul n'affirma jamais avec plus d'assurance, l'accomplissement inévitable de ses vœux. J'ai cité son dernier mot : *Je finis avec l'Europe* : c'est Cassandre annonçant la ruine d'Ilion. Les écrivains de l'école de M. de Maistre répètent aussi ses prédictions. Dans leur chef, elles étaient dictées par une profondeur de vue qui ne lui permettait pas d'ignorer l'avenir, quelque choquant qu'il fût pour ses idées les plus chères. M. de Maistre avait observé que le nouvel ordre social s'était formé originairement sur l'empreinte de l'église chrétienne et à l'abri de sa protection ; le spectacle actuel de ce qu'il appelait sa désorganisation, et que nous appelons sa réforme, le conduisit dans ses derniers écrits, à réclamer, pour le maintenir, la

monarchie théocratique du pape. Mais il voyait cette doctrine, aujourd'hui ruinée jusque dans le sanctuaire, demeurer sans appui, et c'est alors que M. de Maistre, effrayé de son isolement, répétait ses sinistres prédictions.

On trouve une notice nécrologique sur M. de Maistre, dans le *Journal de Savoie* (VI<sup>e</sup> année 1821, n<sup>o</sup> 11, pag. 97-101), et dans la *Minerve littéraire* (tom. II, p. 319-322). M. de Marcellus, membre de la Chambre des députés, a placé au-dessous du portrait de M. de Maistre les vers suivans :

Des droits les plus sacrés défenseur intrépide,  
Son coup-d'œil perçant et rapide,  
Aux mortels étonnés dévoila l'avenir.  
Il prévint nos malheurs : en suivant un tel guide  
Nous aurions pu les prévenir.

M. de Maistre laisse un frère général-major au service de Russie, auteur du *Voyage autour de ma chambre* et du *Lépreux de la cité d'Aoste*, ouvrages qui ont obtenu en France le succès le mieux mérité.

*Liste des ouvrages  
de J. de Maistre.*

I. *Eloge de Victor Amédée III.* Lyon, 1775.

C'est le premier écrit de l'auteur ; il n'avait que 22 ans, lorsqu'il le composa.

II. *Discours prononcé par les gens du roi, à la rentrée du sénat de Savoie.* 1784.

III. *Lettres (deux) d'un royaliste savoisien à ses compatriotes.* 1793, in-8.

IV. *Adresses de quelques parens des militaires savoisiens à la nation française.* 1796.

Dans cet ouvrage dont Mallet-

Dupan fut l'éditeur, l'auteur combat énergiquement l'application des lois françaises sur l'émigration, aux sujets du roi de Sardaigne qui, passant d'une province de ses États dans une autre province, n'avaient pas cessé d'habiter le sol de la patrie. On peut remarquer que l'auteur, tout en combattant l'application du principe à un cas particulier, faisait des concessions bien étendues sur le principe de la loi elle-même.

V. *Jean-Claude Tétu, maire de Montagnole*. 1795; in-8. (Brochure politique sur les affaires locales de l'époque.)

VI. *Considérations sur la France*. Londres (*Lausanne*), 1796, in-8. — 2<sup>e</sup> édit. Londres (*Bâle*), 1797, in-8, 256 pag. revue et corrigée par l'auteur. L'indication de seconde édition qu'on lit sur le titre est inexacte, puisqu'on lit vers la fin du volume un *Postscriptum*, dans lequel l'auteur se plaint des fautes dont fourmillent les éditions précédentes. On trouve en tête de celle-ci un *Avertissement des éditeurs*, qui est de Mallet-Dupan, et que M. de Maistre improuvait. — Nouvelle édition. Paris, 1814, in-8, conforme à la 2<sup>e</sup> édit. Malgré cette assertion, on ne trouve dans cette édition ni le chap. XI (*Fragment d'une Histoire de la révolution française, par David Hume*), ni le *Post-scriptum*. M. de Maistre se plaignait amèrement des altérations qu'on y avait fait subir à son ouvrage. — Nouvelle édit., la seule revue et corrigée par l'auteur. Paris, Potey, 1821, xiv et 367 p. Cette édition a été donnée par M. Barbier, d'après un exemplaire de celle de Bâle, corrigé de la main de l'auteur. Elle con-

tient aussi l'ouvrage indiqué sous le n. VII. — Il paraît qu'on a fait à Paris, à Lyon et en Suisse, dans les années 1796 et 1797, trois contrefaçons clandestines des *Considérations*.

VII. *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines*. Pétersbourg, 1810, in-8. — Paris, 1814, in-8. — Paris, Potey, 1821, in-8, avec les *Considérations*.

Dans ce livre, l'auteur prétend établir que la puissance divine est la source immédiate de toute autorité sur la terre, et que les constitutions écrites ne sauraient être fondées par les hommes. Ses partisans eux-mêmes sont convenus que le sujet s'y trouve traité d'une manière trop métaphysique.

VIII. *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables*; traduit du grec, de Plutarque, avec des notes. Lyon, Rusand, 1816, in-8, de xvi et 212 pages.

L'auteur y développe sa manière d'envisager la providence divine, beaucoup plus sous le point de vue du châtement, que sous celui de la miséricorde.

IX. *Du Pape*, par l'auteur des *Considérations sur la France*. Lyon, 1819, 2 vol. in-8. — 2<sup>e</sup> édit. augmentée et corrigée par l'auteur. 1821, 2 vol. in-8. — La préface de la 2<sup>e</sup> édition est datée du 1<sup>er</sup> juillet 1820, mais elle n'a été publiée qu'après la mort de l'auteur.

Non-seulement M. de Maistre combat ouvertement dans ce livre, la doctrine de l'église gallicane, mais encore il s'efforce d'y restaurer la monarchie universelle des

papes, qu'il prétend établir comme la clé de la civilisation européenne. On a publié une fort bonne réfutation de ce livre; elle est intitulée : *Réclamations pour l'Eglise de France, et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre, intitulé : Du Pape; et sa suite*, par M. l'abbé Baston, docteur en Sorbonne. Lyon, Rusand, 1821, in-8.

X. *De l'Eglise Gallicane, dans ses rapports avec le souverain pontife, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé : Du Pape; par l'auteur des Considérations sur la France.* Paris, Beaucé-Rusand, 1821, in-8. — 1822, Lyon, Rusand, 2<sup>e</sup> édit. in-8; ouvrage posthume.

Ce volume faisait partie, dans l'origine, du n. IX. L'auteur l'en sépara pour en ajourner la publication; sur les représentations de quelques personnes de son parti. Le livre second, qui traite de la déclaration de 1688, a été à peu près désavoué même, par les ultramontains.

XI. *Les Soirées de Saint-Pétersbourg, ou Entretiens*, etc. Paris, Nicole, 1821, 2 vol. in-8.

Ce livre publié par les soins de M. de St.-Victor, n'a paru que quelques jours après la mort de l'auteur; il est orné d'un portrait, fort ressemblant, de M. de Maistre. On y retrouve au plus haut degré ses défauts et ses qualités. Une morale pure, religieuse et sévère, l'amour de l'ordre et de la justice; une logique forte, ingénieuse et subtile; de l'élevation dans la pensée, de l'énergie dans l'expression: telles sont les qualités qu'on doit y reconnaître. D'un autre côté, cet ordre souverain, cette justice invariable que l'auteur veut établir sur la terre, n'a

d'autre mobile, selon lui, qu'un Dieu terrible et vengeur, dont le bourreau est le principal ministre; sa haine pour Voltaire a fait dire à l'auteur les choses les plus ridicules. Il prêche la morale avec aigreur et la justice avec colère; sa logique est fréquemment bizarre et sophistique, son style aigre et incohérent comme sa pensée. Ce livre, que l'esprit de parti a proclamé un chef-d'œuvre, restera peut-être, mais comme un monument de l'égarement où peut être entraîné un esprit élevé, et même un cœur droit, quand il s'abandonne à l'intolérance.

On a publié : *Opuscules théosophiques, auxquels on a joint une défense des Soirées de Saint-Pétersbourg; par un ami de la sagesse et de la vérité.* Paris, Migneret, 1822, in-8, 15 feuilles trois quarts

XII. *Lettres à un gentilhomme russe, sur l'inquisition espagnole.* Paris, Méquignon fils aîné, 1822, in-8, 11 feuilles.

L'auteur prend ouvertement la défense de l'inquisition.

On dit que M. de Maistre a laissé en manuscrit un *Traité contre la philosophie de Bacon.*

MAZET (ANDRÉ), naquit le 28 décembre 1793, à Grenoble, où son père était restaurateur. Il se livra de bonne heure à l'étude de la médecine, fut élève de l'école pratique des hôpitaux de Paris, et devint chirurgien-aide-major au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Le 3 juillet 1819, il soutint sa thèse, et reçut le bonnet de docteur de la Faculté de médecine de Paris. Ce fut vers la fin de la même année qu'il fut choisi pour accompagner M. Pariset, envoyé

à Cadix par le ministre de l'intérieur, afin d'y observer l'épidémie connue sous le nom de fièvre jaune. Les médecins français n'arrivèrent en Andalousie que lorsque la maladie était en pleine décroissance. Le fruit de leurs observations a été consigné dans l'ouvrage intitulé : *Observations sur la Fièvre Jaune, faites à Cadix, en 1819, par MM. Pariset et Mazet, docteurs en médecine, et rédigées par M. Pariset.* Paris, Audot, 1820, in-4, fig. A son retour, Mazet fut nommé médecin-adjoint du bureau de charité de la rue Mazarine. Il fit partie, au mois d'août 1821, d'une commission envoyée dans le département de l'Oise, pour observer et combattre une maladie épidémique qui s'y était manifestée. Désigné par le gouvernement, il partit peu de temps après pour Barcelone, avec MM. Bally, Pariset, François et Rochoux; les médecins français arrivèrent cette fois sur le théâtre de la maladie, pendant qu'elle sévissait avec le plus de fureur. La France et l'Europe entière ont payé un juste tribut d'hommage à leur courageux dévouement. Mazet, le plus jeune d'entre eux, devait seul en être la victime. On s'accorde à dire qu'avant d'entrer en Espagne, il s'était laissé frapper de l'idée qu'il succomberait dans cette périlleuse expédition. En effet, deux jours après son arrivée, sans qu'il eût mis le pied dans aucun hôpital, et n'ayant encore vu que deux malades, il fut atteint de la contagion. La fièvre jaune se déclara dans la nuit du 12 au 13 octobre; il était mieux le 20 au matin, mais il succomba le 22 octobre 1821, à 4 heures

40 minutes du matin, après une longue agonie, et avec tous les symptômes ordinaires de cette terrible maladie. M. le docteur Bally a communiqué à l'Académie royale de médecine une *Histoire de la maladie du docteur Mazet*. Cette pièce est imprimée dans la *Revue Médicale*, T. VII, page 393. Mazet venait d'accomplir sa 28<sup>e</sup> année lorsqu'il expira. Il a été enseveli à Barcelone: une inscription marque la place où il repose, et un décret du gouvernement espagnol a prescrit qu'il lui serait élevé un monument. La mort de Mazet produisit en France un sentiment de douleur mêlé d'admiration. Tous les arts s'empressèrent à l'envi de célébrer son dévouement. Les théâtres et les feuilles publiques de tous les partis en retentirent. Des souscriptions furent ouvertes, pour élever des monumens à la mémoire de Mazet, à Grenoble, sa patrie, et à l'École de médecine de Paris, dont il était élève. Une pension, votée par les deux Chambres, a été accordée à la mère de ce jeune médecin, à titre de récompense nationale. M. Desgenettes a proposé, pour le monument de Paris, une inscription qu'on lit dans le *Moniteur* du 2 décembre 1821. La lithographie a reproduit les derniers momens de Mazet. On a publié aussi :

*Romance sur la mort de Mazet, avec accompagnement de guitare, par Mme Dorigny-Desnoyers.* Paris, 1822.

*Ode sur la mort du docteur Mazet, par Aimé Dupont, membre de plusieurs sociétés littéraires.* Cambrai, Hurez, 1822, in-8, demi-feuille.

Mazet n'avait publié que quel-

ques articles, insérés dans le *Journal Complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, et notamment dans les n<sup>os</sup> 31, 34, 36 et 38. L'article du n<sup>o</sup> 31 est intitulé : *Relation abrégée du voyage fait en Andalousie, pendant l'épidémie de 1819.*

MESSEY (LOUIS-FRANÇOIS-ANTOINE-NICOLA, marquis DE), maréchal-de-camp, né au château de Braux en Champagne, le 14 janvier 1743, entra au service comme sous-lieutenant de cavalerie, à l'âge de 17 ans, en sortant de l'École Militaire. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 10 mars 1787. M. de Messey émigra en 1791, se rendit à l'armée des Princes, et rentra en France en 1800. En avril 1814, il contribua à former la compagnie à cheval, qui fut adjointe à la garde nationale de Paris; il exerça successivement dans ce corps les fonctions de chef d'escadron, de colonel, et enfin d'adjutant-commandant à l'état-major-général; il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur. Le 19 mars 1815, il suivit Louis XVIII à Gand; au commencement de 1816, il fut choisi pour remplir les fonctions de prévôt de Paris. M. de Messey est mort le 24 novembre 1821.

*Liste des ouvrages*

de L.-F.-A.-N. de Messey.

I. *Mes souhaits pour l'année* 1816. Paris, in-8.

II. *Voyage d'un fugitif Français, dans les années 1792 et suivantes.* Paris, 1816, in-8.

MONTAIGNE (JEAN), naquit dans le diocèse de Cahors, en septembre 1759. Après avoir fait ses premières études à Toulouse,

il vint les terminer à Paris en 1774, dans la petite communauté de Saint-Sulpice. C'est là qu'il fit ses cours de philosophie et de théologie. Il prit le bonnet de docteur en Sorbonne, après avoir obtenu un des premiers rangs de sa licence. S'étant attaché définitivement à la congrégation de Saint-Sulpice, Montaigne fut chargé de professer la théologie, successivement à Toulouse et à Lyon; il fut ensuite rappelé à Paris, pour être maître des études au grand séminaire. Pendant la révolution, il demeura en France, se tint caché, fut arrêté et relâché très-peu de temps après. Lorsque M. Emery réunit, en 1800, les membres épars de sa congrégation, M. Montaigne se joignit à lui et recommença l'enseignement de la théologie. La réputation de savoir et de piété que M. Montaigne s'était acquise parmi les siens, le fit nommer supérieur du séminaire d'Issy, près Paris, la plus importante maison des Sulpiciens. Montaigne fut attaqué en 1811, d'une maladie de nerfs, qui, faisant insensiblement des progrès, finit par devenir très-douloureuse et par le rendre incapable de toute application. Il est mort au séminaire d'Issy, le 14 mars 1821. On lui doit la publication de l'ouvrage suivant : *De Existentiâ Dei, opus posthumum D. Legrand, quondam doctoris sacræ Facultatis Parisiensis.* 1812, in-8. Montaigne a placé en tête de ce livre une Notice sur Legrand, son confrère à Saint-Sulpice. Cette notice est écrite avec pureté et avec élégance; l'auteur avait fait une étude particulière de la langue latine; il l'écrivait correcte-

ment et la parlait avec facilité.

*L'Ami de la Religion et du Roi* (T. XXVII, pag. 153) a consacré une courte notice à M. Montaigué.

MORISOT (JOSEPH-MADELEINE-ROSE), architecte - vérificateur, naquit à Champeaux, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne), le 23 août 1767. Il fit ses premiers essais sous les ordres de M. Delagrangé, vérificateur en chef des bâtimens de *Monseigneur*, aujourd'hui Louis XVIII, et s'occupa spécialement de ce qu'on appelle la *comptabilité des bâtimens*. Après une longue suite d'années consacrées à des recherches, des expériences et de nombreux calculs, il donna au public un traité utile et complet sur cette partie importante de l'architecture. Le mérite de ce livre signala son auteur à l'attention de M. Daru, pendant qu'il était intendant-général de la liste civile; il nomma Morisot, l'un des architectes-vérificateurs des bâtimens de la couronne. Cette place lui fut continuée depuis la

Restauration, et on lui assigna la résidence de Versailles, où il concourut au règlement des travaux considérables exécutés au château royal de cette ville. M. Morisot s'occupait du soin de publier une seconde édition de son livre, lorsqu'il est mort âgé de 54 ans, le 1<sup>er</sup> octobre 1821.

*Liste des ouvrages  
de J.-M.-R. Morisot.*

I. *Essai sur un nouveau mode de mesurer les ouvrages de bâtiment, en supprimant les usages*. 1802, in-8.

II. *Tableaux détaillés des prix de tous les ouvrages de bâtiment, divisés suivant les différentes espèces de travaux, et suivis d'un Traité particulier pour chaque espèce*. Paris, Gœury, 1804, 7 vol. in-8. avec planches. — 2<sup>e</sup> édition, 1820, Paris, Gœury, in-8. — Il n'a paru que 2 volumes de cette édition.

L'*introduction* contient une espèce de bibliographie critique de ces auteurs qui ont précédemment écrit sur la même matière.

O.

OGIER (.....), prêtre du diocèse de Vienne en Dauphiné, est mort au commencement de 1821, après une vie toute consacrée aux méditations de son état et aux fonctions de son ministère.

*Liste des ouvrages d'Ogier.*

I. *Moyens de salut, traduits du Sapientia Christiana, de M. l'abbé d'Arvisenet*, 181...

Quelques exemplaires de ce li-

vre sont intitulés : *Sagesse chrétienne*. Il existait déjà une traduction du *Sapientia christiana*, faite par M. d'Arvisenet lui-même, et publiée sous ses yeux, en 1803. La nouvelle traduction est une espèce d'abrégé.

II. *Préparations et actions de grâces, à l'usage des personnes pieuses qui font leurs délices de la fréquente communion*. Paris, Adr. Leclère, 1820, 1 vol. in-18.

C'est encore un extrait du Sa-

*pietia christiana* de l'abbé d'Arvisenet.

III. *Conférences et Discours sur divers points de morale, à l'usage de MM. les ecclésiastiques, par un ancien missionnaire.* Paris, Rusand, 1821, 2 vol. in-12.

ORLÉANS (LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON - PENTHIÈVRE, duchesse d'), naquit le 13 mars 1753. Elle était fille du vertueux duc de Penthièvre et de Marie-Thérèse-Félicité d'Est. Son père la fit élever dans la maison des Bénédictines de Montmartre. Par la mort du prince de Lamballe, son frère unique, elle se trouva de bonne heure héritière de l'immense fortune de la maison de Penthièvre, qu'elle a portée dans la maison d'Orléans. Cette princesse fut mariée, le 5 avril 1769, à Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, père du duc d'Orléans actuel. De ce mariage naquirent aussi le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais qui ne sont plus; deux filles jumelles, Mlle de Chartres et Louise-Marie-Adélaïde-Eugène, aujourd'hui Mlle d'Orléans. Seule avec son frère aîné; elle survit maintenant à sa mère. Durant les premières années de son mariage qui précédèrent la révolution, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans se montra avec avantage à la cour. Ses goûts paraissaient différer de ceux de son époux, mais elle fit tout pour lui être agréable. Elle fut reçue franc-maçonne à la loge de la Folie-Titon, le 28 février 1776. Elle suivit son époux dans plusieurs voyages en Hollande, dans le midi de la France, en Italie. Elle visita Gê-

nes, Rome, Naples et les diverses cours de la Péninsule. Elle était suivie, entre autres personnes, de M<sup>me</sup> de Genlis, qui a raconté quelques détails de ces voyages dans ses *Nouvelles historiques*.

M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, qui avait reçu du ciel une ame douce et paisible, que les exemples et les préceptes paternels avaient formée de bonne heure aux habitudes morales et aux vertus chrétiennes, trouva un vifsujet d'affliction dans les circonstances politiques qui tourmentèrent si violemment la vie de son époux. La piété filiale et l'amour maternel adoucirent l'amertume de ses douleurs. Dans la position la plus difficile qu'il soit possible d'imaginer, son cœur fut ouvert à toutes les affections du sang, et son bon esprit lui enseigna à ne blesser aucune des convenances de sa position. Aussi fut-elle constamment respectée par la calomnie, compagne trop inséparable des discordes civiles. Avenir de ces accusations qui servirent de prétexte aux plus odieux forfaits ne s'éleva jamais contre elle, parce qu'elle sut conserver dans ses discours la plus entière circonspection, et qu'elle fit un devoir d'une pareille conduite au petit nombre de personnes qui l'approchaient. Aussi, par une exception bien rare, cette princesse, qui n'avait point quitté la France à l'époque la plus désastreuse de la révolution, eut le bonheur de sauver sa personne, ses enfans et tous les biens de sa famille.

Le 10 février 1791, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans était venue rejoindre le duc de Penthièvre son père, à sa résidence d'Eu. A l'occasion du voyage de Varennes, ils furent

mis tous deux en arrestation pendant 15 jours, après lesquels, rendus à la liberté, ils vinrent habiter successivement Radepont, Anet, et enfin, au mois de juin 1792, le château de Bizy près Vernon. Là, le vertueux duc de Penthièvre vivait dans la retraite, protégé par l'affection universelle de tous ceux qui avaient été ses vassaux. Les habitans de Vernon eurent la touchante idée de planter le plus bel arbre de la forêt orné des attributs de la liberté, devant la porte du château, et l'on y attacha un écriteau sur lequel on lisait en gros caractères, ces mots : *Hommage à la vertu.* (Voyez *Mémoires de Penthièvre, par Fontaine*, page 297.) Le duc de Penthièvre mourut le 4 mars 1793, et sa fille resta encore quelque temps dans son château de Vernon, soumise à une sorte de surveillance, jusqu'à ce qu'un décret du 6 octobre de cette année (24 brumaire an II), ayant prononcé l'expulsion de tous les membres de la famille des Bourbons qui n'étaient pas mis en jugement, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans fut amenée dans les prisons de Paris. Des gendarmes furent envoyés à Vernon, par le Comité de sûreté générale, pour l'arrêter. A l'arrivée de cette troupe, et dès qu'ils en surent le motif, les habitans de Vernon s'assemblèrent spontanément, accoururent en foule à la porte du château, déclarant que si la *citoyenne Egalité* était *suspecte*, ils sauraient bien la garder, mais qu'ils ne souffriraient pas qu'elle fût détenue ailleurs que chez elle. Les gendarmes se retirèrent, mais des forces plus considérables se présentèrent peu après, et M<sup>me</sup> la

duchesse d'Orléans ne voulut pas qu'on résistât.

Cette princesse fut conduite avec une seule femme de chambre dans la prison du Luxembourg, où la famille de Lévis, M. le maréchal et M<sup>me</sup> la maréchale de Mouchy, détenus comme elle, eurent la permission de lui tenir compagnie. Mais bientôt ils périrent sur l'échafaud, et la princesse resta seule. Elle eut le bonheur d'atteindre au 9 thermidor, avant qu'on se fût occupé de son sort. Peu après cette époque, le député Voulland, membre du Comité de sûreté générale, fut délégué pour vérifier l'état de sa santé, qui s'altérait chaque jour. Épuisée par une maladie grave, et n'ayant plus la force de marcher, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans demeurait constamment couchée sur une chaise longue. Voulland vint chez le concierge, se refusa à monter chez elle, et ordonna qu'on la fit descendre au guichet. Quatre détenus prêtèrent leur bras pour lui servir de brancard. Dès cette première visite, le commissaire de la Convention ordonna que la princesse fût transférée dans la maison de santé dite de Belhomme. Elle y était entrée le 14 septembre 1794, et elle y resta jusqu'au 12 septembre 1797. Cependant, au mois de septembre 1795, le Comité de salut public, à la sollicitation de MM. Marec et Rouzet, membres de la Convention, avait ordonné sa mise en liberté. A cette époque, elle alla passer quelque temps dans une maison de bains située à Charonne, pour y soigner sa santé. Un décret du Corps législatif, adopté à l'unanimité par les deux Conseils, ordonna la levée du



séquestre apposé sur ses biens, dont elle fut remise en possession, le 24 juin 1797. Malheureusement le système de justice qui seul pouvait rendre stable le nouveau gouvernement, devait bientôt rétrograder. Une des dispositions de la loi du 19 fructidor an V prescrivait l'expulsion hors de la France des restes de la famille des Bourbons; M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans s'y trouvait comprise.

Déportée en Espagne avec le prince de Conti et la duchesse de Bourbon, elle fut accompagnée dans cet exil par M. Rouzet, député de la Haute-Garonne au Conseil des cinq-cents (voyez ce nom dans l'*Annuaire nécrologique* de 1820, pag. 196), qu'elle avait connu dans les prisons. M. Rouzet est resté fidèle à la princesse dans ses diverses fortunes; il a toujours conservé depuis l'administration de ses affaires, et possédé son entière confiance jusqu'à sa mort, arrivée quelques mois avant celle de sa protectrice. En échange de ses grands biens qui avaient été confisqués, le Directoire accorda à la duchesse d'Orléans une pension de 100,000 fr. La princesse se retira à Barcelonne, et fixa son séjour au village de Saria, situé à un quart de lieue de la ville, et formé d'un grand nombre de maisons de plaisance. En 1801, elle vint s'établir à Figuières, où elle reçut, en 1807, la reine d'Etrurie, tombée comme elle, du faite des grands. Le 12 juin 1808, le peuple de Figuières s'étant insurgé contre les Français, les troupes de cette nation, retirées dans le fort, lancèrent des bombes sur la ville. La première maison qu'elles atteignirent fut précisément celle

qu'habitait M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans. La princesse passa deux jours dans cette cruelle situation. Elle parvint enfin à s'esquiver à pied, durant la nuit, et à gagner, à travers les montagnes, une résidence plus abritée, accompagnée de Mlle d'Orléans sa fille, qui était venue la rejoindre en 1802. Ce fut à cette époque que Mgr le duc d'Orléans, instruit de la position où se trouvaient sa mère et sa sœur, leur envoya un agent chargé de leur faciliter les moyens de s'éloigner du théâtre de la guerre. Mlle d'Orléans alla rejoindre son frère, mais M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, après avoir erré quelque temps dans la Catalogne, qu'envahissaient de toute part les troupes françaises, préféra se réfugier à Mahon (île de Minorque), où elle débarqua le premier jour de l'an 1809. Elle y séjourna jusqu'au mois d'octobre de cette année, que son fils, Mgr le duc d'Orléans, vint la chercher pour l'amener à Palerme, où elle assista à son mariage avec la princesse Amélie des Deux-Siciles, célébré au mois de novembre suivant. M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans revint à Mahon, le 21 janvier 1811.

Après la restauration de 1814, M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans rentra en France par la Provence; elle débarqua à Marseille, le 2 juillet de cette année, et fut remise en possession de ses biens, qui étaient encore fort considérables. Elle gardait le lit, après s'être cassé la jambe, lorsque survint la révolution du 20 mars. Elle passa les cent-jours à Paris; non-seulement elle ne fut point inquiétée par Bonaparte, mais même il lui donna un

poste de gardes nationaux, et lui assigna, en échange de ses biens que la législation nouvelle réintégrait au domaine de l'État, une pension de 300,000 fr. Il faut ajouter qu'il réclama d'elle une portion de l'argenterie de la couronne, dont on lui avait concédé l'usage pour le service de sa maison. Son mobilier qui provenait de la même source ne fut point réclamé. L'exercice des vertus chrétiennes et particulièrement de la bienfaisance, ont rempli entier les derniers jours de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans. Après une maladie occasionnée par un coup au sein, cette princesse est décédée, entourée de ses enfans, dans sa maison de campagne d'Yvry-sur-Seine, le 23 juin 1821, à 4 heures 10 minutes du soir. Son corps a été embaumé et transféré à Dreux, dans le tombeau qu'elle avait fait construire pour le duc de Penthièvre et pour sa famille. M. de la Fare, archevêque de Sens, qui avait présidé à cette cérémonie, prononça, en cette occasion, trois courtes harangues, qui ont été imprimées à Dreux, chez Guillot.

Un concert unanime de bénédictions s'est élevé sur la tombe de cette princesse vertueuse; sa mémoire a obtenu des hommages universels, sans distinction de rang ni de parti, car ils s'adressaient à ses vertus, non à sa naissance. M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande aumônerie, a prononcé son Oraison funèbre, dans l'église métropolitaine de Paris, le 7 août 1821. Ce discours a été imprimé (Paris, Leclère, 1821, 2 édit. in-4 et in-8. 3 feuil.) Le portrait de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans a été gravé

soigneusement par Mecou (format in-8), d'après un tableau peint par M<sup>me</sup> Dumerai. Peu de jours après la mort de la princesse, quelqu'un a lithographié le trait de cette même gravure. Son visage offre l'expression de la noblesse et de la bonté, et l'ensemble de sa physionomie rappelle d'une manière sensible celle de son bisaïeul Louis XIV (1). Un spéculateur s'est avisé de placer le nom de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans au-dessous de la gravure du portrait de M<sup>me</sup> David, peint par son mari, le célèbre artiste de ce nom; ce portrait est de format in-4.

On a publié : *Journal de la vie de S. A. S. M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, douairière; par E. Delleille, son secrétaire intime, orné du portrait de S. A. (dessiné et gravé par M. Dien), et du fac-simile de son écriture.* Paris, J.-J. Blaise, 1822, in-8. III et 288 pag. Cet ouvrage contient les détails les plus complets et les plus circonstanciés sur la vie de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans. On y trouve des extraits de son testament. Un legs fort remarquable qu'il contient, c'est celui d'une pension de 1,000 fr. au valet de chambre qui fut la cause involontaire de l'accident par lequel fut déterminée sa dernière maladie. « On pourrait savoir un jour, disait-elle, que N\*\*\* est la cause de mon ac-

---

(1) Il n'y avait que deux générations entre M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans et Louis XIV; savoir : le comte de Toulouse, fils légitime du monarque, et le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse. Il y a quatre générations entre Louis XIV et le roi régnant.

cident, et quoique ce soit innocemment, il pourrait peut-être devenir malheureux ; je veux qu'il ait au moins de quoi se mettre à l'abri de la misère. »

## P.

PALLIÈRE (VINCENT - LÉON) naquit à Bordeaux, sur la paroisse de Saint-Severin, le 19 juillet 1787, de Jean Pallière et de Jeanne Potier. Son père, après avoir cultivé avec quelque succès l'art de la gravure, donne encore aujourd'hui des leçons de dessin à Bordeaux. Un des frères de Jean Pallière était peintre ; le frère aîné de Léon Pallière est établi à Rio-Janeiro, avec le titre de premier peintre du roi du Brésil. Léon Pallière, après avoir appris de son père les élémens de l'art, vint à Paris, à l'âge de 15 ans, pour perfectionner un talent dont la nature a doté sa famille ; il s'attacha à l'école de M. Vincent. A 17 ans, il était premier médailliste de l'école. Il obtint le premier prix du torse, en 1809. L'activité avec laquelle il poursuivit ses études, le fit admettre à concourir pour le grand prix, dès l'âge de 21 ans. L'année suivante, il atteignit au second prix. Après ce succès, Léon Pallière laissa passer deux concours sans obtenir aucune palme. Mais, en 1812, il remporta le premier prix, auquel est attaché, comme on sait, le pensionnat de Rome pour cinq ans. Le jeune lauréat n'en avait alors que vingt-cinq.

Léon Pallière, après un voyage à Bordeaux, pendant lequel il fut nommé correspondant de l'Académie des Sciences et arts de cette

ville, se rendit à Rome, pour y poursuivre le cours de ses études. Déjà elles étaient celles d'un maître ; et la capitale des beaux-arts voulut s'orner de quelque une des productions de son pinceau. Il se distingua aussi dans les envois que les élèves de l'Ecole française de Rome transmettent annuellement à l'Académie des beaux-arts de l'Institut, qui obtiennent les honneurs de l'exposition publique, et deviennent l'objet d'un rapport émané de la compagnie illustre, au jugement de laquelle ils sont soumis. Cette lice, ouverte à l'émulation, confirma et grandit la réputation naissante de Léon Pallière. De retour à Paris, le peintre bordelais parut avec éclat à l'exposition de 1819 ; ses tableaux méritèrent les éloges des théoriciens, et fixèrent sur leur auteur, l'attention du gouvernement. Le ministère et de riches amateurs lui demandèrent des tableaux. La carrière de la fortune et celle de la gloire allaient s'ouvrir pour lui, lorsqu'une affection de poitrine, dont il avait senti les premières atteintes à Rome, et que l'excès du travail avait aggravée, le détermina à retourner dans sa ville natale, dans l'espérance d'y retrouver la santé ; mais il n'y trouva que le tombeau. Il expira le 29 décembre 1820, âgé de 33 ans. Un médecin distingué de Bordeaux m'écrivit à son sujet : « Comme tous

les poitrinaires, il avait l'imagination ardente et l'âme passionnée. » Peu de temps avant sa mort, Léon Pallière avait épousé une cousine de M. Picot, l'auteur du joli tableau de *l'Amour et Psyché*; habile elle-même dans l'art du dessin, elle était venue accroître le nombre des artistes de cette famille. La perte de Léon Pallière fut vivement sentie dans la ville de Bordeaux, à laquelle ses talens promettaient quelque honneur. Il a été inhumé au cimetière de la Chartreuse de cette ville. Trois discours furent prononcés à ses obsèques. Celui de M. Lacour, président de l'Académie des Sciences de Bordeaux, est imprimé, par extrait, dans la *Ruche d'Aquitaine*, n° du 31 décembre 1820. On trouve une Notice sur Léon Pallière dans le *Miroir* du 28 avril 1821.

*Liste des tableaux  
de Léon Pallière.*

I. *Maladie d'Antiochus*. Ce tableau a concouru pour le grand prix en 1808. L'auteur n'avait que 21 ans, lorsqu'il le composa. C'est M. Guillemeau qui fut couronné.

II. *Priam aux genoux d'Achille*. Ce tableau est à Bordeaux chez M. Pallière père; il a obtenu le second prix au concours de 1809. M. Langlois obtint la première palme.

III. *La Confiance d'Alexandre en son médecin Philippe*. Demi-nature.

IV. *Rémus et Romulus*. Demi-nature. C'est le moment où leur mère reçoit l'ordre de les exposer sur le Tibre.

V. *Homère dictant ses vers*.

Plus grand que nature. Ce tableau, ainsi que les deux précédents, appartiennent au père de l'auteur. Ils sont de son premier temps.

VI. *Les Prétendants de Pénélope massacrés par Ulysse*. C'est ce tableau qui a remporté le grand prix, en 1812. On convient généralement que ce prix fut l'un des plus remarquables de l'école. Il réunit une belle couleur à une belle exécution. L'esquisse appartient à M. Pallière père.

VII. *Argus tué par Mercure*. Tableau peint à Rome. Le rapporteur de la commission de l'Institut en a fait l'éloge.

VIII. *Prométhée dévoré par un vautour*. Peint à Rome. Ce tableau est remarquable par un beau ton de couleur. Quelques parties, notamment le torse et les pieds, sont d'un travail large, facile et harmonieux. Il est passé dans le commerce.

IX. *La Flagellation du Christ*. Commandé par le roi, et placé à Rome dans l'église de la Trinité-du-Mont. Il valut à l'auteur une médaille d'or et une gratification pécuniaire.

X. *Un Berger en repos*. Grandeur naturelle. (Hauteur, 5 pieds 6 pouces; largeur, 6 pieds 6 pouces). M. Landon en a donné le trait dans son *Salon* de 1819. (T. 1<sup>er</sup>, p. 73, pl. 43.) Voici le jugement qu'il en porte: « Il y a du naturel dans la pose, de la grâce dans les formes, de la vérité et de la fraîcheur dans le coloris. On reconnaît dans les accessoires et dans le paysage, une touche facile et légère. » Ce tableau a d'abord appartenu à M. Laffitte, membre de la Chambre des députés, qui le rendit à l'au-

teur, en échange du n° XIV ci-après. Depuis, le ministre de l'Intérieur en a fait don au Muséum de la ville de Bordeaux, où il est placé.

XI. *Une Nymphé chasseresse sortant du bain.* (Hauteur, 6 pieds 9 pouces; largeur, 5 pieds). M. Landon en a donné le trait dans son *Salon de 1819*. (T. I<sup>er</sup>, p. 35, pl. 19.) « La Nymphé de M. Léon Pallière, dit le critique, obtint les suffrages des artistes par la naïveté et la grâce des contours, ainsi que par la fraîcheur du coloris. » Ce tableau est passé dans le commerce.

XII. *Une Copie du Caravage.* Ce tableau, peint à Rome, appartient au roi.

XIII. *Prédication en plein air.* Petite dimension. Peint à Rome. Exposé au Salon de 1819.

XIV. *Junon empruntant à Vénus sa ceinture.* Exécuté à Paris, et se trouve aujourd'hui dans le cabinet de M. Laffitte, député.

XV. *Saint-Pierre guérissant un boiteux.* (Hauteur, 15 pieds; largeur, 10 pieds.) M. Landon en a donné le trait dans son *Salon de 1809* (T. I<sup>er</sup>, p. 79, pl. 48). Voyez aussi : *Choix des productions de l'art les plus remarquables, exposées au Salon de 1819; par M. Gault de Saint-Germain.* p. 43, n° 1. Le jugement des deux critiques est favorable, avec quelques restrictions, à ce tableau important. Il avait été commandé à l'auteur par M. le préfet de la Seine, et se trouve placé dans l'église de Saint-Severin à Paris.

XVI. *Tobie rendant la vue à son père.* Tableau de grande dimension; figures plus grandes que nature. Donné, par le ministre de l'intérieur, au Muséum de

Bordeaux. C'est peut-être le morceau capital de l'auteur. Voyez *Choix des productions de l'art, etc., exposées au Salon de 1819, par M. Gault de Saint-Germain*, p. 100, n° 3.

Léon Pallière a laissé en outre, 1° trois copies d'après des tableaux de Rubens, et de Paul Véronèse, d'autant plus intéressantes, que les originaux n'appartiennent plus à nos collections françaises; elles sont passées dans le commerce; 2° plusieurs têtes peintes à Rome d'après nature. Les unes appartiennent à M. Pallière père, les autres sont passées dans le commerce; 3° un grand nombre de vues, d'après nature, de sites et de monumens pittoresques de l'Italie, qui attestent au moins, dans leur auteur, une grande facilité; 4° plusieurs dessins exécutés à Rome, d'après les fresques de Raphaël, Jules Romain et Michel-Ange.

Enfin, Léon Pallière a laissé trois grandes compositions ébauchées; savoir :

*Saint-Pierre délivré de prison par un ange.* Ce tableau, commandé par le gouvernement et destiné à l'une des églises de la capitale, doit être terminé par M. Picot, condisciple et allié de Léon Pallière.

*La Translation des reliques des SS. Gervais et Protais.* Esquisse.

*Bélisaire se faisant reconnaître de ses compagnons de gloire et de plaisir.* Ce croquis a été lithographié, avec le n° 73 du *Miroir*.

PERIER (ANTOINE-SCIPION), naquit à Grenoble, le 14 juin 1776, de l'une des familles les plus recom-

mandables du département de l'Isère. Son père avait donné un grand développement au commerce du Dauphiné, par les établissemens qu'il y fonda ; il mourut à Paris en 1801, membre du Corps législatif. Scipion Périer fit ses premières études, sous les Oratoriens, au collège de Lyon ; elles furent interrompues par la suppression des établissemens de ce genre ; mais M. de La Coste, membre de la Congrégation de l'Oratoire, acheva son éducation. Lorsque l'École polytechnique fut fondée, Scipion Périer aspirait à y entrer, il s'en vit privé par une maladie dont il fut affecté, dans l'organe de la vue, et qui, pendant long-temps, le priva de la possibilité de lire et d'écrire. Cette fâcheuse circonstance l'engagea à s'attacher aux branches des connaissances qui ont un besoin moins impérieux du secours des livres, la chimie, la physique, l'anatomie. Un de ses amis (M. Gueneau de Mussy, depuis directeur de l'École normale), écrivait, sous sa dictée, l'analyse des cours qu'ils suivaient ensemble, sous les plus célèbres professeurs de la capitale, et particulièrement sous le célèbre Fourcroy. Il s'était formé un cabinet et un laboratoire, où il se livrait à de nombreuses expériences.

Bientôt s'offrit pour lui l'occasion d'appliquer. Son père lui ayant cédé ses biens de Laval, dans l'Isère, ils s'occupa de traiter, d'une manière mieux entendue, les minerais de fer dont ces montagnes sont remplies. Il essaya, le premier, d'introduire en Dauphiné les forges à la catalane ; à peine âgé de 20 ans, il porta ses usines à un degré remarquable

de perfection et d'activité. En 1801, devenu, avec sa famille, possesseur d'une part considérable dans les mines de houille d'Anzin, il fut appelé au nombre des administrateurs de ce grand établissement, le plus important de ce genre qui existe en France, et qui peut aussi servir de modèle à tous les autres. Il y introduisit d'abord les machines à vapeur, et ce fut le premier exemple donné en France d'un moyen d'exploitation qui a obtenu un si grand développement en Angleterre. Le système des travaux des puits, fosses et galeries souterraines, fut réformé et rédigé de manière à mettre les ouvriers à l'abri des dangers qu'ils couraient jusqu'alors. Une sage organisation imprima l'unité à tous les mouvemens de cette immense exploitation, et porta l'ordre le plus régulier dans ses moindres détails : 4,500 ouvriers mineurs furent embrigadés sous des chefs ; les brigades et demi-brigades distribuées de manière à se relever alternativement dans le travail ; tous les autres ouvriers livrés aux travaux accessoires, tels que charrons, charpentiers, maçons, forgerons, serruriers, etc., furent réunis pour former un village au centre de l'établissement, et pourvoir à tous les besoins. M. Périer ne se borna point là : il fit créer un hôpital destiné à recevoir les ouvriers blessés et malades ; il érigea aussi une école d'enseignement, mutuel pour les enfans de cette nombreuse population.

Scipion Périer forma en son particulier une cristallerie, qu'il considéra plutôt comme un théâtre d'expériences que comme une entreprise commerciale, et

où il fit en effet beaucoup d'essais sur la vitrification. Il devint aussi successivement propriétaire, en commun avec sa maison de commerce, de deux raffineries de sucre, l'une à Choisy, l'autre à Paris; de deux filatures, l'une de coton, et l'autre de laine, à Paris: il en surveillait spécialement la direction; il y appliqua tous les procédés de perfectionnement dont nous sommes redevables aux progrès des connaissances, aux découvertes de la mécanique et de la chimie. Nous l'avons entendu s'étonner de ce que les capitaux versés dans les établissemens d'industrie s'étaient répandus d'une manière surabondante dans la filature de coton; de ce que ce genre de filature avait pris, dans son rapide essor, un développement peut-être exagéré, tandis que la filature de laine, qui se lie à l'une de nos plus anciennes branches de fabrication, et à une richesse indigène, avait été trop négligée; il pensait qu'il y avait une direction très-utile à donner au mouvement des capitaux, pour la prospérité de nos manufactures de draps: ce fut par ce motif qu'il conseilla de transformer en une filature de laine, la filature de coton de la rue des Quatre-Fils, au Marais.

La distillerie de pommes de terre et de fécule, qu'il a formée dans sa maison de Courbevoye, où il a converti en eau-de-vie, il y a quelques années, les farines avariées, rejetées de l'approvisionnement de Paris, réunissait, dans la construction des appareils et la combinaison des procédés, le plus haut degré de simplicité: elle lui servait de délas-

sement lorsqu'il allait à la campagne. A la mort de M. Périer, membre de l'Académie royale des Sciences, Scipion Périer fit l'acquisition du vaste établissement que les deux frères Périer avaient créé à Chaillot. De grands obstacles ont jusqu'à ce jour contrarié en France les efforts tentés pour la construction des machines à vapeur: on suppose que la qualité de nos fontes y est moins favorable que celle des fontes anglaises; nous manquons aussi d'ouvriers exercés par une longue pratique. Scipion Périer ne négligea rien pour rendre aux fonderies de Chaillot une nouvelle activité, pour en améliorer les produits, pour triompher des difficultés nombreuses qu'offrent ces immenses constructions. Peu d'hommes étaient plus capables d'en triompher en effet; mais il n'avait commencé que depuis quelques années, il lui en fallait plusieurs encore pour atteindre à son but et achever son ouvrage. Il s'occupa beaucoup aussi de l'introduction en France de l'éclairage par le gaz hydrogène; il fut l'un des promoteurs de la société qui se forma, il y a quelques années, par souscription, pour essayer en grand ce procédé.

Quels que fussent les travaux qui l'absorbaient à Paris, sa pensée et ses affections se reportaient fréquemment vers les lieux qui l'avaient vu naître; il ne voulait rester étranger à rien de ce qui s'y faisait d'honorable et d'utile, lorsqu'il pouvait y concourir par ses conseils et par ses sacrifices. C'est avec lui que M. Cretet, alors directeur-général des ponts-et-chaussées, combina le premier projet pour le dessèchement des

marais de Bourgoïn, desséchement qui a été depuis entièrement exécuté et auquel ont puissamment contribué le zèle et la persévérance de M. le baron Fourier, alors préfet du département. Il se plut à contribuer à la belle opération par laquelle M. Augustin Périer, son frère aîné, a vivifié le canton du bourg d'Oisan, en y introduisant le tissage des toiles, animant ainsi l'agriculture de ces montagnes, par les profits de l'industrie manufacturière. Il fut l'un des premiers souscripteurs de la Société d'encouragement. Nommé dès la première formation, membre du comité des arts chimiques, il y fut continué sans interruption pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis la naissance de la Société. La juste réputation que lui avaient acquise ses connaissances sur l'application de la chimie et de la mécanique aux arts, le fit appeler, comme membre honoraire, au Comité consultatif des arts et manufactures près le ministère de l'Intérieur ; il siégea aussi dans le jury des deux premières expositions des produits de l'industrie, en 1802 et 1806. Il fut appelé au Conseil général des manufactures, au moment où il fut institué. Il accueillait avec empressement les fabricans qui s'adressaient à lui, les assistait de ses observations, de ses conseils, leur rendait tous les services qui dépendaient de lui ; il trouva un moyen fréquent de leur être utile par la maison de banque qu'il avait fondée depuis vingt ans à Paris, avec M. Casimir Périer, son frère. Grand propriétaire par son patrimoine, par diverses acquisitions, il se

livrait spécialement, dans la maison de commerce dont il était un des chefs, aux affaires qui concernaient le mouvement des établissemens industriels qui en dépendaient ; ceux qui l'ont entendu à la Chambre du commerce de Paris, dont il fut membre plusieurs fois, aux divers Conseils généraux des manufactures et du commerce, étaient frappés de la fécondité des vues qu'il répandait sur les questions qui étaient discutées, de la facilité, de la clarté, de la force de logique, et même de l'élégance naturelle avec laquelle il développait les saines doctrines : car il avait pour la parole un talent peu ordinaire ; c'était surtout dans ce qui intéressait la cause de la liberté du commerce et de l'industrie, qu'il déployait une éloquence entraînante.

Scipion Périer fut l'un des fondateurs et des administrateurs de la Compagnie royale d'assurances, la première de celles qui se sont formées à Paris. Le suffrage du commerce avait porté Scipion Périer au nombre des régens de la Banque de France, dont il fut l'un des fondateurs. Il avait fait, vers la fin de l'année, un voyage en Angleterre, et y avait porté cette sagacité, cet esprit d'observation qui lui étaient propres. Il s'occupait également avec un vif intérêt, au moment où il est tombé malade, du projet de former une grande société par actions, pour accélérer et achever en France la construction des canaux, d'après les bases du rapport dernièrement publié par M. Becquey, directeur général des ponts-et-chaussées. A l'époque de la Restauration, Sci-



pion Périer reçut la décoration de la Légion - d'Honneur , comme étant un des négocians les plus distingués de la capitale. Excellent citoyen, ils'associait avec chaleur à tous les grands intérêts de la prospérité et de l'indépendance nationales ; il réunissait dans un haut degré deux sentimens , qui , lorsqu'ils sont vrais , sont en effet inséparables , le respect pour l'ordre et l'amour de la liberté : la modération était le caractère de sa manière de penser en toutes choses ; mais quoiqu'il aimât la discussion , qu'il y portât un talent remarquable et une sorte d'élan de conviction , jamais il n'y mêla aucune amertume , aucun désir de dominer ; jamais elle ne refroidit ses liaisons , avec ceux même contre lesquels il avait lutté avec plus d'ardeur.

Scipion Périer était sincèrement religieux : il n'était point du nombre de ceux qui parlent beaucoup de la religion dans le monde , et qui l'oublent chez eux ; mais il pratiquait en silence et sans l'ombre d'affectation , en cela , comme en tout le reste , les devoirs les plus austères ; il suivait la religion pour son propre usage , s'entretenant par elle dans la plus haute et plus pure moralité , plein d'ailleurs pour les autres de cette tolérance douce , de cette indulgence modeste qui appartiennent aussi à l'essence de la religion , puisqu'elles sont une émanation de la charité. Sa bienfaisance ne se bornait pas à sa libéralité , genre d'assistance facile à la richesse ; il lui fallait un autre aliment ; il fut l'un des fondateurs de la Caisse d'épargne et de prévoyance ; il ne se formait presque aucun établissement

d'humanité dont il ne fût , comme naturellement , l'un des auteurs. Il siégeait dans divers bureaux et comités charitables. La maison d'éducation de l'Abbaye-aux-Bois a été restaurée en grande partie par ses directions. Cet homme respectable est décédé le 2 avril 1821.

(Extrait de l'*Eloge de M. Scipion Périer* , par M. DEGÉRANDE , prononcé dans la séance publique de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale , et imprimé dans le bulletin de cette Société. — Paris , Mme Huzard , in-4 de 10 pag. )

PERRIER (MARIE-VICTORINE , née PATRAS) , morte à Paris au mois d'avril 1821 , a composé une petite comédie en un acte et en vers , jouée avec succès à la Porte-Saint-Martin , en 1820. On a encore d'elle , des *chansons* et *poésies fugitives* , publiées dans divers recueils , entre autres dans le *Petit Magasin des Dames*. On dit qu'elle a laissé en manuscrit plusieurs comédies en un acte. Mme Perrier a publié :

I. *Récréations d'une bonne mère avec ses filles* , ou *Instructions morales sur chaque mois de l'année* , à l'usage des jeunes demoiselles. 1804 , in-12.

II. *Adresse de Marie Victorine aux Français*. Lyon , Pelzin , 1815 , in-8 , une feuille et demie. — Signée , *veuve Perrier , née Patras*.

PUJOULX (JEAN-BAPTISTE) , né à Saint-Macaire en Guienne (Gironde) , en 1762 , a écrit sur la théorie des arts , et dans plusieurs genres de littérature légère. Il composa aussi , dans les dernières années de sa vie , des livres élé-

mentaires sur quelques parties des sciences naturelles. Aucun des ouvrages de cet écrivain trop fécond n'a obtenu de succès durable. Il est mort à Paris le 17 avril 1821.

*Liste des ouvrages  
de J.-B. Pujoulx.*

I. *Momus au Salon*, comédie critique en vers et en vaudevilles, suivie de notes critiques. 1783, in-8, 70 pages.

II. *Le Songe*, ou *la Conversation à laquelle on ne s'attend pas*, scène critique; la scène est au Salon de 1783. Rome (*Paris*), 1783, in-8 de 35 pages.

III. *Les Caprices de Proserpine*, ou *les Enfers à la moderne*, pièce épisodi-comique, en un acte et en vers; représentée sur le théâtre des Variétés-amusantes, le 1<sup>er</sup> juin 1784. Paris, Cailleau, 1784, in-8. Réimprimée dans la *Petite Bibliothèque des Théâtres*.

IV. *Figaro au Salon de peinture*, pièce épisodi-critique en prose, mêlée de vaudevilles. Paris, Bailly, 1785, in-8 de 24 pag. Anonyme,

V. *Les Grandes Prophéties du grand Nostradamus, sur le grand Salon de peinture*, en vers et en prose. 1787, in-8.

VI. *Les Dangers de l'Absence*, ou *le Souper de famille*, comédie en deux actes et en prose. 1789, in-8.

Jouée sur le théâtre Italien le 2 novembre 1788; reprise le 18 thermidor an VI, sur le théâtre Favart, et imprimée la même année, sous ce titre : *le Rendez-vous supposé*, ou *le Souper de famille*; in-8.

VII. *Encore des Savoyards*, ou *l'Ecole des parvenus*, comédie en

trois actes et en prose, faisant suite aux *Petits Savoyards* (de Marsolier).

Jouée sur le théâtre Italien le 25 septembre 1789, en deux actes. Cette pièce, mise en un acte et en prose, fut représentée sur le même théâtre, le 3 février 1792, sous le titre de : *l'Ecole des Parvenus*, ou *la Suite des deux petits Savoyards*. Imprimée dans cette dernière forme seulement. An VI, in-8.

VIII. *Amélie*, ou *le Couvent*; comédie en deux actes et en prose.

Jouée le 28 février 1791, au théâtre Feydeau; non imprimée.

IX. *Mirabeau à son lit de mort*; comédie en un acte et en prose.

Jouée le 24 mai 1791 sur le théâtre Feydeau; non imprimée. On trouve une notice sur cette pièce singulière, dans le *Moniteur* du 27 mai 1791. Les principaux personnages sont, outre Mirabeau, MM. de Talleyrand-Périgord, de Lamarck, Frochot, Cabanis, Petit, etc.

X. *La veuve de Calas à Paris*, ou *le Triomphe de Voltaire*; pièce en un acte et en prose. 1791, in-8.

Jouée sur le théâtre Italien le 31 juillet 1791: mise en opéra et reprise le 2 prairial an VIII, sous le titre de : *Une matinée de Voltaire*. On a remarqué qu'il devait être assez drôle d'entendre Voltaire chanter une ariette de bravoure.

XI. *L'Ecole des Parvenus*. (Voyez le n. VII, ci-dessus.)

XII. *Cadichon*, ou *les Bohémiennes*.

Jouée sur le théâtre Feydeau le 12 mars 1792; imprimée en 1795-an III, in-8.

XIII. *Philippe, ou les Dangers de l'ivresse*; comédie en un acte et en prose.

Jouée sur le théâtre de la République le 25 prairial an II (13 juin 1794); imprimée en l'an II, in-8.

XIV. *Les Montagnards, ou l'Ecole de la bienfaisance*; comédie mêlée de vaudevilles, in-8.

Jouée sur le théâtre Feydeau le 16 fructidor an II (2 septembre 1794), au bénéfice des blessés et des veuves et orphelins des personnes mortes dans l'explosion du 14.

XV. *Les Modernes enrichis*, comédie en trois actes et en vers libres. An VI-1798, in-8.

Jouée sur le théâtre de la République le 26 frimaire an VI (16 décembre 1797), in-8.

XVI. *La Rencontre en voyage*, comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes. 1798, in-8.

Jouée sur le théâtre Feydeau le 9 floréal an VI.

XVII. *Les Noms supposés*, opéra-comique en deux actes.

Joué sur le théâtre Feydeau le 21 frimaire an VII; non imprimé.

XVIII. *Le Voisinage*, opéra.

Joué sur le théâtre Favart le 4 pluviose an VIII; non imprimé. La musique était de cinq auteurs: MM. Quinebeau, Debua, Dugazon fils, Bertoud et Pradère.

XIX. *Une matinée de Voltaire*, opéra en un acte; non imprimé. (Voyez n. X. ci-dessus.)

XX. *Le Livre du second âge, ou Instructions amusantes sur l'histoire naturelle des animaux*. An IX (1800), in-8 de 164 pages; (anonyme.) — Seconde édition, an IX (1801), in-8 de 200 pages. — Troisième édition, 1803, in-8.

*Les Tablettes biographiques des écrivains français* (seconde partie, pag. 124) annoncèrent que la quatrième édition était sous presse; cette quatrième édition n'a pas encore paru. — Trad. endanois, par Boek. Copenhague, 1804, in-8.

XXI. *Paris à la fin du dix-huitième siècle, ou Esquisse historique et morale des monumens et des ruines de cette capitale, de l'état des sciences, des arts et de l'industrie à cette époque, ainsi que des mœurs et des ridicules de ses habitans*. 1800, in-8. — Deuxième édition, 1801, in-8. — Trad. en allemand sur la première édition. Leipzig, 1801, in-8.

XXII. *L'Anti-Célibataire, ou les Mariages*, comédie en trois actes et en vers. 1803, in-8.

Jouée sur le théâtre de Louvois le 1<sup>er</sup> nivose an XI.

XXIII. (Avec Dupont.) Une édition du *Maître italien, ou la Grammaire française et italienne par Vénéroni*, suivi d'un *Vocabulaire français-italien, plus étendu que tous ceux qui ont paru jusqu'à présent*. 1803, in-8.

XXIV. *Promenades au Jardin des Plantes, à la Ménagerie et dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle*. 1804, 2 vol. in-18.

XXV. *Le Naturaliste du second âge*, ouvrage destiné à servir de suite et de complément au *Livre du second âge*. 1805, in-8. — Trad. en polonais.

XXVI. *Leçons de physique à l'Ecole polytechnique, sur les propriétés générales des corps, précédées d'une introduction*. 1805, in-8.

XXVII. L'édition des *OEuvres*

*choisies d'Alexis Piron*, précédées d'une Notice historique sur la vie et les écrits de cet auteur. Paris, Guillaume, 1806, 3 vol. in-18.

L'avertissement et la Notice sur Piron sont de Pujoulx.

XXVIII. La première édition des *Nouveaux Mélanges de poésie et de littérature*, par Florian, ouvrage posthume. 1806, in-18.

XXIX. La première édition de *la Jeunesse de Florian*, ou *les Mémoires d'un jeune Espagnol*. 1807, in-18.

XXX. *La Botanique des jeunes gens*. 1810, 2 vol. in-8.

XXXI. *Promenade au Marché aux fleurs*, ou *la Botanique du second âge*. 1811, in-12.

XXXII. *L'Astrologue parisien*, ou *le Nouveau Mathieu Laënsberg*, etc., pour l'année 1812. Paris, veuve Lepetit, in-12. (Ce volume a eu une seconde édition.)

*L'Astrologue parisien* paraît chaque année; les volumes pour 1813, 1814, 1815, 1816 et 1817 sont de Pujoulx. Le volume de 1817 contient une petite comédie intitulée : *Monsieur Leplat*. Les six volumes faits par Pujoulx portent sur le frontispice : *Par A. B. C. D...*, etc.; le continuateur a pris les lettres *V. X. Y. Z.*

XXXIII. *Minéralogie à l'usage des gens du monde*. 1813, in-8.

XXXIV. *Louis XVI peint par lui-même*, ou *Correspondance et*

*autres écrits de ce monarque*, précédés d'une notice sur la vie de ce prince, avec des notes historiques sur sa correspondance. 1817, in-8.

Lorsqu'il composa cet ouvrage, M. Pujoulx croyait authentique la *Correspondance* apocryphe de *Louis XVI*, sur laquelle M. Beuchot a donné quelques détails dans le *Journal de la librairie*; 1818, pages 350 et 400, et 1819, page 374.

Pujoulx a travaillé au *Journal de la littérature française et étrangère* qui s'imprimait à Deux-Ponts, à la *Gazette de France*, au *Journal de Paris*, au *Journal de l'Empire*.

Il était l'un des auteurs de la *Biographie universelle*; il y a fourni des articles de troubadours et de musiciens, entre autres ceux de *Cimarosa* et de *Grétry*.

Il s'était chargé de plusieurs parties de l'*Encyclopédie des Dames*; savoir : *L'Astronomie*, ou *Physique céleste, et théorie de la terre*, 1 vol. in-8. — *Physique*, 2 volumes. — *Chimie*, 1 volume. — *Histoire naturelle des minéraux*, 1 volume. — *Musique*, 1 volume.

M. Pujoulx possédait quelques manuscrits inédits de Florian; ils sont, lors de la vente de ses livres, tombés en bonnes mains.

(Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot, année 1821, p. 593.)

## Q.

QUÉNON (J...), professeur de seconde au collège de Louis-le-Grand, est auteur d'un *Diction-*

*naire grec-français* adopté par l'Université. Paris, 1807, 2 vol. in-8. Il fut aidé dans ce travail

par M. Thory, premier employé à la bibliothèque du roi, et parent du dernier Capperonnier (voyez l'*Annuaire nécrologique* de 1820, pag. 48). M. Quénon est mort le 23 juillet 1821, âgé de 54 ans. Il a laissé des matériaux pour un *Dictionnaire français-grec*, dont il s'occupait depuis plusieurs années.

**QUINETTE (NICOLAS - MARIE)**, fils d'un avocat au parlement de Paris, naquit en cette ville, au mois de septembre 1762. Il se destinait au barreau, lorsque la révolution éclata. Nommé administrateur du département de l'Aisne, en 1790, il présida, en février 1792, l'Assemblée électorale de ce département, par lequel il fut élu député à l'Assemblée législative. Il y vota habituellement avec le parti démocratique, qui siégeait au côté gauche de l'Assemblée.

Le 7 février 1792, Quinette monta pour la première fois à la tribune pour provoquer le séquestre des biens des émigrés, ce qui fut décrété le même jour, à la presque unanimité; le 10 mars, il parla en faveur de la proposition de Lamarque, qui avait demandé que le décret ordonnant le séquestre de ces biens ne fût pas soumis à la sanction royale. Le 29 mai, il appuya le décret d'accusation contre le duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, qui fut rendu dans la même séance. Après le renvoi des ministres Clavière et Roland, Quinette fit décréter, le 13 juin, qu'ils emportaient l'estime et les regrets de la nation; le 21, il chercha à contester l'exactitude

du récit des désordres de la veille, et attaqua, le 2 juillet, une adresse des administrateurs du département de l'Aisne contre les événemens du 20 juin. Le 13 juillet, il fut du nombre des membres de l'Assemblée législative qui votèrent pour la levée de la suspension de Rœderer, procureur-général-syndic de la commune de Paris, et du maire Pétion, prononcée par le roi, à l'occasion de leur conduite pendant la journée du 20; mais, le 13, il fit prononcer l'ajournement provisoire de la discussion sur la mise en accusation de M. de La Fayette.

Après la révolution du 10 août, Quinette fut nommé membre de la commission extraordinaire chargée de diriger le gouvernement de cette commission, que l'hôtel de la Chancellerie serait réservé pour l'habitation du roi et de sa famille, mais sous la surveillance d'une garde à la disposition du maire de Paris, et que jusqu'à la réunion de la Convention, il serait accordé une somme de 500,000 fr. payables par semaine, pour la dépense de la famille royale, dispositions dont l'exécution fut entravée par le mauvais esprit de la commune, à qui le soin en était confié. Le 17 août, Quinette fut envoyé, avec ses collègues Isnard et Baudin (des Ardennes), à l'armée campée près de Sedan, et qui, placée sous les ordres de M. de La Fayette, hésitait à reconnaître la révolution du 10. Après avoir réussi dans sa mission, il fit, à son retour, prononcer la levée de la suspension des administrateurs des Ardennes.

Élu député de l'Aisne à la Convention nationale, Quinette y prit la parole le premier jour de ses séances, à l'occasion de la grande question de l'établissement de la République, et, bien qu'à cette époque, son opinion démocratique fût très-prononcée, il fut d'avis que c'était au peuple à se prononcer directement sur la forme de gouvernement. C'est Quinette qui, dans la séance du 6 décembre, fit adopter l'ordre de discussion suivi pour le jugement de Louis XVI. Le 15, il voulut faire déterminer des limites dans lesquelles les défenseurs de Louis seraient tenus de se renfermer, ce qui fut repoussé. Le 14 janvier 1793, il se prononça contre l'appel au peuple par la raison, dit-il, que le peuple ne pouvait exercer le pouvoir judiciaire, et que les assemblées primaires avaient, selon lui, investi les députés à la Convention du pouvoir de prononcer sur l'accusation résultante des événemens antérieurs à sa convocation. Le 15, il se réunit aux 692 membres (sur 745, dont 26 absens), qui déclarèrent la culpabilité de Louis. Enfin il prononça la peine de mort, et vota contre le sursis, en prenant l'engagement de traiter avec la même sévérité tous ceux qui usurperaient les droits du peuple.

Le 11 mars, Quinette combattit la proposition de choisir les ministres dans l'Assemblée, mais il proposa, le 22, l'établissement d'un comité de sûreté générale, qui reproduisait en effet la même chose sous un autre nom. Le 26, il fut élu membre du premier comité de salut public; le 30, il fut du nombre des cinq commissaires

envoyés, avec le ministre Beurnouville, pour aller arrêter, au milieu de son armée, le général Dumouriez, qui refusait de reconnaître l'autorité de la Convention. Loin de réussir dans leur mission, les commissaires furent arrêtés par Dumouriez, qui les livra, le 1<sup>er</sup> avril, au général de l'armée autrichienne, le prince de Saxe-Cobourg. Dans la longue conférence qui précéda ce coup audacieux, Quinette s'offrit, avec son collègue Lamarque, comme garant personnel contre les mesures violentes et illégales que Dumouriez appréhendait, en se rendant à la barre de la Convention. Tombé entre les mains des Autrichiens, Quinette subit, en diverses prisons, une captivité de 33 mois, dont 29 à Spielberg en Moravie, sans sortir de la même chambre. Enfin, le 25 décembre 1795, en vertu d'un décret du 12 messidor an III (30 juin de la même année), Quinette et ses compagnons de détention furent échangés contre Madame, duchesse d'Angoulême, entre les mains de M. Barthélemy, alors ambassadeur de la République française à Bâle. Un décret du 2 fructidor les avait compris de droit dans les deux tiers de la Convention, qui devaient faire partie du nouveau corps législatif. Le 12 nivose an IV, Quinette entra, avec quatre de ses compagnons de détention, au Conseil des cinq-cents, pour y occuper la place qui leur avait été réservée. L'assemblée déclara qu'ils avaient dignement rempli leur mission, et Treilhارد, son président, leur donna l'accolade solennelle. C'est Quinette qui se chargea de rendre compte au Conseil de l'histoire de leur captivité, et la séance

du 26 nivose (16 janvier 1796) fut consacrée tout entière à en écouter le récit, qui fut envoyé aux départemens et aux armées.

Le 3 pluviôse an IV (23 janvier 1796), le bureau du Conseil des cinq-cents fut entièrement composé par les cinq députés nouvellement rendus à la liberté. Quinette fut un des secrétaires; il fut élu président le 1<sup>er</sup> frimaire an V (21 novembre 1796). Ses opinions et ses votes dans le Conseil des cinq-cents furent dictés par la justice et la modération. Il proposa, le 19 brumaire (11 novembre), de demander au Directoire l'état général et détaillé des enfans d'émigrés, afin de leur faire donner des secours. Le 1<sup>er</sup> prairial an V (10 mai 1797), Quinette sortit du Conseil des cinq-cents; il se retira dans son département, où il ne tarda pas à être élu un des administrateurs. Après le 18 fructidor, il fut nommé membre de la régie de l'enregistrement et des domaines. A la suite de la révolution directoriale du 30 prairial an VII (18 juin 1799), le porte-feuille de l'Intérieur lui fut confié. Sieyes venait d'entrer au Directoire; Cambacérès, Talleyrand, Bernadotte et Fouché occupaient les divers ministères; une puissante coterie complottait le 18 brumaire. Quinette, fidèle à la constitution qui régissait son pays, ne s'occupa que du soin de la faire observer, et les journaux de la coterie le dépeignirent comme un adepte du jacobinisme. C'est qu'il donnait beaucoup d'attention aux manifestations extérieures de l'esprit républicain, qui pourtant eût jeté de plus profondes racines par le rétablisse-

ment parfait de l'ordre, et par une stricte observation des règles de la justice. Or, en suivant les traces du ministère de Quinette, que les journaux du temps nous ont conservées, nous retrouvons des actes d'opinion bien plus que des actes d'administration, tels que ceux qui avaient souvent signalé le ministère de son prédécesseur, M. François (de Neuf-Château). Quinette envoya à la commune de Toulouse un tableau de M. Vincent, représentant Guillaume Tell renversant la barque du tyran Gesler, comme un témoignage de la satisfaction du Directoire, pour la conduite civique de cette commune durant tout le cours de la révolution, et spécialement du zèle que les autorités et les habitans avaient apporté à comprimer l'insurrection qui, vers cette époque, éclata dans les environs. Il écrivit une circulaire aux administrations centrales, dans laquelle il les invitait à rechercher et à faire cesser les causes locales de l'altération de l'esprit public. Il publia un programme pour la fête anniversaire du 10 août, et une circulaire pour celle du 21 septembre, en mémoire de la fondation de la République. Le 18 brumaire le surprit au milieu de ces travaux de bureau, et le premier Consul se hâta de lui donner un successeur: ce fut M. de Laplace. Quinette fut nommé préfet de la Somme.

Il parut, dans ces nouvelles fonctions, pénétré de l'esprit du nouveau gouvernement. Il sut lui rallier les adversaires de la révolution, sans repousser ceux qui s'étaient montrés ses partisans. Long-temps les habitans d'A-

miens se sont plu à rendre justice à sa modération, à son esprit conciliant, à son impartialité, à son application aux affaires. Le collège électoral du département l'élut candidat au Sénat. Mais, par une fatalité commune à la plupart des hommes de la révolution qui s'engagèrent au service du gouvernement impérial, Quinette, en adoptant toutes les idées sociales que ce nouveau gouvernement remit en valeur, ne sut pas mieux que d'autres les séparer de tant de traditions déraisonnables ou abusives qu'il mit une ardeur déplorable à restaurer. La ville d'Amiens était dans l'usage, avant la révolution, d'envoyer des cygnes en présent aux rois de France, à l'occasion de leur sacre. Quinette s'avisait de renouveler cet usage, à l'occasion du couronnement de Bonaparte, et c'est à ce trait de courtisan que l'on doit les cygnes que nous voyons encore dans les bassins des Tuileries. Assurément ce don était en soi fort innocent, mais l'empressement qu'il manifestait contrastait étrangement avec les précédens de la vie politique de Quinette. L'expérience a trop démontré, d'ailleurs, que c'est avec la restauration de ces niaiseries qu'on prétend arriver à celle de l'ancien régime, et cela, comme on l'a dit avec une piquante naïveté, *sans nous faire grâce d'un abus*. A l'époque de l'institution des majorats, Quinette fut créé baron de Rochemont, titre affecté à une terre qu'il possédait aux environs de Soissons.

Après avoir administré pendant dix ans le département de la Somme, Quinette fut appelé,

le 5 octobre 1810, au Conseil d'État, section de l'intérieur, et chargé immédiatement de la direction générale de la comptabilité des communes et des hospices. Il se livra avec beaucoup d'activité à ce nouveau travail, et, au bout de trois semaines, il eut dressé le tableau de la comptabilité des grandes villes de l'Empire, et le résumé, dans le même ordre et par département, des budgets de toutes les communes. Le 11 avril 1814, Quinette donna son adhésion à la déchéance de Napoléon, et se retira dans sa terre de Rochemont, où il se trouvait à l'époque du 20 mars 1815. Il se rendit à Paris le 26, entra au Conseil d'État et fut nommé commissaire extraordinaire dans les départemens de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme, pour y reconstituer le pouvoir impérial. Il remplit cette mission avec sagesse et modération. A son retour, il fut nommé membre de la Chambre des pairs; il n'y parla qu'une seule fois pour faire adopter une résolution prise, sur la motion de M. de La Fayette, dans la Chambre des représentans; elle avait pour objet de faire décréter la permanence des Chambres, de faire déclarer traitres à la patrie et punissables comme tels, ceux qui tenteraient de les dissoudre, et de faire prendre les armes à toutes les gardes nationales du royaume. Les étrangers s'avançaient alors sur la capitale. Après la déchéance de Bonaparte, Quinette fut élu, par la Chambre des pairs, membre de la commission de gouvernement, qui conserva le pouvoir exécutif jusqu'au 8 juillet. Il paraît qu'il fut élevé à ce poste par l'influen-



ce de Fouché, et qu'il était entré dans les vues de cet homme d'État.

Après la seconde restauration, Quinette se trouvant proscrit, comme votant, par la loi d'amnistie, s'embarqua au Hâvre, le 2 février 1816, pour les États-Unis. Il parcourut les principaux

États de l'Union, et résida deux ans à New-York. Au bout de ce temps, il revint en Europe par Liverpool, traversa l'Angleterre, et se fixa définitivement à Bruxelles. Il s'y occupait de l'éducation de ses trois fils, lorsque la mort est venu le frapper, le 14 juin 1821.

## R.

RAPP (JEAN), comte et pair de France, général de cavalerie, naquit à Colmar le 27 avril 1771. Il avait à peine terminé ses études qu'il entra au service, le 1<sup>er</sup> mai 1788, dans le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval : à 21 ans il fut nommé lieutenant sur le champ de bataille, où il avait été blessé. Le général Desaix l'ayant vu charger, à la tête d'une centaine de chasseurs, un régiment entier de hussards autrichiens, se l'attacha comme aide-de-camp. Rapp fit auprès de lui les campagnes de la révolution, en Allemagne et en Egypte. Il passa dans cette contrée avec le grade de capitaine, et obtint successivement celui de chef d'escadron à Sediman, où il enleva, à la tête de 200 soldats, le reste de l'artillerie des Turcs ; et celui de colonel à Samanhaut, sous les ruines de Thèbes. Il fut grièvement blessé à cette dernière affaire, et cité avec distinction dans les relations du général en chef Bonaparte. Après la mort de Desaix à Marengo, Bonaparte, auquel il vint en porter la nouvelle, le retint auprès de lui pour son aide-de-camp, et quelque temps après il lui donna le commande-

ment d'un corps de sa garde. Chargé, en 1802, d'annoncer aux Suisses l'intervention de la France dans leurs troubles civils, Rapp somma le général Bachmann et les insurgés de Berne de suspendre les hostilités, en leur annonçant que sa sommation, si elle était inefficace, serait appuyée par l'entrée des troupes françaises ; peu de jours après, il fit évacuer Fribourg, qui avait été enlevé durant l'armistice ; il força la Diète de Schwitz à s'expliquer catégoriquement sur ses propositions, et obtint bientôt qu'elle accéderait à la médiation. Le Sénat de Berne, alors imitateur servile, mais du moins plus excusable, des complaisances du Sénat français, s'empessa d'envoyer une députation au général Rapp, pour le remercier d'une intervention qui anéantissait l'indépendance helvétique, en l'asservissant à l'influence de Bonaparte. En novembre, le général Rapp se rendit à Coire, dont il cita devant lui le petit Conseil, et força la municipalité à se dissoudre. De retour à Paris, il accompagna le premier Consul dans son voyage de la Belgique, en 1803, et partit de-là, avec la

mission d'inspecter les bords de l'Elbe et d'y établir des redoutes. Lors de la création de la Légion d'Honneur, le général Rapp en fut nommé commandant. Il épousa, au mois d'avril 1805, Mlle Vanderberg, fille d'un munitionnaire général, avec laquelle il a divorcé depuis ; le mois suivant, il fut élu candidat au Sénat, par le collège électoral du Haut-Rhin. Il accompagna Napoléon en Allemagne, lors de la reprise des hostilités contre l'Autriche, et se distingua par une valeur brillante à la bataille d'Austerlitz. A la tête de deux escadrons des chasseurs et des mamluks de la garde impériale, il ordonna, très-à-propos, une charge audacieuse contre la garde impériale russe, et la mit en déroute. Il fit prisonnier, de sa propre main, le prince Repnin, et fut à cette occasion promu au grade de général de division, le 24 décembre. Sa conduite à Austerlitz lui valut l'honneur de figurer parmi les principaux personnages du célèbre tableau de Gérard, qui représente cette bataille. Employé, en 1806 et 1807, dans les campagnes de Prusse et de Pologne, il entra un des premiers à Weimar, à la tête de quelques chasseurs ; à Naziesk, où il commandait en chef un corps de cavalerie, il mit en déroute celui de l'armée russe qui lui était opposé. Il se signala, le 29 décembre, au combat de Golymin, où il eut un bras cassé, en chargeant des carrés russes à la tête de sa cavalerie qui ne pouvait aller qu'au pas, les chevaux ayant de la bone jusqu'au poitrail. Le 2 juin 1807, il fut installé, après le départ du maréchal Le-

febvre, qui venait de prendre la place, dans le poste de gouverneur-général de Dantzig, et ne le quitta qu'au mois d'août 1809, pour aller faire la campagne d'Autriche. Il reçut alors, de la part des habitans, le don d'une épée magnifique.

Il continua à se distinguer dans cette nouvelle campagne. Des forces considérables, conduites par le prince Charles, s'avançaient pour emporter le village d'Essling. Le général Rapp, envoyé sur ce point, pour y soutenir et faciliter la retraite des troupes aux ordres du général Mouton, avec l'injonction expresse de ne point attaquer, ayant reconnu l'importance de ce poste, et que de sa conservation dépendait le succès de la journée, se décida à prendre l'offensive. Le général Mouton approuvant son dessein, ils marchèrent de concert aux Autrichiens qui furent culbutés : cette mesure audacieuse dégagea la gauche de l'armée, et contribua beaucoup au gain de la bataille. Pendant la campagne de 1812, Rapp eut sous ses ordres la division hollandaise du général Daendels ; il fut blessé quatre fois à la bataille de la Moskowa ; quoiqu'il ne fût pas remis de ses blessures, il voulut combattre encore le 27 octobre, à la journée de Malojaroslavetz, où il eut un cheval tué sous lui. Il défendit, avec le maréchal Ney, le passage de la Berezina ; et toute l'artillerie française qui se trouvait compromise sur ce point, fut sauvée par leurs efforts. Dans cette affaire, il fut encore atteint d'une balle à la tête. C'était sa vingt-deuxième blessure. A la suite de cette retraite, le

général Rapp se jeta dans la place de Dantzig, où il réunit 30,000 hommes de garnison sous ses ordres. Il ne tarda pas à être bloqué par les Russes; et durant une année environ, qu'il resta sans communication avec la France, et entouré d'ennemis, il développa, pour la défense de Dantzig, toutes les ressources du génie et du courage, d'ailleurs parfaitement secondé par une garnison composée d'excellentes troupes, par l'habileté du général du génie Grandjean, et par la bravoure extraordinaire du chef d'escadron Chambure, et de la compagnie franche qu'il avait formée. Dans l'espoir de faire de Dantzig un boulevard inexpugnable, on avait donné à ses fortifications un développement très-étendu; mais les travaux que nécessitait ce nouveau système de fortification n'étaient pas encore achevés, lorsque la place fut investie et attaquée par mer et par terre. Cette circonstance rendit les premiers momens de la défense plus difficiles. Bientôt après, la place se trouvant fermée, de nouveaux boulevards s'élevèrent à une distance telle, que la défense prit un caractère de guerre extérieure. Sous ce rapport la défense de Dantzig peut être comparée à celle de Gênes par Masséna, et elles ont mérité toutes deux de devenir des modèles de cette partie de l'art de la guerre. Obligé enfin de capituler faute de vivres, et après avoir perdu par la maladie les deux tiers de sa garnison, le général Rapp fut conduit prisonnier à Kiow en Russie. Le siège de Dantzig est l'époque capitale

de la vie du général Rapp; l'histoire en conservera le souvenir, avec le nom de ce vaillant capitaine (1).

Ce fut à Kiow que le général Rapp apprit les événemens de la Restauration. Le 4 juin 1814, il envoya son adhésion aux actes du Sénat qui expulsaient Napoléon du trône de France, et y rappelaient les Bourbons. Il arriva à Paris au mois de juillet suivant, et y fut accueilli avec distinction par Louis XVIII qui lui donna la croix de Saint-Louis, comme aux autres généraux, et le grand cordon de la Légion d'Honneur, le 23 de ce même mois (2). En mars 1815, le général Rapp fut chargé par le gouvernement royal du commandement du 1<sup>er</sup> corps d'armée, destiné à arrêter les progrès de Napoléon. Mais tous les moyens de résistance ayant été neutralisés, par la défection générale de l'armée et par la rapidité de la marche de Bonaparte, le général Rapp

---

(1) On a publié : *Relation du siège de Dantzig en 1813, par le dixième corps de l'armée française; par P.-H. d'Artois, capitaine du génie.* Paris, Anselin et Pochard, 1820, in-8. Un officier russe a publié : *Apperçu des opérations des armées alliées devant Dantzig, en 1813, avec un plan de cette ville et de ses environs.* Leipzig, 1821. Le premier ouvrage rend compte de la défense, le second de l'attaque de la place.

(2) A l'époque de sa mort, le général Rapp était devenu commandeur de Saint-Louis; il était en outre commandeur de la Couronne de fer, de l'ordre royal et militaire de Bavière, de l'ordre du Lion palatin de Bavière, et grand-cordon de l'ordre de la Fidélité de Bade.

adhéra au nouveau gouvernement, et fut bien accueilli de son ancien chef. La 5<sup>e</sup> division militaire lui fut confiée ; il fut élu, par le département du Haut-Rhin, membre de la Chambre des représentans, et nommé par Napoléon, membre de la Chambre des pairs, en faveur de laquelle il opta. Bientôt le commandement en chef de l'armée du Rhin lui fut donné. Cette armée, forte de 10,000 hommes de troupes régulières, se composait de tous les corps stationnés en Alsace, et était renforcée des gardes nationales actives des Haut et Bas-Rhin, sous les ordres du général Molitor. Elle prit position aux lignes de la Lauter et à celles de Weissembourg, s'appuyant à Spire, le long du Rhin jusqu'à Huningue, et se liant par sa droite, au corps d'observation, commandé par le général Lecourbe. Après avoir soutenu quelques engagemens contre un ennemi très-supérieur en force, elle abandonna ses lignes et se replia sous le canon de Strasbourg. La capitale ayant été occupée par les troupes de la coalition, le commandant en chef de l'armée du Rhin fut un des premiers à faire sa soumission au roi, qui le continua dans son poste jusqu'au mois de septembre suivant, époque à laquelle l'armée fut licenciée.

Après ces événemens le général Rapp se retira dans l'Argovie, où il a fait, en 1816, l'acquisition du château de Wildenstein. La gazette de Lausanne publia, à peu près vers cette époque, qu'il avait reçu d'un Anglais le présent d'un superbe cheval. Cet An-

glais, qui avait parié 10,000 guinées en 1813, que la défense de Dantzig se prolongerait jusqu'à une époque déterminée, avait voulu donner ce témoignage de reconnaissance à celui qui lui avait fait gagner son pari. Le général Rapp fit un voyage à Paris en 1817, pendant lequel il obtint une audience du roi. L'ordonnance du 22 juillet 1818 le plaça en état de disponibilité. Enfin, celle du 5 mars 1819 l'éleva à la pairie. Il est probable qu'il vota cette année pour le ministère qui l'avait nommé ; mais, dès la session suivante, il s'était réuni au parti aristocratique ; car c'est ce parti qui le porta au bureau pour la session de 1820, durant laquelle il fut l'un des secrétaires de la Chambre des pairs. Cette conduite, il est permis de le supposer, tenait moins à des doctrines discutées et admises par le général Rapp, qu'à la tournure de son caractère et aux habitudes de sa vie. Homme de camp et homme de cour, il n'avait appris auprès de Bonaparte que l'obéissance passive et un dévouement personnel, qui avait été distingué parmi tous les dévouemens de l'époque. Le général Rapp ne sut point modifier son caractère, tandis que le régime constitutionnel modifiait si profondément celui de sa nation. Ainsi, en 1815, il était allié au parti de la révolution, qui se manifestait alors sous des formes militaires. Il ne témoigna plus que de l'éloignement pour ce parti, quand il se montra sous des formes populaires. Lui qui avait possédé une part considérable de la faveur attachée au

souvenir de l'ancienne armée, ambitionna et obtint la faveur de l'aristocratie. Le général Rapp passe pour avoir conseillé au gouvernement l'emploi de moyens très-rigoureux, lors des troubles du mois de juin 1820, occasionés par la discussion de la loi des élections. Lorsque l'assassinat du duc de Berry et ses suites remplissaient la France d'angoisse et d'effroi, la douleur que témoigna le général Rapp *tenait de la fureur*, comme l'a dit, devant la Chambre des pairs, son panégyriste, M. de Sparre. Au mois de novembre 1820, le général Rapp présida le collège électoral du Haut-Rhin, et lui adressa, mais sans succès, un discours pour solliciter des élections favorables au parti aristocratique. Il fut membre de la commission d'instruction, déléguée par la Chambre des pairs, pour informer sur la conspiration du mois d'août de cette année; cette circonstance le dispensa d'émettre une opinion sur le fond de l'affaire. Un jour qu'il avait conduit son jeune fils à l'une des audiences publiques du procès, il racontait avec complaisance, à une personne placée dans la tribune diplomatique, que l'enfant lui avait dit le matin, au moment de monter en voiture avec lui : — Papa, prête-moi ton sabre pour tuer ces hommes qui ont voulu tuer le roi. — Mon bon ami, répliqua cette personne, en s'adressant au fils du général : l'on juge ici, mais on ne tue pas. En 1821, quand M. de Lauriston organisa, avec beaucoup d'extension, la maison civile du roi, le général Rapp fut nommé premier chambellan, maître de la garde-robe. A la nouvelle de la mort de

Bonaparte, il crut pouvoir laisser paraître publiquement son affliction, et le roi lui témoigna expressément qu'il ne désapprouvait point en lui ce sentiment. Cette anecdote, racontée par les journaux de l'époque, a fourni le sujet d'un dessin lithographié, d'une exécution assez médiocre. Le général Rapp est mort d'un squirrhe au pyllore, le 8 novembre 1821, à 6 heures du matin, dans sa terre de Rheinwiller, dans le Grand-Duché de Bade, âgé seulement de 49 ans. Son corps a été transféré à Colmar, où il a été inhumé avec beaucoup de pompe. Quoique le général Rapp fût luthérien (1), le clergé catholique des paroisses qui se trouvèrent sur la route du convoi, se présenta pour lui rendre les honneurs funèbres. Plusieurs discours furent prononcés aux funérailles. M. le pasteur Hitzchler, président du consistoire de l'église réformée de Colmar, prononça en allemand le sermon funèbre. M. le pasteur Muller et M. le lieutenant-général de Marcognet prirent la parole au cimetière, le premier en allemand, et le second en français (2). Enfin, M. le comte de Sparre a payé un tribut d'éloges à la mémoire de son col-

(1) Il était membre laïque du Consistoire de l'église réformée de la confession d'Augsbourg à Paris; et l'un des vice-présidents de la Société biblique de la même ville.

(2) Ces discours ont été recueillis, avec celui du secrétaire-général de la préfecture du Haut-Rhin, sous ce titre: *Détails de la cérémonie funèbre de monsieur le lieutenant-général comte Rapp, pair de France, par M. le lieutenant-général baron de Marcognet*. Colmar, Decker, 1821, in 8. 24 pag.

lègue, à la tribune de la Chambre des pairs, dans la séance du 27 novembre 1821. Son discours est imprimé dans le *Moniteur* du 6 décembre suivant. On a imprimé aussi un *Discours funèbre prononcé dans l'église des chrétiens de la confession d'Augsbourg, à Paris, le 19 décembre 1821, en commémoration de M. le comte Rapp, etc., par M. Boissard, pasteur de ladite église.* Paris, 1822. F. Didot, in-8. 2 feuilles.

Le général Rapp a laissé en manuscrit des *Mémoires*, contenant l'histoire des années qu'il a passées auprès de Napoléon. On les dit entièrement favorables à ce dernier. Ils vont être publiés chez MM. Bossange frères, et formeront 1 vol. in-8.

Rapp avait été marié deux fois. Un fils qu'il a eu de sa seconde femme est héritier de sa pairie. Il passait pour un des plus riches officiers-généraux de l'armée française. On a vendu, après sa mort, sa belle collection de tableaux précieux, statues, vases, miniatures et gravures, dont le *Catalogue* a été imprimé (Paris, Lacoste, 1822, in-8. 1 feuille et demie). On y distinguait, entre autres morceaux capitaux, la célèbre *Psyché* de M. Gérard.

**RAS**-**MAUPAS** (JEAN-LOUIS), agronome, naquit, en 1731, à la Voulte, petite ville du Vivarais. Sa famille qui était ancienne et honorable produisit, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, plusieurs citoyens distingués. Son père, médecin habile, vint se fixer à Lyon. Un de ses frères se rendit célèbre dans l'enseignement et la pratique médicale; il fut honoré de l'estime et de l'amitié du cé-

lèbre Haller, qui le cite souvent dans son immortel ouvrage. Ayant embrassé la carrière du commerce, Jean-Louis Rast-Maupas voyagea beaucoup dans sa jeunesse, surtout en Italie. Partout il employait, à étudier l'histoire naturelle et l'agriculture, les loisirs que lui laissaient les affaires de son négoce. Il alla, au péril de sa vie, observer une éruption du Vésuve, et il recueillit sur ce phénomène des détails que, cinquante ans après, il déposa dans le porte-feuille de la Société d'agriculture de Lyon.

De retour en cette ville, Rast-Maupas partagea son temps entre le commerce et l'agronomie. La révolution lui fit perdre une partie de sa fortune, et il eut le noble courage de compromettre ce qui lui restait, en garantissant par sa signature les bons de subsistances militaires des Lyonnais, armés pour la liberté contre l'anarchie. Proscrit après le siège, il erra d'asile en asile jusqu'au 9 thermidor. Peu de temps après, il fut porté par le suffragè de ses concitoyens à leurs assemblées électORALES, au Conseil général de son département, ainsi qu'au Conseil de commerce et manufactures de Lyon, réorganisé dans la suite, sous le nom de Chambre de commerce.

En l'an VII, il fit connaître un procédé propre à peindre et dorer l'étoffe, à la manière des Chinois. Cette découverte fut accueillie au Conservatoire des arts-et-métiers de Paris, et déclarée, dans un rapport officiel, honorable pour l'industrie lyonnaise. Plusieurs années auparavant, Rast avait fondé à Lyon un établissement connu sous le nom de

*Condition des soies.* C'était un atelier où, par des procédés ingénieux et certains, on parvenait à donner aux soies le degré convenable de dessiccation. Avant cette invention, le commerce était sans garantie contre la cupidité des marchands de soie, et l'infidélité d'une foule d'agens subalternes. De-là naissaient de nombreux procès et une défiance continuelle, très-préjudiciable aux manufactures. Cette industrie est tombée dans le domaine public, sans avoir produit à son auteur autre chose qu'une légère indemnité. Il a publié à ce sujet une brochure intitulée : *Observations du C. Rast-Maupas*, inventeur et auteur de la *Condition publique* des soies à Lyon; an VIII, Lyon, in-4.

Rast-Maupas a inventé une espèce de petit bateau insubmersible et inchavirable, qui a été éprouvé avec succès sur une pièce d'eau de peu d'étendue, mais qui n'a point été soumis à des expériences complètement authentiques. On lui doit un moulin propre à écraser le raisin qu'on veut jeter dans la cuve, dont il s'est servi pendant une longue suite d'années; on en trouve la description et le modèle gravé, dans le *Compte rendu* de la Société d'agriculture de Lyon, pour 1819. Il a démontré la possibilité des avenues perpétuelles, en les composant d'arbres d'essences diverses, qu'il a désignées avec sagacité. Il a rendu un service bien plus signalé à l'agriculture par l'invention d'une greffe qui porte son nom. Cette greffe est du genre de celles qu'on nomme par *scion* (surculus), c'est-à-dire qu'elle s'effectue avec de

jeunes pousses boiseuses, telles que bourgeons, rameaux, racines, etc., qu'on sépare de leurs individus pour les placer sur un autre, afin d'y vivre et d'y croître à ses dépens. Son caractère spécifique est d'être en fente, à un seul rameau à yeux dormans, les branches du sujet placé au-dessous de la greffe étant réservées. On y procède en établissant à sève tombante, en août, une greffe en fente sur un jeune sujet, et en lui laissant la plus grande partie de ses rameaux inférieurs à la greffe. Au printemps suivant, l'on supprime toutes ces branches et bourgeons, pour déterminer la sève à se porter sans partage sur les germes de la greffe, et à faire croître les bourgeons. Cette greffe a été décrite dans l'ouvrage relatif à la multiplication des végétaux, par M. Thouin, professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle de Paris. « La greffe-Maupas, dit » M. Thouin, peut être em- » ployée avec succès pour la mul- » tiplication d'arbres étrangers de » pleine terre, à gemme écaïl- » leuse. Elle a été ainsi dénom- » mée, ajoute-t-il, en l'honneur » de M. Rast-Maupas, son inven- » teur, propriétaire-cultivateur » d'une riche collection de végé- » taux étrangers, près Lyon. » Aucun de ces végétaux n'est en- » core devenu l'objet d'une impor- » tante culture, mais il n'en est pas un qui ne soit susceptible de servir à l'ornement ou à l'utilité de nos campagnes, où Rast-Maupas conserve la gloire d'en avoir le premier naturalisé une quantité assez considérable.

Les étrangers savans aimaient à visiter les belles pépinières de

M. Rast. Il entretint des liaisons d'amitié ou de correspondance avec les agronomes les plus célèbres de son temps et du nôtre, parmi lesquels on peut nommer Poivre, La Tourette, Rosier, Cels, Vilmorin, Bosc, de Jussieu, Huzard. Il fut membre de l'ancienne Société d'agriculture de Lyon, et sauva de la destruction la plus grande partie des archives de cette société. Le premier, il accourut lorsqu'elle put reprendre le cours de ses travaux. Il accepta la place de trésorier, et en remplit les fonctions pendant 5 ans. Il a déposé dans ses archives plusieurs mémoires sur les végétaux qu'il cultivait dans ses jardins et dans ses pépinières. Ne bornant pas ses soins à ses propres pépinières, il dirigea, de concert avec le célèbre Rozier, celle qui, peu d'années avant la révolution, fut, pour le compte du gouvernement, établie aux portes de Lyon; et lorsque, sous les auspices de la Société d'agriculture, la pépinière départementale fut fondée, il fit partie de l'administration chargée de la diriger, et en fut le président pendant les dernières années de sa vie. Ce fut toujours avec empressement qu'il accepta ces fonctions où il y a du zèle à déployer, du bien à faire et point d'argent à recevoir. Aussi cumula-t-il la place gratuite de membre du jury de l'école vétérinaire, avec plusieurs autres fonctions du même genre qui lui furent confiées. En 1820, il reçut une des médailles d'honneur décernées par le gouvernement aux plus habiles agriculteurs français. Rast-Maupas est mort à Lyon, le 27 mars 1821.

(Extrait d'une *Notice* rédigée par M. Grogner, secrétaire de la Société d'agriculture de Lyon, insérée dans le *Compte rendu* de cette société. Lyon, Barret, 1821, in-8., p. 241-250.)

RICHARD (LOUIS-CLAUDE-MARIE), botaniste, naquit à Versailles le 25 septembre 1754. Fils et petit-fils d'hommes instruits, préposés sous Louis XV à la direction des jardins d'Auteuil et de Trianon, il conçut de bonne heure le goût de la botanique. Trouvant dans la maison paternelle tous les secours nécessaires pour observer les végétaux, il apprit à les décrire; et même à les dessiner. A l'âge de onze ans, il avait déjà commencé un herbier, avec la description des plantes rares d'Auteuil et de Trianon. Mais, forcé par ses parens d'embrasser l'état ecclésiastique, dans des vues d'intérêt, il vint à Paris pour y suivre des études analogues à cet objet. C'est là que, mettant à profit son aptitude pour le dessin, il se livra à l'architecture des jardins, au moyen de laquelle il parvint, au bout de quelques années, à se procurer une existence indépendante. Il en profita pour suivre avec liberté le goût qui l'entraînait vers la botanique.

Secondé par les conseils de Bernard de Jussieu, le jeune naturaliste composa sur différens sujets, et en particulier sur la structure des fleurs dans les apocynées, des *Mémoires* qui furent bien accueillis par l'Académie des sciences. En 1781, le gouvernement français ayant résolu d'envoyer un naturaliste dans la Guyane et aux Antilles, afin d'étudier les productions de ces parages, M. Ri-



chard sollicita et obtint de l'Académie des sciences d'être présenté pour cette mission. Il partit après avoir reçu les instructions de Louis XVI, qui voulut tracer lui-même la route et le plan de son voyage, comme il avait fait pour celui de La Peyrouse. La Guyane avait déjà été explorée sous le point de vue botanique par Aublet; Richard s'attacha aux cantons de cette vaste contrée de l'Amérique que son prédécesseur avait négligés. Il parcourut les bois et les marais, traînant après lui une vingtaine de sauvages Galibis, occupé chaque jour de joindre au travail des recherches le soin de dessécher et de décrire ses plantes, de pourvoir à sa nourriture et de s'improviser tous les soirs une habitation nouvelle. Exposé de la sorte, pendant des mois entiers, aux intempéries de l'air, dans un climat à la fois brûlant et humide, il y éprouva les premières impressions des infirmités auxquelles il a été sujet le reste de sa vie. Après avoir fait une ample moisson dans la Guyane, il passa successivement à Saint-Thomas, à la Guadeloupe, deux îles des Antilles, où il continua les mêmes recherches dans les trois règnes. Ce ne fut qu'après huit ans d'absence qu'il revint en France en 1789, avec une collection considérable d'objets, la plupart écrits et dessinés de sa main. Il eut encore le temps de placer sous les yeux de l'ancienne Académie des sciences le catalogue de ses recueils. Les événemens de la révolution en suspendirent la publication; mais l'Assemblée législative et la Convention rendirent, l'une et l'autre, un décret pour l'achat de ses collections.

Lors de la première organisation de l'Institut (septembre 1795), Richard fut appelé à faire partie de ce corps, non dans la section de botanique où les places durent être réservées à d'anciens académiciens, mais dans la section d'anatomie et de zoologie, dans laquelle plusieurs recherches sur diverses classes d'animaux lui donnaient droit d'entrer. En même temps il fut nommé professeur de botanique à l'école de Santé (école de médecine), à l'époque de sa création, et depuis, membre de la Légion - d'Honneur. Son goût particulier pour les plantes le ramena toujours vers elles. Ses leçons de botanique et ses herborisations attirèrent un grand concours d'élèves. C'est à son zèle qu'on doit la création du jardin de botanique de la faculté de médecine, dans lequel il classa toutes les plantes médicinales. Le but principal de ses recherches était de ramener l'organisation des végétaux à un petit nombre de principes, et de créer une philosophie botanique qui pût remplacer celle de Linné. Dans cette intention, il entreprit un grand nombre de travaux dont la plupart, publiés par fragmens et sans ordre, n'ont pu être suffisamment appréciés, mais qui ont exercé quelque influence sur la marche générale des recherches. Entraîné en quelque sorte par la manie de l'observation, il dessinait et décrivait la plupart des objets qui se présentaient à lui, les classait en porte-feuille, et passait successivement à d'autres, multipliant ainsi ses matériaux, sans les mettre en œuvre pour la confection définitive d'un grand ou-

vrage. Des observations nombreuses sont déposées sur chaque page de ses herbiers. Il paraît qu'il s'était fait des idées de perfection pour ses ouvrages de botanique, que sa fortune ne lui permettait pas de réaliser.

M. Richard est mort à la suite de longues infirmités, le 7 juin 1821, âgé de 67 ans. M. Savigny lui a succédé à l'Institut, et M. Alibert à la chaire de la faculté de médecine. Il laisse un fils, M. Achille Richard, déjà connu dans la science que son père a cultivée. M. de Jussieu a prononcé un discours, au nom de l'Institut, sur la tombe de son collègue (Paris, F. Didot, 1821, in-4°), réimprimé dans le *Journal des savans* (n° de juin 1821, p. 379). M. le professeur Dupuytren a payé un nouvel hommage à la mémoire de Richard, dans un discours prononcé à la séance publique de l'École de médecine, du 22 décembre 1821 (Paris, Didot jeune, 1821, in-4°). Enfin, on trouve une *Notice biographique* sur Richard, dans la *Revue médicale* (T. VII, p. 258). Elle est signée *Amédée DUPAU*.

*Liste des ouvrages  
de L.-Cl.-M. Richard.*

I. *Tableau de Linné*. 1796, in-8.

Cet ouvrage est indiqué par M. Ersch (*France littéraire*, tom. III, p. 148), qui a confondu dans un même article Richard le botaniste, avec un autre Richard, médecin militaire.

II. *Analyse du fruit et de la semence*. Paris, 1808, in-12. — Traduit en allemand par F.-S. Voigt. Leipzig, 1811, in-12.

Cette *Analyse*, dit M. de Jussieu, rédigée en peu de pages, est pleine de faits et de conséquences générales, devant servir de base à beaucoup de préceptes généraux sur la philosophie de la science. La Bibliothèque de l'Institut de France possède des exemplaires de cet ouvrage, avec des additions et corrections manuscrites de l'auteur.

III. *Analyse botanique des embryons endorhizes, et en particulier de ceux des graminées*. Paris, 1811, in-4.

IV. *Mémoire sur la langue des oiseaux, considérée comme moyen d'établir les genres....*

V. *Description de l'arbre qui produit l'angusture vraie....*

M. Richard a encore publié divers *Mémoires* sur la famille des *hydrocharidées*, sur les *orchidées* d'Europe, sur les *calycérées*, les *butoncées*, les *juncaginées*, les *alismacées*; ils sont imprimés dans la collection des *Mémoires de l'Institut*, ou dans celle de la Société d'histoire naturelle de Paris.

Il a donné la seconde édition du *Dictionnaire élémentaire de Botanique*, de Bulliard (la première édition est de 1783), revue, corrigée et précédée d'un *Dictionnaire de Botanique, latin et français*. Paris, 1798, petit in-fol. fig., et in-8. Cette édition peut être considérée comme un ouvrage neuf.

Il a eu part, et il est nommé sur le titre de l'*Annuaire du Cultivateur* (rédigé par Daubenton), présenté à la Convention nationale au nom du Comité d'instruction publique, et décrété comme *livre élémentaire destiné aux écoles de la République*. 1795, in-4.

Il a rédigé la *Flore de l'Amé-*

*rique septentrionale*, de Michaux (en latin). Paris, an XI (1803), 2 vol. in-8 et in-4, fig.

Enfin, M. Richard a donné quelques articles au *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié chez le libraire Déterville. Son nom se trouve sur le frontispice d'un journal intitulé : *Ephémérides des sciences naturelles*, dont il n'a paru que les premières livraisons, en 1816.

RIGAUD (ANTOINE, baron), maréchal-de-camp, né le 14 mai 1758, entra au service au commencement de la révolution, dont il fit toutes les campagnes, devint colonel du 25<sup>e</sup> régiment de dragons, fut nommé commandant de la Légion - d'Honneur après la bataille d'Austerlitz, et général de brigade en janvier 1809. Il continua d'être employé jusqu'à la chute du trône impérial, reçut la croix de St.-Louis après la Restauration, en vertu de l'ordonnance générale du 27 juin 1814, et fut ensuite chargé du commandement militaire du département de la Marne. Il occupait ce poste au mois de mars 1815, lors de la rentrée de Bonaparte en France. Il paraît qu'après le débarquement de Napoléon, ses émissaires parvinrent auprès du général Rigaud et furent écoutés. L'acte d'accusation dressé depuis contre ce général, affirme que, quelques jours avant le 20 mars, il se procura de l'argent du Trésor, et qu'il le fit servir à répandre parmi les troupes des proclamations, tendantes à les ramener à la cause de Napoléon, en même temps qu'il s'employait personnellement aux mêmes fins. On ajoute qu'il donna

asile secrètement au général Leffèvre Desnouettes, qui venait d'échouer dans la tentative ouverte d'insurger les troupes en garnison à La Fère. Le 20 mars, le maréchal Victor arriva de Paris à Châlons. Il ordonna un mouvement en avant, et appela près de lui les colonels chargés de l'opérer. Le général Rigaud, faisant mettre aussitôt ses troupes sous les armes, leur apprit les progrès croissans de Bonaparte et sa prochaine entrée à Paris; puis, détachant ses décorations du lys et de St.-Louis, il les foula aux pieds en présence des soldats, et les invita à crier : *Vive l'Empereur*. Le maréchal, averti de ce qui se passait, renvoya en toute hâte les colonels à leurs régimens. Arrivés sur la place publique, ils trouvèrent les soldats en pleine insurrection, et le général Rigaud à la tête du mouvement. Plusieurs d'entre eux refusèrent de céder à l'entraînement, et le général, craignant d'être enveloppé, prit la route d'Épernay, amenant avec lui le 5<sup>e</sup> de hussards et le 12<sup>e</sup> d'infanterie; mais le même jour, il revint à Châlons pour ordonner l'arrestation du maréchal, qui avait lui-même donné ordre au capitaine de la gendarmerie qu'on s'assurât de la personne du général.

Le 21 mars, le général Rigaud fit publier à Châlons le rétablissement du gouvernement impérial, et reprit, au nom de Napoléon, le commandement du département de la Marne, qu'il conserva jusqu'au mois de juillet, lorsqu'il fut attaqué par le général russe Czernitcheff, et obligé de mettre bas les armes devant des forces trop supérieures. Con-

duit prisonnier à Francfort, il recouvra la liberté après la capitulation de Paris, mais il n'eut garde de rentrer en France. Mis en jugement, au mois de mai 1816, devant le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> division militaire, il fut condamné à mort par contumace, comme coupable de trahison. Le général Rigaud était retiré à Saarbruck, pendant que son procès s'instruisait à Paris. Menacé d'être arrêté et conduit à Wesel, sous prétexte de quelques lettres reçues de Paris, qu'il avait communiquées à d'autres exilés français, il se déroba à cette mesure, et se réfugia à Deux-Ponts d'où il s'est rendu dans les Pays-Bas. Embarqué en 1816, dans un des ports de ce royaume, les secours de ses compagnons d'exil ont été nécessaires pour donner à lui et à sa famille les moyens de se rendre aux États-Unis. Il y avait formé un établissement, d'où il tirait des moyens d'existence, lorsque les journaux anglais firent courir le bruit de sa mort en 1818. Mais des nouvelles postérieures et positives apprirent que le général Rigaud, sa fille et son fils habitaient la Nouvelle-Orléans. Sa fille y donnait des leçons de musique, et son fils des leçons de langue française. Le général Rigaud est mort à la Nouvelle-Orléans dans les premiers mois de l'année 1821.

RIVAROL (LOUISE MATHER-FLINT de), femme du comte de Rivarol l'aîné, était fille d'un

maître de langue anglaise. Il paraît que cette union ne fut point heureuse, car le spirituel et caustique époux a dit quelque part : « Un jour je m'avisai de médire » de l'amour : le lendemain, il » m'envoya l'hymen pour se ven- » ger; depuis, je n'ai vécu que » de regrets. » Il naquit pourtant de cet hymen un fils, qui est mort au service de Danemarck. Le talent de Mme de Rivarol était borné à l'art de la traduction. Elle est morte à Paris dans un âge avancé, le 21 août 1821.

*Liste des ouvrages  
de L.-M.-F. de Rivarol.*

I. *Appel des Wighs modernes aux Wighs anciens*, trad. de l'anglais d'Edmond Burke. Paris, 1791, in-8.

II. *Les Effets du gouvernement sur l'agriculture en Italie*, avec une Notice de ses différens gouvernemens, trad. de l'anglais. 1797, in-8.

III. *Le Couvent de Saint-Dominique*, trad. de l'anglais. 1801, in-8.

IV. *Encyclopédie morale contenant les devoirs de l'homme en société*, ou *Économie de la vie civile*; trad. de l'anglais (de Doddsley). Paris, Favre, an X (1802), in-12. — 2<sup>e</sup> édit., sous le titre d'*Economie de la vie civile*. Paris, Bossange père, 1821, in-12.

V. *Notice sur la vie et la mort de M. de Rivarol*, en réponse à ce qui a été publié dans les journaux. Paris, an X (1802), in-8.

## S.

SABATIER (A....), ancien administrateur du département de la Seine, et ancien préfet de la Nièvre, est mort à Paris, le 14 septembre 1820.

*Liste des ouvrages  
d'A. Sabatier.*

I. *Adresse à l'Assemblée constituante sur les dépenses générales de l'Etat.* 179... , in-8.

II. *Du Crédit public et particulier, des moyens d'acquitter indistinctement la dépense de tous les services, et d'opérer des améliorations dans les diverses branches de l'économie politique.* 1798, in-4. de 180 pag. — Trad. (en partie) en allemand, Hambourg, 1799, in-8.

III. *Tableaux comparatifs des dépenses et des contributions de la France et de l'Angleterre; suivis de considérations sur les ressources des deux Etats, et servant en même temps de réfutation à l'ouvrage de M. Gentz.* 1805, in-8.

IV. *Observations sur les dépenses et les recettes à venir de la France, et sur les finances.* 1814, in-8.

V. *Indication des mesures proposées pour la perception des droits réunis.* 1814, in-8.

VI. *Réflexions sur l'Aperçu des recettes et dépenses de l'an 1814, présenté à la Chambre des députés le 22 juillet 1814, et sur le rapport fait au roi par le ministère des finances.* 1814, in-8.

VII. *Des Recettes et Dépenses*

*publiques de la France.* 1816, in-8.

VIII. *Comparaisons des revenus présumés proposés par le ministère pour acquitter les dettes de l'année 1816, avec les recettes que l'auteur a proposées dans son ouvrage sur les Recettes publiques.* 1816, in-8.

IX. *Des Banques, de leur influence pour faciliter la circulation des capitaux, faire baisser le trop haut prix de l'intérêt, etc.* 1817, in-8.

X. *Du Crédit, de la dette publique de la France, et du paiement de l'arriéré.* 1817, in-12.

XI. *Considérations sur les contributions et taxes indirectes.* 1818, in-4.

XII. *De la répartition de la contribution foncière.* 1819, in-4.

XIII. *De la Dette publique, et de la nécessité de réduire les fonds d'amortissement, etc.* 1820, in-8.

XIV. *Supplément de l'ouvrage que j'ai eu l'honneur de présenter à MM. les Députés.* 1820. in-8. (Voyez le n° VI).

(Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot. 1822, pag. 327.)

SAINT-PRIEST (FRANÇOIS-EMMANUEL GUIGNARD, comte de), ministre-d'État et pair de France, issu d'une ancienne famille du Dauphiné, originaire d'Alsace, naquit à Grenoble le 12 mars 1735. Son père, qui était intendant du Languedoc, confia son éducation aux jésuites, à l'instigation du cardinal de Tencin, son oncle. D'abord simple

mousquetaire, il ne tarda pas à être nommé enseigne des gardes-du-corps. Bientôt après, il fit ses caravanes de Malte. A son retour, il fut employé comme aide-maréchal-des-logis de l'armée. Après l'affaire de Kloster-camp, il fut élevé au grade de colonel, sur la demande du maréchal de Richelieu, étant à peine âgé de vingt-quatre ans. C'est avec ce titre, qu'après avoir fait une campagne dans la maison du roi, M. de Saint-Priest en fit une autre en Portugal, avec le corps de l'armée française qui marchait sous les ordres du prince de Beauveau. Celle-ci fut terminée par la paix de 1763. La connaissance que M. de Saint-Priest avait acquise du pays et de sa langue, engagea M. de Choiseul, alors ministre de la guerre, à le faire envoyer comme ministre plénipotentiaire auprès de la Cour de Lisbonne, où il fut accrédité pendant le glorieux ministère du marquis de Pombal. Quelques années après (1768), M. de Saint-Priest fut nommé ambassadeur à Constantinople. A cette époque, la Porte était en guerre avec la Russie; la politique de la France secondait secrètement le Divan. M. de Saint-Priest dut être condamné à agir en ce sens. C'est à lui qu'arriva, dans ses relations avec les Ottomans, une anecdote que l'Histoire a recueillie, parce qu'elle caractérise la brutale ignorance des chefs de ce peuple. M. de Saint-Priest, qui observait avec soin tous les mouvemens des Russes, fut prévenu qu'une de leurs escadres était partie de la Baltique, pour se rendre dans l'Archipel. Sur-le-champ, il informe le Divan d'une nouvelle si impor-

tante. Le Grand-Visir répondit gravement, après avoir examiné la carte, que la chose était impossible, attendu qu'il n'y avait pas de communication entre la Baltique et le Bosphore. Il s'endormit là-dessus dans une imperturbable sécurité, dont il fut tiré par l'incendie de la flotte turque à Tchesmé, exécutée par Alexis Orloff (Voyez l'*Histoire de Catherine II*, par M. de Castéra). Durant son ambassade, M. de Saint-Priest avait épousé à Constantinople la fille du comte de Ludoff, née en Turquie; il revint en France avec elle en 1776. Bientôt la Porte sollicita la médiation de la France, pour terminer la lutte inégale où elle se trouvait engagée. M. de Saint-Priest repartit pour Constantinople en 1778; il parvint à amener la convention d'Alicavac, par laquelle la Crimée fut cédée définitivement à la Russie, et qui valut au ministre médiateur des témoignages de satisfaction des deux puissances. Il demanda et obtint son rappel en France en 1784. Peu après, M. de Saint-Priest fut nommé ambassadeur en Hollande. Ce pays se trouvait alors sous l'influence armée de la Prusse, opposée à celle de la France, état de choses qui ne permettait pas au ministre français d'être utile à son gouvernement. On ne tarda pas à le sentir, et M. de Saint-Priest fut appelé dans le conseil du roi, d'abord comme ministre d'État, et peu après comme ministre et secrétaire d'État au département de Paris et de la cour, qui correspondait, mais avec moins d'attributions, à ce que nous appelons aujourd'hui le ministère de l'intérieur.

M. de Saint-Priest, qui était entré au Conseil tandis qu'il était dirigé par M. Necker, reçut sa démission avec ce ministre le 12 juillet 1789; il rentra de nouveau avec lui par l'influence de l'Assemblée constituante, après les événemens du 14 juillet. Il fut donc compté, à cette première, époque parmi les hommes d'Etat du parti monarchique constitutionnel, et avec eux il perdit la popularité lors des événemens des 5 et 6 octobre de cette même année. Le 10, lorsque l'effervescence populaire était encore menaçante, Mirabeau eut la cruelle imprudence de le dénoncer à la tribune de l'Assemblée, sur la foi d'un député nommé Roux de Brière, comme ayant dit aux femmes de Versailles, qui demandaient du pain : « Vous n'en manquez pas » quand vous n'aviez qu'un roi ; » allez en demander à vos douze » cents souverains ». M. de Saint-Priest écrivit à l'Assemblée pour se disculper d'un propos qui, dans les circonstances, pouvait mettre sa vie en danger. Le 19 janvier, il fut appelé devant le Châtelet et vint y déposer, comme témoin, dans la triste et célèbre affaire du marquis de Favras. Dans le courant des mois de mai et juin de cette année, il dénonça successivement à l'Assemblée, les désordres occasionés par l'effervescence populaire, à Marseille, à Toulon, à Montpellier, ce qui continua d'aliéner de lui le parti démocratique. Bientôt après, le Comité des recherches de la commune de Paris le dénonça au Châtelet, comme impliqué dans les intrigues de Bonne-Savardin et Maillebois, et voulut

le faire poursuivre avec eux, comme complice du crime de lèse-nation; il écrivit une lettre à l'Assemblée le 13 juillet pour se disculper à ce sujet, et lui transmit un mémoire justificatif, dans la séance du 5 août suivant. Plus tard il fut acquitté de cette accusation par le Châtelet, devant lequel il fut défendu par M. Desèze. Cette affaire a donné lieu à une *Lettre* de Mirabeau au Comité des recherches, et à une réponse, sous le titre d'*Observations*, par M. de Lally-Tollendal.

Le 22, M. de Saint-Priest transmit à l'Assemblée le vœu du roi et des députés du Béarn, pour la conservation du château de Pau, comme étant le berceau d'Henri IV. Le 16 septembre, il annonça que dans le département de la Dordogne, on essayait de se soustraire au paiement des dîmes et des droits de champart, qui n'étaient point encore supprimés. Le 20 octobre, il rendit compte des mesures employées pour rétablir l'ordre sur l'escadre de Brest; le 6 novembre, l'Assemblée, après avoir entendu un rapport sur l'inexécution de son décret contre la Chambre des vacations du parlement de Toulouse, ordonna que son président se rendît pardevers le roi, pour lui déclarer que c'était par la faute du ministre Saint-Priest que le décret était resté sans exécution; le 13 il fut dénoncé par l'administration du département de l'Aisne, comme ayant contre-signé un arrêt du Conseil, du 14 septembre de cette année, rendu du propre mouvement du roi, arrêt qui ordonnait de poursuivre contre le séquestre des biens du Chapitre de Saint-Quentin.

L'Assemblée annula cet arrêt après une discussion, où elle entendit des discours très-violens contre le ministre. Il devenait impossible de lutter contre une défaveur si marquée; le roi accepta la démission de M. de Saint-Priest, et lui donna d'abord pour successeur M. de Montmorin. L'Assemblée en fut informée dans sa séance du 24 décembre, au matin, et cette nouvelle y fut accueillie avec des marques visibles de satisfaction.

Aussitôt après avoir obtenu sa retraite, M. de Saint-Priest émigra en Angleterre, où il ne séjourna que très-peu de temps. Il se rendit d'abord en Suède, auprès de Gustave III, qui lui donna d'éclatantes marques de bienveillance. Catherine II lui écrivit à Stockholm une lettre qui l'appelait auprès d'elle, et lui accordait une pension considérable, dont il a joui tant qu'il a vécu. Arrivé à Pétersbourg, au mois d'octobre 1791, l'impératrice l'admit dans son intimité. S'il faut en croire l'historien de Catherine, elle se plaisait beaucoup dans la conversation de M. de Saint-Priest. « Je passerais ma vie, disait-elle, avec de pareils ministres (1). » M. de Saint-Priest quitta la Russie pour venir passer deux années à Vienne, comme ministre de Louis XVIII, qui était alors à Vérone. Il rejoignit ensuite ce prince à Blankembourg, et le suivit à Mittau, avec le titre de ministre de sa maison. C'est en cette qualité qu'il reçut le contrat de

mariage de Mgr le duc et de Mme la duchesse d'Angoulême. Ayant été chargé d'une mission à Stockholm, auprès de Gustave IV, M. de Saint-Priest obtint l'agrément de son souverain, pour se fixer dans cette capitale, et il ne passa point avec lui en Angleterre. Quelques années après, cédant au vœu d'une partie de sa famille demeurée en France, il alla, pour se rapprocher d'elle, s'établir en Suisse; mais la politique timide du gouvernement de ce pays l'obligea de se retirer à Vienne en 1811. Le motif des plaintes que le gouvernement impérial alléguait contre lui, était la présence de ses enfans sous les drapeaux de la Russie. Il y a lieu de penser que les visites qu'il avait rendues à Mme de Staël, alors exilée à Copet par Bonaparte, entraient pour quelque chose dans cette persécution.

Peu de temps avant la Restauration, M. de Saint-Priest perdit son fils aîné, général-major au service de Russie, blessé devant Rheims, le 7 mars 1814, et mort à Nancy, quelques jours après. M. de Saint-Priest rentra en France, après le retour du roi, avec le titre de lieutenant-général. Il fut élevé à la pairie par l'ordonnance du 17 août 1815; mais la vieillesse et les malheurs domestiques l'engagèrent à vivre retiré au sein de sa famille, sur une terre qu'elle possède aux environs de Lyon. C'est là qu'il est mort dans les bras de la religion, le 26 février 1821, au milieu de sa 86<sup>e</sup> année. Il était membre des Ordres de St.-Louis, de St.-André et de St.-Alexandre de Russie.

---

(1) *Histoire de Catherine II*, par M. de Castéra, T. III, p. 132.



M. de Saint-Priest a laissé deux fils ; l'aîné, Armand-Emmanuel-Charles, son successeur à la pairie, est veuf d'une princesse de Gallitzin, dont il a plusieurs enfans. Il est propriétaire d'une fortune considérable en Russie, conseiller d'État de cet empire et gouverneur de Cherson ; le second, le vicomte Louis-Antoine-Emmanuel, après avoir été colonel des chasseurs à cheval de la garde impériale russe, est maintenant aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême, avec le grade de maréchal-de-camp ; il a épousé, en 1817, la fille du marquis de Caraman, ambassadeur à Vienne.

L'Éloge de M. de Saint-Priest a été prononcé par M. Desèze, à la tribune de la Chambre des Pairs, dans la séance du 2 mai 1821. Il est imprimé dans le *Moniteur* du 14 juin de la même année.

Dans une brochure intitulée : *Observations présentées à l'Assemblée des notables par des zélés citoyens*. Paris, imprimerie polytype, 1787, in-8, 70 pag., on trouve un *Examen des assemblées provinciales*, par M. de Saint-Priest.

M. de Saint-Priest avait encore composé les paroles d'un opéra, intitulé : *Daphnis et Hortense*, représenté sur le théâtre de Marseille en 1789, musique de Joseph Arquier.

SCEPEAUX (MARIE-PAUL-ALEXANDRE-CÉSAR DE BOISGUIGNON, vicomte de), chef vendéen, issu d'une famille noble, naquit le 19 septembre 1769. Il était officier de cavalerie avant la révolution. Dès que les premiers mou-

vemens insurrectionnels éclatèrent, en 1793, dans les départemens de l'Ouest, il prit parti avec les royalistes, et servit dans la division de M. de Bonchamp, son beau-frère, jusqu'à la mort de celui-ci. Le 13 juillet 1793, il combattit dans les environs de Vihiers, où les royalistes attaquèrent le général Labarolière, commandant, pour les républicains, les troupes venues de Saumur et d'Angers. Un instant vainqueurs, les Vendéens furent ensuite obligés de se retirer sur Coron, après avoir enlevé trois pièces de huit aux républicains. A la fin du même mois, M. de Scepeaux, à la tête d'une partie de la division de Bonchamp, s'approcha de Saumur, et, croyant profiter de l'inaction de l'ennemi, lui fit craindre une attaque sérieuse. Au mois de novembre 1793, il fut spécialement attaché à la division d'Anjou. Soldat et général, on le vit, à l'attaque du Mans par les républicains, le 12 décembre 1793, tirer lui-même sur la grande place du Mans, à défaut de canonniers, trente-cinq coups de canon. Il fut blessé au pied au moment où il mettait encore le feu à une pièce. Ce dévouement protégea la retraite des débris de l'armée, qui fuyaient sur la route de Laval. Scepeaux trouva le moyen de repasser la Loire, et forma sur la rive gauche un nouveau parti dont il devint le chef. En 1794, il commandait dans l'Anjou et dans cette partie de la Bretagne qui est bornée au sud par la Loire. Au mois de juin 1795, il fut dépêché au Comité de salut public par Stofflet et Charette. Ses instructions secrètes portaient de tenter d'enlever le

fils de Louis XVI, alors renfermé au Temple. Mais, apprenant que les hostilités avaient recommencé, il quitta Paris pour retourner dans son arrondissement. Arrêté à son passage à Angers, il invoqua la foi des traités, et le gouvernement de la République française, qui, depuis le 9 thermidor, était dirigé par des principes de justice et de modération, lui fit rendre la liberté. Il courut à Poutron pour se mettre à la tête de ce camp, et vint ensuite au camp de Becon où il fut attaqué, le 9 juillet 1795, par le général Leblay, et obligé de battre en retraite jusqu'aux landes de Margneris. Là, ayant pris une position avantageuse au-dessus d'un chemin creux et à l'abri de haies impénétrables, il sut diriger un feu très-vif sur les républicains, et les fit rétrograder jusqu'à Angers; ensuite il ramena les Chouans à Becon. Le 21 juillet 1795, à la tête de 2000 hommes, il attaqua la ville de Segré et s'en empara. Au mois d'août de la même année, il députa vers le comte d'Artois, qui se trouvait alors à l'Île-Dieu et manifestait l'intention de se mettre à la tête des troupes vendéennes, le chevalier de la Barolière, pour assurer ce prince de son dévouement. Au mois de novembre 1795, Puisaye étant de retour en Bretagne, M. de Scepeaux lui envoya des députés, et porta alors son quartier-général au château de Bourmont près Condé. Le comte de Châtillon était, à cette époque, lieutenant de son armée qui occupait la rive droite de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Blois. Nommé membre d'un conseil supérieur créé par les Chouans du Maine en 1795,

il écrivit au comte d'Artois dans le courant du mois de novembre, et lui députa le comte de Bourmont pour lui exposer les besoins de son armée. Ce prince le nomma lieutenant-général. Scepeaux ne partageait point les préventions que plusieurs chefs vendéens avaient conçues contre les émigrés, depuis l'affaire de Quiberon. Il leur offrit toujours du service dans son corps et quelquefois des distinctions. Le 8 mars 1796, à la tête d'un corps de Chouans, il attaqua l'adjudant républicain Henri, et remporta sur lui un avantage décisif. Henri fut tué dans cette affaire, et un convoi important resta au pouvoir des royalistes. M. de Scepeaux dépêcha de nouveau au comte d'Artois les chevaliers de Verdun et de Payen, pour l'informer du dénuement où se trouvait son armée, et presser l'envoi des secours. Le retour de M. de Bourmont, qui débarqua en Bretagne avec le comte de Sérent, le 16 mars 1796, amena à M. de Scepeaux des fonds pour ses soldats, la croix de Saint-Louis pour lui, et quinze autres qu'il distribua aux officiers de son armée. Au mois d'avril suivant, il éprouva deux échecs, l'un à Auverney et l'autre à Saint-Sulpice, où furent tués beaucoup d'émigrés récemment arrivés d'Angleterre. L'armée de Scepeaux était alors de 15,000 hommes, et plus de 30,000 républicains l'entouraient. Las de l'insuffisance des secours accordés par le ministère britannique, du prix qu'il prétendait y attacher, de la lenteur avec laquelle ils étaient expédiés, et les besoins devenant de plus en plus impérieux, M. de Scepeaux qui avait

su conserver, au milieu de ces déplorables guerres civiles, un caractère de loyauté et de modération fort remarquable, saisit une des premières occasions qui s'offrirent à lui d'arrêter l'effusion du sang français. Il entama des négociations avec le général Hoche à la fin d'avril 1796, après en avoir prévenu Puisayé qui l'en blâma. Malgré les vaines promesses de ce dernier, la résistance devenant de plus en plus impossible, M. de Scepeaux posa les armes et fit une proclamation pour engager les habitans de ces contrées à se soumettre. « Tant » que nous avons cru, disait-il, » pouvoir rétablir le culte de nos » pères et l'héritier de la monarchie, nous avons combattu à » votre tête; mais tous nos efforts deviennent inutiles. Forcés par d'impérieuses circonstances, et malgré le vœu de notre cœur, nous nous soumettons. Nous avons au moins cette consolation que vos personnes et vos biens seront sous la sauvegarde des lois. » On ne peut s'empêcher d'admirer la sagesse et la dignité de ces paroles. Si tous les chefs des insurgés de l'Ouest eussent fait entendre un pareil langage, après le 9 thermidor, ils eussent concouru à épargner à leur patrie la prolongation inutile des malheurs qu'elle déplore encore.

M. de Scepeaux ne prit aucune part à l'insurrection de 1799. Ce fut le comte de Bourmont qui le remplaça, dans le commandement des troupes qui avaient été sous ses ordres. En 1800, un arrêté des Consuls raya Scepeaux de la liste des émigrés et le rétablit dans ses propriétés. Plus tard, il prit

du service sous le gouvernement impérial, et il était inspecteur-général d'infanterie lors de la restauration de 1814. A cette époque, il fut nommé colonel de l'un des régimens des chasseurs royaux, et reconnu maréchal-de-camp le 11 janvier de la même année. Il se trouvait à Nancy au 20 mars 1815; alors il donna sa démission et vécut dans la retraite jusqu'au retour du roi. Depuis, il fut mis au nombre des officiers généraux qui composent l'état-major général formé en 1818. Le gouvernement lui confia, en 1820, le commandement du département de la Seine-Inférieure. Il est mort à Angers le 20 octobre 1821, âgé de 52 ans. M. de Scepeaux avait épousé Mme la baronne de La Haye, née Walsh de Serrant, qui partagea ses périls dans les guerres de la Vendée. Il n'a point laissé de postérité, mais un frère qui porte son nom lui a survécu.

SEGAUD (PIERRE-DOMINIQUE), avocat à Lyon, naquit à Montluel (Ain), en 1784. Après avoir fait ses cours de droit à Paris, dans l'établissement connu sous le nom d'Académie de législation, il retourna à Lyon et fut admis sur le tableau des avocats à la Cour royale, en 1806. Il fit partie, en 1807, des fondateurs du *Cercle littéraire* de Lyon. Segaud ne tarda pas à se placer au rang des avocats les plus distingués de cette grande ville; la nature lui avait accordé ces dons brillans qui décorent l'orateur; il les avait perfectionnés par le travail, et l'on doit remarquer qu'il était dans l'usage d'écrire la plupart de ses plaidoyers, qu'il

débitait avec le feu et la vérité de l'improvisation. Ses *Mémoires*, dont plusieurs furent imprimés, sont remarquables sous le double rapport du savoir et de la rédaction (1). Segaud s'était placé de bonne heure dans les rangs de l'Opposition; il lui prêtait à Lyon l'appui de son talent et de son caractère honorable; il *croissait*, suivant l'expression énergique d'un historien romain, *pour la tribune nationale*, lorsque la mort est venue tromper une si grande destinée. Le seul opuscule littéraire que M. Segaud ait publié, a pour titre : *l'Académie de Lyon, en 1809*, in-8 (anonyme); c'est une parodie du *Compte rendu* de cette société. Il a laissé en manuscrit plusieurs ouvrages savoir : les *Trois Sabinus*, comédie dans le goût latin, en trois actes et en prose. — *Voyage à Chantilly et à Ermenonville*. — *Le Temple de la Nature*, imitation du *Temple de Gnide*; — enfin, des *Considérations sur l'état actuel du commerce de Lyon*, qu'il se proposait de publier en réponse à la singulière assertion d'un député du collège de département du Rhône,

(M. Pavy), qui n'a pas craint d'avancer à la tribune, que l'industrie avait dégénéré en France depuis la révolution. Il avait fait aussi des recherches sur *le Prêt à intérêt*. Segaud est mort à Lyon, dans la fleur de son âge et de son talent, le 27 septembre 1821. M. Passet, bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville, prononça un discours à ses funérailles; ce discours est imprimé dans la *Gazette universelle de Lyon*, du 2 octobre 1822. On trouve dans le même journal (28 septembre) une Notice sur M. Segaud. Voyez encore la *Bibliographie de la France*. 1822, p. 643.

SY (ALEXANDRE-CÉSAR-ANNIBAL-FIRMIN, baron de STONNE, marquis de), maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, avait d'abord servi dans le régiment de Dauphiné, et s'était fait connaître dans le monde, comme un calligraphe très-habile. M. de Sy a passé à Londres le temps de l'émigration, jouissant de l'amitié de Delille, dont il soulageait les yeux affaiblis, et qu'il aidait dans la révision de ses ouvrages. Il s'écriait, en 1811, dans une dédicace imprimée à Londres :

Ne reverrai-je plus sous les lois d'un  
Bourbon,  
Ni mes antiques tours, ni cet heureux  
vallon  
Où s'écoula le printemps de ma vie.

Il n'est rentré en France qu'après la Restauration. En général ses poésies ne s'élèvent guère au-dessus du médiocre : elles sont telles qu'on pouvait les attendre d'un homme du monde, qui ne paraît point dépourvu d'esprit.

(1) Voici l'indication des principaux Mémoires judiciaires de M. D. Segaud, qui ont été imprimés : *Pour Mme de Ste.-Croix* (abus de blanc-seing); *pour Georges Tarly* (question d'État); *pour les enfans Basset* (effets civils d'une double bigamie); *pour le président Michily* (restitution des biens d'un proscrit, en vertu de l'édit révocatoire de celui de Nantes); *pour M. Privat* (dissertation sur les brevets d'invention); *Pour les hospices de Mâcon* (qu'est-ce qui caractérise la démence?); *pour M. de la Condamine* (dissertation sur la législation concernant les eaux courantes), etc., etc.

M. de Sy est mort à Corbeil , le 12 septembre 1821.

*Liste des ouvrages d'Al.-C.-An.-F. de Stonne, de Sy.*

I. *Mélanges de poésies du baron de Stonne.* Londres, 1782, in-12. — Imprimé par l'auteur lui-même, et tiré seulement à 60 exemplaires.

L'auteur se proposait, en 1816, d'en donner une nouvelle édit. qu'il eût augmentée, 1° de la traduction de la satire d'Horace (9° du Liv. 1<sup>er</sup>), *ibam fortè viâ sacrâ*; 2° de la traduction de l'ambassade d'Ulysse dans les tentes d'Achille (*Iliad.* L. IX); 3° de la traduction de l'*Epithalame d'Honorius*, par Claudien (voy. ci-après, n° IV); 4° de diverses autres poésies légères.

II. *La Chute de Rufin, poëme en deux chants, traduit du latin de Claudien, avec des notes historiques, géographiques, mythologiques et grammaticales; dédié, avec permission, à S. Exc. le marquis de Wellesley.* Londres, 1811, in-8.

Tiré à petit nombre d'exemplaires, à ce que nous apprend le traducteur lui-même, dans la préface de la seconde édition, qu'il dédia à l'Angleterre, *sa seconde patrie*, et qu'il donna, en 1816, à la suite de l'ouvrage suivant.

III. *L'Art poétique d'Horace, traduit en vers français, dédié au roi: suivi de la seconde édition de la Chute de Rufin, poëme en deux chants, traduit de Claudien.* Londres, Dulau (Paris, Chimot), 1816, in-8.

Deux vers de la traduction de l'*Art poétique* ont été fournis au traducteur par Delille:

Et que l'intrigue enfin où votre esprit  
se joue,  
S'offre digne d'un dieu, lorsqu'un dieu  
la dénoue.

IV. *Epithalame d'Honorius et de Marie, poëme traduit de Claudien, en vers français, dédié à S. A. R. Mgr le duc de Berry.* Paris, 1816, in-8.

Le texte latin est placé en regard des n<sup>os</sup> II, III et IV.

## T.

TALLEYRAND - PÉRIGORD (ALEXANDRE-ANGÉLIQUE de), cardinal, archevêque de Paris, était fils du marquis de Talleyrand, tué, en 1745, au siège de Tournay, et d'une demoiselle de Chamillart, petite-fille de ce Chamillart, ministre de la guerre sous Louis XIV, et qui dut, comme on sait, une partie de son crédit à l'habileté avec laquelle il faisait la partie de billard du roi. Alexandre-Angélique naquit à Paris le 18 oc-

tobre 1736. Il passa les premières années de son enfance sous les yeux de sa mère, femme d'une rare vertu, respectée de la cour de Louis XV, et qui jouissait à un très-haut degré de l'estime et de la bienveillance de ce monarque. Elle envoya son fils suivre ses premiers cours au collège de la Flèche, et le fit entrer ensuite au séminaire de S.-Sulpice, où il termina ses études théologiques sous la direction de M. Bourlier,

qui fut depuis son grand-vicaire, et qui est mort cette année (1821), évêque d'Evreux et pair de France (Voy. son article, ci-dessus, p. 12). Le roi accorda dès-lors au jeune ecclésiastique une pension de mille écus sur un bénéfice. Au sortir du séminaire, l'abbé de Périgord fut nommé aumonier du roi, grand-vicaire de Verdun, et, en 1762, abbé du Gard, diocèse d'Amiens; il était alors âgé de vingt-huit ans. Il n'en avait pas encore trente, lorsque M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, le demanda au roi Louis XV pour coadjuteur. L'abbé de Périgord fut sacré, le 28 décembre 1799, sous le titre d'archevêque de Trajanople. M. de La Roche-Aymon étant devenu ministre de la feuille, son coadjuteur obtint, en 1769, l'abbaye de Hautvilliers, située dans son propre diocèse. L'année suivante, il fut adjoint à son archevêque comme député de la province ecclésiastique de Reims à l'Assemblée du clergé de 1770. Cette adjonction, quoique inusitée, avait pourtant des précédens; et elle fut admise par l'Assemblée du clergé, avec des expressions honorables pour le coadjuteur de Reims (Voyez le *Procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1770*, § 2).

M. de La Roche-Aymon étant mort en 1777, son coadjuteur lui succéda de droit; il se démit de ses abbayes, et reçut en échange celle de Saint-Quentin en l'île, au diocèse de Noyon. M. de Périgord appliqua dès-lors au gouvernement du diocèse de Reims les principes d'après lesquels nous lui avons vu, dans ces derniers temps, régir celui de Paris, et diriger les affaires du clergé fran-

çais. Il renvoya de son séminaire la congrégation des Chanoines réguliers, et le confia à une colonie de Sulpiciens. Pendant douze années que dura son épiscopat de Reims, il fonda plusieurs établissemens de luxe ou d'utilité. Il acheva en 1788, la maison connue sous le nom de Saint-Thierry, située presque aux portes de Reims, et qui devait servir de résidence aux archevêques. Ce monument n'est resté debout que six années. Il obtint du roi d'Espagne, Charles III, les premiers mérinos qui ont amélioré les races de moutons de la Champagne. Il fonda, avec le secours de quelques maisons de commerce de Reims, une espèce de Mont-de-piété dont les prêts étaient gratuits; enfin, il contribua à diminuer, dans les campagnes, le nombre des toitures en chaume, cause fréquente des incendies, en s'engageant, pour les villages qui dépendaient de ses bénéfices, à payer la différence de prix du chaume à la tuile. C'est ainsi qu'il ménageait une justification à l'irrégularité de l'accumulation sur sa tête de plusieurs riches bénéfices, accumulation interdite par les saints canons et par les règles de la discipline ecclésiastique: c'est ainsi qu'il céda au généreux mouvement d'amélioration qui entraînait alors tous les esprits, vers un but que bientôt il fut des premiers à méconnaître.

M. l'archevêque de Reims avait assisté aux Assemblées du clergé de 1780 et 1788; il fut de la seconde assemblée des Notables en 1787; enfin, le clergé du bailliage de Reims l'élut député aux États-généraux de 1789. Il siégea au côté droit de l'Assem-

blée constituante, se montra des plus opposés à toutes les réformes de cette assemblée, et signa toutes les protestations de la minorité. Les affaires ecclésiastiques fixèrent surtout son attention. Il adhéra aux instructions pastorales des évêques de Boulogne (Asseline) et de Langres (de La Luzerne), contre les divers sermons exigés des ecclésiastiques, par l'Assemblée constituante, et mit son nom au bas de quelques écrits particulièrement relatifs à son diocèse. Nous citerons sa *Lettre aux électeurs de la Marne*, du 8 mars 1791, (in-8, 25 pages); la *Réponse*, du 12 mars (in-8, 10 pages), à M. Philibert, curé de Sedan, élu évêque des Ardennes, qui lui avait écrit pour l'inviter à consentir à l'exercice de sa juridiction; une autre *Réponse* du 5 avril (in-8, 6 pages), à M. Diot, curé de Vandresse, élu évêque de la Marne; une *Ordonnance* du 4 avril (in-8, 32 pages), au sujet de l'élection de M. Philibert; et enfin, une autre *Ordonnance* du 2 mai (in-8, 44 pages), au sujet de l'élection de M. Diot.

M. de Périgord n'assista point aux dernières séances de l'Assemblée constituante. Il se retira d'abord à Aix-la-Chapelle, sans donner sa démission, et envoya de là son adhésion aux dernières protestations du côté droit. Peu de temps avant sa sortie de France, le ministre anglais, M. Pitt, lui fit dire par M. Barthélemy, alors chargé des affaires de France auprès du gouvernement britannique, *qu'il mettait à sa disposition tous ses moyens de crédit et de puissance, que son plus grand bonheur serait d'adoucir les peines et les malheurs de l'homme*

*le plus respectable peut-être qu'il eût jamais connu.* Pitt était venu dans sa jeunesse passer quelque temps à Reims, pour s'y exercer, dans une profonde retraite, à l'étude de la langue française, et acquérir la facilité de la parler. C'est là qu'il avait connu l'archevêque de Reims. D'Aix-la-Chapelle, M. de Talleyrand vint à Bruxelles, où il se réunit à quelques évêques émigrés, et y établit un point de ralliement pour le clergé français expatrié, auquel il s'occupa de procurer toute espèce de secours. L'approche des armées françaises l'obligea de s'interner dans l'Allemagne. A Weimar et à Brunswick où il résida plusieurs années, les souverains de ces deux pays, quoique protestans, lui donnèrent leur propre palais pour asile. Lors des négociations du concordat de 1801, M. de Talleyrand fut du nombre des évêques émigrés qui refusèrent leur démission; il envoya, ainsi que six de ses collègues, une réponse dilatoire au Bref du pape, à laquelle adhérèrent depuis vingt-cinq autres prélats. Il signa aussi les *Réclamations* du 6 avril 1803, mais il s'abstint constamment de tout exercice de juridiction.

En 1801, Louis XVIII avait appelé M. de Talleyrand auprès de lui à Mittau, et l'avait admis dans son conseil. L'archevêque l'accompagna lorsqu'il fut obligé de se rendre à Varsovie, au milieu des rigueurs d'un hiver du nord, et le suivit en Angleterre en 1807. Après la mort du cardinal de Montmorency, titulaire de la charge de grand Aumônier, arrivée en 1808, Louis XVIII conféra ce titre à M. de Talley-

rand, et le décora du cordon bleu. En 1814, M. de Talleyrand, qui n'avait pas quitté Louis XVIII, partit avec lui d'Hartwel, pour rentrer en France. Son nom fut porté le premier, sur la liste des pairs nommés par l'ordonnance du 4 juin. Cela fut observé ainsi, parce que la pairie ecclésiastique du siège de Reims avait le premier rang dans l'ancienne monarchie. L'administration des affaires ecclésiastiques lui fut confiée. A peine il y avait mis la main, que la révolution du 20 mars 1815 le fit sortir de France une seconde fois. Il y rentra après la bataille de Waterloo. La confiance que le roi accordait à M. de Périgord pour l'administration des affaires ecclésiastiques, et les attributions de la charge de grand Aumonier, lui formèrent un véritable ministère. Sans doute, ce ministère n'a jamais été mis en rapport avec les Chambres, et le secrétaire-d'État de l'intérieur en supporte toute la responsabilité. Mais son existence, bien que la légalité en soit contestée, n'en est pas moins effective. Une ordonnance du 13 avril 1816 en a réglé les attributions. La feuille des bénéfices est la principale ; car, toute réduite qu'elle est, comparativement à celle de l'ancienne monarchie, la feuille des bénéfices n'en existe pas moins aujourd'hui. En effet, c'est le grand Aumonier, et non le ministre de l'intérieur, qui présente à la nomination du roi pour les sièges épiscopaux de toute la France ; il nomme ou présente les membres du chapitre de Saint-Denis, les dignitaires et chapelains de la maison ecclésiastique du roi, de l'hospice royal des Quinze-Vingts,

les aumôniers des palais royaux, de tous les régimens de l'armée et de la marine ; et enfin, les bourgeois des séminaires. Il a, en outre, la disposition d'un budget assez considérable. Le siège de Paris, que M. de Périgord fut appelé à remplir, vint augmenter la prépondérance de sa position. D'ailleurs, la nouvelle organisation du clergé et les négociations qu'elle nécessita, ont donné lieu, presque spontanément, à l'établissement, en France, d'un véritable pouvoir central ecclésiastique, siégeant dans les bureaux de la grande Aumerie, et tout-à-fait inconnu de l'ancienne Eglise gallicane. Cette nouvelle puissance a servi pour établir parmi nous un clergé, à peu près universellement indisposé contre les institutions et les maximes politiques nées de la révolution, et, relativement aux affaires ecclésiastiques, généralement dévoué aux opinions ultramontaines. L'administration de M. de Périgord a tout fait pour amener cet état de choses.

Toutefois, des obstacles de plus d'un genre se présentèrent à lui. Par le concordat de 1801, Rome avait fait des concessions au pouvoir temporel et même à la révolution. Elle avait subi la nécessité du temps. Les circonstances changées, c'est elle-même qui a voulu maintenir cette loi qu'elle avait reçue de la nécessité ; mais, cette fois, ce fut afin de ne point porter atteinte, sinon à la maxime de son infailibilité, du moins au dogme de la suprématie absolue de la thèse sur l'épiscopat, dogme aujourd'hui moins contesté que jamais. La cour de Rome persista, en 1814, à exiger des



évêques émigrés la même démission qu'ils lui avaient refusée en 1802. M. de Périgord résista longtemps, mais il céda enfin, et son exemple fut suivi par presque tous ses collègues qui se trouvaient dans la même position que lui. A Rome, on consentait bien à relever tous les sièges anciens, mais on ne voulait pas qu'ils se relevassent de leur propre droit. On voulut que le Saint-Siège leur donnât une nouvelle existence. C'est à ce système, entièrement opposé à leurs précédentes réclamations, que les évêques émigrés ont consenti; et comme on aurait pu croire, s'ils fussent remontés sur leurs sièges, que tout cela n'était qu'une vaine formalité et que le pouvoir de la cour romaine était effectivement éludé, tous les anciens évêques furent transférés à des sièges nouveaux, tandis que les évêques du concordat de 1801 restèrent paisibles chez eux. La mesure fut exécutée avec une sorte de rigueur, et M. de Périgord lui-même qui attachait un grand prix à conserver le siège archiépiscopal de Reims, se vit comme contraint de passer à celui de Paris, auquel il fut transféré, le 28 juillet 1817. Les principes de l'indépendance de l'Église de France, furent complètement sacrifiés dans cette négociation.

Mais à peine les difficultés étaient aplanies du côté de l'Église, qu'il en survint de nouvelles de la part des Chambres et du ministère. Beaucoup de bons esprits trouvèrent que les libertés politiques étaient blessées par le nouveau concordat, aussi bien que les libertés ecclésiastiques. Embarrassé du concordat de 1817 qu'on avait conclu presque sans

lui, le ministère aurait voulu revenir à celui de 1801. Rome s'y fût prêtée volontiers; mais on rencontra dans M. de Périgord et dans presque tous ses collègues une roideur qui allait jusqu'à l'inflexibilité. Leurs intentions furent droites sans doute; il est permis de croire qu'elles pouvaient être mieux éclairées. Des représentations furent adressées au pape et au roi, par un nombre considérable d'évêques français. M. de Périgord les signa, et les appuya vivement auprès du roi. Définitivement et à force de ténacité, il triompha d'un ministère tergiversant. Après 18 mois de suspension, le concordat de 1817 fut réellement mis à exécution par parcelles, il est vrai, et comme à la sourdine, mais sans la sanction législative qui, pourtant, avait été jugée nécessaire, à l'époque de sa conclusion, par le premier ministère de M. le duc de Richelieu. Une bulle du mois d'août 1819 créa un état provisoire, et, le 9 octobre suivant, M. de Périgord prit possession du siège de Paris. Il avait été élevé au cardinalat, dès le 1<sup>er</sup> octobre 1817.

La liste des évêques nommés aux sièges vacans avait été promulguée avant que le concordat fût connu officiellement du public, et avant qu'on se fût assuré que son exécution ne souffrirait point de difficulté. Cette liste dressée par le grand Aumonier, ne comprenait que des noms pris à peu près exclusivement dans l'émigration, ou dans la noblesse ancienne. L'école de Saint-Sulpice les avait fournis presque tous. On sait qu'elle a succédé à l'école des Jésuites, et se montre la dépositaire fidèle de ses maximes et

deses principes. Depuis cette époque jusqu'à la mort de M. le cardinal de Périgord, et après lui, le corps épiscopal français n'a pas cessé d'être recruté des mêmes élémens. Ces faits ne seront pas sans influence sur les destinées futures de la France; et, quel que soit le jugement qu'on en veuille porter, ils méritaient d'être signalés.

Tandis que l'organisation générale de l'Eglise de France occupait spécialement M. le cardinal de Périgord, il ne négligeait pas le soin de son diocèse de Paris. Il s'était choisi pour coadjuteur, en entrant en fonctions, M. l'abbé de Quélen, sous le titre d'archevêque de Trajanople que M. de Périgord avait porté lui-même, durant qu'il était coadjuteur de Reims. Il exigeait avec sévérité des ecclésiastiques employés dans son diocèse, pour les uns, la rétractation du serment qu'ils avaient prêté jadis à la Constitution civile du clergé, pour les autres, la signature du formulaire d'Alexandre VII, concernant les cinq propositions du livre de Jansénius. Il faisait rédiger un nouveau Bréviaire où il admettait les fêtes du Sacré-Cœur et de saint Ignace de Loyola, fondateur des jésuites, que M. de Vintimille, dans le dernier Bréviaire de Paris, n'avait pas adoptées; de même il avançait en grade diverses fêtes de saints personnages de l'ordre des Jésuites, ou qui ont des rapports avec quelqu'une des dynasties qui ont régné sur la France. L'esprit qui a suggéré ces changemens se manifeste plus d'une fois dans la rédaction du nouveau Bréviaire. Il n'a pu être pu-

blié et mis en usage qu'après la mort de M. le cardinal de Périgord. L'organisation du Chapitre de Saint-Denis, composé en partie d'anciens évêques, et destiné à desservir les sépultures de la famille royale, doit être compté au nombre des institutions de l'administration de M. de Périgord. Il en attribua la première dignité au grand Aumonier de France, sous le titre de Primicier. C'est M. le cardinal de Périgord qui avait béni le mariage de Mgr le duc de Berry. C'est lui qui, en 1821, célébra la cérémonie du baptême de Mgr le duc de Bordeaux.

Cependant M. de Périgord avait atteint sa 85<sup>e</sup> année, et les infirmités ordinaires de l'âge s'appesantissaient sur lui. Un point douloureux, qui s'était formé sur sa joue depuis plusieurs années, avait dégénéré en abcès d'une nature très-âcre, et dévorait une partie de son visage. Depuis quelques mois, le mal faisait des progrès alarmans, et augmentait l'abattement du malade, lorsqu'au commencement d'octobre 1821, M. de Périgord fut atteint d'un catarrhe qui l'obligea de s'aliter. Les princes de la famille royale vinrent lui rendre visite sur son lit de mort. Après avoir reçu les sacrements de l'Eglise avec les sentimens de la plus vive piété, il expira, tout plein de son dévouement à Dieu et aux Bourbons, dans la nuit du vendredi au samedi 20 octobre 1821, à quatre heures et demie du matin. Le roi et sa famille, qui accordaient leur amitié à M. le cardinal de Périgord, donnèrent des larmes à sa perte. Son corps a été inhumé dans le

caveau des archevêques de Paris, situé dans une des chapelles latérales du chœur de Notre-Dame. D'après ses intentions, son cœur a été porté à Reims. Divers établissemens ecclésiastiques sont dotés par son testament. L'*Oraison funèbre* de M. le cardinal de Périgord a été prononcée à Notre-Dame, le 29 novembre 1821, par M. l'abbé Frayssinous (*Paris, Adr. Leclère, 1821, in-8., 47 p.*). On en a publié un abrégé sous le titre de *Notice très-succincte*. Paris, Leblanc, 1821, in-8., trois quarts de feuille. Nous avons encore une *Oraison funèbre de M. le cardinal de Périgord, prononcée dans l'église métropolitaine de Reims, le 8 janvier 1822, et le lendemain dans l'église de Saint-Rémi, par un prêtre de la Mission de France, lors de la translation du cœur de ce prélat à Reims*. Paris, Cosson, 1822, in-8., une feuille.

M. de Périgord ne s'est montré que rarement à la Chambre des pairs. Son âge, ses infirmités et les affaires de son administration l'en tenaient habituellement éloigné. Il est facile de comprendre pour quelles mesures et pour quelle administration durent être ses vœux. L'on s'accorde à dire qu'il apportait dans la discussion des affaires des formes dépouillées de sévérité, même dans les circonstances où il fut trouvé le plus inflexible. C'était d'ailleurs un évêque animé de l'esprit de son état, et digne, sous tous les rapports, du profond respect qu'il avait su inspirer. Dès la première époque de sa vie, il avait observé, non pas seulement la plus exacte

té régularité qui convient à un ecclésiastique d'un rang si éminent. On a dit de lui ce que Saint-Simon écrivait de Fénelon, que *sa figure annonçait le prélat et le grand seigneur*. Ses traits réunissaient l'expression de la noblesse, avec celle de la bonté; une taille élevée, un accent rempli tout à la fois de douceur et de dignité, une gravité de caractère inaltérable, concouraient à donner de l'autorité à ses paroles et à ses actions.

M. de Bernis, archevêque de Rouen, a prononcé l'éloge de M. le cardinal de Périgord, à la tribune de la Chambre des pairs, séance du 27 novembre 1821 (*Moniteur* du 6 décembre même année). On a publié une *Notice historique* sur le même prélat (*Versailles, Lebel, et Paris, Adr. Leclère, 1821, in-8., 114 pages*). Cet écrit est de M. le cardinal de Beausset.

Le portrait de M. le cardinal de Périgord a été lithographié à l'époque de son décès, d'après un dessin de Delorieux.

TARRIBLE (JEAN-DOMINIQUE-LÉONARD), jurisconsulte, naquit à Auch, au mois de novembre 1753. Avant la révolution, il exerçait la profession d'avocat; mais comme il habitait la campagne, il se bornait à donner des consultations. Nommé d'abord membre de l'Assemblée provinciale de la Généralité d'Auch, il fut ensuite appelé aux fonctions de commissaire du roi près le tribunal criminel du Gers, lors de l'organisation judiciaire de 1790. Pendant les diverses phases de la révolution, les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent aux fonc-

tions publiques ou l'en écartèrent, selon que les idées d'ordre prédominèrent ou firent place à l'exaltation. C'est ainsi qu'il fut successivement administrateur du département, accusateur public, et président du tribunal criminel. Il remplissait cette dernière place à l'époque de la révolution du 18 brumaire, après laquelle il fut appelé au Tribunal. Ses profondes connaissances en jurisprudence le tinrent attaché à la section de législation, et il fut un de ceux qui prirent la part la plus active et la plus importante à la confection du Code civil. Après la suppression du Tribunal, M. Tarrible fut nommé conseiller-maître à la Cour des comptes; il a occupé cette place depuis 1807 jusqu'à sa mort.

Les rédacteurs du journal de jurisprudence intitulé : *Annales du Notariat*, voulant publier un commentaire du Code civil, s'adressèrent à plusieurs jurisconsultes qui avaient concouru à sa confection. Leur travail forme 9 vol. in-8, publiés de 1803 à 1807. C'est dans ce recueil qu'a paru, pour la première fois, le *Traité des successions* de M. Chabot (de l'Allier), qui forme le 3<sup>e</sup> vol. M. Tarrible avait traité les titres de la *Tutelle et des Servitudes*. Il a publié séparément cette partie de son travail, sous le titre de *Manuel des justices de paix*, 1 vol. in-8., Paris, Artaud, 1806. En outre, les 3 derniers vol. du commentaire lui appartiennent en entier. Il s'est occupé surtout avec un soin particulier, de la partie du Code qui, par sa nature et par la nouveauté du système adopté par le législateur, offrait le plus de difficultés, des

*Hypothèques* (voyez ci-dessus l'article BOUTEVILLE, pag. 15). Pour donner une idée du mérite de son travail, il suffira de dire que M. Merlin, lorsqu'il voulut refondre l'ancien *Répertoire de jurisprudence*, et l'appropriier à la législation nouvelle, demanda à M. Tarrible de donner à ce travail une forme analogue à l'ordre alphabétique, adopté pour le *Répertoire*; qu'il y inséra en entier, et que les articles de M. Tarrible ne sont pas ceux de cet important ouvrage, qui ont été le moins cités et qui font le moins autorité. Son auteur a eu la satisfaction de voir la plupart des décisions qu'ils renferment sanctionnées par les tribunaux, et ceux qui ont écrit sur les mêmes matières rendre hommage à la profonde doctrine de leur devancier, à la justesse de son raisonnement, à la clarté et à l'exactitude de sa rédaction (1).

---

(1) Voici la note des articles fournis par M. Tarrible au *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence* de M. Merlin, 4<sup>e</sup> édit.

I. Le § III, section 2, du mot *Hypothèques*.

II. Le mot *Expropriation forcée*, (excepté la note qui est de M. Merlin).

III. Les huit premiers § du mot *Inscription hypothécaire*.

IV. Le mot *Saisie-immobilière*.

V. Les quatre premiers § du mot *Ordre des créanciers*.

VI. Le mot *Radiation des hypothèques*.

VII. Le mot *Tiers-détenteur*.

VIII. Le mot *Transcription au bureau des hypothèques*.

IX. Le mot *Privilège de créance*.

Nous connaissons encore de M. Tarrible un Mémoire judiciaire, imprimé sous ce titre :

*Lettre à M. Joussetin, au sujet de*

M. Tarrible était membre de la Légion-d'Honneur. Une ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1820 le nomma membre du conseil de surveillance de la censure, conseil qui n'a jamais exercé ses fonctions. Ce magistrat a terminé sa carrière le 27 février 1821. Il a été inhumé au cimetière du père La Chaise. M. Brière-de-Surgy, président de la chambre de la Cour des comptes, a prononcé un discours sur la tombe de M. Tarrible, à la tête d'une députation de sa compagnie. Ce discours est imprimé dans le *Moniteur* du 4 mars 1821.

THÉVENEAU (CHARLES), poète et mathématicien, né à Paris en 1759, fit ses études au collège Mazarin, et dès l'âge de 15 ans, professa les mathématiques à l'ancienne école royale de la marine à Brest. Il était doué d'une facilité de calcul extraordinaire, et qui ne pouvait être comparée qu'à la verve peu commune avec laquelle il composait ses vers. Il lui arrivait quelquefois de les déclamer dans les lieux publics, monté sur une table, et animé du même enthousiasme qui les lui avait dictés. La verve et l'abondance formaient le caractère essentiel de son talent. Théveneau possédait aussi très-bien les langues anciennes et l'art de les enseigner; mais il était excessivement adonné au vin et aux liqueurs fortes; cette passion brutale dégradant son caractère et son talent, ne lui permit jamais

de jouir de l'indépendance et de la considération nécessaires à celui qui cultive les lettres. Le gouvernement, dont il avait souvent obtenu des secours, lui accorda dans les derniers temps de sa vie, une pension de 600 fr. Théveneau est mort à Paris, le 4 juillet de l'année 1821, âgé de 62 ans.

*Liste des ouvrages  
de Ch. Théveneau.*

I. *Cours d'arithmétique à l'usage des écoles centrales et du commerce.* 1800, in-8.

II. *Plan du poème de Charlemagne, suivi du 1<sup>er</sup> chant en vers, et d'un Choix de poésies diverses.* 1804, in-8.

III. *Ode sur la dernière campagne.* 1806, in-8

IV. *L'Illusion, poème, précédé du Règne de la terreur, du Voyage du Roi à Varennes, d'Hercule au mont OËta, suivi de la Construction des hopitaux, de la Mort de Brunswick, de Charlemagne, et d'autres poésies.* Paris, Guillaume, 1817, in-18, figures.

On trouve à la fin du volume une comédie en trois actes et en vers, intitulée : *le Solitaire*. Plusieurs des morceaux de poésies qu'il contient, avaient été publiés ailleurs et à diverses époques.

« On attribue à M. Théveneau, dit la *Biographie des hommes vivans*, imprimée chez Michaud, d'autres poèmes qui n'ont pas paru sous son nom. » On trouve diverses poésies fugitives du même auteur dans les *Almanachs des Muses* et autres recueils de ce genre.

Théveneau a participé aux ou-

---

*la demande en cassation du sieur Pome, contre les frères Joannis et autres.* 1816, in-4.

vrages de mathématiques suivants :

1° *Leçons élémentaires de Mathématiques par de la Caille, augmentées par Marie, 2<sup>e</sup> édition, revue et corrigée avec le plus grand soin par Théveneau.* 1798, in-8.

2° *Elémens d'Algèbre par Clairault, sixième édition, avec des notes et additions très-étendues; précédées d'un Traité d'arithmétique, par Théveneau, etc.* 1801, 2 volumes in-8

3° *Cours d'Arithmétique, à l'usage des gardes du pavillon de la marine etc., par Bezout, avec des Tables de logarithmes, par Théveneau, etc., 3<sup>e</sup> édition, 1<sup>re</sup> partie; 1802.*

4° *Cours de Mathématiques pures, par la Caille, augmenté par Marie, et éclairci par Théveneau.* Paris, 1807, in-8 fig.

Théveneau a fourni des ar-

ticles 1° à un journal intitulé : *l'Ami des arts* (1), publié en 1797, par M. de Labouisse; 2° au *Courrier des spectacles*, de M. Lèpan. M. de Labouisse a publié un bon nombre de poésies inédites, latines et françaises, de M. Théveneau, dans le *Journal anecdotique, et Feuille d'affiche de la ville de Castelnaudary.* 1822, in-8, et lui a consacré une Notice dans le même recueil. T. II, p. 195.

Enfin, Théveneau a revu la traduction du *Théâtre tragique d'Alex. Soumarocow, trad. du russe, par M. Papadopoulo* (Paris, 1802, 2 vol. in-8), comme le traducteur se plaît à l'avouer dans sa préface. — On assure que pressé par le besoin, il a rendu, pour de l'argent, de nombreux services de ce genre à divers auteurs, qui n'en ont point parlé dans leurs préfaces.

## V.

VIEL (ÉTIENNE-BERNARD-ALEXANDRE, surnommé et plus connu sous le nom de) naquit à la Nouvelle-Orléans, le 31 octobre 1736. Son père, chirurgien estimé, était correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Le jeune Viel fut envoyé au collège de Juilly pour y faire ses études; quand elles furent terminées, il entra dans la congrégation de l'Oratoire qui dirigeait cette maison, et y devint *grand-Préfet* des études, fonctions qu'il exerça pendant douze années. En 1791, la congrégation ayant été dissoute, Viel retourna à la Louisiane, où il fit chérir ses vertus

aux habitans du poste des Atacapas, au milieu desquels il exerça les fonctions du ministère sacré. En 1812, le P. Viel revint en France, et il ne tarda pas à rejoindre ceux de ses anciens confrères qui dirigent encore aujourd'hui le pensionnat de Juilly. En Amérique comme en Europe, il ne cessa de cultiver

(1) Dans le 15<sup>e</sup> numéro de *l'Ami des arts* (décembre 1797), on trouve une scène entière (c'est la dernière du deuxième acte) d'une tragédie de Théveneau intitulée: *Dion, ou la Révolution de Syracuse.* Ce fragment comprend environ 200 vers.

la poésie latine, et c'est sur les bords du Mississipi qu'il a mis la dernière main à sa traduction en vers latins du *Télémaque*. Viel unissait à une piété éclairée une modération parfaite, et une bonté de caractère qui lui conciliait l'estime et l'affection des jeunes gens confiés à ses soins. Il est mort à Juilly le 16 décembre 1821. — On trouve une notice sur le P. Viel, 1° dans *Bibliographie de la France* (1822, p. 64); 2° dans *l'Apis Romana*, journal de la littérature latine (n° 3, janvier 1822, p. 122-29). Celle-ci est écrite en français et signée A. FR.

*Liste des ouvrages  
de E.-B.-A. Viel*

I. *Henriados liber octavus*, in-8. de 11 et 49 pag. sans date, nom de ville ni d'imprimeur. Anonyme.

Le texte français est en regard des vers latins. En tête de cet opuscule est une *Epistola ad amicum*. L'ami à qui elle est adressée est M. E. Salvete.

II. *Telemachiados libros XXIV, è gallico sermone in latinum carmen transtulit* S.-Alex. Viel. *Lutetiae Parisiorum, typis Didot natu majoris*. 1808, in-12. — 2° édit. *emendata et accurata*. Paris, Delalain, 1814, in-12.

En l'absence de l'auteur, six de ses élèves avaient publié la 1° édition, qui lui est dédiée par MM. Auguste Creuzé-Delessert, J.-B.-B. Eyriès, J.-A.-J. Durant, M.-E. Salvete, A.-V. Arnault, E. Salvete. La Préface est de ce dernier; elle contient quelques détails historiques sur le P. Viel. Ce fut à ses élèves et édi-

teurs que le P. Viel dédia lui-même sa seconde édition, qui offre plusieurs changemens.

III. *Miscellanea latino-gallica*. Paris, Delalain, 1816, in-12.

On y trouve : le n. 1 ci-dessus ; une traduction en vers latins du *Voyage à la grande Chartreuse du P. Mandar*, déjà imprimée avec l'original en 1782 ; une traduction française de *deux Epîtres* et de *l'Art poétique* d'Horace. Ce dernier morceau est remarquable par l'indication de plusieurs sens nouveaux, plus piquans et qui semblent plus conformes au génie du poète latin, que les traditions vulgaires.

VIGUIER (PIERRE-FRANÇOIS), naquit à Besançon en 1746. Il fit ses premières études au séminaire de cette ville, y fut ordonné prêtre et professa la rhétorique au collège de Besançon. Il entra ensuite dans la congrégation de Saint-Lazare. On l'envoya d'abord professer la théologie au séminaire de Sens, et quelques années après, il demanda lui-même de passer à Alger pour y assister les Chrétiens esclaves, ce qui lui fut accordé. Les établissemens formés par les Jésuites français dans la Chine et dans le Levant, allaient se trouver privés de sujets par la destruction de la Société. Le gouvernement les donna à la congrégation de Saint-Lazare. M. Viguier, rappelé alors d'Alger, fut chargé par M. Jacquier, supérieur général de la Congrégation, de rassembler les élémens nécessaires aux missions du Levant. Il partit en 1783 pour se rendre à Constantinople, où il demeura constamment comme supérieur des missions du Levant,

jusqu'à ce que, sous le Directoire, il fut obligé de quitter son poste et de revenir en France. Pendant son séjour en Orient, il acquit des connaissances précieuses sur l'état de la religion dans ces contrées, et travailla efficacement à faciliter l'étude des langues de l'Asie. De retour dans sa patrie au commencement de ce siècle, M. Viguier y vécut dans la retraite, occupé de recherches savantes, qui avaient la religion pour objet immédiat. Il travailla avec succès sur le texte original des saintes écritures, et publia en même temps quelques ouvrages purement ascétiques. La congrégation de Saint-Lazare s'était reformée depuis la révolution. Mais M. Viguier obtint l'autorisation de rester dans sa pieuse retraite, que ses infirmités lui rendaient nécessaire. Il entretenait néanmoins avec les membres de sa congrégation des rapports d'amitié et de religion, participait à leurs assemblées, restait fidèle aux usages, au costume et à l'esprit de son corps. Depuis plus d'un an, sa santé s'altérait visiblement. Il tomba malade le 28 décembre 1820, et mourut à Paris, le 17 février 1821, dans les sentimens de la plus vive piété. Sur l'invitation de M. le curé de Saint-Sulpice, les obsèques de M. de Viguier furent célébrées dans cette église, le 9 du même mois, par les enfans de Saint-Vincent de Paul, ses confrères.

On trouve une Notice sur M. Viguier dans la *Bibliographie de la France* (1821, p. 441), et dans l'*Ami de la Religion et du Roi* (T. XXVI, p. 406, et T. XXVII, p. 24).

*Liste des ouvrages  
de P.-F. Viguier.*

I. *Elémens de la langue turque*. Constantinople, de l'imprimerie du Palais de France, 1790, in-4°. — Dédiés à Louis XVI.

II. *De la distinction primitive des psaumes en monologues et dialogues, ou Exposition de ces divins cantiques, tels qu'ils étaient exécutés par les Lévites dans le temple de Jérusalem. Nouvelle traduction, accompagnée de notes*. Paris, veuve Nyon, 1806, in-12. — Réimprimé sous ce titre : *Exposition du sens primitif des psaumes; seconde édition revue, améliorée et considérablement augmentée*. Paris, 1818—1819, 2 vol. in-8.

III. *La Véritable Prophétie du vénérable Holzauzer, etc., avec l'explication*. Paris, 1815, in-12.

IV. *Prophétie du pape Innocent XI, etc., avec l'explication*. Paris, 1816, in-12.

V. *Le Vrai Sens du psaume LXVII: Exurgat Deus, conservé totalement dans le texte latin de la Vulgate, trad. par M. Viguier; mais nullement conservé dans les nombreux passages où ce cantique, trad. de l'hébreu moderne par M. Genoude, n'est point d'accord avec la traduction précédente*. Paris, Demonville, 1819, in-8 d'une feuille.

Viguier a été l'éditeur des ouvrages suivans :

1°. *Le Sacrifice perpétuel de foi et d'amour au Saint-Sacrement de l'autel, par Simon Gourdan. Dix-neuvième édition*. Paris, 1820, in-12, de plus de 500 pag.

La *Biographie universelle* (T. XVIII, p. 294) dit que M. Viguier, sans altérer le texte de



l'ouvrage de Gourdan, y a fait plus de six mille corrections et améliorations.

2°. *Discours de M. Bullet sur la vérité de la religion chrétienne.* Paris, 1817, in-12.

3°. *Saint Joseph de Copertino*,

*thaumaturge et prophète en 1663, canonisé par Clément XIII; abrégé de sa vie. Traduction par M. Denis, revue par M. Viguier.* Paris, Adrien Leclère, 1820, un vol. in-12.

## W.

WAILLY (ETIENNE-AUGUSTIN DE), né le 1<sup>er</sup> novembre 1770, était fils du grammairien Noël-François de Wailly, membre de l'Institut, et neveu de l'architecte du même nom, qui éleva, en société avec M. Peyre, la première salle de la Comédie française du faubourg Saint-Germain. Après avoir fait de brillantes études à Sainte-Barbe, dont il suivait les cours, comme élève du collège du Plessis, il fut d'abord placé dans l'étude d'un notaire; mais la réquisition l'obligea d'en sortir. Il subit neuf mois de captivité avant le 9 thermidor, et employa ce temps à se perfectionner dans l'étude des mathématiques et de la grammaire. Par l'effet des événements, la carrière de M. de Wailly demeura long-temps incertaine. Il fut successivement élève de la première école polytechnique, puis s'adonna un moment au commerce de la librairie; enfin, il devint chef des études au Prytanée de Paris, et successivement censeur du Lycée impérial (Louis-le-Grand), et proviseur du Lycée Napoléon (Henri IV), place qui lui fut donnée par Fourcroy, son parent d'alliance. M. de Wailly a publié quelques ouvrages estimables sur la langue française et sur les classiques

anciens. Ses essais de traduction d'Horace sont plus remarquables par l'élégance et l'exactitude de la version, que par le coloris poétique. M. de Wailly était membre de la Légion-d'Honneur, et avait le titre d'officier de l'Université. Il est mort à Paris le 15 mai 1821, des suites d'une tumeur squirrheuse au bas-ventre. M. Naudet, membre de l'Institut et professeur de rhétorique au collège royal d'Henri IV, a prononcé un discours sur sa tombe. Parmi les élèves de M. de Wailly, qui assistaient à ses funérailles, on remarquait le jeune duc de Chartres, fils aîné de Mgr. le duc d'Orléans. M. Laya, membre de l'Académie française, a publié une Notice sur M. de Wailly, dans le *Mémorial universel de l'industrie française*, T. V, pag. 319 — 323.

### *Liste des ouvrages de E.-A. de Wailly.*

I. (Avec son père.) *Nouveau Vocabulaire français, ou Abrégé du Dictionnaire de l'Académie, augmenté de plus de 4000 termes des sciences et arts.* Paris, 1801, in-8. — Ouvrage souvent réimprimé.

II. (Avec son père.) *Principes*

*généraux et particuliers de la langue française, suivis d'un abrégé de versification, par Wailly, de l'Institut.* 1803, in-8. — 13<sup>e</sup> édition, revue et corrigée par M. de Wailly, professeur du Collège royal de Henri IV. Paris, Auguste Delalain, 1819, in-12.

III. *OEuvres choisies de J.-B. Rousseau, à l'usage des lycées et des écoles secondaires, ouvrage prescrit et adopté par la commission des livres classiques.* Paris, 1805. Stéréotype d'Herhan, in-8. — Plusieurs fois réimprimée.

IV. *Napoleone al Danubio. — Napoléon au Danube : Ode italienne du colonel J. Grobert, traduite en vers français par M. de Wailly, et en vers héroïques latins par M. Cauchy.* 1805, in-8.

V. (Avec M. Drevet.) *Nouveau Dictionnaire des Rimes.* Paris,

Desbaussaux, 1812, in-8, 2 parties.

VI. *Traduction en vers des Odes d'Horace, avec le texte, des sommaires et des notes.* Paris, P. Didot l'aîné, 1817, in-18: contient les deux premiers livres. — 2<sup>e</sup> édition, à l'usage des classes; 1818, in-18: contient les 3 premiers livres. On a tiré à part le 3<sup>e</sup> livre, pour le joindre aux deux premiers de l'édition de 1817.

M. de Wailly a donné la 14<sup>e</sup> édition de l'*Abrégé de la Grammaire française* de son père, d'après ses manuscrits. Paris, Delalain, 1817, in-12. — Il a revu, en l'absence de M. Morin, la 1<sup>re</sup> édition de son *Dictionnaire étymologique des mots français dérivés du grec*; 1803, in-8. — Enfin, il a coopéré au *Mercure*, en l'an VIII, lorsqu'il était rédigé par MM. de Fontanes, de Châteaubriand, Delalot, de Bonald, etc.

# ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE.

---

## PARTIE ÉTRANGÈRE.

---

1820.

---

### A.

ACHARIUS (ÉRIC), botaniste de Stockholm, mort dans cette ville, au mois de février 1820, est auteur des ouvrages suivans :

I. *Lichenographiæ sueciæ Prodromus. Lincopiæ*, 1798, in-8.

II. *Methodus quâ omnes detectos lichenes, secundum organa carpomorpha, ad genera, species et varietates redigere, atque observat. illustrare tentavit Acharius. Stockholmiæ*, 2 vol. in-8, fig.

III. *Lichenographia universalis, in quâ lichenes omnes detectos, adjectis observationibus et figuris horum vegetabilium. . . . ad genera, species, varietates, differentiis et observat. sollicitè definitas redegit Erik Acharius.*

*Goettingæ*, 1810, in.-4, cum 14 tab. color.

ANELLI (ANGELO), poète italien, était originaire de Desenzano, province de Brescia. Il exerça d'abord la profession d'avocat; mais son penchant pour la poésie lui fit abandonner le barreau. Doué d'une grande vivacité d'esprit, il se fit remarquer surtout dans le genre comique et satirique. On a de lui plusieurs de ces pièces dramatiques qu'on nomme en Italie *opere buffe*. Elles prouvent que l'auteur avait plus de facilité que de goût. Mais d'autres productions dramatiques d'Anelli se distinguent, parmi la foule de celles qui déshonorerai-

les théâtres d'Italie, si on devait seulement les considérer comme un accessoire de la musique. Anelli s'est fait encore plus remarquer par ses *Chronache di Pindo* (Chroniques du Pinde). C'est une sorte d'imitation des *Raguagli di Parnasso* (Rapports du Parnasse) de Boccalini; ceux-ci sont écrits en prose, et les

chroniques d'Anelli en *ottava rima*. Ce sont de véritables satires, où le poète passe en revue les écrivains qui lui paraissent dignes de ses censures. Anelli a été successivement professeur d'éloquence au lycée de Brescia, ensuite à Milan, et enfin professeur de procédure à Pavie. Il est mort dans le courant de l'année 1820.

## B.

BANKS (sir JOSEPH), célèbre naturaliste anglais, né à Reresby-Abbey, en Lincolnshire, le 13 décembre 1743, fut l'unique héritier d'une famille riche, qu'on dit originaire de Suède. Après avoir fait des études brillantes à Eton et à Oxford, il se livra de bonne heure à l'étude de l'histoire naturelle. Dans une de ses excursions botaniques aux environs de Hammersmith, il fut saisi par un détachement de constables qui, l'apercevant au milieu des broussailles, crurent avoir trouvé le voleur à la poursuite duquel ils avaient été envoyés; en conséquence, ils s'emparèrent de lui, et, sans respect pour la science, l'amènèrent garotté devant le magistrat le plus prochain. Après les premières interrogations, les poches du délinquant furent visitées, et ce ne fut pas sans surprise qu'on les trouva remplies, non d'argent ou de montres, mais de diverses espèces de fleurs et de plantes qu'il y avait serrées soigneusement, pour les rapporter chez lui. Quand il eut fait connaître son nom et son état, on renvoya notre naturaliste comblé d'excuses et d'éloges; cette

mésaventure ne ralentit point son ardeur pour les herborisations. La résidence du jeune Banks n'étant pas éloignée du lac de Whittlesea, il s'amusa souvent à le parcourir en bateau pour y pêcher à l'épervier. Ce genre de délassement le mit en relation avec lord Sandwich, qui habitait aussi dans le voisinage. Ce seigneur, qui fut depuis placé à la tête de l'Amirauté, passait tous ses moments de loisir sur l'eau, pour laquelle il avait une passion décidée. M. Banks venait lui tenir compagnie sur la Tamise, pendant des jours entiers. Quelquefois, durant la nuit, époque où le poisson mord à l'hameçon avec plus de voracité, ils transportaient leurs instrumens de pêche sur un radeau à l'entour duquel ils disposaient leurs lignes, et tandis qu'ils sablaient le champagne et le bourgogne, de petites sonnettes, placées à l'extrémité supérieure de chaque ligne, les avertissaient de l'approche du poisson; celui-ci, après avoir mordu à l'hameçon, s'enfuyait avec rapidité, et de vidait, dans toute sa longueur, le cordon de la ligne, roulé autour

d'un anneau de cuivre : c'est cette occupation peu sérieuse qui lia M. Banks d'une manière intime avec le premier lord de l'Amirauté, et qui devint ainsi la principale cause de sa fortune. Ce noble personnage protégea les plans de M. Banks, l'aida dans toutes ses entreprises en faveur de son étude favorite, et lui procura les moyens de les exécuter.

Vers cette époque, Linné remplissait le monde du bruit de ses travaux, et de tout côté ses élèves en parcouraient les différentes parties. Au sortir de l'Université d'Oxford, en 1763, M. Banks traversa l'Atlantique, et alla visiter les côtes de Terre-Neuve et de Labrador. Les collections d'objets d'histoire naturelle qu'il recueillit dans ce pays, ne firent que piquer plus vivement sa curiosité et l'exciter à de nouvelles entreprises. Après le retour du capitaine Wallace des mers du Sud, on résolut d'envoyer dans ces parages le lieutenant Cook, navigateur hardi et entreprenant, afin de poursuivre les découvertes commencées dans cette partie du globe. Les intérêts de l'astronomie furent principalement considérés dans cette expédition : des ordres furent donnés pour aller attendre et observer par la latitude d'Otahiti, le passage de la planète de Vénus au-dessus du soleil. L'Amirauté fit en cette occasion tout ce qui fut en son pouvoir, pour le succès et l'agrément du voyage. M. Banks, dévoré de l'amour de la science et de l'ardeur de la célébrité, obtint d'être du voyage. Il fut accompagné par le docteur Solander, compatriote et élève de Linné. On lui fournit aussi deux dessinateurs, un secré-

taire et quatre domestiques. Ce fut seulement le 26 août 1768 que l'*Endeavour*, qui avait été équipé exprès pour cette expédition, quitta la rade de Plymouth. On toucha à Madère, et, bien que cette île soit très-fréquentée par les navigateurs, on y découvrit plusieurs espèces non décrites d'animaux marins, qui furent recueillies et classées. La jalousie des Portugais mit obstacle à toutes les recherches qu'on se proposait de faire à Rio-Janeiro. Sur la côte de la Terre-de-Feu, la vie des naturalistes courut un grand danger. Dans une excursion entreprise pour examiner les productions naturelles de cette contrée sauvage, ils furent sur le point d'être engloutis par une trombe de neige. Trois personnes de leur suite en furent victimes. Le docteur Solander, gagné par le sommeil, aurait succombé comme elles, s'il n'eût été maintenu réveillé par son compagnon de voyage. Enfin, le 12 avril 1769, l'*Endeavour* aborda à Otahiti. Les voyageurs y furent très-bien reçus par les naturels du pays; la bienveillance particulière de la reine Oberea pour M. Banks ne contribua pas peu à lui rendre ce séjour agréable, et devint le sujet, à son retour en Angleterre, de diverses poésies badines. Tandis que l'équipage renouvelait ses provisions, que le lieutenant Cook reconnaissait la côte et procédait aux opérations astronomiques pour lesquelles il avait été spécialement envoyé, M. Banks et ses compagnons recueillaient dans ces îles de nombreux et intéressans échantillons d'histoire naturelle; il se distinguait en même temps par une conduite pleine

de prudence et de circonspection, qui eût une grande influence pour maintenir la bonne intelligence entre les Anglais et les habitans du pays.

Après un séjour d'environ quatre mois, les voyageurs quittèrent Otahiti le 15 août 1769, et le 6 octobre, ils aperçurent la côte de la Nouvelle-Zélande. Ils découvrirent dans ce pays de nouvelles espèces de plantes et d'animaux, dont quelques-unes étaient restées inconnues jusqu'alors aux naturalistes. La Nouvelle-Hollande et Botany-bay offrirent ensuite de nouveaux trésors à leurs investigations. Ce fut non loin de là, et tandis qu'ils longeaient les côtes de la Nouvelle-Galles du Sud, que l'*Endeavour* donna contre un rocher ; les voyageurs n'échappèrent que par miracle, en cette circonstance, au naufrage et à la mort. Ils radoubèrent leur navire à l'embouchure d'une rivière à laquelle ils imposèrent son nom, et poursuivirent leur route, recueillant divers coquillages et productions marines. Après avoir échappé à tant de dangers, le climat insalubre de Batavia faillit leur devenir fatal ; mais enfin, après une traversée favorable, ils atteignirent les côtes d'Angleterre, et jetèrent l'ancre dans la Tamise le 12 juin 1771.

M. Banks ne fit qu'un court séjour dans sa terre natale : le désir de faire de nouvelles découvertes le détermina à entreprendre, avec le docteur Solander, un voyage en Islande pour visiter cette île, alors peu connue du reste de l'Europe. Ayant loué un bâtiment à cet effet, ils partirent ; mais, chemin faisant, ils ne purent résister à l'envie de parcourir

les îles nombreuses parsemées le long de la côte nord-ouest de l'Écosse. C'est en cette occasion qu'ils découvrirent les stratifications en forme de colonnes, de la grotte de Staffa, jusqu'alors restées inconnues aux naturalistes, et que plusieurs voyageurs ont visitées depuis. Parvenus au but principal de leur voyage, les eaux chaudes, les roches siliceuses, les plantes et les animaux arctiques, ainsi que le fameux volcan de l'île, le mont Hécla, leur fournirent une riche moisson d'observations.

A son retour en Angleterre, notre célèbre voyageur vint résider, tantôt sur ses domaines de Lincolnshire, tantôt à sa maison de Londres. Il se lia dans cette capitale, non-seulement avec les savans, mais aussi avec les personnes de haut rang. Élu membre de la Société royale, il suivit ses travaux avec exactitude, et y fit des lectures qui excitèrent vivement la curiosité. En même temps, il entretenait une correspondance étendue avec les hommes les plus savans et les plus célèbres des pays étrangers ; il formait une belle bibliothèque, et n'épargnait aucune dépense pour rassembler toutes sortes d'objets rares et curieux. Ses loisirs et sa fortune furent entièrement consacrés à l'avancement des sciences, et, dès cette époque, il prit rang parmi les hommes les plus éminens de son siècle. C'est vers le même temps qu'il fut introduit auprès du roi Georges III, qui ne cessa depuis de lui témoigner une bienveillance particulière, et se montra, en toute occasion, empressé à seconder ses vues. En 1777, sir John Pringle, président de la Société royale,

ayant déplu au roi à raison de son dévouement à la cause des Etats-Unis, se vit dans le cas de se retirer en Ecosse, et M. Banks fut appelé à occuper le fauteuil qu'il laissait vacant. Les talens, la fortune, l'élégance de mœurs du nouveau président, le rendaient tout-à-fait propre à ce poste éminent. Des honneurs d'un autre genre vinrent bientôt le chercher ; il fut créé chevalier de l'ordre du Bain, et il a été l'un des premiers Anglais non militaire, qui ait obtenu cette distinction. Quelques années après il fut fait membre du Conseil privé du roi.

A cette époque, l'histoire naturelle n'était cultivée que d'une manière accessoire au sein de la Société royale. La partialité que sir Banks manifestait pour elle fit ombrage aux mathématiciens, et un prélat éminent, qui s'était placé à la tête de l'opposition, ne craignit pas de dire publiquement : « Que la science n'avait jamais reçu une plus grave insulte que par l'élévation d'un simple amateur au fauteuil qu'avait occupé Newton. » La querelle s'échauffa par la démission que crut devoir donner le docteur Hutton, secrétaire de la Société pour la correspondance étrangère, et professeur de mathématiques à Woolwich. Il était accusé de négligence dans l'exercice de ses fonctions ; mais un vote de remerciement justifia sa conduite. Les amis du président voulurent en obtenir un pareil en sa faveur ; mais ils rencontrèrent une forte opposition, particulièrement de la part de l'ex-secrétaire et des mathématiciens de la Société. Le docteur Horsley,

alors évêque de Saint-David, alla jusqu'à menacer d'un schisme et de la fondation d'une société rivale. « Monsieur, dit-il au président, un remède reste en notre pouvoir, si tous les autres viennent à nous manquer ; nous pouvons nous retirer. Lorsque l'heure fatale en sera venue, le président restera seul avec son faible cortège d'amateurs, et avec ce joujou qui est sur la table (désignant la masse placée devant le président), fan-tôme de cette Société où la philosophie régna, et où présida Newton, comme son ministre. » La modération et l'esprit conciliant de M. Banks réussirent pourtant à calmer cet orage ; et, conformément aux usages de l'illustre Société, il ne cessa pas d'en être réélu président jusqu'à la fin de ses jours. Sa maison située dans Soho-Square a toujours été, depuis, le rendez-vous des savans, tant nationaux qu'étrangers. Durant la session du Parlement, sa bibliothèque devenait, chaque dimanche au soir, le point de leur réunion, au milieu d'une exposition curieuse de divers objets d'arts ou d'histoire naturelle. Joseph Banks seconda avec chaleur le plan d'une société africaine, pour l'exploration géographique de cette portion du monde. La nouvelle Galles du Sud est redevable à ses soins d'une grande partie de sa prospérité ; c'est lui qui détermina le gouvernement à faire reconnaître les côtes si étendues de la Nouvelle-Hollande. En temps de guerre, il obtint une sorte de suspension d'hostilités en faveur des voyageurs scientifiques ; et la France

lui doit la restitution des papiers relatifs aux voyages de La Peyrouse et de d'Entrecasteaux, qu'un officier de l'expédition avait pris sur lui d'apporter en Angleterre, pour en priver le gouvernement que la révolution avait établi en France, pendant que cet officier était absent. Joseph Banks fut aussi un des membres les plus zélés de la Société d'agriculture, et le dernier roi lui avait confié la surintendance de son troupeau de mérinos.

Durant les dernières années de sa vie, M. Banks eut beaucoup à souffrir de la goutte, contre laquelle il employa, sans succès, divers médicamens. Enfin, son corps étant devenu plié jusqu'à terre, il se servait d'une chaise à roulettes pour parcourir son appartement, et se faisait transporter dans son carrosse, au moyen d'un coussin à sangle, soutenu par deux valets de pied. Il mourut, le 9 mai 1820, âgé de 81 ans. Joseph Banks était d'une taille élevée et bien proportionnée, d'une physionomie mâle et expressive; son regard était à la fois vif et doux, ses manières pleines de courtoisie, sa conversation instructive. On connaît, en Angleterre, un grand nombre de bustes et de portraits de ce savant, parmi lesquels on a distingué, pour son extrême ressemblance, le portrait qu'on doit au pinceau de M. Garrard. Sir Joseph Banks est le premier homme, possesseur d'une grande fortune, qui ait donné l'exemple d'entreprendre un long et périlleux voyage, uniquement dans l'intérêt des sciences. Le résultat en fut également avantageux à celles-ci, et à la fortune particulière du voyageur. Cette expé-

dition scientifique, en donnant une grande célébrité à son nom, en fit rejaillir la gloire jusque sur son pays, et propagea en Angleterre, et même dans toute l'Europe, l'amour et la culture des sciences naturelles. En 1801, l'Institut de France fit l'honneur à M. Banks de le choisir pour un de ses membres correspondans. Ce choix, dont il fut très-flatté, comme il est facile d'en juger d'après les termes de sa lettre de remerciement, où il appelle l'Institut de France, la *première société littéraire du monde (the first literary society in the world)*, choqua quelques-uns de ses collègues de la Société royale, et, à ce qu'on prétend, le roi lui-même. Cette circonstance lui valut une attaque de son vieux ennemi, le docteur Horsley, alors évêque de Rochester. Celui-ci publia, à ce sujet, un pamphlet très-violent; il est signé *Misogallus*, ce qui indique suffisamment qu'il a été dicté par la prévention la plus aveugle et la plus haineuse.

Les dispositions testamentaires de M. Banks offrent des choses remarquables. Indépendamment des revenus de ses emplois, sa fortune personnelle s'élevait à 40,000 l. st. Après en avoir distribué la principale partie, entre sa femme et ses plus proches parens, par un codicille daté du 21 janvier 1820, il légua à son intelligent et laborieux bibliothécaire Robert Brown Esq. une rente de 200 l. st., avec l'usage et la jouissance, sa vie durant, de la bibliothèque, de l'herbier, des manuscrits, dessins, planches gravées, et généralement de tout ce qui se trouve compris



dans ses collections, situées dans l'arrière corps de logis de sa maison de Soho-Square ; et après le décès de Robert Brown, il lègue ledit établissement aux curateurs du Muséum britannique, à moins toutefois que Robert Brown consente à sa translation de son vivant ; ce dont il entend lui laisser la pleine liberté, mais de manière néanmoins qu'on lui en garantisse l'accès, pour lui et ses amis. Lesdits legs sont transmis à Robert Brown, sous la condition qu'il continuera à faire de sa bibliothèque un point central d'étude, ainsi que lui-même a fait jusqu'ici ; qu'il assistera le surintendant du Jardin royal de botanique à Kew, et qu'il continuera de résider à Londres, sans se charger d'aucun autre emploi qui puisse consumer son temps.

Il lègue, en outre, à M. Frédéric Bauer, de Kew-Green, qu'il a employé, durant trente ans, comme son dessinateur, une rente de 300 l. st., sous la condition qu'il continuera à résider à Kew-Green, et de s'occuper à dessiner les plantes qui y sont cultivées, comme il l'a fait jusqu'ici, pour être, lesdits dessins, ajoutés à la collection qui se trouve actuellement dans les mains de Fr. Bauer, et qui, d'après des conventions antérieures, doit, à l'époque de sa mort, revenir à sir Joseph ou à ses héritiers. La volonté du testateur est, d'ailleurs, que, si quelque doute s'élève sur le mode d'exécution des conditions imposées à Robert Brown et à Frédéric Bauer, ces doutes soient résolus dans le sens le plus favorable aux légataires.

Par un second codicille, du 7

mars 1820, sir Joseph Banks déclare faire hommage à S. M., pour le Jardin royal de botanique, à Kew, de tous les dessins et *specimen* des plantes qui croissent dans ce jardin, exécutés à ses frais, par M. Bauer, et actuellement confiés à sa garde. Profondément convaincu que l'établissement d'un jardin de botanique ne peut être considéré comme parfaitement complet, qu'autant qu'il est pourvu d'un dessinateur chargé de copier toutes les plantes, à mesure qu'elles produisent leurs fleurs ou leurs fruits, il a voulu attacher, à ses frais, M. Bauer au Jardin de Kew, dans l'espérance que l'importance de ses fonctions ne tarderait pas à le faire annexer à l'établissement ; toutefois, dans le cas où cette mesure ne paraîtrait point convenable aux conseillers de S. M., il y affecte, pour en assurer l'exécution, la rente de 300 l. st. léguée à M. Bauer, sur ses propriétés de Lincolnshire. Enfin, il charge son exécuteur testamentaire de déposer au Muséum britannique sa correspondance étrangère.

M. Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a prononcé l'éloge de sir Joseph Banks devant l'Institut de France ; cet éloge n'est point encore imprimé.

*Liste des ouvrages  
de sir J. Banks.*

I. *An Account of Staffa.*—Essai sur la grotte de Staffa.

II. *A short Account of the cause of the disease in corn, called by the farmers the blight, the mildew, and the rust.*—Essai sur

les causes d'une maladie qui attaque le blé, appelée par les fermiers broussure, nielle, charbon. 1805, in-8, avec une planche.

III. Plusieurs *Mémoires* insérés dans les *Philosophical Transactions*, et reproduits dans les *Magasins américains*.

On a publié : *Catalogus Bibliothecæ historico-naturalis Josephi Banks : auctore Jona Dryander, regiae Societatis bibliothecario*. London, typis Gul. Bulmer et soc. 1796—1800, 5 vol. in-8.

La latinité de ce catalogue a été critiquée, mais il est précieux comme ouvrage de bibliographie. On a eu le soin d'y désigner le nombre des pages et des planches de chaque volume.

BEAULIEU (le baron de), général au service d'Autriche, naquit en 1725, d'une ancienne famille du comté de Namur. Ayant servi avec distinction dans la guerre de Sept ans, il obtint la croix de Marie-Thérèse, et se retira dans ses foyers avec le grade de lieutenant-colonel. Il y vivait étranger aux affaires publiques, lorsqu'en 1789, l'insurrection des Brabançons vint l'arracher à sa retraite. L'empereur d'Allemagne lui donna le grade de général-major et le commandement d'un corps de l'armée autrichienne dans les Pays-Bas, si l'on peut appeler armée les restes de quelques régimens, qui, par la désertion, s'élevaient tout au plus de 3 à 4,000 hommes. Réduit à la triste nécessité de faire la guerre à ses compatriotes, il obtint contre l'insurrection des succès rapides et inespérés, et mérita que

ceux même qu'il combattait, rendissent justice à l'humanité avec laquelle il s'efforçait d'adoucir la rigueur de ses devoirs militaires. C'est dans l'une des affaires de cette guerre déplorable, qu'appréhendant la mort de son fils unique, qui venait d'être tué en chargeant les insurgés, et surmontant sa douleur, par un effort vraiment stoïque, il s'écria : « Mes amis, ce n'est pas le moment de pleurer, il faut vaincre ! » Cette conduite lui valut une faveur auparavant sans exemple. L'Empereur le fit colonel du régiment d'Orosz; jusqu'alors nul officier wallon n'avait été colonel d'un régiment hongrois. C'est au général Beaulieu qu'un trompette, envoyé par le gouvernement français, vint apporter, à Berghen, duché de Juliers, le 24 avril 1792, la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Dès le 29 du mois suivant, le général Biron, à la tête d'un corps de 12 à 13,000 hommes, sans discipline, mal organisés, et qui croyait voir un traître dans chacun de ses généraux, attaqua le corps d'armée autrichien sous les ordres du baron de Beaulieu, fort seulement de 1800 hommes de pied, et de 1500 de cavalerie, et n'ayant pour toute artillerie, que dix pièces de campagne. On se canonna la première journée sans s'incommoder fortement de part ni d'autre. Mais, M. de Beaulieu, ayant reçu un renfort de deux bataillons d'infanterie et de 200 hommes de cavalerie, attaqua à son tour les Français, leur tua 250 hommes, prit cinq pièces d'artillerie, et les força de se replier sur Valenciennes. En décembre suivant, il

enleva les postes que les Français avaient établis à Marche-en-Famine. Au mois d'août 1793, il prit le commandement d'un corps de troupes entre Douai et Lille, et remporta, le 27, à Templeuve, sur le territoire français, un avantage qui le rendit maître de 4 pièces de canon. Le duc d'York ayant été battu, à Hondscote, par le général Houchard, M. de Beaulieu réunit toutes les forces dont il put disposer, et vint se joindre à l'armée anglaise près de Furnes. Le 15, dès le matin, les Français, profitant de leurs avantages, commencèrent sur la gauche une attaque qui aurait réussi, si les dispositions du général autrichien ne les eussent forcés de se retirer sur Menin. Il les y suivit, livra sur-le-champ l'assaut, emporta les retranchemens l'épée à la main, rejeta les Français sur l'autre rive de la Lys, et les poursuivit jusqu'à Boucq : cette action brillante lui valut des félicitations de la part des Etats de Flandre. Après quelques autres avantages qui n'eurent rien de décisif, Beaulieu fut nommé, en 1794, commandant dans la province de Luxembourg, et gagna, le 30 avril de cette année, la bataille d'Arlon, sur une division de l'armée du général Jourdan. Le 19 mai, il s'empara de Bouillon, et le mois suivant, fut nommé grand'croix de l'Ordre de Marie-Thérèse. Le 20 juillet, il fut nommé quartier-maître-général de l'armée du prince de Cobourg; mais il ne remplit que peu de temps des fonctions qui ne convenaient guère à son caractère actif et guerrier, et il continua de commander un corps d'armée, qui éprouva de grandes

pertes, le 26 juin 1794, à la bataille de Fleurus.

Au mois de mars 1796, le baron de Beaulieu fut élevé au grade de général d'artillerie; peu auparavant, il avait été nommé commandant en chef de l'armée autrichienne d'Italie, ce qui allait le placer en face de Bonaparte. Depuis ce moment, ses armes furent malheureuses. Soit que la nature qui lui avait prodigué toutes les qualités nécessaires pour commander avec succès une division, lui eût refusé celles d'un général en chef, soit que, comme on a cherché à le faire entendre, la cause des échecs de M. de Beaulieu, dans la campagne de 1796, ait tenu aux jalousies existantes entre lui et M. de Merci-Argenteau, auquel il avait été préféré, il n'éprouva plus qu'une longue suite de malheurs. Il semble plus naturel de penser que la cause véritable des revers autrichiens à cette époque, loin de tenir à des rivalités, dont les généraux Wurmsér et d'Alvinzi, qui ont succédé au baron de Beaulieu, et qui ont éprouvé le même sort que lui, n'ont jamais songé à se plaindre, est toute entière dans le génie supérieur, la prodigieuse activité et l'étonnante audace de Bonaparte, secondé par une armée, dans laquelle la révolution avait développé une supériorité militaire jusque alors inconnue; voilà sans doute l'explication des défaites qu'éprouva le général autrichien à Montenotte, à Millesimo, à Vico, à Mondovi, etc. Le roi de Sardaigne ayant cessé de faire cause commune avec l'Autriche, la position de M. de Beaulieu devint de plus en plus

critique, et ses efforts pour défendre le passage de l'Adda, à Lodi, ne servirent qu'à rendre plus éclatante la victoire de Bonaparte. Retiré derrière le Mincio, il en fut chassé par le vainqueur, qui passa cette rivière à gué, poursuivit le général autrichien jusque dans les montagnes du Tyrol, et y établit ses avant-postes. Désespéré de cette suite continuelle de revers, Beaulieu s'en prit à M. d'Argenteau, qu'il accusait de l'avoir trahi, et qui peut-être l'avait médiocrement secondé. Il fit arrêter ce général, et demanda à sa cour que son procès fût instruit devant un conseil de guerre; en même temps, il écrivait au Conseil Aulique de Vienne, pour lui conseiller de conclure la paix à quelque prix que ce fût. Peu de jours après, le 25 juin 1796, le feld-maréchal Wurmser fut donné pour successeur au baron de Beaulieu, et l'on sait qu'il ne balança pas mieux que son prédécesseur la fortune du jeune conquérant de l'Italie. Les revers de cette campagne ne doivent pas faire méconnaître les talens militaires de M. de Beaulieu. On ne peut nier qu'il savait diriger des corps considérables avec habileté; qu'il était doué d'une certaine activité, et qu'il avait l'art d'inspirer aux soldats placés sous ses ordres, une persévérance et un dévouement, dus à la pratique constante des vertus militaires, dont il donnait l'exemple.

Il y avait quelque temps que M. de Beaulieu vivait dans la retraite, au sein des Etats autrichiens, lorsque, au mois de floréal de l'an VI, on s'avisait à Bruxelles,

de l'inscrire sur la liste des émigrés, à cause de la situation du lieu de sa naissance. M. de Beaulieu continua de vivre à Lintz, oublié de l'Europe entière, tandis que les biographes français, trompés par son âge avancé, l'inscrivaient dans leurs nécrologies. Il est enfin décédé dans cette ville, au mois de mars 1820, âgé de 94 ans.

**BRÈME** (LOUIS-ARBORIO-GATTINARA DE), second fils du marquis de Brème, ancien ambassadeur de Sardaigne à Naples et à Vienne, et depuis président du Sénat du royaume d'Italie, naquit en 1781. Issu d'une des familles les plus opulentes et les plus nobles du Piémont, mais qui ne s'est pas moins illustrée dans ses derniers temps par sa philanthropie et par ses lumières, Louis de Brème embrassa l'état ecclésiastique pour échapper aux orages du cœur, qui avaient contristé profondément les premières années de sa jeunesse. Après avoir fait ses études à Turin dans la maison paternelle, il fut élevé au sacerdoce, à l'âge de 22 ans, par dispense d'âge. L'abbé de Galuso, l'ami le plus intime d'Alfieri, célèbre lui-même dans les lettres et dans les sciences, et que Turin a perdu depuis quelques années, se plut à cultiver toutes les qualités propres à le faire réussir et briller dans le monde. Sous le gouvernement d'Eugène de Beauharnais, l'abbé de Brème fut nommé aumonier de la cour de Milan, où il jouit d'une haute faveur, due à l'aménité de ses mœurs, à la finesse de son esprit et à son talent pour la poésie. Ses vers de société, écrits avec

tout l'abandon que ce genre au-  
 torise, sont pourtant remarqua-  
 bles par la grâce et la douce phi-  
 losophie qui y respirent. La plus  
 considérable et peut-être la meil-  
 leure des pièces imprimées de  
 l'abbé de Brême, est une longue  
 épître en vers *scioli*, adressée à  
 son ancien maître, l'abbé de Ca-  
 luso. M. de Brême devint succes-  
 sivement vicaire-général de la  
 Cour, sous-gouverneur de la mai-  
 son des pages, et obtint la déco-  
 ration de la Couronne de Fer. La  
 faveur dont il avait joui cessa  
 sous le gouvernement de l'Autri-  
 che. Mais M. de Brême continua  
 de résider à Milan, occupé prin-  
 cipalement de littérature et de  
 philosophie. Fidèle à la mémoire  
 de ceux dont il avait partagé la  
 prospérité, il prit publiquement  
 leur défense, dans un livre qu'il  
 publia en français vers 1817, sous  
 le titre de *Grand Commentaire  
 sur un petit article*, in-8, et qui  
 a pour principal but de répondre  
 aux inexactitudes de certaines  
 biographies, écrites sous la dictée  
 de l'esprit de parti. Mais M. de  
 Brême qui n'avait jamais vu la  
 France, ne maniait qu'imparfai-  
 tement la langue de ce pays. Il  
 avait étudié la plupart de celles  
 qu'on parle en Europe, les litté-  
 ratures ancienne et moderne,  
 ainsi que l'arménien. « Son amour  
 » pour la liberté, dit un de ses  
 » biographes (M. de Sismondi),  
 » se portant sur la littérature  
 » comme sur les sciences sociales,  
 » lui avait fait adopter les systè-  
 » mes nouveaux que les Alle-  
 » mands ont opposés aux ensei-  
 » gnemens plus précis de l'école.  
 » Il aimait le genre romantique,  
 » et, en attendant qu'il pût at-

» taquer d'autres dominations  
 » non moins absolues, il faisait  
 » la guerre à l'orthodoxie pédan-  
 » tesque de quelques poétiques.  
 » Ce fut le sujet de plusieurs ou-  
 » vrages qu'il publia à Milan, et  
 » en particulier d'un Journal,  
 » qu'il entreprit avec quelques  
 » amis, sous le titre de *Concilia-  
 » tore*... La critique littéraire lui  
 » paraissait un acheminement  
 » vers l'examen de tous les princi-  
 » pes sociaux, et il sentait dans son  
 » cœur que la poésie, la littéra-  
 » ture, l'humanité, la morale,  
 » la liberté, sont toutes sœurs,  
 » et qu'elles s'appellent l'une  
 » l'autre. » M. de Brême fut at-  
 » taqué par les adversaires de la  
 noble cause qu'il avait embrassée,  
 avec cette amertume de zèle et  
 cet arrogant mépris qui les ca-  
 ractérisent si malheureusement;  
 et, comme ils dominent d'une  
 manière absolue dans le pays où  
 M. de Brême écrivait, ils lui fi-  
 rent interdire la défense, et enfin  
 ils obtinrent la suppression de son  
 journal. M. Louis de Brême est  
 mort au commencement de l'an-  
 née 1820, sans avoir été le té-  
 moin des espérances trompées et  
 des affreux désastres de la belle  
 Italie. « Assuré, dit M. de Sismon-  
 » di, s'il faisait usage de tous ses  
 » avantages, qu'il parviendrait  
 » un jour à la pourpre romaine,  
 » jamais il ne se ralentit dans la  
 » noble carrière des défenseurs  
 » du peuple, jamais il n'hésita à  
 » rechercher de toute sa puis-  
 » sance l'émancipation de l'es-  
 » prit humain, l'affranchisse-  
 » ment de sa patrie » (*Revue  
 encyclopédique*, Tom. VIII,  
 p. 477).

BROWN (THOMAS), professeur de philosophie morale à l'Université d'Edimbourg, naquit en Ecosse, en 1778. Il fut lié particulièrement avec le professeur Playfair, qui l'appelait son frère cadet. Le docteur Brown, connu surtout comme métaphysicien, s'est encore acquis quelque réputation comme poète. Il est mort à Brompton, près Londres, le 2 avril 1820, âgé seulement de 42 ans.

*Liste des ouvrages  
de Th. Brown.*

I. *Observations on Darwin's Zoonomia.* 1798, in-8.

II. *Poems.* 2 vol. 1804, in-12.

III. *A short criticism on the terms of the charges against M. Leslie, in the protest of the ministers of Edinburgh.* 1806, in-8.—Précis critique sur les protocoles des actes conservatoires contre M. Leslie, à l'occasion de la protestation des ministres d'Edimbourg.

## C.

CHRISTOPHE (HENRI), roi d'Hayti, homme de couleur noire, naquit, le 6 octobre 1767, dans l'île de la Grenade, une des Antilles. Après avoir servi dans la guerre de l'indépendance américaine, où il reçut une blessure au siège de Savannah, il vint dans l'île de St.-Domingue, et fut employé sur la plantation de Limonade, qui appartenait alors à Dureau-de-la-Malle, le traducteur de Tacite, en qualité de commandeur ou surveillant des Nègres. On dit qu'il apporta dans cet emploi la sévérité naturelle de son caractère. Ces faits sont conformes aux récits des biographes haïtiens, qui ne s'accordent pas exactement avec ceux des biographes de l'Europe (1). Quoi

qu'il en soit, il est positif que dès le commencement des troubles que la révolution fit éclater aux Antilles françaises, Christophe embrassa la cause de l'indépendance des Noirs, dans laquelle il se fit remarquer par l'énergie, l'audace et l'activité, qualités auxquelles il dut un commandement parmi les hommes de sa couleur, à la tête desquels il se distingua dans plusieurs affaires sanglantes. Toussaint-Louverture, le premier chef des Noirs indépendans d'Hayti, nomma Christophe général de brigade, et le chargea de réprimer une insurrection suscitée par son neveu Moyse. Christophe s'empara par perfidie de la personne de Moyse, le livra à son oncle

---

(1) L'Annuaire nécrologique anglais fait naître Christophe dans l'île de ce nom, une de celles du Vent; il ajoute les détails suivans : Christophe fut amené au cap Français, en 1780, et

---

vendu comme esclave, à l'âge de douze ans. Son maître lui fit apprendre le métier de cuisinier, dans lequel il excellait. En 1789, il était cuisinier de l'auberge de La Croix, rue d'Espagne, au Cap, tenue alors par Mme Montgeon.

Toussaint, qui le fit mettre à mort, et nomma Christophe en sa place, gouverneur de la province du Nord. Cette exécution occasionna un soulèvement dans la ville du Cap, le 21 octobre 1801, qui ne tarda pas à se propager dans plusieurs autres lieux. Christophe, placé à la tête de quelques soldats noirs, se porta sur tous les points menacés, avec une activité et une intrépidité personnelles qui ne contribuèrent pas peu à étouffer la rébellion naissante. Il faut remarquer que Moÿse et ses partisans voulaient l'anéantissement des blancs et l'indépendance complète de la colonie, tandis que Toussaint croyait d'une meilleure politique de conserver un état de choses mixte. Aussi dans des écrits publiés sous le règne de Christophe, et par ses affidés, la mémoire de Moÿse a obtenu quelque faveur.

Christophe commandait au Cap, en 1802, lors de l'arrivée de l'expédition française, sous les ordres du général Leclerc. Sommé de rendre la place, il s'engagea entre lui et le général Leclerc une correspondance qui, sous le rapport de la générosité des sentimens et de l'originalité des expressions, dépose toute entière en faveur du général noir. Nous en citerons quelques passages : « ... Si vous usez de la force dont vous me menacez, je vous prêterai toute la résistance qui caractérise un officier-général ; et si le sort des armes vous est favorable, vous n'entrerez dans la ville du Cap que lorsqu'elle sera réduite en cendres, et même, dans cet endroit, je vous combattrai encore..... Quant aux troupes qui, dites-vous, dé-

barquent en ce moment, je ne les considère que comme des châteaux de cartes que le moindre vent doit renverser.... Pour la perte de votre estime, général, je vous assure que je ne désire pas la mériter au prix que vous y attachez, puisqu'il faudrait agir contre mon devoir pour l'obtenir (13 pluviôse an X). .... Je n'attends que la preuve qui doit me convaincre du maintien de la liberté et de l'égalité en faveur de la population de cette colonie. Les lois qui consacrent ces principes, et que la mère-patrie a sans doute rendues, porteraient dans mon cœur cette conviction, et je vous proteste qu'en obtenant cette preuve désirée, par la connaissance de ces lois, je m'y soumettrai immédiatement.— Vous me proposez, citoyen général, de vous fournir les moyens de vous assurer du général Toussaint - Louverture. Ce serait de ma part une perfidie, une trahison, et cette proposition dégradante pour moi, est à mes yeux une marque de l'invincible répugnance que vous éprouvez à me croire susceptible des moindres sentimens de délicatesse et d'honneur (2 floréal an X)... Il y a douze ans, général, que nous nous battons pour la liberté, pour ces mêmes droits que, comme vous, nous avons conquis au prix de notre sang, et j'ai toujours répugné à croire que les Français, après avoir fait de si grands sacrifices pour les obtenir, viendraient un jour les ôter à un peuple glorieux de faire partie de la grande nation, et de jouir, comme elle,

» des avantages qu'elle a tirés de  
 » la révolution. » (2 floréal  
 an X).

Les noirs de Saint Domingue, désunis et trompés, cédèrent d'abord presque sans combattre, au général Leclerc ; Dessalines et Christophe furent à peu près les seuls qui lui résistèrent. Ils furent mis hors la loi. Forcé, après la plus vigoureuse résistance, de céder à la supériorité du nombre, Christophe évacua la ville de Port-au-Prince, en la livrant aux flammes, et alla rejoindre Toussaint Louverture à la tête de 3,000 hommes. Après que la perfidie eut fait tomber ce chef au pouvoir des Français, la guerre, assoupie un instant, se réveilla avec une énergie nouvelle, sous le commandement de Dessalines. Le climat seconda les héroïques efforts des noirs; avant la fin de 1805, il n'y avait plus de Français à Saint-Domingue. Une Assemblée nationale, convoquée le 1<sup>er</sup> janvier 1804, rendit à l'île son nom primitif d'Hayti. Dessalines fut proclamé gouverneur-général à vie; Hayti fut divisée en six départemens militaires, commandés par des généraux de division : Christophe eut le commandement de celle du Cap; il se trouvait alors le plus ancien des généraux de l'armée après Dessalines. Bientôt le funeste exemple donné par Bonaparte détermina Dessalines à se faire proclamer empereur, avec le droit de choisir son successeur. Par une ordonnance du 29 juillet 1805 (an II de l'indépendance) le nouvel empereur nomma le général de division Christophe, général en chef de l'armée d'Hayti. Une insurrection républicaine, dirigée par Péthion, homme de couleur,

habile et vertueux citoyen, et l'un des généraux de l'île, commandant la division du Port-au-Prince, fit crouler cet empire, au mois d'octobre 1806. Dessalines périt dans cette révolution. Il paraît que Christophe ne fut point étranger à sa chute; mais, comme il n'avait agi que dans des vues d'ambition personnelle, la guerre ne tarda point à devenir imminente entre lui et Péthion. La province du Nord et la première division de la province de l'Ouest restèrent soumises à Christophe, tandis que la province du Sud et la seconde division de l'Ouest obéissaient à Péthion. Une assemblée composée des députés des deux partis, convoquée au Port-au-Prince, se déclara en faveur de Péthion; la minorité protesta, et, dès les premiers jours de 1807, la guerre civile avait éclaté. Une nouvelle assemblée fut convoquée au Cap sous l'influence de Christophe, et décréta la constitution du 17 février 1807. Elle nomma Christophe *Président à vie de l'Etat d'Hayti, et généralissime des forces de terre et de mer*. La plupart des dispositions de cet acte étaient calquées sur les constitutions consulaires de la France. Vers la même époque, la province du Sud-Ouest se constitua, sous le titre de *République d'Hayti*. Sa constitution, basée sur celle des Etats-Unis d'Amérique, institua Péthion Président pour l'espace de quatre ans, et remit le pouvoir législatif entre les mains d'un sénat. Imitateur de Bonaparte sous tous les rapports, Christophe courut, comme lui, après le pouvoir absolu; mais il ne négligea pas non plus, il faut le dire, le rétablissement de l'ordre public et de la



sécurité individuelle. Il organisa l'administration, les tribunaux, la marine, l'armée, fit des réglemens propres à favoriser l'agriculture, le commerce, tous les genres d'industrie, et parvint en peu de temps à des résultats d'autant plus admirables, qu'il agissait sur une société qui lui opposait des obstacles de toute nature. Ses armées de terre et de mer furent bientôt parfaitement organisées; ses finances atteignirent un état régulier et florissant. Des forteresses furent élevées sur divers points; entre autres la citadelle Henri, remarquable par le luxe de ses fortifications et de ses palais; enfin, toutes les côtes furent mises en état de défense. En même temps, Christophe fournissait des secours à ses voisins les Espagnols, pour chasser les Français de Santo-Domingo, et poussait la guerre contre la République sa rivale, avec activité, quoiqu'avec peu de succès.

Par un acte du 28 mars 1811, le président Christophe se fit proclamer roi d'Hayti, sous le nom d'Henri I<sup>er</sup>. Ce titre fut déclaré héréditaire dans sa famille, et entouré de tous les prestiges et de toutes les décorations des royaumes de l'Europe moderne. Aucune trace de gouvernement représentatif ne fut conservée dans la nouvelle monarchie, si ce n'est un Conseil-d'Etat nommé par le roi, et composé de ses généraux et de ses courtisans. Christophe avait épousé, le 15 juillet 1763, une femme de sa couleur, nommée Marie-Louise; elle fut saluée du nom de reine; leur fils aîné, Jacques-Victor Henri, né le 3 mars 1804, devint prince royal d'Hayti. Dès cette époque, les

pamphlets officiels du royaume d'Hayti déclamèrent contre ce qu'ils appelaient les démagogues et les anarchistes de la République; on leur prodigua les noms de Graches et de Marat. Enfin, toutes les phrases à l'aide desquelles Bonaparte essayait de flétrir, à la même époque, les amis de la liberté, entrèrent désormais dans le protocole des scribes de Christophe. Une indication sommaire des premiers actes du nouveau roi, servira à faire connaître l'esprit de sa politique, en même temps que l'histoire de son règne.

Du 1<sup>er</sup> avril 1811: Edit qui détermine la manière dont sera composée la couronne royale. — Edit qui détermine la composition du collier royal. — Edit qui décrète les manteaux du roi, de la reine et du prince royal. — Edit qui fixe la teneur de la devise royale: *Dieu, ma cause et mon épée*. — Edit qui détermine les armes d'Hayti; enfin, plusieurs autres édits du même genre, concernant le costume des ministres, la perruque du chancelier, l'uniforme des chambellans, etc. — Du 5 avril: Edit qui crée une noblesse héréditaire dans le royaume d'Hayti, avec des titres, des majorats, des armoiries, pour récompense des services rendus à l'Etat. Cet édit fut suivi de la nomination de princes, ducs, comtes, barons et chevaliers. On vit alors, pour la première fois, des hommes noirs briller de tout l'éclat de la noblesse féodale; cette fois pourtant, ce ne fut pas sans exciter un sourire, que se manifesta ce nouveau témoignage de la profonde infirmité des vanités humaines. Il devait être difficile,

en effet, de garder son sérieux, en entendant annoncer gravement S. G. Mgr. le comte de l'Acul, duc du Dondon, Mgr. le comte de la Bande du Nord, duc de la Marmelade, Mgr. le duc du Port-Margot, S. Exc. M. le comte de Limonade, M. le comte de Cahos, Mme la baronne Cadet Antoine, dame du palais, etc. Grâce au ciel, il ne reste plus déjà de tout cet échafaudage grotesque, qu'un bon mot de Mme de Staël. Dans une conversation où elle défendait la cause sacrée de la liberté des noirs, ne sachant comment justifier le duc de la Marmelade, et le comte de la Limonade, elle se tira d'affaire en répliquant à son interlocuteur : — « N'avez-vous pas aussi votre duc de Bouillon (1)? » Il est

---

(1) Nous avons sous les yeux *l'Almanach royal d'Hayti, pour l'année 1818, quinzième de l'indépendance et la septième du règne de S. M., présenté au roi par Buon. A Sans-souci, de l'imprimerie Royale.* in-12, 135 pag., plus la table, et les pièces liminaires. Cet Almanach royal ressemble entièrement au nôtre : on y remarque des ducs héréditaires, et des ducs à brevet, un grand Aumônier et un grand Echanson, un grand-Maître, des maîtres et des aides des cérémonies, un roi d'armes et des hérauts-d'armes, des pages et des dames d'atour, etc. On retrouve aussi dans la maison militaire du roi des compagnies de cheveu-légers, et de gardes-du-corps. Une innovation singulière s'était introduite parmi la noblesse haytienne; elle consiste à placer la particule *de*, devant le nom de baptême, de cette manière : le *chevalier de Jean Jonasse, le chevalier d'Edouard Michaux, etc.* Nous ignorons ce que les Chérin et les d'Hozier de la monarchie haytienne avaient prononcé sur ce sujet. L'extrait suivant de *l'étiquette de la cour*, suffira pour donner une

vraiment curieux et en même temps déplorable, d'entendre l'écrivain officiel de Christophe, (M. le baron de Vastey) encore tout meurtri des fers de l'esclavage, répéter en faveur de la noblesse noire, les mêmes choses que nous entendons chaque jour au sujet de la noblesse blanche. « L'institution de la royauté et de la noblesse à Hayti, dit-il, a pu choquer les idées de quelques niveleurs; mais comme l'on trouve cette institution chez tous les peuples les plus libres, les plus civilisés et les plus éclairés de la terre, qu'elle est consacrée par l'expérience de tous les siècles, son excellence reconnue et proclamée par les plus célèbres législateurs, nous n'avons pas craint de nous égarer en marchant sur les traces de nos devanciers, et en imitant ce que le monde a produit de plus sage et de plus grand. Tout ce qui est ancien a été nouveau; si l'ancienne noblesse est respectable, la nouvelle l'est aussi, car elle deviendra ancienne à son tour; les critiques et les sarcasmes que les démagogues ont fait pleuvoir sur nos institutions, ne peuvent inspirer d'autres sen-

---

idée de sa rigoureuse précision : « En cercle on ne peut adresser la parole au roi ni à la reine, sans en avoir obtenu la permission, par l'entremise du grand-maître des cérémonies, pour le roi, et de celles (*sic*) de la dame d'honneur pour la reine, etc... La bienséance ne permet pas que l'on salue personne devant LL. MM. » (*Almanach royal d'Hayti*, pag. 135.) Il existait aussi un règlement fort compliqué, sur les deuil de cour du royaume d'Hayti.

» timens que le plus profond  
 » mépris : si quelques détract-  
 » teurs de la monarchie ont dit  
 » *que la noblesse est une espèce*  
 » *de billon qui tous les jours se*  
 » *démonétise* (1), les apologistes  
 » de ce gouvernement ont dit,  
 » avec bien plus de fondement,  
 » *que la création de la noblesse*  
 » *est une monnaie dont le titre*  
 » *est inaltérable, et dont la mi-*  
 » *ne résidant dans l'honneur, ne*  
 » *peut être épuisée*.... N'est-ce pas  
 » aussi le comble du ridicule et  
 » de la folie que de vouloir éta-  
 » blir la confusion des rangs, l'é-  
 » galité absolue?... Les simples

» données du bon sens ne pros-  
 » crivent-ils (*sic*) pas, dans une  
 » société organisée, cette égalité  
 » imaginaire?... Liberté, égali-  
 » té, bien précieux de l'homme  
 » pour lequel nous avons tant  
 » combattu, tant versé de sang,  
 » combien n'a-t-on pas abusé de  
 » vos noms sacrés!... C'est avec  
 » ces mots magiques, qui ont tant  
 » d'attrait et d'empire sur le  
 » cœur de l'homme, que les fac-  
 » tieux de tous les pays trom-  
 » pent et égarent le peuple; et  
 » c'est toujours en lui parlant de  
 » son bonheur et de ses droits,  
 » qu'ils sont parvenus à l'enchaî-  
 » ner (1). » On voit que la cour  
 de Christophe ne se bornait pas à  
 parodier nos oripeaux, mais qu'on  
 y parodiait aussi notre logique.

Après l'Edit qui créa la no-  
 blesse, parut l'Edit portant créa-  
 tion de l'ordre royal et militaire

(1) Expressions de M. Grégoire. —  
 A une époque antérieure, les écrivains  
 de Christophe parlaient sur un autre ton  
 du même prélat. « Un digne ministre  
 » des autels, disaient-ils, un auteur phi-  
 » lanthrope, M. l'abbé Grégoire, qui,  
 » depuis le commencement de sa car-  
 » rière, a consacré sa plume à la re-  
 » cherche de la vérité, à la défense de  
 » l'humanité, vient, par son ouvrage  
 » touchant, de la littérature des nègres,  
 » écrit avec l'éloquence et la simplicité  
 » de la vérité, de venger nos droits,  
 » en publiant hautement, à la face de  
 » ses compatriotes, et leurs crimes et  
 » l'injustice de la prétendue supé-  
 » rité de leur espèce sur la nôtre. Le  
 » Président (Christophe) a lu son livre  
 » avec tout l'intérêt qu'il inspire. Il lui  
 » a voté des remerciemens consignés  
 » dans un ouvrage haytien, *le Cri de la*  
 » *nature*, qui honore également, et le  
 » vertueux prélat à qui ils sont adres-  
 » sés, et le chef du gouvernement, qui  
 » lui paie un hommage aussi public,  
 » aussi flatteur, de sa reconnaissance. »  
*Relation des glorieux événemens qui*  
*ont porté LL. MM. RR. sur le trône*  
*d'Hayti, suivie de l'histoire du couron-*  
*nement et du sacre du roi Henry 1<sup>er</sup>,*  
*et de la reine Marie-Louise; par le comte*  
*de LIMONADE, secrétaire du roi. Au cap*  
*Henry. Chez P. Roux, imprimeur du*  
*roi, 1811. — l'an huitième. in-8, xxviii,*  
*et 204 pag.*

(1) *Essai sur les causes de la révolu-*  
*tion et des guerres civiles d'Hayti, fai-*  
*sant suite aux Réflexions politiques sur*  
*quelques ouvrages et journaux français,*  
*concernant Hayti; par M. le baron de*  
*VASTEX, chancelier du roi, membre de*  
*son conseil privé, maréchal-de-camp*  
*de ses armées, chevalier de l'ordre*  
*royal et militaire de St.-Henry. Sans-*  
*soucy, imprimerie royale, 1819, an 16<sup>e</sup>*  
*de l'indépendance; un vol. in-12 de*  
*403 et 140 pag. — M. de Vastey a pu-*  
*blié plusieurs autres écrits, dirigés prin-*  
*cipalement contre Péthion et contre la*  
*république d'Hayti, auxquels il prodige*  
*la calomnie sous la forme habituelle*  
*de l'injure; il a péri en 1820, dans la ré-*  
*volution qui a renversé la monarchie*  
*éphémère dont il s'était fait un des plus*  
*chauds défenseurs. — M. Colombel, se-*  
*crétaire particulier du président d'Hay-*  
*ti, a répondu au livre de M. de Vas-*  
*tay, par un écrit intitulé: Examen d'un*  
*pamphlet ayant pour titre: Essai sur les*  
*causes, etc. Port-au-Prince, novembre*  
*1819; in-8, iv et 56 pag.*

de S.-Henry (20 avril 1811), avec une dotation de 300,000 livres de revenu. Un Edît du 7 avril érigea un siège archiépiscopal dans la capitale d'Hayti, et des sièges épiscopaux dans diverses villes du royaume; enfin, un Edît du 1<sup>er</sup> janvier 1812, détermina la formule suivante des titres royaux : HENRY, *par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'Etat, roi d'Hayti, souverain des îles de la Tortue, Gonave et autres îles adjacentes, destructeur de la tyrannie, régénérateur et bienfaiteur de la nation Haytienne, créateur de ses institutions morales, politiques et guerrières, premier monarque couronné du nouveau monde, défenseur de la foi, fondateur de l'ordre royal et militaire de St.-Henry, etc. etc.*

Mais l'acte le plus honorable, comme le plus utile du règne de Christophe, c'est la publication du *Code Henry*, promulgué le 20 février 1812. Il est composé de neuf lois : 1<sup>o</sup> *loi civile*; c'est une copie modifiée, principalement quant au 1<sup>er</sup> livre, de notre Code civil. On y remarque avec satisfaction l'absence du *divorce*, et le maintien de *l'adoption*; 2<sup>o</sup> *loi de commerce*; 3<sup>o</sup> *loi sur les prises*; 4<sup>o</sup> *loi sur la procédure civile*; 5<sup>o</sup> *loi criminelle, correctionnelle, et de police*; elle admet la peine de mort et la confiscation des biens : les bonnes mœurs et la religion catholique y sont efficacement protégées; 6<sup>o</sup> *loi sur la procédure criminelle, police correctionnelle, et la simple police*; elle n'admet point le jury; 7<sup>o</sup> *loi concernant la culture*; 8<sup>o</sup> *loi militaire*; 9<sup>o</sup> *loi pénale militaire*. Le *Code Henry*

pourrait sans doute donner lieu à plusieurs observations critiques; mais, tel qu'il est, on peut affirmer qu'il fait honte à la législation de quelques nations, des plus civilisées de l'ancien continent.

Une époque remarquable de la vie de Christophe fut celle de son sacre et de son couronnement. Des fonctionnaires publics de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue, et des officiers supérieurs de la marine anglaise, se rendirent à l'invitation d'y assister. La cérémonie eut lieu au Cap, le 2 juin 1812; on y essaya d'égaliser le luxe des cours de l'Europe, et, d'après les relations officielles qui ont été publiées, il paraît certain que ce but fut atteint. M. Corneille Brelle, préfet apostolique, nommé par le roi archevêque d'Hayti et duc de l'Anse, présidait à la cérémonie religieuse, qui fut pratiquée avec toutes les formules indiquées dans le *pontifical romain*. Voici le serment prononcé par le roi, en cette solennelle occasion : « Je jure de main- » tenir l'intégrité du territoire et » l'indépendance du royaume; » de ne jamais souffrir, sous au- » cun prétexte quelconque, le » retour de l'esclavage, ni d'au- » cune mesure féodale contraire » à la liberté et à l'exercice des » droits civils et politiques du » peuple d'Hayti; de maintenir » l'irrévocabilité des apanages » et vente des biens du royau- » me, de gouverner dans la seu- » le vue de l'intérêt, du bon- » heur et de la gloire de la gran- » de famille Haytienne, dont » je suis le chef. » Au banquet qui eut lieu après la cérémonie

religieuse , le capitaine Douglas , de la frégate de S. M. britannique *le Reendear* , porta la santé du roi , à laquelle S. M. répondit par ce toast : « A son cher frère le roi Georges III ! que le di- gne arbitre de l'univers con- serve ses jours ; qu'il oppose un obstacle invincible à l'am- bition effrénée de Napoléon , et qu'il soit toujours le cons- tant ami d'Hayti. » Voici quel- ques-unes des réponses que le nouveau roi adressa aux corps de l'Etat , lorsqu'ils vinrent lui présenter leurs félicitations : — Au clergé : « Monsieur l'arche- vêque , j'agréé les vœux et les félicitations que le clergé de ma bonne ville du Cap-Henri me fait , à l'occasion de mon sacre et de mon couronne- ment ; je connais son zèle pour ma personne , et le vôtre parti- culièrement. Vous pouvez tous compter sur ma bienveillance. Eclairez mon peuple ; faites-lui aimer et chérir notre sainte religion , dont vous êtes les dignes ministres , car vous savez que la restauration des mœurs peut seule le rendre heureux. » — A l'armée : « Les sentimens que vous venez de me témoigner au nom de mes officiers , m'ont fait infiniment de plaisir. J'ai- me à retrouver en eux les mar- ques de ce dévouement qu'ils n'ont cessé de me donner , de- puis que j'ai le bonheur de les commander. Mon fils pensera comme moi , et n'aura qu'une volonté , celle du bonheur d'Hayti : il se montrera digne de ce que la nation a fait en sa faveur , et sera toujours le premier soldat de l'armée. » — Aux tribunaux : « Messieurs

de la justice , je suis extrême- ment sensible aux témoignages d'amour et de respect que vous venez de me donner. Le bonheur de mon peuple a tous jours été l'objet constant de mes plus chères sollicitudes et mon unique pensée. J'attends donc de vous que vous conti- nuez à dispenser la justice avec l'équité qui vous caractérise , et à faire aimer et chérir mon gouvernement. »

L'année 1813 fut marquée par diverses défections qui , déjà , pré- sageaient à Christophe sa chute prochaine et le triomphe ultérieur de la République ; mais plus bel- liqueux que Péthion , il compen- sait , les armes à la main , les avantages que son rival s'était acquis par l'habileté et la modé- ration de son gouvernement. Toutefois , ces défections exas- pèrent le caractère violent et soupçonneux de Christophe , et le portèrent à des actes de cruauté , que ses défenseurs eux-mêmes n'ont pas entièrement dissimulés. La paix rendue à la France par les événemens de 1814 , établit une sorte de trêve tacite entre les deux gouvernemens d'Hayti. Christophe apprit d'abord avec satisfaction la restauration des Bourbons , espérant qu'ils sui- vraient à son égard une politi- que opposée à celle de Bona- parte. Mais des sentimens tout différens ne tardèrent pas à pré- valoir dans son esprit , à la suite de la négociation dont furent chargés , par M. Malouet , alors ministre de la marine , les sieurs Dauxion-Lavaysse , Franco-Mé- dina , et Daverman. Les instruc- tions de ces agens leur prescri- vaient de proposer aux chefs de

l'île de grands avantages personnels, pour les déterminer à abandonner les intérêts de leur nation ; il leur était « singulièrement recommandé de se rapprocher le plus possible de l'ancien ordre des choses colonial, et de ne s'en écarter que là où il leur sera démontré impossible de faire autrement. » On remarquait aussi dans leurs instructions les dispositions suivantes : « . . . 5° Attacher à la glèbe, et rendre à leurs anciens propriétaires, non-seulement tous les noirs qui travaillent actuellement sur les habitations, mais encore y ramener, le plus possible, de ceux qui se sont affranchis de cette condition. . . . 7° Restreindre la création de nouveaux libres de la manière indiquée plus haut. » Christophe reçut les communications qui lui furent faites, avec l'indignation qu'il eût été facile de prévoir, si l'on se fût moins aveuglé ; et il est remarquable que la nouvelle situation des affaires l'obligea à relâcher quelque chose de son pouvoir absolu. Le 21 octobre 1814, il convoqua à Sans-Souci un Conseil-général de la nation, afin de placer sous ses yeux tous les détails relatifs à ces négociations, et de leur donner ensuite la plus grande publicité. Cette mesure obtint un succès complet ; elle exalta, au plus haut degré, l'enthousiasme des insulaires. « Parmi les membres du Conseil, dit l'historien d'Hayti, il y en avait qui avaient porté les fers des Français ; les marques encore empreintes sur leurs membres mutilés, attestaient leurs longues et cruelles souffrances, et la barbarie de

nos tyrans ; d'autres se ressouvenaient d'avoir vu pendre, brûler, noyer, ou manger par des chiens, pères, mères, frères, sœurs, parens ou amis ; et l'on venait proposer à ces vieux guerriers, couverts de nobles cicatrices, et qui avaient vu fuir devant eux les hordes sanguinaires des Leclerc et des Rochambeau, de retourner sous le joug de ces odieux tyrans, de choisir entre l'esclavage et la mort ! A l'instant toutes les haines et les vengeances qui avaient été comme assoupies par le temps, se réveillèrent avec une force et une énergie incroyable. . . . Chacun prépare des torches pour incendier sa propre maison ; l'un aiguise le tranchant de son sabre, l'autre la pointe de sa lance ; celui-ci nettoye son fusil ; celui-là prépare son sac de campagne ; déjà la femme industrielle et prévoyante met de côté le gros linge, les objets utiles et indispensables qui doivent être conservés, et range de l'autre les richesses, les objets de luxe et de *superfluités*, désormais inutiles, et destinés à être la proie des flammes, etc. » (1). En même temps Christophe fit publier un plan de défense générale du royaume, tout-à-fait analogue aux sentimens dont le peuple se montrait animé. « L'art. 1<sup>er</sup> recommande aux généraux commandant les provinces, etc., d'avoir à se munir dès à présent

(1) *Essai sur les causes de la révolution et des guerres civiles d'Hayti*, pages 212 et 215.

» même, de bois et de chandelle  
 » en forme de torches, et de ma-  
 » tières combustibles propres à  
 » incendier. L'art. 2 prescrivait  
 » qu'au débarquement de l'ar-  
 » mée française, toutes les villes,  
 » bourgs, habitations, manu-  
 » factures et tous autres établis-  
 » semens situés dans les plaines  
 » fussent incendiés de fond en  
 » comble; que toute la popula-  
 » tion fût retirée dans les mon-  
 » tagnes, les ponts cassés et dé-  
 » truits, les digues des fleuves,  
 » rivières et étangs rompus, etc.  
 » L'art. 9 enjoignait aux géné-  
 » raux et officiers, au nom de  
 » S. M., de ne *point* faire aucun  
 » quartier à tous les prisonniers  
 » que le sort des armes aurait  
 » fait tomber en leur pouvoir,  
 » quels que soient le grade, l'âge  
 » et le sexe; qu'ils seraient tous  
 » immolés, sans pitié et sans ré-  
 » mission, dans des genres de  
 » supplice les plus horribles(1). »  
 L'un des agens français, Franco-  
 Médina, tomba, avec ses instruc-  
 tions, entre les mains de Chris-  
 tophe. Celui-ci s'empessa de les  
 publier, avec la lettre que lui  
 avait adressée le chef de la mis-  
 sion française, M. Dauxion-La-  
 vaysse. Toutes ces pièces étaient  
 bien propres à exaspérer la po-  
 pulation noire de Saint-Domin-  
 gue. Cependant, il ne fut point  
 fait de mal à Médina; après avoir  
 subi un interrogatoire judiciaire,  
 il fut exposé sur la place publi-  
 que, afin qu'il fût loisible à cha-  
 cun de s'assurer personnellement  
 de la vérité des faits publiés à son  
 occasion. A la nouvelle du mau-  
 vais succès de cette mission,

le Gouvernement français dé-  
 savoua les négociateurs (*Mo-  
 niteur* du 18 janvier 1815);  
 mais l'effet que pouvait produire  
 ce désaveu fut considérablement  
 diminué, par la divulgation de la  
 teneur littérale des instructions  
 ministérielles. Il y a, du reste,  
 beaucoup de choses curieuses  
 dans les lettres de M. Dauxion-  
 Lavaysse, et qui intéresseraient  
 directement les Français eux-mê-  
 mes, si comme nous l'avons dit,  
 leur gouvernement ne les avait  
 désavouées. Les événemens qui  
 agitèrent l'Europe en 1815 et les  
 années suivantes, ajournèrent in-  
 définiment les projets belliqueux  
 que certains colons se flattaient,  
 en 1814, de faire adopter au  
 Gouvernement français.

Cet état provisoire permit à  
 Christophe de se préparer à  
 combattre l'ennemi, par des  
 moyens plus convenables à un  
 Etat civilisé; il multiplia les  
 imprimeries, et, à leur aide, il  
 répandit, avec profusion, les  
 écrits contre les vues et les inten-  
 tions des anciens colons; il vou-  
 lut changer la langue de ses peup-  
 les, et, à cet effet, après avoir  
 fait décréter, par le Conseil de la  
 nation, que l'instruction publi-  
 que serait gratuite à Hayti, et  
 donnée aux frais de la nation, il  
 fit venir des professeurs et artistes  
 anglais, afin que l'éducation fût  
 reçue par les enfans au moyen  
 de la langue anglaise, et il  
 multiplia, le plus qu'il fut pos-  
 sible, des écoles d'enseignement  
 mutuel pour cette langue. Le 20  
 novembre 1816, après avoir re-  
 fusé de recevoir les communica-  
 tions des nouveaux commissaires  
 du roi de France, MM. de Fon-  
 tanges et Esmangart, Christo-

(1) *Ibid.* p. 275 et 279.

phe publia une déclaration, dont l'art. 1<sup>er</sup> portait : « Nous ne traiterons avec le Gouvernement français que sur le même pied, » de puissance à puissance, de » souverain à souverain ; aucune » négociation ne sera entamée » par nous avec cette puissance, » qui n'aurait eu pour base préalable l'indépendance du royaume d'Hayti, etc. » Les commissaires français, également conduits par Péthion, mais avec toutes les formes de la civilisation la plus exquise, et de la diplomatie la plus raffinée, ne tardèrent pas à quitter les parages d'Hayti, sans avoir mieux réussi que leurs prédécesseurs.

Une trêve tacite, interrompue par des hostilités sans résultat, se maintenait, depuis plusieurs années, entre le royaume de Christophe et la république de Péthion. Les négociations avec la France avaient fait éclater, d'une manière irrécusable, la supériorité personnelle de ce dernier ; et, néanmoins, l'influence salutaire des circonstances agissant sur le roi noir lui-même, l'avait entraîné, presque à son insu, à adopter des formes de gouvernement moins absolues, et à relâcher quelque chose du cérémonial pédantesque de sa royauté. Ainsi, par un édit du 14 juillet 1819, il avait concédé en propriété des terres aux officiers, sous-officiers et soldats de son armée, tandis que, jusqu'alors, il avait réservé cette faveur pour les généraux et les dignitaires de sa cour. Péthion mourut au commencement de 1818, et, conformément à la constitution de la république, le général Boyer, désigné par lui, prit les rênes du

gouvernement. Il réussit d'abord à soumettre à la république, par la force des armes, la contrée appelée la Grande-Anse, où dominait, sous la suzeraineté de Christophe, un chef militaire nommé Goman, ou le comte de Jérémie. Le spectacle du gouvernement républicain de Boyer, à la fois ferme et modéré, contrastait, de la manière la plus étrange, avec le régime égoïste, sordide et barbare de la royauté de Christophe, et préparait inévitablement la ruine de celle-ci. La garnison de Saint-Marc en donna le signal.

Vers la fin de septembre 1820, cette garnison, indignée des mauvais traitemens que Christophe venait de faire subir à son colonel, par l'intermédiaire du gouverneur de la ville, se souleva, coupa la tête à ce gouverneur, et envoya une députation au président Boyer, pour lui porter son vœu de réunion à la république. Celui-ci rassembla à la hâte un corps de plus de 15,000 hommes, à la tête duquel il s'avança pour soutenir les insurgés de Saint-Marc. Christophe, retiré dans le palais fortifié de Sans-Souci, où il faisait sa résidence ordinaire, se trouvait encore malade d'une attaque de paralysie, qu'il avait éprouvée au mois de juillet précédent. Obligé de détacher une partie de son armée contre les insurgés de Saint-Marc, il permit ainsi à l'insurrection de se propager dans la ville du Cap, capitale de son royaume. Dans la soirée du 6 octobre, le général Richard, duc de la Marmelade, et l'un des premiers dignitaires du royaume, proclama, à la tête des troupes, l'abolition de la royauté. La population accueillit



ce changement avec enthousiasme ; on mit en liberté tous les individus que la tyrannie ombrageuse de Christophe avait fait jeter en prison. Quinze cents hommes environ de la garde de Christophe, l'élite de son armée, lui restaient encore fidèles ; il les envoya contre les insurgés du Cap, sous les ordres de Joachim Noël, duc du Port de Paix, frère de sa femme. Lui-même ne pouvant marcher à leur tête, il se fit porter dans leurs rangs avant leur départ, leur prodigua les éloges et les promesses, et leur commanda, dit-on, le massacre des blancs et des hommes de couleur, ainsi que le pillage de la ville du Cap. Le 8 octobre, les deux armées se trouvèrent en présence ; quelques coups de feu furent échangés ; mais bientôt la défection entraîna aussi la garde royale, qui, malgré les efforts de son chef, se réunit au reste de l'armée pour demander la déposition de Christophe. A cette nouvelle, celui-ci se voyant réduit, pour tout moyen de défense, à la fidélité de quelques satellites, et craignant de tomber vivant entre les mains des républicains, se tira un coup de pistolet dans le cœur, dont il mourut sur la place, le 8 octobre 1820, à 11 heures du soir, âgé de 53 ans. Son corps resta plusieurs jours exposé sur la grande route, sans sépulture. Son fils aîné, le prince royal, fut massacré ; mais sa veuve et ses deux filles furent respectées, grâce à la généreuse intervention du président Boyer, dont la fermeté ne tarda pas à rétablir l'ordre et la sécurité. Elles vivent aujourd'hui retirées aux environs de Londres, dans un état

voisin de l'opulence. Le 26 octobre, la république fut reconnue par toutes les provinces de l'ancien royaume d'Hayti ; la constitution royale fut abolie, ainsi que les titres de noblesse et les décorations. Cette heureuse révolution n'a été contrariée que par les vanités contristées de quelques courtisans de Christophe ; mais elles ont été réprimées par l'habileté du président Boyer, qui vient encore (1822) de réunir à la république d'Hayti la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue, qu'il gouverne désormais toute entière avec une admirable sagesse.

On avait trouvé 240,000 dollars à Sans-Souci ; on trouva 46,000,000 piastres (240 millions de francs) au fort Henri. Ceci paraîtra plus croyable quand on saura que, dès 1811, le comte de Limonade avait annoncé dans un de ses écrits (*Relation des glorieux événements*, etc. pag. 18), que l'intention de Christophe était de carreler et lambrisser de quadruples la rotonde de son palais du fort Henri. Cette circonstance, par laquelle l'écrivain crut nous donner une grande idée de son maître, nous révèle, en effet, que Christophe ne s'éleva pas beaucoup au-dessus des Tipoo-Saëb, des Ali-Pacha, des Méhémét-Ali ; comme l'immensité de ses trésors, ne donne que trop de poids à ce qu'on a raconté de ses exactions. Peut-être les écrits publiés par les républicains du Port-au-Prince contre Christophe, ont quelque chose d'exagéré dans les termes ; mais il paraît que le fond de leurs accusations n'avait que trop de réalité ; elles vont jusqu'à lui reprocher des cruau-

tés personnelles, dont nous avons retrouvé les traces même dans les écrits de ses défenseurs. Il avait comblé d'honneurs et de biens les principaux chefs de son armée : mais pour la masse du peuple noir, il n'avait fait que substituer la servitude de la glèbe, à l'esclavage personnel. Sauf quelques distributions de terres faites à ses généraux et à ses soldats, il s'était réservé, pour lui seul, l'administration des habitations abandonnées par les Français, qu'il affermaient comme domaines de l'Etat ; leur produit perçu en nature, lui formait, avec l'impôt foncier établi sur les autres propriétés, et les droits de douane, un revenu considérable. Ce despotisme éphémère était pourtant fondé sur les appuis qui paraissent partout si solides, sur la force militaire, l'argent et les vanités individuelles. Les philanthropes de la France et de l'Angleterre ont accordé beaucoup d'intérêt à Christophe ; sans doute, ils voyaient dans son élévation une espèce de réparation accordée à la dignité de la race humaine de couleur noire, trop long-temps outragée. Toutefois, quand on songe qu'à côté de Christophe, Péthion fonda une république aussi libérale et aussisage que celle des États-Unis, et qu'après l'avoir gouvernée dix ans, il mourut pauvre ; on sent le besoin de réserver pour lui toute son admiration. S'il fallait en croire M. de Vastey, Christophe aurait uni aux plus solides vertus morales, les plus brillantes qualités physiques ; voici ce qu'écrivait, en juin 1816, un Anglais de distinction qui venait de quitter Hayti : « Christophe est » taillé en Hercule ; il a une bra-

» voure désespérée, qui ne fait » que s'embraser à mesure que le » danger augmente. On l'a vu » au milieu de l'action, écumer » comme un tigre, et animer les » rangs par des hurlemens de » rage. Il est vindicatif au-dessus » de toute expression, etc. »

COLALTO ( ANTOINE ) était professeur de mathématiques transcendantes dans l'Université de Padoue. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous ne sommes en état de citer que les suivans : 1° *L'Identità del Calcolo differenziale con quello delle serie, ovvero il Metodo degli infinitamente piccoli di Leibnizio. Milano, 1802* ; c'est-à-dire : L'Identité du Calcul différentiel avec celui des séries, ou Méthode des infiniment petits de Leibnitz. 2° *Geometria analitica, a due e tre coordinate. Padoue, 1809*. C'est une réimpression. On trouve plusieurs Mémoires de Colalto insérés dans les *Actes* de diverses académies de l'Italie. Il s'occupait de publier un ouvrage sur *les instrumens de mathématiques*, lorsque la mort l'a enlevé, au mois de mars 1820.

COLQUHOUN ( PATRICE ) naquit au bourg de Dumbarton, en Écosse, le 14 mars 1745, d'une famille ancienne. Il eut pour professeur, dans sa jeunesse, le célèbre Smollet. Orphelin avant l'âge de 16 ans, Colquhoun s'embarqua pour la Virginie, alors une des colonies de la Grande-Bretagne, dans l'intention de s'y adonner au commerce. Il s'établit dans la péninsule appelée Côte-de-l'Est, qui forme deux Comtés, séparés par la baye de Ches-

peake. Assidu à se rendre aux assemblées des notables de la colonie, qui se tenaient deux fois l'année au siège du gouvernement, il s'y acquit de bonne heure une grande réputation d'habileté dans les affaires. En même temps, au milieu des occupations de son commerce et dans le cœur de ces contrées encore sauvages, il complétait son éducation par des lectures dirigées vers l'étude des lois. Au bout de six années de résidence en Amérique, l'état de sa santé le contraignit à retourner dans son pays natal, en 1766. Il vint établir à Glasgow une maison de commerce respectable, et il s'y maria, en 1775, avec une demoiselle de son nom, à l'imitation de son père.

M. Colquhoun prit une part active aux discussions politiques, dans les commencemens de la guerre de l'insurrection d'Amérique. Il avait laissé ces colonies heureuses et florissantes, et il n'était que médiocrement touché des remontrances des Américains contre le droit qu'on s'arrogeait de leur imposer des taxes, sans leur conserver la faculté de faire des représentations. Fortement attaché au gouvernement de son pays, il ne négligea rien pour l'assister, tout le temps que dura la lutte. En 1776, il fut un des quarante principaux souscripteurs pour lever un régiment destiné au service du roi. Son commerce étant devenu considérable, il vint à Londres en 1779, où il passa des marchés avec lord North, alors premier ministre. Il retourna dans cette capitale en 1780, et obtint du Parlement un bill d'une grande importance

pour le commerce national. Élu à cette époque membre du conseil de la cité de Glasgow, il contribua aux embellissemens de cette ville, dont il fut élu premier magistrat en janvier 1782. Pendant la durée de ces fonctions, il obtint une charte royale pour l'établissement d'une Chambre du commerce et des manufactures, dont il avait dressé le plan, et dont il fut président. Il suffisait en même temps à la présidence de plusieurs associations de commerce ou d'utilité publique. Député par ses concitoyens, il fit plusieurs voyages, depuis 1785 jusqu'à 1788, dans les intérêts de leurs manufactures. Il visita celles de Manchester; il obtint un acte de la législature en faveur du commerce du coton; il engagea M. Pitt à prendre diverses mesures pour favoriser les manufactures du nord de l'Angleterre; il ouvrit des débouchés dans la Flandre et dans le Brabant aux étoffes de coton fabriquées en Angleterre, et rendit au commerce une foule d'autres services du même genre, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

M. Colquhoun vint s'établir à Londres, avec sa famille, en 1789. La police de cette métropole était alors dans un état d'imperfection notoire. Cet objet fixa l'attention de M. Colquhoun, et il écrivit là-dessus plusieurs traités devenus populaires. Des bureaux de police ayant été institués en 1792, M. Colquhoun obtint une des nouvelles magistratures, qu'il exerça avec la plus grande distinction. Il s'occupa d'abord des moyens de procurer aux pauvres une nourriture économique. En 1795, il découvrit et fit punir une associa-

tion de 130 faux monnoyeurs, qui contrefaisaient, non-seulement la monnaie nationale, mais encore celle de plusieurs pays étrangers. En même temps, il provoqua la réforme de la législation sur cette matière. Vers la même époque, son *Traité de la police de la métropole* obtenait un brillant succès. En 1800, parut le *Traité de la police de la Tamise*, ouvrage rempli de renseignemens importants et de propositions utiles, pour la protection des propriétés flottantes sur le port de Londres et ses appendices. Dès-lors, cette ville était devenue le marché du monde entier, et cependant elle était entièrement dépourvue de police maritime, en sorte que les vols commis sur l'eau s'élevaient dans une proportion incalculable. Le sucre et les autres denrées coloniales étaient volées en plein jour, tandis qu'on avait de la peine à soustraire les voiles et les ancres des vaisseaux aux rapines des malfaiteurs nocturnes. M. Colquhoun présenta au gouvernement un plan pour la protection générale du commerce, dont l'exécution fut couronnée d'un plein succès. Un nouveau bureau de police, formé de deux magistrats, fut établi à Wapping; on mit à leur disposition des bateaux légers, avec tous les agrès convenables, et, à l'aide de ces moyens, les officiers de police eurent bientôt purgé la rivière des malfaiteurs.

En 1797, l'Université de Glasgow envoya à M. Colquhoun le diplôme de docteur ès-lois; l'année suivante, ayant été nommé magistrat de police de Queen-Square, il transféra sa résidence dans la cité. Pendant qu'il rem-

plissait ces fonctions, les malheurs de la guerre, et la mauvaise récolte de l'année 1800, vinrent augmenter la détresse des pauvres. Par les soins de M. Colquhoun, des fonds furent faits pour leur procurer une nourriture suffisante, au moyen de divers alimens substitués au pain, notamment le poisson, et spécialement le hareng, qu'il distribuait en grande quantité dans les divers quartiers de Londres. Persuadé que l'ignorance est la plus abondante source des crimes, et désireux en conséquence d'améliorer la condition des pauvres en améliorant leur moral, M. Colquhoun devint un des plus chauds promoteurs de l'instruction populaire. Il établit à cet effet, dans une rue de Westminster, une école dans laquelle trois ou quatre cents enfans des deux sexes reçurent les premiers rudimens des connaissances humaines, et il publia divers écrits tendant au même but. Après trente-neuf ans de service dans dix postes différens, l'âge et les infirmités déterminèrent le docteur Colquhoun à se démettre de sa magistrature, en 1817. Néanmoins, sa démission ne fut acceptée que l'année suivante, par lord Sidmouth, qui l'accompagna des plus hauts témoignages de la satisfaction du gouvernement. M. Colquhoun mourut d'un squirrhe au pyllore, le 25 avril 1820, âgé de 76 ans, laissant un fils héritier de son nom, et qui lui a succédé dans l'emploi de consul des villes Anséatiques. Le docteur Colquhoun a joui, de son vivant, d'une réputation qui n'était pas circonscrite dans les limites de son pays natal: ses ouvrages, répandus

dans toute l'Europe, y sont cités fréquemment dans les discussions d'économie politique. Il a rendu des services importans au commerce anglais. C'est pour l'en récompenser que la ville d'Edimbourg lui décerna les droits de cité, tandis qu'en reconnaissance de ce qu'il avait fait pour la sûreté de la Tamise, les négocians qui font le commerce des Indes-Occidentales lui firent don de 500 livres sterling, en même temps que la Compagnie russe lui vota un bassin d'argent, de la valeur de 100 guinées. M. Colquhoun n'était pas moins distingué, comme magistrat, par son activité que par sa philanthropie. En poursuivant le vice, il savait faire la part des faiblesses de l'humanité. Ses travaux pour le bien-être et l'amélioration des plus basses classes de la société, attestent la bonté de son cœur. — L'éloge de M. Colquhoun a été publié par le docteur Lettsom.

*Liste des ouvrages  
de P. Colquhoun.*

I. *Case of the British merchants who traded to America previously to the war.* — Situation des négocians anglais qui trafiquaient avec l'Amérique, avant la guerre. 1787.

II. *An important crisis in the calico and muslin manufactures of great Britain explained.* — Explication de la crise qu'éprouvent les manufactures de calico et de mousseline. Londres, avril 1788.

III. *Observations relative to the resources of the east India Company, etc.* — Observations touchant les bénéfices de la Compa-

gnie des Indes sur ses expéditions précédentes, et touchant les pertes qu'éprouve la nation par l'effet de l'importation des marchandises qui peuvent être manufacturées dans la Grande-Bretagne. Londres, avril 1788.

IV. *Observations on the means of extending the consumption of british calicoes and muslins, etc.* — Observations sur les moyens d'étendre la consommation des calicos, mousselines et autres ouvrages de coton, de fabrique anglaise, et sur les moyens de donner des secours pécuniaires aux manufacturiers. Londres, juin 1788.

V. *Consideration relative to an plan of relief for the cotton manufactures, etc.* — Considérations sur un plan pour restaurer les manufactures de coton, au moyen de l'établissement d'un marché général dans la ville de Londres, pour la vente à l'enchère des ouvrages de coton, à des époques fixes de l'année, etc. Londres, juillet 1788.

VI. *A short representation of facts and circumstances to the sufferings and losses etc.* — Courte exposition des faits relatifs aux pertes et aux souffrances éprouvées par les négocians résidant dans la Grande-Bretagne, qui faisaient le commerce avec les États-Unis, avant la dernière guerre. Londres, juillet, 1789.

VII. *A representation of facts relative to rise and progress of the cotton manufactures in Great-Britain, etc.* — Exposition des faits relatifs à la naissance et aux progrès des manufactures de coton, dans la Grande-Bretagne, avec des observations sur les moyens d'étendre et d'améliorer cette

branche précieuse du commerce. Londres, juillet 1789.

VIII. *An important national question relative to the principle of legislation introduced in to the present corn bill.* — Question nationale et importante, concernant le principe de législation introduit dans le bill actuel sur le blé. Londres, mai 1790.

IX. *Reflections on the causes which have produced the present distress in commercial credit, etc.* — Réflexions sur les causes qui ont produit la détresse actuelle du crédit commercial; avec des indications relatives aux moyens de remédier au mal, pour l'avenir. 1793.

X. *An account of the rise, progress and present state of the charity school in the parish of St.-Leonard.* — Histoire abrégée de l'origine, des progrès et de l'état actuel de l'Ecole de charité, de la paroisse de St.-Léonard. Londres, 1793.

XI. *Observations and faits on publics-houses, etc.* — Observations et faits concernant les cabarets, adressés aux magistrats de toutes les parties de la Grande-Bretagne. Londres, 1794.

XII. *A plan for affording extensive relief to the poor, etc.* — Plan pour procurer aux pauvres des secours étendus, en prélevant une modique somme d'argent, par souscription, destinée à racheter les effets engagés des familles honnêtes et industrieuses, qui sont forcées d'engager, pour leur subsistance, leurs marchandises et leurs instrumens de métier. Londres, 1794.

XIII. *Suggestions favourable to the comfort of the labouring peo-*

*ple, etc.* — Propositions favorables au soulagement des ouvriers, démontrant comment une légère taxe peut devenir importante dans une famille, de manière à produire une économie considérable sur l'article du pain. Londres, 1795.

XIV. *Treatise on the police of the metropolis, etc.* — Traité de la police de la métropole, où sont exposés les crimes et forfaits de tout genre qui pèsent actuellement sur cette communauté, avec l'indication des remèdes. 1<sup>re</sup> édition, 1795. — 2<sup>e</sup>, 1796, in-8. — 3<sup>e</sup>, 1797. — 4<sup>e</sup>, 1798. — 5<sup>e</sup>, 1799. — 6<sup>e</sup>, Londres, 1800, in-8. — 8<sup>e</sup>, 1806. — Traduit en français sur la 6<sup>e</sup> édition, sous le titre de *Traité de la police de Londres*; par L.-C.-D.-B. (Jacques-Louis-Gui le Coigneux de Belabre). Paris, Léopold Collin, 1807, 2 vol. in-8.

Cet ouvrage, aussi curieux qu'instructif, est souvent cité comme autorité dans le Parlement et les tribunaux anglais. L'auteur propose la police de Paris comme un modèle à suivre dans toute l'Europe. Il faut remarquer qu'elle ne lui était connue que d'après des rapports écrits, et que l'expérience n'avait pas encore suffisamment démontré, à cette époque, jusqu'à quel point elle pouvait être détournée à compromettre la liberté politique et individuelle des citoyens.

XV. *Treatise on the commerce and police of the river Thames, etc.* — Traité du commerce et de la police de la Tamise, contenant une histoire abrégée du commerce du port de Londres, et indiquant les moyens de prévenir les déprédations qui s'y commet-

tent, au moyen d'un système législatif approprié à la police de la rivière, etc. 1800.

XVI. *Reports of the proceeding of the committee at Lloyd's coffee-house, for the relief of the poor of metropolis*, etc. — Rapport sur les travaux du comité du café Lloyd, pour le soulagement des pauvres de la métropole, depuis son origine en 1795, jusqu'en décembre 1799, avec des invitations en faveur des pauvres, adressées aux personnes bienfaitantes et charitables. 1800.

XVII. *Treatise on the duties of a Constable*, etc. — Traité des devoirs d'un Constable, contenant des détails adressés au public, concernant la corruption des esprits et la protection due aux individus paisibles, contre les offenses criminelles dont ils peuvent être l'objet. 1803.

XVIII. *A New and appropriate System of education for the labouring people*, etc. — Nouveau Système d'éducation approprié aux ouvriers, expliqué et développé conformément au plan adopté pour l'instruction morale et religieuse des enfans des deux sexes, admis dans l'école libre de Westminster, etc., 1806, in-8.

XIX. *A Treatise on indigence*, etc. — Traité de l'indigence, offrant un tableau général des ressources nationales pour le travail productif, avec des propositions pour améliorer la condition des pauvres, ainsi que leurs habitudes morales; pour accroître le bien-être des ouvriers, particulièrement de ceux qui appartiennent à la génération qui s'élève, etc., etc., 1808, in-8.

XX. *A Treatise on the population, wealth, power, and res-*

*sources of the British empire*, etc. — Traité de la population, de la puissance et des ressources de l'empire britannique, dans toutes les parties du monde, y compris les Indes orientales. 1<sup>re</sup> édition, 1814. — 2<sup>e</sup> édition, Londres, 1815, in-4.

Cet ouvrage a été traduit en allemand. On a publié en français la traduction d'un fragment considérable, sous ce titre : *Précis historique de l'établissement et des progrès de la compagnie anglaise aux Indes orientales*, Paris, 1816, in-8.

CONDE (JOSEPH-ANTOINE), savant espagnol, particulièrement versé dans l'étude de la langue et des monumens des Arabes, fut employé à la bibliothèque du roi d'Espagne à Madrid, membre de l'Académie espagnole et de celle de l'histoire. Il est mort à Madrid, le 20 octobre 1820.

*Liste des ouvrages  
de J.-A. Conde.*

I. *Descripcion de Espana, hecha por xerif Aledris, conocido por el Nubiense, con traduccion y notas*. — Description de l'Espagne écrite (en arabe) par le schérif Aledris, connu sous le nom de Nubien, avec une traduction et des notes. 1779, 1 vol. in-12.

Il renferme le texte arabe écrit dans le 12<sup>e</sup> siècle.

II. *Memoria sobre las monedas Arabes, y en especial sobre las acunadas en Espana, por los principes musulmanes*. — Mémoire sur les monnaies arabes, et spécialement sur celles qui furent frappées en Espagne par

les princes musulmans. (Dans les Mémoires de l'Académie espagnole, t. V, 1804, in-4).

III. *Historia de la dominacion de los Arabes in Espana.*—Histoire de la domination des Arabes en Espagne. Madrid, 1820-1821, 3 vol. petit in-4., avec planches.

Ce savant ouvrage est tout entier composé avec les historiens Arabes, l'auteur s'étant interdit de faire usage de ce qu'ont écrit les Espagnols chrétiens.

COOKE (EDWARD), naquit en Angleterre, en 1755. Il était fils du docteur Cooke, doyen d'Ely, et prévôt du chapitre du roi à Cambridge. Il fit d'excellentes études à Cambridge et à Eton. On trouve une pièce de vers latins du jeune Cooke, sous la date de 1765, dans le recueil annuel que publie le collège d'Eton, sous le titre de *Musæ Etonenses*. Edward se mit au service de l'administration publique, et dès l'âge de 23 ans, il fut secrétaire particulier de sir Richard Héron, secrétaire en chef du comte de Buckingham, alors vice-roi d'Irlande. Sous l'administration du duc de Rutland, il obtint la charge lucrative de greffier en chef de la Chambre des communes d'Irlande, pour laquelle il reçut un ample dédommagement, à l'époque de la réunion. Successivement, il fut pourvu de la sinécure de Garde de la douane (*Customer*) du port de Kinsale; il devint, en 1789, secrétaire du département de la guerre pour l'Irlande, et entra au Parlement de ce pays. En 1795, il fut éloigné du poste de secrétaire-d'état de la guerre par lord Fitzwilliams; mais à la retraite

de ce lord, qui survint bientôt après, il fut employé, par le comte de Camden, son successeur, dans les fonctions non moins éminentes de secrétaire du département de l'intérieur. C'est en cette qualité qu'il s'est trouvé le coadjuteur de lord Castlereagh, durant toute cette malheureuse et critique période, où une grande partie de la population de l'Irlande prit les armes contre le gouvernement. Il concourut efficacement à la réunion définitive de ce pays avec l'Angleterre. On lui attribue diverses pièces anonymes en faveur de cet acte. La seule qu'il ait avouée porte pour titre: *Arguments for and against a union between Great-Britain and Ireland*; c'est-à-dire: Arguments pour et contre une union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande; Dublin, 1798, in-8. Il dirigeait aussi un écrit périodique intitulé la *Sentinelle*, publié en Irlande, et écrit dans le même sens. Après l'acte d'union, Edward Cooke revint en Angleterre occuper le poste de sous-secrétaire-d'état de l'intérieur et des affaires étrangères, sous lord Castlereagh. Il possédait à un tel degré la confiance de ce ministre, que celui-ci l'amena avec lui au congrès de Vienne. Après 40 années de service dans l'administration publique, M. Cooke, vaincu par l'âge et par les infirmités, se retira des affaires en 1817. Il est mort à Londres, le 19 mars 1820, âgé de 65 ans. Il avait épousé la fille du colonel Jones, qui lui apporta une grande fortune. C'était, dit-on, un homme fort versé dans les détails de l'administration.



CRAS (HENRI-CONSTANTIN), jurisconsulte hollandais, naquit le 4 janvier 1739, à Wageningen, dans la province de Gueldre. Il fit ses cours de droit à l'Université de Leyde, et s'appliqua particulièrement à l'étude du droit naturel et du droit public, dans laquelle il eut l'avantage d'être guidé par le célèbre juriste Élie Luzac, qui a publié divers ouvrages estimés sur cette science, et auquel il a consacré un article biographique, écrit en français, dans le *Magasin encyclopédique* du mois d'août 1813. M. Cras reçut le grade de docteur en droit, le 13 octobre 1769, en soutenant une thèse intitulée : *Dissertatio quæ specimen jurisprudentiæ ciceronianæ exhibetur, sive Ciceronem pro A. Cæcinam causam dixisse ostenditur*. Dans cette dissertation savante, l'auteur s'est attaché à prouver que Cicéron était très-versé dans la jurisprudence civile de son pays, et que dans son oraison, il avait défendu une juste cause, ce qui avait été révoqué en doute par quelques légistes. Les journaux nationaux et étrangers citèrent avec éloge la dissertation de l'étudiant de Leyde, entre autres la *Bibliothèque des sciences* (T. XXXIII, p. 107) et le *Scotts Critick* (p. III et 889). Ne se sentant point d'inclination pour le barreau, M. Cras resta à Leyde, et y donna des leçons particulières de philosophie et de jurisprudence, jusqu'en 1771, qu'il fut appelé par le Magistrat d'Amsterdam, à la chaire du droit romain et moderne, de l'Athénée de cette ville. En prenant possession de cet emploi, il prononça un discours : *De civili prudentiâ in promovendo*

*ad mercaturâ*, qui eut l'honneur de la double traduction en français et en hollandais. L'érudition du nouveau professeur, et plus encore son talent d'enseigner, attirèrent à ses leçons un grand concours de jeunes gens. Le Magistrat d'Amsterdam, témoin de ses succès, lui conféra, en 1785, la chaire de professeur de droit public, avec l'autorisation de conserver celle de droit civil. Dans le courant de la même année (1785), il fut aussi nommé conservateur de la bibliothèque publique de la ville. Trois années après (1788), les curateurs de l'Académie d'Utrecht lui offrirent la chaire de droit de leur Université; mais il était trop bien apprécié à Amsterdam, pour pouvoir se résoudre à quitter cette ville, dont les magistrats, reconnaissans de la préférence qu'il lui accordait, augmentèrent considérablement ses appointemens. En 1795, M. Cras reçut une nouvelle invitation de la part des curateurs de l'Université de Leyde, pour venir occuper la chaire de droit public, vacante par la destitution du professeur Pestel, dont les opinions politiques, contraires à la révolution qui venait de s'opérer, paraissaient à ces magistrats, s'opposer à ce qu'il continuât l'enseignement d'une science, avec laquelle ces opinions ont un rapport immédiat. Mais le professeur d'Amsterdam qui, dans un discours prononcé cinq ans auparavant, au sujet d'un passage de Cicéron : *Naturâ, non opinione, jus esse constitutum*, avait démontré avec éloquence que ce qui est juste, selon la nature des choses, ne peut cesser de l'être par l'instabilité des opinions hu-

maines, aurait cru se rendre complice d'une injustice, en acceptant la dépouille de son collègue de Leyde. Il n'imaginait pas alors que trois ans plus tard, il dût subir le même sort, pour une cause à peu près semblable. N'approuvant ni les principes, ni les opinions des hommes ardents qui étaient à la tête des affaires, M. Cras fut privé de sa chaire, peu de temps après la révolution du 12 janvier 1798, par un décret de la nouvelle municipalité d'Amsterdam, qui fut confirmé par le Directoire batave, malgré l'opposition des curateurs de l'Athénée. Mais le 12 juin de la même année, une secousse nouvelle ayant reporté au pouvoir les hommes modérés, un des premiers soins de la nouvelle administration, fut de rétablir M. Cras dans ses fonctions, et peu après, il fut nommé membre d'une commission de douze jurisconsultes, chargés de rédiger le projet d'un nouveau Code civil et criminel. M. Cras fut depuis membre de l'Institut royal de Hollande, et, après la Restauration, chevalier de l'ordre du Lion Belgique. Il est mort à Amsterdam, le 5 avril 1820, dans la 82<sup>e</sup> année de son âge. On a publié : *Parentalia in honorem ac memoriam H. C. Cras*; par David-Jacob Van-Lennep; Amsterdam, de l'imprimerie de la ville, 1821, in-4. de 20 pages. C'est un discours en vers latins, prononcé en l'honneur de M. Cras, à l'Athénée d'Amsterdam, par M. Van-Lennep, un de ses collègues.

*Liste des ouvrages  
de H.-C. Cras.*

I. *Discours sur l'excellence de la politique, et de son rapport avec la morale et l'histoire*, prononcé dans la Société de *Felix meritis*, à Amsterdam (publié dans le *Magazyn van Smaak*).

II. *Discours* (trois) *sur le sens moral*; prononcés dans la même Société (publiés dans le même ouvrage périodique).

III. *Disputatio de hominum æquitate, ac juribus officiisque quæ inde oriuntur* (Mémoire couronné par la Société Teylerienne de Haarlem, en 1792).

IV. *Considérations et scrupules sur le serment, tel qu'il a été prescrit par les représentans provisoires du peuple de la Hollande, dans leur publication du 9 mars 1795* (en hollandais et anonyme).

Dans cette brochure, M. Cras s'éleva contre la prestation d'un serment exigé par les représentans provisoires de la province de Hollande, sur les droits de l'homme et du citoyen, tels qu'ils avaient été proclamés par eux, dans leur publication du 31 janvier 1795. Il y soutient que le pouvoir souverain peut bien demander aux fonctionnaires publics qu'ils promettent obéissance à la loi et fidélité dans leurs fonctions, mais non qu'ils s'engagent à considérer de la même manière que lui les principes de droit public, sur lesquels les plus grands publicistes ont été en discussion. Cet écrit, qui eut beaucoup de succès, obtint, en peu de jours, une seconde édition, augmentée de quelques remarques, et fut suivi de deux autres opuscules sur

le même sujet, mais dont nous ignorons le titre.

V. *Examen du projet de rétablissement des finances de la République, et de la question de savoir si le papier-monnaie peut subsister dans un Etat, et particulièrement en Hollande.* Amsterdam, 1795, in-8. — En hollandais et anonyme.

VI. *Avis sur la question : Une Constitution doit-elle précéder la Convention nationale, ou une Convention nationale doit-elle précéder la constitution ?* 1795, in-8. — (En hollandais et anonyme.)

VII. *Laudatio Hugonis Grotii.* — Couronnée par l'Académie royale

de Stockholm, en 1796. Amsterdam, 1796, in-8.

VIII. *Analyse détaillée de l'ouvrage intitulé : Examen raisonné du système de morale des philosophes les plus célèbres, depuis Aristote jusqu'à Kant, par Chrétien Garve, traduit de l'allemand.* (Insérée dans le *Schouwburg* de 1807, n° VI, VII et VIII.)

M. Cras a publié quelques autres morceaux en divers recueils périodiques, sans parler de plusieurs discours prononcés à l'Institut de Hollande, ou en d'autres sociétés savantes d'Amsterdam, mais qu'il n'a point livrés à l'impression.

## D.

DEVOTI (JEAN), canoniste italien, naquit à Rome le 11 juillet 1744. Il étudia la jurisprudence civile et le droit canonique, fut reçu docteur en cette faculté, et avocat à la Cour romaine. A peine âgé de 20 ans, il obtint la chaire de droit canonique au collège de la *Sapience*. En 1789, Pie VI le nomma évêque d'Anagni, et en 1804, Pie VII le transféra à l'archevêché de Carthage *in partibus infidelium*. Ce pontife le fit successivement secrétaire des brefs aux princes, prélat de sa maison, camérier secret et consultant des Congrégations de l'*immunité* et de l'*index*. Mgr. Devoti a publié des livres de droit canonique, fort estimés de certains théologiens d'au-delà des monts et des pays d'inquisition. Il est mort à Rome, le 18 septembre

1820, et a été inhumé dans l'église de Saint-Eustache de cette ville.

### Liste des ouvrages de J. Devoti.

I. *De notissimis in jure legibus...*

II. *Institutiones canoniques* (en latin). 4 vol.

On fit d'abord deux éditions de cet ouvrage à Rome; il fut promptement réimprimé dans d'autres villes d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne. L'auteur y fit, en 1814, quelques additions où il traita des questions nouvelles, amenées par les circonstances extraordinaires où l'on s'était trouvé récemment. Cette édition fut bientôt suivie d'une nouvelle. Le roi d'Espagne avait ordonné, avant

la révolution de 1820, qu'on se servirait exclusivement, pour l'enseignement du droit canonique dans ses Etats, des *Institutions* de Devoti.

III. *Jus canonicum universum*. 3 vol.

Cet ouvrage n'est point terminé.

DOLLOND (PIERRE), opticien anglais, né en 1730, était le fils aîné de John Dollond, membre de la Société royale de Londres, l'inventeur du télescope achromatique. Celui-ci était fils d'un Français protestant, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcé à venir chercher un refuge en Angleterre. Les parens de John Dollond étaient ouvriers en soie, et lui-même, dans ses premières années, exerça le même métier. Un penchant naturel le porta à l'étude des mathématiques et à leur application aux instrumens d'optique et d'astronomie, genre d'ouvrage dans lequel il obtint d'assez grands succès, pour être nommé opticien du roi. Pierre Dollond, son fils aîné, commença par travailler avec lui au métier à soie; mais, ayant reçu de son père une connaissance assez approfondie des mathématiques et de l'optique, il résolut d'en faire son état. Il ouvrit donc un atelier d'opticien en 1750, et, en 1752, son père se joignit à lui. Leur magasin, établi sur la place de l'église de Saint-Paul, fut bientôt fréquenté par les savans. Pierre Dollond lut à la Société royale de Londres plusieurs Mémoires sur son art, entre

autres, en 1765, un Mémoire sur un perfectionnement qu'il avait apporté à la construction des télescopes. En 1772, le docteur Maskelyne, astronome royal, communiqua en son nom, à la même Société, la description de diverses additions et altérations qu'il avait fait subir au quadrant de Hadley, pour rendre cet instrument plus propre au service de mer. Dollond fit paraître en 1779, la description d'un appareil applicable à l'instrument équatorial, destiné à corriger les erreurs provenant de la réfraction de la lumière. Pour venger la mémoire de son père, attaquée dans un journal étranger, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Some account of the discovery made by the late John Dollond F. R. S., etc.*; c'est-à-dire, Tableau abrégé des découvertes faites par J. Dollond, membre de la Société royale, pour perfectionner le télescope à réfraction, avec un essai sur une erreur commise par sir Isaac Newton, dans une expérience d'où dépendait le perfectionnement des télescopes à réfraction; 1789, in-4. M. P. Dollond est mort à Kennington près Londres, le 2 juillet 1820, âgé de 90 ans. On trouve ses Mémoires imprimés dans les *Philosophical Transactions*. Il était membre de la Société philosophique américaine de Philadelphie. Son neveu, Georges Huggins, associé à son établissement depuis 1805, en soutient aujourd'hui la réputation, après avoir échangé son nom contre celui de Dollond.

## E.

ESCHENBURG (JEAN-JOACHIM), célèbre critique allemand, naquit à Hambourg, le 7 décembre 1743. Il fit successivement ses études dans les Universités de Leipzig et de Goettingue. Au mois de décembre 1767, il obtint la place de gouverneur public des élèves du collège Carolin, à Brunswick, institution qui, sous le gouvernement de Jérôme Bonaparte, a été transformée en une école militaire. Depuis 1773, il occupa la chaire de philosophie et de belles-lettres au même collège. Nommé conseiller aulique en 1786, il fut mis à la retraite par le gouvernement actuel de la Westphalie, avec une pension. Eschenburg a beaucoup contribué par sa vaste érudition, soit dans ses leçons, soit dans ses écrits, à faire connaître en Allemagne la littérature nationale et celle de l'Angleterre. Ami de ses nombreux élèves, il les réunissait souvent chez lui, leur ouvrait sa bibliothèque, qui était des mieux choisies et des plus complètes, surtout en livres classiques. Dévoué à la cause de la liberté universelle, il lui a fait de nombreux prosélytes en Allemagne, par son attention constante à fixer l'esprit des jeunes gens sur les vérités historiques et morales, d'où elle ressort tout entière. Eschenburg est mort le 29 février 1820, âgé de 77 ans.

*Liste des ouvrages  
de J.-J. Eschenburg.*

1. *Musée britannique pour les*

*Allemands.* Leipzig, 1770. — 1781, 7 vol. in-8.

Eschenburg a continué cet ouvrage, sous le titre d'*Annales de la littérature britannique.*

II. *Commentaire de Hurd sur les épîtres d'Horace, traduit de l'anglais.* Leipzig, 1772, 2 vol. in-8.

III. *Théâtre de W. Shakespeare; traduit de l'anglais.* Zurich, 1775. — 1787, 14 vol. in-8. — 2<sup>e</sup> édit. revue et corrigée. Zurich, 1798. — 1806, 12 vol. in-8. — Il existe encore une contrefaçon de Manheim, 1780, in-8.

Cette traduction, beaucoup plus exacte et plus complète que celle de Wieland, passe pour une des meilleures qui existent, du poète anglais. Elle est précédée d'un discours sur la vie et le caractère de Shakespeare, publié avec la 2<sup>e</sup> édition.

IV. *Précis d'une Théorie et d'un Cours de Belles-Lettres.* Berlin et Stettin, 1783, in-8. — Ibid. 1805, in-8. — 5<sup>e</sup> édit. Berlin, 1813, in-8. — Traduit en français par Storch, sous le titre de *Principes généraux de Belles-Lettres.* Saint-Petersbourg, 1789, in-8.

V. *Manuel de la littérature classique de l'antiquité, et de la Mythologie.* Berlin, 1783, in-8. — Ibid. 1808, in-8. — 6<sup>e</sup> édit. augmentée. Berlin, 1816, in-8. — Traduit en français, par Ch.-Fr.-Cramer. Paris, 1802, 2 vol. in-8.

La traduction française est défigurée par beaucoup de fautes, mais l'original allemand est placé

dans ce pays, au rang des livres classiques.

VI. *Collection d'Extraits tirés des meilleurs auteurs anciens et modernes, dans tous les genres de poésie et d'éloquence.* Berlin et Stettin, 1788. — 1795; 9 vol. in-8.

VII. *Manuel de l'étude des Sciences.* Berlin et Stettin, 1792, in-8. — Ibid. 1800, in-8.

VIII. *Monumens de la poésie et de la langue allemande ancienne.* Brême, 1799; un volume in-8.

Eschenburg a coopéré à un grand nombre de journaux et recueils périodiques allemands. On lui doit plusieurs traductions du français et de l'anglais, entre autres celle de l'*Esther* de Racine, en vers allemands. Il a été l'éditeur des deux collections suivantes :

1°. *OEuvres posthumes de Lessing*, accompagnées de notes. Berlin, 1790, 2 vol. in-8.

2°. *Fr. von Hagedorns poetische werke.* — OEuvres Poétiques d'Hagedorn; accompagnées d'une vie de ce poète. Hambourg, 1800, 5 vol. in-8.

ESCOIQUITZ (don JUAN), ministre d'Etat espagnol, commandeur de l'Ordre de Charles III, naquit, en 1762, dans la province de Navarre. Son père, d'une noblesse ancienne, et général au service d'Espagne, avait été gouverneur d'Oran. Dès que don Juan eut achevé ses études, il fut envoyé à Madrid, où il devint page de Charles III; les pages des rois d'Espagne avaient à choisir, après un certain temps de service, entre un brevet de capitaine et un

canonicat, et il entra dans le chapitre de Saragosse, l'un des plus distingués de l'Espagne. Ses premiers loisirs furent employés à se perfectionner dans l'étude des sciences exactes, pour lesquelles il avait du penchant. Son savoir, joint à la régularité de sa conduite et aux qualités naturelles les plus précieuses, le firent choisir pour précepteur du prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, alors âgé de treize ans. On dit qu'il dut cette place à don Manuel Godoy, qui plus tard rencontra en lui un rude antagoniste. Escoiquitz, homme d'un esprit fin et délié, sut se concilier entièrement la confiance et l'attachement de son élève.

Au milieu des intrigues qui aliénèrent au prince des Asturies l'affection de ses parens, Escoiquitz embrassa sa cause avec chaleur, et lutta autant qu'il le put, contre le crédit démesuré d'Emmanuel Godoy. Dès 1797 et 1798, il cherchait à perdre le favori dans l'esprit du roi et de la reine, et leur adressait à ce sujet des représentations écrites; mais l'influence toujours croissante de celui-ci, prévalut facilement sur les insinuations du chanoine; on l'exila à Tolède, dont il fut nommé archidiacre. Ferdinand fut très-sensible à la disgrâce de son précepteur; il attachait beaucoup de prix à conserver des relations avec lui: une correspondance secrète s'établit entre eux. C'est Escoiquitz qui conseilla au jeune prince d'invoquer le crédit de Napoléon contre celui du prince de la Paix, et c'est par son conseil et par son entremise, que M. de Beauharnais, ambassadeur à Madrid, reçut du prince

des Asturies des ouvertures qui avaient pour but d'obtenir la main d'une princesse du sang de Bonaparte. Escoiquitz rédigea même une lettre à cet effet, qu'il fit signer à Ferdinand : elle est conçue dans les termes de l'admiration la plus exaltée pour Napoléon. Une telle pensée, dans l'état de la politique européenne, annonçait de l'étendue dans l'esprit et de la vigueur dans le caractère. Cependant, ces intrigues s'envenimèrent à tel point, que le prince des Asturies put craindre que Godoy ne songeât à le frustrer de la couronne. Il écrivit à Escoiquitz, en mars 1807, une lettre dans laquelle il lui faisait part de ses appréhensions, et lui confiait le soin de prévenir le coup. Escoiquitz se rendit sur-le-champ à Madrid ; mais son zèle ni son activité ne purent, cette fois non plus, contrebalancer la puissance du favori. Le prince fut arrêté et détenu à l'Escurial ; Escoiquitz subit le même sort, et sans doute que le sien fût devenu encore plus rigoureux, si Godoy, effrayé par l'opinion, n'eût lui-même amené une réconciliation entre Charles IV et son fils. Cette paix ne fut pas de longue durée : Napoléon veillait d'ailleurs à ce qu'elle ne s'affermît point. Même, s'il fallait en croire les révélations contenues dans la lettre d'un ancien serviteur de Charles IV ( M. d'Aluëida ), insérée au *Journal de la Flandre occidentale*, du 16 septembre 1818, le parti du prince des Asturies se croyait d'intelligence avec Napoléon, et n'attendait, pour éclater, que l'entrée des troupes françaises. Mais l'homme astucieux dans le-

quel les amis de Ferdinand avaient placé leurs espérances, les trompa jusqu'au dernier moment, et fit tourner à son seul profit les intrigues auxquelles ils avaient prêté la main. Les Espagnols du parti de Charles IV vont jusqu'à dire, qu'Escoiquitz et le duc de l'Infantado furent les véritables auteurs de l'émeute d'Aranjuez, le 19 mars 1808, dont le résultat, comme on sait, fit passer la couronne de Charles IV sur la tête de son fils.

Escoiquitz continua de jouir de la plus haute faveur auprès du nouveau roi : plusieurs dignités éminentes lui furent proposées ; il accepta celle de Conseiller-d'Etat. Consulté sur toutes les circonstances de cette époque critique, il conseilla le voyage de Ferdinand à Bayonne, qui devait le livrer, sans garanties, entre les mains de Napoléon. M. de Pradt dit expressément à ce sujet : » Escoiquitz fut le véritable auteur du voyage de Bayonne » (1). Mais si, dans cette circonstance décisive, sa sagacité fut en défaut, cette erreur, qu'il a depuis sincèrement déplorée, et que partagèrent d'ailleurs le nouveau roi lui-même et presque tous ceux qui l'entouraient, trouve son excuse dans l'art vraiment machiavélique qui avait présidé à cette trame, et dans l'impossibilité, pour quiconque n'avait pas vécu autour de Napoléon, de soupçonner la perfidie qu'il méditait. Il est bon cependant d'observer, que la

(1) *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*. Paris, Rosa, 1816 ; in-8, p. xxij.

masse du peuple échappa au prestige qui fascinait les yeux de tant d'hommes éclairés, et qu'un instinct admirable sembla lui faire pénétrer les véritables projets de Napoléon; ce que manifesta l'opposition apportée dans plusieurs villes au voyage du roi. Ce fut le 20 avril 1808, le jour même de l'arrivée de Ferdinand VII à Bayonne, que D. Escoiquitz, retenu au château de Marrac par Napoléon, eut avec lui cette conversation célèbre, dont il nous a conservé les termes : « L'exposition des vrais intérêts de Napoléon, les prédictions les plus effrayantes et les plus cruellement réalisées, sur le terme de cette agression, rien ne manque à cette pièce, de ce qui peut la rendre importante en elle-même, et glorieuse pour M. Escoiquitz, comme sujet fidèle, comme ministre éclairé; et, ce qui est le plus honorable pour son auteur, c'est que cette controverse ne fut pas le résultat d'une préparation étudiée; mais, qu'au contraire, improvisée devant un homme dont la présence ne laissait pas à tout le monde la présence d'esprit, elle ne porte aucun caractère de crainte, de surprise, d'embarras. Elle est dans toutes ses parties également pleine, forte et claire » (1). « On m'a beaucoup parlé de vous, chanoine, dit Bonaparte à M. Escoiquitz, en lui tirant l'oreille familièrement, je vois que vous en savez long. » — « Pardonnez-moi, Sire, répon-

dit Escoiquitz, mais il me paraît que V. M. en sait encore plus long que moi. Les faits le prouvent, et certainement l'avantage n'est pas de mon côté. Je voudrais bien qu'il en fût autrement, dût-il m'en coûter les oreilles. » Le lendemain la conversation s'étant renouvelée, Bonaparte déclara au ministre espagnol, qu'il avait irrévocablement résolu de placer sur le trône d'Espagne une autre dynastie que celle des Bourbons, et qu'il le chargeait de déterminer Ferdinand à l'échange de ses droits contre la Toscane. « Sire, lui dit Escoiquitz, la résolution de V. M. m'affecte d'autant plus douloureusement, qu'outre le malheur de mon roi et de ma patrie, j'aurai à gémir sur la perte de la réputation de ceux qui étaient avec moi auprès du roi, à Bayonne. On nous considérera comme en étant les auteurs, et je serai particulièrement blâmé : on croit généralement que j'ai beaucoup d'influence sur l'esprit du roi; et, si mon caractère est assez connu pour que le public instruit ne me soupçonne pas de trahison, on ne m'en considérera pas moins comme le plus aveugle et le plus imprudent des hommes, lors même que l'on saurait qu'avant que nous fussions décidés à conseiller le voyage, S. M. l'avait décidé sans nous consulter... Malgré cela, dis-je, nous ne pouvons pas nous soustraire à l'accusation de n'avoir pas réuni nos efforts, pour épargner à S. M. une grande imprudence. — Chanoine, lui répondit Napoléon,

(1) *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*; par M. de Pradt, p. 92.



» tranquillisez - vous ; vous ne  
 » pouviez deviner mes inten-  
 » tions, que personne au monde  
 » ne connaît. On vous rendra  
 » justice, elle vous est due. Vous  
 » vous êtes comporté en honnête  
 » homme et en sujet fidèle. »

Quelques jours après, Escoiquitz voulant profiter des bonnes dispositions que Bonaparte lui témoignait personnellement, lui adressa en présence de Ferdinand et de son frère, l'infant D. Carlos, de nouvelles représentations pour le détourner de ses projets ; mais Bonaparte rompit la conversation, et, se tournant vers les princes espagnols, il leur dit : « Ce chanoine a bien de l'affection pour Vos Altesses. » Le soir du même jour, il dit au duc de l'Infantado : « Le chanoine m'a fait ce matin une harangue à la manière de Cicéron, mais il ne veut pas absolument entrer dans mon plan (1). » En un mot, tout en persévérant dans ses desseins, Bonaparte laissait percer une grande estime pour M. Escoiquitz, qu'il appelait ordinairement le *petit Ximènes*.

Ferdinand ayant assemblé son conseil, pour le consulter définitivement sur l'abdication de la couronne d'Espagne, qu'on lui demandait en échange de celle d'Etrurie, Escoiquitz opina pour qu'il tint ferme contre les intrigues et les menaces de Napoléon. Mais, enfin, celui-ci ayant em-

ployé l'autorité du vieux roi Charles IV, Ferdinand et les infans D. Carlos et D. Antonio, se virent contraints de renoncer à leurs droits à la succession du trône d'Espagne. Ce fut D. Escoiquitz qu'on chargea de rédiger les termes de cette renonciation, sous les conditions d'un traité, qu'il signa par l'ordre des princes espagnols, avec le maréchal Bessières, à Bayonne, le 10 mai de cette année 1808. Un jour, pendant que se machinaient ces détestables trames, des gendarmes, déguisés pour épier les démarches des princes et des personnes de leur suite, avaient porté la main sur l'infant D. Carlos. Escoiquitz, transporté d'indignation, se répandit, à ce sujet, en imprécations et en menaces, contre l'auteur de la captivité des princes espagnols, et, s'adressant à M. de Champagny, alors ministre des relations extérieures, en présence de plusieurs Français de distinction, il lui tint ce discours : « Vous qui vous vantez d'être la nation la plus polie de l'Europe, vous abusez de la force ; les peuples les plus barbares ne tiendraient point une conduite pareille à celle que vous tenez à l'égard des princes espagnols. L'Espagne vengera ses injures ; elle rendra cent fois les outrages qu'on lui prodigue. » Napoléon ne fit pas grande attention à cette prophétie menaçante, mais il envoya M. de Pradt, faire les réparations convenables au ministre espagnol.

Escoiquitz suivit les princes espagnols dans leur exil de Valençay, où il continua à jouir de la confiance de Ferdinand VII. Il fut envoyé à Paris, avec

(1) M. de Pradt rapporte la phrase d'une façon qui semble plus analogue au style de Napoléon : « Le chanoine est venu me faire ce matin une *Oratio Ciceronis* : est-ce qu'il croit que je fais mes affaires avec de la rhétorique? » *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*; pag. 114.

le duc de San Carlos, sur la nouvelle donnée par M. de Talleyrand, que Bonaparte consentait, moyennant une seconde renonciation, à renvoyer le roi d'Espagne au Mexique. Pendant son séjour dans Paris, qui fut de peu de durée (Napoléon ayant renoncé presque aussitôt à ses nouveaux projets), Escoiquitz eut de longues conférences dans différentes maisons, notamment chez M. de Talleyrand, avec les ministres de Prusse, d'Autriche, de Russie et de plusieurs Etats de la Confédération du Rhin, dans lesquelles il fit beaucoup d'efforts pour les amener à se coaliser contre Napoléon. Il cite entre autres une très-longue conférence sur ce sujet, qu'il eut avec M. de Metternich, ministre d'Autriche, dans le Cabinet d'histoire naturelle du Jardin-des-Plantes. Mais bientôt D. Escoiquitz fut exilé à Bourges, sur son refus de se faire présenter à Napoléon par le duc de Frias, ambassadeur de Joseph. Ostolazza, confesseur de Ferdinand VII, moine ignorant et emporté, aux insinuations duquel on a attribué plusieurs des mesures injustes et cruelles adoptées par les conseils de Ferdinand, en 1814, a publié dans un écrit intitulé : *Discours patriotique et moral* (d'abord imprimé à Malaga, et réimprimé à Valence en 1814), qu'Escoiquitz avait écrit à Joseph Bonaparte une lettre de félicitation sur son avènement au trône, et que c'est lui qui fit renvoyer tous les Espagnols de la suite du roi. M. de Cevallos et quelques autres écrivains après lui, ont répété cette assertion erronée, qu'Ostolozza lui-même a rétractée par

la suite, et dont Escoiquitz s'est lavé de la manière la plus complète, dans une brochure publiée depuis son retour en Espagne. Pendant le temps de son séjour à Bourges, qui fut de quatre ans et demi, M. Escoiquitz partagea ses loisirs entre l'étude et les devoirs de son état, et se fit remarquer surtout par la plus active bienfaisance.

Enfin, les succès de la coalition européenne ayant forcé Napoléon à renoncer à son usurpation d'Espagne, D. Escoiquitz fut rappelé à Valençay, le 14 décembre 1813, et prit part aux négociations qui amenèrent le rétablissement des Bourbons sur le trône de la Péninsule. Rentré dans son pays natal avec Ferdinand VII, il conseilla et justifia par écrit tous les actes de rigueur qui frappèrent, soit les partisans de Joseph, soit les partisans des Cortès. Au mois de novembre 1814, à l'époque de la disgrâce de Macañaz, et des changemens survenus dans le ministère espagnol, Escoiquitz quitta la cour et se retira à Saragosse. Cette disgrâce s'aggrava bientôt au point que, par ordre du roi, il fut enfermé dans le château de Murcie. Rappelé de nouveau, il fut une seconde fois victime des intrigues abjectes de la *camarilla*, et relégué définitivement à Ronda, en Andalousie. Il est décédé dans cet exil, le 19 novembre 1820. Depuis le retour de Ferdinand en Espagne, il avait été nommé patriarche des Indes (dignité qui correspond à celle de grand-Aumônier en France); mais il n'a jamais reçu ses bulles d'institution. Escoiquitz a laissé parmi la diplomatie française une réputa-

tion d'esprit et d'habileté, que tous ses compatriotes ne lui accordent pas également. C'était d'ailleurs un homme d'Etat de l'ancien monde, ne voyant dans le gouvernement des peuples que la volonté de leurs chefs, et les intrigues au moyen desquelles on parvient à la capter. Il se prononça violemment, en 1814, contre la Constitution de Cadix et contre les principes politiques qui avaient régénéré l'Espagne; et rien ne permet de croire qu'il les eût adoptés, depuis leur glorieuse restauration en 1820.

*Liste des ouvrages  
de D.-J. Escoiquitz.*

I. *Les Nuits d'Young*, traduites en vers espagnols. Madrid, 1797, 2 vol. in-8.

Le traducteur a supprimé toutes ses idées philosophiques, qui auraient pu le mettre mal avec le Saint-Office.

II. *Mexico conquise*, poëme épique. Madrid, 1802, 1 vol. in-8.

III. *Le Paradis perdu* de Milton, avec les notes d'Addisson, trad. en vers espagnols. Bourges, 1812; 3 volumes in-8., fig.

IV. *Exposé des motifs qui ont engagé, en 1808, S. M. C. Ferdinand VII, à se rendre à Bayonne*, présenté à l'Espagne et à l'Europe par D. Juan Escoiquitz, conseiller d'Etat, commandant de l'ordre de Charles III (imprimé en Espagne et en espagnol).— trad. librement en français (par

M. Bruand; voyez cet article : *Annuaire nécrologique de 1820*, p. 27), augmenté de notices historiques sur D. J. Escoiquitz, etc. Paris, Michaud, 1816; in-8., avec le portrait au trait d'Escoiquitz.

Il existe encore une autre traduction française de cet ouvrage célèbre, l'un des témoignages les plus curieux sur l'histoire de notre temps, et qui a été traduit et réimprimé plusieurs fois, dans toutes les langues.

V. *Les fameux traîtres, réfugiés en France et convaincus de leurs crimes, ou Apologie du décret royal du 30 mai* (en Espagne). 1814.

Cette brochure est dirigée contre les anciens serviteurs de Charles IV ou de Ferdinand VII, qui avaient reconnu le pouvoir de Joseph Bonaparte, et que le décret du 30 mai 1814 bannissait de l'Espagne, et privait de tous leurs titres et emplois.

VI. *Réfutation d'un Mémoire contre l'Inquisition*.

VII. *M. Botte*, roman de Pigaut-Lebrun, trad. en espagnol, avec des suppressions et des corrections.

On a publié : *Notice sur le séjour de S. Exc. D. Juan d'Escoiquitz dans la ville de Bourges; par J.-R. Chevalier-de-Saint-Amand*. Bourges, Gilles, 1814; in-8., 2 feuilles.

Cet écrit est accompagné d'une version espagnole placée en regard, et orné d'un beau portrait de D. Escoiquitz.

## G.

GEORGES III, roi d'Angleterre, né le 4 juin (24 mai, vieux style) 1738, était le fils aîné de Frédéric, prince de Galles, fils de Georges II et de la princesse Auguste de Saxe-Gotha. Par suite de dissensions domestiques, son père se trouvait habiter l'hôtel Norfolk, dans St.-James-Square, et c'est dans cette maison que le jeune prince a vu le jour, lorsque sa mère n'était encore qu'à la fin du septième mois de sa grossesse, circonstance qui n'a point altéré, comme c'est l'ordinaire, la vigueur de la constitution de l'enfant. Il perdit son père de bonne heure, et fut élevé avec des précautions minutieuses, sous l'inspection de son grand-père, et particulièrement de sa mère, qui le tint sous une étroite tutèle, ce qui ne contribua pas peu à rétrécir ses idées. A Londres, il ne sortait point du palais de Carlton, ou de Leicester-house; à la campagne, il était confiné entre les murailles du parc de Kew, sorte d'obsession qui fut énergiquement censurée par l'auteur des *Lettres de Junius*. Sa mère le nourrit des maximes despotiques des cours féodales de la Germanie, d'où elle était sortie; elle lui choisit des instituteurs imbus de ses principes, et Georges les goûta si bien, que toute sa vie s'est passée à lutter contre les nécessités que lui imposait la constitution de l'Angleterre. On lui donna quelques notions d'histoire, mais avec une telle partialité que lord Bute, un de ses gouverneurs, fut

accusé auprès du roi, pour avoir mis entre les mains de son petit-fils l'*Histoire de Henri IV* par Péréfixe, et, selon une autre version, l'*Histoire d'Angleterre* du P. d'Orléans. Le jeune prince apprit à parler l'allemand et le français; on lui donna aussi quelque teinture d'italien. Il contracta de bonne heure un goût assez prononcé pour les arts, ce qui fut d'autant plus agréable à la nation, que ses deux prédécesseurs immédiats ne leur avaient accordé aucune espèce de protection. Mais il manifesta, dès l'enfance, une roideur de caractère que l'esprit de parti a qualifiée de fermeté, mais qui fut plus d'une fois funeste à ses peuples, et qui, dans les relations domestiques, dégénérait manifestement en obstination. Georges monta au trône, par l'effet de la mort de son aïeul, le 25 octobre 1760, à l'âge de 22 ans. L'année suivante, il épousa la princesse Charlotte de Mecklemburg-Strélitz.

Un des premiers actes parlementaires du règne de Georges III, eut pour objet de concéder à la nation anglaise le bienfait de l'inamovibilité des juges (*Stat. I, Geor. III, c. 23*). Il faut toutefois remarquer que cette concession fut faite dans la vue d'obtenir plus facilement de la Chambre des communes une taxe additionnelle sur le porter, et que le peuple anglais moins sensible au bienfait politique qu'à la taxe pécuniaire, témoigna son

mécontentement d'une manière publique, la première fois que le roi se montra au théâtre. A l'époque de l'avènement de Georges III, l'Angleterre se trouvait engagée dans une guerre contre l'Autriche et la France, auxquelles l'Espagne se réunit peu après. Le nouveau roi manifesta aux deux Chambres le dessein de soutenir la lutte avec énergie, et les trouva disposées à le seconder. Des succès éclatans dans les deux Indes firent tomber entre les mains de l'Angleterre une grande partie des colonies des puissances belligérantes, qui furent plus heureuses sur le continent. La paix du 10 février 1763 mit fin aux hostilités. Elle excita un mécontentement général parmi la nation, qui en regarda les avantages comme fort disproportionnés aux succès qu'elle avait obtenus, et dont le fruit se trouva anéanti par la restitution de presque toutes les conquêtes faites sur la France et l'Espagne. Lord Bute, ministre et favori du roi, qui avait conclu cette négociation, était vu du plus mauvais œil. Le roi lui-même fut assailli durant plusieurs années, par les attaques d'une nuée d'écrivains, entre lesquels Wilkes et l'auteur des *Lettres de Junius*, se distinguaient par la supériorité de leur talent. La popularité de Wilkes, et les intolérables excès de la puissance parlementaire à son égard, remplirent la métropole de la Grande-Bretagne d'un esprit très-violent de mutinerie et de sédition. Au mois de mars 1769, un nombreux rassemblement traîna au palais de St.-James un char fu-

nèbre, décoré d'emblèmes analogues, et sur lequel se trouvait un homme masqué, tenant une hache à la main, par allusion aux circonstances du supplice de Charles I<sup>er</sup>. Georges III ne fit aucune concession aux mécontentemens populaires, qui mirent plus d'une fois en péril sa couronne et sa vie; par-là, il se trouva entraîné à la dure nécessité d'étouffer dans le sang, comme lors de la sédition de 1780, des résistances quelquefois justes dans leur principe, et qu'en tout cas, il eût été préférable de ne point exaspérer.

Une autre conséquence de l'aveugle énergie du caractère de Georges III, ce fut l'opiniâtreté avec laquelle il lutta contre la majorité de son Parlement, soit pour conserver des ministres qui avaient perdu la confiance de la Chambre des communes, soit pour éluder les vœux du Parlement dans le choix des nouveaux ministres, quand il se vit forcé à renvoyer les anciens. Ce fut cette même persévérance, appliquée à établir dans les colonies de la nouvelle Angleterre un système fiscal qu'elles repoussaient, qui amena la glorieuse émancipation des États-Unis de l'Amérique septentrionale. Le système de taxes dont il s'agit, était intimement désapprouvé par le chef de l'administration d'alors, M. Georges Grenville qui, en essayant de l'établir, se soumettait avec répugnance à la volonté personnelle du roi. Plus tard, lorsque la coalition de lord North, l'un des précédens ministres, avec M. Fox, le chef de la véritable opposition, eut enlevé la majorité au comte de

Shelburne, depuis marquis de Lansdowne, le roi renvoya son ministre; mais en conservant son éloignement pour M. Fox, il retira entièrement sa faveur à lord North, et choisit M. Pitt, âgé de 23 ans, pour diriger le timon des affaires. Si un succès inespéré couronna ce choix, il semble que le hasard en doive réclamer presque toute la gloire.

Ce fut en 1787, au retour des eaux de Cheltenham, que Georges III fut saisi pour la première fois, à Windsor, de la maladie mentale qui a si tristement annulé la dernière partie de sa carrière, et qu'on appela d'abord fièvre du cerveau (*brain fever*). Le docteur Willis le traita avec succès pour cette première attaque. Pendant l'inter règne qu'elle occasiona, les pouvoirs et les fonctions de la royauté se trouvant suspendues, il y eut des débats très-animés dans les deux Chambres, sur la question de savoir comment devait être délégué l'exercice de la souveraineté. Le bill pour la régence allait être terminé, lorsque, le 23 février 1789, M. Pitt, dînant avec lord Melville chez lord Chesterfield, reçut une lettre écrite de la propre main du roi, et conçue en ces termes :

« Le roi éprouve une grande satisfaction à renouer ses communications avec M. Pitt, après une longue suspension, due à sa pénible et fâcheuse indisposition. Il craint que, durant cet intervalle, les affaires publiques n'aient éprouvé de grands embarras.

» Il est très-désirable que de promptes mesures soient adoptées pour réorganiser l'action de son gouvernement; M. Pitt

» se concertera dans la matinée de demain avec le lord-chancelier, touchant les meilleurs moyens à prendre pour cet objet. Après cette conversation, le roi recevra M. Pitt, à Kew, vers une heure. »

Sur le vu de cette lettre, M. Pitt n'hésita point à se conformer aux prescriptions qu'elle renfermait; et, s'étant rendu à l'heure indiquée, il trouva le roi parfaitement sain d'esprit, et aussi capable qu'avant sa maladie d'occuper des affaires publiques. Le roi apprit que le parti de l'opposition, auquel adhérait alors le prince de Galles, avait voulu faire déclarer celui-ci régent, par le droit de sa naissance, mais que le parti ministériel, dirigé par M. Pitt, craignant d'être renversé par cette translation du pouvoir, avait fait déclarer par le Parlement, que le droit de régence n'était pas inhérent à la personne de l'héritier de la couronne; mais qu'elle ne devait lui être dévolue que par un acte de la volonté des deux Chambres. Le bill, qui fut proposé sur ce sujet par M. Pitt et adopté par la Chambre des communes, resta sans effet, par suite du rétablissement du roi, lequel, loin d'être choqué d'une mesure qui pouvait sembler attentatoire aux droits de la race régnante, sut beaucoup de gré, au contraire, à M. Pitt, de la fermeté qu'il avait déployée, pour maintenir les choses dans un état conforme à ses volontés personnelles.

Après plusieurs rechutes, l'affection mentale de Georges III s'est successivement accrue, et, en octobre 1810, il a fini par perdre entièrement la raison, quoique sa santé corporelle se soit encore

longtemps maintenue dans un état prospère. Le 21 décembre 1811, le Parlement déclara Georges inhabile à remplir les fonctions de la royauté, et il déféra la régence au prince de Galles, qui a gouverné de la sorte les trois royaumes, pendant les dix années qu'a duré encore la maladie de son père. Georges III a passé cette triste époque de sa vie dans son palais de Windsor, dont il avait de tout temps affectionné le séjour, séparé de sa cour et même de sa famille, et pourtant offrant au monde un spectacle digne à la fois d'intérêt et d'une sérieuse méditation. Il est mort le 29 janvier 1820, au soir, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, et la soixantième de son règne.

Le système politique de Georges III fut constamment basé sur l'exécution énergique et absolue de ses déterminations personnelles. Cette conduite provoqua des orages, qui nécessitèrent des mesures violentes, et compromirent quelquefois son pouvoir et même sa vie. En 1787, une femme nommée Marguerite Nicholson, lui porta un coup de couteau dont il eût été percé, si la lame de l'instrument, se trouvant très-mince, n'eût plié par le seul effet de la résistance qu'opposèrent les habits du roi. En novembre 1795, lorsqu'il se rendait à Westminster pour ouvrir la session du Parlement, la populace entoura sa voiture avec les démonstrations les plus menaçantes, et même il faillit être frappé d'un caillou qui en brisa les glaces. Enfin, dans la soirée du 15 mai 1800, le nommé Athfield, dont l'aliénation fut constatée depuis, dirigea contre lui au

théâtre de Drury-Lane, un coup de pistolet chargé de deux balles, qui ne l'atteignit pas. La puissance royale a été considérablement augmentée, sous le règne de Georges III, par le bill sur les étrangers (*alien-bill*), par la fréquente suspension de l'acte d'*Habeas corpus*, par l'influence que le gouvernement a su acquérir dans la Chambre des communes, et par l'augmentation des pairs, dont le nombre, qui n'était que de 181 à l'avènement de Georges, est aujourd'hui de près de 500. Presque tous les pairs de création nouvelle ont été choisis parmi les créatures du gouvernement, et lui assurent une grande et constante majorité dans la Chambre-haute. Six Parlemens ont été convoqués sous ce règne, depuis 1760. Le premier, celui de 1762, a été le plus long, et a duré sept ans; le huitième a été le plus court, et a été dissous après quatre ans, en 1806, à la mort de M. Fox, précédée de quelques mois par celle de M. Pitt. A l'ouverture du règne de Georges III, ce monarque avait trouvé le pays sous l'influence des grandes familles du parti des Whigs, qui avaient placé sa maison sur le trône; il secoua insensiblement leur tutèle, et il fonda l'influence de la couronne sur une clientèle qui lui est propre. Aucun roi d'Angleterre n'a jamais eu un plus grand nombre de ministres. Le premier fut lord Chatham, aristocrate de la vieille roche, jouissant dans le Parlement d'une influence personnelle et de famille, qui lui permettait de dédaigner les intrigues de cour, et qui imposait au monarque lui-même. C'est lui qui se plaignait

amèrement d'un conseil secret, lequel, selon son expression, était un *personnage placé derrière le trône, plus élevé que le trône lui-même*. Ce gouvernement occulte fut d'abord dirigé par lord Bute, homme environné de la haine publique, mais jouissant d'un empire sans limite sur l'esprit de Georges III, dont il avait élevé la jeunesse dans les maximes du pouvoir absolu. Cette confiance se prolongea même au-delà de la vie de lord Bute, puisque c'est sur sa recommandation que la même confiance fut accordée à M. Jenkinson, aujourd'hui comte de Liverpool. Le plus célèbre des ministres de Georges III fut William Pitt, fils de lord Chatham, homme d'une grande énergie de caractère, qualité qui malheureusement ne fut employée d'une manière glorieuse et profitable à l'Angleterre, que respectivement à ses relations extérieures, tandis qu'elle servit à organiser au-dedans, la corruption parlementaire et le despotisme ministériel. Après avoir accompli merveilleusement les desseins, de son maître, qui avait toujours manifesté pour lui une répugnance notoire, M. Pitt fut congédié sans regret et sans cérémonie, comme l'a dit un écrivain anglais. M. Addington, aujourd'hui lord Sidmouth, fut le dernier ministre investi de la confiance du roi. Rapproché de sa personne par l'effet de circonstances étrangères à la politique, nul ministre ne lui avait été plus cher, et il le conserva jusqu'à l'époque où l'usage de ses facultés mentales lui fut retiré. Du reste, s'il en faut croire les écrivains anglais, c'est le cabinet occulte dont nous avons

parlé, qui a gouverné la Grande-Bretagne pendant toute la durée effective du règne de Georges III; c'est lui qui a disposé de toute l'influence de la couronne; c'est à lui qu'on a attribué le choix et le renvoi des ministres, selon qu'ils se sont montrés plus ou moins dociles à ses vœux. Il n'est aucun souverain de l'Europe qui ait montré plus d'opposition aux principes de la révolution française que Georges III, même lorsque le parti dominant dans l'Assemblée constituante, se bornait à exalter les avantages de la constitution britannique. Il est vrai que nul ne se trouva dans une position aussi complètement indépendante; et pourtant, il a fini par reconnaître la République française, par le traité de paix conclu en 1802 dans la ville d'Amiens (1). Nourri dans les préventions les plus obstinées contre le catholicisme, Georges III refusa constamment d'accorder aux catholiques irlandais l'abolition de la loi du *Test*, qui leur avait été promise par M. Pitt, et que réclamaient également l'équité, la tolérance et la politique. Son administration est aussi responsable des malheurs qu'un système excessif de rigueur a fait peser sur l'Irlande, dont elle a considérablement restreint les libertés, par la réunion de son Parlement avec celui d'Angleterre.

D'un autre côté, la puissance maritime et coloniale de l'Angleterre est parvenue, sous Georges III, à un degré de prospérité jus-

---

(1) C'est à l'occasion de ce traité, que Georges III abandonna le titre de roi de France, qu'il avait pris jusqu'alors, à l'exemple de ses prédécesseurs.



qu'alors inconnu. Si les colonies de l'Amérique du Nord ont été émancipées, cette perte s'est trouvée surabondamment compensée par l'acquisition de 50,000,000 de sujets dans les Indes-Orientales, l'un des pays les plus fertiles et les plus riches de l'univers. Malte, le cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice, les îles Ioniennes, ont étendu les racines de la puissance britannique sur les points capitaux du globe; la marine anglaise a dominé les mers, et les armées de la Grande-Bretagne se sont montrées avec honneur sur divers points du continent, tandis que ses finances et ses négociateurs nouaient et dirigeaient les coalitions européennes. Ces vastes résultats, dus à l'habileté des hommes d'État de l'Angleterre et au grand caractère de la nation, ont été accomplis sous le règne de Georges III. Lorsque ce prince monta sur le trône, la liste civile fut fixée pour tout le temps de sa vie, à 800,000 liv. st.; elle fut ensuite augmentée de 100,000 liv. st., outre les dettes énormes que le Parlement fit acquitter. La dette nationale de l'Angleterre s'est élevée, comme on sait, sous ce règne, dans une énorme progression; mais on sait aussi que le génie de M. Pitt lui a trouvé un vigoureux contrepois, dans un large système d'amortissement, qui a fait mentir jusqu'à ce jour les plus sinistres prédictions. Les développemens de l'industrie anglaise durant ce période ne furent pas moins merveilleux; mais ils sont liés trop évidemment à une impulsion générale communiquée à l'esprit humain, sur tous les points civilisés du

globe, pour qu'il soit raisonnable d'en faire honneur à aucun souverain ou même à aucune administration.

Georges III était un homme d'une taille moyenne; il avait l'œil clair et la chevelure d'un blond si pâle, qu'elle approchait du blanc. Sa physionomie florissante perdit avec la jeunesse ce qu'elle pouvait avoir d'agrémens. Une infirmité dans l'articulation du genou gênait sa démarche; sa conversation était quelquefois embarrassée, et il procédait ordinairement par l'interrogation. Sa résidence habituelle à Windsor, tourna ses idées vers l'agriculture: il a publié sur ce sujet deux *Lettres* signées *Ralph Robinson*; imprimées originairement dans les *Annals of Agriculture* d'Arthur Young (vol. VII, an 1787). Il s'occupait aussi très-activement de l'amélioration des troupeaux. Il avait assigné un terrain, dans le parc de Kew, à ses deux plus jeunes fils, pour être cultivé de leurs propres mains, avec toutes les machines nécessaires à cet effet, et dans l'intention de leur inspirer par ce procédé, le goût de l'agriculture. Sa table était frugale et servie avec uniformité: il se couchait de bonne heure, se levait d'assez grand matin, et il était dans l'usage d'expédier chaque jour sa correspondance, avant son déjeuner. Il passait la moitié de l'année à Windsor, où il ne recevait pas même ses ministres, et revenait à Londres toutes les fois que les affaires publiques l'exigeaient. Bon père, bon époux, il n'a jamais eu de maîtresse, et ne s'est livré à aucun excès. Il aimait la musique, jouait quelquefois du *piano-forte* et s'était exercé aux arts mé-

caniques. Nous avons dit quelles furent les préventions de Georges III contre les catholiques; il fut, à l'égard de l'Eglise romaine, dit un écrivain anglais, *hostile, inflexible, inexorable*; ce qui ne doit s'entendre que relativement aux droits politiques, car les adoucimens apportés aux lois pénales anglaises concernant les catholiques, datent pour la plupart, des premières années de son règne. Il fut au contraire très-favorable aux quakers, à cause de leurs principes pacifiques, et aux Hernutes ou Moraves, l'un desquels a joui de sa confiance d'une manière particulière. Il établit à Windsor et dans le voisinage des écoles du dimanche, et contribua beaucoup à la propagation de la méthode d'enseignement mutuel du docteur Lancaster. Dédaignant les basses alarmes qu'on cherchait à lui inspirer sur la diffusion universelle de l'instruction, que procure cette méthode d'enseignement, il disait : « Qu'il souhaitait voir arriver le jour où le plus pauvre enfant deses royumes serait en état de lire sa Bible. » Les arts et les sciences obtinrent, sous le règne de Georges III, tous les encouragemens convenables. On le supposait médiocrement instruit en littérature, quoiqu'il eût rassemblé une des plus belles bibliothèques existantes.

Georges III a laissé un grand nombre d'enfans, savoir : 1° Georges Frédéric-Auguste, aujourd'hui roi d'Angleterre, sous le nom de Georges IV; 2° Frédéric, duc d'York; 3° Guillaume-Henri, duc de Clarence; 4° Edouard-Auguste, duc de Kent (voyez son article ci-après, p. 362); 5° Ernest-

Auguste, duc de Cumberland; 6° Auguste-Frédéric, duc de Sussex; 7° Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge; 8° Charlotte-Auguste-Mathilde, deuxième épouse du dernier roi de Wurtemberg; et enfin, quatre princesses non mariées. La paix intérieure de sa famille a été plusieurs fois troublée, par les différens survenus entre le prince et la princesse de Galles. Il travailla inutilement à rétablir l'harmonie entre les deux époux; mais il paraissait pencher pour sa belle-fille, et s'était ouvertement déclaré son protecteur.

On peut consulter sur l'histoire de Georges III les ouvrages suivans :

*Recollections and reflexions, personal and political, as connected with public affairs, during the reign of George III. By John Nichols, esq.* Londres, Ridgeway, 1820; 1 vol. in-8.

M. Nichols fut partisan de Fox, tout le temps qu'il siégea au Parlement, et par suite il a dû juger avec une sévérité que nous croyons juste, la conduite publique de Georges III.

*George the third, his court and family : embellished with eighteen portraits.* London, 1820, H. Colburn, 2 vol. in-8.

*Annales du règne de Georges III, depuis son couronnement jusqu'à la paix générale en 1815, par le docteur Aikin; traduit en français par M. Eyriès.* Paris, 1817; 3 vol. in-8. — 2<sup>e</sup> édit. continuée jusqu'à la mort de Georges III. Paris, 1820.

L'original anglais fut publié à Londres en 1816.

*Memoirs of the reign of George*

*III, to the commencement of the year 1799. By W. Belsham.* London, John Robinson, 1801; 6 vol. in-8.

Ces Mémoires sont écrits dans le sens de l'opposition.

GRATTAN (HENRI), célèbre orateur irlandais, naquit à Dublin vers 1750. Son père, protestant zélé, avait été à la fois Recorder de cette cité et son représentant au Parlement. Le jeune Grattan fit des études brillantes à l'Université de Dublin; il alla ensuite les continuer en Angleterre, et revint, en 1772, suivre le barreau de Dublin, dans lequel il passa quelque temps dans une complète obscurité. Il dut son entrée au Parlement, et par suite sa célébrité et sa fortune, à une circonstance accidentelle. Un certain nombre de jeunes gens, remarquables par leur rang dans le monde ou par leurs talens, étaient dans l'usage de se réunir une fois la semaine, dans une taverne de Dublin, pour discuter entre eux les affaires politiques de l'époque. De ce nombre était lord Charlemont, dont le frère, le colonel Caulfield, représentait le bourg de Charlemont au Parlement. Celui-ci ayant péri dans un naufrage, lord Charlemont dont la famille possédait l'élection du bourg, la fit tomber sur la tête de son ami, alors inconnu. Ainsi s'ouvrit pour M. Grattan le vaste champ de l'éloquence et de l'ambition. Il y déploya dès l'abord un patriotisme ardent, joint à un rare talent d'élocution. Après avoir fait décréter la liberté du commerce pour sa patrie, il obtint la révocation du statut de la sixième année de

Georges Ier, lequel établissait que la couronne d'Irlande était liée inséparablement à celle d'Angleterre; que l'Irlande était obligée par les actes du Parlement anglais; que la Chambre des lords d'Irlande n'avait point de juridiction en appel, et que le dernier ressort en toute matière juridique, appartenait à la Chambre des lords d'Angleterre. La participation de M. Grattan à cette importante décision fut si considérable, que le barreau de Dublin lui vota une statue, honneur que sa modestie lui fit décliner. Mais indépendamment des adresses de félicitation des comtés, bourgs, corporations et milices volontaires, le Parlement lui vota un don d'une maison avec des terres, pour la valeur de 50,000 livres sterling, transmissibles à ses descendans; et même en cette occasion, M. Grattan eut de la peine à empêcher que la libéralité du Parlement ne s'étendit au-delà de ces limites.

Toutefois il trouva peu après dans M. Flood, un adversaire ou plus absolu que lui, ou peut-être jaloux de sa popularité. Celui-ci soutenait que la simple révocation du statut de Georges Ier était peu de chose, si le Parlement anglais ne déclarait expressément qu'il renonçait, non-seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir, à soumettre l'Irlande à ses lois. Cette opinion, adoptée avec chaleur par la nation, fut défendue avec force dans les deux Chambres. M. Grattan la combattit; et il fut hautement accusé dans la lutte, de s'être vendu au ministère. Le mécontentement fut tel qu'une délibération du Conseil commun, du maire,

et des shériffs de la cité de Cork, supprima le nom de Grattan, qui avait été donné en son honneur à l'une des rues de cette ville. Mais il reconquit toute sa popularité en 1785, par l'énergie avec laquelle il s'opposa à la proposition de M. Ord, pour que le Parlement d'Irlande, en considération de la participation égale de ce pays à tous les avantages commerciaux de la Grande-Bretagne, adoptât et donnât force de loi aux actes du Parlement Britannique relatifs au commerce.

Depuis cette époque, le caractère public de M. Grattan fut complètement réhabilité; il fut désormais considéré comme le coryphée du parti Irlandais dans la Chambre des communes, et placé à la tête du club-whig de ce pays. Cette assemblée adopta une résolution, par laquelle ses membres s'engagèrent à n'accepter aucune fonction de toute administration qui n'accorderait pas au peuple les garanties suivantes : 1° un bill qui rendit responsables de leurs actes les grands officiers de la couronne; 2° un bill pour priver les employés des finances de voter aux élections. Vers le même temps, M. Grattan proposa un bill pour constituer au clergé une dotation indépendante des dîmes, et un autre pour encourager le défrichement des terres incultes, en les exemptant pendant sept années, de toute redevance ecclésiastique. Mais les chefs de l'église établie s'opposèrent de toute leur influence à ces deux mesures, et elles furent rejetées par la législature. Les catholiques trouvèrent aussi dans M. Grat-

tan un habile et zélé défenseur de leurs droits. Dès le principe, il manifesta le souhait de leur voir accorder les franchises électives, avec tous les droits et privilèges appartenant à de loyaux citoyens; mais l'administration de cette époque rejeta leurs demandes avec dédain.

Lorsque le comte Fitz-William fut envoyé en Irlande, en qualité de vice-roi, cette contrée dut espérer de revoir d'heureux jours, et M. Grattan s'attacha à ce seigneur, sous les auspices duquel il conçut plusieurs projets pour la paix et la prospérité du pays où il avait reçu la naissance. Mais ce lord si populaire ne devait pas tarder d'être sacrifié à la politique du cabinet anglais. Sa révocation fut suivie de la réhabilitation au pouvoir de tous ceux qu'il avait déplacés, ce qui produisit un mécontentement universel. Cette disposition fut aggravée par la création de nouvelles sinécures, la prodigalité des titres et une hostilité prononcée contre toute espèce d'amélioration. Une telle conduite donna de nouvelles forces à la société des *Irlandais-Unis* qui, sous le prétexte de la réforme parlementaire, aspira, dès l'origine, à l'indépendance de l'Irlande dont ils voulaient alors faire une république. Leurs principes furent adoptés par une grande partie de la population du pays; des associations militaires se formèrent; on se procura des armes; les paysans furent organisés et disciplinés, tandis que les chefs négociaient avec la République française pour obtenir des secours. Dans ces circonstances, M. Grattan proposa des mesures de con-

ciliation, qui, dans son opinion, devaient rallier au trône tous les hommes modérés. Mais ce fut sans succès. Le ministère alarmé ne connut d'autre recours que les mesures violentes et la loi martiale; des horreurs incroyables en furent le résultat, et des crimes affreux furent commis par les deux partis. M. Grattan, voyant que son opposition serait vaine, se retira du Parlement, et vécut retiré à sa campagne, tout le temps que dura la guerre civile qui dévasta l'Irlande. Il quitta pourtant sa retraite lorsque M. Pitt présenta son fameux projet d'union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne, pour venir combattre une mesure qu'il considérait comme profondément fatale aux intérêts de l'Irlande. Son discours, célèbre dans les fastes parlementaires, lui valut les honneurs de l'ovation, à l'issue de la séance. C'est à cette occasion qu'il se battit en duel avec M. Corry, du parti ministériel, et le blessa au bras; les whigs de Londres célébrèrent sa victoire. Après que l'acte d'union eut passé, M. Grattan ne refusa pas de continuer à défendre les intérêts du pays dans le Parlement-uni. En 1805, il fut choisi pour représenter Malton, et en 1806, il obtint l'honneur d'être l'un des élus de la cité de Dublin. Malgré l'opinion contraire de ses commettans, il usa de sa qualité de membre du Parlement pour défendre avec zèle la cause des catholiques. L'âge, ni la maladie ne l'empêchèrent jamais de se charger de leurs pétitions, et il répondit aux représentations qui lui furent faites à cet égard : « Qu'il serait

» heureux de mourir dans l'accomplissement de son devoir. » C'est à son crédit dans le Parlement que les catholiques durent en grande partie le bill d'allégeance, de 1810. Il appuya leurs nouvelles demandes en 1812, et combattit itérativement en 1817 pour leur entière émancipation. Dans la question de la paix ou de la guerre contre la France en 1815, M. Grattan se prononça avec les ministres pour ce dernier parti, contre le sentiment de l'opposition dont il se sépara en cette grave circonstance. Son aversion pour les principes politiques de Bonaparte fut, à ce qu'il paraît, le principal motif de sa détermination. « On a dit, s'écriait-il, que cet homme était le champion de la liberté; mais partout où il a porté ses pas, il l'a gardée pour lui-même. Il a pris possession de l'Italie, mais il n'a pas accordé la liberté aux Italiens. Il s'est emparé de l'Espagne par les moyens les plus scandaleux, mais il n'a pas accordé la liberté aux Espagnols. Il s'est rendu maître de la Hollande, mais les Hollandais, tant qu'ils ont été sous sa dépendance, n'ont jamais connu ce que c'était que la liberté. Il vient de remonter sur le trône de France, mais il ne paraît nullement disposé à faire pour la liberté des Français d'autres concessions que celles auxquelles l'obligent les circonstances. La liberté à laquelle il met le plus de prix, c'est celle de s'unir à une classe d'hommes qui, dans son opinion, sont les plus propres au succès de ses vues égoïstes et arbitraires. » Sir Francis Burdett et M. Posombly combattirent vaine-

ment leur ami ; on sait que leurs efforts furent impuissans. Toutefois M. Grattan ne fut point perdu pour l'opposition ; elle le retrouva avec son talent accoutumé, dans la discussion sur l'*Incometax*, et dans celle sur la suspension de l'acte d'*habeas corpus* ; mais sa popularité avait reçu un grand échec hors de la Chambre, et, lorsqu'il fut réélu à Dublin en 1818, il faillit devenir victime des fureurs de la populace. M. Grattan mourut à Londres, le dimanche 14 mai 1820.

Voici ce qu'a dit de M. Grattan l'ingénieux auteur des *Portraits parlementaires* (1). « Le talent de Grattan, analogue, sous beaucoup de rapports, à celui de Shéridan, en diffère en ceci, que le premier s'abandonne à la véhémence de son indignation, tandis que le second a plus habituellement recours à l'ironie et au sarcasme. Tous deux préludent à leurs brillantes improvisations par une sorte de négligence insouciant, semblable à l'abandon d'une conversation familière, qui laisse à peine entrevoir l'énergie et la profondeur de leurs sentimens ; mais, tout-à-coup, une pensée, un seul mot paraît mettre le feu à leur génie, et l'orateur, tel qu'Ulysse, re-

jetant les haillons de mendiant dont il était couvert, et paraissant dans tout l'éclat de la majesté royale, s'avance décoré de la splendeur du génie. Je n'ai cependant pas connu M. Grattan dans la force de son âge et de son talent : mais tel que je le vois aujourd'hui, presque septuagénaire, et le cœur encore brûlant du feu sacré, je le crois digne de sa brillante réputation, et je m'incline avec respect devant ce constant défenseur des droits de sa patrie, qui, dans tout le cours de sa longue existence, a lutté avec courage et presque toujours avec succès, contre l'ascendant des préjugés soutenu de celui de la puissance, sans, toutefois, souiller cette belle cause par les vues étroites et vulgaires de l'esprit de parti whig. On a dit que son caractère avait souffert quelque altération de sa translation dans le Parlement britannique : quant à moi, telle n'est point mon opinion. Nul orateur n'inspire plus de respect à son auditoire ; nul n'est écouté avec plus d'attention et d'intérêt. En vérité, je ne connais rien de plus attachant que de voir M. Grattan se lever pour prendre la parole : sa petite stature et le peu d'éclat de sa voix, rendent difficile à croire que ce soit là cet orateur si renommé ; mais on ne tarde pas à être frappé de la dignité de ses manières et de son langage, à la fois calme et animé, dont jaillit par intervalle, une grande pensée, ou une expression singulièrement heureuse ; et bientôt, s'élevant à toute la hauteur de l'éloquence, il remplit l'attente qu'il avait fait concevoir. »

(1) M. T. Barnes, l'un des rédacteurs du *Times*. Son ouvrage est intitulé : *Parliamentary portraits; or sketches of the public characters of some of the most distinguished speakers of the House of commons*. London, Baldwin, et Co. 1815, in-8, de viii et 235 pag.—Traduit en français par M. Charles Malo, sous le titre de *Biographie critique des orateurs les plus distingués et principaux membres du Parlement d'Angleterre*. Paris, Delaunay, 1820 ; in-8, de 16 et 244 pages.

Considéré dans sa personne privée, M. Grattan fut ami chaud, autant que rude ennemi; et il pratiqua constamment toutes les vertus domestiques. On l'a quelquefois accusé de pousser l'économie jusqu'à l'avarice, parce qu'on ne lui vit faire aucun acte de munificence, après que la reconnaissance de ses concitoyens l'eut pourvu d'une riche dotation; mais il faut remarquer qu'il avait abandonné l'exercice de toute profession, et renoncé à l'espoir de tout emploi, pour se dévouer uniquement à la défense des intérêts publics. D'ailleurs, il avait eu plusieurs enfans, de son mariage avec une demoiselle du nom Fitzgerald.

*Liste des ouvrages  
de H. Grattan.*

I. *Speech on Tithes.* — Discours sur la Dîme. 1788, in-8.

II. *Speech on the Address to his Majesty, at the opening of the Irish parliament,* etc. — Discours sur l'adresse à S. M. à l'ouverture du Parlement Irlandais, avec un Appendice contenant les actes publics et résolutions des Irlandais-Unis. 1792, in-8.

III. *Speech on the Bill for the emancipation of the Roman Catholics of Ireland,* etc. — Discours sur le Bill pour l'émancipa-

tion des Catholiques Romains d'Irlande, présenté à la Chambre des communes, le 24 avril. 1795, in-8.

IV. *Address to his constituents,* etc. — Adresse à ses constituans, les citoyens de Dublin, sur sa détermination de se retirer du Parlement d'Irlande. 1797, in-8.

V. *Speech in the Irish House of commons, against the union with Great-Britain.* — Discours dans la Chambre des communes irlandaise, contre la réunion avec la Grande-Bretagne. 1800, in-8.

VI. *Answer to a pamphlet entitled: The speech of the earl of Clare,* etc. — Réponse à un pamphlet intitulé: Discours du comte de Clare, au sujet de l'union législative de la Grande-Bretagne avec l'Irlande. 1800, in-8.

VII. *Speechs on the Catholic petition in the House of commons,* etc. — Discours sur la pétition des Catholiques, prononcé dans la Chambre des communes, les 18 mai et 1<sup>er</sup> juin. 1810, in-8.

VIII. *Speech on his own motion respecting the Petition of the Catholic of Ireland.* — Discours sur sa propre motion, touchant la pétition des Catholiques d'Irlande. 1812, in-8.

Tous ces discours de M. Grattan ont été recueillis en un vol. in-8.

## H.

HAYLEY (WILLIAM), poète et littérateur anglais, naquit à Chester d'une famille honorable, au mois d'octobre 1745. Il fut placé de bonne heure au collège

de Kingston; mais la faiblesse de sa santé nuisit d'abord aux progrès de ses études. On fut obligé de le rappeler à la maison paternelle pour les y continuer, et

plus tard, lorsqu'on le fit entrer au collège d'Eton; il n'y parut qu'un écolier médiocre. Passé, à l'âge de 16 ans, au collège de la Trinité à Cambridge, il y composa son premier chant, à l'occasion de la naissance du prince de Galles, aujourd'hui régnant. Ce poëme lyrique, quoique supérieur à la plupart des poésies que font éclore ces sortes de circonstances, ne décelait pourtant point le génie de l'auteur, et, quelques années après, il fut le premier à l'apprécier sa véritable valeur. Depuis cet essai jusqu'à l'époque de son mariage en 1769, c'est-à-dire pendant sept ans, Hayley se livra sans réserve à la retraite et à l'étude. Il apprit le français et l'italien, et se mit en état de sentir et d'analyser les beautés de Racine, de Voltaire et du Dante. Il cultiva aussi son goût naturel pour les beaux arts, et se familiarisa avec leurs principes, dans la société du peintre Romney et de quelques autres artistes distingués. A l'époque de son mariage, il était venu s'établir à Londres; mais, après cinq années de résidence dans cette capitale, il se retira à sa maison de campagne d'Eartham, dans le comté de Sussex. Durant cet intervalle, il n'avait pas négligé le culte des muses, mais il avait craint de livrer au public aucune de ses productions. Enfin, en 1778, il publia son *Épître à Romney*, ouvrage dans lequel il fit preuve d'une connaissance approfondie de l'art de la peinture, quoique la poésie laisse désirer plus de variété et de chaleur. Son *Essai sur l'histoire*, publié quelques années après, est un ouvrage bien supérieur au précédent, et

doit être rangé parmi les meilleures des productions secondaires de l'auteur; ici l'on trouve de la chaleur, de l'imagination, des pensées. *Les Triomphes du caractère* est un poëme, ainsi que le précédent, écrit dans la manière de Pope, et qui n'est dépourvu ni d'élégance ni de philosophie; mais les critiques anglais y ont signalé, comme dans la plupart des écrits du même auteur, une foule de lieux communs, de métaphores oiseuses, d'épithètes vagues attirées uniquement par la rime, et des alternatives brusques de froideur ou d'énergie, qui en rendent la lecture tantôt ennuyeuse, tantôt fatigante. Les notes, a-t-on ajouté avec quelque malice, sont la meilleure partie de ces poëmes; il est vrai qu'elles sont amusantes et pleines d'érudition. Elles roulent habituellement sur la littérature étrangère et sur la peinture, deux objets que l'auteur connaissait parfaitement.

Tandis que M. Hayley s'occupait d'écrire une *Vie de Milton*, il apprit par les papiers publics, que M. Cowper, le traducteur d'Homère, avait entrepris un pareil travail. Ce fut pour lui une occasion de se mettre en correspondance avec Cowper, et cette circonstance qui aurait pu le diviser, s'ils eussent été précédemment liés, fut l'occasion d'une amitié intime entre les deux poëtes. Cependant elle n'existait encore que par le commerce épistolaire, lorsque Hayley vint rendre visite à Cowper, qui demeurait à Weston. Cette entrevue resserra leurs nœuds, et Cowper, à son tour, vint visiter son ami dans sa terre d'Eartham, dont il a fait



une description enchantée dans ses lettres. Quand les deux amis se trouvaient ensemble, ils s'entretenaient de poésies, principalement de celles de Milton, mettaient en vers anglais le poème d'*Adam*, d'Andreinis, qui a servi de modèle à l'Homère breton, et revoyaient en commun la version de l'Iliade de Cowper. La mort de ce dernier mit fin à une liaison, dont Hayley parle dans ses lettres avec la plus touchante sensibilité. Le célèbre historien Gibbon fut aussi au nombre de ses amis. Notre poète a passé les dernières années de sa vie à Felpham, où il est décédé, le 11 novembre 1820. Il était membre du parlement pour la ville de Chichester, dont son grand-père maternel avait été le représentant. On lui doit l'épithaphe qu'on lit sur le monument du poète Collins, dans l'église cathédrale de Chichester.

*Liste des ouvrages  
de W. Hayley.*

I. *A Poetical Epistle to an eminent painter.* — Épître en vers à un peintre célèbre (M. Romney). 1778, in-4.

II. *Epistle to admiral Keppel.* — Épître à l'amiral Keppel. 1778, in-4.

III. *Elegy on the ancient greek model.* — Élégie dans le genre grec antique. 1779, in-4.

IV. *Epistle to a friend on the death of John Thornton.* — Épître à un ami, sur la mort de Jean Thornton. 1780, in-4.

V. *Essay on history, etc.* — Essai sur l'histoire, en trois épîtres, adressées à Edouard Gibbon. 1780, in-4.

VI. *Ode inscribed to John Ho-*

*ward.* — Ode à John Howard. 1781, in-4.

VII. *The Triumphs of temper.* — Les Triomphes du caractère, poème. 1781, in-4.

VIII. *Essay on epic poetry.* — Essai sur la poésie épique. 1782, in-4.

IX *Plays.* — Comédies. 1784, in-4.

Tous les ouvrages qui précèdent ont été réunis et publiés ensemble, sous le titre de *Poems and Plays.* — Poèmes et Comédies. 1785, 6 vol. in-8.

X. *Philosophical, historical and moral Essays, on old maids, etc.* — Essai philosophique, historique et moral, sur les vieilles filles, par un de leurs amis. 1785, 3 vol. in-8.

XI. *Occasional stanzas.* — Stances de circonstance, écrites à la demande de la Société de la révolution, et récitées le jour de son anniversaire. 1788, in-4.

XII *Dialogues, etc.* — Dialogues contenant un tableau comparatif des vies, des caractères et des écrits de lord Chesterfield et du docteur Johnson. 1789, in-4.

XIII. *Elegy on the death of sir William Jones.* — Élégie sur la mort de sir W. Jones. 1795, in-4.

XIV. *The Life of Milton, etc.* — Vie de Milton, placée d'abord en tête de la magnifique édition de ses œuvres poétiques par Boydell (1). London, 1796, in-8.

XV. *A poetical Essay on Sculpture.* — Essai poétique sur la sculpture, dans une série d'épîtres à John Flaxman. 1800, in-4.

XVI. *Life and some posthumous works of W. Cowper.* —

(1) London, W. Bulmer, 1794-97, 3 vol gr. in-fol., fig.

Vie et quelques ouvrages posthumes de W. Cowper. *London*, 1803-4, 3 vol. in-4. — *London*. 1809. 2<sup>me</sup> édition, 4 vol. in-8 (Voyez le n° XVIII ci-après).

*The Triumph of music.* — Le triomphe de la musique. 1805, in-4.

XVII. *Ballads founded on original and curious anecdotes.* — Ballades fondées sur des anecdotes curieuses et originales, relatives à l'instinct et à la sagacité des animaux. 1805, petit in-8.

Ces poésies furent composées pour accompagner une collection de dessins, de l'ingénieur et bizarre William Blake.

XVIII. *Supplement to the life of Cowper.* — Supplément à la vie de Cowper. 1806, in 4.

XIX. *Life of George Romney.*

— Vie de Georges Romney, peintre. *London*, 1809, in-4., fig.

XX. *Latin and italian Poems of Milton, translated into english verses.* — Poèmes latins et italiens de Milton, trad. en vers anglais, avec un fragment du commentaire sur le Paradis perdu, par Cowper. 1808, in-4. — 2<sup>me</sup> édition, 1810, 4 vol. in-8.

XXI. *Select Poems.* — Poèmes choisis, par feu John Davies Morgan, de Bristol. 1810, in-8.

XXII. *Three Plays, etc.* — Trois Comédies, avec une préface, renfermant des observations dramatiques sur feu le lieutenant-général Burgoyne. 1811, in-8.

J. Nichols attribue à Hayley : *La jeune Veuve ou histoire de Cornelia Sedley.* 1789, 4 vol. in 1-2.

## K.

KENT (EDOUARD-AUGUSTE duc de), quatrième fils de Georges III et de la princesse Charlotte de Mecklemburg-Strelitz, naquit le 2 novembre 1767. A l'âge de 17 ans, il fut envoyé en Allemagne pour y faire son éducation militaire, conformément aux pratiques minutieuses dont la discipline de ce pays offrait alors le modèle; il se rendit d'abord à Luxembourg, ville située dans les possessions électORALES de son père. Là, placé sous l'inspection d'un officier général qui avait le titre de gouverneur, il faisait le service comme cadet. Au bout d'une année, on le fit venir à Hanover, où il fut logé dans un des palais de cette ville; mais il resta toujours assujetti aux exercices d'un service minutieux,

tout-à-fait propres à rétrécir son esprit. Pendant tout ce temps, c'est-à-dire depuis dix-huit jusqu'à vingt ans, il ne jouit que de 1000 liv. st. de revenu, dont son gouverneur conservait la disposition, à l'exception de deux pistoles qu'on lui donnait par semaine, afin qu'il ne restât pas sans quelque argent dans la poche. En 1786, il fut promu au grade de colonel aux gardes. A cette époque, il fit un voyage à Genève où il rencontra plusieurs jeunes gens de la plus haute noblesse d'Angleterre, dont la magnificence contrastait d'une manière pénible pour un prince du sang, avec l'étroite parcimonie de son entretien, qui était toujours resté fixé au même pied. A l'âge de vingt-trois ans, il fut rap-

pelé en Angleterre, et fut nommé colonel du 70<sup>e</sup> de ligne. Il comptait jouir dans son pays des agrémens de son rang, lorsqu'au bout de 10 jours, un ordre de son père, contre lequel il voulut réclamer vainement, lui ordonna de se rendre à Gibraltar. Il alla donc rejoindre son régiment dans cette forteresse, et, après un court séjour, il s'embarqua pour le Canada durant l'hiver de 1791. Il reçut l'ordre, en route, d'aller rejoindre l'armée placée sous les ordres de sir Charles Grey, et destinée à agir contre les possessions françaises des Indes-Occidentales. C'est dans cette expédition favorable aux Anglais, que le prince Edouard fit ses premières armes; il entra sur le territoire des États-Unis, où il perdit une partie de ses équipages militaires, par l'effet de la rupture des glaces, en traversant le lac Champlain. Il fit ses preuves de bravoure à l'attaque du Fort-Royal de la Martinique, ainsi qu'aux attaques de Sainte-Lucie et de la Guadeloupe. Après cette campagne, il retourna dans l'Amérique du Nord où il ne tarda pas à être chargé du commandement de la Nouvelle-Ecosse, avec le grade de lieutenant-général, auquel il fut promu le 12 janvier 1796. Une chute de cheval qu'il fit durant son séjour à Halifax, nécessita son retour en Angleterre en 1799. C'est alors qu'il fut appelé à la Chambre des lords, avec les titres de duc de Kent et de Stratherne et de comte de Dublin. Il était alors âgé de 32 ans. Au bout de quelques semaines, il fut nommé commandant en chef de toutes les forces britanniques en Amérique. Il se rendit de nouveau à ce poste,

comptant séjourner plusieurs années dans un pays qui convenait à sa santé, et où il paraît qu'il était vu avec plaisir par les habitans. Mais une sérieuse attaque de bile l'obligea bientôt à retourner en Angleterre, dans l'automne de 1800. Quelques jours après son arrivée, il fut nommé colonel de Royal-Ecossais, et, en 1803, gouverneur de Gibraltar.

C'est là qu'il imagina d'introduire dans l'armée anglaise la discipline germanique, avec toute sa rigueur. Donnant lui-même l'exemple de la plus stricte tenue militaire, il exigeait la plus complète subordination de tous ceux qui étaient placés sous ses ordres. Levé avant le soleil, ennemi des excès de la table, sobre en toutes choses, il n'était pas possible aux soldats d'imiter une telle régularité. Les revues et parades quotidiennes auxquelles il voulut les soumettre, le parti qu'il prit de fermer la plupart des cabarets et de tenir chaque soldat à peu près consigné dans sa baraque, enfin son excessive sévérité produisirent des résultats désastreux. Les 25 et 26 décembre, une partie de la garnison se souleva, voulant faire partir le duc de Kent, et mettre à sa place le général Barnet. L'explosion eut lieu à l'occasion d'une députation qu'on avait envoyée au gouverneur, pour demander la permission de passer en fête la nuit de Noël, et que celui-ci avait mise aux arrêts. L'insurrection fut terrible. Le 54<sup>e</sup> régiment, qui n'y avait point pris de part, fit feu sur les insurgés, qui furent dispersés. Le lendemain, après une journée passée en entier dans la confusion, et malgré les efforts

du général Barnet pour rétablir le calme, le tumulte augmenta vers l'entrée de la nuit : à 10 heures, tout était soulevé. Le prince sortit alors à la tête de son régiment, avec une compagnie de grenadiers et deux pièces de campagne. Il marcha sur les insurgés; le feu du canon et de la mousqueterie commença à dix heures trois quarts, et dura jusqu'à minuit. Les mutins furent vaincus et dispersés, et un grand nombre d'entre eux traduits à une cour martiale. Il est impossible de ne pas blâmer l'absurde rigidité qui occasiona cette effusion de sang, et qui pouvait compromettre la possession d'un point aussi important que la forteresse de Gibraltar. Cet événement fit rappeler le duc de Kent, auquel on donna en dédommagement le bâton de feld-maréchal.

Depuis cette époque, le duc de Kent resta sans activité, par suite de la mésintelligence qui s'établit entre lui et le prince Régent son frère. Cet état de choses fut encore aggravé, à l'occasion de l'enquête parlementaire instituée en 1809, sur la conduite du duc d'York, mesure que le duc de Kent était accusé d'avoir fomentée, ce dont il s'est hautement défendu. Cependant, les dettes que l'exiguïté de ses revenus l'avait forcé de contracter, ne tardèrent pas à placer le duc de Kent dans une position pénible à l'égard de ses créanciers. De concert avec les cinq plus jeunes fils du roi, il entama une négociation auprès du premier ministre, M. Pitt, et présenta un mémoire à la Chambre des communes, afin d'obtenir le paiement de ses

dettes; mais ce fut sans succès. Le Mémoire publié à ce sujet, offre un précieux témoignage de la sévérité des traditions parlementaires de l'Angleterre en matière de finances, en même temps qu'il nous montre les princes du sang se présentant devant le Parlement, dans l'attitude convenable à de simples sujets de la couronne. Les dettes du duc de Kent provenaient moins de la prodigalité de ses dépenses, que de l'exiguïté de ses revenus. Le grand nombre d'enfans du roi Georges III, sa volonté personnelle et la sévérité de M. Pitt, n'avaient pas permis de les étendre. Depuis 1790 jusqu'en 1799, les revenus du duc de Kent n'excédèrent pas la somme de 5,000 livres sterling, dont un cinquième se trouvait absorbé par l'intérêt de ses dettes. Il avait atteint l'âge de 32 ans, lorsque le Parlement lui vota un apanage de 12,000 liv. st. de revenu. La dernière partie de la vie du duc de Kent se trouva, par suite, tristement consumée au milieu des embarras pécuniaires. Privé des secours de la couronne et de ceux du Parlement, ne pouvant se maintenir en Angleterre d'une manière conforme à son rang, il prit le parti de se retirer à Bruxelles en 1816, où il vécut avec la plus grande économie, confiné dans une maison qu'il avait louée 300 livres sterling l'année, et ne se permettant d'autre délassement que celui d'assister au spectacle. Dans un voyage qu'il fit en Allemagne, en 1818, le duc de Kent se maria avec la plus jeune fille du duc régnant de Saxe-Cobourg, veuve en premières nocces du

prince de Linanges. Ce mariage fut célébré à Cobourg, le 29 mai, suivant le rit luthérien, et de nouveau au palais de Kew, suivant les rits de l'Eglise anglicane. Fidèle à son plan d'économie, le duc de Kent vint résider à Amorbach, comme tuteur du fils du premier lit de sa femme, et régent de sa principauté. Déjà il avait eu deux filles de son mariage, toutes deux nées en Angleterre, lorsqu'un rhume, occasioné par la négligence de quitter des bottes trempées d'eau, dégénéra rapidement en une maladie grave, qui l'a conduit au tombeau, le 23 janvier 1820, dans la 53<sup>e</sup> année de son âge. La mauvaise éducation qui fut donnée originairement

au duc de Kent rétrécit ses premières idées, et sema de chagrins les années actives de sa vie; mais depuis qu'il fut retourné en Angleterre, il apprit à rectifier les fâcheuses impressions qu'il avait reçues. L'amélioration et le bonheur de ses concitoyens occupa désormais une grande place dans sa pensée. Il accepta avec empressement le patronage d'un grand nombre de sociétés philanthropiques ou d'éducation, à la tête desquelles il a prononcé plusieurs discours très-convenablement écrits; et ce n'est pas un médiocre honneur pour lui, d'avoir le premier introduit, dans les armées britanniques, les écoles régimentaires.

## L.

LIPSIUS (J.-G.), directeur du cabinet des monnaies et de la galerie des antiques à Dresde, est mort dans cette ville, le 15 mars 1820, à l'âge de 65 ans.

### *Liste des ouvrages de J.-G. Lipsius.*

I. *Bibliotheca Numaria, seu Catalogus auctorum qui usque ad finem sæculi XVIII de re monetaria scripserint: præfatus est Ch.-G. Heyne. Lipsiæ, 1801; 2 parties, in-8.*

II. *Collection d'estampes pour la description de la galerie Electorale des antiques, servant de supplément au recueil des marbres antiques de Leplat. Dresde, 1803; in-fol., 52 planches.*

Nous croyons que Lipsius a

publié quelques autres écrits sur des objets analogues aux précédens.

LITTA (LAURENT), né à Milan, le 23 février 1756, du marquis Pompeo Litta et d'Elisabeth Visconti, appartenait à une famille des plus distinguées de la Lombardie, par sa noblesse comme par son opulence. Ses parens l'envoyèrent de bonne heure à Rome, faire ses études au collège Clémentin, après lesquelles il entra dans la carrière de la prélature. Il fut reçu d'abord parmi les protonotaires apostoliques, puis parmi les ponens de la consulte. Pie VI le nomma archevêque de Thèbes, et son Nonce en Pologne. Le prélat arriva à Varsovie, le 24 mars 1794, et vit

éclater cette révolution terrible et glorieuse, dernier effort de l'indépendance polonaise. Sa conduite fut prudente et modérée dans ces temps orageux. Il plaida auprès du général Kosciusko la cause de l'évêque de Chelm, Scharzenski, qui venait d'être condamné à mort, et eut le bonheur de l'arracher à une fin funeste. Après avoir passé trois années au milieu des circonstances les plus difficiles, il fut chargé par Pie VI d'aller, comme ambassadeur extraordinaire, assister au couronnement de Paul I<sup>er</sup> à Moscou, en avril 1797. De-là, M. Litta passa avec le même titre à Pétersbourg, où il obtint, pour les catholiques de Russie, le maintien de six diocèses du rit latin et de trois diocèses du rit grec-uni. Après la mort de Pie VI, il se rendit par mer à Venise, où il se trouva pendant le Conclave qui élut son successeur. Pie VII le fit trésorier-général de la Chambre apostolique, et le promut au cardinalat *in petto*, le 23 février 1801; il fut déclaré le 28 septembre suivant, sous le titre presbytéral de Ste-Pudentienne.

Au mois de mars 1808, le cardinal Litta eut ordre de quitter Rome, par suite des différens qui s'étaient élevés entre le pape et Napoléon, ainsi que tous les cardinaux qui se trouvaient sujets du dernier. Il fut conduit à Milan sous escorte militaire. L'année suivante, il fut mandé en France, où plus d'une fois il fut interpellé par Bonaparte dans ses audiences publiques, avec cette brusque véhémence, dont celui-ci s'était fait une habitude. Le cardinal s'étant abstenu de paraître au mariage ecclésiastique de Na-

poléon en 1810, fut exilé à Saint-Quentin, département de l'Aisne, privé de ses revenus et des insignes de sa dignité. Mais il trouva des ressources, ainsi que ses compagnons d'exil, dans la pieuse libéralité des fidèles. Le cardinal Litta chercha dans la religion et dans l'étude une distraction à ses chagrins. Il entreprit une traduction italienne de l'Iliade, dont diverses personnes ont entendu des fragmens. Il écrivit en français des *Lettres sur* (ou plutôt contre) *les quatre articles du clergé*; cet ouvrage n'a été imprimé que depuis la Restauration, et même clandestinement; mais il a obtenu plusieurs éditions. L'une est intitulée : *Lettres diverses et très-intéressantes sur les quatre articles, dits du clergé de France, par un professeur en théologie, ex-jésuite, accompagnées d'une Dissertation de Muzarelli. Paris, 1809; in-8., 144 pages.* Ce titre est sûrement de la façon du libraire qui, en annonçant que l'auteur était un *professeur en théologie*, n'a pas fait attention que dès la première phrase de sa première lettre, l'auteur déclare au contraire qu'il *n'est pas professeur de cette faculté*. Les indications, *Paris, 1809*, sont également fictives. Il paraît certain que cette édition a été faite à Lyon, vers 1818. Une autre édit. du même livre, porte pour titre : *Lettres sur les quatre articles dits du clergé de France; troisième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Bruxelles, 1818; in-8., 142 pages.* Cette édition est également sortie des presses clandestines de l'ultramontanisme à Lyon, foyer principal de cette doctrine en France. Ces lettres,

au nombre de 29, sont écrites dans notre langue, avec une correction qu'on n'était pas en droit d'attendre d'un étranger; le ton en est modéré; elles renferment même quelques concessions qu'on n'obtiendrait pas de tous les sectateurs de la même opinion; mais les quatre articles de la déclaration du clergé de France, de 1688, y sont attaqués de front, ainsi que les savans écrits, dans lesquels Bossuet et Fleury en ont établi l'importance et l'orthodoxie.

Le cardinal Litta fut rappelé auprès du pape, en 1813, et resta un an à Fontainebleau; mais lorsque le souverain pontife quitta ce séjour en janvier 1814, le cardinal fut relégué à Nîmes. Il y resta jusqu'au triomphe définitif de la coalition européenne, après lequel il prit la route de l'Italie. A cette époque, il passa du poste de préfet de la congrégation de l'*index* à celui de préfet de la congrégation de la propagande. Le 26 septembre 1814, il entra dans l'ordre des cardinaux évêques, et fut nommé évêque de Sabine. Il accompagna le pape à Gênes, en 1815, lors de l'invasion de Rome par Murat. C'est de Gênes qu'il adressa un rescrit important au vicaire apostolique de Londres, sur les questions agitées alors entre les catholiques anglais, au sujet du *veto* royal, relatif à la nomination des évê-

ques. Ce rescrit, daté du 26 avril 1815, a été imprimé; il est remarquable par sa modération. On a publié aussi une autre lettre du cardinal Litta, datée de Gênes le 16 mai suivant, sur le serment et les prières demandés aux ecclésiastiques français, par Bonaparte, durant les cent-jours. Le cardinal Litta retourna à Rome avec le Saint-Père, qui le chargea peu après d'aller complimenter l'empereur d'Autriche, à son passage à Milan. En septembre 1818, il quitta la préfecture de la propagande, et le pape lui confia les fonctions de son vicaire. Le 27 avril 1820, il entreprit la visite de son diocèse de Sabine, avec un zèle vraiment apostolique. Parvenu dans un quartier montueux et sauvage, où il était impossible de se servir d'une voiture, le cardinal monta à cheval, et essuya dans sa route une forte pluie, qui lui occasiona la fièvre. On était loin de tout village, et l'on n'eut d'autre ressource que de le conduire dans une pauvre cabane, où il se mit au lit. C'est là qu'il est mort, le 1<sup>er</sup> mai, d'une fluxion de poitrine qui l'emporta au bout de trois jours. Son corps transporté à Rome avec de grands honneurs, a été déposé dans l'Eglise des SS. Jean et Paul *in monte Caelio*. — On a publié en Italie une *Notice* sur le cardinal Litta.

## M.

MAC NALLY (LÉONARD) naquit à Dublin, en 1752, d'une famille de négocians, qui a souffert les

plus affreuses persécutions, pour son attachement à la foi catholique. Les biens de son père ayant

été confisqués, l'éducation du jeune M'Nally fut entièrement négligée. A l'âge de 21 ans, il se rendit à Londres, où, tandis qu'il se mettait en état d'entrer au barreau, il suppléait par les ressources qu'il tirait de sa plume, à l'insuffisance de ses revenus. Il fut successivement éditeur de plusieurs de ces recueils périodiques anglais, connus sous le nom de *Magasins*, et, en dernier lieu, de la feuille intitulée : *The public Ledger* (Le Registre public), ouverte à tous les partis, mais sous l'influence d'aucun ; seulement il s'y prononça fortement en 1783, en faveur de la mémorable coalition de Fox avec lord North. M'Nally travailla aussi pour le théâtre, et donna de petites pièces aux spectacles secondaires. Après avoir été reçu avocat, M. M'Nally retourna en Irlande, où il plaida, avec un grand succès, plusieurs causes d'un intérêt populaire. L'une des plus importantes fut celle où il s'agissait de savoir, si un bailli a le droit d'enfoncer la porte intérieure d'un locataire, lorsque la porte extérieure de la maison lui a été ouverte légalement. Dans l'espèce, M. M'Nally contesta le pouvoir du shériff, et il obtint du jury un verdict favorable à son client. Retourné à Londres au bout de quelques années, il s'y adonna de nouveau aux travaux littéraires et politiques ; mais il vint terminer sa vie à Dublin, dans l'exercice des fonctions du barreau, le 15 février 1820, âgé de 68 ans. Il s'était fait surtout une grande réputation, dans cette partie de la législation anglaise, appelée : Droit de la couronne (*Crown law*). M'Nally était un homme extrêmement

petit de taille, boiteux de la jambe gauche, et, en outre, il s'était vu obligé de se faire amputer le pouce de la main droite.

*Liste des ouvrages  
de L. M'Nally.*

I. *The Apotheosis of Punch*. — L'Apothéose du Punch, farce satyrique, avec un monologue sur la mort de feu maître Punch, jouée au théâtre Patagonien, d'Exeter-change. 1779, in-8.

C'est une parodie d'un monologue de Shéridan, sur la mort de Garrick.

II. *The duling Passion*. — La Passion dominante ; opéra comique, joué à Dublin, en 1779, non imprimé.

III. *La Coalition*, farce anecdotique, jouée avec l'approbation et sous la direction des administrateurs du Théâtre-royal. 1779, in-8. — Est relative aux intrigues de la direction du théâtre.

IV. *Prelude on the opening of Covent-Garden theatre*. — Prélude pour l'ouverture du théâtre de Covent-Garden, le 23 septembre 1782.

L'auteur introduisait dans cette pièce un personnage irlandais, son compatriote, auquel il attribuait toutes les bonnes qualités qu'il déniait aux autres personnages, Anglais, Ecosais, Allemands et Français. Cette circonstance fut cause de la chute de l'ouvrage, qui ne fut pas écouté jusqu'à la fin.

V. *Retaliation*. — Revanche, farce jouée au théâtre de Covent-Garden. 1782, in-8. — Cette pièce obtint un grand succès.

VI. *The Claims of Ireland*. — Les Plaintes de l'Irlande, et les



résolutions des volontaires justifiées. 1782, in-8.

VII. *La Coalition*, farce musicale, jouée sur le théâtre de Covent-Garden, pour une représentation à bénéfice, au mois de mai. 1783. — Non imprimée.

VIII. *Tristram Shandy*, Bagatelle shandyenne (*shandean*) et sentimentale, en deux actes, jouée sur le théâtre de Covent-Garden. 1783, in-8.

Cette pièce n'est qu'un centon de Sterne; elle obtint à Londres un grand succès dans sa nouveauté, et on l'a jouée souvent depuis; mais elle tomba à Dublin, la première fois qu'elle y fut donnée.

IX. *Robin Hood*, ou la Forêt de Sherwood, opéra-comique joué à Covent-Garden. 1784, in-8.

X. *Fashionable Levities*. — Les Légèretés de bon ton, comédie jouée à Covent-Garden. 1785, in-8.

XI. *April Fool*. — La Farce d'avril, ou la Folie d'une nuit, jouée à Covent-Garden, le 1<sup>er</sup> avril 1786. — Non imprimée.

XII. *Abstract of acts passed in Parliament*, etc. — Analyse des actes passés au Parlement, du 26 janvier au 27 octobre 1786. in-12.

XIII. *Richard Cœur de Lion*; opéra joué à Covent-Garden, en 1786. — Non imprimé.

Cette pièce fut composée pour contrebalancer le succès de l'opéra de Burgoyne, sous le même titre; mais ce dernier est resté au théâtre, tandis que celui de M'Nally est bientôt tombé dans l'oubli.

XIV. *Critic upon critic*. — Critique sur critique; pot-pourri (*medley*) dramatique, en trois

actes, joué à Covent - Garden. 1792, in-8.

XV. *Cottage Festival*. — La Fête de la chaumière, opéra joué à Dublin, en 1796.

XVI. *The Rules of evidence*, etc. — Les Règles de l'évidence, dans les plaidoyers relatifs au droit de la couronne, démontrées d'après des procès imprimés et manuscrits. 1803, 2 vol. in-8.

XVII. *The Justice of peace of Ireland*. — De la Justice de paix en Irlande. 1808, 2 vol. in-8.

MATTEI (ALEXANDRE), de la famille des princes de ce nom, naquit à Rome, le 20 février 1744. Il entra dans la prélature, et après avoir été chanoine du Vatican, *Ponent du bon gouvernement, Auditeur du Camerlingat*, il fut nommé successivement, par Pie VI, archevêque de Ferrare, le 27 février 1777, cardinal *in petto*, le 12 juillet 1779; mais déclaré seulement trois ans après, dans le consistoire que Pie VI tint à Ferrare, le 22 mai 1782, à son retour de Vienne: il reçut le titre presbytéral de Sainte-Marie *in arâ cœli*. En 1797, lorsque Bonaparte, maître de la haute-Italie, marchait sur Rome, le cardinal Mattei fut chargé de négocier avec lui, et il signa le traité de Tolentino, qui sauva Rome pour un peu de temps. L'année suivante, cette capitale fut envahie par les armées françaises; et le cardinal Mattei fut banni et privé de ses biens, pour avoir refusé le serment aux nouvelles lois. De retour à Rome après l'évacuation de l'Italie, le cardinal Mattei passa, en 1800, dans l'ordre des cardinaux-évêques,

et devint évêque de Palestrine, en conservant l'administration du diocèse de Ferrare jusqu'en 1807. Au mois d'août 1804, il tint à Palestrine un Synode, auquel assistèrent plusieurs théologiens ultramontains devenus célèbres; le Père, depuis cardinal Fontana, le D<sup>r</sup> Alphonse Muzzarelli, Mgr Marchetti, aujourd'hui archevêque d'Ancyre, etc. Les actes de cette assemblée ont été imprimés à Rome, et forment 1 vol. in-4, de 371 pag. Le cardinal Mattei avait déjà tenu un synode à Ferrare, et il en tint depuis un troisième à Velletri, dans ces derniers temps. En 1809, le cardinal Mattei passa au siège de Porto, auquel est attaché le titre de sous-doyen du Sacré-Collège. Forcé la même année de se rendre en France, ainsi que ses collègues, il encourut la colère de Bonaparte pour avoir refusé de se présenter à la bénédiction de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Le premier lieu de son exil fut assigné à Rhétel: il écrivit dans cette retraite, en italien, un livre de piété, intitulé: *Méditations des vérités éternelles, pour faire les exercices spirituels suivant la méthode de saint Ignace, distribuées en huit jours*. Rome, 1814, 1 vol. in-12, 587 pag. (anonyme). Le cardinal Mattei se trouvait relégué à Alais, en 1814, lorsque le Gouvernement provisoire ordonna sa mise en liberté. De retour à Rome, en même temps que Pie VII, il fut préconisé, dans le consistoire du 26 septembre 1814, pour l'évêché d'Ostie et de Velletri, auquel est attaché le titre de doyen du Sacré-Collège. Il cumulait en outre les titres et

fonctions de prodataire, archiprêtre de Saint-Pierre, préfet des congrégations des Rites, et de la Fabrique de St.-Pierre, etc. Le cardinal Mattei était fort zélé pour toutes les pratiques extérieures de la religion catholique, auxquelles il unissait l'exercice des vertus chrétiennes. Il est mort à Rome, le jeudi 20 avril 1820, et a été inhumé dans l'église de Sainte-Marie *in ard cœli*, où sont les tombeaux de sa famille.

MILNER (ISAAC) naquit près de Leeds, dans le comté d'York, le 1<sup>er</sup> janvier 1751. Son père était un pauvre tisserand qui mourut dans une extrême misère, laissant son métier à ses deux fils, pour tout moyen de soutenir une mère âgée et infirme. Ceux-ci joignirent de bonne heure à une grande activité de travail, une propension singulière pour l'étude. N'ayant point de livres, ils empruntaient ceux de leurs voisins qui, voyant tant de bonnes qualités réunies en eux, pronostiquèrent dès-lors la fortune de la famille. La réputation des deux frères s'étendit jusqu'à Leeds, où quelques citoyens riches et généreux résolurent de pourvoir à l'éducation de l'un d'eux, et de l'entretenir au collège. Joseph Milner, comme l'aîné, obtint la préférence, et il fut envoyé, pendant trois ans, externe, à l'école de grammaire de Leeds. Chaque soir, de retour chez lui, Joseph rendait à son frère Isaac la leçon qu'il avait reçue durant le jour, à l'école. C'est de cette façon qu'Isaac Milner, qui fait le sujet de cet article, acquit passablement la connaissance du grec et du latin; et

en attendant, il ne négligeait pas son métier de tisserand. Cependant l'aîné des deux frères ayant terminé ses études à Cambridge, avec un grand succès, entra dans les ordres sacrés, obtint la cure de l'église de la Trinité, à Hull, et fut nommé professeur de l'école de grammaire de cette ville. Isaac obtint aussi de lui être adjoint pour les basses classes. Il était alors âgé de 19 ans, et déjà il avait pris l'habitude d'avoir un Tacite ouvert sous les yeux, tandis qu'il travaillait à son métier. Dans sa nouvelle position, ses vues ne tardèrent pas à se tourner aussi vers l'église, et après être resté peu de temps auprès de son frère, en qualité de sous-maître, il entra au collège de la reine à Cambridge. Là, il s'appliqua particulièrement à l'étude de l'algèbre et des mathématiques, et après avoir mérité toutes les distinctions académiques de cette partie des études, il obtint l'office de procureur de l'Université, en 1782, la chaire de physique expérimentale, en 1788, et la dignité de vice-chancelier, en 1792.

À Cambridge, Isaac Milner se lia d'amitié avec M. Wilberforce, et il avouait qu'il devait à cette liaison son attachement extrême aux principes religieux. Les deux amis partirent pour voyager sur le continent, en société avec M. Pitt qui ne tarda pas à les quitter, par suite de divers changemens politiques qui finirent par l'appeler au timon des affaires. M. Wilberforce et M. Milner accomplirent leur excursion, durant laquelle ils resserrèrent les nœuds d'une amitié qui a duré autant que leur vie. Ceci se pas-

sait en 1788, année où M. Milner fut élu président du collège de la reine à Cambridge. Il y opéra diverses réformes, et abolit des usages conservés par tradition, des temps d'ignorance et de superstition. Il prit le bonnet de docteur en 1792, et fut nommé doyen de Carlisle. En même temps, les travaux manuels servaient de délassement à ses contentions d'esprit. Il y prenait tant de plaisir, et y attachait tant d'importance qu'il ne paya pas moins de 140 guinées, un tour, avec ses accessoires. En 1798, le docteur Milner fut nommé professeur de mathématiques à l'Université de Cambridge.

Les productions écrites d'Isaac Milner furent peu nombreuses, mais assez estimées pour agrandir sa réputation et lui ouvrir les portes de la Société royale de Londres. Il communiqua divers Mémoires à cette compagnie savante, notamment : — sur la communication du mouvement par la pulsation et la gravitation (du 1<sup>er</sup> février 1778); — des limites des équations algébriques, contenant une démonstration générale de la règle de Descartes, pour trouver le chiffre des racines positives et négatives (du 26 février, même année); — sur la précession des équinoxes (juin 1778) (1). Le docteur Milner fut aussi un chimiste habile. Les Anglais prétendent qu'on a profité en France de ses découvertes concernant la composition du nitre, pour s'affranchir du tribut payé jusqu'alors à l'étranger, lorsqu'on en tirait

(1) Ces Mémoires ont été publiés dans les *Philosophical Transactions*.

cette substance, dont il se fait une si grande consommation dans les manufactures de poudre à canon. Comme nous l'avons dit, M. Milner était un homme très-pieux, et l'Église anglicane doit à sa dévotion éclairée un grand nombre de sujets qui en ont fait l'ornement. C'était aussi un prédicateur zélé, quoiqu'on lui ait reproché d'être calviniste trop ardent et trop exclusif. Il contribua à faire établir une société biblique dans son Université. Jamais il n'oublia l'humble situation d'où il s'était élevé à la fortune, et il revint plusieurs fois à Leeds, revoir ses premiers camarades, avec lesquels il se maintint toujours sur le pied de son ancienne égalité. Le docteur Milner est décédé le 1<sup>er</sup> mars 1820, à Kensingtongate, près Londres, chez son ami M. Wilberforce, dans la 70<sup>e</sup> année de son âge, après avoir souffert durant une grande partie de sa vie, d'une maladie nerveuse, due à l'intensité et à la persévérance de ses travaux.

*Liste des ouvrages  
de J. Milner.*

I. *Animadversions on doctor Haweis's History of the church of Christ.*—Observations sur l'histoire de l'Église chrétienne d'Haweis. 1800, in-8.

Le docteur Haweis répondit à cette critique.

II. *Strictures on some of the publications of the rev. Hebert Marsh, etc.*—Essai sur quelques publications du révérend Hébert Marsh, en réponse aux objections contre les sociétés de la Bible. 1813, in-8.

Isaac Milner a été éditeur, 1<sup>o</sup> de l'*Histoire de l'Église chrétienne*, écrite par son frère, à laquelle il ajouta une réponse aux critiques du docteur Haweis; 2<sup>o</sup> des *Sermons* du même, en tête desquels il a placé l'histoire de sa vie.

MUDGE (WILLIAM), ingénieur anglais, naquit à Plymouth, en 1762, d'une famille qui a fourni aux sciences plusieurs hommes distingués. Après ses études élémentaires, il fut envoyé comme cadet, à l'Institut de Woolwich. Au sortir de-là, il servit en diverses contrées, jusqu'au grade de capitaine d'artillerie. M. Mudge, retourné en Angleterre, y devint membre de la Société royale de Londres, et publia divers Mémoires dans les *Philosophical Transactions* de cette compagnie savante. Le gouvernement le chargea de lever le plan trigonométrique de la superficie de l'Angleterre, et l'on doit à ses travaux les cartes très-belles et très-correctes de plusieurs Comtés. Le grade de colonel et celui de major-général récompensèrent successivement sa laborieuse activité. M. Mudge fut employé en même temps à l'éducation des cadets de l'Arsenal royal militaire, et à l'Académie d'Addiscombe, de la compagnie des Indes Orientales. L'Université d'Edimbourg lui conféra le grade de docteur ès-lois, et dans ses dernières années, il devint commissaire du Bureau des longitudes. L'Académie royale de Copenhague et l'Institut de France, le nommèrent leur correspondant. Le général Mudge fit, en 1819, avec M. Biot, le voyage des îles

Orcades, situées à la pointe septentrionale de l'Irlande, à l'effet de déterminer diverses questions de longitude. Le roi de Danemarck, pour lequel il avait exécuté quelques travaux, lui fit présent d'un magnifique chronomètre. Il est mort à Londres, le 17 avril 1820. On lui doit l'ou-

vrage suivant : *An Account of the operations for accomplishing the trigonometrical survey of England and Wales.* — Tableau des opérations qui ont servi à dresser le plan trigonométrique de l'Angleterre et du pays de Galles. 1799-1811; 3 vol. in-4.

## P.

PALMIERI (VINCENT), théologien italien, naquit à Gênes en 1753, et entra dans la congrégation des Oratoriens de St.-Philippe de Néri, où il puisa et propagea à son tour, les principes professés par l'école des Thomistes, touchant les points les plus importants de la discipline ecclésiastique. Il fut, en 1786, un des théologiens du synode de Pistoie, où il contribua à faire obtenir à ces principes un triomphe éclatant. Sorti bientôt après de l'Oratoire, il devint successivement professeur de théologie à Pise et à Pavie. Dans l'Université de cette dernière ville, il se trouva réuni avec Tamburini, Zola et les autres professeurs choisis par Joseph II, pour opérer dans l'enseignement de la discipline ecclésiastique des réformes qui paraissaient désirables. Les événemens politiques déterminèrent Palmieri, en 1797, à quitter la carrière de l'enseignement pour retourner dans sa patrie. Plusieurs ecclésiastiques génois, amis des principes politiques de la révolution française et des principes religieux de l'école de Port-Royal, avaient formé à Gênes une espèce d'académie ecclésiast-

tique. Palmieri en fit partie, et signa avec eux une lettre de communion, écrite le 23 octobre 1798, au nom de plusieurs membres du clergé d'Italie, au clergé constitutionnel de France, et qui fut lue au Concile national de 1801. Palmieri est mort d'une inflammation dans les viscères, le 13 mars 1820, âgé de 67 ans. Peu de jours auparavant, il avait reçu les sacremens de l'Église, dans les mêmes sentimens de piété et de doctrine qu'il avait professés toute sa vie. Il a été inhumé à Gênes, dans l'église de St.-Jérôme *della carità*, où il allait journellement célébrer les saints mystères.

### *Liste des ouvrages de V. Palmieri.*

I. *Traité historique, dogmatique et critique des Indulgences.*

Cet ouvrage fort estimé, a obtenu au moins quatre éditions, et a été traduit en plusieurs langues.

II. *La Liberté et la Loi, considérées dans leurs rapports avec la liberté des opinions et la tolérance des cultes.*

Cet écrit, favorable aux principes politiques de la révolution,

ayant été attaqué, l'auteur publia une *Défense* qui forme 3 vol. in-8.

III. *Défense du dogme de la confession auriculaire, contre Raza.*

IV. *La perpétuité de la Foi de l'Eglise catholique concernant les Indulgences.* Gênes, 1817; in-12, 313 pages.

C'est une réponse en 5 lettres, à la critique que le P. Anfossi, dominicain, Maître du sacré palais, avait faite du *Traité historique* de Palmieri sur le même sujet.

V. *Analyse raisonnée des systèmes des incrédules.* 7 vol.

N. B. Tous les ouvrages de Palmieri sont écrits en italien.

## R.

REEVE (JOSEPH), prêtre catholique anglais, entra de bonne heure dans la société des Jésuites, et y professa les humanités. Il devint ensuite chapelain de lord Clifford, dans la famille duquel il a vécu plus de 53 ans, partageant son temps entre l'étude et les travaux du saint ministère, qu'il a exercé pendant 40 années. Devenu aveugle à l'âge de 75 ans, il vécut encore 12 ans avec cette infirmité, et mourut le 20 mai 1820, à l'âge de 87 ans.

### *Liste des ouvrages de J. Reeve.*

I. *Abrégé de la Bible.* 2 vol. in-12.

La première édition n'était qu'une traduction libre de l'*Abrégé de Royaumont*; mais dans les éditions suivantes l'auteur a refondu son travail, qui a été souvent réimprimé, et qui est fort répandu parmi les catholiques anglais.

II. *Sermons.* 2 vol.

On les dit plus recommandables sous le rapport de la solidité, que sous celui de l'élocution.

III. *Tableau abrégé de l'his-*

*toire de l'Eglise.* 3 vol. in-12.

L'auteur s'est attaché particulièrement à ce qui regarde l'Angleterre, et à réfuter les assertions inexactes des historiens protestans anglais.

IV. *Poésies latines et anglaises.* 1 vol.

Elles roulent sur divers sujets profanes.

N. B. Les ouvrages de Joseph Reeve sont écrits en anglais.

ROSENMULLER (JEAN-CHRÉTIEN), frère du célèbre orientaliste du même nom, naquit en 1771, et s'adonna à l'étude des sciences médicales. Il a été professeur d'anatomie et de chirurgie à l'université de Leipzig, avec le titre de conseiller aulique. Il est mort dans cette ville, le 29 février 1820, à l'âge de 49 ans.

### *Liste des ouvrages de J.-Ch. Rosenmuller.*

I. *Description des fossiles trouvés dans les cavernes de la principauté de Bayreuth* (en latin). Leipzig, 1794, in-4. — En allemand, *ibid.* 1795, in-8. — Er-lang, 1795, grand in-fol., avec gravures.

II. *Organorum lacrymalium oculi humani descriptio anatomica*. Leipzig, 1797, in-4.

III. *Manuel d'anatomie* (en allemand). — 2<sup>e</sup> édition, Leipzig, 1815, in-8.

L'auteur a publié un abrégé de cet ouvrage sous le titre de *Compendium anatomiae, in usum lectionum*. Leipzig, 1816, in-8.

IV. *Nervi obturatorii Monographia...*

V. *De nervorum olfactoriorum defectu...*

VI. *Prodromus anatomiae artificialis inservientis*.

RUDING (ROGER), naquit à Leicester, le 9 août 1751. Destiné de bonne heure à l'église, il fut élevé au collège de Merton, à Oxford, où il prit successivement ses grades. En 1793, il fut nommé par ce collège, au poste de vicaire de Malden, dans le comté de Surrey; peu après, il fut élu membre de la Société des antiquaires de Londres, après avoir fait de la numismatique l'objet des plus profondes études. Ruding est mort dans son vicariat de Malden, en 1820, âgé de 69 ans.

*Liste des ouvrages  
de R. Ruding.*

I. *A proposal for restoring the ancien constitution of the mint*, etc.—Plan pour la restauration de l'ancien système de monnayage, en ce qui concerne la dépense de fabrication; avec un projet pour le perfectionnement des monnaies, et pour l'accroissement des difficultés de contrefaçon. 1799, in-8.

II. *Annals of the coinage of Bri-*

*tain and its dependencies*. — Annales du monnayage en Angleterre et dans ses dépendances, depuis la première époque authentique de l'histoire, jusqu'à la fin de la 50<sup>e</sup> année du règne de Georges III. 1817, 4 vol. in-8.

Cet ouvrage fut publié par souscription; la Société des antiquaires mit à la disposition de l'auteur, pour servir à l'ornement de ses volumes, les cuivres de l'ouvrage de Folke sur la monnaie.

III. *Some Account of the trial of the pix*. — Essai sur l'épreuve du ciboire.

IV. *On the office of cuneator*. — Sur l'emploi de monnoyeur.

RUCHS (...), historiographe du roi de Prusse, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, et membre de l'Académie de cette ville, était né, en 1780, à Greifswald, dans la Poméranie-Suédoise où il a occupé, pendant quelque temps, une chaire d'histoire. C'est même dans cette ville qu'il a écrit son *Histoire de Suède* (4 vol.), ouvrage qui a fondé sa réputation comme historien. Il laisse plusieurs autres ouvrages estimés; tels que *l'Essai d'une histoire de la religion, du gouvernement et de la civilisation de l'ancienne Scandinavie* (1801); une statistique de la Finlande sous ce titre: *De la Finlande et de ses habitans* (1809); des *Lettres sur la Suède* (1814). C'est lui qui a fait l'article *Suède*, dans la nouvelle édition de la Géographie de Busching; et, à l'époque de son décès, il s'occupait d'une *Histoire de Byzance*,

d'après les anciens auteurs byzantins. Ruchs est mort, le 20 février 1820, à Livourne où il s'était

rendu dans l'espoir de rétablir sa santé.

## S.

SPARMANN (ANDRÉ), naturaliste de l'école de Linné, docteur en médecine, professeur à l'université de Stockholm, directeur du cabinet d'histoire naturelle et membre de l'Académie de cette ville, y est décédé le 30 juillet 1820. Il s'était embarqué à Gothenbourg, pour le Cap de Bonne-Espérance en 1772; de-là, il accompagna Cook et Forster dans leurs voyages aux mers du sud. Revenu au Cap, il visita le pays des Hottentots et des Caffres, de 1775 à 1776.» Sparmann est le premier qui, presque sans moyens pécuniaires, sans amis, sans secours d'aucune espèce, ait eu le courage de s'enfoncer dans les déserts sauvages de la pointe de l'Afrique, pour nous faire connaître les hordes errantes qui y sont éparses. La zoologie et la botanique, dans lesquelles il était très-versé, ont été le champ principal de ses travaux; mais elles n'ont pas été les limites de ses observations: il a porté la lumière sur un coin du globe, enveloppé jusqu'à lui d'un voile funeste; il a indiqué aux navigateurs des rades et des ports près desquels, faute de les connaître, des milliers d'hommes ont, sans doute, péri. Il ne trace qu'assez légèrement le tableau des différentes peuplades de Hottentots et de Caffres, avec lesquels il a vécu (*Bibliothèque des Voyages,*

par M. Boucher de la Richarderie, T. IV, p. 234).

### Liste des ouvrages de A. Sparmann.

I. *Resa til goda Hopps-Uden*, etc. (en suédois.) — Voyage au cap de Bonne-Espérance, dans les pays au pôle sud et autour du monde, et surtout dans le pays des Caffres et des Hottentots, de 1772 à 1780, avec planches. Stockholm, 1783; 2 vol. in-8. — Trad. en anglais; Londres, 1785, 2 vol. in-4. — Trad. en allemand, avec planches. Berlin, 1784, in-8. — Trad. en français, sur la version anglaise, par Letourneur, avec cartes, figures et planches en taille-douce. Paris, Buisson, 1787, 2 vol. in-4. — *Ibid.* 3 vol. in-8.

L'auteur annonçait une 2<sup>e</sup> partie qui n'a point été publiée.

II. *Museum Carlsonianum, in quo novae et selectae aves coloribus ad vivum, brevique descriptione illustratas exhibet Andr. Sparmann. Holmiæ*, 1786-89, gr. in-fol.

Cet ouvrage est composé de 4 fascicules, et contient 100 planches coloriées avec soin. Il y a des exemplaires de format petit in-folio.

STOCH (CHARLES-CHRÉTIEN-HENRI), professeur à Stolberg, en



Saxe ; est mort dans cette ville le 12 novembre 1820, âgé de 40 ans. Il avait publié, en 1816, une traduction des fragmens de Tyrthée, en vers allemands. Cet ouvrage, destiné à la jeunesse, est précédé d'une introduction

historique et de notes, où l'on trouve jointes à l'analyse grammaticale, des comparaisons avec presque tous les poètes grecs et latins. Il avait encore publié auparavant des *Specimina poetica*, aussi à l'usage de la jeunesse.

## T.

THORLAKSEN (JEAN), poète islandais, pasteur à Baegisa en Islande, est auteur d'une traduction du *Paradis perdu* de Milton; il a aussi traduit les quatorze premiers chants de la *Messiede* de Klopstock; mais déjà fort avancé en âge, lorsqu'il entreprit ce dernier ouvrage, il avoue lui-même qu'il lui a moins réussi que le premier. La résidence de ce poète des régions septentrionales, selon le récit des voyageurs, était dans une petite cabane, dont le site, entre trois hautes montagnes et à la proximité d'un grand nombre de cascades et de ruisseaux, est singulièrement romantique. Sa chambre à coucher, qui est aussi son cabinet de travail, et dont la porte d'entrée n'a que quatre pieds de hauteur, est à peine assez grande pour contenir un lit, une table et une chaise. Tout son revenu, jusque vers la fin de sa vie, se montait à 150 fr. par an, quoiqu'il eût deux paroisses à administrer. La subsistance est si peu dispendieuse en Islande, qu'autrefois, les moindres places ecclésiastiques ne rapportaient pas au-delà de 25 à 30 francs de revenu fixe, par année. Le voyageur anglais Henderson, ayant fait connaître à ses compatriotes l'extrême exiguité des

revenus de Thorlaksen, un riche présent lui fut envoyé d'Angleterre en 1819; et bientôt après, le gouvernement danois, averti par cette démarche, lui accorda une pension. Thorlaksen est mort, dans un âge très-avancé, au mois d'avril 1820.

TOOKE (WILLIAM), ecclésiastique anglais, membre de la Société royale de Londres, né en 1744, commença son éducation à Islington, et fut d'abord placé chez un imprimeur nommé Bowyer; mais se sentant de l'inclination pour l'état ecclésiastique, il entra dans les ordres sacrés en 1770, et bientôt après, il fut nommé chapelain de la factorerie anglaise à Pétersbourg, où il continua de résider jusqu'en 1792. A cette époque, il revint en Angleterre pour recueillir une succession. Fixé à Londres depuis lors, il continua de s'appliquer aux travaux littéraires. En 1814, W. Tooke devint chapelain de sir William Domville: il est mort au mois de novembre 1820, âgé de 75 ans. Pendant son séjour à Pétersbourg, il s'était familiarisé avec la langue allemande et avec la langue russe. Membre de l'Académie impériale de St.-Pétersbourg, il a eu un libre accès dans

toutes les bibliothèques de cette capitale ; il a été lié avec tous les hommes éclairés qui avaient parcouru la Russie par ordre de Catherine , en sorte que ses travaux historiques sur ce pays sont justement estimés.

*Liste des ouvrages  
de W. Tooke.*

I. *The Loves of Othniel and Achsah.* — Les Amours d'Othniel et d'Achsah , roman. 1767 , 2 vol. in-12.

II. *Translation of Falconet's and Diderot on sculpture.* — Traduction des ouvrages de Falconnet et de Diderot , sur la sculpture. 1777 , in-4.

III. *Russia, or a complete historical Account, etc.* — La Russie, ou Histoire complète de toutes les nations qui composent cet empire. 1780 , 4 vol. in-8.

IV. *Life of Catherine II.* — Vie de Catherine II , impératrice de Russie. 1797 , 3 vol. in-8.

V. *View of the Russian empire.* — Coup-d'œil sur l'empire de Russie , pendant le règne de Catherine II , jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. 1799 , 3 vol. in-8. — Trad. en français , avec l'ouvrage précédent. Paris , 1804 , 6 vol. in-8.

VI. *History of the Russia, etc.* — Histoire de Russie , depuis la fondation de cet empire , jusqu'à l'avènement de Catherine II. 1800 , 2 vol. in-8.

VII. *Picture of Petersburgh.* — Tableau de Pétersbourg ; traduit de l'allemand , de Storch. 1800 , in-8.

VIII. *The Sermons of Zollikofer, or the dignity of man.* — Sermons de Zollikofer sur la di-

gnité de l'homme. 1803 , 2 vol. in-8. — *Sur les méchants qui sont dans ce monde.* 1803 , in-8. — *Sur l'éducation.* 1806 , 2 vol. in-8. — *Sur les fêtes et fastes de l'Eglise.* 1807 , 2 vol. in-8. — *Sur les erreurs et les vices triomphans.* 1812 , 2 vol. in-8 (trad. de l'allemand).

IX. *Devotional exercises.* — Exercices de dévotion et prières ; trad. de l'allemand de Zollikofer. 1814 , in-8.

X. Tooke a été l'éditeur du *General biographical Dictionary.* London , 1790 , 15 vol. in-8 , porté depuis , par Alex. Chalmer , à 32 vol. — Il a été un des rédacteurs du *Gentleman's Magazine.*

TOPHAM (ÉDOUARD) naquit dans un des Comtés du Nord , en 1751. Il était fils du docteur Francis Topham , maître des facultés et juge de la Cour des prérogatives , à York , qui a été cruellement maltraité par Sterne , dans son premier ouvrage. Après avoir fait ses études à Eton , et au collège de la Trinité à Cambridge , Edouard Topham embrassa la profession des armes. Il entra dans les gardes à cheval du roi , où il parvint successivement jusqu'au grade de major. En même temps , il s'adonna à la littérature , et devint un des propriétaires de la feuille intitulée : *The World* (le Monde). Sur la fin de sa vie , il se retira dans ses terres , où il partageait son temps entre le plaisir de la chasse et des fonctions municipales. Il mourut à Doncaster , le 26 avril 1820 , dans sa soixante-neuvième année. Le major Topham se faisait remarquer par une extrême recherche dans ses vêtements , poussée jus-

qu'à la bizarrerie : il écrivit la plupart de ses pièces dramatiques pour une actrice, avec laquelle il vécut long-temps dans une grande intimité.

*Liste des ouvrages  
de E. Topham.*

I. *Letters from Edinburgh*, etc. — Lettres écrites d'Edimbourg, contenant des observations sur la nation écossaise. 1776, in-8.

II. *Adress to Edmund Burke, esq.*, etc. — Adresse à Edmond Burke, sur sa Lettre aux schériffs de Bristol. 1777, in-4.

III. *Deaf Indeed*. — Le Sourd, farce jouée en 1780.

IV. *The Fool*. — Le Fou, farce; 1786, in-8.

V. *Small Talk*. — Les petits Caquets, farce. 1786.

VI. *Bouds without judgment*. — Les Lettres de change sans jugement, farce, 1787.

VII. *Westminster Boy*. — Le Garçon de Westminster, farce donnée au bénéfice de Mrs. Wells.

VIII. *Life of the late John Elwes, esq.* — Vie de feu J. Elwes. 1790, in-8. — Nouvelle édition augmentée, 1805. — Cette biographie très-estimée n'a pas eu moins de 12 éditions.

IX. *An Account of a remarkable stone*. — Essai sur une pierre remarquable tombée du ciel dans l'Yorkshire. 1790, in-8.

## V.

VENINI (l'abbé FRANCESCO), né à Milan, est mort dans cette ville, à l'âge de 83 ans, le 5 avril 1820. Il avait été professeur à Parme, et avait cultivé tour à tour les mathématiques, la philologie et la poésie. Le plus es-

timé de ses ouvrages est intitulé : *De' principj dell' armonia musicale e poetica, e della lora applicazione alla teoria e alla pratica della versificazione italiana*. Parigi, 1798.

## W.

WEST (BENJAMIN), peintre anglais, naquit près de Springfield, comté de Chester, Etat de Pensylvanie, en 1738. Sa famille paternelle conservait la tradition d'une grande ancienneté; elle avait embrassé la religion des Quakers en 1667, et elle était passée en Amérique en 1699. Thomas Pearson, grand-père maternel de notre artiste, s'était

réfugié en Angleterre avec Guillaume Penn. Dès 1752, le père de Benjamin West étant devenu, par son mariage, propriétaire d'un esclave, et convaincu dès lors qu'il est contraire aux lois divines et humaines qu'un homme soit le propriétaire d'un autre homme, accorda la liberté à son noir; sur son consentement, il le retint à son service, mais en

lui donnant des gages. Cet acte est antérieur à la décision de l'assemblée générale des Amis, tenue à Philadelphie, et qui statua que nul ne pourrait rester dans leur société, s'il conservait une créature humaine en captivité. De toutes les illustrations dont une famille peut s'honorer, nous n'en connaissons point de plus réelle ni de plus digne de mémoire, que ce trait du père de M. West.

Benjamin West n'avait encore que sept ans lorsqu'un jour, se trouvant chargé de la garde de sa nièce, qui était alors un enfant au berceau, il est frappé de l'expression de beauté et d'innocence répandue sur sa physionomie, pendant qu'elle dormait. Ce spectacle développe son génie; il prend sur la table de l'appartement du papier et une plume; muni seulement d'encre rouge et noire, il trace le portrait de l'enfant, et reproduit fidèlement les traits que lui offre la nature, avant d'avoir jamais vu un tableau ou une gravure. De retour à la maison, la mère de Benjamin, enchantée de son travail, l'embrasse et l'envoie à l'école. Des plumes et de l'encre furent encore pendant long-temps les seuls instrumens de l'enfant, jusqu'à ce que les Indiens d'une tribu voisine lui eussent appris à préparer le rouge et le jaune, dont ils se servent pour peindre leurs ornemens et leurs ceintures de guerre. Un peu d'indigo que lui donna un de ses parens, le mit enfin en possession des trois couleurs primitives. Il continuait cependant à être privé des brosses usitées pour peindre, et ne pouvant, dans cette partie reculée

du globe, se procurer des pinceaux de poil de chameau, il y suppléait au moyen des poils de la queue de son chat noir favori. M. Pennington, marchand de tableaux à Philadelphie, étant venu visiter la famille West, fut également surpris et enchanté en voyant les peintures d'oiseaux et de fleurs qui tapissaient les appartemens de la maison; il fit cadeau au jeune artiste d'une boîte à peinture, accompagnée de pinceaux, de six toiles préparées, et de six gravures de Grevling. Un si riche trésor lui ôta le sommeil pour plusieurs nuits, et lui suffit pour atteindre à la perfection de son art. La première fois que Benjamin West vint à Philadelphie visiter un de ses parens, le spectacle du port, entièrement nouveau pour lui, attira son admiration et lui fournit le sujet d'un paysage. Les tableaux d'un peintre de Philadelphie, nommé Williams, le remplirent d'admiration, et la lecture des ouvrages d'Alphonse Dufresnoy et de Richardson fixèrent définitivement sa vocation. Il imagina un nouveau genre de peinture, exécuté avec de l'encre, de la craie et du charbon, sur des planches de peuplier. Le portrait qu'il fit d'une dame avec son enfant, lui valut beaucoup de travaux de ce genre. La *Mort de Socrate* fut le sujet de son premier tableau d'histoire, qui commença d'établir sa réputation. Les prix de ses portraits furent d'abord fixés à deux guinées et demie pour une tête, et cinq guinées pour un portrait en buste. A la même époque, il fit une copie d'un *saint Ignace*, et composa un *Jugement de Suzanne*, pour lequel, comme

pour la Mort de Socrate , il peignit les principales figures d'après le modèle vivant.

Après avoir séjourné onze mois à New-York , durant lesquels il peignit *un étudiant lisant à la chandelle*, M. West se détermina à passer en Italie , pour aller perfectionner son goût sur la terre classique des beaux-arts , et y étudier les modèles des grands maîtres. Il s'embarqua , en 1760 , sur un vaisseau qui fit voile pour Livourne , d'où il se rendit à Rome immédiatement. Il arriva dans cette ville le 10 juillet de cette même année. Il y fut introduit auprès du cardinal Albani qui , quoique aveugle , avait conservé de réminiscence , une grande affection pour les arts du dessin , et auprès de Raphaël Mengs , l'homme célèbre de l'époque. A la vue de l'Apollon du Belvédère , Benjamin West s'écria que c'était la fidèle représentation d'un jeune guerrier Mohawk , et dans les hiéroglyphes qui couvrent les obélisques , il prétendit reconnaître les mêmes caractères qu'on aperçoit sur les ornemens des Indiens. Pour donner à Mengs une idée de son savoir , le jeune Américain exécuta les portraits de M. Robinson et de lord Grantham ; après quoi , sur sa recommandation , il alla visiter Florence , Bologne et Venise. A son retour à Rome , il exécuta deux tableaux , *Iphigénie* , et *Angélique et Médor* ; après cela , il se mit en route pour retourner en Amérique. A Parme , il exécuta une copie du *saint Jérôme* , du Corrège. Ayant été présenté à la cour de cette résidence , sur l'invitation expresse du Duc , suivant l'usage des Quakers , mais au

grand étonnement de toutes les personnes présentes , il garda son chapeau sur la tête , pendant tout le temps de l'audience. Benjamin West traversa ensuite la Savoie et la France pour se rendre à Paris , où il séjournâ quelque temps : enfin , il arriva en Angleterre le 20 août 1763 , et se déterminâ bientôt à s'y établir.

Après avoir visité dans ce pays diverses collections de tableaux , il fit la connaissance de sir Joshua Reynolds , et fut présenté à M. Burke. Pendant qu'il était en Amérique , il avait formé une liaison avec une demoiselle qu'il était dans l'intention de revenir épouser ; mais elle lui fut amenée par son père , et leur union fut célébrée le 2 septembre 1765. En 1765 , le D<sup>r</sup> Newton , évêque de Bristol , l'engagea à peindre les *Adieux d'Hector et d'Andromaque* , tandis qu'il entreprenait , pour le D<sup>r</sup> Johnson , alors évêque de Worcester , le *Retour de l'Enfant prodigue*. Le D<sup>r</sup> Drummond , archevêque d'York , fut un des plus zélés protecteurs de notre artiste , qui peignit pour lui , *Agrippine débarquant avec les cendres de Germanicus*. Après avoir entendu la lecture du passage de Tacite , où sont dépeintes toutes les circonstances de cette lugubre cérémonie , que le prélat accompagnait , en lisant , de ses observations , le peintre retourna chez lui , et , avant de se coucher , il avait tracé l'esquisse de son sujet. Le lendemain , il vint l'apporter à Sa Grâce , qui fut bien agréablement surprise de voir ses idées si heureusement réalisées. C'est le même prélat qui introduisit Benjamin West auprès du roi ; il fut présenté à S. M. , en même

temps que son tableau d'Agrip-pine. Le roi lui commanda *le Départ de Régulus pour Carthage* ; ensuite, il se fit apporter un volume de Tite-Live, en disant : « Je veux lire le sujet de mon tableau, » et il lui en demanda l'esquisse le plus promptement possible. Depuis ce jour, le roi conçut une bienveillance particulière pour M. West, et n'a cessé de lui en donner des témoignages pendant 40 ans. Il le faisait inviter souvent à venir passer la soirée à Buckingham-House, pour s'entretenir avec lui des meilleurs moyens d'encourager l'étude des beaux-arts dans le royaume. C'est dans ces entretiens que fut conçu et arrêté le plan d'une Académie royale de peinture, laquelle fut établie en 1768, et dont sir Joshua Reynolds fut le premier président. Le succès qu'obtint le tableau de *Régulus* augmenta la faveur de l'artiste ; le roi lui demanda pour pendant : *Hamilcar faisant jurer à son fils Annibal une haine éternelle aux Romains*. Vers cette époque, M. West termina son tableau de *la Mort de Wolfe*, dans lequel il a osé le premier représenter des personnages modernes, vêtus de juste-au-corps, de culottes, et de chapeaux à bords retroussés. Sir Joshua, le D<sup>r</sup> Drummond, et le roi lui-même parurent désapprouver cette innovation, devenue aujourd'hui une règle constante ; mais ils s'accordèrent à louer la vérité et même la noblesse de l'exécution. Le roi demanda une copie du tableau, en regrettant que le comte Grosvenor l'eût devancé pour l'achat de l'original. L'artiste proposa et fit agréer à S. M. *la Mort d'Epaminondas*, pour

lui servir de pendant ; et, à son tour, le roi proposa, pour troisième sujet, *la Mort de Bayard*, dans la vue de rendre hommage à l'héroïsme du moyen âge. Il restait à remplir deux panneaux, dans l'appartement que les tableaux précédens étaient destinés à décorer : on choisit pour sujets, *Cyrus délivrant la famille du roi d'Arménie*, et *Ségeste et sa fille amenés devant Germanicus*. Enfin, de concert avec plusieurs ecclésiastiques éminens en dignité, le roi arrêta le projet d'ériger à Windsor un magnifique oratoire, en l'honneur des principaux faits de la religion révélée. Une vaste galerie fut entreprise par Wyatt, architecte du roi ; elle devait avoir 90 pieds de longueur sur 50 de largeur, et elle devait être ornée de 36 tableaux, tous de la main de M. West.

A la mort de sir Joshua Reynolds, en 1791, M. West fut élu unanimement président de l'Académie royale de peinture ; ce choix fut confirmé par le roi. Son premier discours fut de pur cérémonial ; mais, dans la suite, il en prononça plusieurs touchant diverses parties de son art, sur les principes de la peinture et de la sculpture, sur l'architecture et les décorations, sur le goût des anciens, sur les erreurs des modernes, et sur la composition en général. Après la paix d'Amiens, M. West vint visiter Paris, exprès pour voir les magnifiques collections de peinture et de sculpture du Louvre. Il fut accueilli non-seulement par les artistes, mais même par le Gouvernement français, avec une distinction particulière. Il paraît que les honneurs qu'on lui rendit

en cette occasion, excitèrent quelque ombrage en Angleterre ; car, à l'élection qui suivit, M. Wyatt l'emporta sur lui pour la présidence de l'Académie ; toutefois, cette défaveur ne fut que passagère ; et , peu après, M. West fut rappelé au fauteuil. Une contrariété plus sérieuse lui survint en 1801 : pendant que la Cour était à Weymouth, la reine lui transmit, par M. Wyatt, l'ordre de suspendre, jusqu'à nouvel avis, ses peintures de la chapelle royale de Windsor. Il se trouvait ainsi au déclin de ses ans, privé, tout d'un coup, d'un travail capital pour sa fortune et sa réputation. Cette disgrâce l'affectait profondément ; mais étant parvenu à obtenir une audience privée à Windsor, quand il se retira d'après du roi, S. M. lui dit : « Re- » tournez à votre travail, West, » retournez à vos peintures, et » je prendrai soin de vous. » Ce fut sa dernière entrevue avec le roi, après laquelle il reprit ses travaux, et reçut, pendant quelque temps, avec régularité, son traitement trimestriel sur la liste civile, jusqu'à ce que, sans aucun avertissement préalable, il fut un jour informé que les fonds manquaient, et que l'achèvement de la chapelle de la religion révélée demeurait en conséquence suspendu.

Privé désormais du patronage royal, M. West se tourna vers le public ; et ses succès ne furent ni moins brillans ni moins productifs qu'auparavant. L'Institution britannique lui paya 300 guinées son célèbre tableau du *Christ guérissant les malades*, dont il fit gratuitement une copie pour l'hôpital de Philadelphie ; ce

tableau a mis les administrateurs de cet établissement, en état d'agrandir, leurs bâtimens pour recevoir trente malades de plus qu'auparavant (1). On a conservé le détail des sommes que M. West reçut du roi, pour prix de ses différens ouvrages. De 1769 à 1779, il reçut 4,126 liv. st. pour 70 tableaux, dont 7 d'histoire ; le reste était des portraits de famille. Pour 36 tableaux religieux, il reçut 21,705 liv. st. Huit compositions tirées de l'histoire d'Édouard III, pour les appartemens de Windsor, lui valurent 6,930 liv. sterling. Le produit de divers autres tableaux, qu'il exécuta dans le même temps, est évalué à 1,426 liv. st. M. West avait perdu sa femme en 1817, et cette séparation, après un demi-siècle de la plus heureuse union, remplit son ame d'une mélancolie qui fit entrevoir à ses amis sa fin prochaine. En effet, il s'éteignit progressivement, ayant conservé, jusqu'au dernier moment, ses facultés mentales, le 10 mars 1820. Son corps fut exposé dans une des salles de l'Académie de peinture, et enterré ensuite avec pompe dans l'église de Saint-Paul. Peu d'années avant son décès, M. West avait refusé d'être créé chevalier ; non, il faut l'avouer, qu'il eût assez de philosophie pour dédaigner ces sortes de distinctions, mais il ne se crut point assez riche pour transmettre des distinctions héréditaires à ses enfans. M. West a trouvé un habile

---

(1) M. West a peint aussi un *Christ présenté au peuple par Pilate*, qu'on dit être le tableau de la plus grande dimension connue.

biographe dans la personne de M. Galt, déjà connu par sa *Vie du cardinal Wolsey*. Les matériaux de cette biographie avaient été fournis par le peintre lui-même, et ils ont été revus définitivement par lui, très-peu de temps avant sa mort. Les Anglais placent au plus haut rang, le talent de Benjamin West; il paraît, d'après ce qu'ils en ont écrit, qu'il excellait spécialement dans la composition et dans l'ordonnance des sujets; c'est ce qui fait que ses esquisses ne sont pas moins recherchées que ses tableaux terminés. La facilité de son pinceau et la variété de ses inventions, furent également remarquables. Aussi, il avait conçu le projet, qu'il n'a point exécuté, de faire une exposition de toutes ses œuvres réunies; c'est alors seulement, di-

sent ses admirateurs, qu'on aurait pu apprécier, avec justesse, l'étendue et la fécondité de son génie.

M. West a écrit deux *Lettres touchant les avantages de la peinture sur la sculpture*, qui ont été insérées dans le *Memorandum des dépenses faites en Grèce, par lord Elgin*. Il a publié à part :

*A Discourse delivered to the students of the royal Academy, at the distribution of prizes.* — Discours adressé aux élèves de l'Académie royale, pour la distribution des prix, et l'anniversaire de la fondation de l'Académie. 1793, in-4.

On assure qu'il a fait imprimer, mais non publier, une *Adresse au roi, sur l'état et les progrès des beaux-arts en Angleterre*.

## Y.

YOUNG (ARTHUR), célèbre agronome anglais, fils d'un ecclésiastique anglican, naquit dans le comté de Suffolk, le 7 septembre 1741. Presque toute la fortune de son père consistait dans son état, en sorte qu'après sa mort, arrivée en 1761, Arthur Young fut obligé de se placer en apprentissage, chez un marchand de vin du comté de Norfolk; mais le goût de l'agriculture était si fortement prononcé en lui, qu'à l'âge de vingt-deux ans, il dit adieu à toute espèce de commerce, et se fit le fermier d'un petit héritage de son père, qui était devenu le douaire de sa mère. Cette terre se nommait Brafield-Hall, située dans le comté

de Suffolk. Arthur Young entreprit de l'exploiter pour le compte de sa famille; mais il était encore trop jeune et trop peu expérimenté, pour recueillir de cette entreprise les avantages, qu'avec une laborieuse persévérance, en aurait retiré un homme d'une capacité bien inférieure à la sienne. Il se complut à faire des expériences nouvelles; il spécula sur des récoltes éventuelles, et négligea les produits immédiats et ordinaires; en un mot, oubliant le présent, il ne considéra que l'avenir. Cette conduite le brouilla avec sa famille, et lui attira tous les chagrins qui accompagnent d'ordinaire les entreprises infructueuses: enfin, sa mère l'écarta



elle-même du domaine paternel. Quoique ruiné par l'agriculture, cette science ne cessa pas de lui être chère; la nuit et le jour, il rêvait aux nouvelles méthodes qu'il aurait voulu expérimenter. Pour la seconde fois, il se fit fermier dans le comté d'Essex; mais ce fut avec aussi peu de succès que la première fois. C'est alors qu'il conçut l'idée romanesque de parcourir l'Angleterre, afin d'y chercher une terre propre à l'exécution de ses projets. Cette tentative, comme il est facile de le croire, n'eut aucun résultat; mais ces courses ne furent pas inutiles pour l'instruction du voyageur. Une troisième fois, il devint fermier dans le comté de Hertford; et il se soutint durant neuf années sur une terre peu digne de sa capacité, où il continua d'augmenter les trésors de ses connaissances, mais sans profit pour sa fortune.

La mère d'Arthur Young étant morte, il hérita de son petit patrimoine qui lui assurait une existence indépendante. Renonçant alors aux expériences tentées à ses frais, il se fit auteur, et entreprit d'instruire les autres. Pour ouvrir un plus vaste champ à ses observations, il résolut de voyager; à cet effet, il parcourut l'Irlande durant les années 1776 à 1779, et fit la connaissance des principaux propriétaires de la contrée. Lord Kingsborough fut celui qui sut le mieux apprécier son mérite, et qui eut le bon esprit de vouloir le mettre à profit. En conséquence, Arthur Young séjourna plus d'une année dans le comté de Cork, pour y organiser la culture des vastes domaines du lord. Ces terres se

trouvaient dans la plus triste décadence; mais bientôt, sous l'inspection d'Arthur Young, elles furent établies sur le même pied que les meilleurs modèles en ce genre qu'on peut trouver en Angleterre. En 1770, M. Young publia son *Calendrier du fermier*; mais ce ne fut qu'en 1784 qu'il commença ses *Annales d'agriculture*, qui ont particulièrement établi et étendu sa réputation. Cet ouvrage, publié périodiquement chaque mois, s'est prolongé sans interruption durant une longue série d'années; il a eu à la fois pour correspondans de riches lords et des agriculteurs pratiques; enfin, nous avons dit que le roi d'Angleterre lui-même (voyez ci-dessus l'art. Georges III, p. 353) y envoya des lettres, sous le nom supposé de Ralph Robinson, de Windsor. Il s'écoula un assez long temps avant que M. Young fût informé du rang de son nouveau collaborateur; dans la suite, quoique M. Young partageât les sentimens de l'opposition, la bienveillance du roi concourut à son avancement.

Depuis long-temps, M. Young était préoccupé de la pensée d'entreprendre une vaste excursion agricole. Il ne méditait rien moins que de visiter en détail le territoire de la France, de manière à pouvoir apprécier, comparative-ment avec l'Angleterre, le sol, le climat et la culture de cette riche portion de l'Europe; il entreprit son premier voyage sous les auspices et sur l'invitation de M. Lazouski et du duc de La Rochefoucauld. Accompagné de ces deux agronomes, il parcourut le midi de la France, et s'avança

jusqu'au pied des Pyrénées. Il était de retour à Londres au commencement de 1778; mais il repartit dès l'année suivante pour visiter de nouveau les mêmes contrées. Cette fois, il séjourna assez long-temps à Paris, habitant l'hôtel de La Rochefoucauld, où il était traité avec la plus grande bienveillance. La relation des voyages de M. Young en France, ouvrage riche en observations précieuses sur le sol et la culture de ce pays, obtint beaucoup de succès. Il venait d'être témoin oculaire des premiers mouvemens de la révolution française, et nous ne devons pas dissimuler qu'il conçut contre elle des préventions, qui percent à chaque page de son livre, et qui le mirent en contradiction avec les opinions politiques qu'il avait professées jusqu'à ce jour.

Vers cette même époque, M. Pitt établit, en faveur des propriétaires fonciers, un Bureau d'agriculture. M. Young en fut le premier secrétaire, avec un traitement de 500 et ensuite de 600 liv. st. Cette place excita son zèle, et lui permit de rendre des services importans à l'agriculture de son pays. Il publia divers écrits concernant les vastes landes qu'on rencontre encore en Angleterre. Il était un chaud partisan du droit de clôture, et il désira vivement d'obtenir un acte du Parlement pour qu'il fût permis à chacun de se clore, sans payer aucun droit. Mais l'intérêt particulier fut plus fort que l'intérêt public, et il succomba dans ses tentatives à cet égard. N'ignorant pas combien la paresse naturelle à l'homme contribue à le maintenir dans les vieilles routines, il

stimula par des prix les pratiques et les expériences nouvelles d'agriculture. Durant les dernières discussions des lois concernant les grains, le Bureau d'agriculture devint singulièrement impopulaire, parce qu'il s'était déclaré pour la prohibition de l'importation des grains, aussi avantageuse aux propriétaires fonciers, qu'elle est ruineuse pour les manufacturiers et autres habitans industriels de l'Angleterre. La populace insurgée se porta dans la rue où est établi le Bureau d'agriculture; la plaque de cuivre placée sur la porte de l'hôtel qu'il occupe fut enlevée, et elle n'a plus été remplacée depuis, par égard pour les préventions populaires.

M. Young s'était marié de bonne heure. La perte de sa plus jeune fille qu'il chérissait particulièrement, et qui mourut en 1797, âgée de 14 ans, le plongea dans une sombre mélancolie pour le reste de ses jours. Dans la suite, sa vue s'affaiblit au point que, ne pouvant désormais lire ni écrire qu'avec la plus grande difficulté, il se décida, en 1807, à prendre un secrétaire, qui écrivit sous sa dictée. En 1811, il se fit opérer de la cataracte; mais l'opération, loin de réussir, n'aboutit qu'à le rendre complètement aveugle. Néanmoins, les affaires du Bureau d'agriculture ne souffrirent point de son infirmité; car l'activité de son esprit suffisait à l'accomplissement de ses fonctions. M. Young mourut de la pierre, le 20 février 1820.

Le nom d'Arthur Young vivra aussi long-temps que l'art de l'agriculture dans la Grande-Bretagne. Ses travaux en cette partie ont puissamment contribué à

la prospérité de son pays. Ses écrits, plus faciles qu'élégans, remplissent parfaitement leur objet ; car ils sont à la portée de toutes les intelligences. Notre agronome se fit encore remarquer parmi les adversaires de la traite des noirs, lorsque ce commerce devint en Angleterre l'objet de la plus juste et de la plus générale indignation. Ses autres opinions politiques ont eu quelque chose de vacillant ou de contradictoire, dont on a accusé les faiseurs qu'il reçut du ministère. Ennemi prononcé de la révolution française, qu'il avait le tort de confondre avec les crimes de Marat et de Robespierre, il professa longtemps des opinions très-libérales, relativement aux affaires politiques de son pays. Sa conversation était instructive sur les matières de sa compétence, mais on lui reprochait un ton magistral et un langage absolu, quelquefois même offensif, quand il s'agissait de l'objet particulier de ses études. Ces défauts doivent être oubliés, en considération des services importans qu'il a rendus à sa patrie. Par la propagation des troupeaux à laine fine sur tous les points de l'Angleterre où ils sont susceptibles d'être élevés, il a affranchi les manufactures de draps de ce pays de la nécessité de tirer de l'Espagne la laine des mérinos. Un autre but qu'il a poursuivi avec constance, c'est la substitution des bœufs aux chevaux, pour le labourage ; le bœuf, après avoir donné au laboureur son travail pendant de longues années, sert encore à sa nourriture ; tandis que le cheval, après ses années de service, durant lesquelles il consomme le produit de plusieurs

âcres de terre, n'est plus bon qu'à être jeté à la voirie. Si M. Young n'a point fait de découvertes importantes, il a eu le mérite non moins précieux, de rendre populaires les notions agronomiques, avant lui réservées à un petit nombre de théoriciens. Nulle part plus qu'en France, ses écrits n'ont obtenu du succès et de la publicité. Par une bizarrerie assez remarquable, ils sont parsemés de réflexions politiques, morales et mystiques. Les fils d'Arthur Young, après être devenu un des bénéficiaires de l'Eglise anglicane, marche avec honneur sur les traces de son père, par la publication de divers écrits sur l'agriculture et par l'exploitation d'une grande entreprise rurale en Crimée. Parmi les nombreuses sociétés savantes dont M. Young était membre, nous citerons la Société royale de Londres, et la Société centrale d'agriculture de la Seine.

*Liste des ouvrages  
d'Arthur Young.*

I. *The Farmer's Letters to the people of England.* — Lettres du fermier Arthur Young au peuple anglais. 1767, in-8, 2<sup>e</sup> édit. — London, 1771, 2 vol. in-8, sous ce titre : *Letters to the Landlords of the Great Britain.*

II. *A six weeks' Tour through the southern counties of England and Wales.* — Voyage de six semaines dans les comtés méridionaux de l'Angleterre et du pays de Galles. 1768. — 2<sup>e</sup> édit. 1769. — London, 1772, in-8.

III. *A six months' Tour through the north of England.* — Voyage de six mois dans le nord de l'Angleterre. 2<sup>e</sup> édit. 1769. — London, 1771, 4 vol. in-8.

IV. *On the management of hogs.* — Sur l'éducation des cochons. 1769, in-8.

V. *The expediency of a free export of corn.* — De l'utilité de la libre exportation des grains. 1769, in-8.

VI. *Farmer's guide in hiring and stocking farms.* — Guide du Fermier pour le louage et l'aménagement des fermes. London, 1770, 2 vol. in-8.

VII. *Course of experimental agriculture.* — Cours d'agriculture expérimentale. London, 1770, 2 vol. in-4.

VIII. *Farmer's Calendar.* 1770.—1804, in-8.—8<sup>e</sup> édit. 1812.

Cet ouvrage, traduit en français, sous le titre de *Manuel du Fermier*, a eu, en anglais, au moins dix éditions.

IX. *The Farmer's Tour through the east of England.* — Voyage d'un fermier dans l'est de l'Angleterre. 1771, 4 vol. in-8.

Ces trois voyages dans les diverses contrées de l'Angleterre, ont été traduits en russe, sur l'ordre exprès de l'impératrice Catherine.

X. *Proposals to the legislature for numbering the people.* — Propositions à la législature, pour le dénombrement du peuple. 1761.

XI. *Rural Economy, or Essay on the practical parts of husbandry, containing the Memoirs of a celebrated swiss farmer.* — Économie rurale, ou Essai sur l'agriculture pratique, contenant les Mémoires d'un célèbre fermier suisse. 1772, in-8. — 2<sup>e</sup> édition. London, 1773, in-8.

XII. *Observations on the present state of the waste lands in Great-Britain.* — Observations sur l'état actuel des terres incul-

tes dans la Grande-Bretagne. 1773, in-8.

XIII. *Political arithmetic, containing observations on the present state of Great-Britain.* — Arithmétique politique, contenant des observations sur l'état actuel de la Grande-Bretagne. London, 1774, in-8.

Cet ouvrage a été traduit en français par de Fréville. *La Haye*, 1775, 2 vol. in-8; ou sous le titre de *Recueil d'ouvrages sur l'économie politique et rurale*, etc. Paris, 1780.

XIV. *Tour in Ireland, in the years 1776-79, with observations on the state of this kingdom.* — Voyage en Irlande, dans les années 1776 à 1779, avec des observations sur l'état de ce royaume. London, 1782, 2 vol. in-8 et in-4. — La 2<sup>e</sup> édition, qui ne contient qu'une partie de l'ouvrage, est de 1776, 2 vol. in-8.

Ce Voyage a été trad. en français, par M. Millon. Paris, 1783, in-8.—An VIII (1800), 2 vol. in-8.

XV. *Considerations on the means of raising the supplies within the year.* — Considérations sur les moyens de hausser les impôts durant le cours de l'année. 1779, in-8.

XVI. *Correspondence with M. Loffi, on building county-ships.* — Correspondance avec M. Lofft, sur la construction des bergeries de Comtés.

XVII. *An Essay on the culture of cole-seed.* — Essai sur la culture de la graine de choux, pour la nourriture des brebis et autres bestiaux. 1783, in-8.

XVIII. *Annals of agriculture.* — Annales d'agriculture.

Ce Journal, publié chaque mois par cahiers, fut commencé en

1784, et forme 45 vol. in-8. On trouve dans le 15<sup>e</sup> vol. une vie de l'auteur jusqu'à cette époque, écrite par lui-même; elle est continuée dans le 27<sup>e</sup>, jusqu'à l'époque où il fut nommé secrétaire du Bureau d'agriculture.

XIX. *The question of wool stated*; — La question de la laine établie. 1787, in-8.

XX. *A speech that might have been spoken*. — Discours qui aurait pu être prononcé, etc. 1788.

XXI. *Travels through France, Spain and Italy, in the years 1787-89*. — Voyage en France, en Espagne et en Italie, durant les années 1787 à 1789. 2<sup>e</sup> édit. 1791, 2 vol. in-4. — London, 1794, 2 vol. in-4.

XXII. *Travels during the years 1787-90*. — Voyage durant les années 1787 à 1790, entrepris principalement dans la vue d'observer la culture, la richesse, les productions et la prospérité nationale du royaume de France. London, 1792, in-4. — Il y a aussi une édition de *Bury St. - Edmund's*, 1792, in-4, et une autre de Dublin, 1793, 2 vol. in-8.

Le *Voyage d'Arthur Young en France* a été traduit en français par F.-S. (Soulès), avec des notes par Casaux; 2<sup>e</sup> édit. Paris, an II (1794), 3 vol. in-8. — Le *Voyage en Italie*, du même, a été également traduit par Soulès. Paris, an V (1796), in-8.

XXIII. *The example of France, a warning to Britain*. — L'Exemple de la France, avertissement pour l'Angleterre. 4<sup>e</sup> édit. 1792, in-8.

XXIV. *An idea of the present state of France*. — Idée de l'état actuel de la France. 1795, in-8.

XXV. *The constitution safe,*

*without reform*. — La constitution sauvée, sans réforme. 1795, in-8.

XXVI. *General view of agriculture of the county of Suffolk*. — Vue générale de l'agriculture du comté de Suffolk. 1797, in-8.

XXVII. *Invasion, national danger, and the means of safety*. — Invasion, danger national et moyens de salut. 1798, in-8.

XXVIII. *Enquiry into the state of the public mind, among the lower classes*. — Recherches sur l'état de l'esprit public, dans les basses classes. 1798, in-8.

XXIX. *General view of the agriculture of the county of Lincoln*. — Vue générale de l'agriculture du comté de Lincoln. 1799, in-8.

XXX. *Letter to M. Wilberforce, on the state of the public mind, among the lower classes*. — Lettre à M. Wilberforce, sur l'état de l'esprit public, parmi les basses classes. 1799, in-8.

XXXI. *The question of scarcity plainly stated*. — La question de la disette clairement posée. 1800, in-8.

XXXII. *A Review of the corrected agricultural survey of Lincoln-shire*. — Revue des perfectionnements de l'agriculture dans le comté de Lincoln. 1800, in-8.

XXXIII. *An Enquiry into the propriety of applying wastes to the support of the poor*. — Recherches sur l'utilité d'appliquer les terres en friches à fournir la subsistance des pauvres. 1801, in-8.

XXXIV. *Essay on the manures*. — Essai sur les engrais. 1804, in-8.

XXXV. *General view of agriculture of Hertford-shire.* — Vue générale de l'agriculture du comté de Hertford. 1804.

XXXVI. *General view of agriculture of Norfolk.* — Vue générale de l'agriculture du comté de Norfolk. 1805, in-8.

XXXVII. *Survey of the agriculture of Essex.* — Description de l'agriculture du comté d'Essex. 1806, 2 vol. in-8.

XXXVIII. *General view of the agriculture of Oxford-shire.* — Vue générale de l'agriculture du comté d'Oxford. 1808, in-8.

XXXIX. *General Report on inclosures.* — Rapport général sur les clôtures. 1809, in-8.

XL. *Advantages which have resulted from the establishment of the Board of agriculture.* — Avantages qui ont résulté de l'établissement d'un Bureau d'agriculture. 1809, in-8.

XLI. *On the husbandry of the three celebrated british farmers,* etc. — Sur la méthode d'agriculture de trois célèbres fermiers anglais; Bakewell, Arbutnot et Duckett. 1811, in-0.

XLII. *Inquiry in to the progressive value of money,* etc. — Recherches sur la valeur progressive des monnaies, déterminée

par le prix des produits agricoles. 1812, in-8.

XLIII. *Baxteriana, containing a selection,* etc. — Baxteriana, contenant un choix des œuvres de Richard Baxter. 1815, in-12,

XLIV. *An Inquiry in to the rise of prices in Europe,* etc. — Recherches sur l'élévation des prix en Europe, avec des observations sur l'effet de la hausse et de la baisse des prix, dans l'état actuel de l'agriculture. 1815, in-8.

Arthur Young a publié plusieurs Rapports, Mémoires ou Instructions, au nom du Bureau d'agriculture. Le nombre en est si grand, ainsi que celui de ses divers opuscules, que son biographe anglais dit, qu'il eût été difficile à l'auteur lui-même, d'en donner la liste avec précision.

On a publié en français : *Le Cultivateur anglais, ou OEuvres choisies d'agriculture et d'économie rurale et politique, trad. de l'anglais par Lamarre, Benoît et Billecoq, avec des notes par Delalauze.* Paris, an IX (1800-1801), 18 vol. in-8. fig.

Cette collection comprend la traduction des n. I, II, III, VI, VII, IX, XI et XIII, ci-dessus.

## Z.

ZAMAGNA (BERNARD), helléniste italien, naquit en 1735 à Raguse où il fit ses premières études, et entra de bonne heure dans la société des Jésuites. Il étudia à la fois les belles-lettres, la théologie et les mathématiques, et eut pour professeur,

dans cette dernière science, le P. Boscovich, célèbre par son poëme *des Eclipses*. A son tour, Zamagna professa, pendant quelque temps, la rhétorique et la philosophie dans le Collège-Romain, à Sienne, et, depuis, la littérature grecque à Milan. Ses traductions

en vers latins de plusieurs poètes de l'antiquité grecque, ont fait oublier la plupart de celles qui les avaient devancées, et c'est à leur mérite autant qu'aux presses de Bodoni, qu'elles ont dû ce succès. On a encore de Zamagna quelques poèmes originaux, aussi en vers latins, intitulés : *le Navire aérien*, *l'Echo*, etc. Rentré dans sa patrie, l'abbé Zamagna continua d'y cultiver les lettres grecques et latines et de s'appliquer à l'instruction de la jeunesse. Il fut envoyé comme député vers Pie VI, par le sénat de sa république. Zamagna n'était pas seulement savant, c'était encore un homme d'un esprit piquant et un prêtre d'une piété exemplaire. Il est mort à Milan le 2 avril 1820.

*Liste des traductions  
de B. Zamagna.*

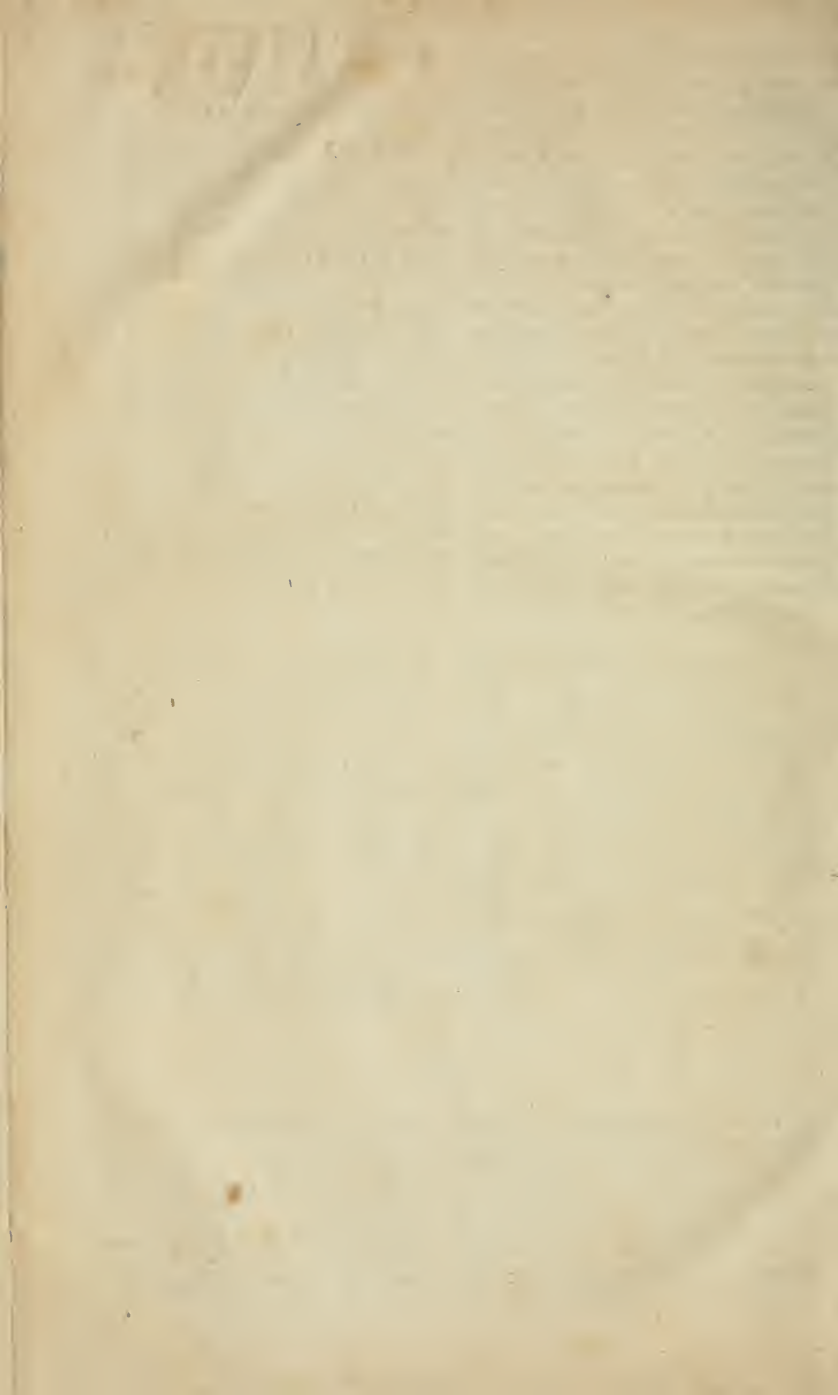
I. *Odyssea, latinis versibus expressa*, à Bernardo Zamagna, Ragusino. Senis (Sienne), Fr. Carli, 1777, in-fol. et in-8.

On joint ordinairement cette traduction à celle de l'Iliade de Raymond Cunichio.

II. *Hesiodi Ascræi Opera, græcè, latinisque versibus expressa, atque illustrata*, à Bernardo Zamagna, Ragusino. Parmæ, in regia typographiâ (Bodoni). 1785; gr. in-4.

III. *Theocriti, Moschi et Bionis Idyllia*, à Bernardo Zamagna latinis versibus reddita. Senis, 1788, in-8. — *Parmæ*, Bodoni, 1792, 2 tom. gr. in-8.

FIN.





---

# ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE

POUR 1822 (3<sup>e</sup> ANNÉE).

~~~~~  
(PROSPECTUS).
~~~~~

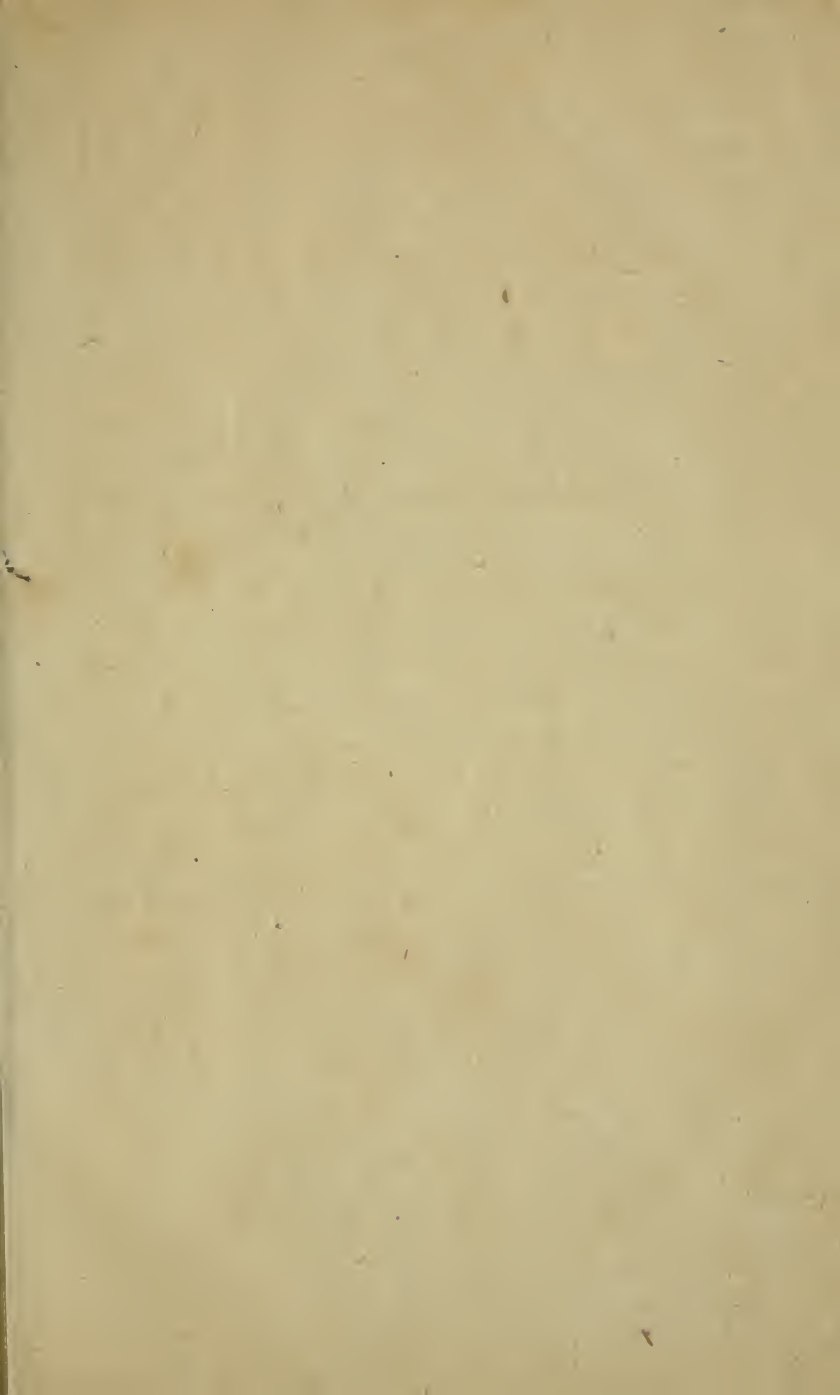
LE Rédacteur de l'*Annuaire Nécrologique* s'occupe avec assiduité du soin de recueillir les matériaux qui doivent composer l'Annuaire de 1822. Voici le tableau des articles principaux que nous savons déjà devoir s'y trouver.

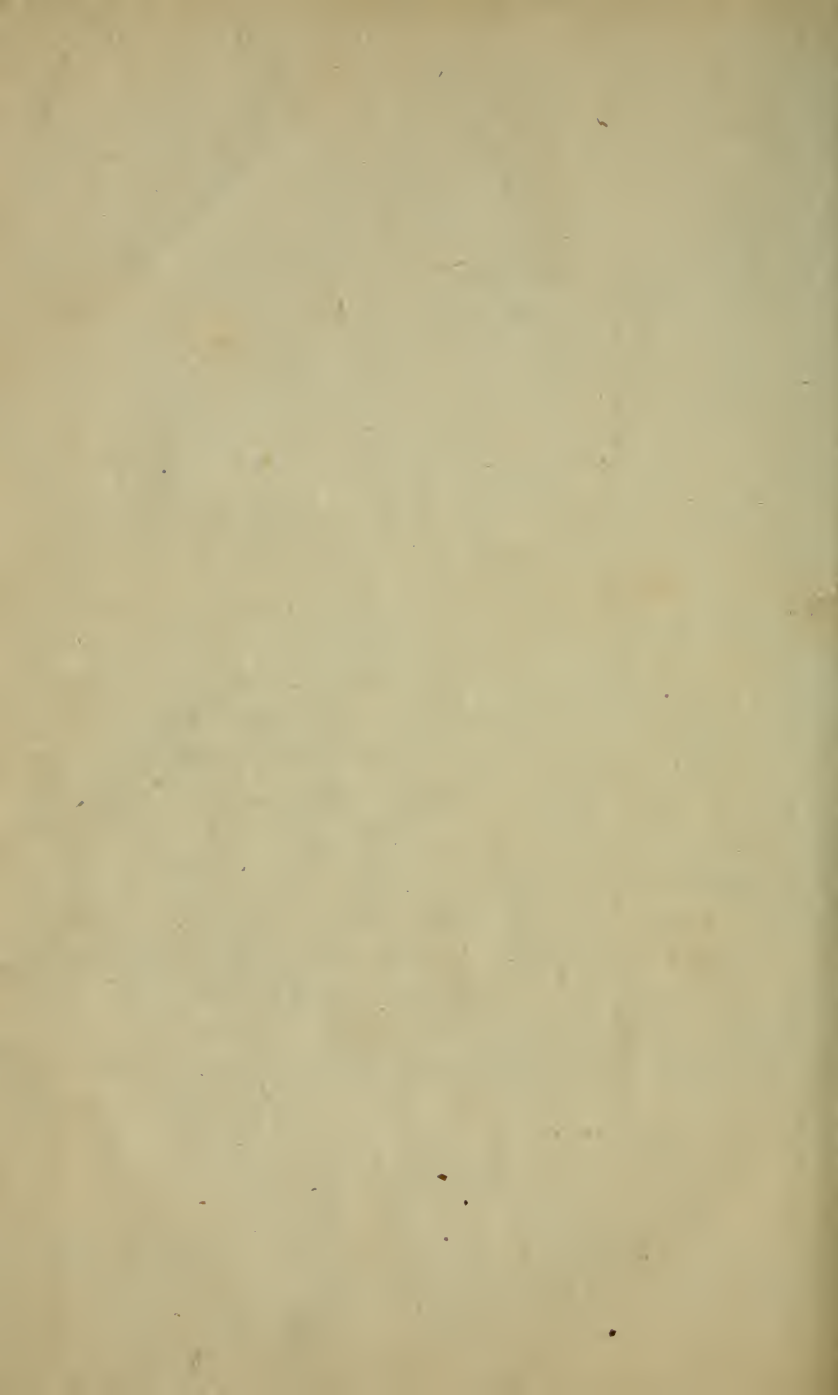
VALENCE (le comte de), pair de France ; BOURBON (M<sup>me</sup> la duchesse de) ; HALLÉ, médecin ; GIROD-POUZOL, de l'Assemblée constituante (côté gauche) ; BARBIER-NEUVILLE ; BATZ (le baron de) ; le général TILLY ; VOLFIUS, théologien, évêque constitutionnel de Dijon ; DAVAUX, grammairien ; Pascal BUHAN, avocat, auteur de la *Revue de l'an VII* ; FLEURY, comédien ; BOMBELLES (le marquis de), évêque d'Amiens ; TILLAYE, médecin ; JAUBERT (le comte), gouverneur de la banque ; HAUY (Valentin), instituteur des aveugles-nés ; HAUY (René), minéralogiste ; CAMPAN (M<sup>me</sup>), institutrice d'Écouen ; BERVIC, graveur ; AUDOUIN (Pierre), graveur ; NOËL DE

LA MORINIÈRE, naturaliste-voyageur ; GARDANNE ; JARD-PANVILLIERS, conventionnel (centre) ; SACOMBE, médecin-accoucheur ; MANDAR (Théophile) ; l'abbé SICARD, instituteur des sourds-muets ; VAN-SPAENDONCK, peintre de fleurs ; DURZY ; l'abbé GIRARD, rhéteur ; RICHELIEU (le duc de) ; LESCALIER, orientaliste ; VERNINAC ; BOUDET ; DELAHAYE, avocat ; BALARD (M<sup>me</sup>, née Albi), maîtresse ès-jeux floraux ; LEFEBVRE-DESNOUETTES, général ; MANDELLOT (M<sup>me</sup>) ; VALORY (le comte de), ancien garde-du-corps en 1791 ; GASTINE (Civique de), écrivain politique ; DESBORDEAUX, médecin ; DELAMBRE, astronome ; MOREAU DE LA ROCHETTE, préfet ; etc. etc.

*Partie étrangère.* MARTENS, diplomate allemand ; l'électeur de HESSE-CASSEL ; le prince Charles de HESSE-ROTHENBOURG ; ASSEMANI (Siméon), orientaliste ; FRANCK (S.P.), médecin à Vienne (Autriche) ; WYTTENBACH (Daniel), philologue hollandais ; sir HOME POPHAM, amiral anglais ; BENINCORI, musicien ; SCHWARZENBERG (le prince de), général autrichien ; le patriarche grec, GRÉGOIRE ; Caroline de BRUNSWICK, reine d'Angleterre ; MORELLI (l'abbé), antiquaire italien ; M<sup>me</sup> INCHBALD, actrice et romancière anglaise ; le général DUMONCEAU, Belge ; TINGRY, chimiste de Genève ; RENNIE (John), ingénieur anglais ; ALI-PACHA ; lord CASTLEREAGH ; lord MALMESBURY, le baron ARÉTIN, ministre de Bavière à la Diète de Francfort, etc. etc.

---





New York Botanical Garden Library



3 5185 00258 3365

